TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11778 — SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1982

Un hélicoptère s'écrase au Nicaragua

75 enfants tués

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Les ressources du F.M.I.

Comment marquer par suffisamment de solennité et de gravité la ferme volonté que l'on a de trouver en commun des solutions d'urgence aux angoissants problèmes financiers qui se posent à la communauté internationale des nations et des banques, sans pour autant donner l'impression de l'affolement ? Tel est l'exercice malaisé auquel se livrent les ministres de l'économie et des finances des cinq grands du Fonds monétaire (Etats-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Japon) sur lesquels repose (avec l'Arabie Saoudite) la responsabilité de fournir à cette institution la plus grande partie des ressources supplémentaires dont elle a un besoin pressant.

Réunis jeudi après-midi et vendredi matin dans un grand hôtel construit au siècle passé aux environs de Francfort, à Kromberg, les cinq ministres, M. Jacques Delors représentant la France, devaient s'entretenir, avec deux ou trois mois d'avance sur le calendrier prévu en septembre dernier à l'assemblée générale du F.M.I., à Toronto, des projets actuellement envisagés d'augmentation des quote-parts (contributions) des pays membres et des facultés d'emprunts du Fonds.

Le désir primordial de rassurer s'est manifesté de deux manières. La conférence des cinq, contrairement aux précédentes, n'a pas été tenue secrète. Le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, a demandé une discussion au fond sur l'état présent du système monétaire international, en vue d'obtenir une certaine stabilité des changes (sans retour aux taux fixes) et une coordination des efforts entrepriws pour sauver de la faillite un nombre grandissant de pays débiteurs. Les cinq sont convenus de ne pas discuter de cette initiative lors de leur réunion à Francfort, le plus urgent étant de s'entendre sur le renforcement des capacités d'intervention du Fonds.

Jamais celui-ci n'avait encore fait l'objet de demandes simultanées de prêts d'un tel montant. La demande du Brésil illustre bien la détérioration de la situation générale des marchés des capitaux intervenue depuis septembre dernier. A cette époque, le gouverneur de la Banque centrale, M. Langoni, déclarait au correspondant du *Monde* qu'il n'avait pas l'intention de solliciter le concours du F.M.I. pour faire face aux échéances en cours, soit 17 milliards de dollars. Il restait au Brésil, selon lui, 3 milliards à emprunter pour réunir la totalité de cette somme. Mais il semble bien que les banques commerciales se soient récusées aussi longtemps que Brasilia n'accepterait pas de recourir au F.M.I. Et à une demande de 4,5 milliards de dollars vient de lui être adressée. Or le Mexique a déjà reçu 4 milliards de dollars et l'Argentine 2,3 milliards. A eux trois, ces pays ont une dette extérieure accumulée de quelque 200 milliards de dollars, soit près de la moitié de l'endettement total du tiers-monde.

Les Etats-Unis qui, au départ, jugeaient inopportune une augmentation autre que symbolique des ressources du Fonds, sont aujourd'hui prêts à consentir un accroissement de 40 % à 50 %, qui lui apporterait quelque 16 à 17 milliards de devises convertibles supplémentaires, ses ressources actuelles, emprunts autorisés compris, ne dépassant pas après l'opération mexicaine 20 milliards. Ils sont également à l'origine de la décision qui est virtuellement prise de porter de 6,5 à 20 milliards environ les facultés d'emprunt auprès du « groupe des dix », en espérant que l'Arabie Saoudite acceptera de participer à cet élargissement. A défaut d'une réforme d'ensemble du système, nécessité fait loi.

(Lire nos informations page 40.)

Les enjeux industriels

• Grundig : une solution allemande est examinée

• Sidérurgie : Bruxelles renforce son contrôle sur les prix de l'acier

Les grandes manœuvres autour de l'industrie européenne de l'électronique grand public se poursuivent. **Un porte-parole de la société Grundig a annoncé, jeudi après-midi 9 décembre, que des négociations venaient de s'ouvrir avec les sociétés allemandes Bosch et Siemens et le groupe néerlandais Philips, afin d'étudier une solution allemande aux problèmes de Grundig, solution qui pourrait se substituer à la proposition de rachat par le groupe français Thomson. Ce même jour, M. Anthon Jaumann, ministre bavarois de l'économie, a appelé publiquement de ses vœux « *une telle solution nationale* ».**

A Paris, on se refuse à tout commentaire. D'autre part, pour mettre fin à une guerre commerciale ruineuse entre sidérurgistes européens, la Commission de Bruxelles a décidé de renforcer son contrôle sur les prix de l'acier pratiqués dans la C.E.E. La Commission proposera aussi, à un prochain conseil des ministres, un nouveau plan de réduction pour le premier trimestre de 1983. ***(Voir page 40.)***

M. Max Grundig, soixante-quatorze ans, fondateur et actionnaire à 74,5 % avec sa famille de la société qui porte son nom (9 milliards de francs de chiffre d'affaires), a conclu, le 18 novembre dernier, un protocole d'intention aux termes duquel il prévoyait de vendre à Thomson son bloc d'actions.

Pour entrer dans les faits, cet accord devait cependant être accepté par les autorités des deux pays, ainsi que par Philips qui détient une sorte de droit de veto sur la cession du capital de Grundig.

A Paris, l'approbation des pouvoirs publics ne faisait aucun doute. Le président de la République s'est félicité publiquement d'un tel accord qui revêt à ses yeux une valeur symbolique. Il y voit la première réalisation de cette coopération industrielle européenne, seule voie réaliste pour que l'Europe existe et *résiste aux offensives des géants japonais et américains.*

Philips, dont le nouveau président M. Dekker, a multiplié depuis un an les déclarations en faveur d'une coopération européenne, a affirmé de son côté qu'il n'avait pas l'intention de s'opposer à l'opération. Même si cette dernière n'est pas vue d'un très bon œil par une partie de son état-major.

Outre-Rhin en revanche, si les milieux politiques, industriels et financiers avaient été informés des grandes lignes de la négociation entre Thomson et M. Max Grundig, la signature du protocole d'intention a créé un choc et suscité rapidement de nombreuses réticences.

La première tient à la position dominante sur le marché allemand – 40 % environ – que le rachat de Grundig donnerait au nouvel ensemble. L'Office des cartels de Berlin-Ouest, très à cheval sur ces questions, a immédiatement formulé des réserves. Toutefois, l'avis de l'Office n'est qu'indicatif et les autorités de Bonn peuvent passer outre.

Seconde réticence : celle des syndicats. La branche grand public de Thomson n'a pas très bonne réputation en R.F.A., où on l'accuse d'avoir supprimé des emplois et fermé des usines sans prendre trop de gants.

J.-M. QUATREPOINT.

(Lire la suite page 39.)

L'affaire de la « filière bulgare »

Sofia annonce l'arrestation d'un trafiquant turc mêlé à l'attentat contre le pape

L'enquête sur l'attentat contre le pape en mai 1981 connaît chaque jour de nouveaux développements. L'agence de presse bulgare a en effet annoncé que le trafiquant d'armes et de drogue turc Béchir Celenk, accusé d'avoir *inspiré* et payé Ali Agca, l'auteur de l'attentat, avait été arrêté à Sofia, afin que soit vérifié le rôle qui lui était attribué.

Simultanément, l'enquête sur le trafic d'armes et de drogue par la Bulgarie vers la Turquie, prend de l'ampleur. Le journaliste turc Ugur Mumcu, du *Cumhuriyet*, a précisé à notre correspondant à Ankara, les conclusions d'une étude sur ce thème qu'il mena entre 1978 et 1980, et dont les nombreuses révélations passèrent inaperçues en Occident.

De notre correspondant

Rome. – Une tension diplomatique se développe entre Rome et Sofia à propos de l'action des services secrets bulgares dans la péninsule. L'Italie pourrait être amenée à tirer les conséquences des conclusions des enquêtes menées par la magistrature tant sur l'attentat contre le pape que sur le trafic d'armes, dit-on au ministère des affaires étrangères. Le premier pas serait le rappel de l'ambassadeur italien en Bulgarie.

Dans les dernières vingt-quatre heures, deux éléments confirment la « piste bulgare » : l'arrestation du « boss » de la mafia turque, Bechir Celenk, annoncée par l'Agence de presse bulgare, et les nouvelles déclarations de l'ancien syndicaliste Scriciollo, arrêté pour ses liens avec les Brigades rouges. Il avoue aujourd'hui avoir travaillé pour les services secrets bulgares. Enfin, le ministère des affaires étrangères ne dément pas l'expulsion ces derniers jours de deux diplomates, un Indien et un Soviétique, accusés d'espionnage.

L'arrestation à Sofia de Bechir Celenk éclaircit apparemment le rôle de la Bulgarie dans deux affaires actuellement objets d'enquête de la magistrature italienne : l'attentat de mai 1981 contre le pape et l'énorme réseau de trafic d'armes et de drogue récemment découvert dans le nord de l'Italie.

Depuis l'instauration du régime militaire en Turquie en septembre 1980, Bechir Celenk, le « parrain » de la mafia turque, avait disparu. La rumeur voulait qu'il fût à Sofia ; le départ pour la Bulgarie de sa femme, la chanteuse Milifer Kocyigit, qui avait quitté Istanbul au début de cette semaine, semblait étayer cette thèse (*le Monde* du 10 décembre). Son arrestation la confirme. L'agence bulgare précise que Celenk sera maintenu en prison jusqu'au moment où la lumière sera faite sur son rôle dans l'attentat contre le pape.

La Bulgarie estime donc que Celenk peut avoir joué un rôle dans cette affaire.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 4.)

M. Mauroy a un plan de travail jusqu'à la fin de 1983

Devant les contestations de tous ordres et les risques de surenchère auxquels il doit faire face, le souci de M. Pierre Mauroy est de rappeler aux partenaires sociaux, comme à sa propre majorité, qu'il n'y a pas de politique de rechange et que la politique de rigueur est destinée à durer jusqu'à la fin de l'année 1983. Soucieux de combattre l'idée que les résultats des élections municipales pourraient remettre en cause la stratégie économique et sociale du gouvernement, M. Pierre Mauroy a tenu aux journalistes, sur le chemin de la Réunion – où il se trouve en visite officielle – des propos relatifs à la durée de sa charge. Selon le premier ministre, le calendrier et le programme du gouvernement sont conçus pour durer jusqu'à la fin de 1983.

Les « confidences » faites par M. Pierre Mauroy aux journalistes qui l'accompagnent – « *Maintenant, nous sommes en ligne jusqu'à la fin de 1983, sauf accident, avec la même équipe* », a-t-il dit – sont à la fois logiques et imprudentes.

Un gouvernement n'a d'autorité qu'aussi longtemps qu'il peut être crédité d'une certaine durée. Que le premier ministre affirme que celle-ci lui est acquise est donc non seulement logique mais nécessaire. Ne disait-on pas, dans tous les cercles dirigeants, que ce gouvernement n'irait pas au-delà des élections municipales ? Pis, ne disait-on pas dans certains cercles socialistes qu'il ne pourrait guère « tenir » jusqu'au scrutins du mois de mars prochain, faute d'avoir retrouvé la confiance de l'opinion ?

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 9.)

La « nouvelle donne » architecturale des usines Renault de Billancourt

Lire page 32 l'article de MICHÈLE CHAMPENOIS

M. LIONEL STOLÉRU invité du « Grand Jury R.T.L. - « le Monde »

M. Lionel Stoléru, ancien ministre, membre du bureau politique du parti républicain, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » dimanche 12 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Stoléru, qui fut secrétaire d'État auprès du ministre du travail de 1976 à 1981 dans le gouvernement Barre, répondra aux questions de Pierre Drouin et André Passeron pour *le Monde*, de Christian Ménanteau et Paul-Jacques Truffaut pour R.T.L., le débat étant dirigé par Henri Marque.

Secouer quelques habitudes

par LAURENT FABIUS (*)

Dix-huit mois de responsabilités ministérielles me confirment dans une idée simple : le poids des prélèvements obligatoires sera pour les années qui viennent un enjeu majeur.

En théorie, certes, on peut tout plaider. On peut estimer, par exemple, comme le font de brillants esprits que, dans une nation où la gratuité des transports, des soins, de la culture se développe, la part des revenus qui transite par la collectivité publique, c'est-à-dire les prélèvements obligatoires, doivent augmenter. On peut soutenir que le poids des charges est une notion discutable, que le progrès social s'accompagne en général de l'accroissement des dépenses et que l'efficacité économique peut se nourrir de prélèvements élevés.

Mais en réalité, dans un pays ouvert sur le monde comme la France, avec une économie mixte et qui entend le rester, la limitation du poids des prélèvements est bel et bien une nécessité. Économiquement, car dans la compétition internationale les charges ne peuvent s'alourdir à l'excès. Psychologiquement, car l'initiative et l'esprit d'entreprise se marient mal avec des prélèvements trop forts. Politiquement enfin, car il ne saurait être question d'identifier, comme en rêve l'opposition, le socialisme français avec la lourdeur financière.

Or, reconnaissons-le honnêtement, personne n'a dans ce domaine de leçon à administrer. Ni la droite, puisque sous sa gestion de 1974 à 1981, le poids des impôts et des charges sociales s'est accru en moyenne de 1 point par an (36 milliards de francs actuels). Ni la gauche, puisque jusqu'ici la tendance n'a pas pu être inversée.

Dans un entretien récent au *Monde*, le président de la République a fixé nos choix : « *des dispositions seront prises dès le budget de 1984 pour que le pourcentage total des prélèvements fiscaux et sociaux soit au moins stabilisé, avant d'amorcer la décrue* ». L'objectif est donc tracé. Il sera respecté. Au prix, n'en doutons pas, de grands efforts.

On sait, en effet, que le niveau des prélèvements obligatoires – qui est arithmétiquement un rapport entre la richesse nationale et l'addition des impôts et des cotisations sociales – dépend beaucoup du rythme de la croissance.

(*) Ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

(Lire la suite page 41.)

AU JOUR LE JOUR

Avenir

L'avenir, c'est-à-dire l'année prochaine, obsède le gouvernement. Car 1983 sera, comme les autres, une année décisive.

Dans l'avion qui le conduisait à la Réunion, le premier ministre a annoncé que le gouvernement était « en ligne pour un an ». *Et il a ajouté, serein :* « On fera les comptes » *à la fin de 1983.*

Au même moment, M. Claude Cheysson pronostiquait, catastrophé : « 1983 sera l'année la plus difficile depuis la guerre. » *Il parlait, bien sûr, des relations Est-Ouest et non de M. Mauroy.*

BRUNO FRAPPAT.

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Faites-nous de bonne langue...

Seulement 3 % des habitants de la planète ont aujourd'hui le français comme langue maternelle ou véhiculaire : il ne faut jamais perdre de vue cette donnée essentielle lorsqu'on se préoccupe, comme le fait le pouvoir actuel, avec plus de détermination peut-être que l'ancien, de préserver notre langue. Ce *n*'est pas qu'en ce domaine l'élément quantitatif soit nécessairement prédominant. La langue la plus parlée de la planète est sans doute le chinois : personne ne songe à en faire un instrument de communication universelle, alors qu'une récente étude de *Newsweek* constatait que le seul parler qui fasse vraiment obstacle aujourd'hui à l'expansion de l'anglais est encore le nôtre.

Reste que, de toute évidence, le français est en repli, alors que l'anglais gagne. Gagne en raison de sa fabuleuse vitalité, de son aptitude à créer des mots simples, des monosyllabes la plupart du temps, presque des onomatopées, là où nous allons chercher de lourdes racines grecques ou germaniques. Gagne parce qu'il est devenu une langue supranationale : celle du « creuset » qui a fait de dizaines de millions d'immigrants et de descendants d'immigrants des citoyens des Etats-Unis, et aussi celle de ce Commonwealth qui continue de rassembler chaque année autour de la reine Elizabeth des présidents et des premiers ministres aux caractéristiques ethniques, religieuses, idéologiques, sociales les plus diverses, mais dont la fierté commune est d'avoir fréquenté dans leur jeunesse quelque collège britannique.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 2.)

Culture

Jack Lang s'est exprimé longuement, jeudi soir, à la télévision, mettant en valeur le rôle grandissant des problèmes de la culture. Mais il n'y a pas que la culture littéraire et artistique. Il y a la culture technique, concept dont Yves Florenne montre, à propos, notamment, d'un numéro d'« Esprit », toute l'ambiguïté, et qui le conduit à une réflexion sur le langage, opposant le charabia de l'un à l'écriture de l'autre. Or l'avenir du français, langue extrêmement minoritaire, dépend essentiellement, pour André Fontaine, de sa qualité. Quant à François-Marie Samuelson, il se préoccupe de la diffusion outre-Atlantique des traductions de livres français qui ont connu, ces temps derniers, une baisse vertigineuse.

VUES ET REVUES, par Yves Florenne

Une notion ambiguë

« VOUS avez dit culture technique ? » (1) Autrement dit, avec l'accent de Jouvet : *« Bizarre ? Vous avez dit bizarre ? »*. Dans la mesure où la culture n'est pas ce qu'on a appris à l'école, *à moins qu'on l'ait oublié* ; où elle n'est rien d'autre que ce qu'on est, dans le bain où l'on s'est trouvé plongé, la culture technique comme la culture tout court ce serait nous-mêmes, et nous sommes en plein dedans. Alors pourquoi en faire toute une affaire, un procès en règle avec constat de carence et d'ingratitude, suivi d'une sommation de réparer et de prendre conscience sans délai ? Comme si l'inconscient n'était pas la terre profonde où toute culture s'enracine.

Vous avez dit « technique » ? Voyez comme les mots s'entendent *et se répondent* : *technique, ethnique*. Une douzaine d'animaux humains qui se sont mis ou trouvés ensemble, autrement dit un peuple, et voilà que naît votre technique, née elle-même de trois nécessités et activités vitales, deux au moins doublées de plaisir : la guerre, la chasse, et cela qui succédera à la cueillette et à l'élevage et qui se nomme proprement culture. Pas la vôtre, qui n'est qu'une parvenue installée par le pédantisme moderne (il n'y a pas si longtemps qu'on la ridiculisait en l'écrivant avec un K), oui, une métaphore parvenue, puis perdue de vue depuis que plus personne ne prétend « cultiver les arts, les lettres et les sciences ». Alors, faut-il se mettre à cultiver la technique ? Comme si elle ne l'était pas, depuis le premier silex taillé et la première charrue ? Les choses n'ont changé que dans la technique, justement : au commencement, bien qu'on attelât la femme à la charrue, on mettait la charrue bien avant la femme ; comme on fit passer avant elle le bœuf et la vache et aujourd'hui, n'en doutez pas, le tracteur. Mais ne nous égarons pas, bien que ce soit aussi affaire de « culture ». Pardon ? Vous avez dit : socio-culture ?

La preuve que la culture technique existe, c'est qu'elle est dans les musées depuis celui de St-Germain jusqu'au Conservatoire des Arts et Métiers, le seul à se donner, sans allégorie ni mythologie, pour ce qu'il est. Enfin, on l'expose dans ces vastes musées temporaires de plein vent que sont les Expositions internationales. La dernière date tout juste d'avant le déluge : 1937. En la dénommant alors : des « Arts et Techniques », reliant ainsi les secondes aux premiers, ne consacrait-on pas la technique comme culture ? On rappelait du même coup que « art » et « technique », c'est le même mot, mais qui s'en avise encore ? Et peut-être vaut-il mieux l'ou*blier pour ne pas embrouiller les* choses, nourrir les illusions ; en fait de culture, on risque de cultiver le malentendu et l'équivoque. Qu'y a-t-il sous ce mot « culture », ambigu, voire suspect ? Marc Le Bot écrit, lui, sans ambiguïté, que l'art *« est l'ailleurs* absolu des cultures institutionnelles » (2).

Depuis 1937, la technique a fait du chemin, d'autant qu'elle court toujours devant. On mesurera plus concrètement le parcours en 1989. Or, il y a quarante-cinq ans, comme il y a un siècle, il ne semble pas qu'on se soit préoccupé, comme on le fait dès maintenant pour 1989, d'« exposer » à Paris la nature (l'écologie n'existait pas), les droits de l'homme et la liberté des peuples (3). Dans ces deux dernières expositions, il y eut pourtant de l'imprévu : à l'une, « Vive la Pologne, Monsieur ! » ; à l'autre, le *Guernica* de Picasso, dressé au dernier moment (c'est le cas de le dire) contre la croix gammée, qui flottait déjà par anticipation sur les bords de la Seine. Les périls étaient sourdement présents. De rares initiés savaient même que, encore exorcisable, et bien entendu innommable, Hiroshima commençait de se fabriquer dans les laboratoires. Vous dites culture technique ?

Jusqu'au siècle précédent, la machine n'obsédait personne ; enfin, elle apparut comme le bon outil, sans cesse perfectible, d'un savoir quasi déifié, ouvrant un progrès infini sur une terre inépuisable. Le doute vint plus tard, puis la fascination et la peur. Nous en sommes là. La technologie est devenue une idole qui, pareille à toutes les idoles, engendre autant et plus d'angoisse, de terreur et de mort que d'espoir vivant. La méfiance, la révolte sont nées de ce que l'homme a vu dans les techniques - celles de l'ingénieur et celles du pouvoir, des divers pouvoirs, - ce qui menaçait de le substituer, de le soumettre et, à la limite, de l'anéantir. Si tout cela, pris ensemble, n'est pas culture technique, qu'est-ce que c'est ? - On aperçoit bien le manque fondamental : qu'est-ce qu'une culture technique sans une connaissance et une pratique ? - Il s'agirait donc de passer soit d'une culture verbale, soit d'une culture infuse, sauvage, à une culture cultivée ? — Pourquoi et comment : des spécialistes vous l'expliquent, notamment M. Jocelyn de Noblet qui conclut sa démonstration : *« Si la technique, et non plus simplement la science, s'intègre dans la culture, nous n'aurons plus peur d'un avenir incontrôlé »*. Si...

Avouerai-je que dans cet ensemble d'*Esprit*, j'ai surtout trouvé l'esprit, du moins un esprit qui me parle, chez le peintre japonais Morio Matsui. Ecoutez ce qu'il dit du rapport entre la technique et le Zen ; des techniques qui, au Japon, « n'intimident pas » : *« les robots nous font plutôt rire »*. Enfin : *« C'est un fait pour moi que les machines ne vivent pas »*. Or, un peu plus haut, M. Yan de Kerorguen écrit (même s'il constate ce qui est ressenti, sans le tenir pour vrai) : *« L'épopée cybernétique a mis à jour des engins qui vivent et pensent plus vite et mieux que l'être humain »*. Vous dites culture technique ?

La voix humaine

Personne ne parle ici du langage que la « culture technique » a introduit partout, mais il suffit pour nous édifier que tel le parle (je ne vise personne : c'est tout le monde) et que tel autre ne le parle pas. Mettons simplement en regard quelques lignes de deux de ces textes, qui portent — ne l'oublions pas — sur le même sujet. Voici : *« Trois paramètres qui émergeaient de cette recherche contribuaient à une meilleure conceptualisation de l'ethno-technologie : la situation relationnelle entre un objet et celui qui le manipule, l'interaction rétroactive entre une société et ses objets, le champ conflictuel délimité par le choc de ces situations interactives entre des hommes et des objets mal adaptés à leur contexte. »* (Echantillon remarquablement lisible.) Et : *« J'aime comparer mon art à celui des dentellières. Elles attendent celui qui, parti en haute mer, ne reviendra peut-être jamais. Elles travaillent minutieusement et, ce faisant, elles conjurent l'absence de l'être aimé. Elles oublient, cela devient une sorte de voyage dans l'autre monde, celui des larmes et de l'oubli... Si je dis en me vantant que tel tableau de Morio Matsui est beau, j'ajouterai que c'est par hasard que je l'ai fait beau. Ce tableau n'est pas à moi. Il appartient à la nature dans laquelle je me recueille. »* On voudrait que la voix humaine d'une culture, qui serait technique aussi, soit plutôt celle du « technicien » Morio Matsui. On doit craindre qu'elle ne soit que la parole électronique d'un ordinateur convenablement nourri. « Pressez le bouton, je me charge de parler — penser — pour vous. »

Il y a bien pis encore : « Vous n'avez plus un geste à faire, c'est moi qui déciderai et tuerai pour vous. » Et comme l'ordinateur d'en face dit et fait la même chose, cela revient à : « C'est moi qui déciderai de vous tuer. » C'est ainsi que *« le dernier mot appartient déjà à l'ordinateur des pompes funèbres »* : ça, c'est Paul Virilio qui le dit dans son exposition de « l'accident ». Or l'accident devient la loi. Dans le combat, les Malouines l'ont montré, l'ordinateur seul a le temps de réagir. Déjà, l'acte est en dehors du temps de la réflexion et même de la perception. Virilio voit un peu plus loin encore : *« Le moment est proche où la généralisation de l'automation des systèmes d'armement entraînera la perte définitive du pouvoir de décision des chefs d'Etat sur le déclenchement des hostilités. »* Les grands acteurs tragi-comiques continuent de jouer les héros homériques et se lancent le défi de la « riposte foudroyante », laquelle les surprendra les premiers, s'ils en ont le temps.

Il ne s'agit même plus de la limitation des armements, mais de *« la limitation de vitesse de la guerre »*. En somme, un simple décret à prendre d'un commun accord, pour prévenir « l'accident ». Bientôt il ne sera plus temps.

Du moins avons-nous celui de méditer sur la culture technique. Plus exactement : sur la *nécessité*, et la *possibilité*, de faire rentrer la technologie dans l'ordre de la culture. Puisque ce qu'on entend par culture — mais qu'entend-on au juste ? — ce qu'on nomme aujourd'hui « culture », si c'est bien la même chose, a toujours eu partie liée avec la vie.

P.S. M. Maurice de Gandillac m'a signalé un lapsus dans le texte du Père Labarrière sur Thérèse d'Avila que, le citant, j'ai eu la distraction de reproduire (« Idées » du 2 novembre). Ce n'est *évidemment* pas le retard du calendrier *grégorien* qui pouvait être corrigé en 1582, mais celui du calendrier *julien*. Bonne occasion de rendre à César ce petit méfait supplémentaire dont le correcteur fut précisément Grégoire XIII.

(1) Intitulé d'*Esprit*, nº 10-82. 37 F. On y trouvera une documentation relative au Centre de recherche sur la culture technique et à la revue *Culture technique*.

(2) Dans *Traverses*, « Les rhétoriques de la technologie ». *Ibid.* plus loin, Paul Virilio. Nº 26. Illustré. 50 F. Centre Georges Pompidou. 75191 Cedex 04.

(3) *Aménagement et nature*, nº 66, 20 F. 21, rue du Conseiller-Collignon, Paris-16ᵉ.

Faites-nous de bonne langue...

(Suite de la première page.)

Parce qu'il est la langue de la communication internationale : celle de la recherche, celle des affaires, celle des voyages — ceux qui protestent contre les annonces en anglais d'Air Inter ne sont pas nécessairement fâchés, s'il leur arrive de prendre des appareils soviétiques ou chinois, d'entendre les hôtesses en faire autant.

Parce qu'il est celle de la politique. On a beaucoup cité le mot de Michel Jobert sur Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt qui se tutoyaient en anglais ; mais en quelle langue le très gaulliste Couve de Murville et André Gromyko se vouvoyaient-ils donc ? Une des raisons de l'efficacité légendaire de l'ambassadeur soviétique à Washington, Anatoli Dobrynine, n'est-elle pas sa parfaite connaissance de l'anglais ? Ne cite-t-on pas comme un des atouts dont dispose Andropov, voire comme une preuve du « libéralisme » dont certaines bonnes âmes le créditent un peu rapidement, le fait qu'il comprend cette langue ?

La vérité, c'est que, dans le monde d'aujourd'hui, c'est un handicap, pour quiconque à affaire à des étrangers, de ne pouvoir s'exprimer en anglais. C'est bien pourquoi la Chine fait actuellement un tel effort pour populariser l'enseignement de la « langue de l'impérialisme », des usines allant jusqu'à interrompre leur production pour permettre l'écoute collective des cours d'anglais de *la Voix de l'Amérique*.

L'idiome dominant

Quantité et qualité font rarement bon ménage. Plus il y a de gens pour parler l'anglais, moins bon est l'anglais qu'ils parlent. Et comme tout ce qui s'étend a tendance à se ramifier, Associated Press et Reuters en sont à assurer des services distincts pour leurs publics britannique et américain, un vocabulaire *mid atlantic* ayant été mis au point depuis longtemps déjà pour les organes de presse qui visent les deux audiences. Ce qui n'empêche pas, bien entendu, l'idiome du groupe dominant, en l'espèce l'américain, de pénétrer celui du groupe britannique. Il suffit pour s'en convaincre de lire les grands journaux de Londres. Il n'y a plus guère que le vénérable *Economist* pour mettre un point d'honneur à rédiger ses articles, tous anonymes, dans un style dont l'humour vient à point nommé souligner l'élégance un peu altière. Constatons tout de suite que cet effort est payant : la majorité des lecteurs du célèbre hebdomadaire (qui, malgré ce que son titre suggère, est loin de ne traiter que d'affaires économiques) vivent en dehors du royaume : aux seuls Etats-Unis, on en compte quarante mille.

Ceux qui ont la délicate mission de défendre le français ont-ils assez médité la façon dont l'anglais se répand ? Notons d'abord qu'au libre-échangisme économique des Anglo-Saxons correspond leur libre-échangisme linguistique. Personne ne proteste outre-Manche, comme outre-Atlantique, lorsque des mots français envahissent ce qu'on n'ose plus appeler la langue de Shakespeare : or le snobisme est aussi francomane chez les anglophones qu'il est anglomane chez les francophones. Pour désigner la confrérie internationale des snobs, on dit d'ailleurs aussi bien la *« café* (pas *coffee) society »* que le *« jet-set »*. Feuilletez les trois *Times*, celui de Londres, celui de New-York et le *Financial*, vous y trouverez souvent des mots français, y compris dans les titres et la publicité. Et de même dans le *Washington Post*, le *Guardian, Newsweek, Time*, ou l'*Economist* déjà cité. Le grand dictionnaire d'Oxford n'est-il pas le premier à accueillir tout mot qui a été imprimé une fois dans une publication de langue anglaise ?

Il est vrai qu'il est agaçant de voir envahir le français par un jargon anglo-saxon d'autant plus pénible qu'il est souvent employé à contretemps — ou à contresens. Mais il n'est pas moins triste de constater sa pollution par le charabia pur et simple, l'alourdissement délibéré, le vocabulaire hermétique, les phrases interminables, l'enchevêtrement des « qui ». Une belle langue, une langue simple, claire, vivante, n'a pas besoin de gendarmes pour la défendre. Elle a surtout besoin d'écrivains et d'enseignants capables de la nourrir, de la faire vivre, de la transmettre, de l'adapter aux besoins de ce temps, de l'alléger sans en renier le génie, de lui rendre la saveur que trop de jocrisses lui ont enlevée.

Loin de nous l'idée de dissuader les chercheurs d'aller toujours plus loin dans l'exploration des possibilités de la langue : mais ne comptons pas trop sur eux pour faire se précipiter les lecteurs d'au-delà des mers sur les rayons français de leurs librairies. Alors qu'il y a tant d'auteurs de chez nous dont le seul nom fait venir l'eau à la bouche. Prenons exemple sur la cuisine française qui, ancienne comme nouvelle, demeure sans conteste la première à la bourse mondiale des réputations : il n'y aurait peut-être pas un tel effort à faire pour que se répande aussi l'idée que la langue française est toujours la plus juteuse. A-t-on assez relevé que son recul a coïncidé avec un certain déclin de l'éclat de notre littérature ? Il y a vingt ans encore, on citait d'un pôle à l'autre les noms de trente grands écrivains ou penseurs français ; le nombre, aujourd'hui, serait plus faible, et l'âge moyen des intéressés, surtout, bien plus élevé...

La veine se serait-elle tarie qui a fait naître sur ce sol tant d'auteurs de dimension universelle ? Il est difficile de le croire. Mais de certains de ceux qui tiennent aujourd'hui une plume on dirait qu'ils se sentiraient déshonorés à l'idée de s'exprimer comme tout le monde, d'énoncer simplement des choses simples. La préciosité ne manque pas d'un certain charme : elle ne séduira jamais les gros bataillons. Et il n'y aurait pas beaucoup à miser sur l'avenir d'une langue repliée sur elle-même, fixée une fois pour toutes, protégée par une couche de textes juridiques des influences pernicieuses du dehors (1).

A son roi Louis XVIII, le baron Louis, ministre des finances, disait : *« Faites-nous de bonne politique, nous vous ferons de bonnes finances. »* A l'intelligentsia française — et francophone, car nous avons grand besoin en l'occurrence de tous ceux qui s'expriment en français. — Jack Lang ne pourrait-il dire : *« Faites-nous de bonne langue, nous vous ferons de bonne politique culturelle »* ?

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Surtout si devaient se renouveler des aventures comme celle qui vient de se produire aux Pays-Bas, où l'enseignement du français a cessé, il y a quelques années, d'être obligatoire : une société de câblo-distribution y a diffusé quotidiennement, depuis septembre 1980, quatre heures d'émissions françaises à trois cent mille abonnés, avant que certaines sociétés françaises de TV et de droits d'auteurs obtiennent, en juillet 1981, l'établissement d'un codage empêchant leur réception. La direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay essaie de faire aboutir un projet expérimental permettant, dès la fin décembre, la diffusion d'émissions françaises dans ce pays et dans d'autres.

Réplique à... Herbert R. Lottman

L'AMÉRIQUE, LA FRANCE ET LE LIVRE

par FRANÇOIS-MARIE SAMUELSON (*)

L'article de Herbert R. Lottman, correspondant international de Publishers Weekly *(« Les raisons d'un sens unique »* le Monde, *page Idées du 18 novembre), a inspiré à François-Marie Samuelson les considérations suivantes :*

POURQUOI les auteurs français sont-ils si peu traduits en Amérique ? La fable le plus en vogue prétend qu'ils écrivent court, sans travail, et, au mépris des courants d'air, entre deux portes. Outre son caractère discourtois, ce jugement est spécieux, car rien, dans l'éducation courante, ne permet de reconnaître les écritures authentiques. Jean Guénot, un auteur au goût rare, pense à raison que, sans quelques bibliophiles, pas un seul exemplaire de Lautréamont n'eût survécu. Envoyé par Georges Izambard vers un poète de Romorantin, jamais Rimbaud n'eût atteint les cafés parisiens, ni existé nulle part.

Statistiquement, il est vraisemblable qu'il se perd ainsi, chaque siècle, une dizaine d'écrivains, irrémédiablement, balayés par les vanités d'auteur qui foisonnent d'un bout à l'autre de l'appareil. Si la littérature était prospectée aussi sérieusement que le pétrole, la production courante aurait une autre physionomie.

Les « tontons flingueurs » du jugement littéraire existent depuis toujours. L'obsession d'un écrivain, et de tout artiste, se résume à tenir bon face à tous les mercenaires qui veulent les faire crever de faim ou de silence. Souvenez-vous de Stendhal, qui en prit pour vingt ans, comme un vulgaire malfaiteur. Vingt ans de silence jusqu'après sa mort. Son crime ? Avoir dicté *la Chartreuse de Parme* en cinquante-deux jours à un secrétaire. Souvenez-vous encore de *la Gazette de France*, en 1830, après *le Rouge et le Noir : « Il est presque temps que M. Stendhal change encore une fois de nom, et pour toujours de manière et de style. »*

Des leçons obsolètes

Que l'on cesse donc de nous tordre les oreilles de leçons obsolètes. Et que l'on cesse aussi de confondre littérature et industrie du livre. Littérature ? Les affaires se partagent entre le goût et la conjoncture. Et, en matière d'exportation vers l'Amérique, la conjoncture dicte sa loi. Prétendre que les *Editors* attendent à bras ouverts les livres français relève d'une confusion gaillarde de tous les problèmes. Que choisira un *Editor* d'une grande maison d'édition new-yorkaise si on lui propose la traduction de *Paulina 1880*, le chef-d'œuvre de Pierre-Jean Jouve — en panne depuis cinquante-sept ans — et le manuscrit des dernières bamboulas d'une actrice américaine célèbre ? Plus tard, ou aussitôt, les éditeurs étrangers se disputeront les droits en traduction des galipettes de notre actrice. Est-ce un livre qui comptera pour autant, comme on nous le laisserait volontiers entendre en un syllogisme stupéfiant ?

L'édition américaine n'est pas un monolithe. C'est un ensemble tricephale comprenant des grandes maisons d'édition *(trade publishers)*, des petites maisons indépendantes *(small presses)* et des presses universitaires. L'avenir de la littérature française traduite se jouera chez ces deux derniers partenaires. Où croyez-vous que l'on publie Francis Ponge, Max Jacob, Philippe Soupault, Jean Follain ou Raymond Roussel ? Chez des illuminés de l'édition qui travaillent entre la cuisine et la chambre du dernier-né. A travers toute l'Amérique, il n'y a pas plus de 280 librairies indépendantes pour distribuer les quelques centaines de livres de ces tirages confidentiels...

Une baisse vertigineuse

Mais quel est le chiffre des traductions françaises en Amérique ? Baisse vertigineuse. De 444 livres en 1973, nous en sommes à 220 en 1981. Soit une chute de plus de 50 % en moins de dix ans. Il faut mettre ce chiffre en perspective pour mieux comprendre l'ampleur de cet effritement. Le nombre de livres traduits en Amérique en 1981 s'est élevé à 286. Soit 3,09 % des 41 538 titres de la production de la même *année. Pour* 1 689 traductions en 1977, on constate donc que leur chiffre global a diminué de 31,3 % en quatre ans aux États-Unis. Pour cette même période, la chute française est de 80,4 %, alors que le chiffre allemand résiste mieux avec une chute de 26,3 % seulement (312 traductions en 1977, contre 247 en 1981).

Devant un tableau aussi sombre, il y a en France une administration prête à jouer pleinement *son rôle de soutien et de régulateur* dans la gestion des deniers publics consacrés à la culture. Tous les pays au monde agissent de la sorte, ainsi que l'Amérique, contrairement à la légende. Ne revenons pas sur le rôle connu des fondations privées qui sont finalement alimentées par un argent que l'État s'abstient de percevoir par le biais des déductions fiscales. John Irving reçut ainsi une subvention pour écrire *le Monde selon Garp*. Quoi d'autre ? De nombreux éditeurs indépendants subsistent grâce aux aides fédérales du *National Endowment for the Arts* ou du *National Endowment for the Humanities*. Le gouvernement américain a aussi un programme d'aide à l'exportation du livre non dénué d'arrière-pensées politiques. L'*Africa Book Program*, organisé par l'USICA (*International Communication Agency*), offre des subventions pour faciliter des traductions de livres américains en français et permettre ainsi leur diffusion dans les pays d'Afrique francophone...

Face au difficile marché américain, il est évident que les professionnels français ne restent pas les bras croisés. Des grands groupes sont déjà à pied-d'œuvre à New-York et à Boston. Mais les autres maisons, plus jeunes ou plus modestes, doivent-elles être laissées pour compte ? C'est à cet endroit que s'inscrit la vocation prochaine du Bureau du livre français à New-York. Et le ministre de la culture n'a pas besoin d'un journaliste américain et de ses bénédictions pour prendre des décisions.

(*) Chargé de mission au Syndicat national de l'édition. Auteur de *Il était une fois « Libération »*. (Éditions du Seuil.)

AFRIQUE

LE RAID SUD-AFRICAIN AU LESOTHO

Maseru réclame la convocation du Conseil de sécurité de l'ONU

Le Lesotho a demandé, jeudi 8 décembre, la réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies à la suite du raid sud-africain contre les locaux de l'A.N.C. (Congrès national africain, interdit par Pretoria) dans la capitale du petit royaume, raid qui a fait trente-sept mort, dont cinq femmes et deux enfants (*le Monde* du 10 décembre). Le Lesotho, qualifiant l'attaque sud-africaine de *« lâche et barbare »*, a accusé Pretoria de collusion avec l' « Armée de libération du Lesotho », mouvement clandestin interdit par Maseru. A l'ONU, on estimait jeudi, de source diplomatique, que le Conseil de sécurité pourrait se réunir lundi.

Alors que Pretoria présentait son action comme *« une mesure préventive contre les terroristes qui veulent attaquer l'Afrique du Sud de l'extérieur »*, la Maison Blanche a fait savoir qu'elle *« déplorait »* l'attaque sud-africaine et *« tout particulièrement les pertes de vies innocentes qui ont eu lieu »*. M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures français, s'est déclaré *« choqué »*. Londres a *« condamné la violation flagrante de la souveraineté du Lesotho »*. Alors que M. Kodjo, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, condamnait dans *« les termes les plus violents »* un acte qu'il juge *« criminel »* et de *« pur banditisme »*, M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré *« accablé »*.

Pour sa part, dans un communiqué publié à Harare (Zimbabwe), l'A.N.C. a annoncé qu'elle se livrerait à des représailles en territoire sud-africain et démenti que le locaux attaqués à Maseru abritaient un quartier général de son mouvement.

Entretemps, l'attentat contre des réservoirs de combustible du port mozambicain de Beira, qui ont brûlé toute la journée de jeudi, a été revendiqué par un représentant à Lisbonne de la « R.N.M. » (Résistance nationale du Mozambique, mouvement en lutte armée contre Maputo). Cette zone de stockage est destinée au ravitaillement du Zimbabwe et du Malawi, deux Etats enclavés, Maputo a accusé des *« commandos spéciaux venus d'Afrique du Sud »* d'être responsables du sabotage.

Le visage barbouillé de suie...

De notre envoyé spécial

Maseru. — « Ils ont commencé à tirer vers 1 heure du matin. Cécilia, ma femme, s'est approchée de la fenêtre pour voir ce qui se passait, il y a eu comme un bruit de verre éclaté et puis, elle est tombée en arrière sur le lit, couverte de sang. » Engoncé dans un épais cache-misère sombre, malgré l'éprouvante chaleur qui grille Maseru, M. Philemo Sehlabaka est encore sous le choc. Il serre sans les voir les mains des amis et parents qui défilent depuis ce matin dans la petite maison de briques rouges où Cécilia, il y a quelques heures à peine, s'affairait encore au ménage.

Elle avait vingt-huit ans, deux petites filles de moins de trois ans, qui jouent, innocentes et pieds nus dans la courette poussiéreuse. Cécilia ne savait rien de la politique, de l'apartheid ou de l'ANC. Elle était citoyenne du Lesotho et habitait un quartier ouvrier à cinq minutes du centre de la capitale. *« Regrettable bavure »* dans une nuit de terreur.

Mlle Maturo Ralebitso logeait au 2e étage d'un petit immeuble cossu du centre. Elle dormait quand la porte de son appartement vola en éclats sous l'impact des balles de mitraillettes. Elle tenta d'enjamber la fenêtre de sa chambre. On retrouva son corps deux étages plus bas avec une balle dans le dos. Elle avait vingt-cinq ans, un avenir universitaire brillant. Elle était la fille d'un ancien ministre du Lesotho. C'est en fait son voisin du dessus, réfugié Sud-Africain de l'ANC qui était visé. Il a, lui aussi, cherché le salut en sautant par la fenêtre. Il s'est cassé la jambe en tombant. Une balle est venue l'achever en bas.

Deux enfants, cinq femmes, et trente « terroristes » massacrés en deux heures et demie de cauchemar. Les « Boers », comme on les appellent encore ici, n'ont pas chômé. A 3 heures du matin tout était fini. Les cent commandos de la nuit, le visage barbouillé de suie, pouvaient tranquillement regagner leurs bases. Selon tous les témoins rencontrés sur place, l'unité de police mobile (P.M.U.) de Maseru, qui compte environ deux mille hommes, en principe chargée de veiller sur la sécurité des citoyens comme des réfugiés, n'est intervenue à aucun moment. Couardise ou complicité ? Dans les faubourgs de la capitale, les avis sont partagés.

A en juger par le butin généreusement expos sur une pelouse de Bloemfontein en Afrique du Sud. Le raid dirigé contre les guérilleros et les sympathisants de l'ANC — la quasi-totalité des quelques centaines de jeunes Noirs Sud-Africains réfugiés au Lesotho — a produit des résultats. Des grenades, des explosifs divers, quelques fusils, des pistolets, tous *« d'origine communiste »*, et de la littérature, étaient en abondance offerts aux regards de la presse.

Les preuves de la « subversion », qui menaçait la sécurité de l'Afrique du Sud à partir du Lesotho, n'ont cependant pas toutes été ramenées à Bloemfontein. A Tha Maes, un faubourg populeux de Maseru, une petite maison au toit de tôle ondulée, fumait encore lorsque nous l'avons visitée. On y a retrouvé les cadavres de huit jeunes gens noirs entassés dans la seule pièce épargnée par l'incendie. Sur les murs, aucune trace de balle, mais des affiches en quantité et des coupures de journaux. Une affiche résume le programme des jeunes gens qui vivaient ici : *« La guérilla doit constituer l'inévitable réponse du peuple à la répression et aux discriminations »*. Sur les murs en face, des gouttes de sang achèvent de se coaguler sur une grande carte de l'Afrique du Sud...

PATRICE CLAUDE.

Entièrement enclavé à l'intérieur du territoire sud-africain, le Lesotho *s'étend sur 30 000 kilomètres carrés* et compte un peu plus d'un million d'habitants. L'élevage constitue le seul revenu important de cet Etat, dont le seul partenaire économique est l'Afrique du Sud. De vives tensions internes sévissent au Lesotho, où le chef Lebua Jonathan, premier ministre, est soumis aux pressions constantes de Pretoria. En août dernier, le ministre des travaux publics a été tué dans une embuscade par des guérilleros de l'armée de libération du Lesotho, qui font régner une insécurité permanente dans les campagnes.

Togo

L'avion du président utilisé par des trafiquants de drogue

Un colis contenant 15 kilos de cannabis et qui avait été transporté dans l'avion du président de la République togolaise, le général Eyadema, a été saisi, mercredi 8 décembre, à l'aéroport du Bourget, à Paris, par la douane française. Le colis avait été embarqué frauduleusement dans les soutes de l'avion avec d'autres colis destinés à des ressortissants togolais résidant en France par un sous-officier de la gendarmerie togolaise, le maréchal-des-logis-chef Tetevi Date, qui a été arrêté et mis à la disposition de la justice togolaise, a-t-on indiqué de source officielle à Lomé.

Au moment de la vérification du contenu du colis par les douaniers, à Paris, deux personnes ont pris la fuite. Alertées par les autorités françaises, les autorités togolaises ont procédé à des investigations, a-t-on indiqué de même source, précisant que le colis contenant de la drogue était destiné à un certain Prosper Bovia Amouzougan, demeurant à Paris. Les autorités togolaises ont demandé que toutes les personnes impliquées dans cette affaire soient recherchées et remises à la justice française. — *(A.F.P.)*

Angola

Le président Dos Santos s'efforce d'imposer son autorité au parti unique

Rien n'a pas encore transpiré des négociations directes, ouvertes mercredi 8 décembre au Cap-Vert, entre Angolais et Sud-Africains (*le Monde* du 10 décembre). On ignore même la date de leur reprise, qui ne semble pas, de toute façon, prévue avant 1983. En revanche, elles coïncident avec une remise en cause, pour des raisons qui ne sont pas directement liées à la négociation du conflit namibien, du fragile équilibre politique qui prévalait, depuis longtemps, au sein de l'équipe dirigeante angolaise.

Les « pouvoirs spéciaux, dans le cadre du plan global d'urgence nationale », accordés au président Dos Santos par le comité central du M.P.L.A.-P.T., parti unique, semblent l'aboutissement d'une offensive engagée, au moins depuis le début de l'année, par le chef de l'État angolais contre la dilution du pouvoir dans son pays.

Depuis la mort de Neto, en septembre 1979, le pays et le parti sont devenus pratiquement ingouvernables. Aujourd'hui, les Sud-Africains contrôlent le sud, frontalier de la Namibie, où l'armée angolaise ne peut plus lancer que, de temps à autre, des raids terrestres. Dans le centre, agricole et peuplé, la rébellion de l'UNITA de M. Savimbi, avec l'appui logistique sud-africain, a créé une situation insupportable. Des centaines de milliers de « personnes déplacées » sont en proie à la disette. La guerre y est devenue très brutale. L'insécurité s'est généralisée.

En outre, à l'exception de la recherche et de l'extraction du pétrole, pour l'essentiel *off shore*, l'économie s'est peu à peu paralysée. Devant cette situation, le parti et l'armée ont réagi en baissant les bras, notamment sous l'influence des « Zaïrois » — les Angolais réfugiés au Zaïre pendant la guerre coloniale et revenus à partir de 1975 — nombreux au sein d'un M.P.L.A.-P.T. qui ne compterait guère que quinze mille meurtres, dont trois mille militants, sur quelque six millions d'habitants.

Début 1982, pour mettre un terme à la paralysie d'une direction du M.P.L.A.-P.T. divisée en plusieurs factions, le président Dos Santos a lancé une offensive en s'appuyant sur la « vieille garde » du parti. Les comptes rendus des réunions du comité central ont été diffusés parmi les militants. Une campagne contre la corruption — éhontée dans les milieux dirigeants — a été lancée. Après une longue période de pénitence à Moscou, M. « Iko » Carreira, l'un des chefs historiques du M.P.L.A., a été nommé à la tête d'une commission de réorganisation de l'armée, redevenant ainsi le véritable chef des forces armées angolaises. son retour, au plus haut niveau, est d'autant plus important que M. Carreira est le promoteur du « plan global d'urgence nationale » évoqué aujourd'hui et qu'il n'avait pas réussi, jusqu'ici, à faire avaliser par le parti.

L'adoption de ce plan, ainsi que la mise à l'écart de M. Ludoki — qui, tout en appartenant à la « vieille garde », est considéré comme proche des « Zaïrois » et peu motivé idéologiquement —, semblent indiquer que M. Dos Santos vient de marquer des points. Les violentes attaques prononcées, le 30 novembre, par le ministre de la sécurité — un militaire — contre des « responsables » qui s'adonnent au trafic des devises étrangères et à celui des diamants, vont dans le même sens. Mais il est sans doute trop tôt pour savoir si le chef de l'État et ses amis ont définitivement gagné une partie qui se livre à l'intérieur du M.P.L.A.-P.T. Des sanctions ou des démissions, possibles dans les prochaines semaines, en diraient davantage sur ce qui ressemble déjà à une épreuve de force entre dirigeants angolais.

Bien entendu, les incidences du conflit namibien — incursions sud-africaines, présence de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) en Angola et aide sud-africaine à l'UNITA — pèsent d'un poids lourd sur les événements. Mais, à ce propos, il faut déjà souligner quelques points :

— Rien n'indique, pour l'instant, qu'au sein du M.P.L.A.-P.T. le clivage le plus important soit entre prosoviétiques et pro-occidentaux, entre « radicaux » et « modérés ».

— Au Cap-Vert, les Angolais n'ont envoyé qu'une délégation de second rang et ont indiqué qu'ils ne discuteraient pas du « lien » entre le conflit namibien et la présence, sur leur territoire, de troupes cubaines, dont le nombre est évalué aujourd'hui, par les services de renseignement américains, à quelque trente mille hommes.

— Luanda s'est toujours méfié de la direction de la SWAPO, qui a eu des liens étroits, par le passé, avec l'UNITA. Au cas où le président de la SWAPO, M. Nujoma, se retrouverait au pouvoir à Windhoek, la sagesse inviterait le M.P.L.A.-P.T. à s'inquiéter d'une éventuelle alliance UNITA-SWAPO. En outre, jusqu'à preuve du contraire, la SWAPO demeure un mouvement de libération relativement faible.

Pour toutes ces raisons : si l'une des clés du conflit namibien se trouve bien à Luanda, il faut d'abord voir quelle tournure prendra l'épreuve de force déclenchée par M. Dos Santos.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Maroc

Le roi Hassan II se déclare prêt à recevoir le chef de l'opposition socialiste

De notre correspondant

Rabat. — L'ouverture longuement attendue de la part du pouvoir en direction de l'opposition socialiste marocaine paraît enfin se dessiner. L'occasion pour le roi Hassan II d'en prendre l'initiative aura été la réunion à Rabat du 3 au 5 décembre du conseil général de l'Interafricaine socialiste (I.A.S.).

Recevant, lundi 6, les membres de cette organisation présents à Rabat, au premier rang desquels se trouvait son président, M. Senghor, Hassan II en a profité pour leur faire, comme l'a dit l'ancien chef de l'Etat sénégalais, *« une leçon sur la démocratie, c'est-à-dire sur la volonté populaire »*. Auparavant, recevant M. Senghor qui lui parlait de la situation de l'U.S.F.P., le parti socialiste d'opposition marocain, à la veille des élections législatives prévues pour 1983, le roi a déclaré : *« Toutes les restrictions seront levées. »* Apparemment le souverain entendait par là la fin de l'interdiction de paraître qui frappe la presse socialiste depuis les événements de Casablanca de juin 1981.

Parlant, d'autre part, à la fin de l'audience accordée aux membres du conseil général de l'I.A.S. à M. Abdelwahad Radi, président du groupe socialiste, il lui a demandé des nouvelles de M. Abderrahim Bouabid, secrétaire général de l'U.S.F.P., libéré depuis mars dernier, et s'est déclaré prêt à le recevoir, *« étant donné que la campagne électorale approche et que l'U.S.F.P. a des revendications »*. Cette entrevue entre le roi et le chef de l'opposition socialiste serait déjà aux dernières nouvelles organisée.

Outre la question de la presse socialiste, toujours empêchée de paraître, un grand nombre de militants socialistes et de la Confédération démocratique du travail (C.D.T.), organisation syndicale proche de l'U.S.F.P., ont été condamnés après les événements de Casablanca de juin 1981 à des peines de prison ferme d'une à plusieurs années, et les prisonniers les plus connus, notamment le rédacteur en chef du quotidien *Al Moharrir*, M. Karchoui, et le secrétaire général de la C.D.T., M. Amaoui, sont toujours en instance de jugement à Casablanca.

Le roi a cependant donné à l'U.S.F.P. le conseil de ne pas adhérer à l'Internationale socialiste en invoquant la présence d'Israël. Il faut remarquer que le parti socialiste marocain n'a encore dans l'organisation africaine socialiste que le statut d'observateur, alors que le parti nationaliste de l'Istiqlal est membre de l'I.A.S.

ROLAND DELCOUR.

Tunisie

Une structure syndicale serait créée à l'échelle maghrébine

De notre correspondant

Tunis. — Les représentants des centrales syndicales de Tunisie d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Lybie (1) qui se sont réunis le dimanche 5 et le lundi 6 décembre à Tunis, ont décidé le principe de la création d'une *« structure syndicale à l'échelle maghrébine »*. Bien que leurs options ne soient pas toutes identiques, que la conception de leurs relations avec le pouvoir diffère et qu'il existe peu de points de convergence entre les régimes de leurs pays respectifs, les cinq organisations qui se retrouvaient pour la première fois depuis 1977 ont pu définir un certain nombre de principes généraux qui leur sont communs. Cela leur permet d'envisager une coordination de leurs actions au sein de cette future structure, qui pourrait prendre la forme d'une fédération syndicale maghrébine.

Dans le communiqué qu'ils ont publié à l'issue de leurs entretiens, les syndicalistes insistent notamment sur *« la ferme détermination des travailleurs (...) à agir de concert pour renforcer la solidarité syndicale et entretenir l'esprit militant de façon à soutenir le rôle avant-gardiste des couches laborieuses en vue de la libération, de l'unité et de l'édification d'une communauté socialiste saine »*. Ils soulignent aussi *« la prise de conscience syndicale croissante »* qui se manifeste au Maghreb et la volonté des travailleurs de *« réduire l'acuité de l'exploitation, renforcer les libertés syndicales et contribuer à l'œuvre de développement économique, de démocratisation et de justice sociale »*.

La première action commune des cinq centrales ouvrières portera sur la situation des travailleurs maghrébins en Europe — plus d'un million et demi. Les centrales déplorent *« les mesures arbitraires, les pressions, les injustices et les harcèlements exercés par les gouvernements européens »* à l'encontre de ces travailleurs immigrés. — M. D.

(1) L'Union générale des travailleurs tunisiens, l'Union générale des travailleurs algériens, l'Union marocaine du travail, l'Union des travailleurs mauritaniens et le Congrès général des fédérations professionnelles et syndicales de Libye.

EUROPE

L'AFFAIRE DE LA « FILIÈRE BULGARE »

Sofia annonce l'arrestation d'un trafiquant turc mêlé à l'attentat contre le pape

(Suite de la première page.)

Reste une interrogation de taille : comment ce pays où, étant donné le régime, un étranger peut encore plus difficilement qu'ailleurs passer inaperçu a-t-il toléré la présence d'un tel personnage, aventurier pour le moins encombrant, recherché entre autres par la police turque ? Le plus bizarre est que Celenk a été décrit en octobre dernier par les *Izvestia* comme un agent de la C.I.A. : curieux refuge pour lui que la Bulgarie... Un mandat d'arrêt international avait été émis à son encontre le 4 novembre par la magistrature italienne pour complicité dans l'attentat contre le pape.

Celenk est en fait le quatrième Turc arrêté dans cette affaire.

En plus d'Agca, l'exécutant, Omar Bagci a été arrêté en Suisse, puis extradé en Italie. Il aurait remis l'arme à Agca à Milan de la part d'Oral Celik, le Turc qui lui a permis de gagner la Bulgarie après son évasion. Musar Cedar Celibi, président de la fédération turque de Francfort, l'a aidé en Allemagne. Enfin, un certain Omer Ay a été arrêté à Hambourg comme un complice d'Agca.

Des quatre, Celenk est évidemment le personnage le plus important. Qu'est-ce qui a décidé les Bulgares à l'arrêter, reconnaissant ainsi qu'il se trouvait à Sofia où il jouissait d'une totale impunité, bien que personne n'ait pu ignorer les charges pesant contre lui ? Selon des sources policières confirmées, la piste bulgare serait désormais clairement établie. Les aveux de l'ancien syndicaliste Scriciollo tendraient à confirmer que celui-ci a profité de la confiance que lui faisait Solidarnosc, dont il était l'un des grands contacts en Italie, pour passer certaines informations aux Bulgares. Il aurait, en outre, incité les Polonais au radicalisme, légitimant ainsi une répression dure.

Scriciollo aurait donné les noms de quatre de ses contacts à l'ambassade de Bulgarie à Rome. Si la « piste bulgare » en général se précise, les preuves contre M. Antonov seraient cependant moins solides que la magistrature ne le laisse croire. On apprend, d'autre part, que la Bulgarie a rejeté la demande italienne pour lever l'impunité pénale dont jouit un caissier de son ambassade, M. Aivasov, sur lequel pèse un mandat d'arrêt et qui est retourné récemment en Bulgarie.

En ce qui concerne le trafic des armes et de la drogue, dans lequel Celenk a joué un rôle-clé, l'enquête conduit à d'autres pistes : l'une, selon l' *Avanti*, le quotidien du parti socialiste italien, passe par la Hongrie, et une autre tend à lier Celenk à des Arméniens vivant en Suisse et dans le nord de l'Italie. Une troisième mène à Palerme, où récemment a été arrêté un truand apparemment lié au trafic qui avait pour centres Milan et Trente. En d'autres termes, même la Mafia sicilienne aurait ses « connexions » avec un réseau de trafic arme contre drogue qui s'étendrait de la Turquie au Proche-Orient en passant par la Bulgarie et l'Italie.

PHILIPPE PONS.

Les enquêtes d'un journaliste turc avaient révélé dès 1980 les trafics d'armes et de drogue par la Bulgarie

Ankara. — La persévérance des magistrats italiens et la décision de Sofia à l'encontre de Béchir Celenk confirment amplement les enquêtes publiées depuis 1975 par le journaliste turc Ugur Mumcu, chroniqueur du quotidien *Cumhuriyet* (centre gauche), sur le rôle des trafiquants d'armes et de stupéfiants turcs et leurs associés étrangers dans la recrudescence des menées terroristes en Turquie.

De notre correspondant

Les noms des personnes impliquées ou recherchées avaient en effet maintes fois figuré dans les colonnes du journal et surtout dans son ouvrage intitulé *la Contrebande d'armes et la terreur*, qui en est à sa sixième édition en deux ans. Il a valu à l'auteur deux prix différents, et le titre de journaliste de l'année en 1980, mais a aussi reçu des menaces de mort. M. Mumcu, ancien assistant de la faculté de droit d'Ankara, avait été condamné à cinq ans et dix mois de prison par le tribunal militaire d'Ankara, au lendemain du 12 mars 1971 pour ses actions de gauche, puis acquitté par la Cour de cassation militaire.

M. Mumcu, qui se définit comme « partisan de la gauche indépendante », est auteur de plusieurs autres best-sellers. (Son éditeur est aussi celui de Yachar Kemal.) Il nous a donné des précisions importantes :

« Le nombre d'armes saisies durant les quatre dernières années par les forces de l'ordre en Turquie devait atteindre environ huit cent vingt-deux mille. Leur valeur dépasse largement 30 milliards de livres turques (1,2 milliard de francs français). Il est évident que cette importante quantité d'armes — il en reste toujours de cachées — ne pouvait pas venir sans soutien étranger. Ces armes de toutes marques et de tous modèles étaient notamment fabriquées en Belgique, Allemagne, France, Union soviétique, Tchécoslovaquie, Italie, Espagne, Grande-Bretagne et Etats-Unis.

» En examinant les dossiers des contrebandiers arrêtés au cours des quinze dernières années, j'ai constaté que la plupart transitaient par la Bulgarie. Elles y entraient moyennant une commission de 12 % à 15 % payée aux douanes bulgares, avant de partir pour le Proche-Orient, par camions de transports internationaux ou par mer. D'autres filières prenaient par la Syrie, par la Grèce, le long des côtes turques. Un certain nombre de suspects ont été trop rapidement relaxés, faute de preuves suffisantes. Il était évident que les trafics étaient à double sens : la drogue finançait l'achat des armes à l'étranger, et telle personne arrêtée pour contrebande d'armes s'était aussi intéressée au trafic des stupéfiants. »

La corruption administrative

— Pourquoi les « gros bonnets » que vous repériez jouissaient-ils d'une sorte d'immunité ?

— Plusieurs contrebandiers turcs repentis, qui m'ont écrit après avoir lu mes articles, ont mis très clairement et nommément en cause les complicités entre les gros bonnets, souvent propriétaires d'hôtels, de bateaux, de compagnies de transport, et disposant d'une quantité d'hommes de main, et les agents des douanes ou de la police. On a vu un commissaire divisionnaire du bureau des narcotiques arrêté en flagrant délit alors qu'il transportait de la drogue lui-même. Il purge actuellement sa peine.

» La police turque, surtout au début des années 70, a sous-estimé le rôle du trafic d'armes sur les menées terroristes et négligé de rechercher les liens existant entre plusieurs groupes qui avaient opéré une certaine « division du travail » et s'étaient en même temps réparti les points de vente. Plusieurs directeurs de police départementale, voire des gouverneurs de province étaient « courtisés », tout comme les douaniers de tous échelons, par ces groupes, qui disposaient de tous les moyens de corruption financière. Les contrebandiers avaient des têtes de pont au sein de l'administration.

» Sur le plan politique, le sénateur du parti du mouvement nationaliste, M. Bayan, et un député du parti du salut national, M. Kahraman, ont été arrêtés et condamnés respectivement en France et en Allemagne fédérale pour des affaires de drogue. Un ancien ministre des douanes, M. Mataraci, a reçu des millions de livres turques de la mafia turque, en contrepartie, notamment, de la nomination d'amis de cette mafia à des directions de douanes départementales et de la mutation de fonctionnaires gênants. M. Mataraci a été condamné à plus de trente ans de prison par la Haute Cour, l'année dernière.

— Les autorités alertées ont-elles donné suites à vos publications dénonçant les activités des gros bonnets ?

— Le ministre de l'intérieur du gouvernement Ecevit, en 1979, m'a beaucoup soutenu. Le ministre des affaires étrangères de cette époque a, de son côté, demandé énergiquement aux autorité bulgares de s'abstenir d'accorder des facilités de transit aux contrebandiers turcs. Il y a eu un net ralentissement des activités, mais pour quelques mois seulement. Et dernièrement, le pouvoir militaire vient de confier à un tribunal militaire la tâche de connaître uniquement de tous les procès de contrebande en cours en Turquie. Grâce à cette centralisation, il y aura une meilleure coordination dans les enquêtes en cours.

La mafia impliquée

— Existe-t-il un lien entre les personnes impliquées dans la tentative d'assassinat du pape et la récente découverte du réseau de trafiquants de drogue à Milan ?

— Bientôt les deux dossiers seront réunis par la justice italienne. Celenk, qui possédait également des sociétés en Suisse, est un grand ami et associé de Samir Arosyan. Ce dernier est propriétaire de l'hôtel Nova à Zurich ; il est d'origine syrienne. Il est curieux de constater que, dans le passé, il était fréquemment associé à un autre Syrien, Henri Arsanyan, actuellement détenu comme chef de cette bande à Milan. Tous deux avaient séjourné fréquemment dans les mêmes hôtels à Sofia, où ils pouvaient rencontrer leurs amis turcs.

» Plusieurs autres membres de cette bande de Milan, comme les frères Derin, ont précédemment travaillé avec Celenk. Un informateur de la police turque, qui m'avait d'abord écrit, un certain Telemen, trouvé plus tard mystérieusement mort il y a quelques années, avait dénoncé, au cours d'un procès en 1972, les noms à la fois de Ugurlu et de Celenk, et parlé déjà d'un certain « Henri l'Italien ». J'avais encore produit cette information en octobre 1980. On verra bientôt que ces rivières vont confluer. Le dossier Agca est rouvert tout comme celui des gros bonnets et aussi tout comme celui d'une bande, arrêtée en Italie en 1979, composée de femmes turques transportant de l'héroïne pour le compte de leurs maris. En un mot, la Mafia italienne est impliquée dans toutes sortes de contrebandes via la Turquie. »

ARTUN UNSAL.

R.F.A.

POUR POUVOIR DEMANDER LA DISSOLUTION DU BUNDESTAG

Le chancelier Kohl va déposer une motion de confiance en demandant à ses amis de ne pas la voter...

Bonn. — C'est devant un Bundestag dissous, sorti du placard pour l'occasion, que M. Mitterrand prononcera, le 20 janvier, un discours célébrant le vingtième anniversaire des accords Adenauer-De Gaulle. A cette date en effet, l'assemblée ouest-allemande aura cessé d'exister légalement. Jeudi après-midi 9 décembre, le chancelier Kohl a informé le président Carstens de son intention de déposer lundi une *motion de confiance, dont le vote pourrait* avoir lieu vendredi 17 décembre à l'issue du débat budgétaire.

De notre correspondant

M. Kohl n'a pas révélé les réactions du président de la République à sa décision, dont il a informé dans la soirée les présidents des groupes parlementaires. Il s'adressera au sien lundi et lui communiquera sans doute le texte de la motion. Au centre de l'exposé des motifs, se trouvera l'idée — discutable en tout état de cause — que la nouvelle coalition n'a qu'un mandat de transition consistant, selon le chef du groupe parlementaire C.D.U.-C.S.U., M. Dregger, à *« arrêter la course à l'abîme financier »*. Ce sera chose faite, si l'on peut dire, puisque le Bundestag ne passera pas au vote de confiance du chancelier avant d'avoir adpoté le budget pour 1983.

Après l'avoir voté, probablement à une large majorité, il renversera la vapeur, cette même majorité s'abstenant pour laisser tout son poids au vote négatif des sociaux-démocrates. Par ce petit tour de passe-passe, le chancelier se verra refuser « la confiance » et pourra se rendre une nouvelle fois auprès du président de la République, pour demander la dissolution du Bundestag et la convocation des électeurs — prérogative qui appartient en propre au président. Celui-ci pourrait attendre quelques jours puisque la Constitution lui en accorde vingt et un pour réfléchir, et que rien ne presse si les élections doivent bien avoir lieu le *dimanche 6 mars*.

Le poids de l'« héritage »

Les préparatifs de la campagne électorale sont en bonne voie. La C.D.U. vient de tenir un expéditif « petit congrès » d'où se détache surtout le slogan électoral : *« Avec nous, sortons de la crise »*. Les sociaux-démocrates ont prévu un congrès en janvier, où M. Hans-Jochen Vogel recevrait l'investiture définitive comme candidat à la chancellerie. Les libéraux, dont la survie parlementaire est en jeu, ont fait savoir, qu'ils s'en prendraient aussi bien aux chrétiens-démocrates qu'aux socialistes pour marquer le *« profil »* de leur parti, et s'affirmer comme troisième force valable. Ils auront pourtant bien du mal à remonter la pente que leur a fait descendre le comportement de « transfuge » de M. Genscher.

Aucun thème majeur ne se dégage encore de ces manœuvres préliminaires. La question de l'« héritage » de treize ans de coalition à direction socialiste offrira une gamme d'arguments faciles à exploiter en ces temps d'austérité. Mais ce n'est pas un programme d'avenir. Il faudra que la C.D.U. trouve un langage plus constructif, et qu'elle propose, sinon des solutions, du moins des approches nouvelles des problèmes de l'heure. En particulier du chômage, qui risque d'atteindre des records au moment du scrutin. L'ambiance générale n'est pas gaie, et il faudra autant d'énergie que d'ingéniosité aux chrétiens-démocrates pour faire apparaître une lueur d'espoir dans le sombre tableau du présent.

La saison des sondages ne bat pas encore son plein, mais ceux qui circulent pour l'instant n'indiquent pas que les chrétiens-démocrates et les chrétiens-sociaux bavarois soient assurés de recueillir à eux seuls une majorité absolue. Beaucoup dépend de la performance des libéraux, dont bien des électeurs seront tentés de s'éveiller soit à droite, soit à gauche.

Quant aux *« Verts »*, feront-ils une campagne « radicale » cohérente ? Pour l'instant, ils marchent plutôt en ordre dispersé. Les maximalistes donnent le ton, tandis que les partisans d'un accommodement avec *le S.P.D.* — accommodement fort problématique quand on pense aux problèmes de l'énergie nucléaire et de la double résolution de l'OTAN — se tiennent sur la réserve. Cela fait beaucoup d'inconnues pour un scrutin dont seule la date du 6 mars est confirmée.

ALAIN CLÉMENT.

Pologne

Un membre du gouvernement donne des indications sur l'ampleur des activités clandestines depuis la proclamation de l'état de guerre

Varsovie. — Le vice-premier ministre de l'intérieur polonais a involontairement donné, jeudi 9 décembre, un saisissant aperçu de l'ampleur des activités clandestines durant cette année d'état de guerre.

De notre correspondant

Selon les chiffres fournis par le général Stachura à la commission de la Diète devant laquelle il était venu faire le point sur « l'état de l'ordre public », ses services ont en effet saisi en un an 730 000 tracts et 340 000 publications illégales et démantelé 677 groupes clandestins et 360 imprimeries de fortune. Dans le même temps, les forces de police renforcées d'unités de réserve ont fait main basse sur 1 196 duplicateurs et 468 machines à écrire ; confisqué plus de 4 000 affiches ; découvert et fermé 11 stations de Radio-Solidarité et un atelier de fabrication de matériel d'émission à Varsovie.

Ce chiffre de 11 stations frappe particulièrement, car il traduit l'importance insoupçonnée qu'avait prise Radio-Solidarité à travers le pays. De la même manière, le nombre d'imprimés saisis amène à sérieusement réviser en hausse les estimations les plus audacieuses faites jusqu'à maintenant sur la circulation de la presse clandestine — dont au demeurant le flot n'apparaît aujourd'hui nullement tari.

En admettant même que les services de police aient pu s'emparer d'un tiers des tracts et bulletins diffusés depuis un an, on arriverait en effet au chiffre de 3 200 000 imprimés de toute sorte publiés par la clandestinité en douze mois. Cette estimation est d'autant plus impressionnante que chaque texte a évidemment plusieurs lecteurs.

Toujours selon le général Stachura, on a, sous l'état de guerre, arrêté, pour raisons politiques, 3 616 personnes parmi lesquelles 2 822 ont été déférées devant les tribunaux. Les camps d'internement ont vu passer au total 10 131 détenus, dont 317 s'y trouvaient encore à la date du 8 décembre. Les manifestations enfin auraient fait 15 morts et 991 blessés, mais n'auraient jamais réuni plus de 21 000 participants, tandis que les grèves et débrayages n'auraient jamais touché plus de 150 entreprises.

Si *« les objectifs fondamentaux de l'état de guerre ont été atteints »*, estime le vice-ministre, *« de nombreuses questions sont toujours à régler »*, car *« la défaite de l'adversaire ne signifie pas que les éléments contre-révolutionnaires aient déposé les armes »*. *« Leur parrain d'outre-Atlantique »* étant opposé à cette idée, ils élaboreraient, tout au contraire, *« des plans de lutte à long terme contre le pouvoir »* en envisageant la construction de *« structures profondément enracinées dans la clandestinité »*. Ainsi organisés, ils *« rappelleront leur existence à la société »* par la diffusion de tracts — *« domaine dans lequel ils ont une expérience de plusieurs années »* et tenteront d'exploiter, à leur profit, les difficultés économiques.

Autre point noir : la *« situation extrêmement complexe »* dans les milieux dont l'influence est grande sur la *« formation de l'opinion publique »* et que *« le pouvoir ne peut se permettre de laisser à eux-mêmes en observant avec indifférence leur pénétration »*. Les enseignants sont aussi à surveiller pour empêcher que *« le socialisme ne perde la jeune génération »*. Il faut enfin *« regretter que certains prêtres aient souvent donné un appui ouvert »* à l'extrémisme par des sermons provocateurs

« Il faut toutefois souligner, a précisé le général Stachura, *qu'une évolution positive a lieu dans le clergé* [qui finit par comprendre] *que l'Eglise ne peut servir de paravent à un combat contre les autorités. »* C'était là rendre hommage à la volonté de stabilisation politique du primat, dont la ligne est maintenant si contestée par une partie du clergé qu'il a dû ces derniers jours, au cours d'une réunion avec les prêtres de Varsovie, subir de très vives critiques. Face à cette fronde, la première à avoir pris un caractère ouvert, Mgr Glemp, dont les intellectuels catholiques ont tendance à ne plus parler qu'en soupirant, est demeuré ferme sur ses positions.

Le mystère, enfin, reste entier sur le contenu de la lettre adressée, le week-end dernier, par M. Walesa au chef de la junte. La seule chose sûre est que la version qui en avait été mise en circulation mercredi parmi les correspondants étrangers (*le Monde* du 9 décembre) est un faux. *« Ce texte n'est pas celui de la lettre de Lech Walesa au général Jaruzelski »*, dit-on, sans vouloir ajouter un seul mot, dans l'entourage du président de Solidarité.

BERNARD GUETTA.

● *Au cours de l'émission « Escales »*, de Vincent Peilleron, Cité 96 (96 MHz) diffusera à partir du dimanche 12 décembre, de 17 heures à 18 heures, durant cinq semaines, un entretien avec Bernard Guetta sur la Pologne d'aujourd'hui.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● PLUSIEURS DIPLOMATES AFGHANS de haut rang, en poste dans des pays de l'Est et notamment à Moscou, sont rentrés à Kaboul pour participer à des consultations au sein du parti communiste, a indiqué Radio-Kaboul le jeudi 9 décembre. Cette réunion est la première organisée depuis que M. Iouri Andropov a succédé à Leonid Brejnev à la tête du parti communiste soviétique, et elle fait suite à une rencontre entre le président afghan, M. Babrak Karmal, et le nouveau secrétaire général du parti communiste soviétique, à Moscou, le mois dernier. — *(A.F.P.)*

États-Unis

M. LÉON JAWORSKI qui, en tant que procureur spécial dans l'affaire du Watergate, avait joué un rôle important dans la chute du président Nixon, est décédé jeudi 9 décembre d'une crise cardiaque à l'âge de soixante-dix-sept ans, dans son ranch texan près de Houston. M. Jaworski est surtout connu pour avoir dirigé l'enquête sur le Watergate pendant un an et obtenu de la Cour suprême qu'elle oblige la Maison Blanche à livrer les bandes magnétiques qui impliquaient personnellement le président Nixon dans le scandale. C'est la publication de ces enregistrements qui a provoqué la démission du président Nixon le 9 août 1974. — *(A.F.P.)*.

● *LEVÉE DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION POUR LES RESSORTISSANTS CHINOIS.* — Les ressortissants chinois, et notamment les diplomates et les journalistes, pourront désormais se rendre librement par avion ou par train dans vingt-neuf villes américaines. Le département d'État a en effet annoncé, mercredi 8 décembre au soir, la levée de certaines restrictions imposées aux ressortissants de Chine populaire dans leurs déplacements sur le territoire américain, en réponse à une mesure analogue prise par les autorités chinoises à l'égard des voyageurs américains. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Portugal

A LA VEILLE DES ÉLECTIONS LOCALES DU 12 DÉCEMBRE

Les sociaux-démocrates sont menacés par la progression de leurs alliés démocrates-chrétiens

De notre correspondant

Lisbonne. — La campagne pour les élections locales du 12 décembre laisse apparemment les Portugais indifférents. Les grands meetings ont cédé la place à une campagne personnalisée, les candidats cherchant à contacter leur électorat dans les cafés, les marchés ou à la sortie de la messe. Le meeting de lancement de la campagne de l'Alliance démocratique n'a réuni que cinq cents personnes dans la vaste salle du palais des sports de Lisbonne.

La crise économique accapare l'attention de la population. Les grèves se multiplient. L'U.G.T., centrale syndicale qui regroupe les tendances socialiste, social-démocrate, et démocrate-chrétienne, a proposé à la C.G.T.P., confédération proche des communistes, l'organisation conjointe d'une grève générale. Les menaces de licenciements suscitent des tensions, en particulier dans les chantiers navals de la Lisnave et de la Setenave, au sud de la capitale. Elles servent aussi de prétexte à des attentats terroristes comme celui qui a eu lieu à Almada, le lundi 6 décembre. Deux individus masqués se réclamant de l'organisation d'extrême gauche les Forces populaires du 25 avril ont assassiné le propriétaire d'une usine de porcelaine.

L'objectif du gouvernement est de réduire les importations, le déficit de la balance des transactions courantes ayant approché en 1982 le chiffre record de 3 milliards de dollars. On prévoit une baisse de la consommation privée et le ralentissement de l'investissement productif dont la progression a été de 9 % en 1980, 5 % en 1981 et 3,3 % en 1982.

Deux projets de loi réorganisant l'économie portugaise sont en cours d'élaboration : l'un permettant l'accès de capitaux privés à la banque et aux assurances contrôlées par l'Etat ; l'autre « normalisant » la situation dans les régions touchées par la réforme agraire. L'adhésion au Marché commun a constitué pendant longtemps la justification des sacrifices demandés. Mais on sait aujourd'hui que cette hypothèse n'est pas pour demain. Alors, quel remède à la crise ?

Depuis les élections législatives d'avril 1976, presque toutes les expériences politiques ont été faites : gouvernement socialiste homogène, mais minoritaire à la Chambre ; puis gouvernement de coalition socialistes-démocrates chrétiens. L'échec de cette dernière formule a incité le président de la République à nommer des gouvernements « indépendants » : le premier formé par des technocrates sans liens politiques ; le second idéologiquement orienté à droite, et le troisième plus à gauche. En 1979, M. Sa Carnero prenait la tête d'une coalition électorale formée par les sociaux-démocrates, les démocrates-chrétiens et le petit parti monarchiste. Sur le thème du « changement », l'Alliance démocratique a remporté la majorité absolue des sièges aux élections législatives anticipées d'octobre 1979. En 1980, ces résultats ont été confirmés et même amplifiés : le dernier combat politique de M. Sa Carnero, victime le 4 décembre 1980 d'un accident d'avion.

Un test pour le gouvernement

Deux ans après la mort du leader charismatique des sociaux-démocrates, les élections locales de dimanche sont un test délicat pour le gouvernement de son successeur, M. Balsemao. Les deux principales formations de la coalition présenteront des listes séparées dans plusieurs municipalités, ce qui permettra de mesurer leurs forces relatives.

Les sociaux-démocrates, inquiets, assistent à l'ascension du président du C.D.S., le vice-premier ministre M. Freitas Do Amaral. Celui-ci prend ses distances à l'égard du gouvernement, notamment en matière économique. Il a limité ses interventions dans la campagne électorale. A une semaine des élections, il assiste, à Paris, à la réunion du bureau politique de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, dont il est président.

L'éventualité d'une désagrégation du P.S.D. encourage les projets non moins ambitieux de M. Mario Soares, qui espère recueillir au moins 30 % des suffrages. *« Dans ce cas,* précise-t-il, *nous réclamerons la dissolution du Parlement et la convocation d'élections législatives anticipées. »* Pour le secrétaire général du P.S., *« tout peut alors arriver »*, y compris une *« victoire écrasante des socialistes ».*

En attendant, M. Soares veut ressouder son parti. Il manifeste une plus grande ouverture à l'égard du courant minoritaire, largement représenté dans les listes aux élections de dimanche. D'autre part, il va soumettre au congrès d'octobre 1983 un projet de révision des statuts du parti *« qui tienne compte de la réalité portugaise ». « Entre le socialisme démocratique et la social-démocratie,* souligne déjà le leader du P.S., *il n'y a pratiquement pas de différence et tout se résume à une question de terminologie. »*

JOSÉ REBELO.

Le sort de la minorité hongroise de Roumanie envenime à nouveau les rapports entre Budapest et Bucarest

Correspondance

Vienne. — Le sort de la minorité hongroise de Roumanie, forte de un million sept cent mille âmes, selon les chiffres officiels, semble plus que jamais préoccuper les autorités de Budapest. Deux dirigeants du P.C. hongrois, MM. Gyoergy Azcel et Peter Varkonyi, secrétaires du comité central, se sont rendus à Bucarest la semaine dernière pour évoquer le problème au plus haut niveau.

Signe infaillible de divergences de vues, les communiqués publiés à Budapest et à Bucarest à l'issue des entretiens différaient fortement l'un de l'autre. Tandis que le texte roumain ne mentionne même pas la question de la minorité, le hongrois affirme que *« les Roumains vivant en Hongrie et les Hongrois vivant en Roumanie jouent un rôle important de stimulateur dans le développement des rapports entre les deux pays voisins »*, et annonce la poursuite des discussions à Budapest pour *« régler des questions ouvertes ».*

Le différend, ravivé par l'arrestation de plusieurs intellectuels hongrois de Transylvanie le mois dernier, a été porté sur la place publique au printemps par le livre d'un écrivain roumain, Ion Lancranjan, sur la Transylvanie. Celui-ci accuse d'irrédentisme le P.C. hongrois, et notamment son leader, Janos Kadar. La réponse de Budapest fut donnée par le truchement de l'écrivain hongrois Gyorgy Szaraz dans le mensuel *Valosag* (Réalité) et dans une interview à Radio-Budapest, inconcevable sans l'accord des autorités hongroises. M. Szaraz avait qualifié ce livre de *« mélange dangereux de mythes et de réalités ».*

La Transylvanie, province rattachée à la Roumanie en 1920 et où vivent, selon les Hongrois, plus de deux millions de personnes d'origine magyare, a fait l'objet, après la seconde guerre mondiale, d'une politique de « roumanisation » menée au nom du marxisme-leninisme. La création d'une « région autonome magyare » en 1952 ayant pour capitale la ville de Tirgu-Mures, est restée lettre morte. Incompatibles avec le nouveau nationalisme roumain, les droits autonomes magyares ont été progressivement réduits — rattachement de l'université hongroise de Cluj à l'université roumaine de la même ville, disparition un par un des lycées hongrois. En 1968, une réforme territoriale a servi de prétexte pour liquider le statut autonome de la région.

Pour les Hongrois de Transylvanie, Bucarest pratique une politique impitoyable de discrimination et d'assimilation, notamment dans le travail et dans le domaine culturel, en coupant les Hongrois de Transylvanie de leur patrie.

En 1977, lors de deux rencontres entre MM. Janos Kadar, premier secrétaire du P.C. hongrois, et Nicolas Ceausescu, chef de l'Etat et du parti roumains, qui ont eu lieu symboliquement à proximité de la frontière, la question de la minorité avait été évoquée et pour la première fois mentionnée dans le communiqué commun. Le contentieux n'était pas réglé pour autant et ces rencontres n'améliorèrent en rien le sort des Hongrois de Transylvanie.

L'arrestation de Geza Szoecs

Au début de novembre, des informations parvenues en Occident faisaient état de l'arrestation, en Transylvanie, de l'écrivain Geza Szoecs, du philosophe A. Ara-Kovacs ainsi que du professeur Karoly Toth et de sa femme. Ces trois dernières personnes étaient relâchées après cinq jours de détention et assignées à résidence. On reste sans nouvelle du poète Szoecs.

Ces intellectuels d'origine hongroise sont accusés par les autorités roumaines d'être les animateurs d'une revue samizdat *Ellenpontok* (Contrepoint), dont huit numéros ont circulé depuis sa création, au printemps 1981. L'arrestation de Geza Szoecs et de ses amis est intervenue en outre peu après la mise en circulation en Transylvanie d'un mémorandum adressé à la conférence de sécurité et de coopération de Madrid. Il accuse la Roumanie de déployer *« des efforts sans précédent en vue de roumaniser la Transylvanie »* et demande la création d'une commission internationale pour étudier la situation de la minorité hongroise. Il est complété par un « programme » contenant une série de mesures concrètes en vue d'assurer le respect des droits de la minorité.

Budapest, soucieux de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la Roumanie, s'est abstenu jusqu'à présent de tout commentaire officiel, mais la visite de MM. Aczel et Varkonyi à Bucarest traduit une irritation qu'on avait jusque-là laissé exprimer par les intellectuels. Un appel signé par soixante-dix intellectuels hongrois avait été adressé, fin novembre, au premier ministre hongrois, M. Gyorgy Lazar, pour lui demander d'intervenir en faveur de la libération de Geza Szoecs.

A Vienne, l'ambassadeur de Roumanie a refusé d'accepter une pétition adressée au président Ceausescu en faveur de la minorité hongroise de Transylvanie.

WALTRAND BARILY.

UNE EXPOSITION SUR LES GRANDES CRISES DES PAYS DE L'EST

La maison internationale du théâtre Renaud-Barrault présente du 14 au 22 décembre une exposition de photographies et d'affiches consacrées aux trois grandes crises qu'ont connues les démocraties populaires depuis les accords de Yalta : le soulèvement hongrois de 1956, le printemps de Prague et la naissance d'un mouvement ouvrier organisé en Pologne. Placée sous le haut patronage du ministère de la culture et préparée avec le concours de l'Association culturelle de l'Europe centrale, cette exposition, Images de notre mémoire, est dédiée aux artistes polonais qui avaient décidé depuis l'instauration de l'état de guerre de boycotter la radio et la télévision de leur pays.

(*) Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt, du 14 au 22 décembre, de 15 h 30 à 20 h 30.

Union soviétique

Un livre de Patrick Meney « La Kleptocratie »

Chacun le sait ou devrait le savoir : en U.R.S.S. il y a au moins deux économies. L'une a bâtiment officiel sur rue. Elle aligne des statistiques, fait travailler des volées de fonctionnaires, alimente le tout-venant des discours des dirigeants. Les documents qu'elle produit sont même disséqués à l'étranger par de savants chartistes. Voilà plus de soixante ans que cela dure, et la pérennité fait de cette économie-là un chef-d'œuvre de science-fiction.

Et puis il y a l'autre, l'innommable, qui pourtant irrigue tout l'organisme soviétique. L'économie proscrite et réelle. Patrick Meney, correspondant de l'A.F.P. à Moscou, fait l'inventaire des mille et une activités lucratives que condamne la loi soviétique.

Tout dans cette délinquance n'est pas l'apanage des pays socialistes. La prostitution, le trafic de drogue, le jeu illicite, sévissent tout autant dans l'Occident capitaliste. A l'Est, en revanche, là où l'initiative est condamnée depuis un bon demi-siècle, nombre de commerces qui nous paraissent normaux et même nécessaires à une société développée font figure de crimes punissables de la peine de mort. Aujourd'hui, relève Patrick Meney, *« bon an, mal an, on prononce en U.R.S.S. cinq cents peines capitales dont une centaine pour les seuls crimes économiques ».*

La corruption

Impossible évidemment de citer les dizaines d'histoires vraies que raconte l'auteur. Retenons le plus gigantesque, peut-être, des scandales de ces dernières années : la constitution d'une société clandestine et multinationale qui exportait du caviar sous l'appellation de hareng fumé. Quelque deux cents fonctionnaires de tout rang participaient à l'affaire, qui rapportait de grosses sommes. La marchandise échappait aux taxes qui frappent les produits de luxe. Les coquets bénéfices étaient versés sur des comptes en Suisse. Le siège social de ce « syndicat du crime » se trouvait tout simplement au ministère des pêcheries. Quand au bout de plusieurs années le pot aux roses fut découvert, le ministre et six de ses collaborateurs furent destitués. D'autres ont été fusillés.

Notre confrère décrit les moyens quotidiennement employés pour *« se mettre à son compte »* au marché noir. Les plus entreprenants de ces négociants achètent aux étrangers et vendent tout aussi illégalement à leurs compatriotes des magnétoscopes qui, au bout de la chaîne, sont cédés pour l'équivalent de 7 à 10 millions de centimes. Cet exemple donne à réfléchir sur l'ampleur de l'économie parallèle : en travaillant « honnêtement », personne dans ce pays ne peut certainement s'offrir des objets aussi chers : le salaire moyen est de 170 roubles et un privilégié parmi les privilégiés, un maréchal, gagne 2 000 roubles par mois. Il serait intéressant d'établir l'éventail des revenus réels qui sont dus à cette économie parallèle.

Un ancien membre de l'Institut des affaires étrangères à Moscou, M. Constantin Simis, constatait que *« l'U.R.S.S. a été rongée par la corruption tout au long de son histoire ».* P. Meney y partage évidemment ce jugement, qu'il résume de cette formule saisissante : l'Union soviétique est devenue une *« kleptocratie ».* Tous les dirigeants eux-mêmes ont dénoncé le mal en affirmant qu'il était dû non pas au système, mais à des personnages pervertis par la pourriture capitaliste. Brejnev hissé et maintenu au pouvoir par des *apparatchiki* soucieux de la garantie de l'emploi condamnait lui aussi ces pratiques quand le scandale prenait de l'ampleur, mais il répugnait à user des grands moyens pour y mettre un terme.

M. Andropov, lui, paraît décidé à liquider la corruption. N'est-ce pas d'ailleurs pour mener à bien cette entreprise qu'il a fait donner à M. Aliev une promotion au bureau politique et qu'il l'a nommé premier vice-président du gouvernement ? Resterait à résoudre le tout petit problème posé par M. Meney dans un livre écrit avant la mort de Brejnev : comment liquider l'économie parallèle — et de ce fait délinquante — sans détruire tout ce qui reste d'économie réelle ?

BERNARD FÉRON.

★ Patrick Meney : *la Kleptocratie ; la délinquance en U.R.S.S.* ». Ed. la Table ronde, 262 pages, 69,50 F.

ASIE

« Les oubliés de l'histoire » sur TF1

Dans les camps de réfugiés indochinois

L'été dernier, Roger Pic – dont le reportage a été diffusé sur TF 1 – a été jeter un long et minutieux regard sur les « oubliés de l'histoire », ces quelque cent quatre-vingt mille réfugiés indochinois de Thaïlande, parqués dans quatre camps, dont personne ne veut plus.

Pour décourager les « boat people » vietnamiens ou ces Cambodgiens qui se sauvent à travers les forêts, Bangkok n'autorise plus l'adoption des réfugiés par des pays tiers : cela se sait et le flot des réfugiés s'est ralenti. Mais ceux qui sont déjà sur place, dans leur grande majorité, n'ont plus d'avenir. Les Mongs (les « méos ») du Laos pourraient peut-être s'installer sur les collines du Nord thaïlandais, identiques aux leurs, de l'autre côté du Mékong.

Un retour des Cambodgiens chez eux pourrait peut-être s'imaginer. Mais les Vietnamiens, les plus surveillés, n'ont rien à attendre d'autre que les distributions de vivres de l'ONU ou d'organisations caritatives autorisées par Bangkok dans des camps surpeuplés dont ils ne peuvent plus sortir, même quand leurs enfants ou de proches parents les réclament aux États-Unis ou en France. En Thaïlande, il n'y a plus de réfugiés d'Indochine. On ne s'emploie plus qu'à les faire oublier.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

DIPLOMATIE

L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES ADOPTE DIX RÉSOLUTIONS CONTRE L'APARTHEID.

New-York, Nations unies (*A.F.P.*). – L'Assemblée des Nations unies a adopté, jeudi 9 décembre, dix résolutions condamnant l'apartheid de l'Afrique du Sud et requérant diverses sanctions contre le régime de Pretoria.

La principale résolution, qui demande au Conseil de sécurité de prononcer un embargo total et obligatoire contre Pretoria et dénonce l'attitude des membres occidentaux du Conseil, a été adoptée par 118 voix contre 14 et 11 abstentions. Les Occidentaux ont voté contre cette résolution, qui recommande également à l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Fonds monétaire international de cesser toute coopération avec l'Afrique du Sud.

Une seule des résolutions, appelant les Etats membres à contribuer généreusement au Fonds d'aide de l'ONU aux victimes de l'apartheid, a fait l'objet d'un consensus général. Les Etats-Unis ont voté contre toutes les autres résolutions. La France a, pour la première fois, voté en faveur des textes sur la création d'un Centre contre l'apartheid et sur l'apartheid dans le sport.

D'autre part, pour la seconde année consécutive, les Nations unies ont adopté jeudi une résolution demandant à Israël de renoncer à un projet de canal reliant la mer Morte à la Méditerranée à travers le territoire de Gaza et le désert du Néguev.

LES RÉUNIONS DE BRUXELLES

L'alliance atlantique a voulu marque sa cohésion avant la « difficile année » 1983

De nos correspondants

Bruxelles. – Unité et fermeté de l'alliance ; disponibilité pour un dialogue constructif avec les nouveaux dirigeants de Moscou. Telle est la double impression qu'ont voulu donner les ministres de affaires étrangères des pays de l'alliance atlantique réunis, jeudi et vendredi, à Bruxelles.

1983, « année difficile », année-test pour l'alliance qui, outre les problèmes économiques auxquels sont confrontés ses gouvernements, va devoir exécuter des décisiosn prises quatre ans plus tôt : déployer les Pershing et les missiles de croisière dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, au cas où le négociations américano- soviétiques de Genève sur les euromissiles marqueraient le pas. Cette observation sur le caractère extraordinaire de l'année à venir a été faite par plusieurs ministres, en particulier par MM. Cheysson et Genscher.

Le ministre français a constaté que le déploiement des euromissiles peut, si rien de bouge à Genève, se faire sans nouvelle décision : celle de 1979 est exécutoire. La France, qui ne fait pas partie de l'Organisation militaire intégrée, n'est pas directement concernée par l'opération. Mais M. Cheysson a souligné que « *la détermination française dans le domaine de la défense avait fait une très forte impression sur les pays partenaires* ».

Présentant les conclusions du groupe spécial de consultation (l'organisme au sein duquel les alliés sont informés des négociations de Genève), M. Burt, responsable de ce dossier au département d'Etat, a réaffirmé que son pays s'en tient à l' « option zéro » (élimination totale des missiles soviétiques terrestres à moyenne portée en échange de la renonciation de l'OTAN à sa décision), ce qui ne l'empêchera pas de « prendre en considération » toute autre proposition sérieuse avancée par Moscou. Selon lui, le calendrier d'application de la décision de l'OTAN ne sera pas interrompu avant la conclusion d'un accord définitif à Genève : la négociation avec les Soviétiques pourrait d'ailleurs fort bien continuer alors que la mise en place des Pershing aurait déjà commencé.

Le souci de cohésion, clairement manifesté, a incité M. Shultz à ne pas prendre de position qui aurait conduit à une polémique. Le secrétaire d'Etat américain s'est gardé, à propos des relations économiques avec l'Est, de faire des propositions qui auraient été considérées par les Européens, et surtout par les Français, comme débordant du cadre de l'alliance. On en reste donc à ce qui a déjà été décidé : des études sur les relations économiques avec l'Est seront entreprises dans le cadre du COCOM et dans celui de l'O.C.D.E. ; une nouvelle étude portant sur l'évaluation des besoins énergétiques de l'Occident sera probablement lancée. Toutefois, les conclusions de ces travaux seront adressées non pas à un organisme de coordination créé pour la circonstance, comme on l'aurait souhaité à Washington, mais aux gouvernements qui, a noté M. Cheysson, conservent la pleine liberté de leur politique économique et commerciale avec l'Est.

La réunion de Bruxelles facilite aussi un certain nombre de rencontres qui auraient été difficiles dans un autre cadre. Certes, le rendez-vous initialement prévu entre les ministres des affaires étrangères de Grèce et de Turquie n'a pas eu lieu. Mais M. Shultz s'est entretenu avec l'un et l'autre.

Quant à l'Espagne, l'attitude de M. Moran, ministre des affaires étrangères du gouvernement de M. Gonzalez, a été jugée « *très digne* » par le porte-parole américain, empreinte d'un « *grand sens des responsabilités vis à vis de la défense occedentale* » par la délégation ouest allemande, « *très constructive et amicale* » par M. Cheysson. Le fait est que si les Espagnols ne veulent pas s'associer à la signature du communiqué commun avant d'avoir réfléchi sur les conditions de leur entrée dans l'Alliance, ils n'ont pas non plus voulu faire obstacle d'une manière quelquonque aux délibérations de Bruxelles. L'intervention des forces sud-africaines au Lesotho a conduit M. Cheysson à se dire « *profondément choqué* » par cette attaque contre un peuple « *de pasteurs et de montagnards* » particulièrement attaché à son indépendance.

PHILIPPE LEMAITRE et JEAN WETZ.

● « *L'U.R.S.S. après Brejnev* » sera le thème d'une table ronde organisée par la Fondation du futur, que préside M. Jacques Baumel, le 13 décembre, de 16 à 20 heures, à l'Assemblée nationale.

DES PRIX NOBEL LANCENT UNE CAMPAGNE POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS D'OPINION

Londres (*A.F.P.*). – Dix lauréats du prix Nobel ont lancé, ce vendredi 10 décembre, sous le patronage d'Amnesty International, une campagne mondiale de signatures pour la libération de toutes les personnes emprisonnées pour leurs opinions ou en raison de leurs origines.

Les pétitions demandent la libération de tous les prisonniers d'opinion, « *hommes ou femmes emprisonnés dans de nombreux pays à cause de leurs idées religieuses ou politiques, leur couleur ou leur groupe ethnique et qui n'ont ni prêché ni utilisé la violence* ». Les signataires estiment, en outre, qu' « *il existe un lien certain entre droits de l'homme et la paix* ». L'amnistie de tous ces détenus, déclarent-ils, permettra « *d'établir un climat international de confiance, de promouvoir les libertés fondamentales et de faire avancer le respect des droits de l'homme partout dans le monde* ».

Les prix Nobel signataires de la pétition initiale sont : MM. Willy Brandt (R.F.A., 1971), Mairead Corrigan (G.B.,1976), Sean McBride (Irlande, 1974), Mme Alva Myrdal (Suède, 1982), MM. Philip Noël-Baker (G.-B., 1959), Adolfo Perez Esquival (Argentine, 1980), Andrei Sakharov (U.R.S.S., 1975) tous prix Nobel de la paix ; ainsi que MM. Heinrich Böll (R.F.A., littérature,1972), Gunnar Myrdal (Suède, économie, 1974) et Elias Canetti (G.-B., littérature, 1981). Les pétitions qui seront remises à la fin de l'année 1983 aux chefs d'État membres de l'organisation des Nations unies et au président de l'Assemblée générale des Nations unies, circuleront, auparavant, dans environ cent cinquante pays.

PROCHE-ORIENT

LES SUITES DE LA GUERRE DU LIBAN

Les Palestiniens « ont perdu confiance en Arafat »

déclare le chef de file de la gauche de l'O.L.P.

Abou Saleh, le chef de file de la tendance de gauche au sein de l'O.L.P., a violemment dénoncé dans une interview accordée à Damas à l'agence américaine U.P.I. les contacts établis par M. Yasser Arafat avec la Jordanie. « *Ces entretiens*, a-t-il dit, *vont à l'encontre de toutes les décisions prises par les instances palestiniennes. Ils sont conduits non par un groupe mais par une seule personnalité, Arafat qui s'est placé en dehors du consensus palestiniens. Il ne nous consulte même plus. Arafat a probalement ses « rêves », mais ces « rêves » ne nous sont d'aucune utilité.* » Abou Saleh a également dénoncé avec vigueur la présence en Egypte d'Abou Zaïm, l'un des adjoints militaires d'Arafat. « *Toutes les organisations palestiniennes*, a-t-il souligné, *ont condamné les contacts avec l'Egypte. Si Arafat n'a pas envoyé Abou Zaïm au Caire, pourquoi ne se dissocie-t-il pas de ses activités ?* » En conclusion, Abou Saleh a affirmé que les Palestiniens « *avaient perdu confiance en Arafat* ». « *Ils veulent quelqu'un qui se batte à leurs côtés* », a-t-il dit, ajoutant: « *Il est possible qu'il perde sa place.* »

● *A Washington*, M. Philip Habib, négociateur américain au Proche-Orient, a estimé, jeudi 9 décembre à l'issue d'un déjeuner de travail avec le président Ronald Reagan, qu'un renforcement de la force multinationale au Liban ne s'imposait pas « *dans l'immédiat* ». Il a ajouté que cette question devra être résolue « *lorsqu'il y aura un accord total sur le retrait de toutes les forces étrangères du Liban* ».

L'émissaire de M. Reagan a estimé qu'il n'y avait pas de désaccord à ce sujet entre les Etats-Unis et le président libanais, M. Amine Gemayel. Celui-ci, a-t-il dit, a demandé que « *l'on anticipe* » un accroissement des effectifs de la force multinationale. Le gouvernement américain avait déjà posé comme condition à une augmentation du nombre des « marines » envoyés au Liban que cette mesure s'inscrive dans un « *plan global* » offrant des garanties pour la résolution de la crise libanaise.

M. Habib, qui était accompagné de son adjoint, M. Morris Draper, a indiqué qu'il avait reçu les dernières instructions du président Reagan et qu'il regagnerait le Proche-Orient la semaine prochaine, « *afin notamment d'accélérer le processus destiné à assurer un retrait rapide des forces étrangères du Liban* ».

Entre-temps, la situation sur le terrain se dégrade inexorablement. Jeudi, l'armée israélienne a décrété le couvre-feu à Aley pour tenter de mettre fin aux combats entre druzes et chrétiens. Des batailles entre miliciens druzes et phalangistes s'y étaient poursuivies pendant la nuit et ont continué dans la matinée de jeudi avec une violence accrue, notamment dans le village de Souk-el-Arab, dans le Chouf, les deux parties utilisant des armes légères et des mortiers.

Des combats à Tripoli

Dans le nord du pays, une accalmie relative prévalait jeudi en début de soirée à Tripoli, où de violents combats ont opposé depuis mercredi matin des organisations prosyriennes à des mouvements locaux hostiles à la Syrie et certaines organisations palestiniennes. Un accord de cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur en début d'après-midi n'a pas été appliqué et les combats ont redoublé d'intensité. Plusieurs quartiers résidentiels ont été violemment pilonnés, au rythme de cinq obus par minutes. En fin d'après-midi, à la suite d'une nouvelle réunion du haut comité de coordination regroupant toutes les parties, l'intensité des combats a graduellement décru. Les combats à Tripoli ont fait, selon un premier bilan provisoire, treize morts et quatre-vingts blessés en moins de quarante-huit heures. D'autre part, tois organisations libanaises, le Baas pro-irakien, le Mouvement du 24 octobre et la Confrérie islamique, ont appelé la population de Tripoli à une grève illimitée à partir de ce vendredi. Enfin, quatre soldats syriens, opérant au sein de la Force arabe de dissuasion ont été tués et plusieurs autres blessés jeudi en fin de matinée dans une embuscade tendue par des éléments armés non identifiés au nord de Tripoli, dans la région du camp palestinien Baddaoui.

● *Au Sud-Liban*, un soldat français de la FINUL a été grièvement blessé jeudi près de Taibeh par l'explosion d'une mine. L'incident s'est produit alors que ce soldat procédait au nettoyage d'un champ de mines. – (*A.F.P.-U.P.I.*)

● *La quinzième commission mixte culturelle franco-israélienne* se réunira à Jérusalem du 11 au 13 janvier 1983, a annoncé le Quai d'Orsay. La délégation française sera dirigée par M. Jacques Thibau, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des relations extérieures, et la délégation israélienne par M. David Rivlin, directeur de la division des relations culturelles et scientifiques au ministère israélien des affaires étrangères. La commission mixte culturelle a été instituée en 1959. Elle s'est réunie pour la dernière fois à Paris les 7 et 8 mai 1980. La réunion qui se tiendra en janvier avait été prévue pour juin dernier, mais elle avait été ajournée à la demande de la France en raison de l'invasion du Liban par les forces israéliennes.

SELON LE « GUARDIAN »

Le Pentagone envisagerait de déplacer son commandement en Europe de la R.F.A. vers la Grande-Bretagne

Le Pentagone envisage de déplacer le quartier général de son commandement en Europe de Stuttgart vers un site non encore précisé en Grande-Bretagne, affirme vendredi 10 décembre *the Guardian*. Selon le correspondant du quotidien britannique à Washington, ce déménagement doit se faire dans les quatre ans qui viennent. « *L'instruction en a été donnée récemmment par M. Weinberger,* ministre américain de la défense, *dans un document secret présentant le plan stratégique américain des cinq prochaines années* », écrit-il.

Un porte-parole du Pentagone s'est refusé à confirmer ou à démentir cette information, affirmant que « *tout ce que contient* » le document en question est « *classifié* ». Le *Guardian* en cite néanmoins quelques passages, selon lesquels un combat en Europe impliquerait l'usage « *intensif de moyens électroniques, éventuellement d'armes chimiques, biologiques et nucléaires* », et qu'il serait « *de plus grande intensité et d'une durée plus longue* » que « *ce que nous avons connu dans le passé* ».

Le quotidien britannique en conclut que le déplacement du CINCEUR (1) « *a été apparemment décidé pour des raisons purement militaires, mais ses répercussions politiques risquent d'être explosives. Il pose des questions sur l'attitude du gouvernement Reagan face à une guerre en Europe centrale* » et montre que Washington « *est loin d'être convaincu que les forces de l'OTAN peuvent repousser une importante attaque soviétique en R.F.A.* ».

(1) Pour « *Commandant en chef Europe* », autrement dit le commandement des forces exclusivement américaines en Europe. Ce commandement ne doit pas être confondu avec le SACEUR, pour « *commandant suprême allié en Europe* », qui dirige l'ensemble des forces alliées faisant partie de l'organisation intégrée de l'OTAN. Ce dernier poste est confié au général Rogers, dont le siège est à Mons, en Belgique.

● *Le Mouvement de l' « appel des 100 »*, qui avait organisé la Marche pour la paix, le 20 juin dernier à Paris, a annoncé qu'il organiserait, le 19 janvier, une rencontre-débat sur le thème de la paix et du désarmement à l'intention des intellectuels, afin de « *prendre une vaste initiative de caractère européen* », comme l'a précisé M. Georges Séguy, ancien secrétaire général de la C.G.T. et membre de la coordination nationale de l'appel. Un rassemblement culturel et artistique de la jeunesse sera organisé sur le même thème les 18 et 19 juin à Paris.

AMÉRIQUES

Argentine

Des parents de disparus ont défié la police en défilant dans le centre de Buenos-Aires

Correspondance

Buenos-Aires. – La place de Mai, où les mères de disparus manifestent en silence chaque jeudi depuis 1977, a été bouclée le jeudi 9 décembre aux premières heures de la matinée par un important dispositif policier. Les trois organisations qui rassemblent les parents de disparus avaient organisé une « marche de résistance » de vingt-quatre heures, qui devait commencer jeudi à 15 h 30 devant la Maison rose, siège du gouvernement, et se terminer vendredi par une manifestation face au Congrès pour commémorer « *la journée universelle des droits de l'homme* ». Il y a un an, une centaine de parents de disparus avaient tourné pendant vingt-quatre heures autour de la pyramide de la Liberté, sans que les forces de l'ordre n'interviennent.

Les autorités militaires en ont cette fois décidé autrement. Un cordon de policiers à cheval et des membres de la garde d'infanterie fortement armés ont interdit l'accès de la place. Raison invoquée : les organisateurs n'avaient pas demandé l'autorisation à la police. A quoi les mères de la place de Mai répliquent : « *En cinq ans et demi, nous n'avons jamais demandé d'autorisation, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons commencer.* »

Après quelques échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre, les parents de disparus décidèrent, devant l'impossibilité d'avancer jusqu'à la place, d'effectuer la marche sous le nez de la police, au milieu de l'avenue de Mai. « *Assassins, Assassins !* », « *Au poteau, au poteau, les militaires qui ont vendu la nation !* » et « *Elle va cesser, elle va cesser cette habitude de tuer !* », scandaient les manifestants à chacun de leur passage devant la haie formée par les forces de sécurité. Un homme avançait courbé sous le poids d'une croix noire sur laquelle était écrit le mot « *Peuple* » et qui portait à l'extrémité de l'une de ses branches une botte de soldat... Un peu plus loin, une jeune fille coiffée du bonnet phrygien et vêtue d'une robe blanche présentait aux policiers une pancarte réclamant l'application de l'article 18 de la Constitution. Celui-ci proclame en particulier l'inviolabilité du domicile, condamne les tribunaux d'exception et abolit la peine de mort pour motif politique...

Vers une heure du matin, alors que la nuit apportait aux manifestants un peu de fraîcheur après une après-midi torride, plus de deux mille personnes, dont de nombreux passants qui s'étaient joints aux parents de disparus, faisaient résonner en plein cœur de la capitale le slogan qui est devenu le cri de ralliement des foules argentines : « *Elle va finir, elle va finir, la dictature militaire...* ».

JACQUES DESPRÉS.

Nicaragua

UN HÉLICOPTÈRE S'ÉCRASE A LA FRONTIÈRE AVEC LE HONDURAS

Soixante-quinze enfants tués

Managua (*A.F.P.; U.P.I.*). – *Un hélicoptère militaire de transport ayant à son bord soixante-dix-huit enfants s'est écrasé, jeudi 9 décembre, dans la région de Jinotega, à proximité de la frontière avec le Honduras, a annoncé à Managua le ministère de la défense. Soixante-quinze enfants ont été tués et sept adultes, parmi lesquels deux pilotes, ont été grièvement blessés. Le ministère de la défense a précisé que l'hélicoptère avait pris feu après être tombé près de la ville d'Ayapal, dans une zone où des combats ont lieu régulièrement entre les forces gouvernementales et des guérilleros anti-sandinistes venus du Honduras.*

Les autorités sandinistes n'ont pas indiqué s'il s'agissait d'un accident ou si l'appareil avait été abattu, mais ont révélé qu'un second hélicoptère qui tentait de s'approcher du lieu où le premier s'était écrasé avait essuyé des coups de feu et avait dû rebrousser chemin. Plusieurs milliers d'anciens soldats du régime somoziste, renversé en 1979 par la révolution sandiniste, ainsi que de nouveaux opposants se trouvent au Honduras et effectuent des raids en territoire nicaraguayen.

Depuis plusieurs semaines les forces armées évacuent la population de la région de Jinotega, en particulier les Indiens Miskitos. C'est au cours d'une mission d'évacuation d'enfants miskitos que l'hélicoptère s'est écrasé.

Les autorités de Managua ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la catastrophe, mais l'agence de presse nicaraguayenne a déjà mis en cause les anciens soldats de l'armée de Somoza opérant dans le secteur frontalier.

Le Monde

politique

L'Assemblée nationale adopte en deuxième lecture le nouveau régime administratif et électoral de Paris, de Lyon et de Marseille

Jeudi 9 décembre, l'Assemblée nationale entreprend en deuxième lecture la discussion du projet de loi portant organisation administrative de Paris, de Marseille, de Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale (voir *le Monde* des 22, 23, 24, 25 et 26 octobre). Le Sénat en adoptant, le 18 novembre, la question préalable avait refusé d'en discuter ; la commission mixte paritaire n'a donc pu aboutir à un accord et l'Assemblée débat du texte qu'elle avait adopté en première lecture le 23 octobre.

« Comme la nuit, dit-on, *la navette porte conseil »*, déclare M. Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en ouverture des débats. Le gouvernement a, en effet, tenu compte d'un certain nombre de remarques tant de la majorité que de l'opposition. Cela ne suffit pas à modifier l'opinion, hostile, du R.P.R. et de l'U.D.F. bien que M. Toubon (R.P.R., Paris) ait noté *« quelques modifications positives »*.

L'Assemblée adopte, sans pratiquement les modifier, l'article I sur les principes généraux, et la plus grande partie de la section I sur les conseils d'arrondissement. Elle porte de trente à quarante le nombre maximum de conseillers d'arrondissement, elle prévoit l'information du maire de la commune en cas de démission des maires (ou adjoints) d'arrondissement, elle précise que c'est le représentant de l'Etat et non un décret du gouvernement qui maintiendra certains équipements dans la compétence du conseil municipal, elle spécifie que les dépenses de fonctionnement des équipements transférés seront supportées par le conseil d'arrondissement. D'autre part, à la demande du gouvernement, elle supprime la possibilité pour un conseil d'arrondissement de demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal de toute proposition de délibération intéressant les affaires de l'arrondissement ; en revanche, elle l'autorise à poser au conseil municipal des questions orales avec débat. M. Collomb (P.S., Rhône) obtient l'annulation de l'article 18, qui excluait du champ d'application de la loi les attributions transférées à un établissement de coopération intercommunale.

L'Assemblée adopte la section II concernant les pouvoirs des maires d'arrondissement. Elle précise qu'ils auront à donner leur avis *« sur toute autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public dans l'arrondissement délivrée par le maire de la commune »*, mais elle ajoute que ces dispositions ne sont pas applicables *« en cas d'exercice par la commune de son droit de préemption »*.

A la section III (le régime financier des conseils d'arrondissement et l'emploi du personnel), l'Assemblée simplifie les procédures financières entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elle précise, à la demande du gouvernement, appuyé par l'opposition, qu'en cas de désaccord entre le maire de la commune et le maire d'arrondissement sur la répartition des agents affectés à ce dernier, c'est le conseil municipal qui tranche ; elle ajoute que le secrétaire général de l'arrondissement pourra être choisi parmi les agents de toutes les communes s'il n'est pas possible de trouver un accord sur un fonctionnaire de la ville.

Après une longue consultation avec le groupe socialiste, le ministre d'Etat dépose un amendement, qui est adopté, spécifiant que les adjoints au maire d'arrondissement qui ne sont pas conseillers municipaux recevront une indemnité égale à la moitié de celle des conseillers municipaux ; les conseillers d'arrondissement n'en toucheront pas.

M. Defferre, félicité par l'opposition, fait retirer du projet l'article 37 qui prévoyait que les représentants de Paris, de Lyon ou de Marseille dans les organismes extérieurs à la commune seraient désignés par le conseil municipal au scrutin proportionnel.

L'Assemblée ne modifie guère les articles concernant les communautés urbaines : elle organise la participation à la vie de ces établissements publics des maires non représentés à leur conseil ; elle précise que la communauté une fois créée, les transferts de compétence ne pourront plus être décidés qu'à l'unanimité des communes membres ; toutefois, pour les communes existantes, dans les six mois suivants les prochaines élections municipales, les conseils municipaux décideront à la majorité qualifiée du rapatriement ou non aux communes des services et équipements qui ne sont plus de la compétence obligatoire des communautés ; faute de décision dans ce délai, la situation restera en l'état ; elle ajoute que le personnel des districts et des syndicats de commune bénéficiera des mêmes garanties que celles créées pour celui des communautés. A l'article 59, l'Assemblée aligne la désignation des membres des conseils consultatifs des communes associées sur l'élection des conseils municipaux..

La consultation des associations

L'Assemblée reprend alors la discussion de l'article 17 *bis*, précédemment mis en réserve à la demande du gouvernement. Il s'agit d'organiser la consultation des associations par les conseils d'arrondissement de Paris, de Lyon et de Marseille. M. Toubon et les membres du groupe R.P.R. proposent la création dans chaque arrondissement d'un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Leur amendement précise que ce comité *« réunit les associations qui exercent leur activité dans l'arrondissement inscrites sur une liste établie par le tribunal d'instance et approuvée par le conseil d'arrondissement ; le comité d'initiative et de consultation d'arrondissement organise son propre fonctionnement et délibère de tout sujet intéressant la vie de l'arrondissement. Il dispose pour ce faire des mêmes informations que le conseil d'arrondissement. Une fois par trimestre au moins, au cours d'une séance réservée exclusivement à cet effet, les délégués désignés par le comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement participent aux débats du conseil d'arrondissement avec voix consultative, et présentent tout avis et proposition. Le conseil d'arrondissement en délibère en leur présence »*.

Après une longue réunion du groupe socialiste, MM. Quilès (P.S., Paris) et Collomb (P.S., Rhône) proposent eux aussi, avec le soutien du gouvernement, la création d'un même comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Expliquant que celui-ci *« réunit les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants de ces associations participent, s'ils le sollicitent, aux débats du conseil d'arrondissement avec voix consultative. Ils y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard. Le conseil d'arrondissement en délibère en leur présence. A cette fin, les associations doivent notifier au préalable au maire de l'arrondissement le ou les sujets sur lesquels elles souhaitent débattre. Le calendrier des débats avec les associations susmentionnnées est défini par le conseil d'arrondissement en liaison avec le comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement met à la disposition du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement toute information nécessaire à la préparation de ces débats »*.

La majorité reproche à l'opposition de vouloir exclure les représentants locaux des associations nationales comme les syndicats, de réduire la participation des associations à quelques délégués, et de faire jouer un rôle de contrôleur au tribunal d'instance. Parallèlement, l'opposition regrette que l'amendement socialiste ne tienne pas compte du degré de représentativité des diverses associations, regroupe trop de monde dans le comité au point d'y rendre le dialogue et la consultation impossibles, de n'organiser en fait qu'une série de commissions extra-municipales. Finalement, l'amendement R.P.R. est repoussé par 322 voix contre 158 et celui du P.S. est approuvé par 324 voix sur 325 votants, l'opposition ne prenant pas part au scrutin.

Ainsi amendé, le projet de loi est adopté à main levée, l'opposition votant contre.

Arrondissements et secteurs

L'Assemblée aborde alors la discussion du projet de loi sur l'élection des membres du Conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille, elle tire les conséquences électorales de l'organisation administrative de ces trois villes telle qu'elle est prévue par le précédent texte de loi. Le Sénat avait modifié sensiblement le texte de l'Assemblée en conformité avec son refus du premier projet.

L'Assemblée, suivant l'avis de sa commission des lois et du gouvernement, revient au texte qu'elle avait voté en première lecture. C'est ainsi qu'à Lyon comme à Paris on votera par arrondissement ; en revanche, à Marseille, contrairement au souhait du Sénat et de l'opposition, le vote se fera par secteur regroupant plusieurs arrondissements (les seize arrondissements sont regroupés en six secteurs).

Deux modifications sont approuvées. L'inégibilité des officiers municipaux de Paris (fonctionnaires délégués du maire dans les arrondissements) est limitée ; il est précisé que *« pendant une durée d'un an après la cessation de leurs fonctions, les officiers municipaux sont inéligibles au Conseil de Paris au titre du secteur correspondant à l'arrondissement où ils exercent leurs fonctions et au conseil de cet arrondissement »*. De même, il est prévu que le renouvellement intégral des élus d'un secteur est obligatoire dès lors qu'il existe un tiers de vacances au sein du conseil d'arrondissement qui ne peuvent plus être pourvues par suite de l'épuisement des listes de candidats.

Ainsi amendé, le projet de loi est adopté par l'Assemblée à main levée, l'opposition votant contre.

TH. B.

Les leçons du départ de M. Jean-Pierre Cot

Il est parfois difficile de servir un homme sans renier ses idées. C'est l'amère expérience de M. Jean-Pierre Cot. Son départ confirme, d'autre part, en les accentuant, un certain nombre de phénomènes décelables depuis longtemps sur la scène française :

1) Plus que jamais, le président de la République est le seul maître de la politique étrangère de la France. Non seulement il en définit les grandes lignes, mais tous les dossiers remontent jusqu'à lui dès lors qu'ils nécessitent le moindre arbitrage. Refusant de tirer les leçons d'un état de fait dû aux institutions, l'Elysée ne compte pourtant qu'un tout petit nombre de conseillers travaillant sur les affaires étrangères, ce qui entraîne des inconvénients évidents ;

2) L'Afrique est sans doute le plus réservé des domaines réservés, et ce n'est pas un hasard si trois personnes suivent ces dossiers à l'Elysée. Tel n'est pas le cas, par exemple, des affaires Est-Ouest. C'est à propos des affaires africaines que l'infléchissement de la politique définie par M. Mitterrand à l'égard du tiers-monde est le plus net. Disons, pour résumer, que M. Cot en était resté à l'heure de Cancun, alors que le président de la République a très vite voulu éviter qu'une politique « progressiste » n'entraîne dans de nombreux pays francophones une déstabilisation des équipes au pouvoir, qui aurait été très probablement suivie d'un chaos politique à la tchadienne, offrant des occasions inespérées, soit aux Etats-Unis, soit à l'Union soviétique ;

3) Le « réalisme » du président de la République se traduit par une moindre insistance sur les droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si M. Cot s'était opposé à M. Mitterrand à propos de la visite en France de M. Sékou Touré et si la goutte d'eau qui a fait déborder le vase fut l'ambiguïté de la politique commerciale française à l'égard de l'Afrique du Sud.

Loin de Cancun

Reste une question à laquelle le départ de M. Cot et l'arrivée de M. Nucci ne permettent pas encore de répondre : la structure du pouvoir de décision, les difficultés économiques de la France. L'accent mis par Paris sur les ventes d'armes et celles de techniques « stratégiques » (cf. le récent contrat avec l'Inde), ne rendent-ils pas plus qu'utopique ce ministère du développement qui a tant fait couler d'encre ? A quoi bon faire lever des illusions, si c'est pour les faucher peu après ? La grande politique « tiers-mondiste » annoncée à grand fracas à Cancun ne risque-t-elle pas bientôt de se réduire à la bonne vieille coopération avec l'Afrique, inaugurée par de Gaulle, et à une politique commerciale plus agressive en direction des autres pays en voie de développement ?

La question est abrupte. Elle ne prend pas en compte le rôle que la France doit continuer à jouer dans le dialogue économique Nord-Sud. Il serait cependant étonnant qu'elle ne soit pas bientôt soulevée à l'intérieur du parti socialiste, même si M. Mitterrand, toujours grâce aux institutions et à la pratique de la Vᵉ République, a tous les moyens pour éviter que le débat entre « naïfs » et « réalistes » ne dégénère..

JACQUES AMALRIC

Le Sénat repousse les crédits de fonctionnement du ministère de la santé

Le Sénat a examiné, jeudi 9 décembre, le budget du ministère de la solidarité nationale et celui de la santé, dont il a repoussé les crédits de fonctionnement.

Pour M. Bérégovoy, qui engage le débat en présentant les objectifs de son action ministérielle, la solidarité nationale, qui a contribué à modifier l'approche de l'aide sociale et à la faire sortir de l'assistance, est une partie de ce que nous appelons la citoyenneté. Maintien à domicile des personnes âgées, aide aux handicapés, lutte contre la toxicomanie, développement des crèches et rénovation des hospices, figurent parmi les objectifs prioritaires. Mais, souligne le ministre, la rigueur impose d'utiliser au mieux les crédits. *« Nous agissons,* précise-t-il, *dans le cadre de dispositions qui s'appliquent à des dépenses obligatoires, décidées sans que l'incidence financière en ait toujours été correctement appréciée. (...) Une plus grande souplesse s'impose, dont la contrepartie est une plus grande responsabilité des différents décideurs. »* M. Bérégovoy souhaite, en conclusion, pouvoir dialoguer avec la majorité sénatoriale.

M. Ralite, ministre de la santé, définit les trois axes de son action ministérielle : assurer une certaine croissance, maîtriser les dépenses, décentraliser. La promotion de la santé implique le développement de la protection et de la prévention. Le ministre s'attache à *« la recherche concertée d'une nouvelle figure de l'hôpital. (...) L'hôpital,* déclare-t-il, *nous le voulons conforme aux aspirations de médecins en plénitude de leur responsabilité et de personnels non médicaux enfin associés à la vie hospitalière. »* M. Ralite insiste enfin sur le rôle de l'hôpital pour le développement des grandes industries nationales de la santé et la reconquête du marché intérieur : marché des médicaments, des matériels d'entretien, des fibres synthétiques, des reins artificiels, des stimulateurs... Mᵐᵉ Dufoix, secrétaire d'État chargé de la famille, estime que son budget tend, dans son ensemble, à affermir les solidarités familiales, qui ne sauraient s'épanouir pleinement sans l'aide de l'Etat. En deux ans, indique-t-elle, les prestations sociales auront augmentées de 40 % pour une famille de deux enfants, de 11 % pour une famille de trois ou quatre enfants *« chiffres jamais atteints,* précise Mᵐᵉ Dufoix, *à l'époque où l'on privilégiait les familes nombreuses. »* M. Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés, voudrait à l'occasion de l'examen de ses crédits, combattre quelques « idées reçues » : *« 70 % des immigrés,* déclare-t-il, *vivent en France depuis dix ans et plus, et sont chez nous de façon durable. (...) Il faut comprendre que les 1 800 000 immigrés qui construisent le tiers de nos immeubles et le quart de nos automobiles ont acquis des droits à vivre chez nous. En revanche, la France a arrêté l'immigration et le gouvernement à les moyens d'y veiller. »*

M. Fortier (R.P.R., Indre-et-Loire), rapporteur de la commission des finances, déplore que 94 % des crédits soient absorbés par des dépenses obligatoires et inéluctables, qui progressent aux dépens des actions volontaristes. Il s'élève contre la suppression du secteur privé dans les hôpitaux. M. Cherioux (R.P.R., Paris), au nom de la commission des affaires sociales, critique vivement à son tour la réforme hospitalière et demande au Sénat de rejeter les crédits.

M. Boyer (R.I., Loiret), au nom de la même commission se prononce aussi pour le rejet des crédits. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas facilité au Parlement le contrôle des comptes de la Sécurité sociale. Ainsi, fait-il remarquer, l'annexe à la loi de finances sur l'effort social de la nation n'a-t-elle été publiée que cette semaine. Plusieurs orateurs, notamment MM. Belcour (R.P.R., Corrèze) et Jung (Un. centr., Bas-Rhin), s'en prennent avec vivacité aux projets de M. Ralite, qui menaceraient la France d'« hémiplégie hospitalière » Mᵐᵉ Midy (P.C., Hauts-de-Seine), dénonce, elle, la carence de certaines firmes industrielles face au problème des maladies professionnelles. M. Taittinger (R.P.R., Paris), craint que les mesures annoncées pour limiter les prix des médicaments ne réduisent la capacité d'investissement et de recherche de notre industrie pharmaceutique. M. Cantegrit (Gauche dém., Français de l'étranger), souligne les faiblesses du système de couverture sociale de nos compatriotes établis hors de France. M. Sérusclat (P.S., Rhône) attire l'attention sur l'efficacité de certaines médecines dites « parallèles » telles que l'acupuncture ou l'auriculothérapie.

M. Schwint (P.S., Doubs), président de la commission des affaires sociales, souligne que l'accroissement des charges sociales des entreprises n'a jamais été aussi forte que dans la période 1974-1981.

M. Bérégovoy : que préconisez-vous ?

M. Bérégovoy, qui déclare avoir apprécié le travail des rapporteurs, considère néanmoins que leurs propos reviennent à dire qu'il faut augmenter les dépenses et diminuer les recettes. *« Allons au fond des choses,* déclare le ministre des affaires sociales. *Oui, il y a des pays qui prennent des mesures de régression sociale, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ; ce n'est pas notre cas. (...) Le gouvernement ne veut pas revenir en arrière. (...). La voie de la facilité aurait été, comme toujours dans le passé sauf à la veille des élections, d'aggraver les cotisations assisés sur les salaires. C'est ce que nous n'avons pas fait. (...) Alors, que préconisez-vous ? Le Sénat a refusé la taxe sur l'alcool et le tabac. Faut-il augmenter les impôts, les cotisations ? Il faut savoir ce qu'on veut. »*

Au sujet de la retraite à soixante ans, le ministre rappelle qu'il a été prévu un financement de 2 milliards pour le régime général en 1983. Cette réforme a été critiquée par plusieurs orateurs. *« Que voulez-vous ? »*, leur demande M. Bérégovoy, qui conclut en appelant le Sénat à lui donner les moyens d'appliquer une politique *« de solidarité nationale qui doit jouer pleinement pour faire reculer les égoïsmes »*..

Le ministre de la santé, M. Ralite, prend ensuite la parole pour se défendre, notamment contre l'accusation de vouloir tuer la médecine libérale. *« Nous instaurons la transparence et la démocratie dans la gestion de l'hôpital,* déclare-t-il. (...) *Quant à la médecine libérale, elle a acquis de nouvelles dimensions dans son exercice. Elle va être pour la première fois, associée aux urgences... »*

Les sénateurs passent ensuite au vote des crédits. Par 185 voix contre 105, les crédits de fonctionnement sont alors repoussés, les autres « titres » du projet étant votés à main levée.

A. G.

RECTIFICATIF. — Les crédits de la coopération et du développement mis aux voix le mercredi 8 décembre à 1 heure du matin (*le Monde* du 9 décembre) ont été adoptés à main levée, les groupes R.I. et R.P.R. s'abstenant.

Ce vote intervenait sans transition à l'issue de quatre scrutins qui avaient eu pour effet de supprimer les crédits du ministère des relations extérieures. C'est à la suite d'une confusion et, par erreur que nous avons annoncé comme étant repoussés par le Sénat les crédits de la coopération.

M. Marchais souligne que la solidarité vis-à-vis des P.C. au pouvoir ne doit pas être « à sens unique »

M. Georges Marchais publie, vendredi 10 décembre dans *l'Humanité*, à l'occasion de la Journée internationale de l'ONU pour les droits de l'homme, un article, dans lequel il revient, notamment, sur les déclarations qu'il avait faites le 6 décembre sur France-Inter (*le Monde* du 8 décembre). Le secrétaire général du P.C.F. maintient que le poète cubain Armando Valladares, récemment libéré, *« n'avait pas été condamné pour ses « poèmes », mais pour crime de sang »*. M. Marchais parle d'*« inepties »* au sujet du rôle de la Bulgarie dans l'attentat contre le pape. Il écrit enfin, à propos de l'écrivain Alexandre Zinoviev, que « *tout simplement* — le Monde *n'ayant pas apprécié la formulation que j'ai utilisée, j'emploie la sienne — ses relations avec son épouse s'étaient distendues* » (1).

M. Marchais exprime, d'autre part, le souhait que, lorsqu'ils sont *« injustement traînés dans la boue »*, les P.C. au pouvoir *« réagissent, fassent connaître la vérité, mènent la lutte politique, au lieu — comme c'est trop souvent le cas — de rester cois et de laisser les partis communistes des pays capitalistes engager pour eux la riposte nécessaire et recevoir des coups à leur place »*. Le secrétaire général du P.C.F. souligne que *« la solidarité internationale ne saurait être à sens unique »*.

(1) M. Marchais avait expliqué que la femme de M. Zinoviev *« le faisait cocu »*.

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE A LA RÉUNION

Convergences et dialogue de sourds

De notre envoyé spécial

Saint-Denis-de-la-Réunion. – A *son arrivée à la Réunion*, jeudi après-midi 9 décembre, à 15 h 30, heure locale (12 h 30, heure métropolitaine), M. Pierre Mauroy a reçu un accueil très chaleureux de la part des quelque cinq mille personnes qui s'étaient rassemblées devant l'aéroport de Saint-Denis, à l'appel de la fédération socialiste et du parti communiste réunionnais. Ce dernier, dirigé par M. Paul Vergès, maire du Port, membre de l'Assemblée européenne, n'avait pas cherché, pour une fois, à démontrer sa puissance militante aux dépens des socialistes.

Le rituel a été respecté : petits drapeaux tricolores, foulards rouges, cris des femmes créoles, mais on a entendu aussi quelques vociférations à l'adresse des élus de l'opposition venus attendre le premier ministre à sa descente d'avion. Parmi ceux-ci, les plus visés étaient M. Louis Virapoullé, sénateur U.D.F., et les chefs de file du R.P.R., MM. Michel Debré, député de la première circonscription, Auguste Legros, président du conseil général, maire de Saint-Denis, et Yves Barau, président du conseil régional. M. Mauroy n'a eu aucun effort à faire pour déclencher les acclamations de cette foule au cours d'une brève allocution prononcée du haut d'un podium dressé face au parking de l'aérogare. *Il lui a suffi de répéter* que le gouvernement n'a pas changé d'objectif malgré le veto opposé par le Conseil constitutionnel au projet d'installation dans chaque département d'outre-mer d'une assemblée unique élue à la proportionnelle : « *Des engagements ont été pris, des obstacles inattendus ont surgi, un combat d'arrière-garde est mené ! Eh bien !, en dépit de tout cela, les engagements pris seront tenus, car le gouvernement de gauche, c'est le gouvernement de la parole donnée et de la parole tenue.* »

Le premier ministre a également répondu à l'attente de son auditoire en affirmant que le gouvernement est déterminé à répondre positivement « *à ceux qui aspirent au développement économique et social* ». « *Trop de retards ont été accumulés, nous les rattraperons*, a-t-il déclaré. *Trop de déceptions dans le passé ont succédé à trop de déceptions. Il faut remettre les pendules à l'heure. Il faut réconcilier les départements d'outre-mer avec leur siècle.* »

M. Mauroy est aussi venu à la Réunion pour rassurer une population troublée par la controverse institutionnelle. Il s'y est employé en recourant à une formule d'exorcisme qui, à défaut d'être originale, reste efficace : la Réunion, c'est « *la France de l'océan Indien* » ! Rien de tel *pour faire un « tabac » auprès de* citoyens chez lesquels les clivages politiques mettent rarement en cause l'appartenance à la communauté nationale.

A l'hôtel de ville de Saint-Denis, le premier ministre a abondé dans le sens de M. Debré, qui avait, une nouvelle fois, avec ferveur, rappelé les liens de l'ancienne île Bourbon avec la métropole. « *La Réunion, c'est la France ; il serait stupide de situer le débat politique sur un autre terrain* », a-t-il souligné.

Pour le chef du gouvernement, il s'agit indirectement de discréditer l'argumentation de l'opposition selon laquelle la gauche, par le projet décentralisateur, préparerait en vérité l' « abandon » des anciennes colonies. M. Legros, suppléant de M. Debré, se déclarait, jeudi soir, convaincu par ces premières déclarations de M. Mauroy et accueillait favorablement le projet de loi visant à instaurer dans chaque DOM un *conseil régional élu au suffrage* universel et à la proportionnelle. « *Ce discours est nouveau par rapport à ce que nous avions entendu jusqu'à présent*, disait-il. *Nous prenons acte. Nous sommes extrêmement satisfaits. On aurait dû dire cela il y a dix-huit mois.* » Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, qui n'a jamais cessé de répéter ce que le premier ministre venait de dire, en est resté pantois.

Il n'y a aucune chance que ces convergences formelles se traduisent par une trêve politique à l'approche des élections municipales, qui seront précédées, le 20 février, par les premières *élections régionales* à la proportionnelle. De toute évidence, chez M. Mauroy, le souci de synthèse politique n'implique, outre-mer, aucun reniement en matière de décentralisation. Quand M. Debré demande « *qu'on ne parle plus de la spécificité réunionnaise !* », M. Mauroy répond aussitôt : « *La préoccupation du gouvernement est de prendre en compte les spécificités de la Réunion, comme il l'a fait pour chacune des régions de métropole.* » Y a-t-il plus bel exemple de dialogue de sourds ?

Dans l'avion qui le transportait vers la Réunion, M. Pierre Mauroy avait *confié* mercredi soir aux journalistes, au cours d'une conversation à bâtons rompus, qu'il regrettait que M. Jean-Pierre Cot n'ait pas accepté le poste d'ambassadeur à Madrid.

Interrogé sur la portée du réajustement technique du gouvernement décidé la veille, le premier ministre avait indiqué que son équipe devrait, en principe, rester « en ligne » pour un an environ. C'est ce qu'il avait déjà donné à entendre lorsqu'il avait dit aux sidérurgistes de Denain et de Pont-à-Mousson qu'il reviendrait les voir dans un an.

M. Mauroy possède l'assurance, semble-t-il, de conserver sa charge après les élections municipales et au moins jusqu'à la fin de 1983 afin de conduire au terme prévu la politique de rigueur engagée l'été dernier avec le blocage des prix et des revenus. Il ne le dit pas ouvertement, mais tout dans son comportement et ses propos le confirme.

ALAIN ROLLAT.

Le plan de travail de M. Mauroy

(Suite de la première page.)

Il était donc urgent, que M. Mauroy, de conforter sa propre autorité *et celle de son gouvernement.*

La difficulté est que le premier ministre a vainement cherché à obtenir du chef de l'État une nouvelle consécration : l'idée d'un « resserrement » du gouvernement, afin de constituer autour de lui une équipe plus efficace, qu'il avait lui-même lancée au mois de juillet dernier et relancée à l'automne, n'a pas eu de suite.

Or il était difficile de donner au réajustement technique du 8 décembre une quelconque valeur de « réinvestiture » du premier ministre, d'où les « confidences » faites dans l'avion qui le conduisait à la Réunion, avec, *semble-t-il*, l'accord du chef de l'État, sur un point : la nécessité de conforter le gouvernement.

MM. Mitterrand et Mauroy se sont rencontrés, en effet, mercredi en fin d'après-midi, pour mettre sur pied le mini-remaniement consécutif au départ de M. Jean-Pierre Cot. Ils sont convenus de faire savoir que le gouvernement, dans sa composition actuelle, est celui qui conduira la bataille municipale.

Ayant lui-même pris l'initiative de la politique de rigueur décidée au mois de juin dernier, il est également logique que M. Mauroy veuille conduire celle-ci au terme qu'il a lui-même fixé : les « *comptes* » devront être faits, selon lui, à la fin de l'année 1983.

« *Sauf accident* », a-t-il pris soin d'ajouter. On ne saurait méconnaître que, sous la Ve République, la notion « *d'accident* » est définie par le président de la République, et par lui seul. *Il* est donc imprudent, de la part du premier ministre, de paraître fixer lui-même un terme à sa charge. Dans ce régime, il est dangereux pour un chef de gouvernement, de dire lui-même : « *Je reste.* » Les conditions du départ de M. Jacques Chaban-Delmas de l'hôtel Matignon, en 1972, témoignent de cette réalité.

D'autant que nul ne peut prévoir avec certitude, aujourd'hui, quel sera le résultat des élections municipales. Cette perspective n'inquiète pas outre mesure, M. Mauroy : il considère que les jeunes élus socialistes de 1977 tiendront mieux qu'on ne l'estime généralement. Aussi, est-il enclin à penser qu'il passera ce cap sans difficultés politiques majeures. Encore faut-il aussi éviter tout « accident » économique, une autre dévaluation, par exemple, considérée comme « *probable* » par 79 % des dirigeants économiques (voir page 9).

Rien n'indique, cependant, même dans ce schéma idéal, que le président de la République ait renoncé d'avance à changer de premier ministre avant la fin de l'année 1983. Pas plus qu'il n'est nécessairement de l'intérêt du premier ministre de durer jusqu'à cette date. Il n'est un secret pour personne que M. Mauroy songe déjà aux conditions de sa propre sortie du gouvernement et de sa reconversion dans le parti socialiste, en vue d'autres échéances.

A moins, comme le laisse entendre le premier ministre, que MM. Mitterrand et Mauroy n'aient passé un contrat, lors de leur entrevue à Latche, au mois d'août dernier, portant sur dix-huit mois, le temps pour que le premier ministre de mener à son terme « l'état de rigueur ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Un sondage
IPSOS - « l'Expansion »

LA « CLASSE DIRIGEANTE » ATTRIBUE LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES A LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

L'Expansion publie, dans son numéro daté 10-23 décembre, les résultats d'un sondage effectué par l'institut IPSOS, entre le 11 et le 25 octobre dernier, sur un échantillon de six cents personnes représentatif des cadres supérieurs des entreprises privées, des patrons et des industriels, des hauts fonctionnaires et des cadres supérieurs des entreprises nationalisées.

Cette enquête indique que, pour 79 % des membres de la « *classe dirigeante* », les socialistes ont, « *depuis six mois, changé de cap* » en matière économique, 19 % étant d'un avis contraire. La politique actuelle paraît « *meilleure* » à 35 % d'entre eux, « *plus mauvaise* » à 26 % et « *ni meilleure ni plus mauvaise* » à 39 %. Les difficultés rencontrées par la gauche, sur le plan économique, sont imputées à « *la conjoncture économique internationale* » (58 %), aux « *erreurs du gouvernement actuel* » (37 %) ou aux « *erreurs du gouvernement Giscard-Barre* » (3 %). 79 % des membres de la « *classe dirigeante* » estiment qu'il y aura « *une nouvelle dévaluation du franc d'ici à juillet 1983* », 15 % étant d'un avis contraire. 75 % d'entre eux, contre 20 %, estiment que M. Mitterrand achèvera son septennat.

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

PARIS (treizième arrondissement)

« Les élus socialistes pratiquent une opposition d'ordre strictement politique »

déclare M. Chirac

M. Jacques Chirac a décidé de visiter systématiquement, avant l'ouverture de la campagne électorale, tous les chantiers de travaux et aussi toutes les réalisations sociales effectuées par la municipalité depuis 1977.

Mercredi 8 décembre, il s'est rendu dans le treizième arrondissement, dont tous les conseillers sont de gauche (4 P.C. et 3 P.S.) et dont l'un des députés, M. Paul Quilès (P.S.), conduira les listes d'union de la gauche à Paris.

M. Chirac n'a pas voulu parler de la prochaine consultation, sinon pour dire que dans le treizième, la liste de la majorité municipale sera conduite par « *une personnalité nationale qui se situe dans la mouvance de l'U.D.F.* ».

En revanche il s'en est pris au comportement de deux conseillers municipaux socialistes, MM. Benassaya et Welterlin, « *avec qui il n'y a pas moyen d'avoir une concertation convenable et qui multiplient les retards, les objections et les difficultés* ».

M. Chirac a évoqué à ce propos le projet de construction d'un lycée d'enseignement professionnel sur des terrains acquis par la Ville et dont l'édification bénéficiera d'une subvention de la région Ile-de-France. Il a ajouté : « *M. Benassaya n'est jamais d'accord. Il vient encore de trouver un truc. A sa demande le ministère de l'éducation a exhumé une circulaire de 1962 jamais appliquée à Paris exigeant l'agrément du ministre pour les terrains scolaires. Il oublie que pour ceux-ci l'Etat n'a donné aucune subvention. Son opposition est donc d'ordre strictement politique et son obstruction n'a rien à voir avec la nécessité de construire ce lycée d'enseignement professionnel.* »

En conclusion de sa visite, M. Chirac a affirmé que le treizième arrondissement est celui dans lequel la municipalité actuelle « *a fait les plus grands efforts par habitant en ce qui concerne les crédits d'investissement et de fonctionnement* ».

VAL-DE-MARNE

Le R.P.R. met en place un système « anti-fraude »

Décidés à contrecarrer toute tentative de fraude électorale lors des prochaines élections municipales et à organiser la protection juridique de leurs candidats, les militants R.P.R. du Val-de-Marne s'organisent.

« *Afin de lutter contre la tricherie organisée des communistes dans notre département, nous venons de créer une association, « S.O.S. élections », qui permettra de contrôler le déroulement du scrutin de mars prochain et, le cas échéant, d'assister nos candidats, futurs élus et nos militants dans les fiefs de la majorité* », a indiqué M. Jacques Martin, responsable départemental du R.P.R.

Cette association, présidée par M. Sylvain Garant, élève avocat, est née de l'expérience d'un groupe de juristes de l'université de Saint-Maur lors des dernières élections cantonales. Ce groupe, qui centralisait les informations transmises par les militants du R.P.R., a pu mener à bien une centaine d'« *opérations anti-fraude* » comme à Fontenay-sous-Bois ou à Vitry-sur-Seine, deux municipalités communistes. Dans cette ville, des huissiers requis par le mouvement gaulliste avaient pu constater que les urnes comportaient une fente à l'arrière comme d'ordinaires boîtes aux lettres...

Le R.P.R. entend mettre cette structure au service de l'ensemble de l'opposition et compte créer après le scrutin une association départementale des élus municipaux. Ceux-ci pourraient ainsi réagir s'ils sentaient la moindre irrégularité dans le fonctionnement des conseils municipaux tenus par la majorité et obtenir les conseils du groupe de juristes de « S.O.S. élections ».

« *Imaginez la vie de cinq ou six élus de l'opposition dans une commune gérée par plusieurs dizaines de communistes* », a conclut M. Martin.

O. S.

★ « S.O.S. élections », 26, avenue des Perdrix, 94210 La Varenne.

SEINE-SAINT-DENIS

ÉPINAY-SUR-SEINE. — M. Gilbert Bonnemaison, député P.S. de la première circonscription et maire sortant, a été désigné par les militants socialistes d'Épinay comme tête de liste. Des négociations avec le parti communiste pour la constitution d'une liste d'union de la gauche sont en cours.

VAL-D'OISE

SARCELLES : M. Paul Laurent rejette l'hypothèse d'une primaire.

La visite, le 7 décembre, à Sarcelles de M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du parti communiste, n'avait pas pour seul but d'apprécier les dernières réalisations de la municipalité. M. Laurent était venu soutenir M. Henry Canacos, maire de Sarcelles, municipalité communiste du Val-d'Oise, convoitée, ainsi que Franconville, par le parti socialiste en raison des résultats obtenus par M. François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981. A Sarcelles, deuxième bastion communiste du département après Argenteuil, l'actuel président de la République avait obtenu au premier tour 28,17 % des suffrages exprimés et Georges Marchais 20,18 %. Forts de ces pourcentages, les socialistes ont décidé de présenter M. Michel Jaurrey, secrétaire général de la fédération socialiste du Val-d'Oise et actuel premier adjoint. M. Paul Laurent, qui se refuse à envisager des primaires, a déclaré qu'il restait optimiste. « *La fièvre ne nous agite pas*, a-t-il précisé. *Nous pensons que les primaires, dans la situation actuelle, ne sont bonnes nulle part. Nous n'en prendrons pas la responsabilité et nous ne les souhaitons pas. Nous avons affaire en face à une droite unie. Il faut donc une union sans faille. Ce qui est erroné, c'est de faire d'une seule élection un point de référence.* » Le parti communiste devançait le parti socialiste aux élections législatives de juin 1981. M. Henry Canacos, pour sa part, s'est référé à ses dix-sept ans de mandat de maire. « *En 1965, nous avions déjà une liste commune avec le parti socialiste. Nous sommes les pionniers de l'union* », a-t-il ajouté.

JACQUELINE MEILLON.

FRANCONVILLE : les retrouvailles de l'opposition

Les fondateurs du Cercle, MM. Philippe Séguin et Michel Noir (députés R.P.R.), MM. Charles Millon et François d'Aubert (députés U.D.F.), avaient été invités à venir à Franconville apporter leur soutien, mardi 7 décembre, à la liste Union Franconville liberté, conduite par M. Delattre, conseiller général U.D.F. M. Noir, retenu à Lyon, et M. Delattre, agressé le 2 décembre par des colleurs d'affiches de la C.G.T. n'ont pu participer à cette réunion organisée par le Cercle 95, sur le thème : « *Union de l'opposition pour les municipales* ».

Le choix de Franconville pour le lancement dans le Val-d'Oise de la campagne municipale n'est pas dû au hasard : en 1979, le parti républicain et le R.P.R. s'étaient durement affrontés à la veille des élections cantonales par colleurs d'affiches interposés.

Aujourd'hui, ces incidents paraissent oubliés. Les différents orateurs ont stigmatisé l'expérience socialiste, la réduisant, comme M. Millon, à « *une intolérance, une gabegie financière, une humiliation par une mendicité organisée auprès de tous les pays du monde* », ou l'expliquant comme M. Séguin par le « *malentendu* », la « *méprise* » et l'« *impasse* ». « *Malentendu* » sur l'élection présidentielle qui devait permettre de vaincre l'inflation et le chômage, « *méprise* » du gouvernement sur la rélle importance de la crise, « *impasse* » enfin, qui devrait conduire à un renversement des forces politiques. « *Pour cela*, a précisé M. d'Aubert, *il faut développer la politisation de ces élections municipales, il faut un programme commun de l'opposition* ».

Auparavant, M. Pierre Salvi, sénateur centriste et président du conseil général du Val-d'Oise, avait appelé à une mobilisation sans équivoque de toute l'opposition. Mme Chantal Gaffet (R.P.R.), tête de liste à Argenteuil et cofondatrice du Cercle 95, s'est livrée à une véritable plaidoirie en faveur de la représentation des femmes dans les collectivités locales, dénonçant le « *rôle auxiliaire de minorité assistée* ». Rappelant que le mot d'ordre était l'union, Mme Gaffet a souhaité l'élimination de la gauche « *au niveau local d'abord, au niveau national ensuite* ».

J.M.

BOUCHES-DU-RHONE

MARSEILLE : le R.P.R. et l'U.D.F. signent un accord
M. Guy Hermier, P.C., adresse de nouvelles propositions aux socialistes

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, député de la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône, et M. Hyacinthe Santoni, député R.P.R. de la première circonscription, sont parvenus à un accord sur la composition d'une liste unique de l'opposition. Elle sera conduite par M. Gaudin. Cet accord a été signé le 8 décembre à l'Assemblée nationale en présence de MM. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., et Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F. Cette liste unique comprendra « à parts égales » des représentants des deux formations de l'opposition. Le R.P.R. sera tête de liste dans les premier, deuxième et sixième secteurs, l'U.D.F. dans les troisième, quatrième et cinquième secteurs. MM. Gaudin et Santoni donneront, au cours d'une conférence de presse, lundi 13 décembre, à Marseille, les noms de leurs têtes de listes.

D'autre part, M. Guy Hermier, membre du bureau politique du P.C. et député de la quatrième circonscription, a présenté, le 8 décembre, « *les nouvelles propositions* » de son parti « *pour parvenir à la constitution de larges listes d'union dès le premier tour* ». Répondant aux exigences de M. Gaston Defferre, qui estimait que « *P.S., M.R.G. et G.A.M. devaient avoir la majorité des sièges, soit 51 sur 101* », M. Hermier a déclaré : « *Nous proposons que le parti socialiste, les forces politiques et les personnalités qui lui sont associées au conseil municipal, disposent d'une majorité parmi les élus de gauche* ». « *Nous proposons*, a-t-il ajouté, *que cette majorité soit telle qu'elle permette une représentation correcte du parti communiste et d'autres forces politiques comme le M.R.G., le P.S.U. et d'autres.* »

En ce qui concerne l'élection des conseillers d'arrondissement, M. G. Hermier a souhaité « *que la répartition des candidats se fasse selon la représentation proportionnelle en tenant compte de la nécessité d'élargir ces conseils à des personnalités de la vie marseillaise* »

MORBIHAN

LORIENT : M. Guy Guermeur, ancien député R.P.R. du Finistère conduira la liste de l'opposition. Il affrontera M. Jean-Yves Le Drian, maire sortant et député socialiste de la cinquième circonscription du Morbihan. M. Guermeur est soutenu par Unilor, association qui regroupe les animateurs locaux du R.P.R., de l'U.D.F., du C.N.I.P. et des clubs Perspectives et Réalités, et qui est parrainée par MM. Louis Le Montagner et Joseph Yvon, sénateurs centristes.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC. — M. Yves Le Foll, P.S., ancien député et maire sortant, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. C'est M. Claude Saunier, P.S., actuel premier adjoint, qui conduira la liste de la majorité.

NIÈVRE

NEVERS. — M. Hervé de Charette, membre du comité exécutif du P.R., a été investi par l'U.D.F. pour conduire la liste de l'opposition. Un accord était intervenu dès le mois de février 1982 entre l'U.D.F., le R.P.R. et le C.N.I.P. pour que la tête de liste de l'opposition à Nevers soit un membre de l'U.D.F. Mais il semble bien que le R.P.R. et le C.N.I.P. contestent le choix de M. de Charette, auquel ils reprochent de n'être pas une personnalité locale. M. Daniel Benoist, P.S., député, maire sortant, qui a été nommé secrétaire d'État aux personnes âgées, conduira la liste de la majorité, sur laquelle figure M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

SARTHE

LE MANS : base contre base

De notre correspondant

Le Mans sera-t-elle l'une de ces villes où les états-majors nationaux du P.C.F. et du P.S. s'accommoderont d'une primaire ? A la base, les divergences paraissent insurmontables.

Les communistes répètent depuis le mois de mai : « *On ne change pas une équipe qui gagne. Et surtout pas le meneur de jeu. A-t-on vu les communistes tergiverser sur la reconduction des maires socialistes à Brest, Rennes, voire, sous réserve d'inventaire, à Angers et à Laval ?* » Pour M. Robert Jarry, maire communiste du Mans, « *il faut respecter le suffrage universel et donc la volonté des Manceaux, qui s'est exprimée très clairement en mars 1977. La population m'a donné un mandat : c'est à elle, et à elle seule, qu'il appartient de dire si l'on doit reconduire le maire sortant* ».

Les socialistes s'en tiennent aux dernières consultations de 1981 et de 1982, qui ont placé à chaque fois le P.C. derrière le P.S., alors qu'en 1978 le P.S. comptait encore quatre points de retard sur son partenaire. Revendiquer la tête de liste pour M. Jean-Claude Boulard n'a donc rien d'une usurpation...

Depuis un mois, Le Mans fleurit d'affiches où se côtoient, quand ils ne se superposent pas, les appels à l'union des uns et des autres... Chacun derrière son leader. Si elle reste encore discrète, l'opposition donne l'image sereine d'un front « uni » : c'est le sigle que s'est donné, la liste R.P.R.-U.D.F., qui sera conduite par M. Jacques Chaumont, sénateur R.P.R.

Les communistes n'entendent pas pour autant rester figés à la situation de 1977. « *Il faut prendre en compte l'évolution de l'électorat* », admet M. Daniel Boulay, ancien député communiste, secrétaire de la fédération de la Sarthe du parti communiste. Ce qui ne veut pas dire qu'il accepterait une liste à majorité socialiste. « *Il faut une répartition équitable des tendances politiques, P.S., P.C.F., P.S.U., M.R.G., et des composantes du mouvement associatif et du mouvement syndical. Mais l'hégémonie d'un parti n'est pas souhaitable : en 1977, sur quarante-trois sièges, le P.C.F. n'en avait reçu que dix-neuf.* » Les noms de MM. Henri Lelièvre, adjoint aux affaires culturelles, et de François Plet, conseiller municipal, tous deux membres des Rencontres communistes, seront-ils retenus par la fédération ? Si M. Jarry refuse l'exclusive et souhaite reconduire l'ensemble de sa liste, la fédération du P.C. se montre plus réticente « *En adhérant au collectif de M. Henri Fiszbin, MM. Lelièvre et Plet ont choisi de se marginaliser, sans pour autant que nous les ayons exclus. Nous travaillons pour l'instant à réduire les divergences. Qu'ils travaillent dans le cadre du parti et en observant ses règles, et l'ambiguïté en ce qui les concerne sera levée* », explique M. Daniel Boulay.

L'intransigeance des uns et des autres n'est-elle pas liée au double intérêt du poste de maire : être une bannière... et posséder l'essentiel des leviers de commande d'une ville ? Les communistes l'admettent implicitement lorsqu'ils lancent : « *Les électeurs identifient une politique à son maire. Tout changement serait mal perçu, puisque personne ne remet en cause un bilan « globalement positif.* » Un aveu... et une flèche en direction des socialistes : M. Robert Jarry a su se forger l'image d'un communiste ouvert, tolérant et rassurant, bien dans la ligne du vingt-deuxième congrès. C'est un homme qui « passe bien » chez les Manceaux. M. Jean-Claude Boulard a beau être la personnalité la plus affirmée chez les socialistes, être un directeur de cabinet efficace, au ministère de la mer, être un chef de file socialiste écouté au conseil général, avoir été plusieurs fois candidat aux législatives au Mans, il n'est toujours l'élu que d'un canton rural, et il reste peu connu des Manceaux. A ce handicap, les amis de M. Boulard craignent que ne s'en ajoute un autre, plus important : ses sympathies rocardiennes. Ils redoutent que le soutien des instances nationales du P.S. ne soit mesuré, là comme ailleurs, à l'aune des appartenances de courant. Si tel était le cas, les partisans de M. Boulard n'écartent pas l'hypothèse de passer outre les décisions de leur parti.

ALAIN MACHEFER.

Le Monde

société

Les députés examinent le projet de remboursement de l'avortement

« Gardez vous à droite, gardez vous à gauche ! », elle est la réflexion qu'on doit être tenté de faire au ministère des droits de la femme, en plagiant l'avertissement célèbre de Philippe de Valois à son père, Jean-le-Bon. La vigilance continue d'être le mot d'ordre tant que le projet de loi sur le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique par la Sécurité sociale et son financement ne sera pas définitivement adopté et ses textes d'application rédigés. C'est Mme Yvette Roudy qui devait présenter le projet aux députés vendredi après-midi, 10 décembre.

Le texte comprend cinq articles qui introduisent dans les différents régimes le remboursement de l'I.V.G. aux taux en vigueur pour les autres actes médicaux (un ticket modérateur reste à la charge des femmes qui pourront le faire rembourser par leur mutuelle si, bien sûr, celle-ci l'accepte). L'article cinq prévoit le versement à la Sécurité sociale de fonds de l'Etat qui figureront chaque année à la loi de finances.

Les débats ne devraient pas manquer d'être animés. En effet, même si deux femmes de l'opposition, qui eurent des responsabilités en la matière, Mmes Monique Pelletier et Simone Veil, ont récemment déclaré qu'elles étaient favorables au remboursement de l'I.V.G., quelques ténors de l'U.D.F. et du R.P.R. ne manqueront pas de venir exprimer leur hostilité au projet.

Du côté de la majorité, il n'est pas impossible que l'on recherche, au moyen d'amendements, à donner plus de garantie au financement de la Sécurité sociale pour son remboursement des frais qu'elle devra engager, ainsi qu'une formule pour préciser que l'anonymat des femmes sera respecté. Les péripéties qui ont retardé la rédaction du projet les incitent en effet à cette prudence, de même que l'insistance avec laquelle le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale a tenu à ce que figure dans l'exposé des motifs que l'I.V.G. *« n'a pas un caractère médical ordinaire »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

UN TÉMOIGNAGE « Il le fallait »

Un enfant ? Denise en désire un jusqu'à en pleurer. Et pourtant, le 29 septembre au matin, elle a poussé résolument la porte de la clinique parisienne où elle avait rendez-vous pour avorter. *« Ce n'était pas de gaieté de cœur, mais il le fallait »* explique-t-elle d'une voix fragile, hésitante, prête à se casser sous une émotion évidente.

Avant cette journée, il y avait eu des nuits interminables passées à peser le « pour » et le « contre », à faire et refaire son autocritique et réfléchir sur sa vie mais, toujours, invariablement, la conclusion était la même : non, elle n'avait pas le droit de mettre au monde un enfant avant d'avoir mis un peu d'ordre dans sa vie, avec elle-même.

Petite, frêle, un visage sans artifice encadré par des cheveux sagement coupés, Denise a vingt-neuf ans et travaille dans une banque. Elle s'est mariée il y a six ans. Une histoire sans histoires jusqu'au jour, peut-être, où le couple décide d'avoir un enfant. Les mois s'égrènent sans que Denise soit enceinte. Alors, le doute s'installe, vient ensuite la période des visites aux médecins et la ronde des analyses médicales : *« On m'a trouvé une insuffisance hormonale »* explique Denise. Les traitements s'avèrent inutiles, l'espoir s'amenuise et petit à petit s'installe dans la tête de Denise l'idée qu'elle est stérile. Petit à petit aussi s'incruste la mésentente. Chacun s'écarte insidieusement de l'autre.

Et Denise rencontre un autre homme, Jean. Une sympathie réciproque naît. Suffisante pour qu'une nuit Denise désire rester auprès de lui, mais trop récente, trop incertaine pour briser un couple et reconstruire une famille.

« J'ai eu du mal à réaliser que j'étais enceinte... Comprenez, en une seule fois... insiste-t-elle, alors que pendant deux ans j'avais tout fait pour l'être sans y parvenir !... »

« Je me suis bien sûr posé la question : allais-je garder ce bébé ? J'ai été tentée de répondre « oui » et puis j'ai réfléchi : tout avouer à mon mari ? Cela signifiait la rupture. Accepter le divorce ? Mon ami et moi ne nous connaissons pas assez pour bâtir une famille. Avais-je le droit de mettre au monde un enfant dans de telles conditions ? N'était-ce pas une grossesse négative ? Toutes les idées me sont passées par la tête. » Denise a parlé à Jean. Elle a parlé aussi à des amis. Et elle a décidé. *« Quelqu'un m'a demandé pourquoi ne mens-tu pas à ton mari et ne gardes-tu pas l'enfant ? Cela jamais. Il n'était pas question pour moi de tricher. C'était soit le changement complet dans ma vie, soit rien du tout. »*

Résolue, elle a pris rendez-vous au Mouvement français pour le planning familial, où elle a eu avec d'autres femmes, un entretien avec une assistante sociale. *« Je sais que l'on est toujours seule dans un événement comme celui-là, mais cela m'a fait du bien de parler avec d'autres femmes dans mon cas »*, explique-t-elle. Le M.F.P.F. lui a donné l'adresse d'une clinique, le nom d'un médecin qui l'a reçue avant de lui fixer une date : le 29 septembre. L'intervention qui a duré une dizaine de minutes s'est déroulée à sa demande sous anesthésie.

« Après cela a été dur, raconte-t-elle de sa voix fragile. *Je ne regrette pas ce que j'ai décidé, je ne pouvais pas faire autrement. Mais j'ai été un peu déboussolée et il m'arrive encore de faire une succession de rêves et de cauchemars. Parfois, j'ai l'impression que je n'ai pas vécu ce mois de septembre et d'autre fois c'est le cauchemar : je me dis que le bébé pourrait être là. Tout cela me revient comme par petites crises. »*

A présent, elle s'emploie à essayer d'y voir clair dans sa vie... Le médecin de la clinique qu'elle a revu lui a dit qu'elle pourra avoir un autre enfant. – Ch. CH.

Un sondage décisif

Lorsque, au beau milieu de l'été, des déclarations du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, M. Pierre Bérégovoy, firent comprendre que le remboursement de l'I.V.G. était remis aux calendes grecques, des centaines, des milliers de lettres de protestation convergèrent vers les ministères concernés et les instances du P.S. Sans compter le mécontentement de députés de gauche, toutes tendances confondues, poussés par une partie non négligeable de femmes, militantes ou non. Mais c'est finalement un sondage commandé par les services du premier ministre qui permit de convaincre le président de la République et le fit intervenir pour demander qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible et, bien sûr, avant les élections municipales.

Réalisé par le B.V.A. du 1er au 9 septembre auprès d'un échantillon représentatif de mille huit cent cinquante-trois personnes, ce sondage fait apparaître que 56,4 % des hommes et 57,8 % des femmes répondent qu'ils sont favorables à la question : *« Etes-vous favorable ou opposé à ce que l'interruption volontaire de grossesse soit remboursée par la Sécurité sociale comme tous les autres actes médicaux ? »* Ce pourcentage varie suivant l'âge. Ainsi, pour les femmes, il est de 72,5 % pour les moins de vingt-cinq ans, 76,4 % pour les vingt-cinq- trente-quatre ans et 57,8 % pour les trente-cinq-quarante-neuf ans. Mais ce que prouve aussi ce sondage c'est que le remboursement est un droit revendiqué par des femmes de toutes options politique, morale ou religieuse. Ainsi, si l'on se rapporte au choix des femmes lors du premier tour de l'élection présidentielle, elles sont favorables au remboursement de l'I.V.G. dans les proportions suivantes : P.S.-P.C.-M.R.G. 68 %, R.P.R.-U.D.F. 40 %, autres 64 %. Si l'on retient les réponses favorables des femmes en état de procréer, les proportions sont les suivantes : P.S.-P.C.-M.R.G. 84 %, R.P.R.-U.D.F. 50 %, autres 79 %.

Des questions ont également été posées sur les pratiques religieuses des personnes interrogées. On remarque que 53,4 % des catholiques sont favorables au remboursement, 20,4 % chez les personnes qui vont à l'église une fois par semaine, 40,2 % chez celles qui y vont une ou deux fois par mois. En revanche, chez les personnes peu ou pas pratiquantes, le pourcentage des personnes favorables à ce remboursement atteint 74 %.

LA LÉGISLATION EN EUROPE

PAYS	DÉLAIS (en semaines de grossesse)	CONDITIONS	REMBOURSEMENT	REMARQUES	ANNÉE DE LÉGISLATION
DANEMARK	12 semaines	Demande adressée à un médecin ou à un établissement d'orthogénie.	Total		1973
ITALIE	90 jours (13 semaines)	Consultation médicale obligatoire. Autorisation parentale pour les mineurs ou, à défaut, autorisation judiciaire. Délai de réflexion de 7 jours.	Partiel	Difficultés d'application.	1978
LUXEMBOURG	12 semaines	Consultation médicale obligatoire.	Total		1978
PAYS-BAS	21 semaines	Consultation médicale obligatoire. Délai de réflexion de 5 jours.	Total		1981
R.F.A.	12 semaines (indications éthiques ou détresse) 22 semaines (indications d'ordre eugénique)	La femme doit s'adresser à un conseiller trois jours au plus tard avant l'intervention.	Total	Remboursement total alors que la contraception ne l'est pas.	1976
ROYAUME-UNI	28 semaines	Accord de deux médecins.	Gratuit	Débats fréquents sur les délais.	1967
SUÈDE	18 semaines		Gratuit	L'I.V.G. est le seul acte médical à être remboursé à 100 %. Les autres actes ne le sont qu'à 90 %.	1974
FRANCE	10 semaines (sans délai pour les avortements thérapeutiques)	Consultation médicale et entretien social obligatoires. Autorisation parentale pour les mineurs.	Uniquement pour l'avortement thérapeutique.		1975-1979

La Belgique, l'Espagne et l'Irlande n'ont toujours pas adopté de loi pour libéraliser l'avortement. Dans la pratique, leurs attitudes divergent : tolérance en Belgique et répression en Espagne ou en Irlande.

● *Le Front national* (droite nationaliste), que dirige M. Jean-Marie Le Pen, appelle ses militants à manifester samedi soir 11 décembre, à Paris, devant les studios d'enregistrement de l'émission de Michel Polac « Droit de réponse ». Celle-ci est consacrée aux droits de la femme. Le producteur de l'émission a refusé d'inviter la vice-présidente du Front national, Mme Germaine Burgaz. L'organisation *« s'indigne contre ces procédés soviétoïdes »*.

FAITS ET JUGEMENTS

Un gendarme est tué par un chauffard

Un gendarme de la brigade motorisée de Regny (Loire), M. Daniel Lancement, trente-huit ans, marié, sans enfant, a été tué, le jeudi 10 décembre vers 15 h 30, sur la nationale 82, près de Neulise (Loire), par un automobiliste à qui il faisait signe de stopper. La voiture, une Citroën CX qui, selon les premiers éléments de l'enquête, pourrait avoir été volée ces jours derniers à Saint-Etienne, avait été chronométrée quelques instants plus tôt roulant à 152 kilomètres-heure sur une route où la vitesse est limitée à 90 kilomètres-heure. Violemment percuté par le véhicule qui ne s'est pas arrêté, le gendarme Lancement a été tué sur le coup.

En dépit des recherches entreprises par plusieurs centaines de gendarmes, des barrages dressés sur toutes les routes avoisinantes et du concours d'un hélicoptère et d'un avion de la gendarmerie, ni le chauffeur meurtrier, ni le véhicule n'avaient encore été retrouvés vendredi matin.

Action directe : une nouvelle arrestation

Un membre présumé du mouvement dissous Action directe, Pascal Magron, vingt-sept ans, a été interpellé sans incident par les policiers de la brigade criminelle dans le quartier des Halles, mercredi 8 décembre, à Paris. Selon les services du commissaire Jacques Genthial, il s'agit d'une arrestation particulièrement *« intéressante »*. Pascal Magron a été inculpé, jeudi 9 décembre, de transport, détention d'armes, de munitions et d'explosifs par M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, et écroué à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Pascal Magron est considéré comme un proche d'Eric Moreau, autre militant de la mouvance Action directe, qui a échappé aux policiers de la brigade anti-gang et des R.G. le 21 octobre à Paris, rue Saint-Fargeau (20e). Issu du milieu autonome, Pascal Magron avait rejoint le groupe Action directe et ferait partie du « noyau central » de cette organisation.

Ce jeune homme de vingt-sept ans, sans travail, est soupçonné d'avoir assuré le transport de Toulouse à Paris des stocks d'explosifs et d'armes découverts par la police le 17 septembre à Paris, avenue du Général-Leclerc (14e) et rue Froment (11e).

Un cyclomotoriste blessé par un policier

(De notre correspondant régional)

Cagnes-sur-Mer. – Une double information pour vol aggravé et blessures involontaires a été ouverte par le parquet de Grasse à la suite d'une affaire de vol de voitures au cours de laquelle un sous-brigadier de police a blessé d'une balle dans la tête un jeune homme de dix-neuf ans, M. Jean-Pierre Maurin. Le sous-brigadier, M. Jean Polon, âgé de cinquante ans, a été inculpé de blessures involontaires.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, deux policiers de Cagnes s'étaient rendus dans un quartier peu fréquenté de la ville où une voiture volée avait été signalée. Alors qu'ils patrouillaient dans une voie sans issue, ils virent une voiture accompagnée de deux cyclomoteurs, qui effectua une manœuvre pour prendre la fuite. L'un des policiers, qui était sorti du fourgon pistolet à la main, aurait, selon ses déclarations, glissé sur la chaussée mouillée. Un coup de feu serait parti accidentellement.

Le frère de la victime, M. Philippe Maurin, a formellement contesté cette version des événements. D'après lui, le sous-brigadier aurait délibérément fait feu à plusieurs reprises en direction de son frère. – G. P.

HOLD-UP ET TENTATIVE DE SUICIDE

Metz. – Rares sont les hold-up commis dans les boulangeries à 7 h 30 du matin, à l'heure où les baguettes sortent à peine du four du boulanger et où... les caisses sont vides. Pourtant, à Metz, le 8 décembre, c'est à cette heure-là qu'un homme, le pistolet au poing, attaque une première boulangerie où il n'obtient rien. Un deuxième boulanger, qu'il menace peu après, ne se laisse pas impressionner : le voleur s'enfuit et c'est seulement dans une troisième boulangerie qu'il obtient d'une vendeuse apeurée la somme de 600 F.

La police retrouvera le soir même, devant le buffet de la gare, M. Maurice Sigonneau, un maçon au chômage, âgé de quarante-cinq ans, sans logement fixe. Son arme n'était qu'un pistolet d'alarme. *« Je voulais me suicider*, explique-t-il à la police, *mais je n'en avais pas le courage. Avec tout ce qu'on raconte sur l'auto-défense, j'espérais que les commerçants m'abattraient. »* Et il ajoute : *« Je voulais, dans l'après-midi, rendre l'argent, mais j'avais honte d'avoir à m'en excuser. »*

M. Sigonneau a été écroué. – (Corresp.).

FAITS DIVERS

● *Accident d'avion au Chili : cinquante et un morts.* – Un avion bimoteur des lignes intérieures chiliennes, qui s'apprêtait à atterrir sur l'aéroport de La Serena au nord du Chili, s'est écrasé le 9 décembre. Exploité par la compagnie Aeronor, l'appareil effectuait la liaison Santiago-du-Chili-La Serena. Cinquante et une personnes ont trouvé la mort dans l'accident. – (A.F.P., Reuter.)





SOCIÉTÉ

La dérive corse

III. – *Le spectre de l'indépendance*

De notre envoyé spécial LAURENT GREILSAMER

Les attentats par explosifs, les menaces, le racket, rendent le climat *inquiétant* en Corse. Les commerçants et les professions libérales sont les premières victimes de la violence. Depuis peu, les professeurs « continentaux » les ont rejoints. Les militants nationalistes du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) entendent leur faire quitter l'île. Le slogan *« I francesi fora »* (les Français dehors) a réapparu massivement (*le Monde* des *9 et 10* décembre).

Nous examinons ci-dessous quelles peuvent être les « réponses » policières et politiques.

Ajaccio. – La question est simple. *Elle se résume en deux mots :* que faire ? Que faire contre le F.L.N.C. ? Que faire contre la montée de la violence en Corse ? Que faire, puisqu'il n'est plus possible de laisser faire. Le dossier corse a été examiné lors d'un récent conseil antiterroriste à Paris. Une séance morose.

Auparavant, M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, et Corse, avait fait un voyage éclair dans l'île. Un secrétaire d'Etat mécontent et irrité de la situation. L'un de ses conseillers techniques, M. Robert Broussard, ancien patron de l'antigang, a lui aussi fait le déplacement. De même que le commandant Christian Prouteau, dit-on, conseiller technique auprès de la présidence de la République, patron du groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (G.I.G.N.). Des gendarmes de choc seraient venus à plusieurs reprises, ces dernières semaines, en mission.

C'est que l'affaire est sérieuse, le dossier complexe, l'ambiance insaisissable. Près de huit cents attentats depuis le début de l'année, cela ne s'était jamais vu. Les pouvoirs publics semblent certains d'avoir en face d'eux un mouvement séparatiste solide et déterminé à pousser ses avantages le plus loin possible. Les policiers considèrent, en effet, que le F.L.N.C. peut compter sur quelque deux cents militants qui, après l'amnistie de 1981 et la trêve des attentats (avril 1981-début 1982), se sont restructurés. Or qui dit structures ne dit pas automatiquement rigidité. Un haut fonctionnaire décrit l'organisation du F.L.N.C. : *« Il s'agit d'un système souple constitué de petites cellules très libres qui travaillent pour leur compte et celui d'autrui. Tout cela comme en Italie, au dix-neuvième siècle. »*

Le F.L.N.C. dispose d'hommes, d'argent. Il possède, en outre, des stocks d'armes et d'explosifs en quantité. La police rappelle que près de 2 tonnes de plastic ont été dérobées, *en pleine trêve*, à Borgo. Voilà pour l'intendance. Le F.L.N.C. dispose aussi d'un plan politique on ne peut plus précis. But : *« La libération nationale de la Corse. »* Moyens tactiques : *« L'occupation de tous les terrains possibles. »*

Pour mettre en œuvre cette politique, les observateurs estiment que les nationalistes ont choisi de conserver *un mouvement clandestin armé* (le F.L.N.C.) et de se doter d'une « vitrine légale », les comités nationalistes (C.C.N.). Cette articulation entre le « militaire » et le « politique » est rejetée par les C.C.N. dont les dirigeants reviennent d'un séjour à Belfast (Irlande du Nord) sur invitation du Sinn Fein. Mais qu'importe ce démenti, puisqu'il est clair pour tout le monde que le mouvement nationaliste agit en conformité avec une stratégie unique.

La stratégie du filtre

Face à ces nationalistes, la tâche des pouvoirs publics n'est pas facile. La « réponse » policière, par exemple, souffre dès l'origine de plusieurs handicaps. Citons la suppression de la Cour de sûreté de l'État (que beaucoup semblent regretter...) qui permettait, entre autres, de prolonger les gardes à vue dans certains cas. *« Et en six jours, les gens parlent »*, dit un policier. Citons le silence de la population aux questions des enquêteurs, par tradition et par crainte, parce que *« jamais personne ne donnera un nom »*, même si les choses évoluent doucement. Citons encore la nécessité, après la trêve, de *« renouer les fils et les contacts »*. Citons enfin la démobilisation des policiers, réelle, sans pour autant être insurmontable.

A cette toile de fond, qu'il convient de ne pas mésestimer, se sont ajoutées des consignes de prudence. En résumé, le gouvernement entend ne pas se laisser enfermer, comme lors du septennat précédent, dans un cycle de répression-provocation et en créant... des martyrs. Il faut donc que les forces de l'ordre n'arrêtent de militants nationalistes qu'à coup sûr. Un policier résume cette situation : *« Avec Giscard d'Estaing, on pêchait au chalut. On ramassait vingt suspects grâce aux procédures de la Cour de sûreté de l'État et on n'en retenait finalement que trois. Avec Mitterrand, c'est la stratégie du filtre. »* Une stratégie fine, destinée à provoquer le moins de remous possible, à éviter les perquisitions et tracasseries *inutiles. Cette stratégie*, finalement, correspond aux arrestations en flagrant délit. Une équipe pose un pain de plastic et la police l'appréhende sur le fait.

C'est bien, mais c'est rare. Les forces de l'ordre ont seulement arrêté cinq personnes. Ces arrestations font figure d'échec dans la mesure où il est impossible de déterminer *s'il s'agit de « droit commun »* ou de « politiques ». Le F.L.N.C., apparemment, a réfléchi à la question. Désormais, ses militants optent pour le mutisme devant les enquêteurs. Les procès-verbaux confessions d'autrefois ne sont plus de saison. Enfin, les perquisitions au domicile des gardés à vue se révèlent maintenant inutiles. Les policiers n'y découvrent *aucun élément suspect*. En outre, il apparaît que le cloisonnement entre équipes est réel : une prise n'en entraîne plus automatiquement une autre.

Bref, le F.L.N.C. a choisi un type d'organisation contre lequel la police judiciaire est pour l'instant mal armée. Et comme il y a peu de chance pour que le F.L.N.C. change, c'est à la police de changer. Une réflexion est actuellement en cours. Il s'agit pour la police, non pas de s'attaquer aux *militants nationalistes de base*, mais de parvenir *« à la tête de cette criminalité organisée »*. Une nouvelle organisation de la police judiciaire et des autres services concernés est actuellement en gestation.

La « réponse » policière aux activités clandestines du F.L.N.C. s'affinera donc. Il reste que cette « réponse » policière prendra du temps. Il reste que la « réponse » au F.L.N.C. ne saurait être exclusivement policière.

Organiser la réprobation

C'est dans ces conditions que le pouvoir a vu d'un bon œil s'esquisser un mouvement de protestation contre la violence, au mois de novembre, à l'appel de la Fédération de l'éducation nationale, notamment. Est-ce là l'embryon d'une « réponse » politique au F.L.N.C. ? Sans doute. Pour la FEN, le terrorisme pratiqué par le F.L.N.C. *« est de caractère fasciste »*. La Ligue des droits de l'homme avait réagi la première, très nettement. Selon M. Jacques-Antoine Martini, président de la section corse de la Ligue des droits de l'homme, il ne suffit pas, en effet, de condamner les attentats au nom des bons sentiments : *« Il faut discuter les thèses politiques du F.L.N.C., les combattre idéologiquement, car ce n'est pas un phénomène superficiel. »*

Ces réactions sont novatrices. Elles rompent avec une tolérance faite d'ambiguïté et de sentiments ambivalents. Elles rompent aussi avec des *réactions épidermiques*. Des hommes, encore isolés, commencent à mettre en cause un nationalisme corse exacerbé qui, après s'en être pris aux *Francesi* (Français), pourrait s'en prendre aux *Arabi* (Arabes), aux *Lucchesi* (Italiens) et à des Corses. Ces critiques contribuent à isoler le F.L.N.C., qui aimerait, à force d'attentats et de *surenchère*, décourager le pouvoir (de droite ou de gauche) et l'éloigner de la Corse.

Or cette idée est à ce point dans les esprits que l'on est actuellement prompt, dans l'île, à accuser le gouvernement de laisser *« pourrir le climat »* et de se résoudre à perdre la Corse. Ce spectre de l'indépendance fait frémir la majorité des habitants de l'île. Une lettre maladroite, rédigée par le cabinet du premier ministre, a déclenché dernièrement une espèce de psychose où se mêlent l'indignation et la fatalité. En réponse à la lettre d'une personne victime de plusieurs attentats, Matignon répondait : *« Il reste à espérer que la volonté politique du gouvernement de doter la Corse de structures qui lui permettent de prendre son avenir en main s'accompagne de la paix civile à laquelle tous les habitants de l'île ont droit. (...) »*

Et le maintien de l'ordre, se sont écriés les Corses ? Qui va assurer la sécurité des personnes et des biens ? L'Etat se désengagerait-il ?

Une lettre n'est pas un programme ni une doctrine. Mais il n'en fallait pas plus pour que toute la classe politique traditionnelle s'émeuve, de M. Dominique Bucchini (P.C.) à M. Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R.) en passant par M. Nicolas Alfonsi (M.R.G.). A leur image, M. José Rossi (U.D.F.) est clair et net : *« Il faut que l'Etat restaure son image, dégradée depuis dix ans en Corse. Qu'il n'attende pas que nous nous substituions à lui. S'il attend que l'on se tire dessus, entre nous, ce n'est pas la bonne solution ! »* Nul doute que ce message a été bien reçu. Depuis, M. Guy Migeon, préfet de Haute-Corse, répète abondamment que la France n'envisage, à aucun titre, de quitter la Corse.

La France, donc, doit faire face au F.L.N.C. Le combattre. Le vaincre. Les optimistes estiment que les clandestins du mouvement nationaliste en sont à tirer leurs dernières cartouches. Comme si, déjà isolé et épuisé, le F.L.N.C. *était* la proie d'ultimes convulsions. *« Ce qu'il faut éviter,* dit M. Edmond Simeoni, chef de file des autonomistes, *c'est que le cercle des nationalistes puisse s'élargir... En cinq ans, la violence peut s'éteindre. C'est un pari difficile, mais je suis très optimiste. »* Il faudrait aussi que les Corses manifestent clairement leur choix. Telle est la version « rose ».

La « noire » a plus de chances de se concrétiser. Dans l'immédiat.

FIN

« Gaulois, l'heure arrive »

« Gaulois dehors », « Gaulois, l'heure arrive », « Casques bleus, fora ! », « Nos ancêtres ne sont pas des Gaulois ». Ainsi parlent les murs de quelques établissements scolaires en Corse. Faut-il en déduire qu'il règne dans les cours et les salles des lycées une agitation nationaliste ? Oui et non.

En fait, les élèves corses montrent surtout de l'intérêt pour leur île. *« Dans une classe, il y a toujours quatre ou cinq jeunes qui ont un très grand attachement à leur langue et à leur culture »*, dit un professeur de Bastia. *« Ils sont déjà politisés,* remarque un autre. *Pour tous, la culture régionale est un thème important. »*

Selon les cas, l'intérêt pour la Corse se manifeste par des questions et un dialogue, par des *« bombages »* sur les murs des classes, par la distribution de tracts et un militantisme actif. *D'après plusieurs témoignages,* l'ambiance des cours en est rarement affectée. Les élèves qui cherchent l'affrontement avec les professeurs « continentaux », en s'exprimant en corse par exemple, sont rares.

Ce calme est toutefois précaire depuis plusieurs années. La « radicalisation » d'une frange de jeunes, attirés par le mouvement nationaliste, est une réalité, comme il est un fait que certains enseignants retrouvent parfois leurs voitures les pneus crevés ou couvertes de peinture. Le climat des lycées s'en ressent. *« Toutes les tensions habituelles entre un professeur et ses élèves courent ici le risque de se muer en conflit politico-culturel avec l'enseignant continental »*, explique un professeur. Un jeune Bastiais résume : *« Dans le temps, quand un jeune Corse avait une mauvaise note, il pouvait laisser tomber : « Français de m... » Aujourd'hui, il dit : « Gaulois dehors. » L'air du temps...*

Les enseignants de la Fédération de l'éducation nationale, lors des derniers attentats contre des professeurs « continentaux », ont décidé d'ouvrir la discussion avec les élèves sur la violence. Leurs grèves sont ainsi des grèves actives. La FEN veut, par ce moyen, ouvrir les yeux des jeunes, *« éviter les manipulations »*.

Le risque existe cependant – sans l'exagérer – que se créent au sein même des classes des *clivages nets entre Corses et « continentaux »,* Corses et étrangers. Relativement peu *nombreux,* les militants nationalistes dans les lycées sont actifs. Tous les thèmes leur sont bons. L'Union des lycéens nationalistes corses et le Comité national populaire des lycéens viennent de lancer une campagne contre la drogue. Pour eux, les choses sont claires : la drogue est une *« arme anti-corse »*. On peut lire dans un tract : *« La drogue est un des aspects du colonialisme français. Elle asservit la jeunesse corse, elle est un facteur de dépravation et de destruction mentale. La police coloniale ne fait rien pour enrayer ce fléau. »* Heureusement, conclut ce tract, *« il existera toujours une jeunesse consciente pour affirmer l'identité de la nation corse. »*



ÉDUCATION

RENCONTRE UNIVERSITÉ - INDUSTRIES A CRÉTEIL

La volonté de mieux se connaître

Des universitaires ne veulent pas rester isolés du monde économique qui les entoure. De manière parcellaire, par le biais des contrats de recherche, ou la possibilité, pour des professionnels, d'intervenir dans les enseignements, des établissements tentent de développer des relations avec les entreprises. Les universités de province, mieux intégrées à la vie économique des régions, ont réussi à tisser des réseaux de communications parfois étroits entre les partenaires. Les établissements parisiens ne veulent pas être en reste à une époque où, pour reprendre les propos de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, la formation professionnelle devient l'une des missions des universités.

Difficile à trouver ce centre multidisciplinaire de l'université de Paris Val-de-Marne (Paris-XII). Pourtant, quelques industriels ont réussi à ne pas se perdre entre les différentes passerelles qui séparent l'université des immeubles et des commerces de Créteil. Représentants d'I.B.M., de la S.N.C.F., des biscuiteries Belin, directeurs régionaux de banques ou cadres supérieurs d'autres entreprises, sont venus assister, mardi 7 décembre, à la préentation de l'université de Paris-Val-de-Marne. Ils ont écouté la présidente de l'université, Mme Monique Lafon-Augé, parler de son établissement, des 13 000 étudiants accueillis, des 600 enseignants et des locaux dispersés dans le département.

Mais l'intérêt de la cette rencontre était surtout de faire mieux connaître aux représentants des entreprises de la région est de Paris les nouvelles filières professionnelles de l'université. Un enseignant de l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de sciences a défini les maîtrises de sciences et techniques, formations de deuxième cycle à horaire renforcé, qui préparent des spécialistes dans les disciplines de génie biologiques, génie médical instrumentation et génie sanitaire-environnement. Sa collègue de l'U.E.R. de sciences économiques et de gestion a parlé de l'enseignement dans les maîtrises de sciences de gestion, « *de plus en plus demandées par les étudiants* » puisque, l'an dernier, il y avait 300 candidats pour 30 places. Cet enseignement, plus « *lourd* » que les cursus normaux, et ponctué de stages en entreprises suivis de rapports « soutenus publiquement », prépare les étudiants à exercer rapidement des responsabilités dans les entreprises du secteur industriel ou commercial.

A un public intéressé, l'enseignante a expliqué qu'elle souhaitait que « *se tissent des liens plus étroits entre les entreprises et l'institut de gestion* ». Elle a précisé que l'institut était demandeur de stages pour permettre aux étudiants de mieux prendre contact avec la réalité des entreprises. Elle a lancé un appel pour la réalisation d'études ou de contrats de recherche en assurant que les enseignants étaient « *pleins de bonne volonté* ».

Des enseignants dans les entreprises

Les représentants des autres U.E.R., de la médecine à l'institut universitaire de technologie (I.U.T.) en passant par le directeur du service de la formation continue, ont insisté sur l'apport original qu'ils pouvaient offrir aux entreprises. Ils ont aussi sollicité leurs partenaires pour obtenir — encore — des stages « *partie intégrante de la formation des étudiants* », pour favoriser l'intervention de professionnels dans certaines filières ou, plus prosaïquement, pour bénéficier des versements de la taxe d'apprentissage. Même Mme Lucette Uzan, directeur de l'U.E.R. de lettres et sciences humaines, qui n'a pas eu « *l'audace de proposer des jeunes gens formés à l'histoire, la géographie ou les lettres* », a appelé les chefs d'entreprises à faire mieux connaître leurs besoins en sciences humaines.

Créé en octobre 1979, le service de liaison université-industrie a pour mission, selon M. Michel Sy, son responsable, de faciliter le dialogue entre les deux communautés. M. Sy estime que son rôle est de « *mettre en contact les universités, les chercheurs de l'université Paris XII avec le milieu industriel, les P.M.E. et le milieu économique de la région est de Paris, afin de traduire en application les résultats de la recherche* ».

Les représentants des entreprises présents dans la salle ont suivi avec attention toutes ces déclarations. Certains se sont étonnés de ne pas avoir été sollicités pour recevoir des stagiaires ; d'autres ont reconnu que, bien souvent, ces questions « *dépendaient des sièges généraux des sociétés* ». Un directeur de banque a proposé que « *les enseignants aillent exercer leurs talents, qui ne sont pas négligeables, dans les entreprises, pendant un an ou deux* ». Un bon moyen selon lui pour rapprocher universités et entreprises. Même si cette suggestion n'a pas provoqué l'enthousiasme des enseignants, qui ont invoqué les problèmes de carrière, elle a souligné la volonté des deux partenaires de mieux se connaître.

« *Nous avons besoin de vous*, a expliqué Mme Lafon-Augé, *pour réorienter l'enseignement supérieur et favoriser sa professionnalisation.* » Evoquant les principales dispositions du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur proposé par la commission animée par M. Claude Jeantet, la présidente a insisté sur le rôle des entreprises pour aider les universités à adapter leur formation « *de fond en comble* ».

SERGE BOLLOCH.

DANS LA LOZÈRE

Les transports scolaires quotidiens ne sont plus gratuits

De notre correspondant

Mende. — Le conseil général de la Lozère vient de demander aux communes et aux parents d'élèves une participation pour financer les transports scolaires quotidiens. Cette décision suscite remous et controverses, d'autant plus que ces transports étaient gratuits depuis... quatorze ans. Une commission créée par l'assemblée départementale a calculé que le coût de ce service utilisé par plus de trois mille enfants a atteint 6 millions de francs en 1981-1982. Ces dépenses ont été couvertes à 67 % par l'Etat, à 28 % par le conseil général, les 5 % restants étant versés par les fonds scolaires départementaux.

En mai 1982, les membres de cette commission ont formulé leur diagnostic : « *L'existence d'un système de ramassage scolaire quotidien entièrement gratuit pour les parents ne contribue pas à freiner l'inflation des demandes de création ou d'extension des circuits. L'instauration d'un ticket modérateur semble être une bonne solution pour responsabiliser les parents et les organisateurs à la bonne marche des circuits et pour dégager les fonds nécessaires au financement au moins partiel des transports scolaires hebdomadaires des élèves internes, totalement à la charge des familles.* »

Le conseil général de la Lozère, composé de vingt membres appartenant à l'opposition et de cinq élus de la gauche, avait adopté, à la quasi-unanimité, ces conclusions, rejetées seulement par un élu de l'U.D.F., tandis que deux modérés s'abstenaient. Trois mesures étaient décidées : création de bourses départementales d'un montant de 300 francs à 400 francs pour les élèves internes des classes de 6e et de 5e ; versement d'une allocation à toutes les familles d'élèves internes dont l'habitation est distante d'au moins 15 kilomètres d'un établissement scolaire et, enfin, participation des familles (250 francs par an et par enfant) aux frais de transport quotidiens des élèves du second degré et contribution des communes dans le cas d'écoliers du premier degré.

Tout en proposant des aménagements à ce dispositif, la fédération départementale des parents d'élèves de l'enseignement public (fédération Schleret) considère que cette dernière disposition « *paraît répondre en partie aux inconvénients d'une gratuité totale* ». Pour sa part, la fédération départementale des conseils de parents d'élèves (fédération Andrieu) estime que « *le conseil général s'oppose aux directives du ministre de l'éducation nationale, qui, par un effort budgétaire important, voulait inciter les départements à rendre le ramassage scolaire gratuit là où il ne l'était pas encore* ».

Laissés au bord de la route

La controverse s'amplifiait en octobre. Certains transporteurs refusèrent d'emmener les enfants dont les parents ne voulaient pas leur verser la somme demandée. Dans plusieurs villages, une centaine d'écoliers furent ainsi laissés au bord de la route, alors même qu'une grande partie du coût de leur transport était pris en charge par l'Etat. En Haute-Lozère, les gendarmes durent intervenir à plusieurs reprises afin de permettre aux élèves de monter dans les véhicules.

Le débat se prolonge aujourd'hui sur le terrain juridique : les transporteurs ont-ils le droit d'encaisser directement l'argent versé par les parents ? M. Jean Chassagne, commissaire de la République, se référant à une instruction de 1962 du ministère des finances, affirme que la décision prise par le conseil général « *semble aller dans le sens de l'esprit de ce document qui prévoit notamment, lorsqu'une participation demeure à la charge des familles, le recouvrement de cette somme par le transporteur* ». Mais la présidente départementale de la fédération Andrieu répond que « *cette instruction ministérielle est totalement périmée depuis la parution en 1973 d'un décret régissant les transports scolaires quotidiens et la publication le 11 août 1976 d'une circulaire d'application faisant obligation à l'organisateur de délivrer à chaque enfant une carte spéciale lui permettant l'accès aux véhicules* ». Le conseil général n'a-t-il pas respecté les textes réglementaires ? Son président, M. Joseph Caupert (U.D.F.) se justifie en disant que « *la délibération qui a été prise a reçu l'aval du préfet* ». La fédération Andrieu, après avoir alerté les ministères concernés, envisage aujourd'hui d'engager une procédure devant le tribunal administratif de Montpellier.

JEAN-MARC GILLY.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

Les festivités de fin d'année

Devant les murs de Jérusalem et dans un décor complètement kitch où le Parthénon voisine avec une mosquée et un chalet tyrolien, le petit Jésus gît sur la paille, mais sous le faisceau de projecteurs bien ajustés. L'une des plus grandes crèches du monde sera exposée place Saint-Sulpice, à Paris, du 11 décembre 1982 au 3 janvier 1983. Sur *15 mètres de long et 4 de large*, les moulins tournent, les rivières coulent, les bûcherons s'échinent et l'on entend le rire des lavandières. Car cette crèche est aussi le plus petit « son et lumière » actuellement connu. Il a été monté en cinq ans par un Italien metteur au point de voitures de course, Primo Filippucci. Le texte est l'une des dernières œuvres du journaliste et écrivain Gaston Bonheur. Exposée l'an dernier à Paris, cette nativité peuplée d'automates avait reçu, paraît-il, cent mille visiteurs en une semaine. La municipalité de Paris et notamment M. Pierre Bas, adjoint au maire chargé de la culture, ont décidé de l'offrir cette fois aux Parisiens pendant trois semaines. Et gratuitement. Un détail cependant : l'ensemble de l'opération est financé par une marque de farine pour bébés. Le petit Jésus « sponsorisé », voilà une réalité qui dépasse l'écologique fiction de l'âne et du bœuf.

D'autres animations organisées par la municipalité égaieront la capitale durant les fêtes de fin d'année.

Ainsi, du 22 décembre au 3 janvier, de 14 h à 18 h, les enfants pourront prendre un petit train circulant dans une « forêt enchantée » plantée sur le Champs-de-Mars. Au détour des cinq cents sapins transportés là, ils apercevront une série de « tableaux » mettant en scène des sculptures d'animaux géants, notamment un ours de 6 mètres de haut, entouré de phoques et d'otaries. Au centre de la futaie, dans une salle de mille places, seront données chaque après-midi des représentations (clowns et comédies musicales).

Dans la basilique du Sacré-Cœur, les 21 et 22 décembre, à 20 h 30, douze chorales venues de différentes provinces, composées de cinq cents chanteurs en costumes régionaux donneront un festival des chants de Noël.

Du 5 décembre au 12 janvier, Huit places et trente-sept artères réparties dans tous les arrondissements de la capitale seront illuminées.

Enfin, les personnes âgées sont invitées à assister gratuitement à de nombreux spectacles au cours des mois de décembre et de janvier. Au programme : deux opérettes, un spectacle de music-hall, six pièces de théâtre, deux cirques, des conférences filmées et deux galas de variétés.

Pour obtenir les renseignements et retirer les invitations, les personnes âgées doivent s'adresser au Bureau d'aide sociale de leur arrondissement.

RÉGIONALISME

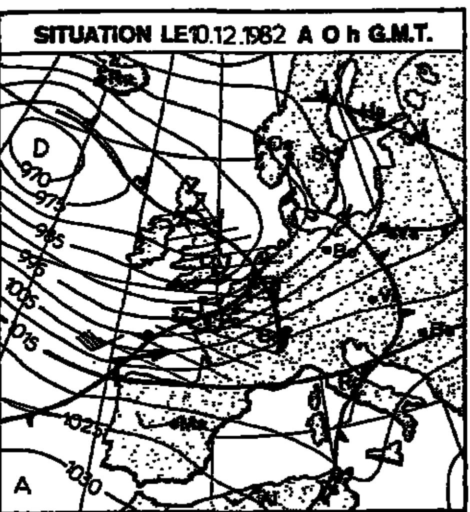
UN CALENDRIER PROVENÇAL. – L'équipe du Roudelet Félibren de Pichoun-Bousquet, sous la direction de Paul Nougier, a choisi pour thème de son calendrier 1983 : « les plantes aromatiques et médicinales qui vous soignent sans que vous le sachiez ». Ce « semanié » est rehaussé d'une illustration en couleur sur les santons et crèches de Provence. 30 F franco.

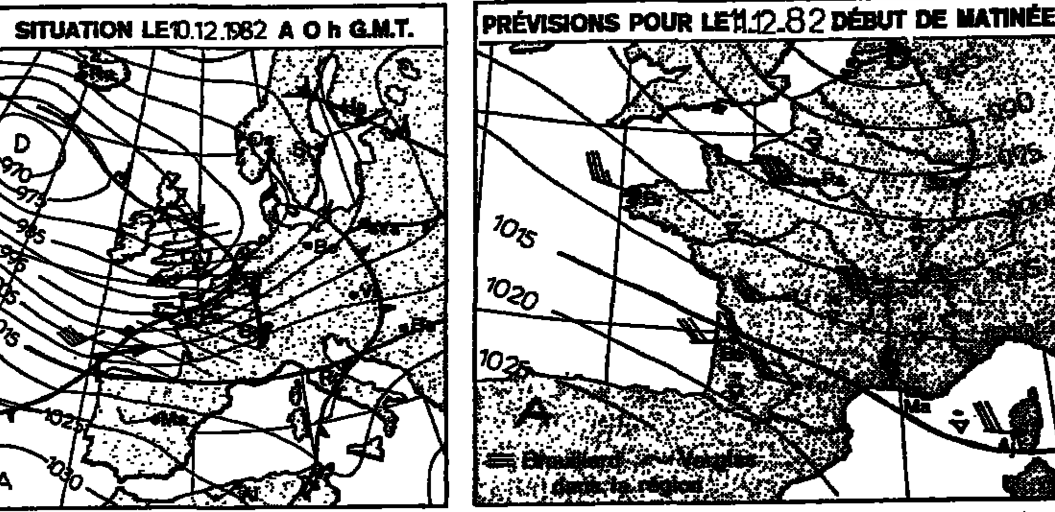
★ **24, boulevard Debord, 13012 Marseille.**

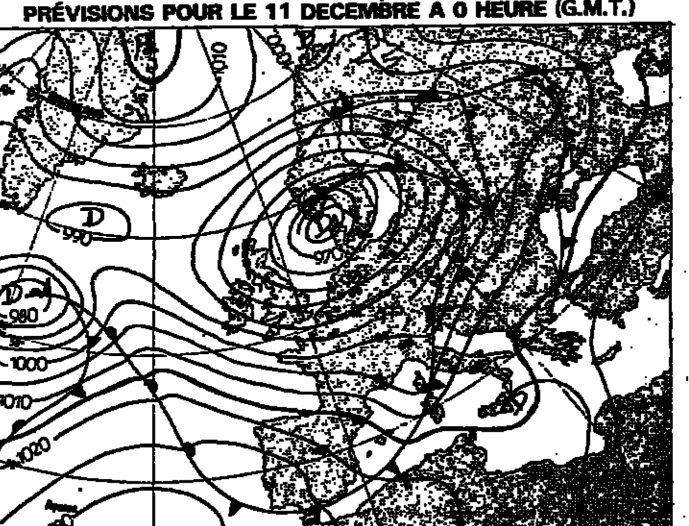
L'OCCITAN PAR CORRESPONDANCE. – Collegi d'Occitania propose un enseignement par correspondance à un prix très modique. Au terme de trois années d'études, le Collegi délivre un diplôme d'études supérieures d'occitan. Les textes corrigés et annotés sont renvoyés à l'étudiant avec un corrigé imprimé. Inscription annuelle de 65 francs (adultes) et 55 francs (élèves des lycées et collèges) pour les vingt-quatre devoirs annuels.

★ **Collegi d'Occitania, 31, rue de la Fonderie, 31068 Toulouse Cedex.**

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le vendredi 10 décembre à 0 heure et le samedi 11 décembre à minuit :

La perturbation qui aura achevé de traverser le pays dans la nuit du 10 au 11 est suivie d'un rapide flux cyclonique instable de nord-ouest avant l'arrivée d'une nouvelle perturbation.

Samedi, le temps sera variable, avec de nombreuses averses de pluie ou de grésil en plaine et de rares éclaircies. Sur les régions montagneuses, le relief restera bouché, avec des chutes de neige jusqu'à basse altitude. L'après-midi, les averses s'atténueront par l'ouest. Les éclaircies seront plus belles de la Normandie au pays toulousain et au golf du Lion. Mais la couverture nuageuse deviendra uniforme sur l'extrême ouest, des pluies arrivant le soir de la Bretagne aux Charentes.

Le vent de nord-ouest sera assez fort à fort, avec des rafales de l'ordre de 80 kilomètres-heure dans l'intérieur, 100 kilomètres-heure près des côtes. Le Mistral soufflera.

Les températures minimales seront de l'ordre de 7° sur régions méditerranéennes, 5° sur le Sud-Ouest, 2 à 5° ailleurs.

Les maximales seront de 12 à 13° de l'Aquitaine aux régions méditerranéennes, 10° de la Bretagne à la Vendée, 5 à 7° dans le Nord-Est, 8° ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 10 décembre à 7 heures, de 994 millibars, soit 745,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 décembre ; le second le minimum de la nuit du 9 décembre au 10 décembre) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 17 et 13 ; Bordeaux, 15 et 11 ; Bourges, 13 et 11 ; Brest, 12 et 6 ; Caen, 11 et 9 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 13 et 11 ; Dijon, 11 et 9 ; Grenoble, 11 et 8 ; Lille, 10 et 8 ; Lyon, 12 et 10 ; Marseille-Marignane, 16 et 9 ; Nancy, 10 et 9 ; Nantes, 13 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 9 ; Paris-Le Bourget, 12 et 10 ; Pau, 18 et 7 ; Perpignan, 19 et 6 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 11 et 10 ; Tours, 13 et 9 ; Toulouse, 17 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 7 degrés ; Amsterdam, 8 et 6; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 8 et 6 ; Bonn, 11 et 6 ; Bruxelles, 10 et 9 ; Le Caire, 19 et 8 ; îles Canaries, 22 et 18 ; Copenhague, 6 et 4 ; Dakar, 24 et 19 ; Djerba, 14 et 12 ; Genève, 10 et 9 ; Jérusalem, 11 et 4 ; Lisbonne, 17 et 14 ; Londres, 10 et 6 ; Luxembourg, 8 et 7 ; Madrid, 13 et 10 ; Moscou, – 3 et – 7 ; Nairobi, 25 et 17 ; New-York, 8 et – 2 ; Palma-de-Majorque, 19 et 6 ; Rome, 17 et 14 ; Stockholm, 3 et 2 ; Tozeur, 12 et 7 ; Tunis, 13 et 9.

Le temps dimanche

Après une brève accalmie en matinée avec des éclaircies dans l'intérieur et quelques faibles gelées au lever du jour, nouvelle aggravation pluvieuse et venteuse. Pluie dès le matin sur la Bretagne, la Normandie, puis aux autres régions l'après-midi et le soir. Neige en montagne vers 1 000/1 200 mètres, puis à basse altitude. Renforcement des vents avec coups de vent sur le proche Océan et sur les zones côtières. La pluie sera suivie par l'ouest d'un temps variable avec des éclaircies.

Les températures maximales seront stationnaires ou en baisse de l'ordre de 4 à degrés en général, 8 à 9 sur le Midi, 12 à 13 en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les mots croisés se trouvent en page 26.

DOCUMENTATION

I.D.T. 83. – Le cinquième congrès national sur l'information et la documentation, organisé par l'A.D.B.S. et l'A.N.R.T. aura lieu les 8, 9, 10 juin 1983 dans les locaux d'Alpes Congrès à Grenoble sur « Le transfert des connaissances ». Au cours de ce congrès seront abordés les thèmes suivants : les enjeux (scientifiques, économiques, politiques, sociaux) ; nouvelles techniques, nouvelles approches ; quelles demandes ? quelles réponses ? ; les axes de recherche en science de l'information ; réseaux formels, réseaux informels ; l'évolution des métiers documentaires. Des tables rondes sont également prévues. Une revue de produits et une exposition se tiendront dans les locaux mêmes d'Alpes Congrès les 8, 9, 10 juin 1983, permettant à chacun de connaître les systèmes actuellement disponibles.

★ **Renseignements et inscriptions : I.D.T. 83, Alpes Congrès, avenue d'Innsbrück, 38029 Grenoble Cedex.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 10 decembre :

UN ARRÊTÉ

● Portant désignation des autorités militaires habilitées à dénoncer les infractions ou à donner avis en matière de procédure pénale.

UNE DÉCISION

● Relative à l'application du régime des prix des produits pétroliers de 1982.

UNE LISTE

● Des élèves du Conservatoire national des arts et métiers ayant obtenu le diplôme d'ingénieur.

LOTO

TIRAGE N°49

DU 8 DECEMBRE 1982

19 28 30 35 47 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 20

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	8	1 594 232,10 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	41	155 534,80 F
5 BONS NUMEROS	2 658	7 197,40 F
4 BONS NUMEROS	158 577	122,10 F
3 BONS NUMEROS	2 915 773	9,40 F

LES ETRENNES DU LOTO

SUPER CAGNOTTE

20 000 000 F

POUR LE TIRAGE DU 15 DECEMBRE 1982

VALIDATION JUSQU'AU 14 DECEMBRE 1982 APRES-MIDI

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

« De Carthage à Kairouan », 11 h., Petit Palais, M. Jacomet.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mlle Brossais.

« Cellier et salles gothiques du Collège des Bernardins », 15 h., 24, rue de Poissy, Mme Legrégeois.

« Expositions » « Le Paris souterrain de Nadar » et la « villa Médicis à Rome », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, M. Lépany.

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 h., 12, rue Monsieur, Mlle Zujovic.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h. 30, vestibule entrée côté parc, Mme Hulot. (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Oudry », 10 h., Grand Palais.

« L'Institut de France », 15 h., 23, quai Conti (Approche de l'art).

« De Carthage à Kairouan », 10 h. 45, Petit Palais.

« Le Palais-Royal » 15 h., grilles place du Palais Royal, (Arcus).

« Hôtel de La Bourienne », 15 h., 58, rue d'Hauteville (L'Art pour tous).

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Barbier.

« Exposition Oudry », 10 h. 30, Grand Palais, M. Bouchard.

« Services secrets 1939-1945 », 15 h., métro Invalides, M. Czarny.

« Mouffetard et ses secrets », 10 h. 30, métro Monge.

« L'Opéra », 15 h., devant l'entrée, Mme Ragueneau (Connaissance d'Ici et d'ailleurs).

« Lycée Henri-IV », 15 h., 23 rue Clovis, Mme Ferrand.

« Notre-Dame », 15 h., métro Cité, Mme Hauller.

« La peinture italienne de Giotto à Léonard de Vinci », 10 h. 30, Louvre porte Denon.

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 15 h., métro Solferino, M. Jaslet.

« Salons du ministère des finances », 14 h. 45, 93, rue de Rivoli, M. de La Roche.

« Quartier Saint-Germain-des-Prés », 15 h., parvis de l'église (Lutèce Visites).

« Hôtel-Dieu », 14 h. 30, entrée Hôtel Dieu, parvis Notre-Dame (Paris autrefois).

LUNDI 13 DÉCEMBRE

« Église Saint-Étienne-du-Mont et le Panthéon », 14 h. 30, façade de l'église, Mme Allaz.

« Exposition Oudry », 14 h. 45, Grand Palais, Mme Hulot.

« La peinture murale », 15 h., Musée des monuments français, Mme Bouquet des Chaux.

« L'ordre des Salesiens », 15 h., 75, rue Alexandre-Dumas, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Fantin-Latour », 16 h. 15, Grand Palais, Mme Angot.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Le XVIe siècle italien », 14 h. 30, Louvre porte Denon (Arcus).

« Salons de l'Arsenal », 15 h., entrée principale (Arts et curiosités de Paris).

« École des beaux arts », 15 h., 13, quai Malaquais, Mme Moutard (Connaissance d'Ici et d'ailleurs).

« Techniques de la tapisserie », la « Dame à la Licorne », 15 h., 6, place Paul-Painlevé, Mme Hauller.

« Paganisme et alchimie au Moyen Age », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Les Impressionnistes », 15 h., Musée du Jeu de paume, M. Jaslet.

« La Religion égyptienne », 14 h. 30, 80, rue Taitbout.

« Exposition Fantin-Latour », 15 h. 30, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

14 h 30, 6, place d'Iéna, P. Brouwers : « New-York – Los Angelès » et 17 h 30, « San-Francisco » (Focale 5) (projections).

15 h, 9, rue Pierre-Nicole, M. Schmitt : « Noël – Quelle Paix », (Mouvement du Graal).

15 h., 163, rue Saint-Honoré, R.C. Fleury : « Aperçu sur l'ordre ancien rose croix », Natya : « Le symbolisme des signes du Sagittaire et du Capricorne ».

15 h, et 17 h 30, 28, avenue George-V, G. Méloni : « Le Québec en liberté, de Montréal à la baie James » (Centre Chaillot-Galliera) (film).

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, P. Servonain-Meillier : « Hommage à Marc Chesneau » (Les Artisans de l'Esprit).

LUNDI 13 DÉCEMBRE

10 h 30, 4, rue de l'Oratoire ; M. Slavinsky : « Les églises au-delà du rideau de fer » (Groupe protestant des artistes) (entrée libre).

14 h 30, 4, rue Taitbout, Mme Aubert : « La religion égyptienne » (Le Monde et son histoire).

14 h 30, Musée des arts décoratifs, A. Fochier-Henrion : « La faïance des Moustiers et ses dérivés », 17 heures et 20 h 30, R. Percheron : « La Chine, l'art et l'apogée des Han » (projections).

14 h 45, 23, quai Conti, « Séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques ».

15 heures, 21 *bis*, rue Notre-Dame-des-Victoires, Cl. Thibaut : « Les salons parisiens, leur vie et leur décor » (projections).

18 h 15, Musée des monuments français, J. Mesqui : « Architecture et défense au XIIIe siècle : château et enceintes de villes ».



DÉFENSE

POINT DE VUE

Des choix à faire sans tarder

par YVES LE DRIAN (*)

EN son principe, la divulgation de documents de travail interne au ministère de la défense constitue un épisode inadmissible.

Pour autant, ce ne serait qu'une péripétie superficielle (puisque rien ne s'y trouve qu'on ne savait déjà) si elle n'attirait, une nouvelle fois, l'attention sur l'importance des choix auxquels le gouvernement et le Parlement doivent, sans plus tarder, procéder.

A cet égard, le chef d'état-major de l'armée de terre n'a pas tort. *« La mutation profonde »*, à laquelle devront faire inévitablement face nos armées, impose d'être replacée dans *« le cadre politico-stratégique d'une réflexion globale sur la défense »*.

Situés à 3,37 % du produit intérieur brut marchand en 1974, les crédits militaires atteignaient au mieux, en 1981, 3,88 % de cette grandeur économique. Le gouvernement de M. Pierre Mauroy a, dès 1982, porté et maintenu ce taux à 3,90 %. Celui-ci est fixé à 3,91 % pour l'année 1983.

Telle est la base de départ de la prochaine loi de planification militaire.

Faut-il rappeler ce que déclarait, il n'y a pas si longtemps (11 septembre 1980), M. Raymond Barre devant l'Institut des hautes études de défense nationale : *« La part de ressources prélevée sur le revenu national au profit des crédits militaires est considérable ; elle ne peut croître de façon illimitée, sous peine de compromettre le développement économique, l'équilibre des structures, et la solidité du pays... »*

On regrettera que ces propos pertinents n'aient pas été suivis d'effets, le « saupoudrage » s'étant substitué aux choix qu'imposait une politique de défense réellement cohérente.

Faut-il rappeler que c'est M. Pierre Messmer lui-même qui déclarait, le 24 novembre dernier à l'Assemblée nationale, *« que la réduction des effectifs était inéluctable »*, rappelant ainsi que nous avions, après l'Union soviétique et la Chine, le privilège de disposer, par rapport à notre population, des effectifs militaires les plus nombreux au monde, mais aussi les plus faiblement équipés des grandes armées membres de l'alliance atlantique.

Définir l'outil militaire

Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de définir l'outil militaire qui, à l'aube des années 90, permettra à la France de répondre aux menaces que représentent :

– Une « frappe » nucléaire stratégique appliquée sur des territoires sans lesquels la communauté nationale ne pourrait survivre ;

– Une agression visant le territoire métropolitain après avoir submergé l'Allemagne, et conjuguant l'emploi massif de forces classiques et d'un armement nucléaire tactique adapté ;

– La perpétuation de troubles sur notre territoire liée à l'engagement de commandos infiltrés ;

– Enfin, des actions de coercition d'ampleur variable sur nos intérêts extérieurs.

Notre force nucléaire stratégique nous permet de faire face à la première de ces menaces.

Doit-on, pour autant, oublier les efforts technologiques constants des très grandes puissances, les incertitudes qui pèsent sur le processus de limitation des armements, l'affaiblissement progressif de la crédibilité qui s'attache à la couverture nucléaire qu'ont pu offrir, dans le passé, les Etats-Unis au continent européen ?

Doit-on rappeler, ce que beaucoup ignorent, que les crédits alloués à cette force représenteront, en 1983, moins de 22 milliards de francs, soit 16,5 % des crédits militaires, moins de 2,5 % du budget de l'Etat, et 0,5 % du produit intérieur brut ?

L'énoncé de tels chiffres, comparés aux capacités de l'arme nucléaire comme au poids qu'elle nous donne au sein de la communauté internationale, montre à l'évidence, que, *s'il est un domaine de notre défense qui doit être privilégié, c'est bien celui-là*.

Face à une agression perpétuée en Europe avec des moyens classiques, la doctrine reçue en héritage se fonde sur l'engagement de forces aéroterrestres préludant l'emploi du feu nucléaire tactique. Cet engagement et cet emploi doivent signifier la détermination de la nation et avoir valeur d'ultime avertissement avant la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique.

Ainsi, prétendons-nous engager mille deux cents chars et quatre cent mille hommes couverts et appuyés par quatre cent cinquante avions de combat, afin de contenir pendant quelques jours, puis neutraliser pendant quelques heures, un volume de forces sensiblement comparables aux nôtres. L'objectif est modeste, au demeurant très aléatoire, compte tenu du contexte stratégique, et en tout cas coûteux, puisque le montant des crédits attribués à ces forces peut être estimé, pour l'année 1983, à une cinquantaine de milliards de francs, soit 40 % des crédits militaires.

De fait, la manifestation de notre détermination ne doit-elle pas résulter non d'un complexe de forces aéroterrestres condamné d'avance au sacrifice, mais des réelles capacités d'arrêt que seul l'armement nucléaire tactique est en mesure d'offrir, dès lors que serait résolu le réel problème de l'acquisition des objectifs (1) dont peu d'instances se sont réellement souciées jusqu'à présent ?

Dans le même temps, et face à *d'éventuelles manifestations ennemies sur le territoire national*, prenant la forme de sabotages significatifs par leur nombre et par leurs effets, faut-il faire mention des excellents propos du ministre de la défense selon lesquels on a peine à croire que la nation ne serait composée, en temps de guerre, que de réfugiés et de malveillants (2) ?

Faut-il indiquer à nouveau que le maintien de l'ordre repose d'abord sur une gendarmerie qui assure un maillage territorial apte à conforter le calme des populations, à collecter les renseignements nécessaires et à protéger les installations les plus sensibles ?

Au-delà, une mobilisation territoriale, suite logique d'un service militaire de courte durée, doit être à même de *régler* localement les atteintes les plus graves à l'ordre public.

Il reste, enfin à *déterminer les capacités qui doivent être les nôtres face aux menaces pesant sur nos intérêts extérieurs.*

Plus que de définir des effectifs et des volumes de matériels, il importe d'abord de se soucier de leur cohérence.

C'est-à-dire qu'il convient de mettre un terme à la distorsion qui existe entre les effectifs aptes à être engagés et les moyens qui permettent de les transporter, de les appuyer et de les soutenir.

A cet égard, la rétraction des effectifs doit être mise à profit pour nous doter de réelles capacités de transport aérien et pour assurer à notre marine le renouvellement de sa flotte de porte-avions et des moyens qui lui sont adaptés, c'est-à-dire des forces anti-sous-marines et antiaériennes suffisantes. La future loi de programmation militaire ne pourra être l'addition des préoccupations quantitatives de chacune des composantes de nos forces.

(1) Il s'agit de moyens aériens de reconnaissance, capables de situer une cible sur le terrain *(N.D.L.R.)*.

(2) L'auteur fait allusion à une critique adressée par M. Hernu aux responsables d'un exercice d'état-major, baptisé Gymont, qui, cet automne, supposait que le refus de certains réservistes, rappelés, de répondre à leur convocation et le déferlement de réfugiés ou d'immigrés sur les routes pouvaient créer, dans les régions militaires, une gêne à la montée en puissance des forces. Il s'agissait, en l'occurrence, de tester, par des simulations de crises les plus défavorables et les plus artificielles, la capacité de réction des états-majors à une situation brutale et nouvelle *(N.D.R.L.)*.

(*) Député socialiste du Morbihan, maire de Lorient et rapporteur spécial des crédits militaires à la commission des finances de l'Assemblée nationale.

SCIENCES

Après plus de 211 jours dans l'espace

LES COSMONAUTES DE SALIOUT-7 DEVAIENT REGAGNER LA TERRE VENDREDI 10 DÉCEMBRE

Les deux cosmonautes soviétiques Anatoli Berezovoy et Valentin Lebedev, qui avaient été lancés le 13 mai de cette année en direction de la station orbitale Saliout-7, devaient revenir sur Terre, vendredi 10 décembre, vers 20 h 30 (heure française), et établir à cette occasion un nouveau record spatial avec plus de deux cent onze jours passés dans l'espace.

Cette performance efface celle établie par leurs compatriotes Valeri Rioumine et Leonid Popov, qui avaient passé environ cent quatre-vingt-cinq jours dans l'espace à bord de Saliout-6. De quel prix sera payé ce nouveau record ? Les organismes des deux cosmonautes soviétiques vont, en effet, être soumis à une réadaptation, sans doute laborieuse, à la condition terrestre. Même si dans ce domaine les Soviétiques ont une longue expérience et savent habilement préparer leurs cosmonautes à ce difficile retour, cette période n'est jamais une affaire simple.

Durant presque sept mois de séjour en apesanteur, les deux cosmonautes soviétiques n'ont pas chômé, ne serait-ce que pendant la période – entre le 25 juin et le 2 juillet – au cours de laquelle ils ont eu la visite du premier cosmonaute français Jean-Loup Chrétien accompagné de Vladimir Djanibekov et d'Alexandre Ivantchenkov. Le travail accompli à cette occasion par les cinq hommes pour mener à bien les expériences prévues fut, de l'avis même de Jean-Loup Chrétien, éprouvant.

Puis ce fut le tour, en août, d'un équipage entièrement soviétique, dont faisait partie Svetlana Savitskaia, deuxième femme au monde à voler dans l'espace.

Il n'est pas exclu que les deux cosmonautes soviétiques aient accompli au cours du dernier vol de la navette américaine, une mission très particulière. Si l'on en croit les Américains, ils se seraient livrés à une observation détaillée de Columbia à l'aide de senseurs infrarouge. La tâche n'était pas impossible puisque Saliout-7 est passée à environ 80 kilomètres de la navette, le 11 novembre à 17 h 16 (heure française).

● *Des milliers de dessins modelés dans l'argile* ont été découverts sur les parois d'une grotte du Tennessee (États-Unis). A elle seule, cette découverte double les restes connus de l'art dû à la culture mississippienne (900 à 1 700 après Jésus-Christ). Cette grotte aurait pu servir à un culte ou à des rites comme les grottes décorées d'Europe. Mais ces dernières sont beaucoup plus anciennes puisque les peintures et les gravures y ont été faites vers 15 000 à 12 000 avant Jésus-Christ.

CARNET

Naissances

– Bernard et Agnès LOISEAU, ont la joie d'annoncer la naissance de

Benjamin,

le 2 décembre 1982.

25, rue Jean-Dolent, Paris-14e.

Décès

– Nous apprenons le décès de

M. André DEMARGNE,

officier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 décembre.

[Né le 18 août 1909 à Céret (Pyrénées-Orientales). André Demargne était ingénieur des mines et licencié en droit. Sa carrière, commencée en 1937 à la société Pechelbronn, où il est ingénieur, a été consacrée entièrement à l'industrie pétrolière. Directeur en 1944 de la Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, il devient en 1954 P.-D.G. de la Compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.), poste qu'il occupe jusqu'en 1971.

En 1962, il est élu président de la Chambre syndicale de la recherche du pétrole et du gaz naturel et en 1971 président de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole, fonction qu'il occupe jusqu'en 1977. De 1966 à 1971, il a également été directeur à Elf-Erap.)]

– Maurice et Denise Deprez,
leurs enfants et petite-fille,
Roger Deprez,
ses enfants et petites-filles,
Les familles Bon, Charrier, Marle, Bayle, Bourgeois,
Ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Georgette DEPREZ,
née Migeon,
médaillée de la Résistance,

survenu, le 8 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 décembre, à 10 h 30, au temple protestant de l'Oratoire, rue de l'Oratoire, Paris-1er.

8, rue Alexandre-Fleming,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– Mme veuve Jacques Labes,
Mme veuve Jean Daval,
M. et Mme Jean-François Labes
et leur fille,
Le docteur Bernard Labès et ses fils,
Mme Véronique Lamouliatte,
Mlle Annie Daval,
M. et Mme Chatoux et leurs enfants,
Les familles Lirou, Labes, Lembège,
Parents, amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien LABES,
docteur en droit,
directeur honoraire au Sénat,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940,

survenu, dans sa soixante-quinzième année, le 8 décembre 1982.

L'inhumation aura lieu le samedi 11 décembre 1982, à 15 heures, au cimetière de Lestelle-Betharram (Pyrénées-Atlantiques).

Cet avis tient lieu de faire-part.
21, rue d'Armagnac,
32160 Plaisance-du-Gers.
26, rue Gaston-de-Foix,
64800 Lestelle-Betharram.

– Le conseil d'administration et les collaborateurs d'Assistance aux animaux (90, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris-11e) ont le regret de faire part du décès de leur président,

M. Raymond MARTIN,

survenu dans sa quatre-vingt-dixième année, le 7 décembre 1982.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16e.

– Nous apprenons la mort de

Suzy MATHIS,

survenue le 4 décembre.

[Née en 1897 à Reims, Suzy Mathis était la fille d'un magistrat. Entrée jeune dans la presse, elle fut, dans l'entre-deux-guerres, « Tante Suzy » de Radio-Tour Eiffel. Puis elle appartint à la rédaction de « Paris-Soir » et de « France-Soir » et publia plusieurs livres pour les enfants.]

– Les amis et les collègues de

Mlle Jeanne RUSSIER,
professeur honoraire
à l'université de Nantes,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 7 décembre 1982, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Nantes le 9 décembre.

11, avenue des Hortensias,
44000 Nantes.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marguerite WILLMANN,

survenu le 8 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-treizième année.

De la part de
Mme Hélène Politis,
M. Nicolas Politis,
M. Michel Politis,
ses petits-enfants,
Mlle Karine Sadon,
Mlle Irène Politis,
ses arrière-petits-enfants,
Et Mlle Dosie Politis.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
131, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

Remerciements

– Anne et Marc ABELÈS, ainsi que leurs familles, très émus des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Jeanne et Louis,

prient tous ceux qui se sont associés à leur grand chagrin de trouver ici leurs remerciements reconnaissants.

– Le Beausset (Var).

Mme Paul Barthelemy, ses enfants, parents et alliés, très touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Paul BARTHELEMY,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

– Profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès du

docteur Paul LODEON,

sa famille exprime ses sentiments de reconnaissance et ses remerciements émus.

Clairière
97200 Fort-de-France
(Martinique).

Anniversaires

– Le 16 décembre 1969, il y a maintenant treize ans,

Mme Nicolette CASTELLI,
épouse Serafino,

était rappelée à Dieu.

Que ceux qu'elle a connus et aimés veuillent bien se recueillir quelques instants en pensant à elle ;

Qu'ils prient pour qu'elle connaisse le repos et la paix.

Avis de messes

– La messe des artistes sera célébrée le dimanche 12 décembre, à 11 h 45, en l'église Saint-Roch, à l'intention de

M. et Mme Yves NAT.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Marie-Françoise FÉVRIER,

une messe sera célébrée le lundi 13 décembre, à 12 heures, en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe (158 *bis*, rue de Crimée, Paris-19e), sa paroisse.

Communications diverses

– Un colloque « Foi et langage » se tiendra le samedi 11 décembre, à 14 h 30, salle des actes de l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas, 75006 Paris, sous la présidence de Mgr Pierre Eyt, recteur de l'Institut catholique, avec Dom Claude Jean-Nesmy, Jean Mellot, Jean-Bruno Renard, Michel Meslin. Débat-dialogue dirigé par Alain Guillermou sur le thème : « Pourquoi et pour quoi Foi et langage. »

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 13 décembre, à 14 heures, salle Gréard, M. J.-Loup Bourget : « Le mélodrame hollywoodien (1939-1959). »

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

VERS L'EMPIRE DU JAPON

Les beaux restes de Mme Chrysanthème

« LE Japon, c'est l'Amérique ! » Vous n'avez sûrement pas grand-chose de passionnant à faire là-bas si vous avez accepté, comme un verdict sans appel, ce jugement que d'aucuns auront dûment circonstancié : « *La mégalopolis Tokyo-Yokohama avec ses douze millions d'habitants, auront-ils dit, constitue l'agglomération urbanisée la plus étendue de la planète. Le béton a tout envahi, si bien qu'aciéries et combinats chimiques sont entièrement bâtis sur la mer. Troisième grand parmi les puissances économiques, le Japon n'est plus qu'un pays robotisé, placé sur l'orbite aveugle d'une boulimique croissance.* »

N'y allez pas non plus si, romantique invétéré, vous aspirez à retrouver les survivances de l'érotisme qui fit florès à la fin du siècle dernier : lanternes de papier, nattes peintes, ombrelles déployées sur fond de Fuji-Yama coiffé de neiges éternelles. Certes, dans un univers si divers, le kaléidoscope de Mme Chrysanthème défilera à un moment ou à un autre sous vos yeux. Mais rien de vraiment significatif ne se livrera à vous, derrière ce folklore de pacotille, réduit à l'attrait du chromo anachronique et venu d'ailleurs.

Car le contact authentique avec le pays du Soleil-Levant est très différent de celui que l'on peut avoir avec les autres terres de l'Asie. Depuis *deux décennies, l'attention* se porte sur l'archipel du bout du monde qui, à peine sorti de sa féodale chrysalide, a grillé les étapes, pour stupéfier par sa jeunesse, son dynamisme et sa modernité. Reste à savoir quel sera le prix à payer sur l'héritage naturel et culturel. Cette hoirie fut jadis, pour une large part, alimentée aux sources chinoises, soit directement, soit en transitant par la Corée. Le Japon a tout digéré, et, si, après l'assimilation, les origines étrangères n'ont pas été entièrement gommées, toutes ont subi une métamorphose.

Une Florence nippone

Le même phénomène s'est reproduit lorsque, il y a cent vingt ans, le jeune empereur Meiji et la classe dominante décidèrent de monter en marche dans le train occidental, en glanant, dans chaque pays, ce qui leur paraissait le meilleur. Une fois encore, en 1945, après l'holocauste d'Hiroshima, puis secouru par l'occupant américain, le Japon allait intégrer l'apport hétérogène reçu du vainqueur. Aujourd'hui, il ne copie plus. Il cherche, il invente... et il distance ceux qui avaient été les modèles.

« Nation d'attrape-tout ? » La question jurerait avec la subtilité ambiante. C'est elle qui fait dire à Robert Guillain : le Japon est parvenu à « *être bicivilisé, comme d'autres sont bilingues* ».

Le rendez-vous avec la japonité ne s'improvise pas. En tout cas, le voyageur affaiblit fortement ses chances de réussir la rencontre s'il n'a pas préalablement réfléchi à ce qu'il attend de l'expédition, s'il n'a pas inventorié la musette touristique qui lui est proposée. Le risque est grand de se tromper de voyage et de ne rapporter dans ses fontes qu'un modeste... vernis du Japon.

Pour les « *Amis de l'Orient* », qui, depuis 1965, parcourent régulièrement les lointaines îles (ainsi que la Corée, la Chine, l'Inde, etc.), un tour du Japon ne se conçoit que sous un éclairage culturel attentif. L'itinéraire établi accorde une place prépondérante à Kyoto – autrefois appelé Edo – et à Nara, anciennes capitales des époques auxquelles elles donnèrent leurs noms. La première (deux millions d'âmes) a perdu sa couronne politico-administrative au bénéfice de Tokyo, qui, à 450 kilomètres vers l'est, n'offre guère à la curiosité que la somme des exacerbations du style « Alphaville ».

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 2.)



Home d'affaires

ON ne va pas au Japon pour le plaisir. Depuis longtemps émus par les silences intenses, intrigués par la violence et la beauté lancinante de la littérature et du cinéma nippons, certains rêvent d'aller vérifier là-bas le décor de leurs songes. Ils sont rares. Quoi qu'il arrive, ils iront un jour, anxieux de retrouver le « vrai » Japon hors des villes (mais où ?) alors qu'il est parfois niché au creux des cités déchaînées, dévoreuses et protectrices de passé à la fois. Le « vrai Japon », c'est toujours ailleurs, pour ces voyageurs « en manque », comme le raconte très bien, dans une « Petite Planète », Philippe Pons, qui fut correspondant du Monde à Tokyo.

Les autres, tous les autres, vont au Japon « pour affaires ». Contraints et forcés, ils supportent d'être comprimés dans un avion dix-huit heures de rang. Le voyage durera quatre heures de moins s'ils ont choisi la « route sibérienne » qu'Air France a pu rouvrir depuis le mois de juillet dernier. Alors, ils pourront apprécier l'accueil aseptisé et vertueux des Soviétiques dans une grande salle vide et violemment éclairée où les œuvres de Lénine, en portugais ou en suédois, s'offrent à distraire le voyageur. Et ils pourront évaluer le face-à-face sociologique des blocs Est et Ouest en faisant, au retour, escale à Anchorage, en Alaska, où les passagers sont brusquement projetés dans un véritable souk de luxe international (un étage entier pour les poisons autorisés, alcool et tabac ; un autre pour les bagages, cadeaux et colifichets porteurs des meilleures griffes parisiennes et italiennes).

Avec cinq liaisons par semaine, Air France transporte 45 % des voyageurs entre Tokyo et l'Europe de l'Ouest, et se place en seconde position derrière Japan Air Lines. Quatre clients sur cinq sont Japonais, ce qui confirme l'idée, valable aussi bien dans les domaines culturel et économique, que le libre-échangisme nippon est pour l'essentiel à sens unique. Prêt à nous livrer magnétoscopes et appareils photo, le Japon s'interroge longuement avant de permettre à un boulanger français de pétrir sa pâte à pain à Tokyo...

Encore les entreprises emploient-elles, surtout, des autochtones (huit « expatriés » sur deux cents personnes pour Air France).

Installé depuis vingt ans au Japon, un responsable de Roussel-Uclaf (huit Français sur trois cents employés) insiste sur « l'investissement en patience et en volonté de réussir » qui est nécessaire dans ce pays, où une réglementation tatillonne se nourrit d'enquêtes précises faites dans le monde entier. Les Japonais savent tout, semble dire Pierre Baudry, impressionné par la quantité d'information qui circule : « Trois quotidiens tirent à plus de cinq millions d'exemplaires ; des quotidiens techniques existent dans plusieurs domaines ; il y a quarante agences de presse japonaises à Paris ; les sociétés sont abonnées aux journaux et les employés les lisent sur leur temps de travail. »

Depuis huit ans, Pierre Baudry anime une société de conseil spécialement tournée vers les P.M.E. privées de logistique internationale. Pour un coût forfaitaire (15 000 francs), il propose une assistance (une sorte de « SOS Japon ») avant, pendant et après le voyage, qui comprend aussi bien une information sur le secteur économique intéressé que des conseils de comportement ou la relance des personnes contactées. Un travail que les services commerciaux de l'ambassade ne peuvent sans doute pas rendre de façon aussi concrète, car il exige une longue pratique de la langue et du pays, peu compatible avec les exigences de la « carrière ».

Enfin, si les hommes d'affaires ont tendance, contrairement aux touristes, à voyager seuls, les entreprises soucieuses de diminuer leurs frais se tournent de plus en plus vers les formules de forfait, sortes de faux charters : en regroupant les candidats au départ en fin de semaine, l'agence Wingate Travel a, par exemple, mis au point avec Air France la formule « Japon Express » qui offre le logement pendant une semaine et le voyage aller-retour pour... le prix d'un aller simple en classe économique. Des escales dans les villes d'Asie desservies par Cathay Pacific (Séoul, Hongkong, Singapour, Kuala-Lumpur ou Bangkok) sont possibles avec un supplément modeste. Bon moyen de faire paraître plus court ce voyage au bout du monde...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

31 décembre

Fiesta à Kyoto

DES cris, de la musique, des coups de feu, des rires, des prières : détonant cocktail de sons que la fête du premier jour de l'année à Kyoto. Alors que se rapproche l'heure où l'on basculera dans l'année nouvelle, toute la ville s'affaire pour ne pas rater son premier rendez-vous, le 31 décembre à minuit ou le 1er janvier à zéro heure, c'est selon.

L'hiver de Kyoto est peut-être le plus bel hiver du Japon : froid, d'une rigueur terrible mais baigné de lumière, inondé de soleil. Les montagnes qui cernent la ville l'ont séparée de la mer et de son climat plus doux ; la mégalopole du Tokkaïdo n'est pas arrivée jusqu'ici. A l'écart *du gigantisme du Japon moderne*, Kyoto, forte de ses deux millions d'habitants, dont beaucoup sont très jeunes, cultive les traditions de l'empire oriental.

Si l'*empereur Meiji* a transféré la capitale à Tokyo, Kyoto a conservé ses artisans, ses savants et ses artistes. Elle a su demeurer, avec ses 1 598 temples et 253 sanctuaires, la capitale religieuse, spirituelle, du Japon d'aujourd'hui.

Certes, ici comme ailleurs, les jeux électroniques sont le paradis de toute la population ; certes, on arrive facilement à Kyoto par le Shinkansen, le train le plus rapide du monde avant que les Français n'inventent le T.G.V. Mais il n'est pas rare de parcourir les rues qui bordent la rivière Kamo sur les pas de bonzes affairés ou de geishas glacées et pourtant tellement excitantes dans l'imaginaire simple des Occidentaux. Ils ne savent pas encore qu'elles sont toutes des femmes remarquablement instruites, polyglottes, sans lesquelles pas une affaire importante ne peut au Japon être menée à son terme.

Dès le début du dernier jour de l'année, toute la ville tremble des préparatifs d'une Saint-Sylvestre très nippone. Fébrilement, on ressort des placards les kimonos réservés désormais aux grandes occasions ; les femmes, toutes les femmes, consacrent *plus de temps qu'à l'habitude* à leur coiffure, à leur maquillage, à leurs vêtements. Les hommes ne sont pas en reste.

Au rayon des accessoires, les *grands magasins et les petites* échoppes sont pris d'assaut. Il n'est jusqu'au rocker des faubourgs qui ne cherche le badge ou le bijou qui fera que, tout à l'heure, il apparaîtra sous son meilleur jour. Vers sept heures du soir, les rues se vident peu à peu, pour soigner les derniers détails et manger un morceau en attendant « l'heure ».

Retour à la rue. Peu après 22 heures, les habitants de Kyoto se rassemblent au centre de la ville. Les rues sont envahies par une foule de plus en plus nombreuse. Vers 23 heures, ils sont peut-être cinq cent mille ou plus, qui empruntent les avenues Shijo et Sanjo menant au temple de Chion. Car tel est le but de cette promenade nocturne, gigantesque, qui se joue du froid et de l'heure. Ce temple, l'un des plus grands de la ville, est le siège de la secte jodo du bouddhisme. Détruit par de nombreux incendies, il fut reconstruit plusieurs fois jusqu'en 1639, année où, sous les ordres du shogun d'alors, il prit la forme qu'il a aujourd'hui.

A flanc de colline, illuminé, le temple est peu à peu envahi par la foule, celle des gens de Kyoto. La raison première de la venue au temple, à ce moment-là, est religieuse : il s'agit de prendre, au moyen d'un cordon d'amadou, un peu du feu sacré préparé par les prêtres afin de confectionner le premier repas de l'année nouvelle.

Dès l'abord, à peine passée la grande porte San-Mon, on comprend que la dimension religieuse de l'événement a perdu de sa force au profit de la fête, laïque, moderne et bruyante. L'ambiance est désormais plus proche de la fête de l'*Huma*.

Partout, des petites cahutes ont été construites où tout peut s'acheter : de la prière porte-bonheur qu'on accrochera plus tard dans les arbres du jardin au... calendrier pornographique ! On passe du salon de thé au « casse-bouteille » ou stand de tir.

Le chemin à travers le temple a été balisé et un sens giratoire organisé pour éviter tout risque d'écrasement dans d'impossibles croisements. A l'écart du parcours, il n'est pas rare de surprendre des amants enlacés, des groupes de musique traditionnelle, de jazz, et même un petit groupe de rock qui enchaîne les morceaux des « Strays Cats », des Anglais qui font fureur dans le monde entier. *Devant nous, une* femme élégante ramasse à terre l'étole de vison blanc qu'elle a jetée sur son kimono ; plus loin, un homme jeune, sur ses patins à roulettes, dévore les images de sa télé portative qui retransmet le concert en direct de Tokyo du groupe de rock japonais le plus en vue ces temps-ci.

OLIVIER SCHMITT.

(Lire la suite page 2.)





VERS L'EMPIRE DU JAPON

Au « Pays du matin calme »

La découverte touristique de la Corée du Sud est souvent associée à celle du Japon, et Séoul, la capitale, est la dernière escale continentale, pour les gens venus de l'ouest, avant d'atteindre l'archipel nippon.

En peu de temps, ce petit pays a, lui aussi, atteint une modernisation et un niveau économique en forte progression. Son équipement hôtelier est en plein développement.

Les paysages, bois et forêts, sont empreints d'une beauté sereine qui a valu à la Corée le nom de « Pays du matin calme ».

Riche en archéologie, son passé culturel est très précieux. Dès le sixième siècle, le royaume de Sila connut un âge d'or lié à l'introduction du bouddhisme et à l'essor religieux et artistique inspiré par la Chine.

La sculpture, la peinture, souvent consacrées aux scènes quotidiennes, la céramique, avec, en particulier, les céladons, connurent très vite un haut degré de perfection. Le pays se couvrit de temples et de monastères dont un bon nombre sont toujours en activité, tels que ceux de Popchusa, Haeinsa, Tongdosa, etc.

31 décembre

Fiesta à Kyoto

(Suite de la première page.)

Le clou du « spectacle » reste quand même le passage au shoro, beffroi qui renferme une énorme cloche de bronze de 74 tonnes. Une dizaine de bonzes actionnent à l'aide de cordes un imposant bélier qui s'en vient frapper la cloche dans un douloureux battement. Le son est assourdissant, l'excitation à son comble. Les bonzes du service d'ordre nous rappellent à l'ordre d'un « Hey, you ! » assassin alors que nous allions partir pour un second tour de beffroi. L'indiscipline latine prendrait en effet ici des allures de catastrophe. Pas d'écart au pays de la surpopulation.

La cloche abandonnée, le petit morceau d'amadou incandescent virevoltant dans l'air pour qu'il ne s'éteigne pas avant que chacun ait regagné son domicile, on redescend de la colline dans la même ambiance de fête goguenarde. Bientôt, la bière et l'alcool aidant, les pas seront plus incertains, l'année passée oubliée, et peut-être bientôt ces moments précieux du Japon de la nuit, de l'hiver, qui s'en irait presque « computorizer » ses bouddhas. L'autre Japon, le nouveau Japon se réinvente chaque jour, fort de son incroyable énergie créatrice.

OLIVIER SCHMITT.

* Carrefour du Japon organise de nombreux séjours à Kyoto et dans l'ensemble du pays. Sur catalogue ou sur mesure, seul ou en groupe, des Japonais et des Français vous renseigneront sur l'infinie richesse de ce trop lointain pays. Renseignements : Carrefour du Japon, 12, rue Sainte-Anne, 75002 Paris. Tél. (1) 261-60-83.

Les beaux restes de Mme Chrysanthème

(Suite de la première page.)

Y compris, à certains carrefours, l'indicateur du degré de pollution et celui qui chiffre les décibels. En revanche, nul ne conteste à Kyoto sa suprématie en ce qui concerne l'histoire, les arts, l'esprit. Elle est le pôle touristique numéro un, vers lequel affluent chaque année deux millions d'amateurs. La plupart sont des autochtones, qui — étudiants, groupes d'entreprises, pèlerins, membres d'associations — semblent mettre autant d'ardeur à ces migrations qu'ils en apportent aux usines ou aux champs. Nara, plus provinciale, est aussi appréciée.

Depuis ces deux centres, on rayonne avec une facilité toute relative. Car les embouteillages urbains et routiers sont les chancres qui dévorent une partie des journées, en dépit de l'abondance des réseaux de communication et de la rapidité des trains qui, avec le Shinkansen, gardèrent longtemps le ruban bleu ferroviaire.

Jardins de pierre

Un grand charme se dégage de ces deux villes d'art qui détiennent sans doute un autre record : celui, au mètre carré, de la « densité » des temples, palais, musées et autres édifices où s'entassent des milliers de chefs-d'œuvre. Les collections privées sont légion, bien que moins courues par les masses et, par exemple, on goûte le plaisir d'une relative solitude devant les bronzes de Sumitomo.

Les deux cités ont aussi en commun la magnificence de leurs parcs et de leurs jardins. A Nara, les daims gambadent autour du Tudaiji, où la gigantesque statue de Bouddha (17 mètres, la plus haute, dit-on avant que ne se dresse la « Liberté » new-yorkaise) atteste de la maîtrise des fondeurs du huitième siècle. A Kyoto, la litanie des sanctuaires célèbres est interminable (Rioanji, Koriuji, Ginkakuji, Chishkuin, Myoshinji, etc.), chaque nom étant lié à une statue bouddhique, qui à la charpente d'un toit relevé, qui à un décor floral ou animalier, qui à la ferveur des fidèles.

Les jardins s'intègrent si parfaitement au temple que l'écrin de verdure devient parfois lieu de culte proprement dit. Fréquemment, l'architecture végétale a été composée par un moine ou un peintre réputé, habile à reproduire des sites vénérés. Les initiés les reconnaissent dans la composition illuminée par les fleurs de cerisiers ou les cuivres flamboyants automnaux tranchant sur le rideau de bambous, d'érables et de conifères savamment taillés, tandis qu'une pagode frémit dans le miroir d'eau que zèbrent les cyprins rouges, blancs ou pie.

Cependant, cette fête des yeux et de l'esprit peut aussi céder le pas au total dépouillement, propice à la sublimation ésotérique, du jardin de pierre zen. Celui du temple de Daisen est un rectangle de sable blanc, ascétiquement peigné, d'où emergent une demi-douzaine d'îlots sombres. *« Le beau parfait accapare tout l'être et interdit d'introduire quelque chose de soi »*, dit un maître de zen de Kyoto.

Cicérone et conférencier

C'est à de tels points du parcours japonais que l'on se souviendra de l'axiome des *« Amis de l'Orient »* selon lequel *« la connaissance du passé éclaire le présent »*. Ce qui, ajoute Mme Juillerat, leur secrétaire générale, *« permet le dialogue des civilisations »*.

Pour y parvenir — ou du moins y tendre — une importance exceptionnelle est attachée à la qualification du responsable français du groupe, qu'il accompagne de bout en bout.

Ce cicérone est un spécialiste passionné de l'Asie. Mme Chantal Valluy, par exemple, chargée de mission au musée Guimet, ne se lassera pas de sitôt de la fréquentation des Kannon à onze têtes, des Amitaba aux yeux mi-clos et des guerriers grimaçants. Son érudition fait merveille, infaillible à découvrir, dans le dédale d'un musée, la pièce rarissime exposée par rotation, car les établissements ne peuvent présenter tous leurs trésors en même temps.

Parfois, la petite troupe des « Hexagonaux » se laisse aller à la fascination d'une triade scintillante. Ou bien elle s'immobilise devant une peinture sur soie miraculeusement préservée, un vase de céramique ou de bronze au dessin insolite. Alors, la conférencière orientaliste « refait surface », improvise une causerie bourrée d'images et de références, trace le pedigree de la pièce qui est sur la sellette, ouvre des incidentes comparatives, des rappels en arrière, et recadre le tout dans le contexte ancien et actuel.

Parfois aussi, il arrive qu'un doute puisse sourdre insidieusement, qu'une controverse d'école ébranle les certitudes d'experts : « *Le Bodhisattva* (divinité salvatrice) *a-t-il, dans la nuit des temps, été ciselé au Japon, ou bien y est-il venu plus tôt, lorsque les empereurs Heian firent du bouddhisme la religion d'Etat ? La finesse de cette autre statuette présente une grâce toute coréenne ; mais comment savoir si elle la doit à un sculpteur du continent ou à un de ses élèves insulaires ?* » La question restera sans réponse.

Le choix du guide polyglotte autochtone n'est pas davantage laissé au hasard, et il n'est pas de ceux dont la compétence se borne à compter les valises et à confirmer la réservation des fauteuils d'avion. En effet, bien au-delà de sa tâche d'interprète, il traduit aussi la signification de la vie quotidienne, celle des choses et des faits. Mme Tanaka, pour sa part, est un remarquable exemple de la femme cultivée japonaise, versée en arts comme en littérature et jonglant, le cas échéant, avec les statistiques. Les récits, les légendes, dans sa bouche, se pimentent d'un humour qui se change en ironie mordante, pour camper l'actualité nippone, qu'il s'agisse des rivalités des gérontes politiques ou des « mamans maniaques », forcenées à pourvoir leur progéniture d'une tyrannique éducation couronnée de diplômes.

Citée à titre d'exemples, la halte dans la Florence nippone est évidemment flanquée d'étapes non moins attachantes : Osaka et le mont Koyan avec le mausolée nécropole du moine Ganjin veillé par quatorze mille lanternes, Muroji et Hasera trépidant d'une fête des enfants, Matsue et Himeji avec leurs magiques châteaux forts — Aigle noir et Héron blanc — sortis d'un rêve de samouraï Izumo et le sanctuaire bouddhiste, bruissant des robes de moines au ton pastel, Bizen et ses potiers-céramistes.

Et de même qu'on peut *« rencontrer des tziganes heureux »*, on peut voir une campagne nippone sans tour de béton ni fumée, et regarder les paysans devant leurs maisonnettes aux tuiles vernissées bleues. Dans la plaine, les rizières sont entrecoupées de cultures maraîchères, de vergers, de mandariniers et de kakis, et même de vignes qui donnent un fort agréable « blanc sec ». Plus loin, des plantations de thé précèdent les forêts de bambous et de cryptomères aux fûts rectilignes et aériens.

Yukata et Royokan

Et l'intendance ? Leur étiquette culturelle ne conduit nullement les amis de l'Orient à la méprise. Dans les grandes villes, ils veillent à ce que l'inévitable caravansérail américanisé ait pignon sur un quartier central. Ce qui laisse le loisir de se mêler à l'intense grouillement qui saisit la fourmillière nippone à la tombée du jour. L'étape peut aussi être prévue dans un vieil hôtel chaleureux, au confort helvétique et au décor désuet, tel que celui de Nara.

La route réserve, de temps à autre, un repas à la japonaise, pris dans un restaurant ou un monastère. Enfin, il y a la nuit au Royokan, l'auberge qui n'a rien de rustique, mais dont les chambres restituent le cadre de la maison traditionnelle : sol couvert de tatamis de paille de riz où on dispose les *futon* (édredons) entre lesquels on se glisse pour dormir. Les *zabuton* (coussins) tiennent lieu de siège et le *tokonoma* (sorte d'alcôve) est orné de l'*ikebana* (arrangement floral).

Au dîner, à base de *tempura* (beignets de poisson et de légumes) et de *sashimi* (poisson cru servi sur une boulette de riz) qu'entourent d'innombrables petites jattes au contenu quelquefois étrange pour un palais européen, tout le monde se retrouve vêtu du *yukata*, sorte de kimono pour la nuit, fourni par l'hotelier.

Oh ! certes, bien timide est l'amorce de l'initiation à l'art de vivre pratiqué par Mme Butterfly et les *« grandes compagnies »* réunies. Faire connaissance avec les œuvres d'art est un bon sésame pour entrer dans une civilisation des plus riches et des plus séduisantes, pour parvenir à l'intelligence des complexités, des ésotérismes, des ambiguïtés, des sophistications. Sentir l'emprise millénaire des conceptions hiérarchiques, shintoïstes et bouddhiques ne fournit ni les clefs du « consensus » social ni celles des révoltes sauvages.

Bien d'autres approches sont indispensables pour ne plus se sentir un barbare devant la japonité.

Non, le Japon, ce n'est pas l'Amérique. Ou alors : « Oui, c'est l'Amérique », si cela veut dire « c'est l'Eldorado ».

JOANINE ROY.

★ Les Amis de l'Orient, 19 avenue d'Iéna, 75016 Paris.

Arnaque à Anchorage

Plus cher qu'aux terrasses des Champs-Elysées ou de la via Veneto. Plus cher qu'au bar des grands hôtels de Genève, Tokyo ou New-York ! Les prix pratiqués à l'aéroport d'Anchorage en Alaska battent tous les records. Une tasse de café (infâme) dans un gobelet de plastique (malodorant) coûte au self-service 1 dollar. Une bière américaine en boîte, toujours au sef-service : 3 dollars ! Ce n'est pas tout. Prix « spécial » pour six tablettes de chocolat au lait : 11,25 dollars ! Un T-shirt en coton pour enfant : 10 dollars. Une cravate de chez Dior : 32 dollars ; de chez Céline, 35 dollars.

Escale obligée de la plupart des vols vers le Japon, l'aéroport d'Anchorage et ses boutiques prétendument « hors taxes », n'ont en fait qu'un objectif : tondre le « touriste japonais », et, accessoirement, les autres.

Entre Poitou et Touraine

La Brenne aux mille étangs

RIEN n'annonce la Brenne... Au sortir des mornes vallonnements de la campagne berrichonne, aux confins du Poitou et de la Touraine, la surprise est totale. La nature reprend complètement ses droits et offre là un de ses derniers bastions.

Sur près de 80 000 hectares, au sud-ouest du département de l'Indre, le voyageur a vite fait de se perdre au « pays des mille étangs », sur les routes étroites qui ne traversent que de rares villages. *« On ne se lasse jamais de contempler, dans ce pays mélancolique, la brume subtile, les ondulations mesurées du sol, le moutonnement des bois et des étangs, le charme languide de vastes étendues d'eau cernées de joncs, de boqueteaux et de landes de bruyère... »*, écrit Léon Boussard, journaliste, maire de Mézières-en Brenne

Les étangs, bruissants de vie, d'où s'élève à la belle saison le concert ininterrompu des oiseaux portent des noms qui incitent au rêve ou à la découverte. L'étang de la Mer Rouge, l'étang de la Gabrière, dominés tous les deux par les tours du château du Bouchet, où est conservé le souvenir de Mme de Montespan. Mais le charme de la Brenne tient aussi à ses fermes de pierre ocre, aux ruines du passé, comme celles de l'abbaye de Saint-Cyran, célèbre foyer du jansénisme au dix-septième siècle, qui disparaissent sous la végétation.

La Brenne est surveillée de près aujourd'hui par les écologistes. Le Bureau international de recherches sur la sauvagine a classé la région au quatrième rang des « zones humides » en France après la Camargue, la baie de l'Aiguillon et la Sologne, avant la Dombes, la Brière ou les étangs du Languedoc. Deux cents espèces d'oiseaux, dont cent cinquante nicheuses, ont été recensées : tout le gratin de l'avifaune, des espèces rares aux noms toujours pittoresques comme la guifette moustac, le héron pourpré, le butor étoilé, le circaète Jean Le Blanc, l'aigle botté ou le faucon hobereau...

Toutes ces richesses ne sont pas à l'abri, d'autant plus qu'aucune réglementation d'ensemble, commme un parc, ne protège le pays. Les nouveaux résidents secondaires affichent moins de discrétion ; chacun veut son étang, que l'on creuse en faisant de grandes saignées ; la qualité de la chasse se dégrade. *« Si l'on n'y prend garde, le pays risque de devenir une seconde Sologne, avec son lot de grillages, de pancartes d'interdiction, de propriétés privées, de chasses particulières. Le processus est en train de s'amorcer »*, prévient M. Patrick Duriez, géographe.

La Brenne n'est pas loin des grands axes de « migration » de la R.N. 20, par exemple, qui va d'ailleurs être élargie. La menace s'est faite récemment plus précise à l'étang de la Gabrière, où un projet d'aménagement d'une base de loisirs a finalement été repoussé par le conseil général de l'Indre.

Un autre péril menace la Brenne. Les agriculteurs, les vrais protecteurs de la nature, s'en vont, à un rythme tel que bientôt ils pourraient constituer une « espèce » en voie de disparition. La région ne compte plus que douze habitants au kilomètre carré, à peine cinq dans certaines communes ! *« Le dépeuplement, qui s'est accentué depuis 1968,* estime encore M. Duriez, *atteint des proportions dramatiques, car il touche un milieu déjà sous-peuplé. »* La densité de la population agricole, en effet, a toujours été faible en Brenne : la pauvreté du sol faisait qu'on était obligé d'avoir des exploitations de grande taille. A l'exode rural s'ajoutent les difficultés de la pisciculture, activité traditionnelle mais d'appoint, dont la production, en partie exportée, se trouve à présent concurrencée par les pays de l'Est. Le tourisme est pratiquement inorganisé : hôtels et restaurants se comptent sur les doigts d'une main.

La Brenne doit-elle aujourd'hui s'ouvrir au tourisme, faire profiter de ses richesses, au risque d'entamer scn capital nature, ou, au contraire, se protéger des intrusions au risque de perdre toute activité économique ? C'est une question que l'on se pose ici, sans la résoudre. *« En tant qu'exerçant sur place une profession libérale, je dirai oui au tourisme ; en tant que Brennou, je préférerais qu'on ne touche pas à la nature »*, explique un notaire de la région.

Le député socialiste de la circonscription, M. Amédée Renault, un vétérinaire qui connaît bien sa région, pense qu'on ne peut plus s'en tenir à un *statu quo : « Le pays est en train de se « sologniser ». On ne sauvera pas la Brenne par de belles paroles ou des appels au passé. Les propriétaires eux-mêmes sont menacés. D'abord, il faut absolument permettre aux paysans de se maintenir, même si ça nous coûte cher. Ensuite, faire un parc naturel régional. »*

Aux mots de parc ou de réserve naturelle, qui évoquent pour eux — à tort — une restriction de leurs droits de propriété, les propriétaires des grands domaines frissonnent, surtout depuis mai 1981. *« Il ne s'agit pas de tout exproprier, mais au contraire d'aménager dans la concertation »*, leur répond M. Renault. Et aux écologistes : *« Pas question d'ouvrir la Brenne en grand, seulement l'entrouvrir »*, ajoute le député.

Les mauvais exemples ne manquent pas : la Brenne devra accepter des mesures de protection, sinon elle dilapidera vite ses richesses.

RÉGIS GUYOTAT.

Sur un seul ski

Pas facile au premier abord les deux pieds sur le même ski ! Pourtant le monoski, large comme trois « planches », n'est pas l'instrument de torture que l'on croit. Certes, les deux pieds dépendent l'un de l'autre, mais la portance accrue autorise une plus grande vitesse. La poudreuse devient un régal et les chutes s'avèrent sans danger.

Alors, pourquoi pas un stage d'initiation à cette nouvelle technique, dans le site qui lui convient le mieux, aux Grands Montets, près de Chamonix ?

★ **200 F par jour (location du matériel et remontées comprises) ou 900 F par semaine ; 2 100 F avec, en plus, la pension complète en chat-dortoir. Ecole libre de monoski, 25, chemin à Zian, Les Frasserand, 74400 Argentières. Tél. (50) 54-01-21.**

Une formation pour les cadres du loisir social

L'université de Savoie a mis sur pied, à partir du mois de janvier 1983, un cycle de formation aboutissant à la délivrance d'un diplôme destiné aux cadres d'associations et d'organismes sociaux de tourisme et de loisirs. Il s'agit de donner à ceux-ci une formation supérieure leur permettant d'assumer leurs responsabilités en matière d'administration, de gestion, de direction, de coordination et d'animation.

Le cycle de formation se décompose en huit séminaires de cinq jours chacun, étalés de janvier 1983 à décembre 1984. Critère de recrutement : une ancienneté professionnelle minimum de deux ans dans le domaine de la gestion et de l'animation. Date d'inscription : avant le 15 décembre. Prix : 3 500 francs payables par l'employeur et 700 francs en cas d'inscription individuelle. Nombre de places : 20.

* Renseignements et inscriptions : Service universitaire de formation continue et d'éducation permanente. Université de Savoie, BP 1104, 27, rue Marcoz, 73011 Chambéry Cedex. Tél. : (79) 69.27.18.

Croisières

Des Vikings maîtrisent la tempête

POUR faire face à la récession, mais aussi pour attirer de nouveaux voyageurs, Royal Viking Line (1), une compagnie norvégienne qui offre aux touristes amateurs de croisières des navires particulièrement sophistiqués, lance une nouvelle politique tarifaire. Outre un taux de change préférentiel pour ses passagers européens, cette compagnie propose une réduction de 2 300 francs pour chaque voyageur qui s'inscrira avant le 31 janvier pour une croisière, l'acheminement gratuit pour les passagers français partant de Copenhague ou d'Athènes et la participation aux frais pour le transport vers les autres ports de départ, notamment aux Etats-Unis. Tenant compte de ces avantages, une croisière de onze jours, du Pirée à Copenhague, par exemple, est vendue 7 365 francs de Paris à Paris.

Comment la Royal peut-elle ainsi « casser » ses prix ? *« Avec la récession et l'augmentation du prix du fuel, nous avons été amené à réduire nos coûts tout en conservant confort, service et espace sur chacun de nos trois navires qui ont été aménagés différemment pour améliorer leur rentabilité »*, déclare M. Heyn Barth, directeur des ventes de la Royal Viking Line. Il précise que *« leur tonnage a été porté de 22 000 à 28 000 tonnes, et leur capacité de cinq cents à sept cents passagers »*. M. Heyn Barth estime donc que la compagnie, qui a su jouer sur les prix en modifiant l'aménagement de ses navires et s'adapter ainsi à la conjoncture économique, sortira indemne de la crise, et qu'il y aura toujours des amateurs pour de grandes croisières sur toutes les mers du globe du 1er janvier au 31 décembre.

Mais si les navires de cette compagnie accostent dans les ports du monde entier, leur véritable patrie, *c'est l'Europe, ce qui signifie un état* d'esprit et une manière d'être.

Le charme et le luxe des grands paquebots de ligne ont dominé la première moitié de notre siècle. C'est pour retrouver cette ambiance que plusieurs compagnies de navigation norvégienne ont créé, en 1970, *la Royal Viking Line. Avec,* toutefois, une différence : ses navires ont été tout spécialement conçus et construits pour les croisières. Ce qui a notamment pour conséquence de supprimer les inconvénients propres aux anciens bateaux de ligne régulière transformés en navires de croisière.

J.-P.

(1) Transports et Voyages, 8, rue Auber, 75441 Cedex 09. Tél. : 266-90-90.

SPÉLÉOLOGIE

Avec des palmes sous la terre

LES habitants de Tonnerre ont pu voir récemment des plongeurs spéléologues s'enfoncer dans la fosse Dionne, dont la mare verte, étalée au milieu de cette petite ville de l'Yonne, est à la fois lavoir municipal et résurgence d'une rivière souterraine. Cette démonstration entrait dans le cadre d'un colloque organisé dans ce département sur la plongée souterraine et les sciences spéléologiques.

En effet, le temps n'est plus où le siphon, obstacle majeur pour le spéléologue, obligeait une expédition à faire demi-tour quand elle ne pouvait plus suivre dans un gouffre le chemin de l'eau. En dix ans environ, la plongée en siphon est devenue pratique courante, et nombreux sont les amateurs d'abîmes qui se spécialisent dans cette discipline, particulièrement audacieuse, consistant à explorer les cavités noyées du sous-sol. Dans ce domaine où les dangers subaquatiques s'allient aux difficultés de la caverne, les limites du possible reculent sans cesse.

Désormais, il n'est plus rare d'enregistrer des plongées continues durant plusieurs heures sous l'eau dans les ténèbres des grottes. Les distances explorées à l'intérieur de ces labyrinthes noyés dépassent maintenant le kilomètre, et la profondeur en plongée libre frôle les 150 mètres sous le niveau de l'eau.

Est-ce à dire que la plongée en siphon ou plutôt l'investigation des étages inondés des réseaux souterrains relève uniquement de la prouesse sportive ? Ce serait faire bon marché des connaissances récentes sur la physiologie ou la spirotechnique que nécessite cette activité de pointe. Ce serait aussi méconnaître les résultats obtenus au cours de ces incursions dans ces lieux presque interdits, les seuls où l'homme pénètre dans les nappes phréatiques. Et, à cet égard, les enseignements qu'ils rapportent sont peu encourageants.

Dans ces réseaux noyés, les plongeurs spéléologues constatent les progrès inexorables des pollutions. Elles se manifestent ici de façon plus sournoise parce que plus difficiles à surveiller. Pourtant, à cause peut-être de cette impossibilité de contrôle, le bilan se rapproche chaque année un peu plus du seuil critique et frise parfois la catastrophe.

Ainsi, à la suite d'un banal accident de la circulation, cinquante fûts de chloral (trichloéthanol) se sont vidés sur le sol de la commune de Voillans. Or le terrain de cette commune du Doubs est un calcaire très fissuré, où le réseau de fentes et les circulations souterraines mettent en communication le bassin du Doubs et celui de l'Ognon. C'est dans cette éponge géologique que le produit toxique s'est infiltré. Et l'on frémit à l'idée des dommages qui auraient pu survenir si l'extrême volatilité du chloral n'avait pas limité la pollution des eaux souterraines.

Les affaires de pollution souterraine ne connaissent malheureusement pas toujours pareille *happy end*. Exemple : ces centaines de poissons tués dans l'Elbach, petite rivière du Bas-Rhin contaminée par une soudaine concentration d'ammoniac six mille fois supérieure au seuil critique. D'où provenait cet ammoniac ? A coup sûr d'infiltrations souterraines, alimentées, semble-t-il, par une décharge contrôlée. Parce que le cheminement des infiltrations souterraines demeure encore trop souvent mystérieux, l'origine des produits dangereux surgissant dans nos rivières ou dans nos réservoirs d'eau potable ne repose que sur des présomptions.

Le cas de Saugeot et de Donezières est assez typique de ces difficultés. Début juillet, l'eau des sources captées par ces deux communes du Jura s'avère tout à coup fortement polluée. Au robinet, elle coule colorée en orange et tache les vêtements au lavage. Son goût est très salé, amer. Une analyse de laboratoire décèle une dose d'hydrocarbure et de détergents deux cents fois supérieure au minimum admissible. D'où provient ce mélange ? Sa composition oriente aussitôt les soupçons vers un forage pétrolier commencé au printemps entre les tourbières du Lautray et le lac de Bonlieu, à 5 kilomètres de là. Or ce forage a bien utilisé un mélange de détergents et d'hydrocarbure pour lubrifier ses trépans. Mais, à l'époque où se manifeste la pollution, l'opération de forage est achevée ; une société spécialisée dans le recyclage des produits polluants a même été employée pour neutraliser les boues résiduelles. Dès lors, la société responsable du forage incriminé peut-elle dégager toute responsabilité ?

En France, mais aussi en Belgique ou en Suisse, ces constats de pollution souterraine et les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'un lien entre l'effet et sa cause suscitent de nombreuses discussions.

Du 11 au 14 novembre, à Cirey-les-Bellevaux, près de Besançon, la commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines a organisé des journées de rencontre et d'étude sur la protection du milieu souterrain karstique. Le 29 novembre, à Bruxelles, la Société nationale de distribution d'eau et la Commission nationale de protection des sites souterrains de Belgique se sont réunies pour une journée de réflexion sur le même sujet.

En Suisse enfin, la Chambre basse du Conseil national helvétique vient d'admettre le principe d'un droit de recours des organisations écologistes contre toute décision officielle portant sur des substances et des déchets dangereux. Il ne s'agit plus là de politique, il s'agit de sécurité.

PIERRE MINVIELLE.

Des massifs en douceur

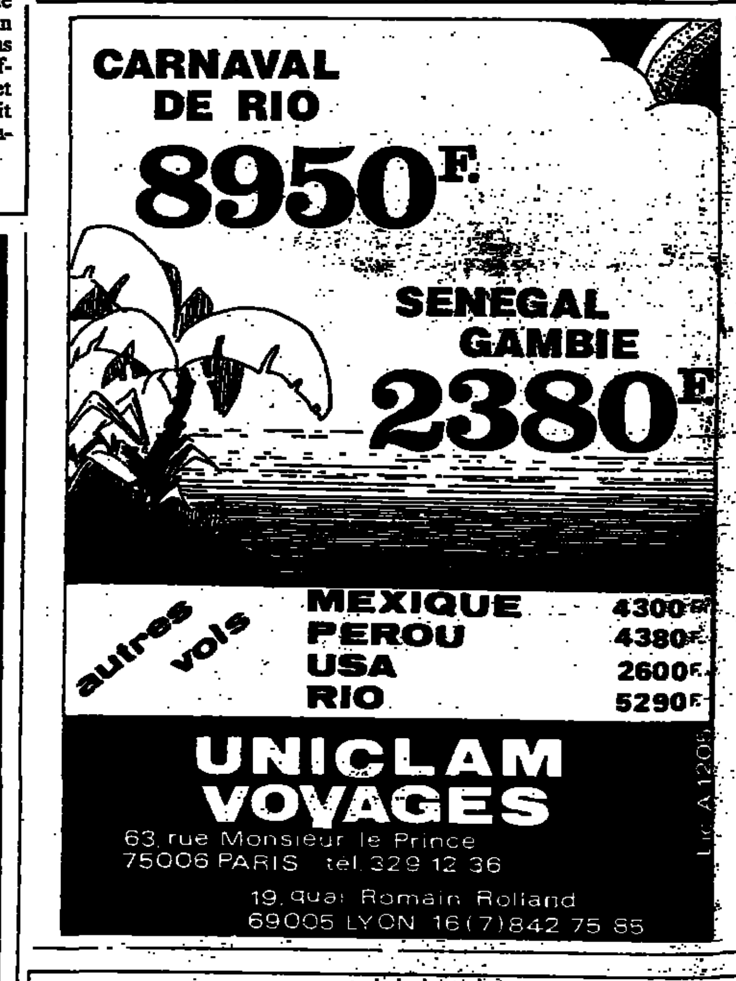
LA montagne et les montagnards ne peuvent se passer du tourisme. L'agriculture moribonde et l'industrie mal en point ne peuvent y apporter les emplois et les ressources nécessaires. Mais quel tourisme installer dans ce milieu fragile ? C'est pour combler une lacune dans le discours socialiste que M. André Henry, ministre du temps libre, avait confié, en janvier dernier, à M. Guido Magnone une mission de réflexion sur la démocratisation des loisirs de montagne et de neige. Celui-ci vient de lui remettre un rapport *« sur les besoins de loisirs en montagne »*.

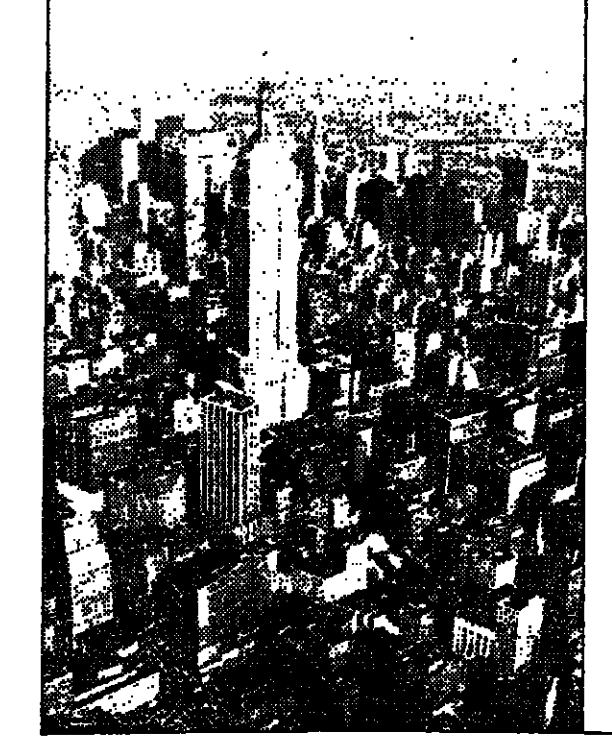
La partie « constat » de ce mémoire s'avère la plus intéressante, car elle exprime parfaitement l'état de la montagne française en 1981 et ce que celle-ci peut devenir en 1988. A ce sujet, on notera la prudence du groupe de travail qui, malgré l'instauration de la cinquième semaine de congés payés, la mise en œuvre du chèque-vacances et l'avancement de l'âge de la retraite, a prévu une croissance relativement lente des départs en vacances à destination de la montagne.

En 1981, on avait enregistré 4,6 millions de départs, en été, et 4,2 millions, en hiver. Le groupe évalue les chiffres de 1988 à 5,3 millions, l'été, et 5,9 millions, l'hiver. On est loin des 7 ou 8 millions avancés dans certains discours officiels.

M. Magnone note que *« la population qui exprimera la nouvelle demande viendra en grande partie des couches sociales à revenus modestes, c'est-à-dire que le coût de l'offre qui lui sera faite devra être accessible »*.







ET ALPINISME

D'ailleurs, la montagne estivale est surtout fréquentée pour des raisons économiques et son image de marque est faible ; elle attire environ 4 millions de promeneurs, 1 million de randonneurs et 100.000 alpinistes.

La montagne enneigée, elle, a une image de marque très forte avec des connotations sportives et luxueuses. *« La demande de sports d'hiver et les besoins en loisirs de neige qui émergent, s'accroissent et vont s'accroître davantage encore dans les années à venir, mais avec une solvabilité moyenne nettement plus basse et différemment ventilée. »* Raccourcissement de la durée des séjours et vogue de ski de fond moins onéreux assurés. Le rapport note qu'une semaine de ski alpin coûte, à une famille de quatre personnes, entre 7 000 et 12 000 F, soit autant que quatre semaines d'été.

Pas de bouleversements

Les propositions du groupe de travail restent dans le flou et décevront de ce point de vue. Elles marquent pourtant une poursuite des évolutions engagées sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Cette prise en compte de l'héritage écarte tout risque de rupture dans un milieu montagnard qui redoute les bouleversements.

Citons, parmi ces reprises, le souhait de mieux intégrer le tourisme dans l'économie de montagne, l'harmonisation nécessaire des impératifs de développement et de protection du milieu, l'étalement des périodes de vacances, l'association des communes périphériques aux activités des stations de sports d'hiver, la formation des ruraux à plusieurs métiers, la recherche d'un mode de financement des pistes de ski de fond.

Au chapitre des suggestions plus originales figurent la modification des images de la montagne en été en en hiver ainsi que le choix du massif, plutôt que du département, comme aire d'intervention des pouvoirs publics.

L'Ariège n'est pas la Tarentaise

M. Magnone propose de mettre sur pied *« une politique d'aménagement non plus réduite à la seule sélection des implantations d'altitude qui touchent à leur fin, mais fondamentalement différente par la prise en compte de toutes les possibilités économiques et humaines de développement »*. Cela veut dire adapter les aménagements aux lieux d'accueil : l'Ariège n'est pas la Tarentaise. La microstation peu coûteuse peut satisfaire tout autant que l'usine à ski. La découverte d'une étable vaut bien des schuss.

Le rapport propose, enfin, dans le cadre d'un schéma de massif, la signature de contrats associant l'Etat, la région, le département et la commune, pour la réalisation d'infrastructures, la rénovation des immeubles existants et le fonctionnement de certains services. *« La constitution d'un fonds de solidarité régional ou de massif alimenté par la taxe de séjour devrait largement contribuer au fonctionnement de ce type de projet. »*

A suivre donc.

ALAIN FAUJAS.

La montagne, terrain de jeu ou sanctuaire ?

Au mois d'octobre dernier, s'est tenue à Katmandou, au Népal, la quarante-quatrième assemblée générale de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme qui coïncidait avec le cinquantième anniversaire de sa fondation. Henri Agresti, guide de haute montagne, nous livre ici ses réflexions sur un événement capital pour tous ceux qui s'intéressent au monde de la montagne.

EN 1949, le Népal s'ouvrait pour la première fois aux alpinistes. Quelques rarissimes privilégiés, membres de deux expéditions, l'une suisse, l'autre britannique, découvraient ce que de grands voyageurs, d'un genre aujourd'hui disparu, étaient seuls à avoir découvert : un royaume perdu au bout du monde. En 1981, ce sont 161 669 touristes, dont 29 500 randonneurs et alpinistes, qui sont entrés au Népal. Les expéditions ont été au nombre de 74.

Profonde et rapide mutation survenue en une trentaine d'années.

Un tel afflux de touristes ne manque pas de poser de sérieux problèmes aux autorités de ce pays, et préoccupe les responsables de montagne, groupés dans l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme – l'U.I.A.A. Ainsi s'explique la décision de tenir, pour la première fois en Asie, à Katmandou, la quarante-quatrième assemblée générale de cette union, qui coïncidait avec le cinquantième anniversaire de sa fondation. En un demi-siècle d'existence, l'U.I.A.A. qui regroupait à l'origine les pays de l'arc alpin, s'est progressivement élargie au reste du monde. Aujourd'hui, quarante-deux pays en sont membres, mais d'autres sont sur le point d'y entrer, notamment deux géants, l'Inde qui vient de poser sa candidature, et la Chine qui, cette année pour la première fois, a envoyé des observateurs.

Le Japon encore

Certains grands noms de l'alpinisme, présents, pour la plupart d'entre eux à Katmandou, ont été honorés par les autorités népalaises. En particulier John Hunt, chef de l'expédition au cours de laquelle, *pour la première fois, en 1953, fut* gravi l'Everest, ainsi que quelques-uns de ceux qui, souvent à deux reprises, ont gravi ce sommet : les sherpas Nawang Gombu et Pertemba, les Japonais Yasuo Kato et Yunko Tabei, l'Italien Reinhold Messner.

Ces diverses manifestations étaient riches d'éléments hautement symboliques. Un regard attentif peut en effet y percevoir l'essentiel des évolutions, transformations, mutations que nous vivons : passage des grosses équipes à de plus légères, voire à des équipes réduites à un seul, abandon de plus en plus marqué de l'utilisation d'oxygène, apparition de femmes sur une scène à l'origine exclusivement masculine et aujourd'hui encore largement dominée par les hommes, émergence d'une pratique locale népalaise que la création d'une école de formation de guides à Manang en 1979 est venue concrétiser, perte d'influence de bon nombre de nations au passé prestigieux qui sont saisies d'un lent mais inéluctable engourdissement et semblent ne plus avoir l'initiative de l'innovation et de la créativité, et, par contraste, affirmation d'une forte prédominance japonaise, pays tard venu sur la scène alpine, mais qui s'est hissé en quelques années au niveau des nations les plus dynamiques.

Parmi tous les problèmes qui présentent une urgence particulière, deux ont fait l'objet de symposiums : l'un sur des expéditions, l'autre sur l'environnement. Se trouvaient ainsi réunis, pour la première fois peut-être en aussi grand nombre, des représentants des pays d'accueil, tous pays en voie de développement, et des pays demandeurs, pays plus ou moins industrialisés. Passionnante confrontation entre ceux – les alpinistes surtout – qui, venus de l'extérieur, souhaitent l'accès le moins coûteux et le plus libre possible aux zones d'action, vallées et sommets, et ceux – les Népalais surtout – qui considèrent l'alpinisme comme une matière première dont il faut maîtriser l'exploitation au profit d'une stratégie de développement national.

La déclaration de Katmandou

A partir des diverses réflexions et échanges de vues, les deux parties se sont mises d'accord pour publier une « *Déclaration de Katmandou sur les activités de montagne* ». Ce court texte stipule en substance que le fragile environnement physique, culturel et humain des régions de montagne doit être protégé, et, lorsqu'il s'agit de développement, doit faire l'objet d'une attention toute particulière ; que, dans le but d'atteindre cet équilibre entre conservation et développement harmonieux, la formation et l'éducation des différentes personnes concernées sont de la plus haute importance, et par conséquent doivent mobiliser toutes les énergies nationales et s'appuyer sur la coopération internationale ; enfin, que la montagne, véritable patrimoine de l'humanité, doit devenir ou rester zone de libre accès pour tous et chacun, quelle que soit sa nationalité.

Dans le passé, les véritables montagnards, continuateurs de la tradition des grands voyageurs, individus souvent isolés dans leur propre pays, ont toujours été des citoyens du monde. Que leurs associations nationales prennent aujourd'hui pleine conscience de la dimension mondiale de la pratique des activités de montagne montre, *a posteriori*, la clairvoyance des fondateurs de l'U.I.A.A. Cette union, créée en un temps où l'aveuglement dominant allait conduire le monde aux catastrophes que l'on sait, et qui par le passé avait eu à aborder des problèmes d'importance locale puisqu'ils concernaient essentiellement les Alpes, et de dimensions relativement réduites pour chacun de ses pays membres, se voit aujourd'hui confrontée à des défis d'une autre nature puisqu'ils concernent les affaires centrales de certains pays, et d'une dimension qui est désormais mondiale. L'U.I.A.A. devient donc, cinquante ans après sa *fondation, ce pour quoi elle avait* à l'origine été conçue, une véritable organisation mondiale, l'ONU des alpinistes.

Au moment où la civilisation qui se crée sous nos yeux tend à éloigner de plus en plus de gens d'une vie en prise directe sur la nature, les montagnes ne sont peut-être pas seulement le « terrain de jeu de l'Europe » pour reprendre la célèbre formule de l'alpiniste anglais Leslie Stephen, formule étendue par John Hunt à Katmandou lors de la séance inaugurale à « terrain de jeu du monde », mais elles seraient plutôt à considérer désormais – juste retour à un passé immémorial – comme un domaine sacré, un lieu aujourd'hui on ne peut plus vital pour les humains, « le sanctuaire du monde ».

HENRI AGRESTI.

Philatélie

FRANCE : Léon Blum.

Le dernier timbre appartenant au programme 1982 est consacré à Léon Blum et à cette occasion une exposition retraçant son action est organisée dans les salons de l'Hôtel de Matignon. Vente générale le 20 décembre (86/82).



1,80 F, brun, marron clair.

Format 22×36 mm. Dessin et gravure de Marie-Noëlle Goffin. Tirage : 10 millions d'exemplaires. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— **Les 18 et 19 décembre**, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire, ouvert à l'Hôtel de Matignon (annexe), 58, rue de Varenne, **Paris-7e**. Oblitération « P.J. ».

— **Le 18 décembre**, de 8 heures à 12 heures à la R.P., 52, rue du Louvre, **Paris-1er** ; au bureau de poste Paris-41, 5, avenue de Saxe, **Paris-7e**, et de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, **Paris-15e**. Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. »

● Les heures d'ouverture de l'exposition consacrée à Léon Blum sont : de 14 heures à 18 heures, le 18, et de 10 heures à 18 heures, le **19 décembre**, au 57, rue de Varenne, **Paris-7e**.

● **UNE NOUVELLE SÉRIE DE « PRÉOS »** est en vue, pour le 17 janvier 1983, avec une hausse de 10 % sur les valeurs émises le 11 janvier dernier. Changement de technique dans sa réalisation, que nous déplorons d'avance.

● **LES ŒUVRES SOCIALES DE LA MARINE** éditent, à l'occasion de l'émission du timbre de l'explorateur Cavelier de La Salle, une carte et une enveloppe « P. J. », au prix de 9 F l'une. **A.D.O.S.M.-Philatélie**, 23, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris (C.C.P. 10 451-71 Paris). Joindre une enveloppe affranchie.

Nº 1769

Philatéliquement

UN PAYS DE PLUS EN 1984

Après les îles anglo-normandes, plus récemment les îles Feroë du Danemark, les îles Aland de Finlande vont avoir, maintenant, leurs propres timbres-poste.

Au point où nous en sommes, pourquoi pas ?

En effet, le « gouvernement provincial » d'Aland a conclu un accord avec la direction générale des P.T.T. de son pays sur sa compétence à prendre l'initiative d'émettre des timbres-poste au nom des îles Aland.

Le communiqué signale qu'« *au plus cinq timbres seront émis annuellement* » et ajoute : « *Au début, cependant, il a été envisagé d'émettre de sept à douze timbres différents, qui auront de trois à cinq motifs...* » Plus loin, il est dit : « *Au début, du moins, ni carnets... ni entiers postaux ne seront émis.* »

Et on affirme déjà que « *les timbres d'Aland ne seront vendus dans le but postal que dans la province d'Aland* », mais on précise également que les timbres finlandais garderont toujours leur validité et qu'ils resteront toujours en vente dans les îles. Alors ?

L'émission des premiers timbres, avec la seule mention du nom du pays « Aland », est envisagée pour le début 1984. Mais cela « *dépend, pourtant, d'une manière décisive, de l'allocation accordée aux postes et télécommunications* »...

Oui mais ! Si toutefois ! Il se peut que !

Malgré tout, tout est déjà prévu, la vente des timbres pour les collectionneurs sera assurée, en plus de la section philatélique de la D.G. des P.T.T., à Helsinki, par celle de Mariehamn, dans les îles Aland.

A quand les émissions pour nos îles longeant la côte de l'Atlantique ?

En bref...

● **FINLANDE.** — Série « Noël » de deux valeurs, 0,90 et 1,20 Fim. Les sujets représentent, suivant les légendes, des lutins dont on disait qu'ils portaient bonne chance dans la maison.

● **GIBRALTAR.** — Série « Anniversaires » : 1/2 p. Centenaire de la chambre de commerce ; 15 1/2 p. Centenaire du service postal ; 60 p. Soixante-quinzième anniversaire du scoutisme.

● **HONGRIE.** — Centième anniversaire de la naissance de György Bölöni, écrivain et journaliste, 2 forints. Il a vécu à Paris en 1923 et retourna en Hongrie après la libération.

● **MOZAMBIQUE.** — « Journée de la vigilance populaire » afin de sauvegarder et de consolider l'indépendance nationale, 4,00 MT.

● **PORTUGAL.** — Série « LUBRAPEX 82 » de quatre timbres dont les sujets représentent des appareils marquant des étapes de liaison aérienne entre le Portugal et le Brésil : 10 esc. (1922) ; 19 esc. (1927) ; 33,50 esc. (1960) ; 50 esc. (1974).

● **SUÈDE.** — Cinq timbres de « Noël 82 » avec des vitraux de l'église du XIVe siècle de Lye, dans l'île de Gotland, présentés en carnets de dix valeurs, soit deux de chaque sujet à 1,40kr.

● **WALLIS-ET-FUTUNA.** — Série « Faune marine », valeurs d'usage courant : 32 F, Gorgones ; 35 F, Lincia Laevigata ; 46 F, Hetabranchus ; 63 F ; Spondilus barbatus. Hélio, Périgueux, d'après Veret-Lemarinier.

ADALBERT VITALYOS.



Hippisme

Révolte à la « corbeille »

IL est des expressions qui jouent de malheur. Rendant compte, la semaine passée, d'un rapprochement entre le pouvoir socialiste et le pesage conservateur, nous avions paraphrasé (« On nous a compris ») la célèbre phrase du Forum d'Alger en 1958.

Or, comme au Forum, la compréhension étant proclamée, c'est l'incompréhension qui s'installe et la rupture qui se profile. Les rapports, en effet, viennent sournoisement de se tendre entre, d'une part, les dirigeants de courses de galop et, d'autre part, l'Etat sinon à son plus haut niveau, du moins à celui de son délégué à l'administration hippique : le directeur des Haras nationaux.

Celui-ci avait esquissé, au cours des dernières semaines, un programme qui paraissait constructif : recherche d'aménagements fiscaux rendant moins défavorable la situation des écuries françaises par rapport aux écuries américaines et irlandaises ; inclination, dès que possible, vers l'insémination artificielle permettant de sélectionner plus vite les étalons réellement améliorateurs et, par là même, de résister aux formidables moyens financiers américains ; en attendant, essai de mise en place, à travers l'exploitation de l'étalon national Labus, d'un double marché : un marché « cher » et « libre », ouvert sur l'exportation ; un marché « à prix réduit », à usage intérieur.

Or ce fragile échafaudage, qui pouvait trouver un heureux équilibre avec l'adhésion de tous, a aussitôt été jeté bas par le petit clan des grands éleveurs commerciaux qui, directement ou par personnes interposées, règnent sur les courses et les pressurent. Ces messieurs veulent bien des avantages fiscaux mais refusent à l'avance toute atteinte à leurs privilèges de fait. Car telle est bien la motivation vraie que recouvre l'argumentation technique développée contre le nouveau patron des Haras.

Après la choquante concentration par l'argent et la fiscalité (infiniment plus favorable aux propriétaires de nationalité étrangère) qu'ont provoquées la crise économique et une législation aveugle, l'économie générale des courses de galop suggère l'image d'un entonnoir. Six ou sept millions de Français remplissent l'entonnoir deux fois par semaine avec les 5 francs (et multiples) de leurs tickets de tiercé. Le petit bout de l'entonnoir est tenu par une cinquantaine de personnes (une dizaine d'entraîneurs célèbres, autant de jockeys, cinq ou six propriétaires internationaux, une vingtaine d'éleveurs, quelques intermédiaires et ressortissants de professions annexes) qui canalisent entièrement le jet sortant et, au demeurant, le dirigent, de plus en plus, vers des filiales américaines. Faut-il s'étonner que, lorsqu'une série de projets peut avoir pour conséquence de laisser davantage de particules accrochées aux parois de l'entonnoir, ceux du petit bout se révoltent ?

La révolte s'est exprimée notamment à l'annuel *« Dîner de l'élevage », samedi, à Deauville. Cette réunion quasi plénière des grands éleveurs était présidée, pour la première fois, par M. Pierre Ribes, ex-député des Yvelines, ancien secrétaire d'Etat aux P.T.T., successeur de Guy de Rothschild à la tête du syndicat des éleveurs. Esprit d'ordinaire pénétrant, aux analyses nuancées, n'avait-il pas su résister aux pressions de mandants déchaînés ? Son allocution nous a paru — disons le tout net — attristante.*

Les courses se portent-elles mal ? C'est la faute à l'Etat ; mais le nouveau président des éleveurs a siégé au conseil des ministres et a appartenu dix ans à une majorité dont incontestablement, dans le domaine qui nous occupe, les difficultés de l'heure sont l'héritage. L'État a-t-il fait remise, l'été passé, de 70 millions de francs aux sociétés de courses ? C'est insuffisant. Mais jamais le gouvernement auquel appartint M. Ribes ne fit remise de quoi que ce fût. Au contraire, sauf erreur, M. Ribes était secrétaire d'État ou vice-président de la commission des finances quand les charges des courses s'augmentèrent de prélèvements en faveur du sport et de l'environnement. L'insémination artificielle ? Elle risquerait, si on la pratiquait en même temps avec trois étalons non confirmés, de faire naître la même année sept cent cinquante sujets médiocres. Mais il n'a jamais été question d'appliquer l'insémination artificielle à trois étalons à la fois et au rythme de deux cent cinquante saillies-éprouvettes par an. Le « double marché » Labus ? Il va créer un épouvantable risque d'épidémie, en concentrant en un même lieu cent juments (toutes les poulinières destinées à Labus devraient être rassemblées dans un même haras, de façon à être sous la surveillance constante d'un vétérinaire, qui déterminerait l'heure des chances optimales de fécondation). C'est vrai qu'il y a là un écueil. Mais le mettre en avant équivaut, nous semble-t-il, à voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Ce n'est pas la réunion des cent juments qui est importante dans le projet Launay ; c'est l'instauration du « double marché » permettant aux petits éleveurs d'avoir accès à un grand étalon pour 10 000 F, alors que les haras axés sur l'exportation paieraient 10 000 F.

Il est logique que ce soit à propos de l'utilisation des étalons que les privilégiés du petit bout de l'entonnoir regimbent avec le plus de vivacité. La propriété et l'exploitation des étalons, qui mettent en jeu des dizaines de millions de dollars, mobilisables et transférables presque à tout moment, représentent la quintessence de la spéculation hippique ; quelque chose comme la corbeille de la Bourse des courses. Que l'Etat aide quelques petits porteurs d'actions — en l'occurence de Labus — a y pénétrer est insupportable aux actionnaires en place.

Malheureusement, pour jouer, à cette corbeille-là, il fallait, dans le projet Launay, être cent un : Labus et cent bonnes poulinières. Le tir de barrage est tel que les cent poulinières ne seront pas réunies. Cette situation, d'ailleurs, suffit à projeter un éclairage terriblement cru sur le petit monde qui s'agite : où est l'« esprit sportif », si souvent invoqué, quand, pour défendre un privilège, on sabote une expérience qui pouvait achever de révéler un cheval français comme un très grand étalon ?

L'expérience Labus étant probablement mort-née, que va faire l'administration ? Si l'on s'en tient à une conférence de presse tenue cette semaine par M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture, près de qui se tenait le directeur des Haras, elle ne renonce pas à ses projets de réforme de structures : notamment mainmise plus nette de l'Etat sur le P.M.U. et participation d'élus des différents personnels à la gestion des sociétés de courses.

Ces transformations ne sont pas sans risques. Mais — nous sommes encore tentés par une périphrase — quand six ou sept millions de Français alimentent la bourse des courses, la politique concernant celle-ci peut se faire entièrement à la corbeille. Dommage que ceux qui s'y trouvent ne veuillent pas le comprendre.

LOUIS DÉNIEL.

Gastronomie

Sur trois notes

PASSÉ les fêtes, ne disons pas « *adieu le saint* », bien au contraire. Les cinq dîners glorieux du quatre-centième anniversaire de *La Tour d'Argent* ont fait leur plein de tout-Parisiens et de fausses gloires d'un jour mêlés. Pour moi, j'y suis allé déjeuner quelques semaines plus tard d'une brouillade d'œufs en coque de tourteaux, d'une fricassée de pintadeau aux raisins (nouveau plat de Dominique Bouchet, le chef de *la Tour*), fromages, le tout arrosé d'un château *la-tour-de-by 1977 (95 F)* avant le café et les mignardises et qui m'ont fait un repas de fête personnelle dont les quelque 300 F, dans ce cadre, pour ce spectacle (non seulement Notre-Dame et l'île Saint-Louis, le ciel « *riant en pleurs* », mais aussi le canardier sur scène et Claude Terrail, gentilhomme d'accueil), sont parfaitement justifiés. Surtout si l'on songe à d'autres additions, plus solides encore, dans de prétentieuses gargotes de cuisine d'imitation !

∴

Descendu de ces hauteurs, je suis allé au bord du trou (des Halles) à *La Main à la pâte* (35, rue Saint-Honoré, tél. : 508-85-73), où M. Baridon propose, pour escorter quelques vins siciliens (l'étonnant blanc sec rapitala 79) et le cerasuolo-di-vittoria, rouge cerise comme son nom l'indique, millésimé 78), quelques plats de l'île. Non point la « caponata » (cette « ratatouille » au poisson curieusement nappé de sauce au cacao qui surprendrait trop les Français, ignorant que la Sicile fut longtemps terre espagnole et que l'Espagne a pris de la dinde au chocolat mexicaine, « mole poblano de guajalote », le goût de la langouste au chocolat catalane). Non point non plus le « fassumagru » (que nous *goûtâmes néanmoins, feuilles de* veau farcies d'épices et œufs durs), mais deux plats bonnement admirables, les « maccheroni con le sarde » (pâtes fraîches en sauce d'anchois, sardines, raisins de Corinthe, pignons, épices avec des sardines) et les « sarde a beccaficu » (sardines ouvertes farcies, collées face à face et en beignets). Remarquable !

∴

Après ces agapes, voici l'heure du « casse-croûte ». *Le Petit Bacchus* (13, rue du Cherche-Midi, tél. : 544-01-07), dont M. Picard, propriétaire (un des meilleurs connaisseurs de Paris en vins), a orné la boutique d'un petit comptoir dégustation : assiettes de charcuteries, de jambon (d'Aurillac), de fromages, et « vrai » clafoutis préparé par la patronne accompagnent des verres de vin (12 cl de liquide pour une contenance de 18 cl, ainsi qu'il faut légalement – et stupidement – l'afficher aujourd'hui !). J'ai noté un château-reynon (8 F), un crozes-hermitage rouge (14 F), un brouilly (11 F). Ces vins changent, et quelquefois des vignerons viennent eux-mêmes les présenter.

LA REYNIERE.

Fourchette en l'air

L'huile d'olive de chez nous

SUR la Provençale – l'autoroute A8, qui va d'Aix à Menton – on avale surtout du kilomètre, c'est bien connu. A son ouverture, beaucoup avaient prédit que la fameuse nationale 7, quasi parallèle, allait tourner au désert. On imaginait déjà, sur ses rives, de petites auberges rescapées qui mitonneraient de petits plats pour inciter au détour : une 7 flaneuse comme un chemin-vert. En fait, comme au temps où la chantait Charles Trénet, elle est restée ce lit d'un fleuve vacancier qui se rue vers la mer.

Alors, pour répondre à la demande hâtive, on y distribue de la nourriture, « fonctionnellement ». Des exceptions demeurent. En voici une, pour une bonne étape à tous égards. Traversée par la nationale, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume offre son imposante basilique (1295-1532) flanquée de son couvent royal et de son cloître, « le plus bel ensemble gothique de Provence ».

Ici, pas le moindre détour. Pour se retrouver à table, il suffit – sauf difficulté de parking – de quitter le fauteuil de sa voiture pour une chaise de Chez nous. On y est tout de suite chez soi – en Provence vraie, malgré ce « gros passage » – grâce à un accueil tout de gentillesse « nature ». Comme la cuisine. Chef et propriétaire ne font qu'une seule personne : M. Paix. A cheval entre Provence maritime et haut pays, il fait son marché à ce carrefour : légumes frais et fruits sont du « quartier », les agneaux des collines et le gibier ne sont pas plus loin que les poissons de Méditerranée et les A.O.C de Bandol – ce qui n'empêche pas un petit vin de Brue-Auriac (juste à côté) non plus que de garder en cave un excellent gevrey-chambertin.

Car simplicité et naturel ne veulent pas dire ici rusticité fruste. Essayez la mousseline de truite en ramequin, la truffe fraîche du haut Var, le civet de porcelet descendu des plateaux de Giono, le gratin de fruits de mer remontés de la côte ou-même, dans ces régions où le bœuf fut si longtemps médiocre, le filet de bœuf aux morilles. Qu'on choisisse dans les menus de 46 à 86 francs ou sur la carte, la qualité est toujours là. Au dessert, la mousse au chocolat n'a pas été livrée par un camion de la nationale 7, non plus que les glaces. On fait tout ça, « chez nous ».

Et puis... si vous ne l'aimez pas, demandez autre chose, mais l'huile à salade qu'on vous met sur la table est enfin de l'huile d'olive, de la vraie, du pays. Cela devient assez rare – en Provence ! – pour le signaler aussi.

JEAN RAMBAUD.

★ Chez nous, *R.N.7, 3, boulevard Jean-Jaurès, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Tél. (94) 78-02-57.*

Jeux

échecs N° 999

LA REVANCHE

(Tournoi de Hambourg, organisé par la « British Broadcasting Corporation » et le « Nord Deutsche Rundfunk », par radio et télévision, 1982)

Blancs : O. SEIRAWAN (U.S.A.)
Noirs : A. KARPOV (U.R.S.S.)
Gambit de la D. Variante Tartakower.

1. Cf3	Cf6	16. b3 (l)	b4 !
2. ç4	é6	17. Té3	Db1
3. Cç3	d5	18. Txé6	Db2+ !
4. d4	Fé7	19. Rd1 (m)	Fxé6 !! (n)
5. Fg5	h6	20. Dxa6	Da1+
6. Fh4	0-0	21. Rd2 (o)	Dç3+
7. Tç1	b6 (a)	22. Rd1	Ff5 (p)
8. çxd5	Cxd5	23. Cé1	Th8 !! (q)
9. Cxd5	éxd5	24. Dxa7	Tb6
10. Fxé7	Dxé7	25. é3	Tç6
11. g3 (b)	Té8 (ç)	26. Fç4 (r)	Da1+
12. Tç3 ! (d)	Ca6 (é)	27. Rd2	Db2+
13. Da4 (f)	b5 !! (g)	28. Rd1	dxç4
14. Da5 (h)	Dé4 !! (i)	29. Da8+	Rh7
15. Rd2 (j)	Té6 ! (k)	30. Dxç6	ç3 !
		31. abandon (s).	

NOTES

a) La seule partie perdue par le champion du monde en avril dernier à Londres lors du Tournoi Phillips and Drew commença exactement ainsi. Le grand maître américain, Seirawan, joua avec autant d'originalité que de force et gagna en trente et un coups. Karpov a, sans aucun doute, beaucoup réfléchi aux conditions de sa défaite et se déclare prêt à rejouer la même variante. Dans d'autres occasions, notamment contre Korchnoi, Karpov répondit tranquillement 7..., dxç4.

b) Le fianchetto — R est cautionné par Uhlmann.

c) Une autre possibilité est 11..., Fé6 préparant l'avance ç7-ç5. A Merano, Karpov joua contre Korchnoi (septième du match) 11..., Fa6.

d) Les Blancs relèvent le défi et suivent leur idée, comme six mois plus tôt. Il est vrai que la variante 12. Fg2, Fa6 laisse les Blancs devant le problème de la défense du pion é2 comme l'illustre parfaitement la partie Uhlmann-Veresov : 13. Cé5, Cd7 ! ; 14. Txç7, Ta-ç8 ! ; 15. Txç8 (si 15. Txd7, Db4+ ; 16. Rf1, Dxd4 ; 17. Cd3, Fxd3 ; 18. éxd3, Dxd3 ; 19. Dxd3, Tç1+ suivi du mat), Txç8 ; 16. 0-0 (si 16. Fh3, Db4+ ; 17. Rf1, Cxé5 ; 18. Fxç8, Fxç8 ; 19. dxé5, Fh3+ ; 20. Rg1, Dé4 ; 21. f3, Dé3 mat), Cxé5 ; 17. dxé5, Dxé5 ; 18. Té1, d4 ! Seirawan trouve le moyen de régler ceproblème par la défense Tç3-é3.

é) Byrne propose 12..., Dd6 mais Karpov continue à jouer comme en avril dernier.

f) Si 13. Té3, Db4+ ; 14. Dd2, Txé3 avec avantage aux Noirs. La réplique des Blancs semble toujours très forte, en raison de la menace 14. Té3.

g) Mais voici la grande amélioration que Karpov n'avait pu trouver à Londres, fruit des analyses dans le calme de son laboratoire. En avril, il s'était lancé dans l'aventure tactique, sacrifiant froidement une pièce après 13..., ç5 ; 14. Té3, Fé6 ; 15. Dxa6, çxd4 ; 16. Tb3, Ff5 ; 17. Fg2, Fç2 ; 18. Cxd4 ! (cette réponse lui avait peut-être échappée, la suite 18. Ta3) Db4+ ; 19. Cd2, Ta-ç8 ! lui étant agréable), Fxb3 ; 19. Cxb3, Ta-ç8 ; 20. Ff3 !, Tç2 ; 21. 0-0, Txb2 ; 22. Td1, Td8 ; 23. Cd4 !, Td7 ; 24. Cç6, Df8 ; 25. Cxa7, Tç7 ; 26. a4 !, Da8 ; 27. Txd5 !!, Dxa7 ; 28. Td8+, Rh7 ; 29. Dd3+, f5 ; 30. Dxf5+, g6 ; 31. Dé6, abandon. D'autre part, la continuation 13..., Fb7 ; 14. é3 !, Dé4 ; 15. Fxa6, Dxf3 ; 16. 0-0, Fxa6 ; 17. Dxa6, Té-ç8 ; 18. Tf-ç1 est tout à fait avantageuse aux Blancs. Or Karpov sent bien qu'il y a quelque chose qui ne doit pas aller dans le schéma des Blancs (g3-Tç3-Da4), quelque chose de trop lent. D'où cette réfutation.

h) Le gain du pion b5 est mortel à cause de 14..., Tb8 ; 15. Dxd5 (ou D *ad libitum*) Txb2. L'entrée de la D en a5, gardant la pression sur le Ca6 et menaçant 15. Té3, complique plus les données que la retraite 14. Dd1 mais était prévue par Karpov.

i) Et maintenant les Blancs sont en Zugzwang ! Si 15. Té3, Db1+ ; si 15. Cd2, Dxh1 ; si 15. Tç1, ç5 ; si 15 Dxb5, Db1+ ; 16. Rd2, Tb8.

j) Il n'y a rien d'autre et les Blancs menacent toujours 16. Té3.

k) Et non 15..., Db1 à cause de 16. Dxb5 ! attaquant la Té8 et gagnant le temps Fg2 si 15..., Ff5 ; 16. Dxa6, Db1 ; 17. Tç1, Dxb2+ ; 18. Rd1.

l) Si 16. Té3, Db1 et si 16. Dxb5, Tb8.

m) Si 19. Ré1 ?, Dç1 mat.

n) Les Noirs sacrifient le Ca6 comme à Londres mais les circonstances ne sont plus les mêmes.

o) Et non 21. Rç2 ?, Ff5+

p) Menace mat.

q) D'autres que Karpov auraient sans doute poursuivi par 23..., Da1+ ; 24. Rd2, Dxd4+ ; 25. Dç3+ et 26..., ç5 mais le champion du monde trouve le chemin le plus rapide pour transporter la T-D en ç6.

r) Donner la D par 26. Da8+, Rh7 ; 27. Dxç6, Dxç6 ; 28. Fd3, Fxd3 ; 29. Cxd3 est insuffisant après 29..., Dç3 ; 30. Cç1, ç5 ; 31. dxç5, d4 ! Il faudra rendre une pièce pour éviter le mat.

s) Si 31. Cf3, Db1+ ; 32. Ré2, Fd3 mat. Une belle revanche.

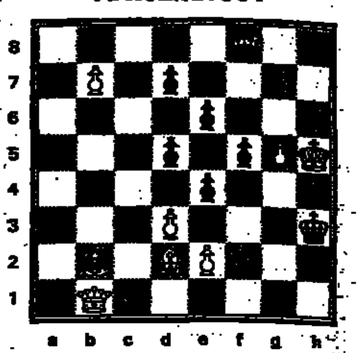
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 998
(V. Bron, 1947.)

(Blancs : Rg6, Tb2, Fç8, Pd7, f4, g2. Noirs : Rç7, Fé1, Pé7, é6, f5, h6, h2.)

1. d8=D+ !, Rxd8 ; 2. Tç2 !, h1=D ; 3. Fxé6, Fç3 ! ; 4. Txç3 !, Dxg2+ ; 5. Rxh6, Dh2+ ; 6. Rg6, Dg1+ ! ; 7. Rh7 !, Dh1(h2)+ ; 8. Rg8, Dg1+ ; 9. Rf8 !, Dç5! ; 10. Tç4 !, Dç6 ; 11. Rf7, Db7(a6, a8) ; 12. Tç8+, Dxç8 ; 13. Fxç8, Rxç8 ; 14. Rxé7 et les Blancs gagnent. Ou bien 11..., Dé8+ ; 12. Rg7, Df8 ; 13. Rh7 !

ÉTUDE N° 999

A. KUZNETSOV



Blancs (7) : Rh5, Db1, Fd2, Pb7, d3, é2, g5.
Noirs (10) : Rh3, Df8, Fb2, Pd7, d5, é6, é4, f5, f2, g7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 996

L'OCCASION MANQUÉE

Deux lecteurs, J.-P. Erhmann et R. Lattès, ont trouvé que le chelem à Cœur pouvait toujours être réussi dans cette donne qui avait servi de problème de flanc dans le n° 978.

	Nord	
	♠ R 9 8 3 ♥ 10 4 ♦ R 7 5 ♣ A D 5 3	
Ouest ♠ D V 10 5 4 ♥ 7 3 ♦ V 9 6 2 ♣ 7 2	N / O E / S	**Est** ♠ A 7 6 2 ♥ A 5 ♦ D 10 8 ♣ V 10 9 4
	Sud ♠ --- ♥ R D V 9 8 6 2 ♦ A 4 3 ♣ R 8 6	

Ouest entame la dame de Pique et *Sud* réussit le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense.

Réponse :

Le déclarant ne couvre pas la dame de Pique et coupe. Il rejoue atout (roi de Cœur). Est prend et doit contre-attaquer le 10 de Carreau (sinon le déclarant ferait un transfert de garde en jouant le roi de Pique pour préparer le double squeeze). *Sud prend avec l'as de Carreau*, puis il élimine les atouts. Il rejoue Cœur, et Est ne peut ni défausser Trèfle, ni défausser Pique (sinon Nord aurait toutes les rentrées pour couper deux fois Pique et affranchir le roi de Pique). Donc Est doit défausser Carreau.

Le déclarant fait alors la dame de Trèfle, ensuite il joue le roi de Pique couvert de l'as et coupé, puis un atout (défaussant le 3 de Trèfle du mort), et enfin le roi de Trèfle et l'as de Trèfle :

	♠ 9 8 ♦ R ♣ A	
♠ V 10 ♦ V 9	--	♠ 7 6 ♦ D ♣ V
	♥ 9 ♦ 4 3 ♣ 8	

Sur l'as de Trèfle, Ouest est sans défense : s'il défausse Pique, Sud coupe Pique et il se sert du roi de Carreau au mort pour faire le Pique affranchi. Si Ouest défausse Carreau sur l'as de Trèfle, Sud fait le roi de Carreau et il a un atout pour prendre la main et faire le Carreau maître !

UN CONTRE MALHEUREUX

Cette donne d'un championnat d'Amérique par paires mixtes montre comment un contre de pénalité adverse peut permettre de jouer comme à cartes sur table.

	Nord	
	♠ R 9 6 ♥ D V 5 ♦ R V 10 5 2 ♣ 10 5	
Ouest ♠ D V 10 5 4 3 ♥ R 7 4 2 ♦ A ♣ R 7	N / O E / S	**Est** ♠ 8 2 ♥ 9 8 3 ♦ D 7 6 4 3 ♣ 9 6 3
	Sud ♠ A 7 ♥ A 10 6 ♦ 9 8 ♣ A D V 8 4 2	

Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	—	passe	1 SA
2 ♠	contre	passe	3 SA
contre	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé la dame de Pique, le déclarant a pris avec le roi et a joué le 10 de Trèfle pour le 3 d'Est et le 2. Ouest a mis le roi et il a rejoué le valet de Pique, Est fournissant le 2. *Comment Sud a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

En raison de la vulnérabilité, Nord a préféré contrer « 2 ♠ » plutôt que de dire « 3 SA » mais Sud, avec son ouverture de « 1 SA » un peu particulière, a estimé qu'il avait toutes les chances de faire « 3 SA » et de marquer 400 grâce à sa longue à Trèfle, alors que si Ouest ne chutait que d'une levée (200) au contrat de « 2 ♠ » contrés, le résultat serait favorable à Est-Ouest

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

Ne lui donnez pas la main (N° 973)

« *Il y a eu*, écrit Calabro, *une faute d'enchère courante (de la part d'Ouest) après une ouverture de « 2 ♠ » (faible) et un changement de couleur du partenaire (Est). L'ouvreur, malgré les interventions adverses aurait dû reparler librement avec :*

♠ R D V 10 6 3 ♥ 3 ♦ D 8 6 ♣ 8 6 3

Il est probable que Ouest, qui n'avait pas de levée défensive, craignit de pousser l'adversaire à « 4 ♥ » s'il disait « 4 ♠ » ou « 4 ♣ ».

scrabble ® N° 152

UN CADEAU

P.L.M. Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris, 9 novembre 1982. Tournois : mardi, à 21 heures ; lundi, jeudi, samedi, à 15 heures.

> Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté faute de voyelles ou de consonnes.

C'est un beau cadeau qu'offre aux scrabbleurs, en cette époque de largesses, le champion Paul Levart : son *Dictionnaire Marabout du Scrabble*, qui inclut les nouveaux mots du P.L.I. 1983. Comme le Larousse du Scrabble, de Michel Pialat, le Levart répertorie tous les scrabbles de sept ou huit lettres, mais au lieu de le faire séparément, il le fait simultanément, d'où un appréciable gain de temps pour le joueur qui veut explorer toutes les possibilités d'un tirage. Supposons que le premier mot d'une partie soit DORIQUE. Vous souhaitez exploiter au mieux les possibilités du deuxième tirage APEIMON. Mettez-le dans l'ordre alphabétique et cherchez-le dans le Levart. A la même page, vous constatez qu'il n'y a pas de scrabble « sec » (en sept lettres), mais qu'en vous appuyant sur le D, vous pouvez jouer DOPAMINE ; sur le O : OPINAMES, et sur le R : PROMENAI. Nous avons dit « un cadeau ». Le mot n'est pas trop fort, puisque les 250 000 entrées de ces deux forts volumes ne vous coûteront que 54 F... Sous forme d'exercice, voici un deuxième échantillon des possibilités de l'ouvrage : en vous appuyant successivement sur chaque lettre de POULINATES, trouvez dix scrabbles en huit lettres avec le tirage ORBITES (solutions en fin d'article).

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	POINTS
1	DEGINTY			
2	GIT+BEOZ	DYNE	H 5	28
3	B+AACLTX	DOIGTEZ	5 H	36
4	BCL+AEES	TAXAT	L 1	30
5	AGHINQU	SECABLE (a)	9 H	78
6	GH+EKOPS	NAQUIT	1 G	39
7	HP+EORUU	GECKOS (b)	J 7	38
8	UU+EILMR	EPHORE (c)	N 9	34
9	LU+AEFNR	MIXEUR	3 J	32
10	FIIRRSU	RENFLOUA	11 E	94
11	IIRR+AN ?	SURF	0 1	33
12	ALRSTTU	(U)RINAIRE	8 A	74
13	AADEOSV	LUSTRAIT	C 2	70
14	CDEINV ?	DESAVOU(A)	A 2	62
15	BEEMOPT	DEV(A)NÇAI	E 2	76
16	EPT+JSTW	BOME	B 1	29
17	PSTTW+EL	JE	10 F	52
18	EPTT+HIN	SLOW	12 L	50
19	HPT+EIMO	FIENT	H 11	27
20	ELU	TRIOMPHE (d)	B 7	88
21		LEU	12 D	18
22	TOTAL			988

NOTES

(a) Que l'on peut couper, plus joli que CABLÉES ou BACLÉES.

(b) Lézard aux pattes adhésives des régions chaudes ; SIKH, J 4, 38.

(c) Magistrat de Sparte (cf. EPHORIE ou EPHORAT) ; ou HOUEZ, N 1.

(d) Michel Duguet, nouveau champion francophone, n'a pas trouvé ce scrabble, mais c'est son premier faux-pas depuis de nombreuses parties.

Résultats. — 1. Levart, 983 (précisons qu'il n'a pas consulté son Dictionnaire...) ; 2. Bauman, 918 ; 3. Ste Cluque, 814... 28. (sur 56), 695.

Solutions de l'exercice : 1. PROBITÉS. 2. ROBOTISÉ. 3. BIROUTES ou ESTOURBI. 4. STROBILES ou TRILOBES. 5. BOITIERS. 6. OBSTINER, ROBINETS ou BISERONT. 7. BAISOTER, BOITERAS, RABIOTÉS, REBOISAT ou SABOTIER. 8. BISTORTE ou BOTTIERS. 9. SOBRIÉTÉ ou BETOIRES. 10. BRESTOIS. En prime, le Levart vous offre l'anagramme sèche de ORBITES : RIBOTES.

● Semaine de Ski-Scrabble à Vars (05), du 16 au 23 janvier 1983. Trois manches individuelles et deux en paires. Voyage+séjour à partir de 1990 F, remontées comprises, sauf pour le week-end. Le voyage en Grèce, tél. 260-30-20.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

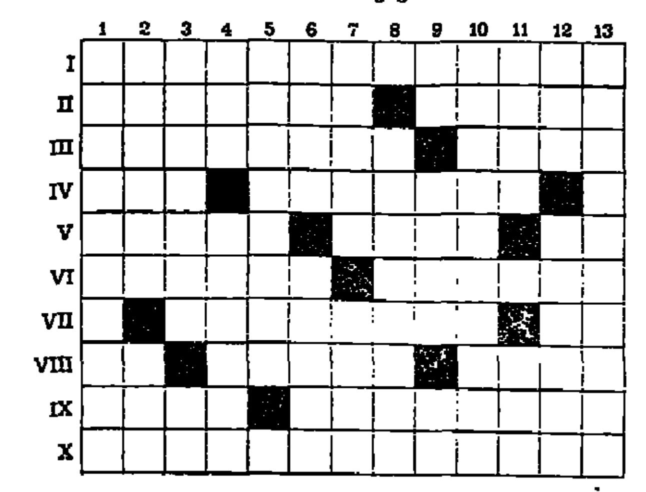
les grilles du week-end

Mots croisés

N° 227

HORIZONTALEMENT

I. — Il a quelque peine à se débrouiller. II. — Peut isoler. A remplir. III. — Un peu lointaines. Sans gêne. IV. — Sans gêne s'il est double. Gouvernent. V. — Juste avant le fanatique. Bronze de droite à gauche. Abréviation administrative. VI. — Couvrent. Donne du gras. VII. — Mis en petits morceaux. En France. VIII. — Possessif. Perfection. Grand ensemble. IX. — Pièce chinoise. Donne en gage. X. — Centristes.



VERTICALEMENT

1. — Porte-bébé. 2. — Dans l'os. En attaque. 3. — A la gare. Dans l'auxiliaire. 4. — N'a jamais été bébé. Ne demande plus rien. 5. — Pour le Noël du doyen. 6. — Un demi-sourire. A perdu ses couleurs. 7. — Rendit les icônes. Accords, de bas en haut. 8. — Prennent l'apéro. 9. — Voyelles. Devrait être favorable. Possessif. 10. — On ne l'a pas reconnu. 11. — Met l'âme en repos. Pour une vieille guerre. 12. Cachés. Fait une tisane. 13. — Comme les parties visibles de l'iceberg.

Solution du n° 226

HORIZONTALEMENT

I. Champs-Elysées. II. — Aurores. Vampe. III. — Rituel. Seguin. IV. — Ilien. Moto. EO. V. — Ces. Epanoui. VI. — Adulent. NGA. VII. — Ténorise. Mgel. VIII. — Uval. Eternels. IX. — Relieur. Ornée. X. — Electroniques.

VERTICALEMENT

1. — Caricature. 2. — Huile. Evel. 3. — Artisanale. 4. — Moue. Dolic. 5. — Preneur. Et. 6. — Sel. Plieur. 7. — Es. Maestra. 8. — Sonnée. 9. — Yvetot. Roi. 10. — Sagou. Mnrq. 11. — Emu. Ingénu. 12. — Epie. Gelée. 13. — Senonaises.

FRANÇOIS DORLET.

Anacroisés ®

N° 227

Horizontalement

1. AABEINRSS. — 2. AEIIMMNSS (+ 1). — 3. AAEISTX (+ 1). — 4. AADGIIL. — 5. CEEHQTU. 6. ACDHIRR. — 7. AEEHSUV. — 8. AEFMORUX. — 9. AADEIPRST. — 10. AGIINR. — 11. ACEGOPS. — 12. AEQRSU (+ 3). — 13. AEIPRUZ. — 14. AACEINRV.

Verticalement

15. BEIORSST. — 16. AEHOPRT. — 17. AAHILNOT. — 18. AFIISSTT. — 19. AEINQSU. — 20. DGIINPS. — 21. AEEGIIMR. — 22. CEHILOS. — 23. ACEHINT (+ 2). — 24. AEIINOQUV. — 25. EEIINPR (+ 1). — 26. EGRRSU. — 27. EIOPRSU (+ 1). — 28. EEEHSTT.

Solution du n° 226

Horizontalement

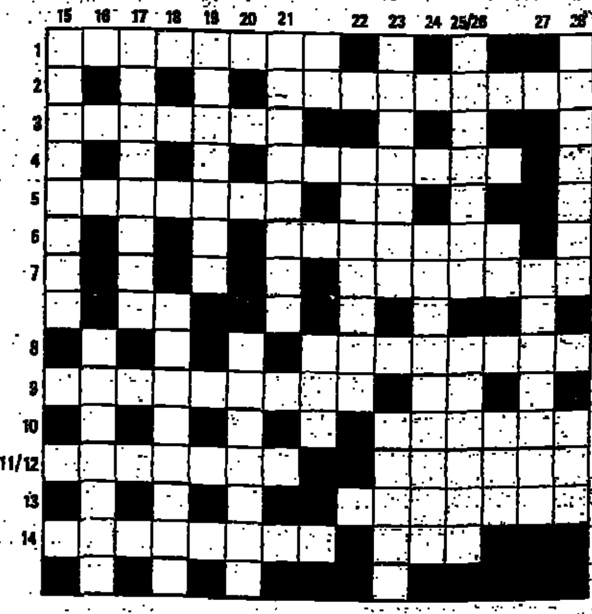
1. VULGAIRE. — 2. PTOSIS, chute de la paupière. — 3. INULINE, glucide. — 4. LOVERA (REVOLA, VOLERA). 5. SITUEES (SUITEES, USITEES). — 6. POSSIBLE. — 7. UNCINEE. — 8. CHAGRINE (RECHIGNA). — 9. TUSSOR. — 10. OISELIER. — 11. EPINIERE. — 12. RELATIF (LIFTERA, TREFILA, FERLAIT, REFILAT). — 13. ALIGNERA (GLANERAI, LANGERAI). — 14. TREMIERE. — 15. NEIGEUX. 16. CULIERE (RECUEIL). — 17. SIEMENS (MESSINE). — 18. EXULTES.

Verticalement

19. VISCACHE, rongeur. — 20. ACINUS. — 21. HAPALIDE, singe. — 22. ILEITE. — 23. GLUCAGON, hormone. — 24. RIIONS. — 25. INEPUISE. — 26. RESONNER. — 27. SCELERAT (RECTALES). — 28. PLAINTE (EPILANT, PATELIN, PLATINE, PLIANTE). — 29. LIEGEUX. — 30. TOMBEUR. — 31. OVALES. — 32. SURINER. — 33. CONIFERE (FONCIERE). — 34. SAIMIRI, singe. — 35. FEALES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

● Ana-chronique de M. Marnat (Annecy). — Une coquille dans le n° 220, 4 : lire EELRTTU au lieu de EELRTUU ; une autre, n° 222, 7 : lire AAENQRU au lieu de AAENORU. En revanche, l'énoncé du 220, 4 est correct mais la solution ne l'est pas. Merci à notre lecteur pour sa vigilance.



culture

M. JACK LANG A L'ÉMISSION « L'HEURE DE VÉRITÉ »

« Nous sommes des bâtisseurs »

Invité de l'émission d'Antenne 2, « L'heure de vérité », le 9 décembre, M. Jack Lang, ministre de la culture, a donné quelques définitions. « *La culture*, a-t-il déclaré, *au fond, c'est la part de rêve qui est en chacun de nous-mêmes, le meilleur de nous-mêmes. La culture, c'est le désir de beauté, le désir de participer pleinement aux plaisirs de la vie.* »

Présentant son ministère comme une « *maison* » dont les portes « *sont largement ouvertes* », M. Jack Lang a indiqué que son rôle n'est pas seulement de « *veiller au passé* », mais aussi d'essayer d'« *ouvrir les voies de l'avenir* ». Il s'agit de « *multiplier les chances de la création* », et d'abord en garantissant aux enfants une éducation artistique.

Interrogé sur son intervention à Mexico, où il avait dénoncé l'impérialisme financier et intellectuel, M. Jack Lang a répondu à son tour par des questions : les pays « *sont-ils décidés à mobiliser à l'intérieur d'eux-mêmes leurs forces de création, leurs forces d'invention, leurs forces d'innovation ? Acceptent-ils d'être simplement les acheteurs passifs de produits fabriqués par d'autres, ou veulent-ils au contraire prendre leur destin en main ?* »

A ce sujet, le ministre de la culture a rappelé la volonté gouvernementale : « *Nous battre pour développer notre économie, notre industrie, notre agriculture, notre politique culturelle de manière à être un pays libre et indépendant.* » Il a cité, d'autre part, les liens d'amitié noués « *avec les créateurs du monde entier, et notamment les créateurs américains* » Orson Welles, Yilmaz Güney et Otar Iosseliani réaliseront leur prochain film en France, de nombreux artistes étrangers ont été accueillis. Il a cependant commis une erreur en disant qu'il n'y avait pas eu d'Exposition universelle en France depuis 1900 : il a oublié celle de 1937 !

Après avoir évoqué les bouleversements technologiques et la nécessité d'investir dans les industries de la culture, l'ouverture nouvelle à toutes les formes d'art, M. Jack Lang a conclu « (...) *ce ministère est un ministère de bâtisseurs et de constructeurs et* (...) *rien ne nous détournera de notre volonté tranquille, paisible, calme, de construire pas à pas une société plus juste, une société plus fraternelle* ».

VU

En souplesse

Jack Lang, sans le connaître, je le trouvais — je ne devais pas être la seule — un rien agaçant, un peu m'as-tu-vu sur les bords, multipliant les déclarations du genre : avant nous « rien », avec nous « tout », destinées à exciter notre esprit de contradiction. C'est dire si on l'attendait au tournant de cette « Heure de vérité » jeudi soir sur A2. D'autant qu'aux actualités on nous avait permis de passer la tête sur le plateau où l'attendaient ses invités, rien que des célébrités, des Bofill, des Noureev, des Strehler des Trénet. On s'est regardé en souriant : c'était tout lui, ça. Il avait le goût de l'épate.

Eh bien, non ! Il a été très bon, très discret, très adroit tout au long de ce safari-questions. Des questions vaches, pertinentes, empruntées d'ailleurs, pour la plupart, à son énorme recueil de citations : vous avez dit tel jour, à tel endroit... Suivait une profession de foi ou une remarque souvent contestable. Il écoutait avec un demi-sourire séducteur, l'œil attentif, rencogné sous les mèches brunes d'une coiffure savamment décoiffée. Trois secondes de réflexion. Et la riposte arrivant en force et en souplesse, habile, nuancée, propre à calmer les irritations et à apaiser les craintes.

Le cinéma américain ? Il adore ça. Simplement, nous devons nous donner les moyens de le concurrencer. Un ministre de la culture, ça n'existe nulle part au monde sauf au Venézuela, où il a le titre franchement ridicule de ministre de l'intelligence. Alors, à quoi ça sert ? A préserver le patrimoine et à préparer l'avenir en donnant à chaque enfant la possibilité de pratiquer la musique, la poésie et le dessin. Que voulez-vous redire à ça ? Rien.

Le seul moment où on a cru le voir montrer le bout de l'oreille, c'est quand il a réaffirmé, au cours d'une passe d'armes assez vive avec Jean d'Ormesson, qu'entre la gauche et la droite, rayon culture, c'était le jour et la nuit. Nos réflexes conditionnés par trop de cocoricos faisant table rase d'un passé — il en a lui-même profité — pourtant riche — merci Malraux — en initiatives se sont immédiatement réveillés. On commençait déjà à s'agiter devant nos écrans. Allons, allons, du calme. Ce qui compte, ce sont les actes, pas les mots. Vous nous jugerez sur pièces. Bon, bon... d'accord.

Il est tout sauf bête, et il l'a prouvé en se tirant du piège que lui ont posé par téléphone les téléspectateurs. Que pensait-il de Dallas ? Dallas ? *C'est bien, c'est courageux, c'est corrosif et très critique de la société américaine. Et pan sur le bec !*

CLAUDE SARRAUTE.

Les Grands Prix de la Ville de Paris

• *Musique : Pierre Boulez*
• *Roman : Antoine Blondin*

Les Grands Prix de la Ville de Paris pour 1982, ont été attribués le 9 décembre. A cette occasion, M. Jacques Chirac, maire de la capitale, a déclaré : « *L'institution de ces Grands Prix constitue une expression privilégiée du rôle que Paris entend jouer et joue, conformément à sa tradition la plus ancienne, dans la vie intellectuelle et artistique nationale et internationale, en distinguant dans le domaine de la littérature, des arts plastiques, de la musique, des sciences et des techniques, les créateurs qui contribuent à assurer de façon exceptionnelle le renom de Paris et la vitalité de sa vie intellectuelle et artistique.* »

Les neuf lauréats sont les suivants :

• MUSIQUE : PIERRE BOULEZ

[Né en 1925, grand compositeur, grand chef d'orchestre, fondateur et directeur de l'IRCAM, professeur au collège de France, Pierre Boulez est commandeur des arts et lettres, Grand Prix national de la musique. Il ne manquait plus à sa biographie que ce grand prix (et la légion d'honneur...). On est sûr qu'il ne se reposera pas pour autant des lauriers que personne aujourd'hui ne conteste.]

∴

• PEINTURE : PAUL REBEYROLLE

[Né en 1926, Paul Rebeyrolle, artiste qui ne saurait peindre pour ne rien dire, a mené sans concession une œuvre qui s'adresse autant aux yeux qu'au cœur et à l'esprit. C'est un peintre de combat qui dénonce l'injustice des forts et illustre le cri des faibles. Il en suggère la réalité plus qu'il ne la décrit, par l'ampleur du traitement de l'espace pictural, plein de souffle et d'intensité.]

∴

• ROMAN HISTORIQUE (PRIX SOLA ET CABIATI) : IVAN CLOULAS.

[Né en 1932, à Saint-Junien (Haute-Vienne), ancien élève de l'école des Chartes, Ivan Cloulas est conservateur en chef aux Archives nationales. Il est l'auteur de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels des biographies de *Catherine de Médicis* (1979) et de *Laurent le Magnifique* (1982).]

∴

• THÉATRE (PRIX GÉRARD-PHILIPE) : JEAN-PIERRE BOUVIER

[Né en 1948, Jean-Pierre Bouvier a été élève du Conservatoire dans la classe de Jean-Laurent Cochet. Après avoir fondé sa propre troupe et mis en scène des classiques comme *Lorenzaccio*, il a joué dans *le Soulier de satin* monté par Jean-Louis Barrault. A la télévision, il a été remarqué dans *les Liaisons dangereuses* et *Orphée*. On peut le voir actuellement dans *Chéri*, au Théâtre des Variétés.]

∴

• ESSAI ET CRITIQUE : VICTOR-HENRI DEBIDOUR

[Né en 1911, normalien, agrégé des lettres et professeur à Lyon, Victor-Henri Debidour a consacré son activité d'écrivain à l'histoire et à la critique. On lui doit notamment *l'Art en Bretagne*, le *Bestiaire sculté du Moyen Age*, des essais sur *la Saveur des lettres*, *Simone Weil ou la transparence*, *Jean Giraudoux*...

Il dirige depuis 1947 *le Bulletin des lettres*, revue mensuelle de bibliographie et de critique publiée à Lyon.]

∴

• LITTÉRATURE : Antoine Blondin.

[Né à Paris le 11 avril 1922, Antoine Blondin se partage entre le journalisme sportif et la littérature. Ce « hussard », ami de Roger Nimier, obtint le prix des Deux-Magots, en 1949, pour son premier roman : *l'Europe buissonnière*. Allaient suivre : *les Enfants du Bon Dieu* (1952), *l'Humeur vagabonde* (1955), *Un singe en hiver* (1959, prix Interallié). Après un long silence, Antoine Blondin publie, en 1970, un séduisant livre de souvenirs : *Monsieur Jadis* (grand prix littéraire de Monaco). Depuis lors, ce conteur, aussi désinvolte que mélancolique, aussi insolent que nostalgique, nous a donné un recueil de nouvelles : *Quat' Saisons* (1975, bourse Goncourt de la nouvelle) ; une anthologie de ses amours littéraires : *Certificat d'études* (1977) ; et, tout récemment, un portrait de lui-même, à travers ses nombreux articles de presse : *Ma vie entre les lignes* (voir « le Monde des livres » du 26 novembre 1982). Il ne faut pas oublier non plus le recueil savoureux de ses articles *Sur le Tour de France* (1979).]

∴

• ARCHITECTURE : JEAN PROUVÉ

[Né le 8 avril 1901 à Paris, Jean Prouvé est notamment le créateur de la maison du peuple à Clichy, construite en 1936 avec Beaudoin et Lods, et du palais de la foire de Lille (1950-1955). D'autre part, M. Jean Prouvé a présidé le jury du concours pour la construction du Centre Georges-Pompidou et il a été ingénieur consultant pour la construction du palais des sports de Paris-Bercy.

L'œuvre de Jean Prouvé innove dans des domaines aussi divers que le mobilier, les habitations métalliques et sur pilotis, ou encore les façades en acier inoxydable.]

∴

• PRIX SCIENTIFIQUE : JACQUES DENY

[Né le 22 octobre 1916 à Alger (Algérie), M. Jacques Deny est un mathématicien. Cet ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès sciences et agrégé de mathématiques, a contribué largement à la théorie moderne du potentiel ainsi qu'à ses applications à la théorie des probabilités et à l'analyse harmonique. Il est actuellement professeur à la faculté des sciences d'Orsay et appartient au laboratoire de mathématiques de l'université de Paris-XI.]

∴

• PRIX DE LA TECHNIQUE : JACQUES-PHILIPPE BERGE

[Né le 25 juin 1933 à Paris, M. Jacques-Philippe Berge est un spécialiste des problèmes de corrosion. A ce titre, cet ancien élève de l'Ecole supérieure de physique et chimie a effectué de nombreuses recherches sur la tenue des aciers et des alliages inoxydables dans les milieux liquides et contribué largement, de ce fait, à la mise en place du programme électronucléaire français. On lui doit aussi des travaux sur le comportement des matériaux soumis aux conditions de sollicitation rencontrées dans les systèmes de production et de transport d'énergie électrique. Il actuellement chef du groupe des laboratoires au service de la production thermique à E.D.F.]

■ **Sous le patronage du haut comité de la langue française, les prix Diamants de la chanson ont été, pour la deuxième fois, attribués. Dans la catégorie « confirmés », Daniel Balavoine est « diamant de l'année » pour *Vendeur de larmes* (L.M. Barclay), et dans la catégorie « espoirs », c'est Jean-Jacques Goldman pour *Quand la musique est bonne* (Epic-C.B.S.). Les prix d'interprétation ont été attribués à Charlélie Couture pour *Quoi faire* (Island Phonogram) et Françoise Hardy pour *Tirez pas sur l'ambulance* (Flarenasch/WEA), à Gérard Berliner pour *Louise* (Carrère), et Natali Kaufmann pour *Envie de traîner avec toi* (WEA).**

EXPOSITIONS

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Tout Giraudoux mis en scène

C'est un spectacle colossal que la Bibliothèque nationale consacre à la mémoire de Jean Giraudoux, une sorte de cadeau d'anniversaire à l'écrivain qui aurait eu cent ans le 29 octobre dernier. Son étourdissante carrière d'auteur dramatique s'y prêtait si bien qu'elle risquait d'éclipser une nouvelle fois ses romans où coexistent avec le même bonheur le réel et l'imaginaire.

Or rien n'a été laissé dans l'ombre rue Richelieu par l'équipe placée sous l'autorité de Mme Cécile Giteau : Mmes Mauricette Berne, Marie-Françoise Christout et Marthe Besson-Herlin (cette dernière fut de longues années directeur de scène du théâtre Louis-Jouvet). Avec ses quelque sept cents notices rédigées par leurs soins, le catalogue (véritable instrument de travail) justifie par sa richesse l'ampleur de l'exposition, admirablement « mise en scène » par Michel Brunet. A défaut de la salle Mortreuil, dont on ne déplorera jamais assez la disparition, il a fallu adjoindre la galerie Mazarine à la galerie Mansart.

Comme il est de règle à la Bibliothèque nationale, tout l'arsenal documentaire est exploité pour reconstituer une vie et une œuvre intimement mêlées, l'une situant l'autre : abondante iconographie, témoignages, manuscrits et autres autographes, correspondances souvent inédites.

Le Giraudoux enfant, né à Bellac en 1882, le Giraudoux lycéen, khâgneux, normalien, germaniste, profondément imbibé de culture allemande défilent au gré des panneaux et des vitrines. Voici sa rencontre avec Eugène Morand, qui lui confie comme « tapir » son fils Paul : d'où l'amitié constante de l'auteur de la *France sentimentale* et de celui de l'*Europe galante*. D'autres amis : Charles-Louis Philippe, la bande du café Vachette-Lilita Abreu, la tendre confidente. Suzanne Boland enfin, qu'il finira par épouser, une fois libre, en 1918, et à laquelle il écrit, un 20 juin 1915, du front des Dardanelles, ces lignes qui ont failli être son testament : « *... Demain à 6 heures, c'est l'assaut. Ma compagnie marche en première ligne. J'espère bien te revenir, amie chérie, mais les Turcs peuvent être terribles.* » Le sous-lieutenant Giraudoux fut le seul officier survivant du combat du 21 juin. L'« amie chérie » sera l'héroïne de *Suzanne et le Pacifique*.

Entrée de Louis Jouvet

Revenons en arrière. Giraudoux n'a pas attendu d'embrasser la carrière diplomatique pour briller (c'est le mot) dans la littérature, dans une littérature de fiction ou de demi-fiction, « *ces faux journaux intimes* », confiait-il à Jean Mistler, vingt ans plus tard, très exactement, car *Provinciales* datent de 1909. Par le truchement de Paul Claudel, qui avait fait partager son admiration à Philippe Berthelot, alors directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, une phrase au moins de ce livre (« *un cheval passa. Les poules suivirent, remplies d'espoir* ») lui valut la protection et l'amitié de ce haut personnage.

Tant de brouillons, d'ébauches, de deux ou de plusieurs versions pour le même ouvrage, entièrement réécrites à la main, de passages supprimés, de plans faits et refaits, de copies dactylographiées surchargées de corrections, détruisent la légende d'un Giraudoux nonchalant. Ce prétendu dilettante était un faux paresseux.

Et la cadence de ses livres n'était guère ralentie par les événements. Qu'on voie se succéder l'*École des indifférents*, *Simon le pathétique*, *Lectures pour une ombre* qu'André Gide couvre d'éloges (lettre du 1er mai 1918), *Adorable Cléo* (à propos duquel Marcel Proust écrit à Paul Morand, en 1920 : « *Il n'y a pas une ligne dans le livre de Giraudoux où je n'aie à admirer.* »), *Siegfried et le Limousin* (prix Balzac 1920), *Suzanne et le Pacifique*, *Juliette au pays des hommes*, *Bella* (et l'ébauche de *Bellita*), *Églantine*, *Aventures de Jérôme Bardini*.

D'après les documents produits, ce dernier s'appelait d'abord *la Première Fuite* (devenu *Disparition*) *de Jérôme Bardini*. Roman-reflet, comme ses pères, ne symbolise-t-il pas, en quelque sorte, l'évasion de Giraudoux vers le théâtre ? Mais le désir d'adapter *Siegfried* à la scène remonte à 1923, si l'on en croit une lettre (sans réponse) à Copeau. En vérité, c'est la rencontre avec Louis Jouvet qui fut déterminante et amorça une féconde et étroite collaboration des deux hommes. Les plans de travail en font foi, avec les suggestions de modifications du metteur en scène.

A travers l'exposition, c'est l'histoire de près de vingt ans de théâtre, ou plutôt d'un théâtre qui revit. La genèse de chaque pièce est dévoilée, de sa conception, ses répétitions, à sa création, voire à son impact (costumes, maquettes, photos de scène, affiches, échos critiques...). L'histoire commence avec *Sigfried* et l'éclatante Valentine Tessier. Elle se poursuit, entre autres, avec *Amphitryon 38*, *Judith*, *Intermezzo*, *Tessa*, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, *Ondine*. Elle se termine avec la quasi-posthume *Folle de Chaillot*, le triomphe de Marguerite Moreno.

On met à part les pièces que Jouvet n'a pu créer, par suite des circonstances : *Sodome et Gomorrhe dans la mise en scène de Douking au* Théâtre Hébertot (la photo conserve la blanche apparition de l'Ange, tout premier rôle de Gérard Philipe), et, dix ans plus tard, *Pour Lucrèce* par et avec Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud.

Christian Bérard était l'auteur des décors et de la plupart des costumes de la *Folle de Chaillot*. On se rend compte ici de leur somptueuse poésie, comme on peut apprécier, pour les autres pièces, la sûreté des choix de Jouvet : Jeanne Lanvin, Leyritz, Cassandre, Bouchêne, Tchélitchev... et pour le *Cantique des cantiques*, Edouard Vuillard, par ailleurs largement représenté à l'exposition, notamment avec un portrait de Giraudoux au pastel (qui fait heureusement oublier la toile de J.-E. Blanche), des huiles admirables représentant Lilita devenue Mme Albert Heuraux et Jeanne Lanvin. Presque tout est visuel dans les deux galeries, et non seulement les illustrations bibliophiliques dues à Alexeieff, Laboureur, Chas-Laborde, Marie Laurencin.

Car, à l'étage supérieur, dans la galerie Mazarine, la fête bat son plein, dominée par l'immense et rutilante toile conçue par Max Ernst pour la reprise de *Judith* à l'Odéon et providentiellement retrouvée.

Après une documentation fournie sur les brèves incursions de Giraudoux au cinéma — l'adaptation de *la Duchesse de Langeais*, tournée par Jacques de Baroncelli, et *les Anges du péché* par Robert Bresson — c'est le rayonnement *post mortem* du dramaturge en France et à l'étranger qui est évoqué à grand renfort de maquettes, de photos, d'affiches, de bijoux de scène, de costumes surtout. On joue toujours Giraudoux, on le joue encore avec des fortunes diverses. Pourvu que cette féérie *déployée sous des plafonds du grand* siècle ne soit pas un ballet de fantômes ! Un ballet qui se termine en apothéose avec les robes ondulantes des folles de Chaillot.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu, jusqu'au 1er mars.

CINÉMA

LE PRIX GEORGES-SADOUL 1982

Les retombées de la politique

Le Prix Georges-Sadoul 1982, décerné au premier ou second film d'un nouveau réalisateur, est attribué cette année au film français *les Sacrifiés*, du cinéaste algérien Okasha Touita (à l'unanimité), et au film portugais *A Estrangeira* (l'Etrangère), de Joao Mario Grilo (par cinq voix contre quatre au film libanais *Beyrouth, la rencontre*, de Bohran Alaouie).

S'il fut difficile de trouver un film français répondant aux critères du prix Georges-Sadoul, la moisson était incontestablement abondante pour les films étrangers. Le paradoxe veut que le film retenu pour représenter la France soit l'œuvre d'un citoyen algérien résidant chez nous depuis vingt ans. Il s'inscrit dans le même créneau que deux films libanais montrés au comité de sélection, reflète un même dessein : retrouver derrière la guerre barbare les œuvres de paix, l'affirmation individuelle d'une angoisse, d'une quête de vérité.

Okasha Touita, trente-neuf ans, part d'une réalité vécue par celui qui fut son frère adoptif, élevé par son oncle, et avec qui il partagea les jeux de l'enfance un bon bout de temps, jusqu'à son propre départ en France, à l'âge de dix-neuf ans ; il a très bien connu des gens qui furent expulsés d'Algérie dans les années 50 pour raisons politiques, dispersés, exilés. Il nourrit le projet d'en tirer un film depuis 1978, mais n'arrive à monter l'affaire et à tourner que début 1982. Pour la partie historique, il a consulté en priorité deux livres d'un historien algérien, ancien ministre de Ben Bella, Mohamed Harbi.

« *Travaillant en France*, explique-t-il, *j'étais libre d'agir à ma guise : aucune concession à faire à un Etat ou à un gouvernement. J'ai dit ce que j'ai cru nécessaire de dire.* » Mahmoud, le personnage principal, traverse la misère, la traque permanente des autorités françaises, le bidonville aux portes de Paris. Il est sommé de militer, se trouve pris dans un réseau de feux croisés, au début le M.N.A. et le M.L.F., puis la résistance algérienne et notre police. Mahmoud n'est ni un héros ni un lâche, totalement solidaire de ses frères en lutte, mais échappant mal à la cruauté d'un combat inégal. Passionné de cinéma après avoir travaillé avec le Living Theatre et le Grand Magic Circus, remarqué à la scène pour son interprétation de *Parenthèse pour quelqu'un d'autre*, de Jacques Aslanian, Okasha Touita apprend le métier à l'éphémère Institut de formation cinématographique animé par Noël Burch. On reparlera beaucoup de son film lors de sa sortie le mois prochain.

Avec *A Estrangeira*, de Joao Mario Grilo (vingt-quatre ans), nous retrouvons le cinéma le plus classique, dans la meilleure postérité bertoluccienne, le Bertolucci des débuts, la découverte du monde et de la politique par un être jeune. Le cinéaste a imaginé une histoire à deux temps, chaque période située dans un même décor, la côte portugaise, avec un relief sauvage battu par les vagues. André enfant, exilé d'Espagne au moment de la guerre civile avec sa mère — le père, militaire, sert Franco, — se retrouve, presque un demi-siècle plus tard, au même endroit, prisonnier du passé, mais un jour réveillé à la vie par une brève liaison avec une jeune institutrice qui accompagne une colonie de vacances.

Musique, couleurs, cadrage (le 1,85 italien, au lieu du 1,66, toujours *un peu étriqué*), jeu très stylisé des acteurs, avec l'exquise Tereza Madruga, l'interprète de Oliveira, dans le principal rôle féminin, tout concourt à un exercice de style de pure virtuosité, déjà remarqué par le public du Festival du film ibéro-américain de Biarritz, qui lui avait décerné son prix en septembre dernier.

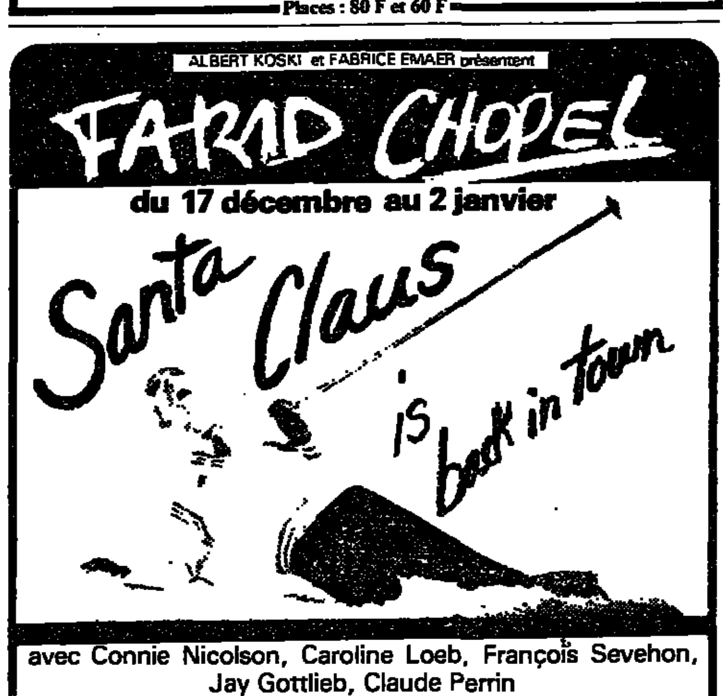
LOUIS MARCORELLES.

MORT DU COMÉDIEN ROBERT VATTIER

Le comédien Robert Vattier est mort à Paris, le jeudi 9 décembre. Il était âgé de soixante-seize ans.

Monsieur Brun

Né à Rennes en 1906, Robert Vattier fait ses débuts aux côtés de Pierre Brasseur, à l'Odéon. C'est en 1928 qu'il se fait connaître en devenant l'un des interprètes favoris de Marcel Pagnol, pour qui il crée, au théâtre, *la Partie de cartes* : il y joue ce personnage venu « du Nord », « Monsieur Brun », qui va être aussi légendaire que Panisse, par exemple. Il se retrouve ensuite dans tous les films de Pagnol, face à Raimu, Charpin et Dullac. S'il a tourné également pour Marcel Carné (*la Mariée du port*) ou Max Ophuls (*la Ronde*), Robert Vattier n'a jamais abandonné le théâtre, interprétant notamment Anouilh, Paul Géraldy, André Roussin, en compagnie d'actrices comme Suzanne Flon ou Elvire Popesco. Robert Vattier avait publié en 1961 ses Mémoires, sous le titre *les Souvenirs de Monsieur Brun*.





SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MA ELO. — Petit Athénée (742-67-27), 20 h 30.
PHILOCTETE LE BOURREAU. — Centre culturel suédois (271-82-20), 20 h 30.
L'AMOUR, LA MORT, LA BOUFFE ET MOI. — La Huchette (326-38-99), 22 h 30.
DES FLEURS ET DE L'ÉTÉ. — Cergy-Pontoise, centre culturel (030-33-33), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : 19 h 30 : Falstaff.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : 20 h 30 : le Plaisir de rompre ; le Voyage de M. Perrichon.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) ; la Voix humaine, soprano : A. Béranger ; Théâtre Gémier 20 h 30 : le Père.
ODÉON (325-70-32) : 19 h 30 : Grand et petit.
PETIT ODÉON (325-70-32) : 18 h 30 : les Vacances ; Rixe.
TEP (797-96-06) : 20 h : les Possédés II.
PETIT TEP (797-96-06) : 20 h 30 : Porte close ; Marcel.
BEAUBOURG (277-12-35) Cinéma-Vidéo : 13 h, 16 h, 19 h : nouveaux films B.P.I. ; 15 h et 17 h : cinéma D. W. Griffith ; Théâtre : 20 h 30 : Leit-motiv (ou « l'homme-fleur »).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette, 20 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), petite salle, 20 h 30 : la Fuite en Chine ; grande salle, 20h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), Salle L.-Jouvet, 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. — Th. de l'Aquarium (374-99-61), 20 h : Correspondance. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : la Nuit des rois ; Atelier du chaudron (328-97-04) 20 h 30 : les Soupirants.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Boustifilles.
CINQ DIAMANTS (588-01-00), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Resserre, 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : Moi.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : 20 h 45 : les Palhasses ; II : 20 h 30 : Bethsabée - la Kabbale selon Aboulafia.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55), 20 h 30 : Léonce et Léna.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 18 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Michel Laguey-rie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : la Poule à Jupiter.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.
LIERRE - THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : Armaguedon.

Vendredi 10 décembre

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Moman ; — Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. — Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse, 21 h : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30, Cie Ph. Genty : Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE - THÉATRE (245-18-20), 21 h : Intrigues.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : les Jaloux (dernière).
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), 20 h 30 : la Manufacture.
RANELAGH (288-64-44), 19 h 30 : Périclès.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18), 20 h 30 : les Petits Oiseaux.
STUDIO BERTRAND (783-99-16), 20 h 30 : les Burlingeurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 30 : la Maison de poupée, 22 h ; A. Allais.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Bruissement d'elles ; 22 h : Liberté d'action.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 19 h : Voyage en Dualie ; 22 h 30 : L'Enfant.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 18 h 30 : le Silence de la mariée ; 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 45 : Famille Fenouillard dare dare.
THÉATRE DE LA MER (671-47-61), 21 h : l'Invitation.
THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77), Grande Salle, 20 h 30 : Une journée particulière ; Petite Salle : 20 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Enjeux la vie.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : les Strauss ; 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : Lorenzaccio.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), 21 h : Arlequin valet de deux maîtres.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), 20 h 30 : le Retour du héros.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz dans Tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 heures : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 30 : Palomar et Zigomar ; 22 heures : Tragédie au radar.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Miss Rosana.
LE FANAL (233-91-17), 20 heures : La Musica ; 21 h 15 : J. Menaud-Le-Mac-Amour.
LA GAGEURE (367-62-45), 21 heures : la Garçonne ; 22 h 30 : Quelque estaminet.
LES LUCIOLES (526-51-64), 20 h 45 : A poil ; 22 h 15 : S. Deschaumes.
PATACHON (606-90-20), 20 heures : Clin d'œil à Irma la douce ; 21 heures : les Petits Hôtels.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : X. Lacouture ; 22 h 30 : Douby.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : Tranches de vie ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 45 : Meurtres au 700 ter, rue des Espadrilles.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 heures : Papy fait de la résistance.
LA TANIÈRE (337-74-39) I. : 22 h 30 : J.-P. Zeidman ; II. : 22 h 30 : Musseau.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : W. Anice.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : Ka, l'infra terrestre. Ch. Kursner ; 22 heures : G. Delahaye.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : A vos ronds... fisc.

La danse

A DÉJAZET (887-97-34), 18 h 30 : Elle dit qu'elle est seule.
AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : D. Petit-B. Philips.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Lari Leong.
CISP (343-19-01), 20 h 45 : Jazz Dance Company.
LA MAIN D'OR (700-02-34), 20 h 30 : M. Vossen.
THÉATRE DE LA BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Solos.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Malavika, l'Inde à travers la danse et son langage.

Le music-hall

AMERICAN CIRCUS (846-42-02), 20 h 30 : Noël sur glace chez Andersen.
BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : B. Haller.
CASINO DE PARIS (285-00-39), 20 h 30 : Tino Rossi.
CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21), 22 h : Betina.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 20h 30 : Show Mad Kagna.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : G. Servat.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : S. Joly.
FORUM (297-53-39), 21 h : D. Wetterwald.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
NOUVEAU CHAPITEAU-PORTE DE PANTIN (758-27-43), 15 h et 21 h : H. Salvador.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : M. Torr.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.
PORTE DE BAGNOLET, sous chapiteau (364-12-94), 20 h30 : Magie féeries.
TH. 14 (545-49-77), 20 h 30 : Hommage à Gribouille ; Mouloudji.
TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), 14 h 30 et 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : A. Dorati, Chœurs de l'Orchestre de Paris, dir. : A. Oldham (Haydn, Stravinski, Kodaly).
ÉGLISE AMÉRICAINE, 20 h 30 : Chorale de l'Église américaine (White, Pendleton, Billings...).
FIAP, 20 h 30 : J. Diesthy.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Vivaldi).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : O. Lapierre, P. Kenealy (Poulenc, Fauré, Chausson...)
TEMPLE DU ST-ESPRIT, 21 h : L. Morabito, F. Lengelle (Rameau, Leroux, Bartok...)
ÉGLISE ST-JULIEN LE PAUVRE, 20 h 30 : Sextuor J. Loriod (Castérède, Makino, Tessier).
ASSOCIATION CULTURELLE DU XIIe, 20 h 30 : J. et O. Delfino (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : Lolo Siny-Tariny.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 21 h : M. Booker, T. Laary, M. Baker ; 22 h 30 : Bess Babalu.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Claudia et les Guépards ; Imperials.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Soft Heap.
L'ENVOL (347-33-06), 22 h 15 : E. Kafflef ; 19 h : Caramelle ; le 10 à 20 h 45 : M. Celine.
GIBUS (700-78-88), 23 h : W. Johnson ; L. Lewis.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h : Boell, Roubach.
PALACE (246-10-87), 20 h : Culture Club.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Dixie Francis Blue Note.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : E. Lelan, O. Hutman, C. Alvim, A. Ceccarelli.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE (225-11-40)

ACHÈRES, Église Saint-Martin, 21 h : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy (Mozart).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

HALLE DU MARCHÉ 20 h 30 : Le Saperleau.
JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00) 20 h 30 : La Comédie de Macbeth.

En région parisienne

ANTONY, Th. F. Gémier (666-02-74), 21 h : le Choral des Pêcheurs d'éponges.
ARGENTEUIL, C.C.M. (961-25-29), 20 h 45 : la Belle au bois dormant.
BAGNOLET, ATEM (364-77-18), 20 h 30 : Del Tango.
BEZONS, CAC (982-20-88), 21 heures : la Fête à Boris.
CHELLES, CC (421-20-36), 20 h 45 : le Gardien.
CLAMART, CC J. Arp (645-11-87), 20 h 30 : Ensemble de chambre de l'academy Saint-Martin in the fields (Brahms, Mendelssohn, Chostakovitch).
CORBEIL-ESSONNES, CAC P. Neruda (089-00-72), 20 h 45 : Cosi fan tutte.
CRETEIL, Maison des arts A. Malraux (899-94-50), 20 h 30 : Tokow boys.



SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : hommage à B. Boetticher : The Tall t ; 19 h, hommage à J. Huston : Plus fort que le diable ; 21 : Moby Dick.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : jeune cinéma italien : Stupende le mie amiche, d'A. Scalco ; 17 h, aspects du cinéma en R.F.A. : *Chanteurs en herbe*, de P. Goedel ; 19 h, films de Ben Barzman : le Petit Garçon aux cheveux verts, de J. Losey.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; *U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22)* ; Ermitage, 8e (359-15-71).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 15e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : *George-V, 8e (562-41-46)*. – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41)* ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62); Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE CRIME D'AMOUR (Fr) : Marais, 4e (278-47-86).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; *Marignan, 8e (359-92-82)*.

DEUX DEBILES CHEZ LE FANTOME (A., v.o.) : Ambassade, 6e (359-19-08). -V.f. : Français, 9e (770-33-88).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

DIVA (Fr.) : Móvies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; *Biarritz, 8e (723-69-23)* ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) *Gaumont Halles, 1er (297-49-70)* ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; *Escurial, 13e (707-28-04)*.

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio *Saint-Séverin, 5e (354-50-91)*.

LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

HANKY PANKY, LA FOLIE AUX TROUSSES (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

HECATE (Fr.) (*) Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME *(It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70)* ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-79) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné Beaubourg, 2e (271-92-36) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp.

LES MISÉRABLES (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

NEW-YORK, 42e RUE *(A., v.o.) (*) :* Forum, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) ; 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; *14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79)*. – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

PHILADELPHIA SECURITY (**) (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) : Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Marivaux, (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

SPEED DRIVER *(It., v.f.) : Maxéville, 9e* (770-72-86).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

THE THING (A., v.o.) (*) : Normandie, 8e (359-41-18) (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-53) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

UN TUEUR DANS LA VILLE (A., v.o.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76). – V. f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

UNE CHAMBRE EN VILLE *(Fr.) :* U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

AMOUR JEUNE, AMOUR FOU, film italien de Giorgio Stegani Casorati. V.F. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Montmartre, 8e (606-34-25) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Gobelins, 14e (707-12-28) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17).

LA BOUM N° 2, film français de Claude Pinoteau : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH, film d'animation américain de Don Bluth. V.O. : Quintette, 5e (633-79-38) ; V.F./V.O. : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.F. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

S.A.S. A SAN-SALVADOR, film français de Raoul Coutard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

TELL ME..., film américain de Lee Grant. V.O. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; V.F. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les grandes reprises

ACCÉLÉRATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ALIEN (A., v.o.) (*) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

APOCALYPSE NOW (A.,v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; *Murats, 16e (651-99-75)* ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE BAL DES MAUDITS (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46) H. Sp.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e *(354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34)*.

CHANTONS SOUS L'OCCUPATION (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., *v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07)*.

LES DAMNÉS (It.-All., v.o.) (*) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : *Ranelagh, 16e (288-64-44)*.

ERASERHEAD (A.,v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A,v.f.) (*) : Club, 9e (770-81-47).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Acacias, 17e (764-97-83).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GIMME SHELTER (A, v.o.) Vidéostone, 6e (325-60-34).

FREUD PASSIONS SECRETES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE GUEPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic Halles, 3e (278-34-15).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-52-56).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE MÉPRIS (Fr.) : Rivoli Ciné, 4e (272-63-32).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

MUSIC-LOVERS (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES OISEAUX (A., v.o.) (*) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

PAPILLON (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).

PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (327-78-37) Calypso, 17e (380-30-11).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action Rive Gauche 6e (354-47-62).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) : U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

WANDA (A., v.o.) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 10 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Portrait : Arturo Toscanini.
d'Armand Panigel.
Un document sur l'un des plus grands chefs d'orchestre du siècle réalisé à partir de nombreuses archives inédites : une émission bien faite, qui cerne bien le personnage.



21 h 40 Série : Madame S.O.S.
Réal. A. Dhenaut. Avec A. Cordy, J.-P. Darras, J. Herviale...
L'actrice Tanya Vasselva et ses humeurs de star. Heureusement, Mme S.O.S., déguisée en habilleuse, parvient à la persuader de quitter son mari.

22 h 35 Document : Les grandes expositions.
Jean-Baptiste Oudry au Grand Palais.
Un grand peintre animalier, né en 1686 et mort en 1755. Une exposition lui est consacrée cet automne.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : les Tribulations de Manuel,
(2e partie), d'après M. Skouloudis, réal. H. Baslé. Avec I. Papas, M. Katrakis, M. Benichou.
Manuel s'éveille, secoue son innocence de jouvenceau et s'échappe pour aller au village de Labochri où il est adopté par le maire, père de dix filles. La deuxième partie de ce téléfilm est plus enlevée que la première.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. La cuisine : du nouveau ou du réchauffé ?
Avec P. Bocuse *(Bocuse dans votre cuisine)* ; F. Girardet *(la Cuisine spontanée)*, Olympe *(Une grande cuisine toute simple)*, F. Allard *(la Cuisine de chez Allard)*, A. Senderens *(la Cuisine réussie)*, P. et J.-P. Heberlin *(les Recettes de l'auberge de l'Ill)*.

22 h 55 Journal.



23 h 5 Ciné-club (hommage à J. Tati) : Trafic.
Film français de J. Tati (1971), avec J. Tati, M. Kimberley, M. Fraval, H. Bostel, F. Maisongrosse, T. Kneppers (Redif.).
M. Hulot, inventeur d'une voiture de camping dernier cri, part en camion pour Amsterdam où la firme qui l'emploie veut présenter son prototype au Salon automobile. Satire souriante des embarras de la circulation et du comportement des automobilistes. Tati-Hulot y flane en poète et en humaniste.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : P... comme Privilèges.
Dans la série « Feux croisés », de J.-C. Eleb et A. Campana. Avec P. Herzog, L. Stoléru, F. de Closets, C. Pierret.

Un trésorier payeur gagne 50.000 francs par mois, un membre du Conseil d'État 24 000 F, etc. Sont-ils des privilégiés ? L'équipe des « Feux croisés » a enquêté auprès de François de Closets, journaliste, de M. Philippe Herzog, agrégé d'économie et membre du bureau politique du P.C.F., de M. Christian Pierret, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, membre du bureau exécutif du P.S., et de M. Lionel Stoléru, ancien ministre.



21 h 35 La chanson des gueux.
De J.-C. Barkan.
Divertissement musico-poétique, d'après l'œuvre de Jean Richepin (1849-1926). Récitation de poèmes mis en musique par J.-C. Barkan.

22 h 25 Journal.



22 h 55 Prélude à la nuit.
« Le concerto en mi bémol majeur », de Stravinski, par le London Sinfonietta.

FRANCE-CULTURE

20 h. Les Quatre Evangiles, de Zola, textes lus par J. Topart.
21 h 30, Black and blue : Le blues.
22 h 30, Nuits magnétiques : Arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Sarrebruck) : « Symphonie nº 29 » de Mozart ; « Concerto pour violon et orchestre nº 1 » de Szymanowsky ; « Symphonie nº 1 » de Chostakovitch par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck ; direction S. Skrowaczewski ; sol. C. Edinger, violon.
22 h, La Nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Ecrans ; portrait de E. Bernstein ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 11 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h Vision plus.
10 h 25 Accordéon, accordéons.
10 h 45 La séquence du spectateur.
11 h 15 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer
Séries : La conquête de l'Ouest ; à 15 h 20, les Incorruptibles ; 16 h 10, Étoiles et toiles ; 17 h, Mégahertz.
18 h Magazine auto-moto.
18 h 30 Archibald le magicien.
18 h 35 Trente millions d'amis
Le chat abyssin ; la pastorale de del Monte.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.)
Accès à la justice : vos recours.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse
Emission de Michel Polac.
Allez les femmes. Avec notamment Mmes B. Gros, A. Laguiller, A. Lartéguy, Me G. Halimi, MM. A. Richard et G. Gantier.
21 h 50 Série : Dallas.
Lucy et Mitch se marient à Southfork. Sue Ellen redécouvre que J.R. s'intéresse à la sœur de Mitch...
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
La télévision d'Allemagne de l'Est ; Coup de cœur : première greffe d'un cœur artificiel ? ; Gabriel Garcia Marquez, prix Nobel de littérature 82 et Jean-Jacques Servan-Schreiber, grand témoin.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Idées à suivre.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Canard au citron vert.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Drôles de dames.
14 h 20 Série : San Ku Kai.
14 h 50 Les jeux du stade.
Ski : super géant hommes, à Val-d'Isère ; Escrime : France-Italie ; triathlon européen.
17 h Récré A 2.
17 h 45 Les carnets de l'aventure.
Les grands exploits de l'année ; La vie au bout des doigts, réal. J.-P. Janssen.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.)
Contrats : y a-t-il un délai de réflexion ?
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées
de M. Drucker.
Autour de C. Aznavour, Nicoletta, les Compagnons de la chanson, Jairo, etc.
21 h 50 Téléfilm : La secte des possédés.
Réal. W.A. Graham (1re partie) – Avec P. Boothe, N. Beatty, I. Cara, V. Cartwright.
Le 18 novembre 1978 le monde entier apprit la mort de 914 adeptes du Temple du peuple, en Guyane. « La secte des possédés » montre la genèse du drame.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif entreprise.
Emission de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche).
12 h 30 Les pieds sur terre.
Emission de la Mutualité sociale agricole.
13 h 30 Horizon.
Magazine des armées.
14 h 30 Entrée libre (C.N.D.P.)
Avec le photographe R. Dityvon – Les derniers des Mohicans (les problèmes des « gens de mer »), etc.
18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'espace ; Troncs noueux et feuilles vives.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux.
20 h 30 La minute nécessaire de M. Cyclopède.
Rentabilisons une Paimpolaise.
20 h 35 On sort ce soir... Rendez-vous à Paris
d'après le roman de V. Baum, réal. G. Kubach. Avec C. Jade, B. Rudolph, B. Stokes, C. Bronner...
Evelyne et Kurt, un couple bien assorti, entre Berlin et Paris en compagnie de Marianne une femme vive et dynamique. Fin malheureuse.
22 h 20 Journal.
22 h 50 Bleu outre-mer.
En Nouvelle-Calédonie, les toupies de nacre : des coquillages qui deviendront des boutons de nacre ; en Guyane, il était une fois : des chants de Noël.
23 h 45 Prélude à la nuit.
« Coin de cimetière au printemps », de D. de Séverac, par A. Kremski, piano.

FRANCE CULTURE

14 h, Sons : Tokyo.
14 h 5, Les samedis de France- Culture : Evariste Galois, mathématicien.
17 h 30, Images du rêve, avec G. Romey, psychothérapeute.
18 h. La deuxième guerre mondiale : le pacte germano-soviétique (23 août 1939).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Communauté radiophonique des programmes de langue française.
20 h, Kaspar Guarnerius, de C. Rabou. Avec M. Lonsdale, N. Nerval, V. Feyder.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

15 h 30, Radio catastrophe.
17 h, Informations du 11 décembre : années 1944, 1958 et 1936.
17 h 10, Le jazz à Newport.
19 h, Informations musicales.
19 h 25, Histoire des indicatifs.
20 h 10, Reconstitution du 1er concert de l'Orchestre national (le 13 mars 1934) : Ouverture, mer calme et heureux voyage » de Mendelssohn, « Obéron : air » de Weber » ; « Nuages, fêtes, sirènes » de Debussy ; « Poème pour violon et orchestre » de Chausson ; « Saint Julien l'Hospitalier » de Erlanger ; « Ariane et Barbe-Bleue : Prélude du 3e acte » de Dukas ; « Les Djinns » de Franck ; « Air de Fidelio », « Léonore nº 3 » de Beethoven : Dir. D.E. Ingelbrecht.
22 h 30, « Température nocturne variable selon longitude » (en direct du centre des ondes courtes à Limours).

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

– *M. Wilfried Martens,* premier ministre belge, est reçu au Journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

SPORTS

Un nouveau président pour l'A.S. Saint-Etienne

Saint-Etienne. – La mission de conciliation de MM. Joseph Sangnedolce, maire de Saint-Etienne, Fernand Sastre, président de la Fédération française de football, et Jean Sadoul, président de la ligue nationale du football, a réussi : l'A.S. Saint-Etienne a un nouveau président, M. Paul Bressy, et un directoire de dix membres. Les trois hommes ont pu faire cohabiter dans la même instance dirigeante les deux tendances qui se disputent le pouvoir : les partisans de l'ex-président, M. Roger Rocher, et les proches de Me André Buffard, vice-président sortant, celui par qui le scandale est arrivé.

Pour mieux surveiller la gestion du club et participer au délicat redressement financier, la mairie et les « organismes directeurs du football » auront chacun un représentant (1) au comité de direction qui se voit investi de *« l'ensemble des pouvoirs »* par le conseil d'administration *« jusqu'à la prochaine assemblée générale du club qui se tiendra avant la fin de la saison sportive »*. Une façon de rappeler que l'équipe actuelle assure un intérim. Elle aura à résoudre des problèmes financiers aigus, héritage direct d'une gestion antérieure dispendieuse.

« Pensons au football »

De notre correspondant régional

M. Paul Bressy, cinquante-sept ans, dirigeant de société – il est directeur régional de l'entreprise de travaux publics Colas, – est un président surprise. Mais sûrement pas un homme fort. Classé comme l'un des plus modérés des « pro-Rocher », il ne doit son élection qu'à l'attitude des amis de Me Buffard qui ont voté pour lui, alors que le rapport des forces au conseil d'administration est en leur faveur (15 contre 13 depuis la démission du présidentiable Pierre Fourneyron) (*le Monde* du 8 décembre). Les majoritaires ont obtenu la vice-présidence pour l'un des leurs, M. Joachim Annalaro,et surtout la parité entre leurs représentants et les amis du président déchu. Les vainqueurs ne sont pas obligatoirement en première ligne, mais, l'unanimité retrouvée, le temps d'une réunion ne saurait effacer les rancœurs.

Pour sa part, la municipalité a vu aboutir une de ses anciennes revendications : la présence active d'un représentant. Mais elle n'a pu obtenir le départ de MM. Buffard et Jacques Chopin (représentant des associés). De plus, la revendication présentée par M. Sanguedolce et acceptée par le conseil de convoquer une nouvelle assemblée générale du club avant le 1er juin 1983 ne conduit pas à de nouvelles élections. Me Buffard a encore un an et demi de mandat.

Après quelques inquiétudes, les salariés du club, joueurs compris, recevront avec quelques jours de retard leur paie de novembre et les assurances ont été données pour les deux prochains mois. Sans doute un ultime répit avant des mesures d'économie draconiennes. Les nouveaux dirigeants sont, à cet égard, sur la corde raide. En raison de contrats précis, ils ne peuvent, sauf accord improbable des intéressés, diminuer la masse salariale.

Un nouveau magistrat instructeur

Sur le plan pénal, l'instruction progresse. Elle ne devrait pas être perturbée par le changement de magistrat instructeur. M. Jacques Fayen, doit en effet – à sa demande – quitter ses fonctions le 1er janvier pour devenir membre de la section financière du parquet de Lyon. Les magistrats lyonnais tiennent à ce que cette information soit connue pour éviter des rumeurs de *« dessaisissement »*. Il semble même que cette mutation sera mise à profit pour *« bien mettre l'affaire sur les rails auparavant. »* Le nouveau magistrat désigné, M. Patrick Desmure, aura encore bien des pistes à défricher. Il devra sans doute coordonner les investigations de la police judiciaire agissant sur commission rogatoire et celles des services fiscaux. A ce propos, on s'« étonne » au parquet du peu d'empressement de ces services.

Pour l'heure, les investigations ont pratiquement abouti pour démonter le mécanisme de la « caisse noire ». Elles progressent sur le plan des 8 millions de francs qui manquent entre les rentrées et les sorties d'argent occultes et elles s'engagent du côté de l'entreprise de travaux publics de M. Roger Rocher. L'avancée méthodique des policiers et des magistrats aurait provoqué quelques intéressantes confidences.

MM. Sastre et Sadoul, très au point dans leur rôle de « rassembleurs », n'ont à aucun moment pu affirmer qu'aucun autre club français ne recourait aujourd'hui à une formule du type « caisse noire. » *« D'ailleurs, vous les journalistes, pouvez-vous m'assurer qu'aucun d'entre vous ne fraude le fisc ? »*, lance M. Sadoul. Quant à M. Sastre, en s'expliquant sur l'affaire des fonds qui ont transité entre la fédération et une banque de l'A.S. Saint-Etienne, il précise *« La fédération envoie beaucoup de chèques importants aux clubs chaque année. Elle ne peut contrôler les conditions dans lesquelles s'opèrent tous les encaissements. »*

L'atmosphère passablement empoisonnée paraît, depuis la réunion de jeudi, sensiblement améliorée. Comme si les plus extrémistes avaient été sensibles à quelques mises au point très fermes. Ainsi pour la première fois, l'entraîneur manager du club, Robert Herbin, est sorti de sa réserve. Dans un communiqué, il écrit : *« J'ai été traîné dans la boue d'une façon d'autant plus odieuse qu'elle ne repose sur rien, si ce n'est que calomnie. (...) Je pardonne à ceux qui m'ont souffleté, car ils ont été manipulés et je n'oublierai pas ceux qui les ont poussés (...). » « Je demande,* conclut Robert Herbin, *qu'on me laisse travailler en paix avec les joueurs dont je sais avoir la confiance, et l'A.S. Saint-Etienne redeviendra elle-même. »*

Cette mise au point nécessaire est à rapprocher du mot d'ordre du nouveau président Bressy : *« Pensons au football, deux matches importants nous attendent contre Bordeaux et contre Nancy.*

CLAUDE RÉGENT.

1) Il s'agit de M. Claude Fauré, adjoint au sport (P.C.F.) à la mairie de Saint-Etienne, et de M. Jean Sadoul en personne.

Les Chinois ont dominé les IXe Jeux asiatiques

De notre correspondant

New Delhi. – Les IXe Jeux asiatiques se sont achevés, samedi 4 décembre, à New-Delhi, par une cérémonie de clôture au terme de laquelle les quelques cinq mille représentants de trente-trois nations ont été invités à se retrouver à Séoul en 1986. Un superbe feu d'artifice a mis un point final à *« ce rêve devenu réalité »* à ce qui, pour la capitale indienne, a ressemblé à seize jours d'état de grâce. Jamais, en effet, la ville, tirée à quatre épingles, passée au peigne fin, n'avait paru aussi pimpante – il est vrai que mendiants et vaches sacrées avaient été priés d'aller quémander ou paître ailleurs – les magasins aussi bien approvisionnés, les autobus aussi nombreux, les chauffeurs de taxis et de *rickshaws* aussi honnêtes et les délits aussi rares, a croire que les filous étaient, eux aussi, cloués devant un poste de télévision.

Les organisateurs poussaient un « ouf ! » de soulagement. La menace sikh (1), qui avait constamment plané sur les jeux, surtout au moment de l'ouverture, n'en avait finalement jamais perturbé sérieusement le bon déroulement. Hormis l'incident intervenu lors d'un match de football (un arbitre malmené par les joueurs de la Corée du Nord), le militantisme déplacé des représentants iraniens, la vive déception de spectateurs munis de billets, mais empêchés d'accéder aux stades en raison d'une « sur-vente » pour les grands événements, et le petit nombre de visiteurs étrangers, force était de constater que tout s'était fort bien passé, les participants étant les premiers à louer la qualité des équipements offerts. La presse créditait de ce succès le premier ministre lui-même, Mme Indira Gandhi, et son fils Rajiv, sans la volonté desquels, affirmait-on, pareil défi n'aurait pu être relevé.

Les Jeux olympiques de 1992

Une fois dissipée l'inquiétude et balayés les doutes, la fierté coulait à flot. *« Ce que d'autres peuvent faire, l'Inde le peut également, et encore plus vite »*, soulignait-on. *« Impossible n'est pas indien ! »* clamaient les éditorialistes les plus enthousiastes. Certains pensaient à une candidature de New-Delhi pour l'organisation des Jeux olympiques de 1992.

Si la performance des organisateurs était unanimement relevée, il n'en allait pas de même pour celle des sportifs indiens. Certains journaux ont déploré *« le manque d'entrainement et de volonté de vaincre »*. Au bilan des médailles, le pays hôte terminait à la cinquième place (il était septième à Bangkok, en 1978), loin derrière la Chine et le Japon, mais toujours distancé par les deux Corées. Pourtant, avec cinquante-sept médailles (sur les cinq cent quatre-vingt-huit attribués), l'Inde doublait son score précédent (vingt-huit). La blessure d'amour propre la plus profonde a été portée par la sévère défaite (sept à un) que le Pakistan devait infliger à l'Inde en finale du tournoi de hockey sur gazon, le grand sport national avec le cricket.

L'intérêt de ces Jeux résidait surtout dans le combat entre le Japon à la Chine. Pour sa troisième participation, cette dernière s'imposa finalement avec soixante et une médailles d'or, raflant les honneurs au badminton, en gymnastique, au handball, en aviron, au tir, au tennis de table et en haltérophilie, et faisant jeu égal en basket et en volley-ball avec le Japon, qui, avec cinquante-sept médailles d'or, dominait l'athlétisme, le cyclisme, la natation et la lutte. La Corée du Sud (vingt-huit médailles d'or) brillait particulièrement au tir à l'arc, en boxe et en tennis. L'Irak gagna le tournoi de football aux dépens du Koweït.

Les compétitions n'ont été de niveau international que dans quatre disciplines : le badminton, le tennis de table, la gymnastique et le hockey sur gazon. Aucun record mondial n'a été amélioré mais quatre-vingt-un nouveaux records asiatiques (dont vingt-sept en athlétisme) étaient enregistrés.

« Nous avons encore beaucoup de chemin à faire », constatait lucidement un éditorialiste. Celui-ci relevait aussi que l'apparition de champions indiens s'expliquait par le mérite individuel et ne devait rien à une politique sportive inexistante, mais dont on espérait que, les Jeux aidant, elle finirait par voir le jour.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Les militants sikhs du Pendjab, qui réclament notamment une autonomie accrue pour leur Etat, avaient menacé de marcher sur Delhi afin d'y exprimer leurs revendications aux yeux du monde : un impressionnant dispositif de sécurité devait les en empêcher.

M. LUCIEN NEUWIRTH (R.P.R.) REVERSE 50 000 F A L'A.-S. SAINT-ETIENNE

(De notre correspondant)

Saint-Etienne. – M. Lucien Neuwirth, président (R.P.R.) du conseil général de la Loire, a annoncé, vendredi 10 décembre, qu'il avait décidé de reverser sur ses fonds personnels au nouveau président élu de l'Association sportive de Saint-Etienne, les 50 000 francs versés à son comité de soutien électoral et en provenance de la « caisse noire » du club de football (*le Monde* du 26 août).

« Je maintiens, nous a dit M. Neuwirth, *que les clubs sportifs ne peuvent continuer d'évoluer dans le cadre de la loi de 1901. D'autre part, tant que les candidats aux élections devront s'appuyer sur les dons de leur comité de soutien, on connaîtra de semblables mésaventures. »* – P.M.

TENNIS. – *Le junior Guy Forget, seul Français engagé dans les championnats d'Australie, a été éliminé, jeudi 9 décembre, au troisième tour par l'Australien Phil Dent, 5-7, 7-6, 6-2. Au tournoi de Toulouse, doté de 75 000 dollars, Yannick Noah s'est qualifié pour les quarts de finale, en battant l'Autrichien Riminger, étonnant au service, par 7-5, 1-6, 6-1. En revanche, Jérôme Potier et Jean-Louis Haillet ont été battus par les Suédois Simonsson, 6-2, 7-5 et Tideman, 6-1, 6-3.*

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

PIERRE LICHAU

sera présent au salon
FORUM V INTERVENTES
Porte de Versailles - 14 - 15 - 16 - 17 Décembre 1982
stand no 70 et présentera ses différentes activités de

Communication,

* PUBLICITÉ DE RECRUTEMENT ET PUBLICITÉ GÉNÉRALE,
* EUROTÉLEX SYSTEM, service complet de télécommunications,
* SOTRAITEXT, exécution des travaux dactylographiques, études d'organisation et d'implantation de systèmes de traitement de texte.

et Formation.

* ÉCOLE FRANCAISE DU TÉLEX, (école privée), formation aux métiers du télex sur tous types de télex,
* SOTRAITEXT, école de formation au traitement de texte.
* COLUMBUS INTERNATIONAL, formation aux langues étrangères,
* IRFOP EXPANSION, formation professionnelle (Commercial, Marketing, Gestion et application informatique...),
* VALENS CONSEIL, Formation aux techniques de communication.

Pour obtenir des invitations, écrire ou téléphoner
PIERRE LICHAU S.A.
- Salon Forum V
10 rue de Louvois, 75002 PARIS - 260-33-44

Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- **RESPONSABLES MARKETING INDUSTRIEL HF INDUSTRIA**
  - Département Aéronautique — VM 5733 A
  - Département Robotique — VM 5733 B
- **RESPONSABLE APPROVISIONNEMENTS**
  - Produits de luxe - Paris 8e — VM 2714 A
- **ASSISTANT CONTRÔLE DE GESTION** — VM 2611 D
- **JEUNE RESPONSABLE «CREDIT» Lyon** — VM 15348 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor

PARIS LYON TOULOUSE MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK MONTREAL

média-system

Je cherche pour mon client, maison internationale de la branche alimentation et soin des animaux domestiques, un

directeur commercial

pour le Profit Center France. Ce poste requiert une personnalité dynamique faisant preuve d'initiative, de volonté et d'esprit inventif et offre une tâche intéressante dans un secteur plein d'avenir.

Fonctions principales:
- contact personnel avec les gros clients
- acquisition de nouveaux clients
- réalisation des mesures d'impulsion à la vente et application des stratégies de marketing
- diriger un team déjà existant

Nous exigeons:
- formation commerciale et connaissances de marketing
- expérience dans la vente, de préférence du secteur biens de consommation; des connaissances spécifiques de l'alimentation pour animaux domestiques seraient un avantage
- plusieurs années de pratique dans la direction
- don d'enthousiasmer et de motiver; forte personnalité et capacité de travailler dans un team
- langues: français parfaitement; bonnes connaissances d'allemand
- âge idéal: entre 35 et 45 ans

Nous offrons:
- grande responsabilité et indépendance
- poste de confiance
- poste susceptible de développement dans une maison bien établie et appréciée de la clientèle
- lieu de travail: Paris

Veuillez adresser vos offres avec curriculum vitae, lettre d'accompagnement manuscrite et copies de certificats à l'adresse ci-dessous. Discrétion assurée.

Dr. oec. publ. Franz Suter
Marketing- und Unternehmungsberatung
Landenbergstr. 6, CH-8037 Zürich, Suisse

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CONSTRUCT. MÉTAL.

(Près Pont Neuilly-La Défense)

recherche

pour son bureau d'études spécialisé dans le calcul de structures.

UN INGÉNIEUR

Grande École (A.M.-E.N.S.I. ou équivalent).

- Pour s'intégrer à une équipe de jeunes ingénieurs, intervenant dans des missions d'études dans le domaine des équipements terrestres, pétroliers et Offshore, en s'aidant des outils informatiques les plus récents.
- Connaissance méthode des éléments finis serait appréciée.

Écrire avec c.v. manuscrit et prétentions au C.T.I.C.M. Service du personnel, 20, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX Cedex.

COMPTABLE

Ne pas se présenter. Adr. C.V. avec prétent. à S.P.M., 4, rue Lacharrière, 75011 PARIS.

GROUPE DE PRESSE
Centre de Paris

recherche

DOCUMENTALISTE EXPÉRIMENTÉE

Bonne connaissance des problèmes économiques indispensable.
Bonne connaissance anglais-allemand souhaitable.

Ecrire : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

L.T.P. ST Nicolas, rech.

PROFESSEUR

pour enseignement professionnel en fabrication mécanique, diplômes exigés : BEP + BTS et 3 ans d'expér. professionn.

PROFESSEUR

Pour enseignement dessin industriel et électro-technique dans les classes préparant le BTn F1.

Diplôme exigé : Ingénieur A-M
Tél. : 222-83-60.

emplois régionaux

« INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE » recherche ingénieur informaticien de formation grande école ou Docteur de 3e cycle pour poste stable, capable d'assurer mise en œuvre et suivi d'un réseau informatique, éventuellement de la maintenance.

Adresser C.V. avant le 5 janvier à I.U.T., rue de Roux, 17026 LA ROCHELLE CEDEX.

SOCIETE CONSTRUCTEUR DE MATERIELS POUR L'AUTOMATISME. ALLANT DU RELAIS A L'AUTOMATE PROGRAMMABLE,

recherche

SON DIRECTEUR DES VENTES

FRANCE ET EXPORT

Ayant de solides connaissances techniques.

Bilingue français - anglais, allemand apprécié.

Dynamique, homme de terrain pour diriger une vingtaine de chefs de vente régionaux, agences et mandataires.

Nombreux voyages à l'étranger à prévoir.

Envoyer C.V. et prét. ss No 53980
Contesse Publicité, 20, av. Opéra
75040 Paris cedex 01 qui transm.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN

33 ans, expérience bâtiment, industrie, installation H.T.D.T.
connaissance norme et règlement
cherche poste à responsabilité dans entreprise, bureau d'étude ou bureau de contrôle.

Écrire sous nº 6.418 *le Monde* Publicité, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CADRE SUPÉRIEUR BANQUE (44 ans)

Créateur et animateur d'un service décentralisé gérant un encours de 6 milliards de francs (100.000 dossiers).

Expérimenté en :
- GESTION : concepts, direct par objectifs, comptabilité, contrôle budgétaire, recouvrement de créances.
- INFORMATIQUE : analyses fonctionnelles, rédaction cahiers des charges, interface.
- MANAGEMENT : encadrement de 70 personnes, organisation de travail, recrutement, formation et gestion du personnel, conception et mise en œuvre traitement de textes.

Forte personnalité dynamique et volontariste.
sens de l'analyse et de la synthèse,
recherche poste à responsabilités tous secteurs d'activité,
Michel Bouteloup, 77630 Arbonne-la-Forêt.

Vous avez besoin d'une collaboration à Temps Partiel

CADRE POLYVALENT 43 ans

- Formation juridico-commerciale.
- Gestion immobilière.
- Publicité/Marketing.
- Comptabilité, secrétariat, etc.

Libre rapidement.

Ecrire sous nº 54.520 Contesse Publicité
20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01
qui transmettra.

Etudierais toutes propositions.

DIRECTION GÉNÉRALE

GESTION FILIALE - P.M.E.

- H. 39 ans. Droit et Sc. Po.
- Exp. : 5 ans Marketing Publicité, 6 ans Direction fil. et export. 2 ans Direction Sociétés. 2 ans au Mexique.
- Habitué négociations internationales sur marchés Am. lat., Maghreb, Marché commun et Sud-Europe.
- Trilingue espagnol-anglais, notions allemand + Italien.

Recherche : Poste actif d'adjoint à P.D.-G. ou D.G. Direction P.M.E. ou Filiale France ou Étranger.
s/nº 6.415 *le Monde* Pub.
Serv. ANN. CLASSÉES,
5, rue des Italiens,
75009 Paris.

J.F., interprète dipl. d'Ealing College of Higher education Londres, angl., esp., it., dact. conf., permis de conduire V.L., cherche emploi plein temps Paris ou province dans sa spécialité ou secrétariat ou réception. Ecr. à Christiane BONNEAU, 19, r. Victor-Hugo, 78230 LE PECQ.
Téléphone : 973-65-61.

J. H. 21 a. BTS tourisme cherche emploi dans secteur touristique. Téléphone : 642-25-79.

J. Homme 27 ans, Technico-commerc. BTS BE, expérience pompe hydraulique, cherche poste Paris ou Banlieue Ouest. Ecr. s/nº 6.419 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOURNAL. 10 ANS D'EXP. distribution, management, économie française et internationale industrie. Solide exp. des problèmes politique et économique franco-allemand. Bonnes connaissance des problèmes de gestion et de diffusion de la presse d'entreprise, des relations avec les imprimeurs. Recherche direction de publications ou situation dans organe de presse ou métiers de la communication.

Ecrire sous le nº 037.249 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Que proposez vous à Cadre 36 ans secteur social, direction pédagogique administrative et financière.

Diplômes + *référ.* 1er ordre. Ecr. s/nº 7.360 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRE (C16) Boîte postale 40209 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM)
3, rue Montyon
75429 PARIS CEDEX 09

J.F., excellente présentation Bac + 4, bil. espagnol cherche emploi aide-documentaliste ou dans secteur trad. rédaction format. complément. acceptée par avance.
Ecrire sous le nº 037.076 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ASSISTANTE DE DIRECTION

CADRE
Gestion du Personnel
Trésorerie fournisseurs
cherche situation stable
quartier Saint-Lazare.

Ecr. s/nº 3.993 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JNE DIRECT. EXP., HEC

28 ans, 5 ans expér. animation des ventes à l'étranger, homme de terrain apportant acquis en :

- Recrutement, animation et contrôle agents importateurs.
- Suivi gestion filiales, distribution.
- Études marché, études de prix contrats.
- Contacts achet. chaînes distribution européennes et agence publicité.

Parf. bilingue anglais + allem., -esp., célib. dynamique, sens contacts, disp. expatriation.

Etudie toutes propositions ventes export, market. int. ou poste resp., filiale étrangère. Ecr. s/nº 0.512 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CALIFORNIE

FRANÇAIS s'établissant en CALIFORNIE début année, souhaite contacts avec entreprises désirant être représentées localement.
Ecr. s/nº 7.374 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 22 ans, niveau B.T.S., allemand, anglais rech. tout emploi SECRETARIAT avec ou sans langue. Tél. 642-72-54.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

R5 TS, modèle 80, noire, toit ouvrant, vitres teintées, 87.000 km, 1re main, 22.000 F. Tél. 293-26-89, avant 21 h.

de 8 à 11 C.V.

VEND TALBOT 1510 GL 80
BON ÉTAT 74.500 km.
9 % sous argus.
Tél. : 554-62-37 après 18 h.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE-PRIX

LANCIA GAMMA ... 82
74.700 km. 70.000 F

LANCIA GAMMA ... 81
89.900 km. 48.000 F

LANCIA BETA 2000 79
55.000 km. 20.500 F.

VOLVO-NEUILLY
747-50-05
16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

l'agenda du Monde

Ameublement

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gammme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places ou 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, convertibles, sommiers à lattes).
Actuellement, en promotion, canapés 3 places. Cuir veau pleine fleur, assise ressorts.
6.700 F au lieu de 8.500 F.
En buffle véritable.
7.600 F au lieu de 9.500 F.
Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP — 37, rue de Citeaux, 75012 Paris. Tél. : 307-24-01.

Artisans

ARTISAN

Rénovat. maçon., carrelage. Travail très soigné, délai rapide. Px très compétit., devis gratuit. Tél. : 857-12-70, après 18 h.

Beauté

Rose de Mai

PARFUMS GRANDES MARQUES

— 20 %

7, Bd Haussmann, 75009, Mº Richelieu-Drouot ou Chaussée-d'Antin.
Tél. : 770-04-14.

Bijoux

Stages : Façonnage bijoux, du 24 au 28/1/83 ; fonderie cire perdue, du 7 au 20/12/82 et du 1/2 au 11/2/83 ; façonnage fonderie, du 11/12/82 au 25/6/83. Renseignements : 797-58-86.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT,
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.
OUVERT LUNDI APRÈS-MIDI.

OLIVINE

ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS
OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes.
ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampes vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités. Déplacements à domicile, 6, rue de Tocqueville-17e, Mº VILLIERS. 763-27-31.
EXPERTISE GRATUITE.

STENA

Bijouterie, joaillerie, horlogerie, fabricant
4, rue Lafayette, 75009 Paris (Mº Chaussé-d'Antin).
Téléphone : 770-61-94.

Boutique

HALOGÈNE

71, Bv Raspail, 75006 PARIS
Tél. : 222-15-78
OUVERTURE le 11 déc.
5 % d'escompte à la caisse

Cadeaux

Pour vous ou vos amis, une
CARTE GÉOGRAPHIQUE ANCIENNE

Beaux documents 17e/18e siècle avec garant. d'expert. Tél. : (1) 707-63-98 le matin.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Cours

CH. ENS. MATHÉMATIQUES
Terminale C pour leçons particulières à élève habitant quartier Champs-de-Mars.
Ecr. s/nº 6.417 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

MATH PHYSIQUE
VACANCES DE NOËL
stage intensif du 23 au 30-12.
MATH CONTACT
16, rue du Mail, 75002 PARIS
Tél. : 236-31-63.

LA CALIFORNIE PEUT-ETRE... L'AMERICAN CENTER SUREMENT

261, Bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28

Méthode orale, conversations. Cours la journée et le soir.

Session d'hiver
du 3 janvier au 26 mars 1983.

Inscriptions à partir du 29 nov.
Préparation au T.O.E.F.L.
Cours pour enf. de 8 à 10 ans.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie), en 1 m, 2.500 F Paris.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Décoration

ART LIGHTS

12, rue de Tilsitt, 75008 Paris. (ETOILE)
LUMINAIRES CONTEMPORAINS
Liquidation du stock
REMISE 20 à 30 %
5 % SUR ÉCLAIRAGE HALOGENE.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Musique

POSSÉDEZ-VOUS DES ANCIENS DISQUES ? Multiples avantages. Rens. gratuit. C.P. 259-12-11 Genève 2 (Suisse).

Occasions diverses

Société vend à Neuilly
TRÈS BEAU
mobilier bureau, état neuf.
Px intéressant. 731-91-10.

Particuliers (offres)

CAUSE DÉPART ÉTRANGER vds table rotin (diam. 1,20 m), havane lacé cuir + 4 chaises assorties. Prix : 2.500 F
T. : 233-44-21 poste 500 H.B. ou 340-96-39 le soir.

Sanitaires

PROMOTIONS
CABINE douche complète EN COULEUR 2.300 F.
SANIBROYEUR SFA complet 2.400 F.
SANITOR, 21, r. de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi. Téphone : 222-44-44.

Enseignement

Vous aurez bien plus de succès : devenez
GRAPHOLOGUE
apprenez quelque chose que les autres ignorent. Acquérez une science qui fera des jaloux. Informations gratuites sur notre formation par correspondance avec diplôme de fin d'études par
MSI Ecole Suisse de Graphologie M.F. Weissmattstr. CH 3000 Berne

Instruments de musique

ACCORDEUR DE PIANO
sérieuse expérience accorderait tous pianos.
Téléphone : 331-06-82.

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
Refaits et garantis par artisan facteur.
DEVIS GRATUIT
POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Tél. : 840-89-52.

PIANOS LABROSSE
MARQUES SÉLECTIONNÉES
PIANOS neufs et occasion, réparations, accords et entretien. Crédit total sans apport.
10 rue Vivienne, 75002 PARIS.
Tél. : 260-06-39.

Jeune fille au pair

Fille, 20 ans, veut être au pair pendant 4 à 6 mois, pour apprendre le français. Ecr. Hilda Marcoen, Beendweg 17, 3511 Hasselt, Belgique.
Téléphone : 011/25-42-53.

Linge

URGENT
Cherche blanc dégriffé pour vente en boutique à Toulouse centre
Téléphoner au (61) 62-06-48.

Lithographie

Vends litho Leonor Fini numérotée. Desmarest
T. : 274-99-49, h. bureau.

Mode

MILO-CAYATTE
Nº 1 du COSTUME HAUT DE GAMME
direct usines à prix réduits
5, avenue de Villiers, 17e.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE — 50 % DE SA VALEUR

T. 842-42-62.

INCROYABLE
50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétiques
TISUS MURAUX
Papiers japonais CHINTZ...
Prix d'usine, pose assurée.
Renseignements : 757-19-19.

Tapis

TAPIS D'ORIENT

M. D. LAURENT SERA HEUREUX DE VOUS PRÉSENTER DANS SON MAGASIN SA MAGNIFIQUE COLLECTION DE TAPIS DE TOUTES PROVENANCES, SÉLECTIONNÉS PIÈCE PAR PIÈCE ET ORIGINAIRES DE PERSE, DU CAUCASE, DU CACHEMIRE, DE CHINE...

101, av. La BOURDONNAIS
75007 Paris. Tél. 550-40-21
SAMEDI - DIMANCHE
DE 11 H. A 19 HEURES.

Troisième âge

MAISON DE RETRAITE
40 km Paris, tout confort
Tél. : 16 (4) 426-75-26.

Vacances Tourisme Loisirs

SKI DE FOND DANS LE HAUT-JURA

A 4 h 1/2 de Paris.
Dans vieille ferme rénovée, chambres avec salles de bains, cuisine maison, pain cuit au feu de bois. Capacité d'accueil limitée à 12 personnes. Table d'hôtes. Calme, repos, tout compris (pension complète, accompagnement, matériel de ski : 1.550 F la semaine du dimanche au dimanche.
Ecrire LE CRET-L'AGNEAU, LA LONGEVILLE, 25650 Montbenoit ou tél. (81) 38-12-51.

NOËL au CLUB VERT, sports nature. Stages MICRO-INFORMAT., ph., philatélie. Mixte 10-16 ans, 20 km Paris, forêt de Sénart. 903-50-80.

A louer studio 5 personnes ARCS 1800, du 18/12 au 1er/1/83. Tél. (23) 62-44-10.

Exceptionnel - GUADELOUPE STUDIO bord plage. 2.000 F. Téléphone : (16-49) 46-02-92.

Noël à Florence 15 jours chez soi dans très confortable appt. 4 lits, 4.000 F. TANTINI via B. Vinta 8, Florence. Téléphone : 19-39-55/68-98-96.

CANNES CASINO
studio neuf, 2 pers. Déc., janv. 100 F par jour.
660-41-36, apr. 19 h ou w.-e.

NOËL Echange studio
Paris contre idem montagne.
883-88-04/250-38-05.

Ski + réveillon à Chamonix 26 déc - 2 janv., hôtel ★★ gr réduit. 2120 F tout compris. Téléphone : 075-40-74.

SKI NOËL FEVRIER
6 à 18 ans (groupe par âge).
Téléphone : 322-85-14.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

URBANISME

Une nouvelle architecture pour Renault à Boulogne-Billancourt

Des usines bien carrossées

« Billancourt » restera à Boulogne : la régie Renault vient de présenter au comité d'entreprise, puis aux habitants de la commune, un plan de restructuration des ateliers et des bâtiments construits depuis le début du siècle, sur 30 hectares, autour de l'appentis de jardin « historique », où Louis Renault conçut sa première automobile, en 1898.

Si la Régie a renoncé, pour l'instant, à édifier un nouveau siège social (le projet avait été demandé à l'Américain Richard Meier), plusieurs architectes connus travaillent pour la firme : Claude Vasconi à Billancourt, Le Goretta au Mexique, tandis que Norman Foster termine un étonnant entrepôt à Swindon, à l'ouest de Londres. Une politique de qualité et d'image de marque assez rare en France pour être notée.

A Boulogne, face au « paquebot » industriel de l'île Seguin d'où sortent chaque jour plus de mille R4, le territoire de Renault s'étale sur un vaste triangle dans la commune de Boulogne-Billancourt. Près du quartier rénové du Pont-de-Sèvres, aussi prétentieux qu'indigent, un premier chantier est en cours, sous la responsabilité de Claude Vasconi.

Le *« 57 Métal »* n'est pas un groupe rock, mais dans le jargon-maison, un atelier de métallurgie, où l'on fabrique les machines et les moules conçus par la direction de l'outillage, et des méthodes qui définit la meilleure manière d'obtenir, en mécanique ou en carrosserie, chaque élément,et invente les machines : c'est l'usine-matrice, en somme. L'ensemble de ces activités de pointe, qui génèrent et enrichissent l'activité du groupe, est destiné à rester à Billancourt.

Au labyrinthe des ateliers et des bureaux d'âge et de confort très variables, parcouru par de véritables rues intérieures, la Régie envisage de substituer, progressivement — en trente ou quarante ans, — un urbanisme rationnel. Le plan de Vasconi est simple, orthogonal : de part et d'autre d'une longue « avenue », dont le sous-sol abriterait plusieurs milliers de voitures (celles des employés), il divise le territoire en unités de 10 000 mètres carrés, qui seraient confiées à différents architectes, mais dont les volumes sont déjà arrêtés, et la hauteur limitée à 28 mètres.

Sur le quai de Stalingrad, dans le prolongement des ateliers, seront reconstruits des bâtiments administratifs, autour de grandes cours (un plan en arc de cercle, inspiré par le projet, retrouvé dans les archives, d'une blanchisserie industrielle de la fin du dix-huitième siècle, a été étudié, *puis abandonné*).

Sans pour autant ouvrir l'enclave industrielle à la vie urbaine, il s'agit de la rattacher, par son plan, à la trame environnante en reprenant notamment le tracé de l'avenue Emile-Zola à l'intérieur du domaine et en marquant les entrées de façon assez monumentale.

Les nouveaux ateliers (le 57 Métal, *par exemple*) seront relativement classiques, couverts de grands *« sheds »*, qui permettent d'éclairer par le haut de vastes surfaces. La brique et du zinc gris foncé seront utilisés dans ce bâtiment, qui marquera d'un angle aigu la pointe occidentale du terrain, à l'angle de la rue du vieux Pont-de-Sèvre.

Contrairement à Citroën, qui a livré son site historique du quai de Javel à la Ville de Paris, pour y construire des logements et aménager un parc (après l'Exposition universelle de 1989). Renault se modernise sur place et entend consacrer à la technologie de pointe une « cité dans la cité », faite des bouts de terrains, annexés par Louis Renault (on raconte qu'il barrait des rues et faisait libérer les terrains au nom de l'économie de guerre...).

La désignation de Claude Vasconi, comme architecte en chef, est une des suites de l'ambitieuse politique architecturale lancée à la Régie il y a trois ans avec François Barré (parti depuis à La Villette), et Sébastien de La Salle, devenu coordinateur de l'« expression visuelle ». Cette responsabilité couvre tous les domaines (sauf le style des produits eux-mêmes) et cela *« de la robe des hôtesses au mobilier de bureau »*, en passant par l'architecture des usines. Une politique qui a connu des hauts et des bas en fonction de la conjoncture économique et, sans doute aussi, des préférences de tel ou tel, au gré des nominations.

« L'Amérique et la France étant ce qu'elles sont aujourd'hui, j'ai peu de chances de construire ce projet étudié avant l'arrivée de MM. Reagan et Mitterrand », nous disait récemment l'architecte Richard Meier, dont la proposition pour le nouveau siège social ne sera pas réalisée. Pas plus que les études (restées secrètes) de Jean Nouvel pour la transformation du hall d'exposition des Champs-Elysées, dont le style années 60 est assez marqué pour être bientôt historique (avec le fameux Pub qui amuse encore les enfants du pop).

Le gâchis d'espace préoccupe les responsables, à cet endroit prestigieux et cher de la capitale, mais la crise ne permet pas, pour l'instant, d'engager ce genre de dépenses, dit-on. Les études de Meier ont en revanche été montrées, au salon d'automne, du côté des « modernes » dont le rapproche son purisme, son goût pour la blancheur héritée des pères fondateurs du mouvement moderne. *L'esthétisme sobre, discret, la* souplesse plastique, le raffinement « bourgeois » de ses constructions ne cadrent pas, en revanche, avec les thèses populistes des apôtres du béton gris qui rend *« l'homme meilleur dans un monde meilleur »*.

Le texte qu'il avait donné pour le catalogue (1) était très clair à cet égard : Meier doute de l'universalité et de la perennité des solutions imaginées dans les années 20, et c'est ce qui fait son charme. Pour Renault, il n'avait pas eu la possibilité ou pas pris la liberté d'être baroque comme il a pu le faire dans quelques villas de Nouvelle-Angleterre ou dans cet Atheneum, centre d'information pour les visiteurs, à New-Harmony (Indiana), petit édifice carrelé de blanc, délicatement traversé de *coursives, bardé de bastingages*, aimablement échoué sur la mer de la Sérénité.

Un musée à Francfort (Allemagne de l'Ouest), un autre à Atlanta (Georgie), sont des exercices de style plus libres que le siège de Renault, des milliers de bureaux, dont la forme, forcément, se répète. Fondé sur une étude des environs, le projet s'organisait en une suite de cours carrées, avec un léger décalage oblique (l'aurait-on senti sur le terrain aussi nettement que sur les dessins ?). Il tenait compte de plusieurs lignes de force décelées dans les environs et ne pouvait ignorer les derniers immeubles du siège, terminés en 1975 et signés Vigneron (celui-ci ayant réalisé seul une commande passée au Brésilien Niemeyer) : carrossés d'*aluminium, ils* ont l'air propret et sans prétention d'un building moyen de ces années-là.

Le projet de Meier allait aux limites du terrain, recréait la vue, réparait la ville, sans étonner beaucoup — sur le traitement de l'édifice lui-même, plein de fenêtres — car il fallait éclairer au maximum les bureaux « au naturel », — et animé d'escaliers extérieurs, comme un paquebot.

Outre-Manche

Perdu au milieu des projets inachevés (Renault n'est pas Olivetti, et pour être un mécène de l'architecture, il faut avoir l'occasion de construire), il restera une excellente construction en Grande-Bretagne. L'architecte a été embauché « sur place » : c'est Norman Foster, et le bureau d'études Ove Arup, qui l'ont emporté sur une banale « boîte à chaussures », à coût égal, dit-on. Ils ont conçu une structure de poteaux et de poutres métalliques tendues par des câbles. Peint en jaune (la couleur Renault), cet entrepôt immense est un objet spectaculairement technologique. Des groupes de câbles s'écartent des cinquante colonnes émergeant de la toiture et dessinent comme les baleines d'un parapluie géant ou un chapiteau de cirque avant qu'on jette la toile. Un système similaire a été employé à Quimper par Richard Rogers et Ove Arup toujours (le bureau d'études de Beaubourg du Centre Pompidou), pour la firme américaine Cummins, très attachée à son image de marque architecturale. Renault marche dans une trace digne d'éloge, mais outre-Manche. La structure extérieure à la boîte grise elle-même allège son impact dans le paysage. Une image de meccano géant avec ces poutres percées de cercles successifs qui prennent la pose d'une grue, en attente d'une prolongation du bâtiment. Foster, Vasconi, Le Goretta, pour les usines, Meier, Nouvel pour les projets inaboutis, Renault se forge une collection. Quand on veut connaître le mode de choix, Sébastien de la Selle évoque les « consultations restreintes » soumises à un « jugement interne ». *« Nou réclamons le droit à la subjectivité*, dit-il, *mais il ne s'agit pas de remplacer une bande de copains par une autre. »*

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) *La Modernité, un projet inachevé.* Editions du Moniteur.

Faits et projets

M. Defferre : pas de modification des « frontières » des régions

Faut-il redécouper la région Rhône-Alpes pour mieux prendre en compte l'identité des départements de Savoie et de Haute-Savoie ? M. Claude Birraux, député (U.D.F.) de Haute-Savoie, redoute que le gouvernement ne nourrisse des projets à ce égard dont les élus n'auraient pas eu connaissance. *« S'il advenait que la région Rhône-Alpes soit concernée par un tel projet*, estime-t-il, *tous les élus haut-savoyards et savoyards seraient unis pour défendre une région qui est la leur depuis des siècles. »* M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, vient de répondre très nettement aux appréhensions du député en déclarant : *« Il appartient aux conseils régionaux de prendre, s'ils le jugent utile, l'initiative d'une révision des limites régionales dans le cadre de la procédure définie par la loi du 5 juillet 1972 qui n'a pas été modifiée.Le gouvernement condidère qu'il n'a pas à demander aux régions de prendre position sur cette question, spécialement avant leur transformation en collectivité territoriale qui résultera de l'élection au suffrage universel des conseils régionaux. Il n'envisage donc pas de proposer une modification des limites de la région Rhône-Alpes ni d'aucune autre. »* (*Journal officiel* du 6 décembre.)

Air Inter mise sur les liaisons transversales

Les dirigeants d'Air Inter sont favorables à la recherche d'accords de complémentarité avec les compagnies régionales françaises, a déclaré le 8 décembre M. Marceau Long.

Selon le P.-D.G. d'Air Inter, qui s'exprimait devant les journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace, la multiplication des compagnies intérieures en France n'est pas une bonne chose. Mais des accords de complémentarité portant sur l'assistance technique ou la politique tarifaire (comme celui existant entre Air Inter et la compagnie de Morlaix Britair) doivent être recherchés.

Si Air Inter n'envisage pas d'acquérir des ATR 42 (avion franco-Italien de transport régional) pour remplacer ses Fokker, a souligné M. Long, la société pourrait favoriser l'achat de cet appareil par des compagnies régionales en passant avec elles des accords de longue durée leur assurant un minimum d'heures de vol.

A propos de la concurrence entre le rail et l'avion, a estimé M. Long, la mise en service d'un TGV Atlantique dans les années 1987-88 devrait faire perdre à la compagnie quelque 800 à 850 000 passagers par an sur ses lignes du Sud-Ouest. Cette concurrence affectera surtout la desserte de Nantes, mais sera moins sévère sur Bordeaux. Air Inter doit donc porter son effort sur ses liaisons transversales où la concurrence des chemins de fer est moins forte.

ENVIRONNEMENT

La réunion de La Haye

LA FRANCE S'ENGAGE A RÉDUIRE LA POLLUTION SALINE DU RHIN... A PARTIR DE 1984

(De notre correspondant.)

La Haye. — Le gouvernement français a informé les autres pays riverains du Rhin qu'il soumettra le traité du Rhin, signé en 1976, à la ratification de l'Assemblée nationale au printemps de l'année prochaine. L'approbation pourrait intervenir en octobre 1983. Environ dix-huit mois après, les mines de potasse d'Alsace pourront commencer à injecter une partie de leurs déchets de sel dans le sous-sol alsacien, au lieu de les verser intégralement dans le Rhin.

Tels ont été les résultats de la réunion de la commission internationale du Rhin, le jeudi 9 décembre à La Haye, et précisés au cours d'une conférence de presse par un dirigeant de la délégation néerlandaise. M. Van der Tas a fait connaître également que le gouvernement français avait accepté, dans ses grandes lignes, les conclusions d'un groupe d'experts selon lesquelles l'injection d'une partie des déchets des mines serait une méthode adéquate.

Les mines de potasse rejettent chaque année l'équivalent de six millions de tonnes de sel dans le fleuve, au grand dam des maraîchers et des sociétés de distribution d'eau implantées à son embouchure. La part des mines de potasse dans la pollution saline du Rhin est estimée à 40 %. En décembre 1979 le gouvernement néerlandais avait rappelé temporairement son ambassadeur à Paris pour marquer sa désapprobation devant le refus français de faire approuver le traité du Rhin.

RENÉ TER STEEGE.



LES SICAV EN 1982

Une très bonne année

Après deux années brillantes, 1979 et 1980, et une année 1981 médiocre, franchement désastreuse pour les SICAV Monory, l'exercice 1982 a été très bon pour l'ensemble des SICAV, les obligations, les diversifiées, les spécialisées et même les Monory, en dépit d'une stagnation des cours à la Bourse de Paris. Tout s'est ligué, en effet, pour leur permettre d'enregistrer des progressions pratiquement toutes supérieures au taux d'inflation et dépassant parfois 30 %. La hausse du dollar, d'abord, plus de 25 %, et la dévaluation du franc ont gonflé la valeur des actions, des titres étrangers dont les cours, au surplus, ont fortement monté sur leur place d'origine : relevons le « démarrage » foudroyant de New York au second semestre, la forte reprise de Londres, de Tokyo et d'Amsterdam, et surtout la très forte revalorisation des obligations (près de 30 % à Wall Street), en raison de la baisse spectaculaire des taux d'intérêt.

Cette baisse des rendements a permis, également, aux obligations françaises à taux fixe de se redresser très nettement après leur chute de l'année précédente. Enfin, les SICAV Monory ont pu bénéficier de fortes plus-values à l'occasion de l'indemnisation des valeurs des sociétés et banques nationalisées, remplacées par des titres à rendement élevé. Ajoutons que la remontée du cours de l'or s'est répercutée sur les cours de l'emprunt 7 % 1973, très répandu dans les portefeuilles.

En fin d'année, toutefois, les gérants de SICAV sont préoccupés. Le dollar semble s'orienter à la baisse, la détente des taux d'intérêt à long terme, tout en se poursuivant, sera d'une moindre ampleur, et les perspectives qui s'ouvrent à la Bourse de Paris en 1983 ne semblent guère riantes. Le principal motif d'inquiétude, toutefois, pour les responsables des SICAV Monory est l'accueil que réserveront les épargnants au nouveau régime du compte d'épargne en actions (C.E.A.) qui prendra le relais des dites Monory à partir de 1983. La complication du nouveau système, notamment dans ses dispositions pour maintenir un solde moyen de souscription pendant toute l'année, risque de rebuter les épargnants, dont certains sont déjà effarouchés par les perspectives d'avoir à bloquer leurs avoirs Monory pendant cinq années supplémentaires. Si la réalité ne correspondait pas aux espoirs des pouvoirs publics en ce domaine, il deviendrait nécessaire d'assouplir ce dispositif par trop perfectionniste.

FRANÇOIS RENARD,
SERGE MARTI.

Le compte d'épargne en actions (C.E.A.) et le relais de la « loi Monory »

Qui pourra ouvrir un compte ?

PAR principe, tous les contribuables domiciliés en France et qui ne sont pas redevables de l'impôt sur les grandes fortunes (I.G.F.).

La clientèle visée par ce nouveau produit financier destiné à remplacer les « 5 000 F Monory » a deux origines :

I. – *La clientèle des « Monory »*

Déjà familiarisée avec les principes de la loi du 13 juillet 1978 (octroi d'un avantage fiscal à condition de constituer une épargne nouvelle pendant une certaine durée et sous réserve du blocage des sommes épargnées), cette clientèle comprend deux catégories d'épargnants :

● Ceux qui sont nés avant le 1er janvier 1932 et qui peuvent librement choisir entre l'ouverture d'un compte d'épargne en actions ou l'ancien système qui leur permet de bénéficier des avantages de la « loi Monory ».

S'ils optent pour le C.E.A., il leur faudra étudier leur situation fiscale (tranche d'imposition du foyer), leurs possibilités annuelles d'épargne et, enfin, l'échéance plus ou *moins lointaine du départ en retraite* pour l'un des conjoints.

S'ils choisissent le maintien des dispositions antérieures (loi du 13 juillet 1978), ils pourront continuer à en bénéficier sous réserve de certaines conditions :

– Avoir pratiqué une déduction avant le 31 décembre 1981.

– Exercer une activité professionnelle.

Ces dispositions sont applicables jusqu'à la date de départ en retraite du contribuable et de son conjoint, et au maximum pendant une durée de quinze ans (jusqu'au 31 décembre 1996).

Le montant de la déduction fiscale est alors *porté* à 6 000 F à compter de la cinquième déduction (1982 pour les contribuables ayant bénéficié d'une déduction en 1978).

● Ceux qui sont nés après 1932 et qui ne peuvent plus demander le maintien des dispositions de la « loi Monory ». Il leur faudra alors prendre en compte les avantages du nouveau système : les revenus de l'épargne nouvellement constituée au sein d'un C.E.A. sont détaxés, l'incitation fiscale est liée à l'effort d'épargne *et non, comme précédemment*, au taux d'imposition ; enfin, le système comporte un allégement de la pénalité en cas de vente (pendant le délai de cinq ans du C.E.A.) grâce à l'existence d'un abattement annuel de 20 % sur la reprise de la réduction d'impôt.

II. – *Une clientèle nouvelle*

Celle-ci devrait provenir, d'abord, des épargnants qui ne possèdent pas encore de portefeuille d'actions françaises et qui vont ainsi se familiariser avec les mécanismes financiers, comme cela s'est produit depuis 1978 avec les « 5 000 F Monory », l'incitation fiscale restant, au départ, *déterminante*.

Sont également visés les titulaires de portefeuilles d'actions françaises qui peuvent dorénavant bénéficier également de l'ouverture d'un C.E.A., en raison du cumul autorisé entre les avantages du compte et l'abattement d'impôt sur les revenus d'actions (dans la limite de 3 000 F).

Les caractéristiques

Elles sont essentiellement au nombre de cinq :

1. – Une réduction annuelle d'impôt *égale à 25 % de l'effort* d'épargne réalisé, calculé sur les excédents d'investissements en actions françaises ou valeurs assimilées, dans la limite de plafonds déterminés de façon à rendre le produit accessible à une clientèle nouvelle. (7 000 F pour une personne seule, 14 000 F pour un couple).

2. – La possibilité *de cumuler* cette réduction d'impôt attachée à l'investissement supplémentaire en actions françaises avec l'abattement de 3 000 F sur les dividendes d'actions.

3. – L'épargnant ne peut bénéficier de ces avantages qu'à la condition de maintenir l'en*semble de son portefeuille* d'actions françaises au niveau atteint le 1er janvier de l'année qui précède l'année de l'ouverture du C.E.A. (ou le 1er janvier 1982 si l'ouverture intervient en 1983 ou 1984).

4. – Ces avantages ne sont définitivement acquis que s'ils correspondent à un effort réel d'investissement. Leur maintien est ainsi subordonné à la stabilité de l'épargne investie dans le C.E.A.

5. – Si l'épargnant vend les actions *détenues dans le C.E.A.* avant l'expiration de la période de cinq ans, il devra *rembourser* les réductions d'impôt précédemment obtenues après l'application d'un abattement de 20 % par année civile écoulée depuis celle au titre de laquelle chaque réduction a été *obtenue.*

Comment fonctionnera-t-il ?

A *compter du 1er janvier 1983*, il sera possible d'ouvrir un compte d'épargne en actions (C.E.A.) – et un seul par foyer fiscal – chez un seul intermédiaire financier (banque, agent de change...).

Il faudra alors justifier que ce *portefeuille d'actions françaises et* de valeurs assimilées n'a pas fait l'objet d'un désinvestissement net depuis le 1er janvier de l'année précédant l'ouverture du compte (ou depuis le 1er janvier 1982 si l'ouverture intervient en 1983 ou en 1984). Cette formalité sera remplie chaque année par ce même intermédiaire qui adressera à ses clients un état de détaxation du revenu en actions.

Ce compte pourra être alimenté, *au cours de l'année, par des acquisi*tions de valeurs donnant droit aux avantages fiscaux prévus et, notamment :

● des actions françaises,

● *des actions de Sicav dont le* portefeuille comprend 60 % d'actions françaises,

● des parts de Fonds communs de placement (F.C.P.) détenant 75 % d'actions françaises,

● d'actions non cotées et de parts de S.A.R.L. souscrites à l'occasion d'une opération de constitution ou d'augmentation de capital.

Une condition impérative est fixée : celle de maintenir, sur l'année, au sein de ce C.E.A. (ou d'autres comptes-titres) le même montant d'investissement en solde moyen mensuel, sous peine de perdre les avantages du crédit d'impôt. Cette contrainte a été instaurée pour éviter le système des « *aller-retour* » qui permettrait à certains « *sicavistes Monory* » d'acheter, par exemple, des actions françaises en fin d'année, par exemple le 20 décembre, et de les revendre dès le début de l'année suivante, tout en bénéficiant de la déduction fiscale *puisque le solde des comptes était* alors dressé au 31 décembre de chaque année.

Un mécanisme assez complexe de « *solde mensuel pondéré* » a donc été prévu pour éviter toute tentation d'en faire autant avec le C.E.A., les pouvoirs publics estimant que les avantages fiscaux liés au compte d'épargne *en actions (qui coûtent* déjà assez cher au Trésor) doivent être la contrepartie d'un réel effort d'investissement accompli par l'épargnant.

D'après ce système, le détenteur d'un C.E.A. (ou d'un autre comptes-titres) qui aurait procédé en début d'année (ou au cours des mois ultérieurs) à un désinvestissement, c'est-à-dire des ventes d'actions, se verrait appliquer une pénalité pour l'inciter à reconstituer cette « *insuffisance d'épargne* ». Calculée en « *douzièmes* » sur la base des douze mois de l'année, cette « *insuffisance d'épargne* » serait comptabilisée dans un « *solde négatif* » et multipliée par le nombre de mois à courir jusqu'à la fin de l'année. Le titulaire du compte serait ainsi contraint de procéder à des rachats d'un montant équivalent pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt attaché au C.E.A. Ce système qui vise à « *coincer* » les éventuels fraudeurs, dont le nombre reste très faible (trois mille à quatre mille, tout au plus, depuis les débuts de la loi « Monory » qui intéresse actuellement plus de 1,6 million de porteurs) a de fortes chances de décourager la clientèle tentée par le C.E.A. et il semble bien que l'idée d'un nécessaire assouplissement de ce carcan – à défaut de le supprimer complètement – fasse actuelle*ment son chemin rue de Rivoli, où* des études ont été entreprises.

Quels en seront les avantages et les inconvénients ?

Compte d'épargne en actions

● **Période d'application**
De 1983 à 1987.

● **Avantages fiscaux**
Une réduction d'impôt égale à 25 % de l'effort d'épargne *réalisé* ; exemple : un achat net de *10 000 F* d'actions donne droit à une réduction de 10 000 × 25 % = 2 500 F.

● **Contraintes**
– *Avoir un solde net positif ou nul en actions françaises* ou valeurs assimilées depuis le 1er janvier de l'année qui précède celle de l'ouverture du C.E.A. ou depuis le 1-1-1982 si l'ouverture intervient en 1983 ou 1984.
– Maintien du niveau de l'investissement net en actions françaises pendant cinq ans après chaque réduction annuelle (soit 1989 pour les investissements de 1983).
– Ouvrir un *seul* C.E.A. chez un intermédiaire agréé.
– Dépôt de l'ensemble des valeurs concernées détenues par le foyer fiscal chez un ou des intermédiaires agréés.

● **Limite annuelle de l'avantage fiscal**
– 7 000 F pour une personne seule.
– 14 000 F pour un couple marié.
Exemple :
– Un achat net de 7 000 F ouvre droit à une réduction d'impôt de : 7 000 F × 25 % = 1 750 F.
– La réduction maximale d'impôt est de 3 500 F pour un investissement net de 14 000 F.
– L'économie d'impôt est la même quel que soit le taux marginal d'imposition.

● **Reprise de la réduction en cas de désinvestissement**
– Reprise de 25 % des excédents des cessions après abattement de 20 % par année civile écoulée depuis l'année au titre de laquelle chaque réduction a été obtenue (la pénalité est rendue moins sévère par la dégressivité de la reprise : aucune reprise n'est effectuée après 5 ans).
– Les reprises s'effectuent par priorité sur les réductions d'impôt les plus récentes.

« Loi Monory »

● **Période d'application**
De 1978 à 1981 (reconduite exceptionnellement en 1982). De 1978 à 1996 pour les personnes nées avant le 1er janvier 1932.

● **Avantages fiscaux**
Une détaxation du revenu imposable de l'épargne annuelle *investie en actions françaises (avantage variant* donc en fonction du taux marginal d'imposition du foyer fiscal).

● **Contraintes**
– *Investissements réalisés de 1978 à 1981 : maintenir* l'investissement net en actions françaises pendant quatre années après celle au titre de laquelle une première déduction a été pratiquée.
– Investissements réalisés en 1982 : maintenir l'investis*sement en actions françaises jusqu'au 31 décembre* 1986 inclus.

● **Limite annuelle de l'avantage fiscal**
– 5 000 F par foyer fiscal, augmentés de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F à partir du troisième.
Exemple :
– Couple marié ayant 3 enfants.
– Plafond de la déduction : 5 000 F + 500 F + 500 F + 1 000 F = 7 000 F.

● **Reprise de la déduction en cas de désinvestissement**
– Investissements réalisés de 1978 à 1981 : réintégration dans le revenu imposable, dans la limite des déductions obtenues, des excédents nets des cessions d'actions françaises constatées au cours des quatre années suivant l'année au titre de laquelle la première déduction a été obtenue.
– Investissements réalisés en 1982 : réintégration dans le revenu imposable, dans la limite de la déduction obtenue en *1982*, des excédents nets des cessions constatés avant le 31 décembre 1986 inclus.

Le « boom » des Sicav de trésorerie

A l'automne 1981, M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, soucieux d'obtenir une réduction des tarifs bancaires, entreprenait de faire baisser le coût des ressources des établissements et, à cette fin, diminuait très sensiblement la rémunération de l'épargne liquide.

Le ministre décida donc que les dépôts inférieurs à six mois et à 500 000 francs seraient réglementairement rémunérés à un taux compris, selon la durée, entre 3 % et la moyenne du loyer de l'argent sur le marché monétaire, augmentée de 3,50 % et divisée par 2, soit 10,50 % à l'époque et 8,25 % environ à l'heure actuelle.

Immédiatement, l'imagination des banquiers se donna libre cours afin de sinon tourner cette réglementation restrictive, du moins offrir à leurs déposants des instruments nouveaux capables d'assurer une rémunération plus avantageuse. La très grande majorité des établissements créèrent, à l'usage de leur clientèle, et avec l'autorisation du Trésor, des fonds de placement de trésorerie, proches parents des Money Funds américains. Ces fonds étaient et sont constitués par achats d'obligations à moins d'un an ou à taux variable, ce qui, après déduction des frais d'entrée et de gestion, permet d'offrir aux souscripteurs, sans risques, une rémunération guère inférieure au taux d'intérêt des obligations sur le marché secondaire. A l'heure actuelle, ces fonds communs ont recueilli 5 milliards de francs environ.

Depuis le début de l'année 1982, une nouvelle étape a été franchie, avec la création de Sicav de trésorerie à diffusion plus large et à cotation régulière. Ces Sicav s'alimentent, comme les fonds communs, par achats d'obligations à moins d'un an et à taux variable. Les souscripteurs acquittent 0,10 % de droit d'entrée plus 0,80 % de frais annuels de gestion, facturés *prorata temporis*. A l'heure actuelle les vingt-quatre Sicav en fonctionnement ont recueilli un peu plus de 11 milliards de francs. Malade pourquoi, dira-t-on, le Trésor a-t-il autorisé, pardon, « toléré », la création d'instruments qui, en permettant d'offrir une rémunération élevée à court terme, tournent la réglementation sévère s'appliquant aux dépôts à court terme ? Peut-être la puissance publique a-t-elle estimé qu'il valait mieux autoriser ce qu'elle ne pouvait totalement interdire, faute d'un contrôle efficace. Plus sûrement, a-t-elle estimé que les avantages de ces nouveaux instruments l'emportaient largement sur leurs inconvénients.

C'est qu'en acquérant en Bourse des obligations déjà émises, ces fonds et ces Sicav contribuent à animer le marché secondaire, où ces titres se négocient, et à drainer vers lui des disponibilités abondantes et bien venues : on sait à quel point les placements obligataires ont été mis à contribution en 1982. C'est ainsi que, selon les spécialistes, une bonne part des 40 milliards de francs d'obligations à taux variable émises pour l'indemnisation des nationalisations s'est trouvée logée dans ces nouveaux instruments, ce qui allège d'autant le fardeau de la Caisse des dépôts, chargée, le cas échéant, de soutenir les cours en absorbant le « papier ». D'où la « tolérance » des *pouvoirs publics...*

Les 24 Sicav à court terme

UNIMT.	Banque Vernes
Valréal	Caisse des dépôts
	Paribas
	Banques populaires
Sélection court terme ..	C.C.F.
Natio-épargne	B.N.P.
Natio-placements	B.N.P.
Gestilion	Crédit lyonnais
[illegible]	Société générale
Paribas Épargne	Paribas
[illegible]	Banque Union européenne
Oblicourt	Indosuez
Univar	Crédit agricole
Monecic	C.I.C.
Placement rendement ..	N.S.M.
[illegible] placements	Crédit du Nord
Capital Plus	[illegible]
Demeter	Banque priv. gest. fin.
Monceau Index	Crédit chimique
Rendement St-Honoré .	Cie financière
Invest. obligataires	[illegible]
Provence-Lorraine	Hottinguer et [illegible]
Sud gestion	Lyonnaise de dépôts
Fructidor	Banques populaires
Éparcourt-Sicav	Caisse des dépôts
Laffitte court terme ...	Européenne de banque

LES OBLIGATAIRES

CLASSEMENT 1982	CLASSEMENT 1981	NOM	ORGANISMES GESTIONNAIRES	VARIATIONS (en %) du 1er/1/82 au 26-11-82	VARIATIONS (en %) du 1er/1/81 au 25-11-81
1	(3)	LOMBARD OBLIGATIONS	GROUPE VICTOIRE	+ 34,07	+ 19,35
2	(4)	INTEROBLIGATIONS	SOCIETE GENERALE	+ 34,01	+ 18,06
3	(6)	SELECTION OBLIGAT. INTER	C.C.F. et BIMP	+ 29,50	+ 14,35
4	(35)	SELECTION RENDEMENT	C.C.F.	+ 27,98	– 1,94
5	(1)	NATIO-INTER	B.N.P.	+ 27,68	+ 25,24
6	(5)	A.G.F. INTERFONDS	ASS. GEN. FRANCE	+ 26,37	+ 15,43
7	(9)	EUROVAL	BANQUE UNION EUROPEENNE	+ 25,73	+ 13,20
8	(7)	DROUOT SECURITE	GROUPE DROUOT	+ 25,26	+ 14,72
9	(2)	ALTEFI	U.A.P.	+ 24,89	+ 19,94
10	(40)	GESTION RENDEMENT	INDOSUEZ	+ 24,25	– 4,48
11	(36)	OBLIREA	GROUPE VICTOIRE	+ 23,48	– 2,40
12	(28)	FRUCTIDOR	BANQUES POPULAIRES	+ 23,16	+ 1,30
13	(13)	MULTI-OBLIGATIONS	INDOSUEZ	+ 22,82	+ 11,11
14	(23)	SICOBLI	PARIBAS	+ 22,75	+ 3,39
15	(38)	MULTIRENDEMENT	B.F.A.C.M.	+ 22,11	– 2,88
16	(12)	UNIRENTE	CRÉDIT AGRICOLE	+ 21,66	+ 12,55
17	(15)	LAFFITTE RENDEMENT	EUROPEENNE BANQUE	+ 21,12	+ 7,03
18	(24)	EPARGNE REVENU	CREDIT DU NORD	+ 20,76	+ 2,27
19	(16)	EPARGNE OBLIGATIONS	B.N.P.	+ 20,37	+ 6,47
20	(44)	UNI. OBLIGATIONS	BANQUE VERNES	+ 20,14	– 11,29
21	(43)	UNIPREMIERE	BANQUE VERNES	+ 20,04	– 9,82
22	(10)	EUROCIC	C.I.C.	+ 19,82	+ 13,04
23	(11)	EPARGNE ASSURANCE	PARIBAS	+ 19,74	+ 12,59
24	(29)	FRANCE OBLIGATIONS	CAISSE DES DEPOTS	+ 19,10	+ 0,91
25	(19)	SOPRINA	BANQUE DE LA MUT. IND.	+ 19,08	+ 4,32
26	(41)	MERCURE	EPARGNE DE FRANCE	+ 19,00	– 4,91
27	(18)	SOGEPARGNE	SOCIETE GENERALE	+ 18,36	+ 4,30
28	(17)	OBLISEM	C.I.C.	+ 18,05	+ 4,87
29	(14)	PRIVOBLIG	ASS. PROVIDENCE	+ 17,44	+ 10,29
30	(26)	PLACEMENT OBLIGATIONS	N.S.M.	+ 17,07	+ 2,40
31	(21)	SLIVARENTE	CREDIT LYONNAIS	+ 17,02	+ 4,03
32	(27)	PLACEMENT REASSURANCE	SCOR	+ 16,95	+ 1,73
33	(39)	SECURITE MOBILIERE	INDOSUEZ	+ 16,90	– 2,96
34	–	SICASDEN	CASDEN B.P.	+ 16,59	–
35	(25)	ALTO	U.A.P.	+ 16,20	+ 2,44
36	(42)	B.T.P. RENDEMENT	B.C. B.T.P.	+ 16,03	– 6,15
37	(31)	FRANCE RETRAITE	BANQUE UNION EUROPEENNE	+ 15,98	– 0,20
38	(30)	PREMIERE CATEGORIE	BANQUE DREYFUS	+ 15,89	+ 0,74
39	(34)	EPARGNE INSTITUTIONS	CREDIT DU NORD	+ 15,86	– 1,23
40	(22)	TRANS-PLUS	A.G.P.	+ 15,73	+ 3,79
41	(33)	FRANCE GARANTIE	CAISSE DES DEPOTS	+ 15,46	– 1,19
42	(20)	AGEPLUS	A.G.P.	+ 15,07	+ 4,13
43	(37)	LAFFITTE OBLIGATIONS	EUROPEENNE DE BANQUE	+ 15,04	– 2,86
44	–	GESTION OBLIGATAIRE	CREDIT MUTUEL	+ 14,36	–
45	(32)	OBLIG. TOUTES CATEGORIES	BANQUE DREYFUS	+ 13,67	– 0,94
46	(8)	UNI-M.T.	BANQUE VERNES	+ 13,15	+ 14

Une grande année

L'EXERCICE 1982 aura été une « grande année » pour les Sicav obligataires, après une mauvaise année 1981, où le quart de ces organismes, à peine, avait pu faire jeu égal avec l'inflation, les autres n'arrivant pas à compenser ladite inflation et un autre quart affichant même des résultats négatifs en cours nominaux.

Cette fois-ci, toutes les Sicav ont « battu » l'inflation, y compris la dernière au classement, Uni, MT (Banque Vernes), la moitié du lot enregistrant une progression de 20 %.

Certes, en 1982 comme en 1981, les performances des obligations étrangères ont constitué un formidable dopant. Sur le marché des États-Unis, grâce à une baisse des taux rapides au cours du deuxième semestre, les cours des valeurs à revenu fixe ont affiché une progression atteignant presque 30 %. Si on y ajoute une hausse du dollar de plus de 20 %, on peut mesurer quels ont pu être les effets d'une telle valorisation sur les cours des Sicav intéressées à l'étranger, notamment Inter-Obligations (Société générale). Sélection obligations Inter (CCF) et Natio-Inter (BNP).

Un autre facteur de reprise a été la remontée des cours de l'or, sur les marchés internationaux, certes, mais surtout à Paris (toujours l'effet dollar), le lingot ayant gagné plus de 30 %, ce qui a provoqué une hausse de plus de 25 % de l'emprunt 7 % 1973, après un recul de 30 % en 1981. Le 4 1/2 % 1973, en revanche, a été pénalisé par la désaffection pour le napoléon, dont la « prime » sur le lingot est tombée de 50 %-60 % à moins de 20 %, ce qui a entraîné une baisse des cours de cet emprunt (environ 5 %). On rappellera que ces deux valeurs d'État figurent en bonne place dans le portefeuille de nombre de Sicav.

Enfin, sur le marché français, un élément haussier a été constitué par la baisse des rendements des obligations, dont les cours se sont sensiblement revalorisés, uniquement sur celles à taux fixe, il est vrai ; celles à taux variable, si appréciées l'an dernier, à une époque où les taux montaient en raison de la stabilité de leurs cours, ont connu une légère défaveur en 1982.

Plus de 160 Sicav pour gérer près de 100 milliards de francs

AU 30 septembre 1982, on recensait 157 Sicav en activité, comprenant 88 Sicav diversifiées (dont 22 dites de type Monory) et 69 Sicav obligatoires alors que leur nombre n'atteignait que 135 Sicav à la fin de l'année 1981, se décomposant en 87 Sicav diversifiées (dont 22 de type Monory) et 48 Sicav obligatoires.

Depuis cette date, leur nombre s'est encore accru pour atteindre 89 Sicav (dont un nombre identique de Monory : 22) et 74 Sicav obligatoires, soit 163 Sicav en activité à la date du 6 décembre dernier.

Dans le même temps, l'actif net géré par l'ensemble de ces Sicav a sensiblement progressé pour atteindre 91,3 milliards de francs à la date du 30 septembre dernier, regroupant 51,38 milliards de francs de Sicav diversifiées (1) et 39,95 milliards de francs de Sicav obligatoires (2), soit un accroissement de près de 20 milliards de francs au cours des seuls neuf premiers mois de l'année en cours.

En effet, au 31 décembre 1981, l'actif net des 135 Sicav alors en activité avoisinait les 72 milliards de francs, soit près de 10 milliards de francs de plus que l'année précédente, ce qui représentait à l'époque 7,2 % de la capitalisation boursière française.

Toujours à la date du 30 septembre 1982, l'ensemble de l'actif net (91,3 milliards de francs) comprenait 65,11 milliards de francs de valeurs françaises (dont 15,9 milliards d'actions et 49,2 milliards d'obligations) et 19,5 milliards de francs de valeurs étrangères (dont 12,8 milliards d'actions et 6,7 milliards d'obligations). Le solde, soit 6,8 milliards de francs, correspondant à d'autres emplois.

Si ces quelques chiffres confirment bien l'essor des Sicav, devenues un produit financier « *grand public* » en même temps qu'un élément fondamental pour la gestion collective de l'épargne, il convient de constater que les données relatives aux seules Sicav Monory notamment en termes de souscriptions nettes (voir tableau), ont été quelque peu faussées cette année par les incertitudes qui ont pesé sur les modalités de reconduction de la *« loi Monory »*.

Ainsi, le solde du premier trimestre est apparu négatif, ce qui signifie que les rachats effectués par le public ont été supérieurs aux souscriptions pendant le même laps de temps. Un redressement a toutefois été constaté les mois suivants et les souscriptions aux Sicav Monory ont très nettement repris au dernier trimestre 1982, ce que ne reflètent pas encore les statistiques de la Commission des opérations de Bourse.

De l'avis général des gestionnaires, le « *cru* » 1982 des souscriptions aux Sicav Monory sera inférieur à celui de l'année précédente, mais dans des proportions moindres que ne le laissaient craindre les chiffres des neuf premiers mois. En ce début de décembre, les souscriptions représentent environ 75 à 85 % des montants enregistrés à la même époque l'année précédente, selon la nature des établissements interrogés, et l'on considère que seule une faible partie des « *retardataires* » a effectivement décidé de ne pas souscrire à nouveau à cette catégorie de Sicav, marquant ainsi sa volonté de ne plus bénéficier des dispositions (et des incitations fiscales) de la « loi Monory ».

(1) Dont 22,6 milliards de francs pour les Sicav Monory.

(2) Dont 10,9 milliards pour les Sicav à court terme.

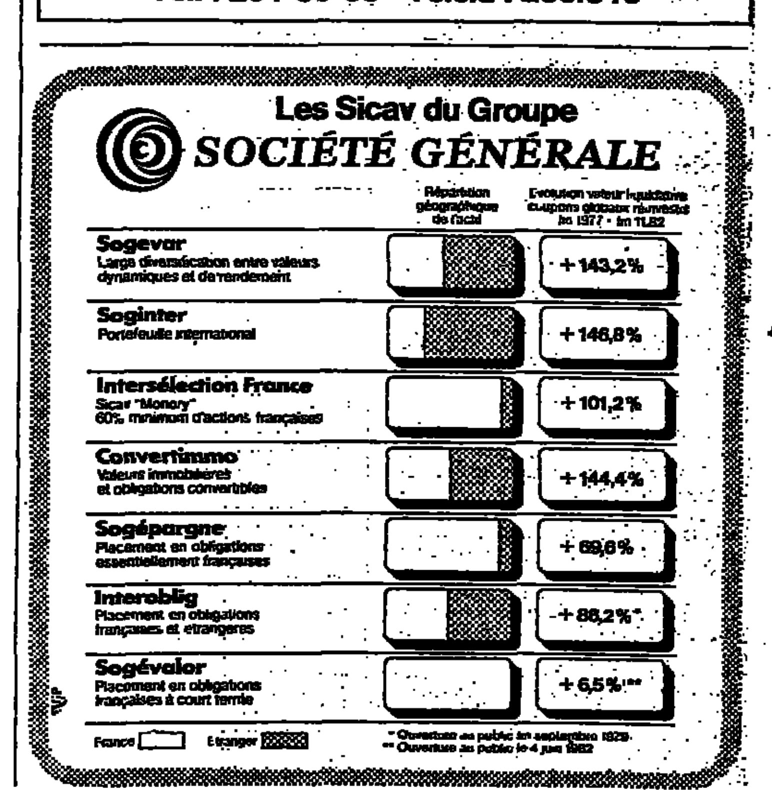
Évolution des souscriptions nettes du public aux « Sicav Monory »

(en millions de francs)

Le « boom » du mois de décembre

Souscriptions nettes du public	1978	1979	1980	1981	1982
1er trimestre	–	229	313	290	– 134
2e trimestre	–	250	551	904	557
3e trimestre	–	807	608	728	446
4e trimestre (1)	3 456	3 068	4 076	3 909	(N.C.)
Total	3 456	4 354	5 548	5 831	(869)
(1) dont octobre	942	569	774	519	–
novembre	682	732	946	1 035	–
décembre	1 832	1 767	2 356	2 355	–





EN 1982

LES DIVERSIFIÉES

CLASSEMENT 1982	CLASSEMENT 1981	NOM	ORGANISMES GESTIONNAIRES	VARIATIONS (en %) du 1er/1/82 au 26/11/82	VARIATIONS (en %) du 1er/1/81 au 25/11/81
1	(12)	PARIBAS-GESTION	PARIBAS	+ 30,87	+ 9,97
2	(37)	ÉPARGNE UNIE *	CRÉDIT AGRICOLE	+ 30,63	+ 2,86
3	(8)	VICTOIRE *	ASS. ABEILLE-PAIX	+ 29,64	+ 14,12
4	(38)	INDOSUEZ VALEURS *	INDOSUEZ	+ 29,11	+ 2,60
5	(24)	S.I.G.	PALUEL MARMONT	+ 28,85	+ 6,44
6	(26)	SOFRINVEST * (1)	PARIBAS	+ 28,20	–
7	(25)	S.F.I. (France et étranger)	CAISSE DES DÉPOTS	+ 27,19	+ 6,83
8	(4)	SLIVINTER	CRÉDIT LYONNAIS	+ 26,28	+ 17,02
9	(6)	SOGINTER	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	+ 25,78	+ 16,45
10	(45)	ESSOR *	ASS. ALSAC. PARIBAS	+ 25,67	– 11,09
11	(1)	AURORE *	BANQUE DE GEST. PRIVÉE	+ 25,41	+ 25,58
12	(13)	WORMS-INVESTISSEMENT *	BANQUE WORMS	+ 24,50	+ 9,35
13	(30)	FINANCIÈRE PRIVÉE *	BANQUE UNION EUROPÉENNE	+ 24,48	+ 5,56
14	(23)	LIVRET PORTEFEUILLE *	CAISSE DÉP., CAISSES ÉPARG.	+ 24,24	+ 7,46
15	(20)	SÉLECTION CROISSANCE *	CRÉDIT DU NORD	+ 23,26	+ 7,91
16	(32)	EURO-CROISSANCE *	BANQUE UNION EUROPÉENNE	+ 23,15	+ 3,89
17	(16)	INVESTISSEM. ST-HONORÉ *	COMPAGNIE FINANCIÈRE	+ 23,08	+ 8,62
18	(31)	FRANCE-INVESTISSEMENT *	PALUEL MARMONT	+ 22,94	+ 4,40
19	(16)	SOGEVAR	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	+ 22,53	+ 3,34
20	(5)	SLIVAM *	CRÉDIT LYONNAIS	+ 22,36	+ 16,86
21	(40)	DROUOT-INVESTISSEMENT *	GROUPE DROUOT	+ 22,32	+ 0,94
22	(14)	EUREKA *	BQUE GESTION PRIVÉE	+ 22,32	+ 9,19
23	–	ACTIONS INVESTISSEMENT *	GROUP. INDUSTR. SIDÉR.	+ 22,20	–
24	(9)	U.A.P. INVESTISSEMENT *	U.A.P.	+ 21,97	+ 13,56
25	(35)	CORTEXA *	PARIBAS	+ 21,84	+ 2,98
26	(10)	UNIGESTION *	BANQUE VERNES	+ 21,71	+ 10,42
27	(17)	ÉPARGNE INTER	B.N.P.	+ 21,24	+ 8,56
28	(36)	C.I.P.	ASS. GÉNÉR. FRANCE	+ 20,71	+ 2,89
29	(29)	SÉL. PRIV. INT. PRIVINTER *	C.C.F.	+ 20,23	+ 5,60
30	(33)	SOLEIL INVESTISSEMENT *	G.A.N.	+ 20,11	+ 3,56
31	(28)	FRUCTIVALOR *	BANQUES POPULAIRES	+ 20	+ 5,76
32	(22)	B.T.P. VALEURS *	B.C. B.T.P.	+ 19,98	+ 7,07
33	(3)	ÉPARGNE CROISSANCE	B.N.P.	+ 19,21	+ 18,41
34	(15)	VALOREM	BANQUES POPULAIRES	+ 19,20	+ 8,81
35	(39)	ACTIONS SÉLECTIONNÉES *	U.A.P.	+ 18,91	+ 0,98
36	(7)	PLANINTER *	BANQUES POPULAIRES	+ 18,88	+ 15,44
37	(42)	SÉLECT. MOB. DIVERSIFIÉE *	C.C.F.	+ 18,65	– 2,51
38	(19)	CRÉDINTER	C.I.C.	+ 18,32	+ 8,08
39	(27)	PLACEM. INSTITUTIONNELS *	N.S.M.	+ 17,50	+ 6
40	(11)	S.N.I. *	C.I.C.	+ 17,31	+ 10,15
41	(18)	S.I. EST *	A.G.P.	+ 16,18	+ 8,50
42	(20)	GESTION MOBILIÈRE *	N.S.M.	+ 16,06	+ 25,50
43	(37)	ÉPARGNE VALEUR *	B.N.P.	+ 14,76	– 4,72
44	(41)	V.I.A. INVESTISSEMENT	NAV. MIXTE-VIA BANQUE	+ 10,94	– 1,88
45	(23)	LAFFITTE EXPANSION (2)	EUROPÉENNE DE BANQUE	+ 7,95	– 6,96

* SICAV qui maintiennent 50 % de leur portefeuille en valeurs françaises.
(1) Ex-France Épargne.
(2) Ex-Rothschild Expansion.

Vive l'étranger

LES Sicav diversifiées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à l'obligation de détenir 60 % au moins de valeurs françaises, ou celles qui se sont engagées à maintenir 50 % de leur portefeuille en valeurs françaises, ont été favorisées, comme en 1981, par la revalorisation de leurs actifs étrangers, actions et obligations. A part Laffitte Expansion (Européenne de banque et banque Rothschild), elles ont toutes « fait mieux que l'inflation », les deux tiers d'entre elles enregistrant une progression de 20 % minimum.

Elles ont, toutefois, bénéficié, comme les Sicav Monory, de la forte revalorisation, au début de 1982, des actions des sociétés nationalisées au lendemain du célèbre arrêt du Conseil constitutionnel : convertis en obligations à revenu indexé sur celui des emprunts d'Etat, ces titres ont non seulement enregistré une hausse de leurs cours de 20 % à 60 %, mais aussi une nette augmentation des coupons correspondants.

Ajoutons que, en 1982, année de stagnation boursière, certaines Sicav ont dégagé d'intéressantes plus-values sur des valeurs françaises en flèche (il y en a eu).

LES SPÉCIALISÉES

Classement 1982	Classement 1981	NOM	Organisations gestionnaires	en % Variation du 1-1-82 au 26-11-82	en % Variation du 1-1-81 au 25-11-81
		a) ÉTRANGER			
1	(4)	Amérique - Gestion	Indosuez	+ 32	+ 15,71
2	(5)	America Valor	Crédit du Nord	+ 28.92	+ 9,22
3	(2)	Laffitte - Tokyo	Européenne de Banque	+ 26.31	+ 19,78
4	(1)	Uni Japon	Indosuez	+ 15.82	+ 33,33
5	–	Pacifique St-Honoré	Compagnie Financière	+ 10.39	–
6	(3)	Corail	Banque de Gestion Privée	+ 10.36	+ 18,46
		b) IMMOBILIER			
1	(2)	Aedificandi	U.A.P.	+ 27,02	– 3,39
2	(6)	Pierre-investissement	Paluel Marmont	+ 26,79	– 8,62
3	(1)	Unifoncier	Crédit Agricole	+ 26.76	– 3,24
4	(7)	Foncier Investissement	Paluel - Marmont	+ 26.28	– 8,62
5	(9)	Sicavimmo	Indosuez	+ 25,87	– 15,87
6	(4)	Croissance Immobilière	Epargne de France	+ 23	– 7,27
7	(3)	I.M.S.I.	Indosuez	+ 21,99	– 4,05
8	(9)	A.G.F.I.M.O.	Indosuez	+ 20,57	– 15,87
		c) OBLIG. CONVERTIBLES			
1		Obligations convertibles	Paribas	+ 26,05	+ 11
2		Convertimmo	Société Générale	+ 22,61	+ 10
		d) ÉNERGIE			
		Energia	Bque Mutuelle Industrielle	– 0,06	– 10,01
		e) TECHNOL. DE POINTE			
		Sélection Technologies	C.C.F.	+ 29,48	–
		f) MINES D'OR			
		Acti - Mines d'or	Banque Louis Dreyfus	+ 22,90	–
		g) VALEURS FRANÇAISES			
		Slivafrance	Crédit Lyonnais	+ 18,68	– 4,77

Retour en grâce des Etats-Unis et de l'immobilier

CONTRAIREMENT aux deux années précédentes, le Japon a cédé la vedette aux Etats-Unis, qui ont « fait la percée » au cours du second semestre avec la formidable reprise de Wall Street. En tête en 1980 et 1981, avec Uni Japon – (respectivement + 58,6 % et + 33,33 %), Indosuez l'est encore en 1982 avec Amérique-Gestion, talonnée par le Crédit du Nord avec America Valor et l'Européenne de Banques (ex-Rothschild) avec Laffitte-Tokyo.

En immobilier, après le « désastre » de 1981 (de – 3,24 % à – 15,87 %), et bien davantage si on tient compte de l'érosion monétaire, les Sicav spécialisées dans l'immobilier ont opéré une vigoureuse remontée.

Les Sicomi et les sociétés immobilières d'investissement (S.I.I.), qui figurent en bonne position dans leurs portefeuilles, ont été favorisées par la Bourse en 1982 après une forte baisse en 1981, due aux aléas politiques.

A signaler, enfin, la bonne perfomance de deux Sicav nouvelles, Sélection-Technologies (Techniques de pointe), du C.C.F., et d'Acti-Mines d'or, de la Banque Dreyfus, et les mauvais résultats d'Energia (Banque de la Mutuelle industrielle), aucune progression en 1982 après une chute de 10 % en 1981.

LES SICAV EN 1982

LES MONORY

Classement 1982	Classement 1981	NOM	Organismes gestionnaires	Variation 1-1-82 26-11-82 en %	Variation 1-1-81 25-11-81 en %
1	(21)	UNISIL	Banque Vernes	+ 35,90	– 16,31
2	(6)	UNIFRANCE	Crédit Agricole	+ 24,15	– 4,23
3	(19)	Gestion Sélection France	Indosuez	+ 23,82	– 14,89
4	(1)	Livret Bourse Invest.	Caisse des Dépôts. Agts de ch.	+ 23,28	– 1,24
5	(8)	Drouot France	Groupe Drouot	+ 22,37	– 4,99
6	(11)	OPTIMAVALOR	Crédit du Nord	+ 20,82	– 9
7	(13)	A.G.F. 5000	Ass. Gén. France	+ 19,81	– 9,22
8	(14)	Intersélection France	Société Générale	+ 19,49	– 9,43
9	(18)	ACTIGEST	Banque Dreyfus	+ 19,29	– 11,63
10	–	Marianne	Banque de Gestion privée	+ 18,94	– 7,42
11	(2)	SICAV 5000	Crédit Lyonnais	+ 18,93	– 2,08
12	(7)	Natio-Valeurs	B.N.P.	+ 18,65	– 4,95
13	(17)	Sélection Val-France	C.C.F.	+ 18,35	– 10,21
14	(9)	FRUCTIFRANCE	Banques populaires	+ 18,21	– 5,39
15	(20)	FRANCIC	C.I.C.	+ 17,39	– 15,04
16	(3)	Épargne Industrie	Crédit Mutuel	+ 17,36	– 2,80
17	(4)	UNI-Hoche	Banque Vernes	+ 16,57	– 3,64
18	(16)	AGEPARGNE	A.G.P.	+ 16,41	– 10,09
19	(12)	Intervaleurs Indust.	C.R.I.	+ 16,38	– 9,09
20	(10)	France Entreprises	N.S.M. Barclays	+ 15,88	– 6,76
21	(15)	Laffitte-France	Européenne de Banque	+ 10,95	– 9,87

(Source des graphiques : Banque Paribas.)

DEUX INNOVATIONS

La nouvelle devise de Paribas : « Votre association m'intéresse »

LE mouvement associatif connaît une explosion sans précédent en France au cours de ces dernières années, mais la plupart des organismes à but non lucratif n'ont pas encore maîtrisé leurs problèmes de gestion et nombre d'entre eux se demandent encore comment obtenir un rendement intéressant alimenté tout au long de l'année par les dons et subventions qu'ils reçoivent.

Partant de ce constat, Paribas a eu l'idée de proposer à quelques-unes des plus grandes œuvres de bienfaisance mais aussi à des caisses de congés payés et à des fédérations sportives de faire participer leur trésorerie à la création d'une Sicav.

C'est ainsi qu'est née Epargne-Associations avec un capital minimum de *50 millions* de francs, conformément à la réglementation, que les gestionnaires de la *rue d'Antin espèrent* porter ultérieurement à plusieurs centaines de millions de francs dès que cette Sicav aura été mise à la disposition du public, le 15 décembre prochain.

Une quinzaine d'organismes à but non lucratif ont constitué le capital de départ et d'autres associations ont déjà manifesté leur intérêt, compte tenu d'un régime fiscal qui leur est déjà favorable (possibilité pour leurs investissements en fonds d'Etat, sans retenue à la source, d'assimiler leur revenu brut à un rendement net, ce qui correspond actuellement à un taux voisin de 15 % contre près de 12 % sur les bons de caisse).

Déduction portée de 1 % à 3 %

De plus, l'article 87 de la loi de finances pour 1982 a permis de porter de 1 % à 3 % la limite dans laquelle les contribuables peuvent déduire de leur revenu imposable les versements effectués au profit des fondations ou associations reconnues d'*utilité publique* (sous réserve de justificatifs).

Ce nouveau régime, qui s'applique aux versements opérés à partir du 1er janvier dernier, va accroître les ressources des organismes et *associations concernés* dès la fin de cette année.

Partant de ce constat, Paribas a *mis au point un nouvel instrument* financier dont les actifs seront constitués exclusivement d'emprunts d'Etat et assimilés libellés en francs français avec, peut-être, quelques liquidités, dans les limites légales.

Dans un premier temps, Epargne-Associations comprendra 95 % d'emprunts d'Etat (80 % à taux variable et 15 % à taux fixe) et le solde en liquidités diverses, les gestionnaires cherchant, parallèlement, à comprimer les frais de gestion pour les ramener à un taux d'environ 0,2 %.

Une Sicav exclusive pour les bourses de province : Uni-Régions

AFIN de compléter son éventail de sociétés d'investissement à capital variable qui enveloppe à présent Uni-France (Sicav de type « Monory »), Epargne-Unie, (Sicav diversifiée sur les marchés financiers ou sur certains secteurs économiques), Uni-Foncier (Sicav spécialisée dans *les domaines foncier et immobilier*), Uni-Rente (à vocation obligataire) et Univar (obligations à court terme et à taux fixe), le Crédit agricole vient de créer un sixième instrument de gestion collective : Uni-Régions.

Cette Sicav, ouverte au public depuis le 6 décembre 1982, est la première du genre à être composée exclusivement de titres cotés sur les six bourses régionales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy et Nantes).

En créant un instrument adapté à la taille de ces marchés locaux, le Crédit agricole veut « *apporter sa pierre au développement régional* » en participant à l'animation des places financières de proximité. Un « second marché » boursier, plus accessible aux sociétés françaises de petite et moyenne dimension, doit remplacer le « hors-cote spécial » au début de l'année prochaine tant à Paris que sur les places régionales, et *la* « banque verte » a saisi cette occasion pour faire savoir aux différents intermédiaires financiers que les investisseurs institutionnels seront également à leurs côtés pour offrir un réceptacle à « *tous ceux qui veulent faire quelque chose pour leur région* ».

Créée par la Caisse nationale du Crédit agricole mais aussi par ses caisses régionales et par la Caisse centrale de mutualité agricole, Uni-régions est doté d'un capital initial de 50 millions de francs et d'un portefeuille d'actions et d'obligations cotées sur ces six Bourses de province : un moyen d'aider les entreprises régionales à faire leur entrée sur le marché financier, cadre, quand elles sont déjà cotées en Bourse, à procéder aux augmenta*tions de capital que nécessitent leurs* besoins en fonds propres.

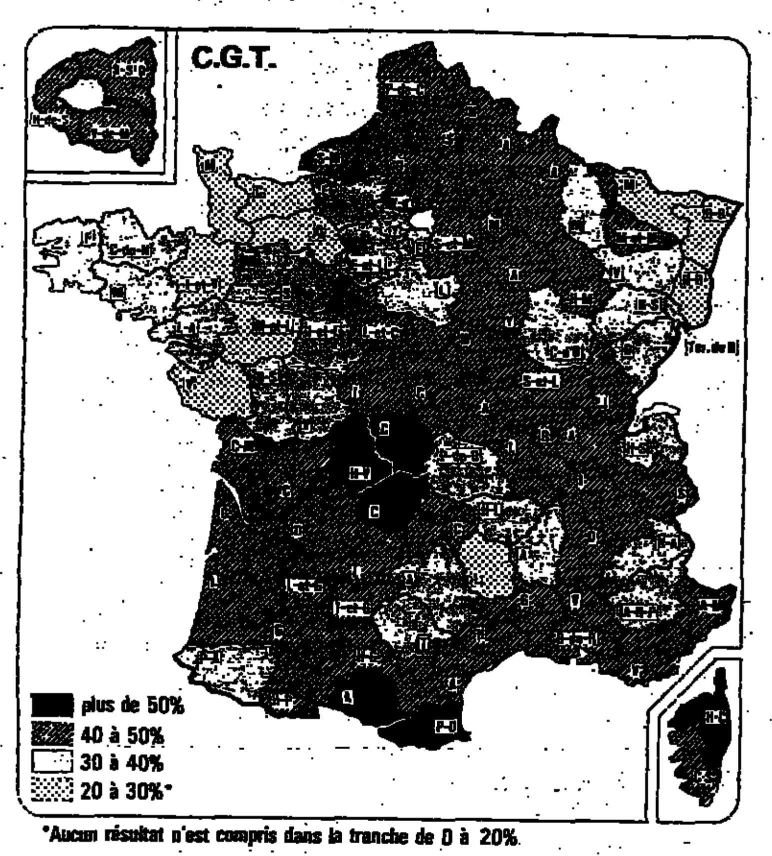
Certes, les Bourses de province représentant ensemble à peine 2 % à 3 % du total de la capitalisation boursière en France, mais elles offrent une réelle variété de titres et si elles ont souvent un comportement boursier comparable à celui de Paris, il est souvent moins spéculatif. « *On peut aussi gagner de l'argent sur les Bourses de province* » fait-on valoir au Crédit agricole, estimant que « *les Sicav régionales peuvent transformer les marchés régionaux comme les Sicav Monory ont su le faire pour la Bourse de Paris* ».

Le Monde

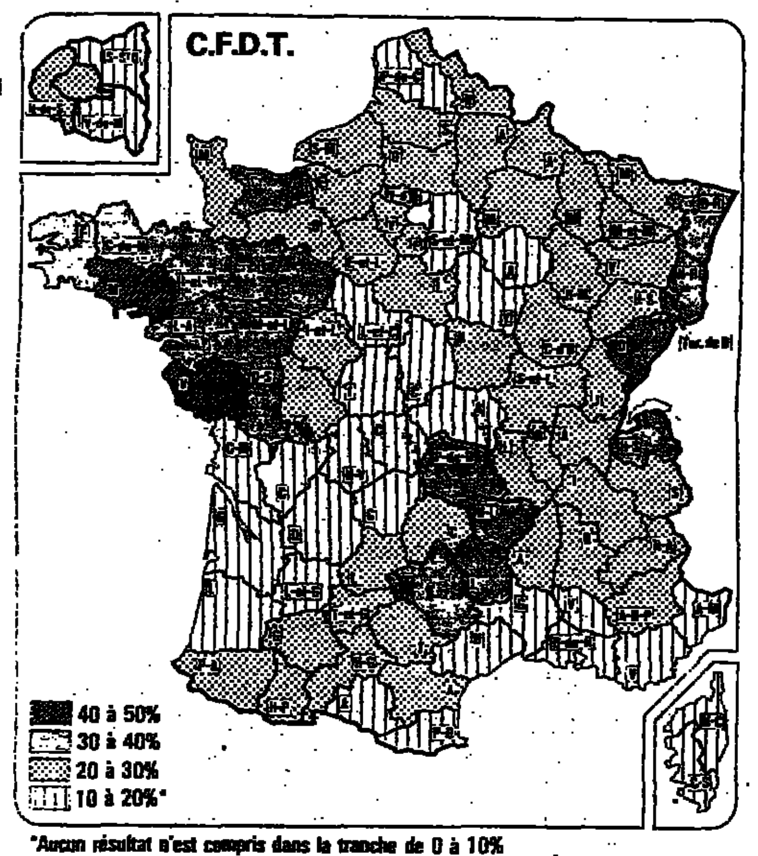
économie

Après les élections prud'homales

L'audience des trois premiers syndicats par département



*Aucun résultat n'est compris dans la tranche de 0 à 20%



*Aucun résultat n'est compris dans la tranche de 0 à 10%

F.O.
30 à 40%
20 à 30%
10 à 20%*

*Aucun résultat n'est compris dans la tranche de 0 à 10%

Les cartes ci-dessus illustrent l'implantation départementale de chacune des trois grandes centrales syndicales françaises, d'après les résultats obtenus aux élections prud'homales du 8 décembre dans les sections des ouvriers et employés.

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont reculé dans de nombreuses régions industrielles

L'examen du scrutin département par département montre que la C.G.T. conserve toujours ses plus forts bastions dans le Centre, le Midi et le couloir rhodanien ainsi que dans le Sud-Ouest, alors que la C.F.D.T., qui obtient ses meilleurs résultats dans l'Ouest, reste assez bien implantée dans l'Est comme dans la région Rhône-Alpes. En revanche, F.O. fait ses meilleurs scores dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Par rapport à 1979, d'importants changements sont cependant survenus.

La C.G.T., qui avait la majorité absolue dans trente départements, ne l'a plus que dans six. Ses pertes les plus importantes en voix (– 374 578 voix au niveau national, soit – 11,74 % par rapport à 1979) se sont produites en Champagne (– 21,16 %), alors que le taux d'abstention y a été réduit (39,8 %), et en Ile-de-France (– 20,7 %), où le nombre des votants a été le plus faible. Autres pertes en voix importantes : Franche-Comté (– 19,9 %), Rhône-Alpes (– 14,2 %) et Provence-Côte d'Azur (– 12,7 %), c'est-à-dire des régions très peuplées et industrialisées.

La tendance est la même pour la C.F.D.T., qui enregistre ses plus importants reculs dans les mêmes régions. Alors qu'au niveau national elle gagne seulement 59 258 voix par rapport à 1979 (+ 3,4 %), elle perd des suffrages en Champagne (– 9,9 %), en Ile-de-France (– 7 %), dans la région Rhône-Alpes (– 6,9 %) et même en Franche-Comté (– 5 %). En revanche, la C.F.D.T. conforte ses positions non seulement dans l'Ouest (+ 7 % de voix en Bretagne et + 3,8 % en Pays de la Loire), mais elle les étend dans des régions où elle est encore faible (+ 25 % de voix par rapport à 1979 dans le Limousin, + 10 % dans le Languedoc et + 94 % en Corse).

Mais, au total, le poids prépondérant que la C.F.D.T. avait dans certaines régions se tasse : elle obtient plus de 20 % des voix dans soixante-six départements au lieu de 69 % en 1979 et plus de 30 % dans seize départements au lieu de dix-huit.

F.O. en revanche améliore son assise dans de nombreuses régions chez les employés et ouvriers. Si au niveau national, pour l'ensemble des sections, elle gagne 45 817 voix par rapport à 1979 (+ 3,4 %), elle progresse dans vingt-quatre départements et recule dans dix-huit autres. Mais elle saute la barre des 20 % dans quarante départements au lieu de trente-quatre en 1979, et reste au-dessus de 30 % dans deux, comme en 1979.

Les plus nets progrès de F.O. en voix par rapport à 1979 sont observés dans le Nord-Pas-de-Calais (+ 3,63 %), en Basse-Normandie (+ 4,47 %), en Champagne (+ 6 %), dans le Centre (+ 6,5 %) et surtout dans la région Midi-Pyrénées (+ 8,15 %). Les départements où, en pourcentage, F.O. progresse le plus sont, à l'exception du Cantal et de la Creuse (5 points), situés au nord de la France si on coupe celle-ci de Nantes à Strasbourg : plus de 5 points dans les Ardennes, l'Yonne, la Seine-et-Marne, plus de 4 points dans l'Ain, l'Indre, l'Indre-et-Loire.

Au total, il semble que l'implantation de F.O. tend à être mieux répartie.

Mais les progrès de F.O. et de la C.F.D.T. n'apparaissent pas nettement dans le secteur industriel. F.O. progresse davantage dans le secteur du commerce (+ 6,2 % en voix par rapport à 1979, au lieu de + 3,2 % dans l'industrie). La C.F.D.T., elle, n'améliore son score, en voix, que de 1,5 % dans l'industrie ; elle enregistre ses meilleures progressions dans le secteur des divers (+ 11 % en voix) et chez les cadres (+ 9 %).

Au total, une partie du monde des ouvriers de l'industrie a boudé la C.G.T. mais aussi quelque peu la C.F.D.T. et F.O. au profit de la C.G.C., qui a taillé des croupières aux autres syndicats. Il est vrai que, dans cette section industrie, le corps électoral est aussi composé d'agents de maîtrise que la C.G.C. a gagnés à sa cause.

JEAN-PIERRE DUMONT.

La représentativité du S.N.P.M.I. : une décision difficile pour le gouvernement

L'importante percée du S.N.P.M.I., qui a obtenu le 8 décembre dans le collège employeurs 14,68 % des voix, pose indéniablement en termes nouveaux la question de sa représentativité. Dès jeudi, M. Gérard Deuil a revendiqué *« la représentativité pleine et entière »* de son organisation. La décision appartient au ministère du travail : c'est à lui de reconnaître la représentativité au niveau national interprofessionnel par un acte qui n'a cependant qu'une valeur « déclarative » sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir. C'est dans ces conditions qu'un arrêté avait été pris, le 31 mars 1966, conférant la représentativité au C.N.P.F., à la C.G.T., à F.O., à la C.F.D.T., à la C.F.T.C. et à la C.G.C.

Les critères de représentativité sont les mêmes pour les organisations syndicales et patronales. L'article L 133-2 en définit cinq : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, l'attitude patriotique pendant l'occupation. L'effet principal de cette reconnaissance est de faire entrer l'organisation représentative à la commission supérieure des conventions collectives, l'habilitant ainsi à négocier au niveau national. Cette commission devant se transformer – par le jeu d'une loi Auroux – en commission nationale de la négociation collective, le ministère du travail va prendre un décret – sans doute la semaine prochaine – pour définir la composition de la nouvelle instance. A cette fin, il doit consulter les organisations actuellement représentatives et il peut, s'il veut reconnaître à cette occasion le S.N.P.M.I., procéder à une enquête de représentativité.

Cependant, M. Auroux n'est pas favorable, même au lendemain des élections prud'homales, à l'idée de conférer un label de représentativité au S.N.P.M.I. Au ministère, on fait volontiers remarquer que le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E. ont gagné des voix en trois ans et que ce sont surtout des non-électeurs de 1979 qui ont assuré ici et là les succès du S.N.P.M.I. On ajoute qu'une reconnaissance suppose un minimum de respect des lois et une volonté de négociation, critères battus en brèche, souligne-t-on, par une organisation qui se flatte de *« contourner les lois »*, incite à la grève des impôts et refuse de négocier. – M. N.

Incidents et anomalies

La journée et la nuit du mercredi 8 décembre ont été marquées par un certain nombre d'incidents, d'irrégularités et d'anomalies, dénoncés notamment par F.O., la C.G.C. et le C.N.P.F.

Selon F.O. – qui proteste contre *« les graves tentatives de porter atteinte au caractère démocratique de la consultation prud'homale »*, – cette situation aurait pris *« un caractère particulièrement aigu dans la quasi-totalité des municipalités communistes »*. La centrale de M. Bergeron ne fournit toutefois qu'une douzaine d'exemples :

A Paris, rue d'Argenteuil, dans le premier arrondissement : absence de bulletins F.O., *« miraculeusement »* retrouvés après l'intervention d'un électeur. Dans le cinquième et dans le dixième arrondissement : contrôles ou « filtrages » cégétistes à l'entrée des bureaux de vote. Dans le seizième : porte de Saint-Cloud, remplacement des bulletins F.O. « commerce » par des bulletins F.O. « activités diverses ». Dans le dix-neuvième : tentative de faire voter des immigrés sans pièce d'identité.

En banlieue : dans la Seine-Saint-Denis, à Saint-Denis, *« pénurie grave »* de bulletins F.O. dans tous les bureaux ; à Bagnolet, un seul bulletin de vote F.O. disponible pour la section « agriculteur » ; à Noisy-le-Grand, interdiction de séjour des délégués de liste F.O. dans les bureaux de vote. Dans le Val-d'Oise, à Garges : disparition de bulletins F.O. « agriculture ». Dans les Hauts-de-Seine, à Antony, bulletins de vote F.O. absents jusqu'à 10 heures du matin ; à Nanterre et à Gennevilliers, bulletins de vote « industrie » retrouvés après protestation.

La C.G.C. cite d'autres incidents ou *« anomalies »* : à Paris, vers 23 heures, le bris du pare-brise de la voiture d'un militant C.G.C. par des militants F.O. ; à Asnières (Hauts-de-Seine), incidents entre la C.G.T. et les représentants des autres syndicats dans un bureau de vote ; à Laxou (Meurthe-et-Moselle), les bulletins C.G.C., subtilisés, ont manqué entre 8 h 30 et 10 heures ; à Toulouse (Haute-Garonne), le maire aurait limité à 50 % du nombre des inscrits les enveloppes destinées aux électeurs de la section « encadrement » ; à Chartres (Eure-et-Loir), des militants portant le badge F.O. *« filtraient les électeurs à l'entrée d'un bureau de vote »* ; dans les Pyrénées-Atlantiques, un président de bureau de vote a fait retirer les bulletins C.G.C au motif qu'elle n'était présente que dans la seule section « encadrement ».

Pour sa part, le C.N.P.F. a annoncé sa décision de contester les résultats collationnés dans certains bureaux de la banlieue de Rouen (Seine-Maritime). Le C.N.P.F. affirme notamment que plusieurs centaines de personnes du collège « ouvriers », provenant de trois usines, ont été inscrites sur la liste du collège « encadrement » *« dans des conditions anormales »*. Interrogée sur ce point, la C.G.T. a rétorqué que ces modifications avaient été faites *« normalement »* en fonction du rôle d'encadrement des intéressés, *« selon la convention collective et non selon l'appréciation des employeurs »*.

D'autre part, un lecteur nous signale que deux militants de la C.F.D.T. auraient été molestés à Fontenay-sous-Bois. L'union départementale C.F.D.T. du Val-de-Marne porterait plainte à la suite de fraudes et d'irrégularités constatées dans cette localité.

Réactions

● **CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES P.M.E.** : M. Bernasconi, président de la C.G.P.M.E., a commenté le succès du Syndicat national de la petite et moyenne industrie à l'élection prud'homale : *« Cette progression des ultras du patronat ne peut qu'authentifier le nombre croissant de chefs d'entreprise au bord du gouffre. Les dangers qui menacent les chefs d'entreprise n'ont jamais pu être écartés par les partisans de solutions simplistes. »*

● **FORCE OUVRIÈRE** : M. Bergeron a estimé, le 9 décembre à Marseille, que son organisation *« sans exagérer, et en tenant compte que les fonctionnaires, les agents des services publics et de santé, etc. ne votaient pas, pèse aux alentours de 20 %... Nous gagnons 0,4 %. Si la situation était demeurée ce qu'elle était la dernière fois, nous aurions probablement gagné beaucoup plus. »*

● **CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT C.G.C.** : pour cette organisation, *« l'éclatante victoire obtenue, le 8 décembre, aux prud'homales est réconfortante : 15 % de progression dans la section encadrement et plus de 85 % de progression toutes sections confondues, ces chiffres se passent de commentaire... Avec le soutien accru d'une grande partie du monde salarial, la C.G.C. va pouvoir développer sa campagne pour un changement de politique économique et sociale »*...

● **CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS LIBRES (C.S.L.)** : *« Là où la C.S.L. s'est présentée, elle a doublé ses voix par rapport à 1979, et passe de 4,1 % à plus de 6,5 %. La C.S.L., ayant participé à la campagne d'informations radio-télévisée, demande un temps d'antenne pour exprimer aux travailleurs de France sa satisfaction... »*

● **M. CHARLES FITERMAN**, ministre des transports, tire trois leçons de ces élections : *« Dissiper le brouillard que la droite répand sur les responsabilités écrasantes dans les difficultés actuelles du pays (...) Aider à une juste appréciation de ce que nous faisons (...) Le problème n'est sûrement pas de faire marche arrière et de se réenfoncer dans l'ornière, mais de maintenir et d'affirmer la cohésion des forces de la majorité dans l'action. »*

● **M. BERNARD PONS**, secrétaire général du R.P.R. : *« Les salariés ont exprimé leur mécontentement face à la politique économique et sociale du pouvoir. L'analyse des résultats montre une très nette progression des syndicats réformistes et une condamnation des syndicats politiques. »*

La C.G.T. et F.O. signent, malgré quelques réserves, l'accord social S.N.C.F.

Les négociations salariales sont achevées tant à l'E.G.F. qu'à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F. A la R.A.T.P., syndicats et direction tenaient une ultime réunion, vendredi 10 décembre, à l'issue de laquelle pourraient être annoncées des signatures. Le projet d'accord social 1982-1983 prévoit une augmentation de 8,3 % des salaires en 1982 et de 8 % en moyenne pour 1983. Initialement, la direction avait annoncé un relèvement de 2 % au 1er janvier 1984 : elle l'a ramené à 1,7 %, 0,3 % étant attribué dès décembre 1982, ce qui permet donc de porter l'augmentation pour cette année de 8 % à 8,3 %. En outre, indique la R.A.T.P., *« une clause de garantie du pouvoir d'achat moyen en masse est prévue dans les mêmes conditions que pour la fonction publique »*.

A la S.N.C.F., les négociations se sont terminées le 9 décembre, les fédérations de cheminots devant communiquer leurs réponses le 10. F.O. a décidé d'apposer sa signature tout en faisant mentionner ses réserves, notamment sur *« l'absence formelle de clause de sauvegarde »* et les effectifs pour lesquels une stabilisation est prévue. La C.G.T. a également décidé de signer. Tout en considérant que pour les salaires, *« il n'y a pas de garantie du pouvoir d'achat »*, elle met en avant les dispositions de l'accord social sur les 354 heures pour les services postés, le droit syndical et la médecine de soins comme *« autant de points d'appui pour faire aboutir les revendications »*. La C.G.C. semble s'orienter aussi vers une signature, là aussi avec des réserves, tandis que la C.F.D.T. s'apprête à donner une réponse négative. Le texte prévoit une augmentation de 8 % en 1983, par le biais de quatre majorations, le relèvement des salaires pour 1982 étant de 8,75 %. Des mesures de rattrapage seront prises pour les bas salaires au 1er janvier 1983 : il s'agit notamment d'un relèvement de 1,25 % pour les niveaux 1, T 1 (conducteurs) et la classe G (garde-barrières), qui sera étendu au 1er novembre 1983 aux niveaux 2, 3, T 2 et T 3 et à l'ensemble du personnel au 1er janvier 1984. L'application de l'accord sera examinée en septembre 1983. En décembre 1983, les parties se réuniront pour examiner l'évolution des prix et des salaires en 1982 et en 1983 et *« en tirer les conséquences éventuelles en tenant compte de la situation économique »*. Une nouvelle réunion aura lieu dès que l'évolution réelle des prix de 1983 sera connue, *« afin d'ajuster les dispositions qui auraient pu être prises à la suite de la réunion de décembre »*.

SOCIAL

POUR PROTESTER CONTRE LES PROJETS DE L'ADMINISTRATION

Les moniteurs de ski veulent bloquer l'accès aux stations de sports d'hiver

De notre envoyé spécial

Val-d'Isère. — Avant le rassemblement annuel des moniteurs de ski, qui aura lieu à Briançon les 11 et 12 décembre, le président de leur syndicat, M. Bernard Chevallier, nous a déclaré que ceux-ci allaient bloquer les accès aux stations de sports d'hiver, le 23 décembre, pour protester contre les projets du ministère du temps libre et de l'administration fiscale les concernant.

Au printemps, le président du syndicat des moniteurs de ski français avait eu l'assurance qu'aucune décision sur l'enseignement du ski ne serait prise avant la fin de l'hiver 1982-1983. Il souhaitait que les services du ministère du temps libre, dont le projet de création d'un brevet d'animateur de pleine nature avait suscité l'émoi des moniteurs, mettent cette période à profit pour faire une enquête sur les conditions d'exercice de cette profession.

« *Nous ne pensons pas*, souligne M. Chevallier, *qu'il manque de moniteurs, excepté pendant deux semaines en février. Cela pourrait être réglé par un meilleur étalement des vacances, mais une augmentation de leur nombre n'arrangerait rien car, actuellement, 50 % d'entre eux n'ont pas de travail en janvier et 25 % en mars. Or le brevet d'animateur de pleine nature a été transformé en CAP qui permettra à des gens formés en deux mois d'intervenir dans le ski sans limite de compétence, ni domaine d'intervention précis, alors qu'il faut de trois à six ans de formation pour obtenir le brevet national.* »

Le comité directeur du syndicat a donc décidé de bloquer l'accès aux stations de sport d'hiver le 23 décembre pour alerter l'opinion publique.

La grogne des moniteurs est aggravée par une circulaire du ministère des finances sur le régime fiscal des écoles de ski.

Ce texte prévoit : l'application de l'impôt sur les sociétés aux deux cent trois écoles de ski qui, constituées en syndicat de moniteurs, en étaient jusqu'alors exonérées ; l'assujettissement à la taxe professionnelle ; l'assujettissement à la T.V.A. des cotisations des moniteurs aux écoles.

« *On voudrait nous pousser à devenir salariés des stations qu'on ne s'y prendrait pas autrement*, déclare le président du syndicat des moniteurs. *Or nous sommes attachés à notre statut de travailleurs indépendants.*

ALAIN GIRAUDO.

Les négociations restent bloquées entre la mairie et les éboueurs parisiens

Pour tenter de mettre un peu d'ordre dans les monceaux d'ordures qui stagnent sur les trottoirs parisiens en raison de la grève des éboueurs-balayeurs (40 % dit la mairie, 80 % disent les syndicats), et des conducteurs de bennes (25 % selon la mairie), les services de la Ville ont mis en place, vendredi matin 10 décembre, 200 *enclos* recouverts de treillage vert, dans lesquels les habitants sont invités à déposer leurs sacs de déchets.

Ces réceptacles de 8 mètres carrés, placés sur la chaussée, seront vidés, tous les jours, par le personnel et les camions qui continuent à tourner. Ils s'ajoutent aux 250 bacs verts qui servent d'ordinaire à recueillir les déchets encombrants et qui, depuis le début de la grève, samedi 4 décembre, reçoivent le tout venant.

Après l'échec des négociations, jeudi, les éboueurs C.G.T. *et* C.F.D.T. ont décidé de continuer leur mouvement. Aucune entrevue n'est prévue pendant le week-end. Rappelons que les grévistes demandent le paiement de l'ancienne prime de transport (ce qui leur a été accordé) et une augmentation de la prime matinale. Il leur a été proposé 350 F par mois à partir du 1er janvier prochain. Reste le problème des 250 éboueurs que la Ville a décidé d'engager pour former des équipes mobiles appelées à intervenir à la demande et en urgence. Les syndicats veulent que les nouveaux venus soient intégrés dans le corps des éboueurs. La mairie refuse.

M. A.-C.

● **Vingt mille sept cent deux dossiers de travailleurs tunisiens** en France (sur un total de vingt-quatre mille dossiers litigieux) ont été régularisés, annonce mercredi l'agence Tunis Afrique presse.

PRIX

En présentant les lauréats des Grands Prix de la Ville de Paris, M. Chirac a fort justement insisté sur *« le rôle que la capitale entend jouer et joue dans la vie intellectuelle et artistique, nationale et internationale ».*

« En toute indépendance », les jurys ont récompensé des romanciers, musiciens, architectes, ingénieurs de renom.

En toute indépendance aussi, des groupes d'habitants de la capitale, qui font depuis une semaine du slalom sur les trottoirs entre les amoncellements de détritus, ont spontanément formé des jurys qui ont attribué à *la* Ville de Paris le Grand Prix de l'insalubrité.

F. GROSRICHARD.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Mille neuf cents emplois supprimés chez Hutchinson.** — Ce ne sont pas mille cinq cents, mais mille neuf cents emplois que Hutchinson prévoit de supprimer d'ici fin 1983 dans le cadre de son plan de restructuration (*le Monde* du 8 décembre), soit 18 % de son personnel. Dans un communiqué, la direction du groupe précise que les principales réductions d'effectifs seront faites dans les usines de Grenoble (Isère), de Malpaire (Sarthe), de Langlee (Loiret) et de Persan-Baumont (Val-d'Oise). Un effort particulier sera fait pour reclasser le personnel, et un programme exceptionnel de départs en pré-retraite sera mis en œuvre.

Energie

● **Le ministre du pétrole des Émirats arabes unis** a déclaré jeudi 9 décembre qu'il serait *« plus sage actuellement de baisser le niveau de production de brut plutôt que de l'augmenter »*.

Dans une déclaration reprise par l'agence des Émirats (WAM) avant son départ pour une tournée dans les pays membres de l'OPEP, M. Al-Oteiba a d'autre part souligné que les *« différentiels »* sur les prix du brut ne représentent pas le problème « majeur » des pays membres. Défendre le prix du brut et de maintenir à 34 dollars le baril constituent en revanche, selon lui, le *« véritable problème »*.

Etranger

● **Le Zimbabwe a dévalué sa monnaie, le dollar**, de 20 % par rapport à toutes les monnaies, avec effet immédiat, a annoncé, le 8 décembre, le ministère des finances. De source bancaire, on indique que le gouvernement de M. Robert Mugabe avait reçu le conseil de dévaluer de la part d'une délégation du F.M.I. venue discuter de l'octroi d'un prêt de 250 millions de dollars au mois d'octobre. Selon les milieux financiers, la surévaluation du dollar zimbabwéen enlevait pratiquement toute compétitivité aux exportations (or, nickel, cuivre, chrome, amiante). Mercredi matin, le dollar zimbabwéen valait 1,3235 dollar américain, 2,7197 FS, 3,1906 DM, 9,0458 FF et 1,4431 rand sud-africain. — (*Reuter.*)

Social

● **L'Amicale des Algériens en Europe** — organisation du F.L.N. — dont le siège est à Paris, demande, dans un communiqué, la levée des mesures de refoulement qui frappent *« sans raison et sans distinction » les citoyens algériens à leur débarquement dans les aéroports et ports français*. *« L'ampleur prise par ces mesures, les conditions humiliantes avec lesquelles elles sont appliquées et le caractère arbitraire et discriminatoire qu'elles revêtent constituent une grave atteinte à la dignité de nos ressortissants, outre le préjudice matériel et moral qu'elles leur causent »*, affirme notamment le communiqué.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du Secrétariat-Greffe de la Cour d'Appel de Grenoble. Le 27 mai 1982 par arrêt rendu contradictoirement, la Chambre des Appels correctionnels de la Cour d'Appel de Grenoble a confirmé le jugement du 28 avril 1981 du Tribunal de Grande Instance de Grenoble qui a condamné : le sieur LE MENESTREL Bruno, Charles, Louis, né le 26 décembre 1930 à Vizille (38), demeurant à Arques (Pas-de-Calais), 77, avenue du Général-de-Gaulle, directeur de papeteries.

A la peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis, 10 000 francs d'amende, 3 000 francs d'amende, dommages-intérêts, ordonne l'affichage aux portes de l'usine. Ordonne la publication de la décision dans les journaux *le Dauphiné Libéré* et *le Monde* sans que le coût de l'insertion excède 3 000 francs - pour HOMICIDE INVOLONTAIRE et INFRACTION A LA LÉGISLATION DU TRAVAIL. Faits commis le 21 octobre 1978. Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. Pour extrait certifié conforme. Le Greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris

CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 8 juillet 1982, la 31e Chambre après-midi 2e section du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale - à la peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à 5 000 francs d'amende le sieur HALFON Henri Aaron Hubert, né le 7 décembre 1934 à Tunis (Tunisie), animateur de société, demeurant 5, rue Gustave-Lebon, Paris-14e.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* ainsi que dans le quotidien *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

« Par arrêt en date du 23 novembre 1981, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné :

- TAIEB Jules, né le 23 septembre 1925 à Tunis (Tunisie), demeurant 13, rue de Londres, Paris-9e, à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende pour établissement de faux bilans et faux documents, complicité d'omission d'écritures et complicité de passation d'écritures.

- JIBERT Henryk, né le 12 mars 1912, à Wlubin, Pologne, demeurant 81, avenue Foch, Paris-16e, à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 francs d'amende pour fraude fiscale, omission d'écriture et passation d'écritures inexactes. »

« Par arrêt en date du 15 juin 1982, la 11e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné BORDEAU Bernard, né le 28 juillet 1946, à Épernay (51), demeurant Courbevoie (92), 5, rue de la Sablière, à 4 amendes de 1 000 francs pour infractions relatives à l'hygiène et la sécurité du travail ».

« Par arrêt en date du 6 novembre 1981, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné GREKOFF Michel, né le 28 septembre 1914 à Saraton, U.R.S.S., demeurant 62, rue de la Faisanderie, Paris-16e, à 15 mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale, omission passation d'écritures. »

« Par arrêt en date du 12 mars 1982, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné DE VARGA Pierre, né le 21 mars 1910, à Budapest (Hongrie), demeurant 2, rue des Dardanelles, PARIS-17e, à 2 ans d'emprisonnement, 30 000 francs d'amende pour fraude fiscale, passation volontaire d'écritures inexactes ou fictives ou omission. »

« Par arrêt en date du 24 juin 1982, la 11e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné MARQUES Évelyne, née le 27 octobre 1955, à DRANCY, demeurant PARIS-14e, 21, rue Paul-Fort, à 1 000 F. d'amende pour infraction au Code du Travail. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de PARIS, 4/14, rue Ferrus, 75014 Paris, en date du 22 janvier 1982 signifié au Parquet le 22 février 1982, le sieur BONNOUVRIER Jérôme, né le 29 octobre 1945, à PARIS-8e, demeurant 60, rue de la Tourelle, 92100 Boulogne-Billancourt, actuellement sans domicile, pris es-qualité de Gérant de société à la Sarl GLAMOUR, a été condamné à une amende de 2 000 francs, ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Figaro* et *le Monde*, dont les frais seront à la charge du prévenu. L'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'Établissement sis : 40, rue François-1er, 75008 PARIS, en vertu de l'article S 341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux article L.341.6 et R.364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : EMPLOI D'ÉTRANGER NON MUNI DU TITRE L'AUTORISANT A EXERCER UNE ACTIVITÉ SALARIÉE EN FRANCE. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en Chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de PARIS, 4/14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 22 janvier 1982 signifié au Parquet le 22 février 1982, le sieur HOZE Maurice, né le 8 août 1925, à La Goulette (Tunisie), demeurant 63, boulevard Rochechouart, PARIS-9e/Actuellement S.D.C., prises-qualité de co-gérant de la Société « National Ciné Photo », a été condamné à une amende de 1 500 F ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens *le Figaro* et *le Monde* dont les frais seront à la charge du prévenu. L'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'Établissement sis : 9, rue de Châteaudun, 75009 PARIS, en vertu de l'article 341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L.341.6 et R.364.1 du Code du travail pour le motif ci-après : EMPLOI D'ÉTRANGER NON MUNI DU TITRE L'AUTORISANT A EXERCER UNE ACTIVITÉ SALARIÉE EN FRANCE. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en Chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de PARIS, 4/14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 16 avril 1982 signifié au Parquet le 28 mai 1982, le sieur ZALCMAN Jacques, né le 13 février 1939, à PARIS-4e, demeurant 99, rue des Grands-Champs, 75020 PARIS ; Act. 76, rue Saint-Maur, 75011 PARIS, actuellement sans domicile ni résidence connus. Pris ès-qualité de Responsable de l'entreprise « M.J.Z. façonne pour vous », a été condamné à deux amendes de 2 000 F chacune, ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *le Matin* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal, seront à sa charge. L'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'Établissement sis : 76, rue Saint-Maur, 75011 PARIS, en vertu de l'article L.341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L.341.6 et R.364.1 du Code du Travail. Pour le motif ci-après : EMBAUCHE OU MAINTIEN D'UN ÉTRANGER EN SITUATION IRRÉGULIÈRE D'EMPLOI. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en chef soussigné. »

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de Paris.

Il appert d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de Police de Paris, 4/14 rue Ferrus 75014 PARIS, en date du 7 mai 1982, le sieur DE SENNEVILLE Paul Marie André, né le 30 juillet 1933 à Paris 17e, demeurant 99, rue de la Faisanderie 75016 PARIS, pris ès-qualité de Gérant de la Sarl « DELPHINE MODEL AGENCY » a été condamné à neuf amendes de 1 200 F chacune ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *France-Soir* et *le Monde* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge ; l'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'Etablissement sis : 150, boulevard Haussmann, 75008 Paris ; en vertu de l'article L. 341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L. 341.6 et R. 364.1 du Code du Travail, pour le motif ci-après : EMBAUCHE OU MAINTIEN D'UN ÉTRANGER EN SITUATION IRRÉGULIÈRE D'EMPLOI. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de Paris.

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de Paris, 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris, en date du 20 novembre 1981 signifié au parquet le 4 février 1982, le sieur CADE Bernard, né le 11 février 1949 à BRUAY-EN-ARTOIS (62) demeurant 121, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, actuellement S.D.C., pris ès qualité d'infirmier, a été condamné à une amende de 1 000 F ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *le Figaro* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge : l'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'établissement sis : a exercé la profession de commerçant de volailles à (02) BEAUVARDES, en vertu de l'article L. 341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L. 341.6 et R. 364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : EMPLOI D'ÉTRANGER SANS CARTE DE TRAVAIL OU HORS SECTEURS VISÉS SUR CETTE CARTE. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en chef, soussigné. »

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement (contradictoire) en date du 1er juin 1982, la 31e Chambre, 1re section du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour NON-RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL pour avoir à Paris, courant avril 1981, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en faisant effectuer par onze salariés des fouilles en tranche alors qu'une tranchée de plus de 1,30 m de profondeur et d'une longueur de 80 cm n'était ni blindée, ni entresillonnée, ni étayée et ne comportait aucun dispositif destiné à prévenir les éboulements, deux tranchées ne comportaient aucune plinthe, ni aucun dispositif équivalent destiné à empêcher la chute des déblais et de matériaux, aucune benne n'existait le long des deux fouilles afin d'éviter la chute des déblais et des matériaux déposés au long des tranchées aucun moyen nécessaire à une évacuation rapide des personnes n'avait été prévu — à la peine de ONZE AMENDES de CINQ CENTS francs chacune (11 × 500 F) le sieur ALLOUCHE Claude, né le 26 janvier 1941 à Ain-Beda, Algérie, responsable de chantier demeurant 40, rue des Sculpteurs à Stains (Seine-Saint-Denis).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de Paris.

Il appert d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de Police de Paris, 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris, en date du 16 avril 1982, signifié à personne, le 28 mai 1982, le sieur OUACHANI Mohamed, né en 1935 à OUACHANINE TAGHJER (Maroc), demeurant 52, rue du Vertbois, 75003 Paris, pris ès qualité de gérant de la société VERBOIS HOTEL, a été condamné à une amende de 2 000 F ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge : *le Figaro* et *le Monde*. L'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'établissement sis : 52, rue Vertbois, 75003 Paris, en vertu de l'article L. 341.6, alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L. 341.6 et R. 364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : EMBAUCHE OU MAINTIEN D'UN ÉTRANGER EN SITUATION IRRÉGULIÈRE D'EMPLOI.

Pour extrait conforme delivré à la requête du Ministère Public, par moi, Greffier en chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de PARIS, 4/14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 5 mars 1982 signifié à la Mairie le 9 avril 1982, AR le 22 avril 1982, le sieur MILACIC Branko, né le 5 mai 1932 à PEK (Yougoslavie), demeurant 13-15, rue des Petites-Ecuries, 75010 PARIS, pris ès qualité de Confectionneur à « MILACIC » M.B.M. a été condamné à une amende de 2 000 F, ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *le Matin* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge ; l'affichage dudit extrait se fera pendant sept jours, aux portes de l'Établissement sis : 4, rue Martel, 75010 PARIS, en vertu de l'article L.341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L.341.6 et R.364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : EMBAUCHE OU MAINTIEN D'UN ETRANGER EN SITUATION IRREGULIERE D'EMPLOI. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en Chef soussigné.

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de Police de PARIS, 4-14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 11 juin 1982, le sieur BUSGEETH Abdool Amirulla, né le 1er août 1952 à BRISSE-VERDIERE (Ile Maurice), demeurant 1, boulevard de Belleville, 75011 PARIS, pris ès qualité de Commerçant, a été condamné à quatre amendes de 2 000 F chacune ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *le Matin* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal, seront à sa charge ; l'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'Etablissement sis : 41, rue Richard-Lenoir, 75011 PARIS, en vertu de l'article L.341.6 alinéa 3 du Code du Travail avoir contrevenu aux articles L.341.6 et R.364.1 du Code du Travail, pour le motif ci-après : EMBAUCHE D'UN ETRANGER EN SITUATION IRREGULIERE D'EMPLOI. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de PARIS.

Il appert d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de Police de PARIS, 4-14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 22 janvier 1982, le sieur VISAN Jean-Pierre, né le 25 octobre 1948 à Boulogne-Billancourt (92), demeurant 75 *ter*, avenue de Wagram, 75017 PARIS, pris ès qualité de Président-Directeur Général de la Société « LIZ », a été condamné à une amende de 1 000 F ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *le Figaro* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge ; l'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'établissement sis : Galerie Marchande de l'hôtel SHERATON (Parfumerie de Luxe), avenue du Commandant-Mouchotte, 75014 PARIS, en vertu de l'article L.341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L.341.6 et R.364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : emploi d'étranger sans carte de travail ou hors secteur visé sur cette carte. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en Chef, soussigné. »

« Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.

CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE. Par jugement contradictoire en date du 8 juillet 1982, la 11e Chambre, 2e section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale, omission de passation d'écritures, à la peine de 5 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende, le sieur de CAZAUX Robert, Marcel, Pascal, né le 29 mars 1920 à BIRON (64), docteur en médecine, demeurant 156, rue de Longchamp, PARIS-16e. Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans les journaux *le Monde* et *le Figaro*. Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. »

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

établi exclusivement pour la publication dans la presse et pour l'affichage d'un arrêt contradictoire, rendu le 10 juin 1982 par la Chambre des Appels Correctionnels de la Cour de DOUAI, sur l'appel d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de VALENCIENNES en date du 23 octobre 1981.

Il appert que :

Le nommé FOYER Marcel, Marie, Joseph, né le 8 septembre 1921 à VALENCIENNES, architecte, demeurant à VALENCIENNES, 2, rue du 127e-et-327e (Nord), a été condamné à UN AN d'emprisonnement avec sursis, 20.000 F d'amende et PUBLICATION : *le Monde* et *l'Humanité*, pour FRAUDE FISCALE EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU. Par application des articles 1741 du Code Général des Impôts.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris

CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement (contradictoire) en date du 28 juin 1982 la 31e Chambre, 1re section du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour BLESSURES INVOLONTAIRES - NON-RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - pour avoir, à Paris, le 21 octobre 1980, s'être rendu responsable de blessures involontaires ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à trois mois (accident du travail) sur la personne de Madame Marie-Thérèse GARNIER épouse CABILLET :

— le 21 octobre 1980, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du Travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du Travail, en laissant travailler une ouvrière sur une machine à comprimés type MR 15 Frogerais, alors, que :

1) cette machine n'était pas munie d'un dispositif d'arrêt, d'urgence, ni de dispositifs de sécurité suffisamment élaborés.

2) cette ouvrière n'avait pas reçu une formation à la *sécurité* relative à l'exécution du travail suffisante et n'était pas suffisamment au courant des dangers résultant de l'utilisation de la machine et des précautions à prendre.

3) le nettoyage du carrousel de la machine se faisait en état de marche de manière habituelle.

4) la machine étant une presse à mouvement alternatif utilisée à des travaux automatiques, n'était pas disposée de telle façon que les opérateurs ne puissent de leur poste atteindre même volontairement les organes de travail en mouvement.

5) les visites générales périodiques dont la machine devait faire l'objet n'avaient pas lieu régulièrement.

— à la peine de UN MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et à SIX MILLE francs d'amende,

le sieur RIVOAL Georges, né le 4 janvier 1919 à PARIS-19e, directeur d'usine, demeurant 21, quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine, Val-de-Marne.

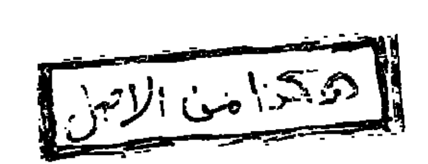
Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré, par nous : Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police de Paris,

Il appert d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Police de Paris, 4-14, rue Ferrus, 75014 PARIS, en date du 5 mars 1982 signifié au Parquet le 19 avril 1982, Mademoiselle DE SOUSA Odile, née le 8 octobre 1959 à TOURNAN-EN-BRIE (77), demeurant 13, rue Robineau, 75020 PARIS, actuellement sans domicile, ni résidence connus, pris ès qualité de ARTISAN - EM. CONFECTION, entreprise YILMAZ, a été condamnée à une amende de 2 000 F ainsi qu'à l'insertion dans les périodiques parisiens : *le Monde* et *l'Aurore* du présent extrait dont les frais d'insertion par journal seront à sa charge. L'affichage dudit extrait se fera pendant 7 jours aux portes de l'établissement sis : 80, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 PARIS, en vertu de l'article L. 341.6 alinéa 3 du Code du Travail pour avoir contrevenu aux articles L. 341.6 et R. 364.1 du Code du Travail pour le motif ci-après : EMBAUCHE OU MAINTIEN D'UN ÉTRANGER EN SITUATION IRRÉGULIÈRE D'EMPLOI. Pour extrait conforme délivré à la requête du Ministère Public, par moi Greffier en Chef, soussigné.



AFFAIRES

SERVICES INFORMATIQUES

CAP Gemini-Sogeti acquiert 35 % du capital de la Sesa

La société CAP Gemini-Sogeti, numéro un français du service informatique, va prendre une participation de 35 % dans le capital de la Sesa, spécialisée dans la réalisation de réseaux de télé-informatique.

La Sesa, fondée au début des années 60 par M. Jacques Stern, avait un délicat problème de structure du capital à résoudre depuis la nomination de son fondateur à la présidence de C.I.I-Honeywell-Bull. M. Stern estimait qu'il ne pouvait plus conserver ses 35 % de la Sesa en raison de ses nouvelles fonctions. Il avait donc chargé la Banque Lazard de trouver un acquéreur qui offre des perspectives de développement à la société. Il était exclu que la C.G.E., qui détient déjà 45 % de la Sesa (1), soit cet acquéreur. Ne serait-ce que parce que les dirigeants de la société, comme son personnel, ne souhaitent pas basculer dans le giron d'un grand groupe aux activités multiples.

C'est donc la société CAP Gemini-Sogeti, dont M. Serge Kampf son fondateur-P.-D.G. détient encore la majorité du capital, qui va racheter la participation de M. Stern. La transaction va en fait plus loin qu'une simple opération financière; les deux sociétés ayant manifesté leur *« intention de constituer un groupe important »* de taille mondiale.

CAP Gemini-Sogeti va réaliser en 1982 un chiffre d'affaires supérieur au milliard de francs. Elle emploie plus de 4 000 personnes dont un millier aux Etats-Unis. Ses activités d'ingénierie informatique sont très complémentaires de celles de la Sesa. Avec un chiffre d'affaires de 450 millions de francs, 1 200 personnes dont 800 ingénieurs, cette société est spécialisée dans la réalisation clé en main de réseaux de transmission de données à grande vitesse . Après avoir bâti le réseau français Transpac, elle vient d'obtenir des contrats similaires dans sept pays .

La synergie entre les deux groupes devrait donner naissance à un des tout premiers groupes mondiaux de l'ingénierie informatique, cette nouvelle discipline née avec les ordinateurs, qui est appelée à jouer un rôle de plus en plus important avec le développement de l'électronique.

(1) La Sérete conservera 5 % du capital et le personnel de la Sesa 15 %.

Grundig : une solution allemande est examinée

(Suite de la première page.)

Il y a là incontestablement un problème de confiance entre les dirigeants de la branche grand-public de Thomson et les syndicalistes allemands.

La dernière réticene, qui n'est pas la moindre, relève plus de facteurs psychologiqes et politiques. L'industrie allemande connaît elle aussi de sérieuses difficultés, notamment dans l'électronique. Les Allemands ont le sentiment, nouveau pour eux, d'être peu à peu acculé à la défensive. Peut-être ont-ils eu l'impression que Thomson et la France voulaient porfiter de la situation pour *« prendre Grundig à la hussarde »* ? Adeptes du libéralisme économiqe, ils s'irritent – tout en le jalousant – de l'effort des pouvoirs publics français pour l'industrie électronique et les groupes nationalisés de ce secteur.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement allemand, qui doit tenir compte de son opinion dans la perspective des élections de mars, se devait donc de tenter de bâtir une solution allemande. Reste maintenant à savoir si elle va déboucher sur quelque chose de concret.

Siemens et Bosch ont déjà examiné le cas de Grundig à plusieurs reprises. La situation de l'entreprise, la somme à payer pour racheter les 74,5 % de M. Grundig (on parle de près de 3 milliards de francs) ne les avait pas incité à poursuivre plus avant. Sont-ils, ainsi que leurs banquiers, notamment la Dresdner Bank qui doit faire face en même temps aux ardoises de A.E.G.-Telefunken, disposés à aller plus loin aujourd'hui ?

Trois hypothèses

Trois hypothèses peuvent être envisagées.

● Les négociations entre les groupes allemands et Philips traînent en longueur et ne débouchent pas. Dans quelques mois – après les élections de mars – le gouvernement allemand donne alors son feu vert à l'accord avec Thomson sous certaines conditions, dans le domaine social notamment.

● Siemens, Bosch et Philips se mettent d'accord. Un vaste front germano-néerlandais excluant Thomson se constitue avec des prolongements dans d'autres secteurs de la filière électronique. Siemens et Philips viennent au demeurant de conclure un accord de coopération à long terme pour la recherche et le développement dans plusieurs domaines (informatique, circuits intégrés, conception assistée par ordinateur, etc.).

Le rejet de Thomson risque cependant d'être perçu à Paris comme une volonté d'exclure, *de facto*, l'industrie française de toute tentative sérieuse de bâtir une coopération non seulement dans le grand public mais aussi dans toute l'électronique.

La France risque alors d'être conduite à faire cavalier seul. Il n'est un secret pour personne que certains groupes japonais déploient actuellement tous leurs charmes pour proposer des coopérations avec la France. Sur les produits actuels, mais aussi sur les prochains matériels, notamment le futur standard mondial 8 mm pour les magnétoscopes (1). Ce serait alors la guerre entre Européens avec les Japonais pour arbitres.

Reste la troisième hypothèse, celle d'un compromis associant des groupes allemands et Thomson au rachat de Grundig. La société française ne reprendrait qu'une partie du capital et les coopérations déjà envisagées entre Philips et Thomson pourraient être élargies à des sociétés comme Bosch et Seimens.

Si une telle solution peut permettre de surmonter bien des obstacles, elle n'en est pas moins difficile à mettre en œuvre, tant sur le plan financier qu'industriel. Par ses prolongements, la partie qui se joue autour de Grundig représente, en tout cas, l'un des plus formidable enjeu industriel et politique de ces dernières décennies.

J.-M. QUATREPOINT.

(1) J.V.C., comme Sony, Grundig, Philips et même Thomson détiennent bel et bien des prototypes de magnétoscopes de salon au standard 8 mm. J.V.C. envisagerait d'investir plusieurs dizaines de de milliards de yens dans de nouvelles installations pour commencer à produire ce matériel dès la fin de 1983. Des prévisions confidentielles de cette société tableraient même sur un taux de pénétration du 8 mm, représentant 7 % du marché mondial des magnétoscopes en 1985.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	6,9325	6,9375	+ 170	+ 210	+ 340	+ 400	+ 940	+1060
$ can.	5,6130	5,6190	+ 40	+ 80	+ 120	+ 180	+ 390	+ 510
Yen (100)	2,8440	2,8480	+ 110	+ 140	+ 240	+ 280	+ 780	+ 850
DM	2,8360	2,8400	+ 140	+ 165	+ 290	+ 320	+ 870	+ 930
Florin	2,5720	2,5760	+ 140	+ 160	+ 280	+ 310	+ 810	+ 865
F.B. (100)	14,4200	14,4500	– 270	– 120	– 470	– 230	– 830	– 430
F.S.	3,3345	3,3400	+ 245	+ 275	+ 495	+ 540	+1440	+1520
L (1 000)	4,9080	4,9116	– 540	– 440	– 970	– 860	–2250	–2140
£	11,1990	11,2130	+ 150	+ 230	+ 330	+ 445	+1280	+1495

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 7/8	9 3/8	9 1/4	9 5/8	9 5/16	9 11/16	9 5/8	10
DM	5	5 13/16	6 1/8	6 1/2	6 3/16	6 9/16	6 1/4	6 5/8
Florin	5 1/2	6	5 3/4	6 1/8	5 3/4	6 1/8	6	6 5/16
F.B. (100)	11 1/4	13 1/4	13 3/4	15 1/4	13 3/4	15 1/4	13 1/4	14 3/4
F.S.	1 1/8	1 5/8	3 7/16	3 13/16	3 7/16	3 13/16	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	17 3/4	20 1/4	23 1/4	26	23 1/2	25 1/2	22 1/2	23 3/4
£	10 5/8	11	10 5/8	11	10 5/8	11	10 3/8	10 3/4
F. franç.	16 3/4	20 1/4	20 1/2	21 3/4	20 1/4	21 1/2	20	21 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Se substituant à Mercedes

R.V.I. FOURNIRA A LA SOCIÉTÉ HEULIEZ LES ENSEMBLES MÉCANIQUES NÉCESSAIRES A LA PRODUCTION D'UN NOUVEL AUTOBUS

Renault-Véhicules industriels et la société Heuliez ont conclu un accord de coopération technique dans le domaine des autobus. R.V.I. fournira à Heuliez les ensembles mécaniques (châssis, moteurs, boîtes de vitesses, ponts) nécessaires à la fabrication d'un nouveau modèle d'autobus qui doit sortir en 1984.

C'est là une importante victoire commerciale pour le groupe nationalisé. Jusqu'ici, en effet, Heuliez, premier carrossier français, qui couvre environ 17 % du marché des autobus, derrière R.V.I., utilisait pour l'essentiel des ensembles mécaniques Mercedes.

L'accord passé avec Heuliez, qui succède à un accord du même type entre R.V.I. et Cars et Bus Le Mans (C.B.M.), pour la fabrication d'un futur autobus à gabarit réduit, permet donc à R.V.I. d'espérer récupérer à terme l'essentiel du marché français de l'autobus, qui s'élève à environ mille deux cents véhicules par an. Il a été négocié sous l'égide des pouvoirs publics français qui ont largement encouragé la « réconciliation » de R.V.I. et de Heuliez, jusqu'ici plus concurrents qu'alliés.

Le groupe Henri Heuliez, 600 millions de francs de chiffre d'affaires et mille huit cent cinquante salariés dans les Deux-Sèvres, l'Ain et l'Eure-et-Loir, ne fabrique pas que des autobus. Il produit également des voitures, des véhicules spéciaux (ambulances, régie T.V., bétaillères, etc.), ainsi que des outillages spéciaux, des bennes hydrauliques et des sous-ensembles de carrosseries livrés aux constructeurs, et participe à l'étude de prototypes. Il travaille avec de nombreux constructeurs français et étrangers, notamment avec Peugeot (pour les automobiles), Renault, Mercedes, Daf et Unic-Fiat.

DISTRIBUTION

En dépit d'une décision du tribunal administratif de Nantes

UN HYPERMARCHÉ A ÉTÉ OUVERT PRES DU MANS

(De notre correspondant.)

Le Mans. – Avec un mois de retard seulement sur les prévisions et en dépit d'obstacles administratifs, Auchan a ouvert, le mardi 7 décembre, près du Mans, un hypermarché de 16 000 m². En juillet, alors que l'établissement était aux trois quarts construit, le tribunal administratif de Nantes avait annulé l'autorisation d'ouverture de ce magasin, car elle avait été accordée, selon le tribunal administratif, *« sur une appréciation erronée de l'évaluation de l'appareil commercial »* au nord du Mans (*le Monde* du 29 juillet).

Les travaux de construction n'ont cependant jamais été interrompus, la direction d'Auchan ayant fait appel de la décision prise à Nantes, d'une part auprès du Conseil d'État et d'autre part auprès de la commission nationale d'urbanisme commercial. Fin septembre, celle-ci donnait un avis favorable à la nouvelle installation et, finalement, le ministre du commerce et de l'artisanat accordait son autorisation, car le projet Auchan *« soutenu par la communauté concernée, et qui intègre une importante galerie marchande, devrait rééquilibrer l'appareil commercial au profit des consommateurs locaux et favoriser le développement de la concurrence, surtout avec les grandes surfaces de distribution existantes, sans provoquer l'écrasement de la petite entreprise »*.

Le coût de l'investissement est d'environ 100 millions de francs. – *A.M.*

AGRICULTURE

Le pari des socialistes : « maintenir un million d'exploitations viables en 1990 »

Sous la banderole-programme « Maîtriser la crise. Réduire les inégalités » s'est tenue jeudi 9 décembre la première conférence agricole du parti socialiste à Paris. Première depuis le 10 mai. Conférence et non pas convention, car il ne s'agissait pas de procéder par vote à une toilette ou une réforme du programme socialiste, mais de réaffirmer que le cap tenu était le bon.

Le réaffirmer devenait nécessaire, tant depuis dix-huit mois se manifeste à la base une impatience certaine. La reprise en main ou le regonflage des énergies militantes s'imposaient. Pour ce faire, devant les quelque trois cent-cinquante participants, dont on assure que six sur dix sont agriculteurs, sont venus « plancher » Mme Cresson, ministre de l'agriculture. MM. Cellard, secrétaire d'Etat, Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jospin, premier secrétaire du P.S. et Debarge, secrétaire national aux relations extérieures.

« Parce que nous sommes pressés, nous jugerons ce bilan de dix-huit mois trop faible sans doute, trop lent certainement, et pourtant c'est déjà un acquis irréversible déterminant pour l'avenir, et qui va dans le sens souhaité. » C'est ainsi que M. Bernard Thareau, parlementaire européen, secrétaire national adjoint à l'agriculture et au monde rural du parti socialiste, juge la politique agricole du gouvernement.

Avec Mme Cresson, la conférence se félicite des acquis de ces dix-huit mois : reconnaissance de la pluralité syndicale, début d'une application modulée selon les types d'agriculture de certaines mesures économiques ou sociales, vote de la loi sur les offices par produits, gestion des marchés, installation des jeunes, états généraux du développement, redressement encore fragile du revenu agricole.

Mme Cresson a aussi justifié clairement – le fait est nouveau – le sens de son action : *« Sans nuire aux grandes exploitations productives, notre politique est le seul moyen de sortir de l'agriculture à deux vitesses : c'est en améliorant les conditions de la petite et de la moyenne exploitation que l'agriculture donne une chance de prospérité à chacun et à tous. »*

Ainsi le P.S. et Mme Cresson prennent-ils le pari de maintenir en 1990 *« un million d'exploitations viables, de 25 à 30 hectares en moyenne »*, la montée en puissance de l'agriculture française se faisant non pas par *« une capitalisation indéfinie d'une minorité d'exploitations, mais par l'accès du plus grand nombre d'agriculteurs aux moyens de production nécessaires à leur pleine productivité »*, comme l'avait déjà affirmé le même jour Mme Cresson devant l'assemblée générale de la Confédération française de la coopération agricole.

« Ça ne va pas vite »

Le bilan est jugé correct, le choix politique est clair et, pourtant, note M. Thareau, des incertitudes demeurent. Il sera demandé à plusieurs reprises par exemple que le pluralisme syndical entre réellement dans les faits, sur le terrain, et qu'on ne se contente plus d'y fréquenter et financer les *« Guillaume locaux »* (du nom du président de la F.N.S.E.A.). Surtout, il est apparu, de la part de la base, une soif d'information : *« D'une part*, dit un délégué, *ça ne va pas vite, et d'autre part, nous nous trouvons devant une absence d'information qui permet d'alimenter les rumeurs auxquelles nous ne savons que répondre. »*

La conférence aura-t-elle permis à l'information de mieux circuler, de la Rue de Varenne vers les régions ? Tous sont d'accord sur ce qui reste à faire : revoir le mode de financement de l'agriculture, la réforme forestière (à la suite du rapport Duroure dont M. Mauroy devait tirer les conclusions avant l'été... dernier), la réforme de la fiscalité agricole. C'est le gros morceau, attendu depuis longtemps. *« La grande majorité des agriculteurs n'a rien à perdre à ce que l'on connaisse la réalité des revenus »*, a dit M. Joxe. C'est à partir d'une telle réforme que pourra se développer le programme socialiste de réduction des inégalités par des mesures de plafonnement et de différenciation dans le financement, les cotisations et prestations sociales. On ne parle plus de quantum (prix garanti pour un volume de production déterminé). Certains le regrettent. Mais un faisceau de mesures différenciées selon les revenus des agriculteurs contribuera à réduire les inégalités dont initialement les quanta devaient venir à bout. Et puis, il reste encore la réforme foncière, la loi sur les offices cantonaux et départementaux. Du coup, le discours est devenu vague, tant chez les ministres que chez les responsables agricoles du parti socialiste. Manifestement, cette loi sur les offices fonciers coince ou est coincée quelque part. Mais les militants, soucieux d'être informés, n'auront pas vraiment appris où.

Des critiques peuvent s'exprimer, mais, a averti M. Thareau, *« l'exigence des militants et des dirigeants du parti vis-à-vis d'eux-mêmes et de ceux qui font confiance à la gauche, c'est de ne jamais faire l'économie de l'analyse politique de la situation »*. *« Si un grand nombre d'agriculteurs sont encore influencés par la droite*, a-t-il ajouté, *ce n'est pas qu'ils soient hostiles à nos propositions, mais c'est parce qu'ils ont toujours été dominés, confortés dans leurs illusions de producteurs indépendants, propriétaires de leurs moyens de production. »*

Aux déçus du socialisme, à ceux d'entre eux qui étaient à Pantin lors de la puissante manifestation de la F.N.S.E.A., M. Thareau a lancé : *« Dans le monde paysan, le parti socialiste ne va pas dire à quel syndicat adhérer. Ce n'est pas son rôle. Il est possible encore en 1982 d'être dans un syndicat professionnel majoritaire, mais si on y est, qu'on y soit vraiment et pas en silence : on ne peut pas laisser détruire ce qu'on veut faire d'une main par l'autre. »*

Le fait que des socialistes, ou des sympathisants, se retrouvent dans l'ensemble des syndicats, y compris à la F.N.S.E.A., ne permettra pas, a encore indiqué M. Thareau, de faire des résultats des élections aux chambres d'agriculture une sorte de comptage entre les partisans du changement et les autres. Une manière d'avertissement avant que la F.N.S.E.A. et ses alliés ne se glorifient trop de leur succès.

JACQUES GRALL.







C.E.E.

Sidérurgie

BRUXELLES VA PROPOSER DE NOUVELLES RÉDUCTIONS DE LA PRODUCTION

La situation de la sidérurgie européenne, déjà catastrophique, s'aggrave encore sous l'emprise d'une véritable guerre commerciale entre les producteurs, qui, depuis l'été dernier, consentent à leurs clients des rabais allant jusqu'à 30 %, sans trop se soucier de leurs résultats, en chute libre. Pour essayer de mettre fin à cette guerre, la Commission va proposer à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté, les 14 et 15 décembre prochains, d'instaurer un contrôle draconien sur les prix de l'acier, régis, jusqu'à présent, par un système de « directives » librement accepté, par les entreprises. Il est maintenant envisagé d'infliger de lourdes amendes aux sidérurgistes qui vendraient au-dessous des tarifs fixés par la Commission, à l'imitation de celles qui frappent les dépassements de production par rapport aux quotas officiels.

Ainsi, la société allemande Klockner Werke, « *franc-tireur* » *émérite* et célèbre pour avoir déclenché, en juin 1980, une ruineuse course à la production qui fit, pratiquement, éclater le cartel européen Eurofer, va devoir payer une amende de plus de 21 milliards d'ECU (près de *150 millions de dollars)* pour avoir dépassé son quota au troisième trimestre européen, de même que huit autres firmes européennes.

Dans les milieux sidérurgiques, on attend avec intérêt le sort qui sera réservé à cette affaire, car les dirigeants de L'Klockner affirment que le paiement d'une telle amende les conduiraient à déposer le bilan.

D'autre part, la Commission va proposer au prochain conseil des ministres un nouveau plan de réduction de la production d'acier au cours du premier trimestre 1983 : 5 % pour les produits longs (barres et poutrelles) et jusqu'à 15 % sur la plupart des produits plats. Elle a, enfin, posé des conditions à l'octroi d'une aide gouvernementale de 175 millions de deustchemarks (450 millions de francs) à Saarstahl, en Sarre : la capacité de production de ces aciéries devra être réduite de 500 000 tonnes.

PRESSE

● *« L'Express » rachète le magazine « Lire ».* — *Lire magazine*, mensuel spécialisé créé en septembre 1975 par M. Jean-Louis Servan-Schreiber — P.-D.G. du groupe *L'Expansion* —, et dont M. Bernard Pivot est le rédacteur en chef, vient d'être racheté par le groupe *l'Express*. L'accord signé, qui prendra effet le 31 décembre, assure *« les garanties d'indépendance rédactionnelle et de maintien de l'équipe actuelle »*. La transaction se serait faite sur la base de 3 millions de francs.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

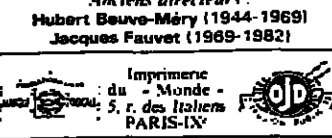
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

MONNAIES

Les activités du Fonds monétaire

Alors que les ministres des finances des cinq principaux pays membres du F.M.I. discutent près de Francfort de l'augmentation des ressources à accorder au Fonds monétaire international (lire le bulletin de l'étranger), cette institution vient de consentir un crédit de 580 millions de dollars à la Hongrie et négocie avec plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Brésil et l'Équateur, l'octroi de prêts importants.

Un crédit de 580 millions de dollars à la Hongrie

Le F.M.I. vient d'accorder à la Hongrie des crédits totalisants 547 millions de droits de tirage spéciaux (environ 580 millions de dollars).

Un communiqué publié jeudi indique que la Hongrie va bénéficier d'une part d'un accord de confirmation (crédit *stand-by)* de 475 millions de D.T.S (507 millions de dollars), d'une durée de treize ans, pour le financement d'un plan de redressement économique, et d'autre part d'un crédit de 72 millions de .D.T.S. (76 millions de dollars) au titre du financement compensatoire auquel elle peut prétendre du fait d'une réduction imprévue de ses exportations.

La Hongrie est devenue membre du F.M.I. le 6 mai dernier. Sa quote- part au F.M.I. est de 375 millions de D.T.S. (397 millions de dollars).

Négociations avec le Brésil...

Les ministres brésiliens du Plan, M. Antonio Delfim Neto, et des finances, M. Ernane Galveas, ainsi que le président de la Banque centrale du Brésil, M. Carlos Langoni, ont discuté à Brasilia avec les membres de la mission du F.M.I., dirigée par M. Horst Struckmeyer, des grandes orientations économiques du Brésil, en vue de l'octroi par le F.M.I. d'un prêt de 4,5 milliards de dollars.

Le Brésil entame des négociations avec le F.M.I., en raison des difficultés auxquelles le pays est confronté, pour obtenir de nouveaux prêts sur le marché financier international, alors que sa dette extérieure s'élève à 80 milliards de dollars.

... et avec l'Equateur

Une mission du F.M.I. discute depuis mardi à Quito de l'octroi d'un prêt *stand by* à l'Equateur, pays membre de l'OPEP.

L'obtention de ce prêt est la condition posée par les banques privées internationales créancières de l'Equateur pour que ce pays puisse renégocier sa dette *extérieure, estimée* globalement à 4,8 milliards de dollars, dont 1,2 milliard viennent à échéance en décembre 1983.

Le gouvernement du Costa-Rica ne pourra verser plus de 470 millions de dollars en 1983 au titre des intérêts de sa dette extérieure sur les 600 millions que lui réclament les banques créditrices, et devra négocier le rééchelonnement du principal de la dette, qui atteint 4 milliards de dollars, a annoncé, mardi, le ministre des finances, M. Federico Vargas.

M. Vargas, le président de la Banque centrale, M. Carlos Manuel Castillo, et le ministre du financement extérieur, M. Rodolfo Silva, iront défendre cette position la semaine prochaine à New-York, devant le comité exécutif des banques créditrices.

LES RESERVES OFFICIELLES DE DEVISES DE LA FRANCE ONT DIMINUE DE 3 MILLIARDS DE FRANCS

Les réserves officielles de devises de la France ont encore diminué au cours de la semaine du 25 novembre au 2 décembre 1982. Au bilan de la Banque de France, leur montant est revenu de 13,25 milliards de francs à 11,63 milliards de francs, tandis que le compte courant créditeur des banques et institutions étrangères passait *de 2,17 milliards de* francs à 2,46 milliards de francs.

Ces deux variations correspondent à une sortie de devises de près de 3 milliards de francs qui s'ajoutent aux 1,4 milliard et 2,4 milliards de francs perdus les deux semaines précédentes. Pour les compenser, la Banque de France tire sur la ligne de crédit internationale de 4 milliards de dollars (28 milliards de francs) obtenue récemment.

Un indice officieux en est donné, apparemment, par l'augmentation de 1,6 milliard de francs du poste « *Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue* », au passif de la Banque.

COMMERCE INTERNATIONAL

A l'association de presse France-Japon

M. JOBERT : LES MESURES CONCERNANT LES MAGNÉTOSCOPES NE SERONT PAS ÉTENDUES.

La R.F.A. et le Japon ont *« organisé de façon profonde leur vie économique de façon à ce que les apparences de la liberté existent mais que la réalité soit une réalité entièrement disciplinée à partir de l'organisation industrielle commerciale »*, a déclaré M. Michel Jobert, qui était l'invité, jeudi 9 décembre, de l'association de presse France-Japon.

Avec ses trente et un mille normes techniques, le marché allemand est *« protectionniste »*, a ajouté M. Jobert, qui a affirmé que la R.F.A. avait conclu avec le Japon des accords d'autolimitations *« non publiés »*, notamment en matière automobile. *« J'attends toujours qu'on me démente »* sur ce point, a ajouté le ministre.

De même, *« le Japon a beaucoup de réglementations techniques qui ne sont pas conformes avec les normes internationales dans l'immense majorité des cas »*, a dit M. Jobert, affirmant que les *« importations industrielles du Japon étaient aussi faibles que celles d'un pays comme la Turquie »*.

Après avoir rappelé que le déficit des échanges français avec le Japon était passé de 5 à 12 milliards de francs en quatre ans, M. Jobert a *réaffirmé* que le gouvernement français ne reviendrait pas sur les mesures prises pour le dédouanement des magnétoscopes japonais en l'absence d'un changement de la position nippone sur le rééquilibrage commercial entre les deux pays. Il a toutefois exclu que des mesures analogues puissent être décidées pour l'heure pour d'autres productions japonaises. *« Nous n'en sommes pas là »*, a dit le ministre.

ÉTRANGER

Au Maroc

Le ministre des finances s'efforce de limiter le déficit budgétaire

De notre correspondant

Rabat. — Le projet de budget marocain pour 1983, qui va être soumis au Parlement, se traduit par un nouvel effort de rigueur. Le ministre des finances, M. Jouahri, l'a justifié par les retombées de la crise internationale qui aggravent la facture pétrolière du Maroc *et rendent plus difficiles* ses exportations, notamment vers l'Europe.

Cependant, la caisse de compensation, chargée de maintenir les prix des denrées essentielles (pain, lait, beurre, huile), disposera d'une importante masse de manœuvre qui s'élèverait aux environs de 2 milliards de dirhams (1). Le gouvernement marocain a visiblement renoncé à relever brutalement le prix de ces denrées, comme il avait tenté *de le faire en juin 1981, ce qui avait* conduit, dans une large mesure, aux émeutes du 20 juin à Casablanca.

Malgré cet effort d'austérité, le déficit du budget s'établira à 7 895 millions de dirhams contre 6 865 millions en 1982 (+ 15 % ». Les ressources évaluées à 44 742 millions de dirhams augmenteront de 12,1 %, mais les charges atteindront 52 637 millions, soit 12,6 % de plus. Les masses principales restent la défense nationale, avec 6 596 millions, (+ 12,5 %) et l'éducation avec 5 295 millions (+ 10,1 %). Les investissements au titre de l'équipement représenteront 18 713 millions, en augmentation de 11,35 %. A noter que les dépenses d'équipement pour *« la défense de l'intégrité territoriale »* ne sont pas rendues publiques. Les achats de matériel militaire, souvent payé grâce à des concours extérieurs, ne figurent pas non plus dans le budget.

Le poids de la dette

Soulignant l'étendue de l'investissement public, M. Jouahri a rappelé qu'il ne saurait suffire et qu'*« il était du devoir absolu de secteur privé de s'y associer, d'autant plus que l'option libérale du pays ouvre de larges perspectives »*. En ce qui concerne les placements étrangers auxquels le ministre a également fait appel, il faut rappeler que le nouveau code des investissements n'a pas encore été promulgué.

Reste l'aide extérieure, à laquelle l'Etat marocain aura encore largement recours, en 1983, pour assurer la réalisation du plan quiquennal 1981-1985 et des grands travaux qu'il prévoit. Ce sont notamment la poursuite de l'aménagement des ports de Mohammedia (port pétrolier près de Casablanca), de Jorf-Lasfar (nouveau port phosphatier), de Tan-Tan, de Tarfaya, d'Agadir, d'Ifni, d'El Ayoune, sans oublier la construction de deux nouveaux centres chimiques Maroc Phosphore-III et IV, qui ressortent du programme d'investissement de l'Office chérifien des phosphates.

Ce recours à l'aide extérieure ne sera pas limité aux investissements. M. Jouahri n'a pas caché qu'il faudrait aussi y recourir pour la couverture d'une grande partie du déficit de la balance des paiements, qui atteindra 11,4 milliards de dirhams en 1982 contre 9,6 milliards en 1981, en augmentation de 18,8 %. Toutefois, l'endettement extérieur a des limites : le service de la dette représentera, en *1983, 5 700* millions de dirhams, soit 20 % de plus qu'en 1982.

Du point de vue social, le gouvernement a pris la décision de créer, en 1983, quarante-quatre mille emplois nouveaux, dont dix-sept mille pour l'éducation et quinze mille pour la défense. En outre, le salaire des fonctionnaires sera relevé de 5 % à partir du 1er janvier 1983. Il faut toutefois rapprocher ce chiffre de l'augmentation annuelle des prix qui, en 1982, dépassera sans doute 10 %.

ROLAND DELCOUR.

(1) 1 dirham = 1 F 13.

LES ÉTATS-UNIS RÉTABLISSENT LA LIBRE CONCURRENCE POUR LEURS TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Poursuivant la politique de *« dérégulation »* du marché américain des télécommunications, amorcée voilà quelques années, la Commission fédérale des communications (F.C.C.) vient d'ouvrir une brèche dans le dernier monopole que American Telephone and Telegraph détenait encore.

Elle a autorisé, mercredi 8 décembre, quatre sociétés à offrir au public les *services téléphoniques, télex et de* transmissions de données entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Western Union International, I.T.T. — qui poursuit ainsi son mouvement de retour au bercail américain, — R.C.A. et F.T.C. Communication vont donc pouvoir concurrencer directement A.T.T. *sur le marché des télécommunications « overseas »*.

Cette décision risque d'entraîner des soubresauts dans le système mondial des télécommunications et d'amener de nouvelles frictions entre les Etats-Unis et l'Europe. Jusqu'à présent, une règle non écrite voulait que chaque pays concède le monopole des communications internationales à un service public (P.T.T.) ou à une seule société (A.T.T.).

Outre les problèmes de normalisation internationale qu'elle se pose, la décision de la F.F.C. peut être interprétée comme une tentative des Etats-Unis d'ouvrir une brèche dans la souveraineté des Etats en matière de télécommunication. Des sociétés comme I.T.T. ou R.C.A., pour ne citer qu'elles, ont les moyens financiers et technologiques d'établir, via les satellites, des liaisons directes entre de grands utilisateurs des deux côtés de l'Atlantique sans passer par les réseaux des P.T.T., par exemple.

Le fait que la première autorisation donnée par la F.F.C. aux quatre firmes américaines porte sur les liaisons entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'est pas un hasard. Le gouvernement de Mme Tarcher ne vient-il pas de « privatiser » British Telecom ?

CONJONCTURE

« Nous risquons une récession »
estime M. Neeser, rapporteur au Conseil économique

Augmentation des prix encore trop rapide, même si la différence de taux d'inflation avec les grands pays industrialisés s'est réduite (1) ; poursuite de la hausse en francs du coût des matières premières ; augmentation excessive des coûts salariaux et insuffisance de la productivité ; déficit extérieur trop important ; investissements en recul à cause d'une *dégradation historique* des ressources des entreprises. La liste des clignotants allumés sur le tableau de bord de l'économie française a été dressée, jeudi 9 décembre, pour la presse par M. Philippe Neeser, rapporteur du projet d'avis du *Conseil économique et social*, sur la conjoncture au second semestre (2)

L'analyse assez pessimiste que fait M. Neeser sera discutée en assemblée plénière les 14 et 15 décembre. M. Fabius devrait assister à une partie des débats.

Le rapporteur estime que la croissance restera faible l'année prochaine et ne dépassera guère 1 %, c'est-à-dire la moitié du taux officiellement prévu. *« Nous risquons une récession »*, a commenté M. Philippe Neeser. Ces sombres perspectives sont justifiées selon lui par la faible amélioration de l'environnement international, par la situation critique des pays en voie de développement, par l'écart des taux d'inflation existant entre la France et ses partenaires, et enfin par la nécessité de résorber le déficit des comptes extérieurs.

Pour toutes ces raisons qui se combineront avec l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail, le chômage devrait continuer à augmenter en 1983, quoique à un rythme moindre.

M. Neeser a conclu en insistant pour que la France ne verse pas dans le protectionnisme (la reconquête du marché intérieur ne signifie pas grand-chose pour le rapporteur, qui ne voit pas de différence avec la conquête du marché intérieur), et pour que le pays accentue beaucoup ses efforts d'économie d'énergie.

Soulignant la nécessité de mieux coordonner les politiques économiques au sein du Marché commun et de renforcer le S.M.E. en visant à terme un retour aux parités fixes *(« ce sont les changes flottants qui introduisent les turbulences actuelles »)*, le rapporteur demande aux pouvoirs publics *« clarté et cohérence »*. Le secret entretenu sur les réserves de change et l'endettement extérieur lui semble, en particulier, plus nuisible qu'utile, les premiers intéressés — les cambistes — sachant parfaitement à quoi s'en tenir.

(1) Le différentiel d'inflation entre la France et les six grands pays industrialisés *avait atteint 6,3 % en mars 1982*. Il était encore de 6 % en mai, ce qui avait décidé le gouvernement a adopté les mesures de rigueur annoncées en juin, en même temps que la dévaluation du franc (blocage des prix et des revenus). Le différentiel d'inflation est revenu à 2,1 % en octobre.

(2) M. Philippe Neeser est président de l'A.G.P.B. (Association générale des producteurs de blé).

● **Pessimisme des ménages.** — L'enquête de conjoncture menée par l'INSEE auprès des ménages en novembre révèle des opinions contrastées par rapport aux enquêtes précédentes : jugement favorable sur l'évolution récente des prix, jugement plus pessimiste sur les hausses futures ainsi que sur l'évolution passée et à venir du chômage, du niveau de vie et des situations financières personnelles (les agriculteurs sont les seuls à faire état d'une amélioration de leur situation financière passée).

Les ménages continuent de marquer leur préférence pour la consommation plutôt que pour l'épargne. On note une progression des intentions d'achats de biens importants, achats de précaution avant la hausse des prix, selon l'INSEE.

Secouer quelques habitudes

(Suite de la première page.)

La limitation des prélèvements était déjà difficile avec des taux de croissance élevés ; elle l'est davantage encore avec une croissance réduite. Pour éviter la montée des charges, nous devrons parvenir à un rythme de croissance aussi soutenu que possible. Mais, pour alimenter cette croissance, la demande devra être nourrie par d'autres éléments que les transferts sociaux ; sinon le financement de ceux-ci exigerait une hausse des charges... et le serpent se mordrait la queue. L'instrument de cette croissance ne peut-être, dans l'environnement international actuel, que le renouveau industriel. Cela suppose un dynamisme considérable de l'investissement productif qui passe par une réorientation sans précédent des financements vers l'industrie.

Dans le passé, l'augmentation des prélèvements est surtout venue de celle des dépenses sociales. Le raisonnement se limitait en général à ceci : puisque telle dépense nouvelle est indispensable, quelle hausse de cotisation ou quelle aide budgétaire est nécessaire pour la couvrir ? Cette approche, qui confond trop volontiers accroissement de la dépense et efficacité de celle-ci, doit être renversée. Il nous faut partir de la constatation que les 1 000 milliards de francs du budget social de la nation devraient « suffire » pour mener une politique plus équitable. Il s'agit de transférer mieux plutôt que transférer davantage : d'où l'indispensable réforme de l'assiette des prélèvements sociaux. Car la décrue du poids des prélèvements obligatoires ne dispense nullement — bien au contraire — d'une réforme de la répartition des prélèvements sociaux et fiscaux.

L'approche des réformes sociales

Plus largement, c'est la question de l'approche des réformes sociales qui est posée. Il existe en France une revendication forte et légitime d'égalité. Mais il existe aussi une exigence de souplesse et de différence. Les mesures sociales décidées uniformément et du sommet prennent souvent mal en compte la diversité des situations. Les progrès doivent s'adapter au terrain. Je pense personnellement qu'on ne pourra désormais, au regard de la nécessaire réduction de la durée du travail, envisager de la même façon la situation d'une femme qui a commencé à l'usine à quatorze ans, et qui a travaillé pendant quarante ans, et la situation de tel agent sédentaire, au demeurant fort utile. Les avancées sociales ne pourront être réalisées partout au même pas.

L'approche traditionnelle du budget doit, elle aussi, être modernisée. Des efforts d'économie et de simplification ont déjà été engagés. Il faut aller plus loin. Veut-on faire du budget un fourre-tout ou retenir au contraire des modes d'interventions différenciées ? Si pour financer le développement industriel, aider l'agriculture, soutenir les entreprises publiques, répondre à chaque besoin nouveau on fait appel systématiquement au budget de l'Etat, alors on se condamne soit à l'augmentation des prélèvements, soit à l'accroissement du déficit, soit à l'immobilisme. Et en tout cas à l'interventionnisme. C'est le débat sur le rôle nouveau et plus dynamique qui pourrait être confié aux institutions financières et bancaires, dans le respect de leurs règles de gestion. De même le rôle du Budget à l'égard des entreprises publiques doit être clarifié. L'Etat jouera son rôle d'actionnaire, mais il n'entend en aucun cas déresponsabiliser ces entreprises. Les subventions ne serviront pas de substitut à la vérité des tarifs. Bref, il doit être clair que ni l'Etat ni son budget ne sont une voiture-balai.

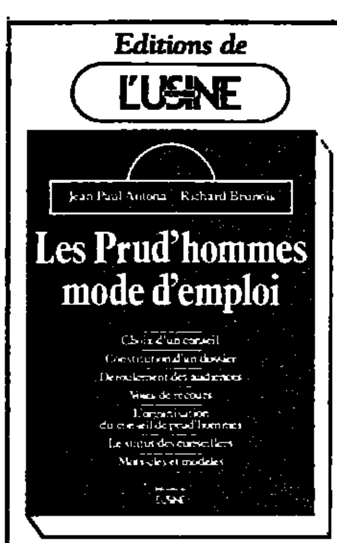
Une dernière question touche l'efficacité des dépenses publiques. La stabilisation, puis la diminution des prélèvements sont une formidable incitation à remettre en cause des pratiques administratives dépassées. Ainsi, le gouvernement comme l'ensemble des partenaires sociaux ont souvent relevé la complexité et l'inefficacité du système des aides aux entreprises. Je poserais volontiers pour l'avenir un principe simple : la création de toute nouvelle modalité d'aide devra s'accompagner de la suppression d'une aide ancienne. Il nous faudra également nous interroger sur l'évolution des effectifs de la fonction publique. Si nous voulons privilégier vraiment l'appareil productif et l'industrie, alors tirons-en toutes les conséquences. Avançons dans le domaine du travail partiel et du redéploiement des effectifs. Plusieurs départements ministériels ont assurément besoin de moyens accrus. Mais d'autres départements civils ont des moyens à redistribuer. Pourquoi remettre à plus tard une approche qui pourrait apparaître avec le recul du temps comme une orientation historique ? Enfin, lorsqu'il s'agit de sélectionner des projets d'équipements nationaux ou locaux, intéressons-nous autant au coût futur du fonctionnement qu'au coût immédiat de l'investissement. Les additions ne sont alors plus du tout les mêmes et les arbitrages en termes d'efficacité peuvent être bien différents.

Tel est, à l'expérience et brièvement, mon sentiment sur les prélèvements obligatoires. S'il ne s'agissait que de fixer un chiffre avec sa part d'arbitraire, le niveau des prélèvements n'aurait pas grand sens. Mais il traduit — au-delà du symbole — un véritable choix. Entre d'un côté la revendication de sécurité et de prise en charge par la collectivité, et de l'autre la soif d'initiative individuelle, toute société industrielle doit choisir un point d'équilibre et s'y tenir.

Donner priorité à l'investissement productif ; répartir mieux plutôt que transférer davantage ; adapter le rythme des avancées sociales aux diversités du terrain ; refuser le budgéto-centrisme ; sélectionner les dépenses publiques autant sur leur contenu et leur efficacité que d'après leur masse : voilà quelques directions nécessaires pour stabiliser puis réduire les prélèvements obligatoires. Nos prédécesseurs, malgré leurs déclarations libérales, y avaient échoué. Dépassant les clivages politiques traditionnels, c'est un enjeu qui pourrait rassembler les bonnes volontés. Cela vaut qu'on sache secouer le sac des habitudes.

LAURENT FABIUS.

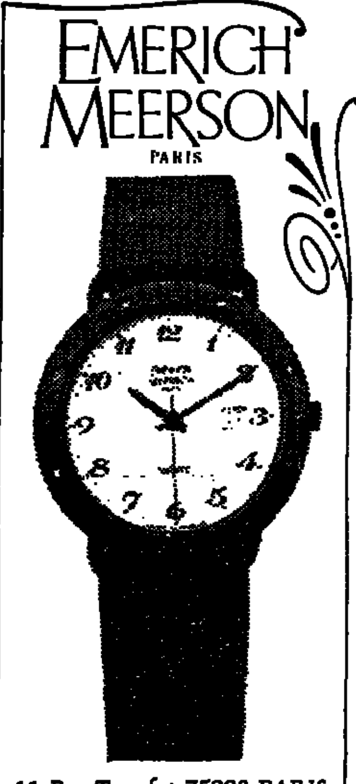










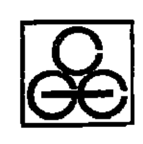








AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil d'administration de la Compagnie générale d'électricité a tenu sa dernière séance de l'année le 8 décembre et a examiné la marche du groupe pour l'année qui s'achève.

Activité du groupe

Sur la base d'estimations encore provisoires, le chiffre d'affaires du groupe pour l'année 1982 devrait dépasser 65 milliards de francs, en progression de 14 % sur celui de l'exercice précédent. Cette croissance est due à parts égales à l'entrée dans le groupe de sociétés nouvelles et à l'activité des sociétés anciennes.

Quant à la hausse des commandes, qui passent de 65 milliards de francs en 1981 à 83 milliards en 1982, elle s'explique en majeure partie par les succès remportés à l'étranger. Parmi les plus importants d'entre eux, citons : les groupes turbos-alternateurs de la centrale électronucléaire d'Ulchin en Corée, des centrales conventionnelles (thermiques et hydrauliques), ainsi que des équipements électriques divers en Indonésie, au Brésil, en Irak et en Arabie Séoudite, la construction de plus de 11 000 logements à Singapour et en Malaisie ainsi que de la faculté de médecine de Bahrein, l'aménagement de la zone industrielle de Jubail en Arabie, l'adoption par l'Inde de la technique CIT- Alcatel en matière de téléphone, les liaisons Marseille-Bizerte et Sumatra-Singapour par câbles sous-marins, les péages automatiques des autoroutes de Pennsylvanie, etc. Au total, les commandes en provenance de l'étranger auront représenté 48 % des commandes totales du groupe en 1982 contre 40 % en 1981.

Structure du groupe

Les opérations suivantes ont affecté en 1982 la structure du groupe :

- prise de contrôle par les Câbles de Lyon de la société allemande Kabelmetal : le nouvel ensemble ainsi constitué est le deuxième câbleur mondial.
- prise de contrôle par la Société générale d'entreprises de la Société de travaux routiers Cochery, suivie de la fusion Société générale d'entreprises - Sainrapt et Brice. La nouvelle société S.G.E. - Sainrapt et Brice est ainsi devenue le premier groupe français dans la construction de routes et sa position de leader dans le bâtiment et les travaux publics a été confirmée.
- reprise de la Société ferroviaire du Valenciennois par Alsthom-Atantique et cession par celle-ci à Leroy-Somer d'usines de machines électriques tournantes basse tension.
- à quoi il faut ajouter les prises de contrôle par diverses sociétés du groupe des sociétés Vibrachoc, Serem, Silitro, Camp, Aircalo et de la division « batteries portables » de la société Gould aux Etats-Unis.

Effectifs

Les effectifs du groupe, qui étaient de 180 000 personnes fin 1981, atteindront 191 000 personnes fin 1982.

22 contrats de solidarité concernant 6 000 personnes ont été signés par les filiales du groupe.

L'accord récemment signé chez CIT ALCATEL en vue d'éviter la baisse de l'emploi prévoit, pour certains établissements de la société la réduction à 35 heures de la semaine de travail sous réserve d'une meilleure utilisation des équipements disponibles.

Investissements

Les engagements industriels d'investissement du groupe atteindront environ 2,4 milliards de francs en 1982, en hausse de 28 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les dépenses de recherche-développement atteindront, quant à elles, 2,5 milliards de francs, dépassant de 24 % celles de 1981.

Le montant total des dépenses d'investissement, tant corporel que financier, avoisinera 3,4 milliards de francs. L'autofinancement et les cessions d'actifs en auront couvert les deux tiers. Le groupe a bénéficié de 500 millions de francs de prêts participatifs ; 600 millions ont été souscrits au capital de diverses sociétés du groupe par les actionnaires minoritaires.

Résultats

Le conseil a enfin pris connaissance des résultats de la Compagnie. Les revenus du portefeuille de participation sont estimés à 204 millions de francs pour 1982 contre 192 millions pour 1981. Le solde des autres opérations courantes, tout en restant positif, est en diminution. Le résultat de la Compagnie, à l'exclusion des plus ou moins values à long terme, ne devrait pas s'écarter très sensiblement du niveau atteint en 1981, soit 238 millions de francs.

SOCIÉTÉ PLACEMENTS INTERNATIONAUX - S.P.I.

GROUPE PALUEL-MARMONT

Le Conseil d'administration du 1er décembre 1982 a arrêté les comptes de l'exercice 1981-1982 qui se soldent par un bénéfice net de 3 824 082 F contre 2 485 977 F pour l'exercice précédent. Le dividende proposé sera de 3,80 F + 1,90 F d'avoir fiscal, soit 5,70 F par action, légèrement inférieur au précédent par suite de la réglementation sur la limitation des dividendes.

L'Assemblée générale du 21 janvier 1983 aura à se prononcer notamment sur l'élection de nouveaux administrateurs : MM. Michel-Georges Denis, Gilles de Gastines, Pierre Haas, Daniel Lebard et sur le renouvellement des mandats de MM. Bernard Clerc, Jean-Marie Paluel-Marmont et Roger Paluel-Marmont.

PHILIPS

La société a décidé de distribuer au titre de l'exercice 1982 un acompte sur dividende de 0,60 florin par action ordinaire d'une valeur nominale de 10 florins (acompte inchangé par rapport à l'année précédente).

HELI-UNION

Au cours d'un récent conseil d'administration, un certain nombre de modifications sont intervenues dans la composition du conseil d'administration de Heli-Union.

M. Jean Henner ayant fait part de son désir de renoncer à ses fonctions de président-directeur général, M. Charles-Louis de Rochechouart a été nommé pour lui succéder.

A la demande du conseil, M. Jean Henner a accepté de devenir président d'honneur de la société.

Le conseil d'administration d'Heli-Union est désormais constitué comme suit :

- M. Jean Henner, président d'honneur.
- M. Charles-Louis de Rochechouart, président-directeur général.
- M. François de Laboulaye, ambassadeur de France.
- Compagnie navale Worms, représentée par M. Jean Barnaud.
- Comindus, représentée par M. Nicholas Clive Worms.
- M. Pierre Berge.
- M. Yves de Torsiac.

M. Christophe Marcilhacy continuera à assurer la direction générale de la société.



(Publicité)

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE

DIVISION ÉQUIPEMENT

SERVICE LOGISTIQUE

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE BENI-MELLAL

Avis de concours international n° 52/DE/82

LOT : Station de traitement

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable de la ville de BENI MELLAL, l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) se propose de réaliser une adduction à partir de la source d'AIN ASSERDOUN.

Pour ce projet, qui est conçu pour un débit de 360 l/s, une demande a été faite concernant une participation financière par les fonds de la Coopération Financière de la République Fédérale d'Allemagne.

CONSISTANCE SOMMAIRE DES TRAVAUX :

Les travaux comprennent essentiellement :

- Réalisation d'une prise d'eau à la source d'AIN ASSERDOUN pour un débit de 400 l/s ;
- Pose pour une conduite d'adduction reliant la prise d'eau de la station de traitement ;
  - 400 mm de diamètre, classe 20, sur une longueur de 579 m.
- Construction et équipement de l'extension d'une station de traitement pour un débit supplémentaire d'environ 18 000 m³/j (210 l/s) ;
- Construction d'un poste de transformation ;
- Construction d'un logement de fonction ;
- Aménagement des abords et renforcement de quelques locaux annexes.

Le délai d'exécution ne doit pas dépasser douze (12) mois.

Les entreprises désirant participer au concours pourront retirer les dossiers aux bureaux de la Division Equipement sis au Quartier Administratif RABAT - MAROC, moyennant le paiement d'une somme de MILLE (1 000 DH) par dossier.

L'offre chiffrée et le cautionnement provisoire fixé à 1,50 % du montant de celle-ci seront obligatoirement inclus dans une enveloppe cachetée portant la mention « SOUMISSION » placée à l'intérieur d'une seconde enveloppe contenant les références techniques et financières du soumissionnaire pour des travaux de même nature et importance.

Le pli portant clairement le numéro et l'objet du présent concours ainsi que le nom du soumissionnaire sera adressé à M. le Directeur de l'ONEP — B.P. : RABAT-CHELLAH — MAROC et devra parvenir au plus tard le MERCREDI 26 JANVIER 1983 avant 18 heures.

(Publicité)

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE

DIVISION ÉQUIPEMENT

SERVICE LOGISTIQUE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VILLES D'ERRACHIDIA - ARFOUD

Avis d'appel d'offres international n° 44/DE/82

LOT N° 5 : ÉQUIPEMENT (Séance publique)

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable des villes d'ERRACHIDIA – ARFOUD, l'Office National de l'Eau Potable se propose de réaliser l'équipement des puits pour un débit global de 320 l/s.

Le présent projet sera réalisé avec la participation financière de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

Seules les entreprises marocaines ou celles des pays membres de la BIRD, la SUISSE et TAIWAN sont admises à participer à l'appel d'offres faisant objet du présent avis.

CONSISTANCE SOMMAIRE DES TRAVAUX :

Les travaux comprennent essentiellement la fourniture, le transport, la pose et les essais des équipements suivants :

A. — ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES.

- Quatre (4) groupes électro-pompes immergés :
  - Débit = 90 l/s HMT = 24,50 m ;
  - Débit = 40 l/s HMT = 39,90 m ;
  - Débit = 50 l/s HMT = 48,25 m ;
  - Débit = 75 l/s HMT = 35,50 m.
- Protection antibélier de capacité : 1 500 l et 150 l.
- Accessoires hydrauliques : vannes, ventouses, etc.

B. — ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.

- Quatre (4) postes de transformation à isolement au pyralène 20 000/380/220 V + ou — 10 % :
  - Deux (2) postes de type urbain 100 KVA ;
  - Deux (2) postes sur poteau 50 KVA.
- Deux groupes électrogènes de puissance 100 KVA et 50 KVA.
- Des armoires de commande et de protection.

C. — ÉQUIPEMENT DE STÉRILISATION.

- Un poste complet de stérilisation au chlore gazeux.

D. — OUTILLAGE ET PIÈCES DE RECHANGE.

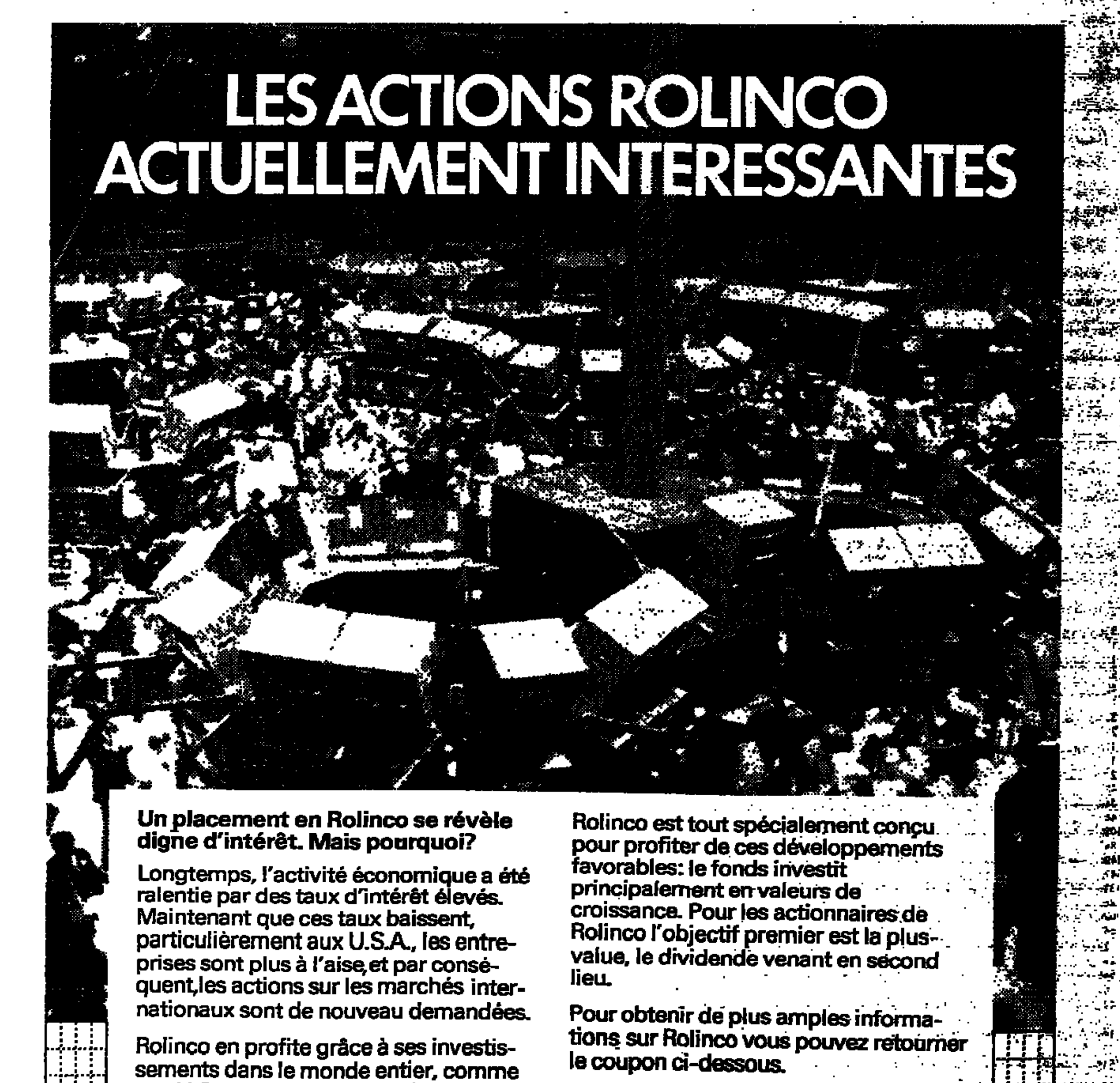
Le délai d'exécution ne doit pas dépasser seize (16) mois.

Les dossiers sont à retirer aux Bureaux des Marchés, Division Equipement — sis à Rabat — Quartier Administratif, moyennant le paiement d'une somme de CINQ CENTS (500) DH par dossier à verser à l'ordre de Monsieur le Directeur de l'ONEP — C.C.P. RABAT 106-11 MAROC.

L'offre chiffrée et le cautionnement provisoire fixés à 1,50 % du montant de la soumission seront obligatoirement inclus dans une enveloppe cachetée portant la mention « SOUMISSION », placée à l'intérieur d'une seconde enveloppe contenant les références techniques et financières du soumissionnaire pour des travaux de mêmes nature et importance.

Le pli portant clairement l'objet, le numéro du lot et la date de l'appel d'offres sera adressé à Monsieur le Directeur de l'ONEP, 6 bis, rue Patrice-Lumumba - RABAT - MAROC et devra parvenir au plus tard le mercredi 16 février 1983 avant 18 heures, ou être remis au président de la commission au début de la séance publique qui aura lieu le vendredi 18 février 1983 à partir de 10 heures locales dans la salle de réunion de l'ONEP — Division Equipement — Quartier Administratif — RABAT — MAROC.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 décembre

Nouvelle baisse

Décidément, la Bourse de Paris ne tient pas la forme. Pour la troisième journée consécutive, après la légère éclaircie de début de semaine, la baisse des cours s'est poursuivie jeudi en s'accélérant derechef, si bien qu'à la clôture l'indicateur instantané s'inscrivait à plus de 1,2 % en dessous de son niveau précédent.

A l'évidence, la confirmation du prêt de 2 milliards de dollars consenti par l'Arabie Saoudite à la France avec les facilités de crédits supplémentaires a produit une très mauvaise impression sur le marché. « Il met en lumière les difficultés monétaires de la France », *nous confiait un gérant de portefeuille. Beaucoup, en outre, s'interrogeaient sur l'efficacité réelle que le compte d'épargne actions (C.E.A.), ce nouvel instrument d'épargne, pourrait avoir en Bourse l'an prochain. Certains redoutaient même qu'il ne soit inopérant, faisant valoir l'effet de dissuasion provoqué par la pénalité* prorata temporis *qui serait attachée aux reventes de titres.*

Enfin, autour de la corbeille, les conversations portaient sur la réunion des ministres des finances des cinq (États-Unis, R.F.A., France, Grande-Bretagne, Japon). Nul n'en attendait de bienfaits. Quant aux achats « Monory », qui ont une nouvelle fois retardé la séance d'un quart d'heure, d'aucuns affirmaient qu'il s'agissait en fait de réinvestissements et non de souscriptions nouvelles.

Malgré la nouvelle hausse du dollar, la devise-titre a peu varié : 8,37 F-8,41 F contre 8,36 F-8,42 F.

L'or s'est encore effrité : 442,50 dollars l'once à Londres contre 445 dollars.

A Paris, cependant, le lingot a regagné 300 F à 98 400 F (après 98 050 F). Recul du napoléon : 659 F. Nouvelle contraction en volume d'affaires : 13,67 millions de francs contre 18,31 millions de francs.

NEW-YORK

Vif repli

Une tentative de reprise a échoué jeudi à Wall Street. Le marché a non seulement reperdu tout le terrain gagné, mais, en plus, éprouvé une assez lourde perte, l'indice des industrielles accusant en clôture une baisse de 19,13 points à 1 027,96.

Ce mouvement n'a cependant pas été accompagné par une très forte activité. Au contraire, les échanges ont décru, 90,32 millions de titres ayant été traités contre 97,43 millions la veille.

Manifestement, le scepticisme grandit en Bourse sur les chances de l'économie américaine de se redresser. Pour M. Martin Feldstein, nouveau président des conseillers économiques de la Maison Blanche, le redémarrage sera lent en 1983. Le département du commerce n'est pas plus optimiste et la Bank of America est du même avis. L'on ne saurait trop s'étonner, dans ces conditions, des mouvements d'humeur du marché, mouvements amplifiés par les ventes fiscales de fin d'année.

Sur 1 946 valeurs traitées, 1 124 ont baissé, 495 ont monté et 327 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 8 déc.	Cours du 9 déc.
Alcoa	29 7/8	29 7/8
A.T.T.	61	59 3/4
Boeing	32 3/4	31 1/4
Chase Manhattan Bank	54	52 5/8
Du Pont de Nemours	38	37 1/8
Eastman Kodak	93 3/8	91 3/8
Exxon	27 3/4	28 1/4
Ford	35 5/8	34 3/4
General Electric	97 1/8	96 3/4
General Foods	43 1/4	42 7/8
General Motors	60 5/8	59 7/8
Goodyear	33 1/4	32 3/4
I.B.M.	94 1/2	93 1/2
I.T.T.	31	30 1/2
Mobil Oil	25 3/4	28 3/8
Pfizer	75 1/4	72 3/4
Schlumberger	42 1/2	42 7/8
Texaco	29 5/8	30
U.A.L. Inc.	35 1/2	29 7/8
Union Carbide	62 1/4	60 1/4
U.S. Steel	19	18 5/8
Westinghouse	38 5/8	38 1/4
Xerox Corp.	37 7/8	37 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ. — Pour l'ensemble de l'année en cours, le chiffre d'affaires du groupe devrait dépasser 65 milliards de francs, marquant ainsi une progression de 14 % sur l'exercice précédent, cet accroissement étant dû, selon la direction, autant à l'entrée dans le groupe de sociétés nouvelles qu'à l'activité accrue des sociétés anciennes. Ainsi, depuis le début de l'année, les opérations suivantes ont été enregistrées pour le compte des filiales du groupe :

— Prise de contrôle par les Câbles de Lyon de la société allemande Kabelmetal : le nouvel ensemble ainsi constitué est le deuxième câbleur mondial ;

— Prise de contrôle par la Société générale d'entreprises de la Société des travaux routiers Cochery, suivie de la fusion Société générale d'entreprises - Sainrapt et Brice. La nouvelle société S.G.E.-Sainrapt et Brice est ainsi devenue le premier groupe français dans la construction de routes, et sa position de leader dans le bâtiment et les travaux publics a été confirmée ;

— Reprise de la Société ferroviaire du Valenciennois par Alsthom-Atlantique et cession par celle-ci à Leroy-Somer d'usines de machines électriques tournantes basse tension.

A quoi il faut ajouter les prises de contrôle par diverses sociétés du groupe des sociétés Vibrachoc, Serem, Silitro, Camp, Aircalo et de la division « batteries portables » de la société Gould aux États-Unis.

Quant au montant des commandes, il devrait avoisiner les 83 milliards de francs en 1982 contre 65 milliards l'année précédente, en majeure partie en raison *« des succès remportés à l'étranger »*, qui aura finalement représenté 48 % des commandes totales du groupe contre 40 % seulement en 1981.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	8 déc.
Valeurs françaises	106,7
Valeurs étrangères	135,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	8 déc.	9 déc.
Indice général	102,9	101,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 10 décembre .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9 déc.	10 déc.
1 dollar (en yens)	243,05	245,25

BOURSE DE PARIS Comptant 9 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	27 50	0 576	Crédit Univers.	349	352	Marseille Créd.	....	....	*Étrangères*			Sabl. Morillon Corv.	120	....
5 %	36	4 274	Créditel	100	101	Métal Déployé	285	290				S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
3 % amort. 45-54	71 05	1 077	C. Sabl. Seine	110	....	Mic	235 20	....	A.E.G.	101	....	S.P.R.	90	89
4 1/4 % 1963	100 35	0 911	Darblay S.A.	84 50	84 50	Mors	210	207	Akzo	100	107	Total C.F.N.	68 10	....
Emp. N. Eq. 6 % 67	111 80	3 156	De Dietrich	330	320	Nadella S.A.	7 05	8 20 d	Alcan Alum	210	203	Ulinex	205	....
Emp. 7 % 1973	8735	..	Degremont	100	97	Naval Worms	115	115	Algemeine Bank	935	920	Voyer S.A.	1 35	....
Emp. 8,80 % 77	101 85	4 846	Delalande S.A.	107 50	105	Navig. (Nat. de)	56	52 o	Am. Petrofina	492	495			
9,80 % 78/93	82 80	4 054	Delmas-Vieljeux	504	504	Nicolas	350	360	Arbed	171	165			
8,80 % 78/86	83 20	8 752	Dév. Rég. P.d.C (Li)	123 50	120 40	Nodet-Gougis	76 50	79 60	Asturienne Mines	47	....			
10,80 % 79/94	84 85	2 870	Didot-Bottin	267	267	Occident. Part.	30	....	Bco Pop Espanol	82 90	82 90			
13.25 % 80/90	94 90	6 897	Dist. Indochine	339	339	OPB Paribas	123	123	B. N. Mexique	7 25	....			
[illegible]									B. Régl. Internat.	37000	37000			
Clause	315	315	La Brosse-Dupont	89 50	86 50	Unibail	328	329						
CL MA (Fr.-Bail)	348	350	Lebon Cie	370	355 20	Unidel	90	86 40				S.I.I.	621 82	784 55
CMM-Mar Madag.	32	32	Lille-Bonnières	235	235	U.A.P.	557	558	*Autres valeurs hors cote*			Sofirvest	347 70	331 93
Cochery	69 70	69 70	Locabail Immob	354	360	Union Brasseries	37	....				Sogepargne	279 25	266 59
Cofradel (Ly)	420	440	Loca-Expansion	144 80	143 90	Union Habit.	194	195	Alsar	180	....	Sogevar	642 80	613 71
Cogifi	161	....	Locafinancière	172	172	Un. Imm. France	181 80	179	Cellulose du Pin	17	18 50	Sogister	823 38	786 01
Comindus	375	372	Locatel	384 50	380	Un. Ind. Crédit	245	244 50	Coparex	400	407 50	Soleil Investiss.	367 39	350 73
Comiphos	142	144 70	Lordex (Ny)	112	....	Union Ind. Ouest	318 90	318	F.B.M. (Li)	70	3 50 o	U.A.P. Investiss.	258 72	246 99
Comp. Lyon-Alem.	140	137	Louvre	232	231	Unipol	122 80	....	Iena Industries	13	....	Unifrance	199 43	190 43
Concorde (La)	258	258	Luchaire S.A.	85	86	Vincey Bourget (Ny)	10 65	....	La Mure	65	....	Unifoncier	520 03	496 45
C.M.P.	7 30	7 60	Magasins Uniprix	63	63	Virax	46	43 o	Océanic	45	41 o	Unigestion	466 24	445 10
Conte S.A. (Li)	19 25	19 40	Magnant S.A.	49	47	Waterman S.A.	162	165 10	Petrofigaz	335	....	Uni-Japon	705 32	673 38
Crédit (C.F.B.)	192	187	Maritimes Part.	94 20	87 80	Brass. du Maroc	138	....	Pronuptia	111	....	Univers	1547 47	1495 59
Créd. Gén. Ind.	250	249 90	Marocaine Cie	25 80	25 60	Brass. Ouest-Afr.	22 50	22 80	Rutier For. G.S.P.	....	....	Univar	11594 51	11094 51
									Rorento N.V.	586	585	Valorem	298 21	284 69
												Valrea	113997 31	113983 43
												Worms Investiss.	546 04	521 26

9/12	Émission Frais inclus	Rachat net
SICAV		
[illegible]		

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		
Rodamco	395	395

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent (SICAV)

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
330	Paris-Réescomp	335	330	335	336
94	Pechelbronn	91	92	92	92
325	Penhoet	327	326	325	330
370	Pernod-Ricard	377	374	371 50	374
108	Pétroles (Fse)	116 10	115	114 90	115
175	— (obl.)	177	176 10	176 10	176
26	— (certific.)	27 50	26 90	26 90	26 90
38	Pétroles B.P.	37	36 50	36 50	37 20
125	Peugeot S.A.	128	126 20	126 20	127
108	Vallourec	101 80	101	100 10	103
1180	V. Clicquot-P.	1240	1210	1210	1231
850	Viniprix	865	855	855	843
187	Amax Inc.	179 50	176	176 20	177 50
595	Amer. Express	579	575	570	583
540	Amer. Teleph.	523	526	525	517
111	Anglo Amer. C.	122 10	123 20	123 20	121 10
730	Amgold	822	806	806	822
800	B. Ottomane	851	839	856	823
49	Imp. Chemical	49 10	47 70	47 70	47 70
83	Inco. Limited	77 50	77 10	77 50	78 05
745	IBM	789	781	784	777
35	Ito-Yokado	39 40	38 60	38 60	38 90
285	ITT	271	267 70	265	265 10
48	Matsushita	49 90	49 25	48 85	49 25
725	Merck	725	721	715	720
650	Minnesota M.	639	633	623	637
216	Mobil Corp.	215 50	215 80	210	211 20
320	Free State	356	354	352 10	347
157	Gencor	169	169	169	167
215	Gén. Belgique	210 10	210 10	210 10	211
790	Gén. Electr.	818	816	815	820
510	Gen. Motors	510	514	514	520
59	Goldfields	64	62 50	62 50	61 60
125	Harmony	153 90	155	154	155
26	Hitachi	27 10	26 45	26 30	28 70
375	Hoechst Akt.	384	386	388	392
147	Sony	142 30	139 50	138	139 50
183	T.D.K.	192 50	186 30	186	186
640	Unilever	628	630	630	....
490	Unit. Techn.	490	470	469	461 50
670	Vaal Reefs	805	820	820	812
345	West Deep	413	408	409	405 20
345	West Hold.	401 80	400	403	400
335	Xerox Corp.	335	325	323	330
2 01	Zambia Corp.	2 16	2 20	2 20	2 16
[illegible]					

COTE DES CHANGES — MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 905	6 915	6 640	6 980
Allemagne (100 DM)	283 230	283 140	275	289
Belgique (100 F)	14 428	14 430	13 600	14 700
Pays Bas (100 fl.)	257 050	257 470	250	262
Danemark (100 krd)	80 480	80 520	76	82
Norvège (100 k)	98 770	98 950	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	11 291	11 197	10 800	11 500
Grèce (100 drachmes)	9 780	9 780	8	10
Italie (1 000 lires)	4 906	4 899	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	333 850	333 550	322	340
Suède (100 krs)	94 040	94 070	89	95
Autriche (100 sch)	40 370	40 240	39 200	40 900
Espagne (100 pes.)	5 397	5 384	5 200	5 650
Portugal (100 esc.)	7 440	7 480	6 200	7 400
Canada ($ can 1)	5 585	5 595	5 390	5 650
Japon (100 yens)	2 846	2 848	2 700	2 840

MARCHÉ LIBRE DE L'OR — MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/12
Or fin (kilo en barre)	98250	98400
Or fin (en lingot)	98100	98400
Pièce française (20 fr)	659	656
Pièce française (10 fr)	435	400
Pièce suisse (20 fr)	628	626
Pièce latine (20 fr)	620	616
Souverain	754	754
Pièce de 20 dollars	3440	3400
Pièce de 10 dollars	1675	1620
Pièce de 5 dollars	920	890
Pièce de 50 pesos	3850	3850
Pièce de 10 florins	624	624

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



« Les menuisiers de France » au centre d'une importante escroquerie

Sept personnes ont été inculpées

De notre correspondant

Grenoble. – Les policiers de la section financière de la P.J. ont mis un terme, le 9 décembre, aux activités frauduleuses de sept responsables du Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) Les menuisiers de France (M.D.F.). L'escroquerie dont ils furent les auteurs présumés, entre 1974 et 1980, porte sur une somme évaluée à 107 millions de francs.

Le système utilisé, grâce à la complicité d'un expert-comptable grenoblois, M. Georges Emin, et d'un commissaire aux comptes parisien, M. Marcel Charlon, consistait *à obtenir des prêts des banques* à partir de fausses traites et de faux bilans. En 1980, une première banque refusa les effets que lui présenta le G.I.E. et qui couvraient une opération commerciale fictive. La banque fut presque aussitôt suivie par d'autres, qui ont ainsi mis à nu les méthodes frauduleuses des dirigeants des Menuisiers de France. Pour préserver les sept cents emplois du G.I.E., qui contrôlait neuf menuiseries installées dans le Cher, le Var, les régions bordelaise et d'Orléans, la Haute-Marne et l'Ile-de-France, les policiers du S.R.P.J. de Grenoble appliquèrent une méthode dite « douce », qui consista *à faire mettre les sociétés en* règlement judiciaire, puis à les faire reprendre par des sociétés d'exploitation placées sous la responsabilité d'administrateurs judiciaires.

Sept personnes ont été inculpées, jeudi 9 décembre, notamment de publication de faux bilans, d'abus de biens sociaux, d'usage de faux en matière commerciale, par M. André Roger, juge d'instruction à Grenoble. Cinq d'entre elles ont été écrouées à la prison de Varces, dont l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.

Pour beaucoup, cette escroquerie est une surprise, d'autant que, de 1970 à 1974, le G.I.E. a fonctionné de manière parfaitement normale. Il est à noter que sur les vingt-quatre banques avec lesquelles Les menuisiers de France travaillaient, une seule, selon de bonnes informations, se serait manifestée auprès de la police et de la justice.

A Pithiviers, dans le Loiret, l'entreprise Saillard porte le nom de son P.-D. G., qui est également maire de la ville et conseiller général (U.D.F.-C.D.S.). Comme d'autres personnes, M. André Saillard devrait être rapidement entendu par le juge d'instruction. En son absence, son fils, qui occupe des responsabilités dans l'entreprise, nous a indiqué que « *l'entreprise Saillard avait pris la forme d'une nouvelle société depuis le 1er septembre 1981, et qu'elle n'avait rien à voir avec cette escroquerie* ». L'entreprise Saillard est une vieille entreprise familiale qui a plus de soixante ans.

CLAUDE FRANCILLON.

APRÈS LA MORT D'UN OUVRIER SUR UN CHANTIER IRAKIEN

Un corps pour un autre

Au mois de janvier, M. Dragan Pesic, trente-sept ans, électricien à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), part en compagnie de sa femme Liliane s'installer à Bagdad pour travailler sur un chantier de l'entreprise S.P.I.E.-Batignolles. Au mois de mai, Mme Pesic retourne en France pour assister à l'enterrement de sa grand-mère. Le 28 mai, au moment où elle s'apprête à rejoindre son mari en Irak, elle apprend qu'on vient de le retrouver dans sa chambre d'hôtel à Bagdad, grièvement blessé.

La société S.P.I.E.-Batignolles, entre aussitôt en contact avec Europe-Assistance, qui envoie deux médecins au chevet de M. Pesic. Ce dernier meurt le 30 mai et Europe-Assistance est chargée de rapatrier le corps en Yougoslavie, à Prispice, un village du Monténégro d'où est originaire le défunt. M. Dragan était un homme corpulent mesurant un mètre quatre-vingt-dix. Aussi, lorque la famille voit arriver au village yougoslave le double cercueil plombé qui doit renfermer le corps de M. Dragan, elle constate avec surprise que le cercueil est anormalement petit.

Le 8 août, une exhumation est officiellement ordonnée et on découvre dans le cercueil le cadavre d'un enfant de douze ans. Europe-Assistance signale que c'est « *le consulat de Yougoslavie qui s'est chargé à Bagdad de la reconnaissance du corps* ». « *Nous étions chargés du transport, pas d'en vérifier le contenu* », explique un responsable de la société. La S.P.I.E.-Batignolles affirme de son côté que M. Dragan a été « *constamment suivi par le médecin français du chantier, qui a décidé son hospitalisation* ». Mme Pesic enfin se dit « *profondément choquée du silence et de l'indifférence* » de la société S.P.I.E.-Batignolles, où travaillait son mari.

Aujourd'hui il reste peu de chance de réparer l'erreur et de retrouver, plus de six mois après son décès, l'identité du jeune garçon « échangé ». La famille de l'enfant mort ne s'est pas encore aperçu de la substitution.

Le numéro du « Monde » daté 10 décembre 1982 a été tiré à 525 221 exemplaires.

LA BANQUE DE FRANCE RAMÈNE A 12 3/4 % LE TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Vendredi 10 décembre 1982, la Banque de France a ramené de 12 7/8 % à 12 3/4 % le taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire de Paris. Cette initiative, qui devrait être suivie, la semaine prochaine, d'une baisse du taux d'intervention de la Banque à plus long *terme (adjudication sur effets de* première catégorie) aura pour conséquence d'« inciter » très prochainement les banques à réduire à nouveau leur taux de base, ramené de 13,25 % à 12,75 % à fin octobre.

Sur les marchés des changes, assez agités, les cours du dollar n'ont guère varié après leur récente remontée, s'établissant aux environs de 6,93 F et 2,4450 DM. Le cours du mark a toutefois un peu monté à Paris, à 2,8350 F.

A Aulnay-sous-Bois

LA DIRECTION DE CITROËN VEUT METTRE LA C.G.T. DEVANT SES RESPONSABILITÉS

Le comité d'établissement de l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois se réunit, ce vendredi 10 décembre, pour la première fois depuis les élections professionnelles qui ont donné la majorité des sièges de délégués à la C.G.T. Il promet d'être houleux. La direction du groupe semble en effet décidée à porter le fer dans la plaie, en posant à la C.G.T. une sorte d'ultimatum.

Les pertes de production, dues essentiellement à l'activisme des délégués de chaîne, sont telles, assure Citroën, que plus de la moitié des voitures sorties de la chaîne doivent être retouchées par des ouvriers très qualifiés (P 3), alors que les retouches ne sont ordinairement nécessaires que pour un cinquième environ de la production. Compte tenu du surcoût ainsi imposé à l'exploitation, la situation n'est pas tenable à long terme. Si l'ambiance ne se modifie pas dans les jours qui viennent, laisse entendre la direction, nous serons obligés de prendre des mesures allant jusqu'à la fermeture de l'usine. Soulignant la contradiction existant entre le discours officiel de la C.G.T. sur la nécessité de développer l'industrie automobile française – dont Citroën – et l'attitude de ses délégués dans les ateliers, la direction du groupe entend ainsi mettre le syndicat devant ses responsabilités. La C.G.T. acceptera-t-elle de « jouer le jeu » ou continuera-t-elle d'arguer de son impuissance à contrôler étroitement ses troupes à la base ? Pour la direction de Citroën, il s'agit d'un test décisif.

• *Le corps d'un militant antinucléaire* du Lot-et-Garonne, M. Claude-Henri Mathais, disparu depuis un mois, a semble-t-il été retrouvé le 8 décembre dans les eaux de la Garonne à La Réole (Gironde). M. Mathais, trente-quatre ans, avait quitté son domicile de Prayssas (Lot-et-Garonne), près d'Agen, l'après-midi du 11 novembre pour se rendre à un rendez-vous à Bordeaux. On ne l'a jamais revu depuis cette date, pas plus que sa voiture, et les circonstances de sa disparition laissaient à penser, selon ses proches, qu'il ne pouvait qu'avoir été victime d'un accident ou d'un enlèvement.

Une autopsie pratiquée vendredi après-midi devrait permettre de l'identifier avec certitude et de déterminer les circonstances de sa mort. Le corps porte en effet de nombreuses traces de blessures.

M. Mathais, qui avait milité dans les groupes opposés à la construction de la centrale nucléaire de Golfech, avait, selon sa famille, été à plusieurs reprises l'objet de menaces de mort. – *(Corresp.)*

L'ÉTAT ET L'ÉCOLE PRIVÉE

M. Alain Savary à l'Assemblée nationale : « Je souhaite que rien ne soit envenimé »

Mercredi 8 décembre à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité au gouvernement, M. Maujoüan du Gasset, député U.D.F. de Loire-Atlantique, a interrogé le ministre de l'éducation nationale sur la participation des communes aux frais de fonctionnement des classes primaires privées sous contrat d'association.

Fréquemment interrompu par l'opposition, M. Savary lui a notamment répondu : « *Sur l'ensemble des huit cent quarante écoles primaires privées sous contrat d'association (1), il ne subsiste des difficultés que dans environ cent cinquante cas. Parfois les négociations continuent ou reprennent, comme à Tourcoing ; elles ont même abouti, au Mans, pour quatorze établissements, à Lannion, et pour vingt-huit établissements à Nantes où il ne reste plus que dix cas litigieux. Sur le plan juridique, l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 février 1982 affirme le principe selon lequel les dépenses de fonctionnement des classes des écoles sous contrat d'association sont à la charge des communes. Mais l'application de ce principe soulève des difficultés (...).*

» *En outre, l'article 11 de la loi du 2 mars limite désormais les dépenses obligatoires à celles « expressément » prévues par la loi, alors que l'arrêt du Conseil d'Etat déduit implicitement l'obligation d'une loi de 1977 muette sur ce point. D'autre part, les écoles privées, à la différence des écoles publiques, ont un recrutement intercommunal, ce qui met à la charge d'une municipalité la scolarisation d'élèves d'autres communes (...).*

» *Ces difficultés conduisent à rechercher une solution par accord amiable entre la commune et l'établissement concerné, comme le préconisait le télex du 10 juillet 1981 demandant de suspendre toute procédure d'inscription d'office. Par ailleurs, une jurisprudence constante permet de surseoir à l'inscription d'office pour des raisons d'opportunité. Je vous renvoie à l'arrêt Cordier du 1er mars 1939. J'ajoute que je n'accepte pas le reproche d'illégalité, soucieux que je suis d'appliquer les lois et la jurisprudence.*

» *Je voudrais aussi lancer un appel à la négociation. M. le ministre de l'intérieur et moi-même avons demandé aux préfets et aux recteurs de reprendre le dialogue avec les collectivités locales, les établissements, pour aboutir à des résultats négociés. Cela en raison de l'imprécision de la loi, d'une part, de la situation de mutation dans laquelle nous nous trouvons, d'autre part (...). Je réclame de votre part la sérénité que montrent les partenaires engagés dans cette affaire : les enseignants du secteur privé notamment, dont je connais les inquiétudes, et tous ceux qui, dans les départements, ont la charge de cette affaire. A la veille de faire des propositions pour une négociation de grande ampleur, je souhaite que rien ne soit envenimé et que nous trouvions la sérénité nécessaire pour réaliser l'unité nationale et mettre fin aux divisions du système éducatif.* »

(1) ... « Pour lesquelles un problème était apparu au sujet du versement du forfait communal », aurait pu ajouter M. Savary. Car il y a au total près de deux mille écoles primaires catholiques dont les classes sont sous contrat d'association. (N.D.L.R.)

M. ALAIN DEVAQUET (R.P.R.), CANDIDAT CONTRE M. GEORGES SARRE (P.S.) DANS LE ONZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

M. Jacques Chirac, visitant jeudi 9 décembre certains équipements réalisés par la municipalité dans le onzième arrondissement de Paris, a indiqué que « *la liste de l'opposition républicaine* » y sera conduite *par M. Alain Devaquet, professeur* à la Sorbonne et à l'École polytechnique, ancien député et ancien secrétaire général du R.P.R. Le maire a estimé que l'on pouvait assister dans cet arrondissement à « *un renversement de tendance* ». Dans le onzième, la liste de la gauche sera conduite par M. Georges Sarre, député P.S. depuis 1981.

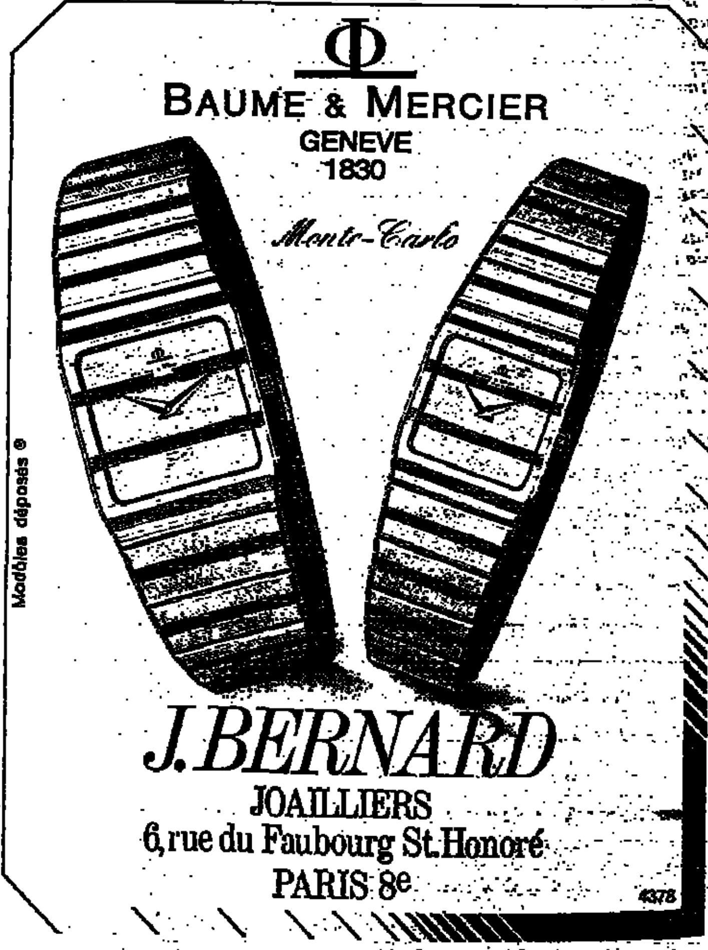
A la suite des déclarations faites par M. Chirac lors de sa visite dans le treizième *(lire page 10)*, les élus socialistes de cet arrondissement rappellent qu'ils ont fait des propositions d'aménagement du quartier auxquelles « *le maire n'a jamais répondu* ». Ils ajoutent : « *L'actuel statut de Paris et la politique municipale font fi de la démocratie locale et confinent les élus, en particulier ceux de la gauche, dans l'impuissance sur un certain nombre de sujets. C'est sans doute cela qui fait monter la moutarde au nez de M. Chirac.* »

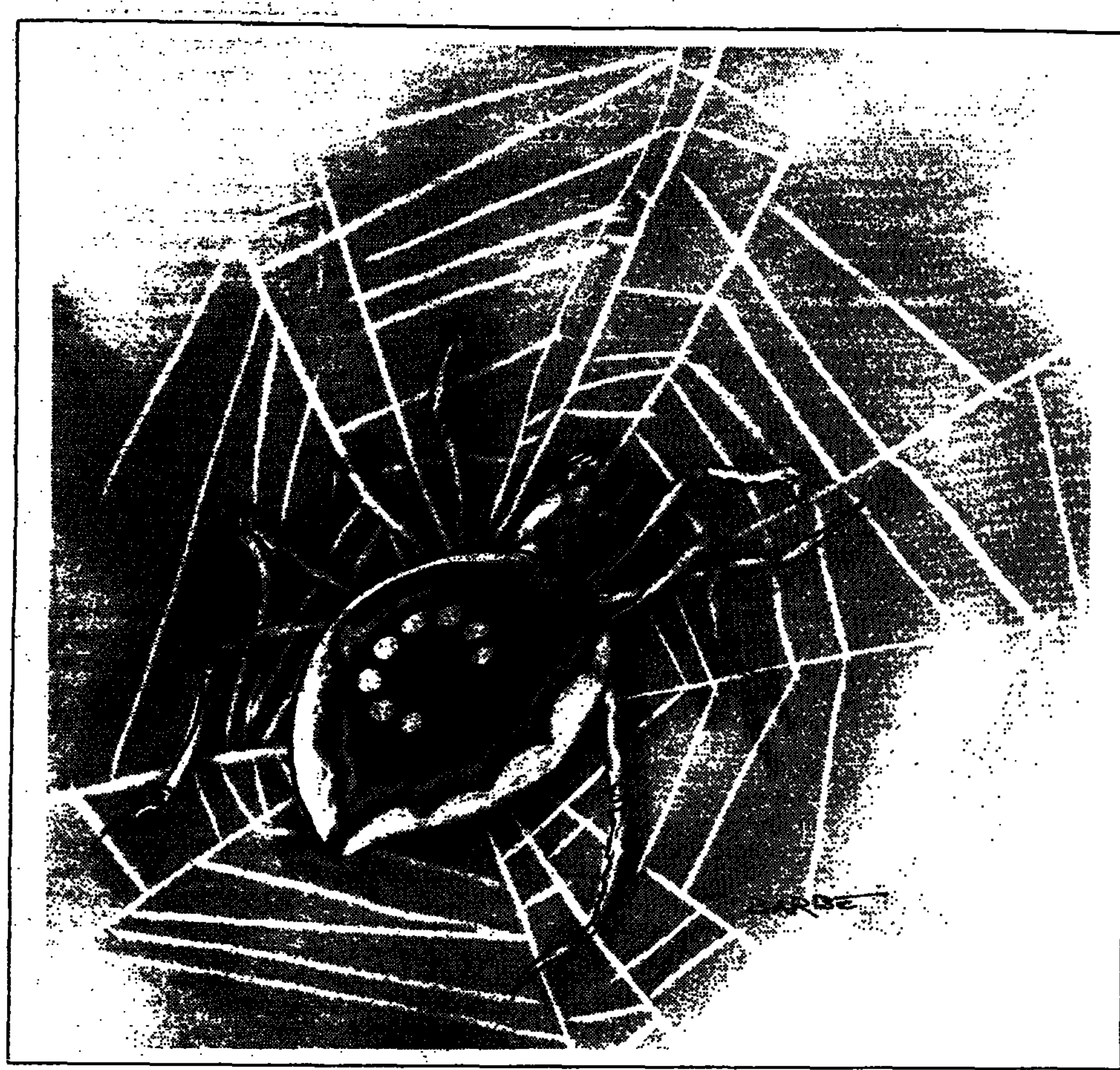
M. ALAIN DUREL EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ A LA COORDINATION DES PROGRAMMES ET SERVICES MUSICAUX DE RADIO-FRANCE

M. Alain Durel, chef du programme musical de France-Culture, a été nommé, vendredi 10 décembre, délégué à la coordination des programmes et services musicaux de Radio-France. Ses nouvelles fonctions prendront effet le 1er janvier 1983, date à partir de laquelle il assurera donc à la fois la responsabilité des émissions musicales de France-Musique et de France-Culture, ainsi que celles des formations permanentes liées à Radio-France (Orchestre national et Nouvel Orchestre philharmonique). Cette nomination annoncée par M. Jean-Noël Jeanneney devrait entraîner des modifications de l'organigramme des services musicaux de Radio-France.

HENRI POLLES REÇOIT LE PRIX PAUL-MORAND

Le grand prix Paul Morand d'un montant de 300 000 F a été décerné par l'Académie française pour la seconde fois. Après J.-M. G. Le Clezio qui avait obtenu le premier en 1980, il a été attribué cette année à Henri Pollès pour l'ensemble de son œuvre au premier tour de scrutin, par 13 voix contre 9 à Raymond Abellio.




BARBE

LE GAI SAVOIR PHILOSOPHIQUE DE CLÉMENT ROSSET

Le pari d'un iconoclaste : Aimer le monde tel qu'il est.

(Lire page IX.)

LES FOUS DU ROI

Susciter un sourire sur des visages royaux, redoutable ministère des bouffons.

(Lire page XI.)

UNE SÉLECTION DES DISQUES DE L'ANNÉE

Nos critiques ont sélectionné chacun trois enregistrements.

(Lire page XV.)

Le Monde
DIMANCHE

Le pouvoir des télécom

Premier investisseur civil de l'Etat, la direction générale des télécommunications est le véritable leader d'un secteur industriel de pointe. Rien n'a manqué à son ascension : batailles politiques, luttes de clans et chausse-trapes...

NOUS entrons dans l'ère de la communication : après le téléphone et la télématique, les réseaux câblés et les satellites. En tissant sa toile de fils de cuivre sur l'ensemble du territoire, *l'administration* des télécommunications a permis aux Français de communiquer plus facilement et a contribué au développement régional.

Elle a aussi acquis un pouvoir considérable sur le plan politique, industriel et culturel : une puissance qui vit par de grands projets nécessitant des financements importants, hier le téléphone, aujourd'hui la télématique et le câble. Avec la micro-électronique, elle dispose d'une technologie en pleine expansion qui permet d'obtenir des gains de productivité jamais atteints auparavant. Mais cette ascension ne va pas sans susciter des conflits et des jalousies, et s'accompagne de la montée de nouvelles castes de techniciens.

L'essor remonte au début des années 70, en particulier à l'arrivée de M. Yves Guéna au ministère des P.T.T. ; pour augmenter les fonds disponibles, les P.T.T. sont alors autorisés à créer des sociétés de financement. Pendant les années 70, la part des télécommunications dans l'investissement national passe de 2 % à près de 5 %. Les crédits de fonctionnements sont multipliés par 5, les investissements par 12. La direction générale des télécommunications, la D.G.T., devient un des premiers investisseurs de France. En 1980, M. Gérard Théry, directeur général depuis 1980, véritable capitaine d'industrie, peut se vanter d'avoir un cash flow supérieur à celui du P.-D.G d'Elf-Aquitaine. En 1983, les investissements des télécommunications atteindrons 27 milliards de francs : un peu moins qu'E.D.F. (33 *milliards de* francs) mais plus que le ministère de la recherche et de l'industrie (17,3 milliards de francs) ou la S.N.C.F. (7,5 milliards de francs en 1982).

La D.G.T. a profité d'une situation politique favorable. A *son arrivée*, M. Gérard Théry dispose d'un allié de choix en la personne du président de la République. Une simple entrevue avec le secrétaire général de l'Elysée, M. François Polge de Combret, suffit pour faire avancer les projets. D'après Gérard Théry, M. Valéry Giscard d'Estaing nourrissait à l'égard des télécommunications un sentiment de culpabilité : n'avait-il pas, avec les finances, sevré le téléphone de crédits pendant de longnes années ?

Pour rompre cet accord, il faudra que la politique télématique menée par ses protégés en vienne à inquiéter le président de la République. En 1978, le conseil des ministres refusera, sous la pression des finances, de laisser les télécommunications commercialiser directement un télécopieur dit « grand public » : la D.G.T. envisage en effet de donner gratuitement le terminal et de se payer avec le trafic induit. *En 1980, le* ministère des finances refusera à nouveau de laisser la D.G.T. donner l'annuaire électronique aux abonnés au téléphone. M. Gérard Théry voulait commander quatre millions de terminaux, il doit se contenter de trois cent mille pour l'expérience prévue dans l'Ille-et-Vilaine (une commande de 300 millions de francs).

Un « hold-up budgétaire »

L'administration des finances avait toujours refusé que l'Etat finance le réseau téléphonique, et préféré le système des avances remboursables, qui sera une des causes du sous-développement de la France en matière de télécommunications (1).

Après le 10 mai 1981, elle fera payer à la D.G.T. ses années de vaches grasses. En application du code des P.T.T. qui reprend une loi de finances datant de ...1923, le budget annexe des P.T.T. va être ponctionné. Le député R.P.R. M. Michel Noir parlera d'un véritable « *hold-up budgétaire* ». On profite de la situation particulière des P.T.T., où l'excédent dégagé par les télécommunications (4,7 milliards de francs en 1982) vient compenser largement le déficit de la poste (2 milliards de francs), dû en partie au transport de la presse à un tarif préférentiel. Depuis deux ans le gouvernement a récupéré au profit du budget général une partie de l'excédent : 3,2 milliards de francs en 1982, « *à titre exceptionnel* » et 2 milliards en 1983, toujours à titre exceptionnel.

La manœuvre est simple : le ministère du budget veut obliger les télécommunications à *augmenter leurs tarifs et à* maintenir les prélèvements « *exceptionnels* » au profit du budget général. Les abonnés au téléphone, qui procurent 95 % des recettes des télécommunications, devront financer le déficit budgétaire. Les P.T.T. devront faire appel aux sociétés de financement pour maintenir leurs investissements, par l'emprunt. La dette des P.T.T. atteint aujourd'hui 80 milliards de francs (dont la moitié en devises), soit les deux tiers de celle d'E.D.F., jugée « *monstrueuse* ».

RICHARD CLAVAUD.

(Lire la suite page IV.)

(1) Catherine Bertho, *Télégraphes et téléphones, de Valmy au microprocesseur*, Le Livre de poche.

COURRIER

PARTI PRIS

Croquis

Pierre Viansson-Ponté avait ouvert les colonnes du Monde aujourd'hui, *prédécesseur du* Monde Dimanche, *à ces petits tableaux de la vie quotidienne que sont les « croquis ». Règle du jeu : la signature importe peu, ce qui compte, c'est le talent. Celui surtout d'être bref — une centaine de lignes imprimées — dans un genre qui n'est ni la nouvelle ni le reportage.*

Et les « croquis » ne cessent d'affluer. Depuis sa naissance, en septembre 1979, Le Monde Dimanche *en a publié trois cent soixante, envoyés de France, de Belgique, de Suisse. Mais aussi d'Italie, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis. Ce qui, en gros, signifie qu'il en a reçu entre quinze cents et deux mille, à raison d'une bonne dizaine par semaine.*

Comment, entre autres tâches, répondre à chacun, conseiller longuement, consoler les affligés, encourager les débutants ?

Certains ne dissimulent pas qu'ils voient dans les croquis la première marche de l'escalier qui conduit à la littérature ou au journalisme. Et pourquoi pas ? Pour d'autres, c'est une sorte de jeu pour les week-ends pluvieux ou une thérapie pour les jours de déprime. Pourquoi pas encore, si le résultat est bon ?

Pour d'autres encore, le croquis est un moyen de faire part de la peine des hommes, de toucher les cœurs. Ils y réussissent souvent.

Tel n'a tenté sa chance qu'une fois, tel autre ne se décourage jamais. Et il arrive qu'entre des essais trop rapides fleurisse le brio.

L'ennui est qu'il faut choisir. Celui qui, chaque semaine, trie les textes à publier sent parfois monter, des lettres qui lui parviennent, une rancœur qui n'est pas toujours sourde, ni silencieuse.

De quel droit s'arroge-t-il le droit de juger, ce pion ? Pourquoi ne s'explique-t-il pas, ne rend-il pas les copies corrigées avec des notes ? Pourquoi donne-t-il la parole à l'un et non à l'autre ?

Dans un croquis sur les croquis, une jeune postulante écrit son « besoin de communiquer avec des inconnus ». « Seulement, ajoute-t-elle, le garde-chiourme met le holà ». Pauvre garde-chiourme ! Il lui faut tenir compte de la longueur, marier les changements de ton et de style. Et diversifier les thèmes. Les Parisiens parlent trop souvent de leur métro et de ce qu'ils y ont vu : un ou deux, parfois trois croquis par semaine. La province (les « permanents », les résidents secondaires et les vacanciers) adore les portraits de vieilles dames, qu'elles vivent pauvres et tristes dans une chambre de bonne ou solitaires, mais robustes, dans une chaumière, avec ou sans chat, avec ou sans tricot.

Statistiquement les vieilles dames sont en France très nombreuses et leur sort est tout à fait digne d'intérêt, leur courage digne d'éloge. Et les femmes âgées sont trop souvent négligées, en dehors des périodes électorales. Mais les cartons du Monde Dimanche *débordent de cheveux blancs, de tabliers bleus et de plantes en pot.*

Peut-être, un jour, un jeune universitaire se penchera-t-il sur ces croquis et en tirera-t-il une thèse sur la société française des années 80. Le Monde Dimanche, *en attendant sans impatience excessive une consécration de ce genre, tire une satisfaction qu'il ne cache pas de mettre, grâce à ses lecteurs-auteurs, même lorsqu'il s'agit de sombres chrysanthèmes, des fleurs à sa fenêtre.*

JEAN PLANCHAIS.

Laisses

Réflexions en réponse à la lettre « Des laisses pour les enfants » (*le Monde Dimanche*, 21 novembre 1982) d'une mère (et grand-mère) à enfants, chiens et chats. J'avoue sans aucune honte avoir éprouvé les vertus de la laisse pour, tour à tour, les trois espèces citées ci-dessus, le tout étant question de lieu et d'opportunité pour les uns comme pour les autres, question aussi de souci de la sécurité comme de la liberté de tous. Mieux vaut un enfant en laisse que sous les roues d'une voiture, ou à la dérive dans un centre commercial, ou un marché de plein air, ou tout autre lieu public.

Enfin, sans nier qu'il existe des chiens redoutables, l'attitude *a priori* effrayée d'un enfant devant les ébats d'un chien dénote de sérieux problèmes de ce côté-là de la part des parents. Verrait-on renaître l'ancestrale peur du loup chez les petits de « Goldorak » ? Débile, n'est-ce pas ?

N. L.
(Meudon.)

∴

Les propriétaires de chiens en promenade dans le parc de Saint-Cloud ne doivent pas être dans leur majorité hostiles aux ébats des enfants ! C'est vite dit que d'affirmer que la préférence du public va aux animaux, dédaignant les enfants pour qui, heureusement, le parc a un grand attrait. S'il n'y a pas un règlement recommandant d'être bien élevé, il y a, au parc de Saint-Cloud, une réglementation obligeant que les chiens soient tenus en laisse, mais rares sont les propriétaires de chiens qui tiennent compte de cette obligation ! « et pour cause... ».

Où sont les gardes ?

Il m'arrive en semaine (ou le dimanche) de faire une marche de 6 kilomètres sans en rencontrer un seul ! Les jardins fleuris du parc sont jolis et bien entretenus, pour le reste le parc est à la merci des amateurs... Les voitures stationnent un peu partout.

Sur la passerelle allant de la rue du Commandant-de-Lareinty, à Saint-Cloud, au parc, interdite aux deux-roues, les jeunes et les moins jeunes passent à vélo et à moto sans discontinuer !

La sécurité dans le parc ?

ROGER MAILLARD.
(Saint-Cloud.)

Télé, mon déplaisir

Combien j'ai été séduite, tout en regrettant sa timidité, par le correspondant de Dijon, qui signe : L. B., et par sa prise de position concernant une éventuelle Association d'auditeurs de radio non téléspectateurs (A.R.N.T. serait un sigle — puisque, hélas ! c'est une maladie difficilement contournable — assez facile à retenir).

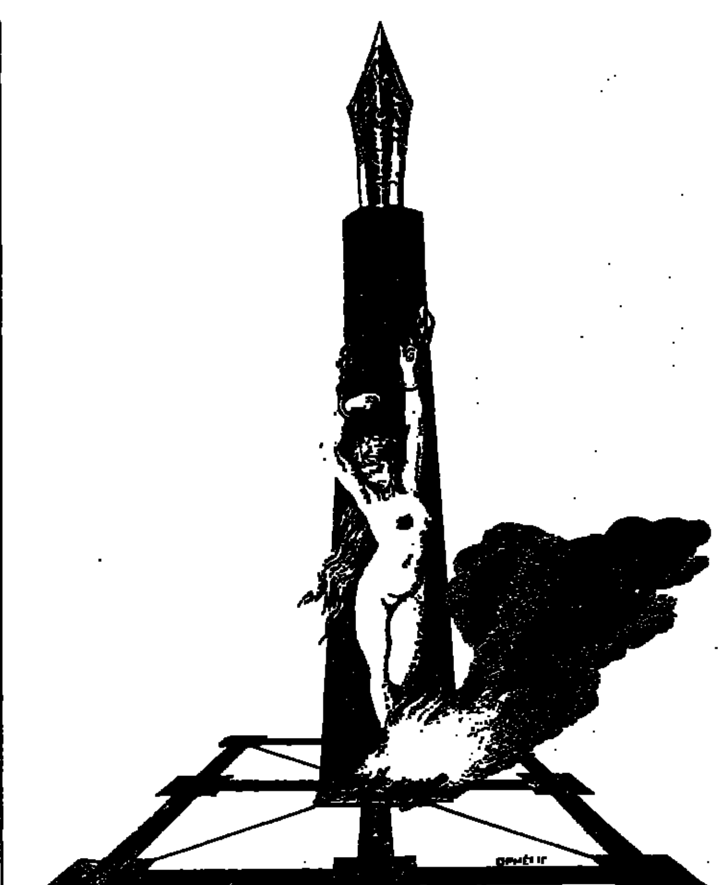
Moi non plus, je n'ai pas la télé. J'ajoute que je m'en passe fort bien. J'ajoute également que je suis suffisamment comblée par celle de mes voisins. Je connais dans les coins les programmes, et les goûts desdits voisins : ce qui me permet, selon les soirs, de savoir si oui ou non je serai obligée de me martyriser avec des boules Quiès. (Je suis aussi avec fidélité, à cause de leur humour, les chroniques de Mme Sarraute !)

Oui, pourquoi n'essaierions nous pas de fonder une association ? Nous pourrions tout d'abord nous recenser à travers tout le pays : personnellement, je connais bien une dizaine de foyers où, par volonté, la télévision n'est pas entrée.

Certes, que d'étonnements n'avons nous pas soulevés ! On nous dit : il y a des émissions intéressantes. J'avoue en regretter trois par an ; pas davantage. On nous dit encore : mais il y a les films ! Parlons-en, justement : des films (souvent conçus pour le Cinémascope) abimés, tronqués... et surtout, infailliblement doublés ! On nous dit enfin (c'est le chœur le plus souvent prodigué) : il y a « Apostrophes ». Alors là, je réponds : il y a les chroniques littéraires ; il y a les bonnes librairies. Et lisez, bon sang ! jugez par vous-même (...).

(...) Nous pourrions en profiter pour guerroyer dans le but d'améliorer la radio que nous aimons, bien gravement menacée de relâchement dans l'expression, de vulgarité dans les programmations dites légères, enfin du massacre organisé de la langue française. Nous pourrions en faire quelque chose de passionnant, qui reléguerait loin derrière le fameux petit écran, entreprise d'abrutissement généralisé.

SUZANNE COUSSILLAN.
(Neuilly-sur-Seine.)



OPHELIE

Un hôpital de riches ?

Votre article paru dans *le Monde Dimanche* du 14 novembre 1982 concernant l'Hôpital américain de Neuilly attire plusieurs commentaires :

1) Le prix de la rentabilité, c'est de soigner certains patients (ceux qui peuvent payer) et certaines maladies (celles dont les soins rapportent) ; les cancéreux, les vieux, les clochards, vous et moi, n'ont qu'à aller dans les hôpitaux de cette bonne vieille Assistance publique. Si c'est là la « vitrine de l'Amérique »...

2) La qualité de l'hôtellerie est indiscutablement meilleure qu'à l'hôpital public, mais elle est payée très cher, et cela vaut-il la peine de payer 2 100 F par jour pour une tasse de thé quotidienne et des repas de meilleure qualité ? Il y a dans les hôpitaux publics des endroits où on peut aussi avoir une chambre individuelle, le téléphone et louer une télévision sans supplément.

3) La qualité des soins. Concernant la cardiologie, que je connais bien, l'Hôpital américain n'est pas mieux équipé que les services de cardiologie d'Ambroise-Paré, Bichat, Beaujon, Créteil, Boucicaut, Cochin, la Pitié, Broussais... et j'en oublie d'autres. Quant aux médecins, tous issus de l'hôpital public, ils ne sont pas meilleurs que leurs pairs.

Sachez quand même aussi qu'on se lave les mains parfois à l'A.P. et qu'on sait prévenir les escarres. Surtout, supprimez le point d'interrogation de votre article (« Un hôpital de riches ? »)

T. LEGENDRE,
chef de clinique assistant dans le service de cardiologie du professeur Vernant à l'hôpital H.-Mondor de Créteil.

Retraite-libération

Dans les colonnes de votre journal comme dans celles d'autres organes de presse, on rencontre souvent des formules péremptoires et globalisantes comme « la mort sociale de la retraite », « la retraite-guillotine », « l'euthanasie de la préretraite », etc.

Ces formules sont le plus souvent énoncées par des gens (y compris des gens de gauche) qui ignorent tout du caractère répétitif, « mangeur de vie », d'un métier exercé pendant quarante ans et davantage. Pour eux - professeurs d'université à l'horaire peu contraignant, chercheurs, essayistes, hommes politiques, - le métier se confond avec le projet personnel, l'activité créatrice indéfiniment renouvelée. De quel droit parlent-ils au nom des autres ? « *Tout métier est pénible par la durée* », disait Alain. On a pas assez médité cette simple remarque, lourde de sens.

En réalité beaucoup de retraités et de préretraités commencent réellement à revivre lorsqu'ils cessent une activité dont ils ont fait et refait le tour, qu'ils subissent au fil des jours avec une morne résignation. Certains peuvent enfin se reposer, revendiquer le « droit à la paresse » ; d'autres peuvent substituer aux tâches empaquetées, imposées, minutées, des activités plus libres où ils se réalisent mieux qu'auparavant.

Sans doute la préretraite assenée précipitamment à des individus rejetés pour raison économique peut-elle parfois entraîner une « mort sociale ». Mais j'ai remarqué que, la plupart du temps, celui qui ressent ainsi l'arrêt de son travail professionnel était déjà « mort » auparavant, psychologiquement et intellectuellement. Son métier le soutenait artificiellement comme une drogue. La drogue disparue, l'être s'écroule, faute de ressources profondes, de curiosité et d'ouverture au monde. Qu'on ne nous le présente pas comme un modèle humain !

En ce qui concerne l'âge le plus favorable pour l'accès à la retraite ou à la préretraite, personne, au plan privé, n'a le droit de décider pour personne. Certains désireront travailler jusqu'à soixante cinq ans. Mais d'autres, après cinquante cinq ans, en particulier ceux qui ont pratiqué le métier le plus pénible, le plus ennuyeux, ou celles qui ont exercé simultanément deux métiers comme les mères de famille, doivent pouvoir espérer l'ouverture anticipée de la cage professionnelle.

De toute manière, il ne faut pas culpabiliser hypocritement, par des formules-couperets, ceux qui aspirent, sur le tard, à une autre « sorte de vie », la dernière...

J.-M. DUBOS,
préretraité.
(Villeneuve-d'Ornon.)

VOUS ET MOI

La veuve Cécile

L'auteur de ce texte signe : Serge Poignant, service du docteur Racine, 13ᵉ intersecteur. Traduction : éducateur spécialisé, affecté au 13ᵉ intersecteur infanto-juvénile d'hygiène mentale, implanté dans le 19ᵉ arrondissement (Belleville, 25 000 adolescents de douze à dix-huit ans, vingt-cinq éducateurs). C'est dire qu'il s'agit strictement d'un témoignage :

Je monte les escaliers du bloc I des H.B.M. (habitations bon marché), construits il y a plus d'un demi-siècle, quand ont été détruites les fortifications parisiennes.

Cinquième droite : un appartement ni grand, ni petit, ni sale, ni propre, mais vieux..., très vieux ! Avec de vieilles fenêtres, de vieilles portes, du vieux carrelage, avec de la vieille peinture toute ridée, qui cloque. Et quand ça cloque, ça fait des auréoles, cinquante ans d'auréoles, c'est vert, rouge, bleu, jaune. C'est plus de la peinture, c'est de l'histoire de France !

Dans un coin, une antique Rozières crache le feu : trois brûleurs pour chauffer la pièce, un pour finir de cuire une vilaine soupe. Ça pue, ça gargouille, ça fait de la vapeur qui opacifie les carreaux.

Assise au bout de la table, Cécile. La veuve Cécile. Cécile, la femme du prisonnier. Il est au front le beau Albert !

Elle marmonne, bambonne, soliloque, aboie, insulte la Vérité, puis, après une dernière invective, lâche une larme chargée de rimmel bleu qui vient maculer sa joue... C'est sale...

Sans rimmel bleu, mais assise comme cela au bout de la table, elle me fait penser à ma grand-mère. Cécile : une vieille dame italienne, digne et tout de noir vêtue.

Deux choses chatouillaient ma grand-mère : d'abord Mussolini, qui un soir d'hiver des années 20, l'obligea à traverser les Alpes en douce et dans la neige, avec une grosse bosse sur le ventre... Et puis les glouglous de son mari, mon grand-père, qui, cloué sur sa chaise, avait gardé un vieux réflexe de maçon : le pinard.

« Porca Madona, porca miséria », qu'elle disait.

Elle est entourée, Cécile, oui très entourée : du vide-gousset au rastaquouère, du rocker au minet, en passant par le punk. Du fin fond de Ramponeau à la place des Fêtes, personne ne manque ; ils sont venus, ils sont tous là, à sardiner dans sa cuisine.

Chacun y va de sa solidarité, de son soutien, de sa protection, de sa sollicitude, de son encouragement, de ses conseils :

« Regarde Distéphano, dit l'un, *il a tiré quatre mois sur sept, ça existe, la conditionnelle.*

— *Et Riton,* ajoute un autre, *un mois avant qu'il est sorti, parce qu'un patron avait dit qu'il l'embaucherait.*

— *Un an c'est vite fait, et puis il a du fion Albert, au départ il était béton pour dix-huit mois, merde.*

— *Allez, môme, arrête ton vice, faut pas pleurer comme ça. Il a besoin de toi... Nous on t'aidera. »*

Du coup, la veuve Cécile essuie d'un revers de manche sa faiblesse, ce qui étale un peu plus son rimmel, et courageusement prend d'irrévocables résolutions :

« D'abord, je vais demander un permis de visite. Faut pas que j'oublie les photos.

— *Je vais lui écrire tous les jours.*

— *Je vais trouver du boulot pour qu'il puisse cantiner.*

— *Je vais acheter une télé.*

— *Je vais décrocher : ras-le-bol la poudre. »*

C'est l'enthousiasme ; elle qui pensait mettre son bonheur au congélateur, eh bien ! non, pendant un an, elle sera une fourmi. Elle va organiser l'absence de son homme aux petits oignons. C'est formidable, la vie est belle !

« Je lui enverrai des colis. Il adore le lait concentré sucré. Mais, à Fleury, ils fouillent les colis et ils piquent à tous les coups. Ah ! les ordures de matons. C'est la merde, ça me gonfle la tête. Il serait tellement mieux là. »

A nouveau, un grand nuage noir obscurcit l'horizon. Cécile replonge dans sa méditation, tel Lamartine devant son lac. Bientôt, une grosse larme chargée de rimmel bleu vient souiller sa joue.

Quant à moi, je tourne à gauche et je redescend les cinq étages, car l'histoire est finie.

Certes, me direz-vous. Mais où se trouve la chute dans cette babille ?

Eh bien ! la chute est que Cécile et les autres ont quinze, seize, dix-sept voire dix-huit ans. Ces événements ont lieu au jour d'aujourd'hui, à Belleville, en 1982, et non avant-guerre.

Et Albert, qui est Albert ?

Eh bien ! je vais vous le raconter.

Albert c'est : LE MEC.

Capable de tout conjuguer, amour, bonheur, aventure. Avec lui, le malheur ça n'existe pas, il le bafoue. Son jeu favori : griller un feu rouge pleins gaz, c'est sa roulette russe.

Albert, c'est l'homme au walkman, aux roots, strauss, broust...

Albert, il est classe, speed, cool, smart, canon, rap...

Albert, il a une super Vespa blanche, parce que les Hispano, c'est plus dans le coup.

Infanatisable par l'éducation, immortel, le monde commence avec lui, avec ses dix-sept ans. Résolument d'avant-garde, il est pour les monuments en parpaings, c'est plus vite construit.

Il a même poussé la coquetterie jusqu'à « schouter » à la blanche, ou plutôt à la rose car elle est rose, maintenant, l'héroïne.

Et puis il y a eu les surdoses, les surdoses des surdoses (faut dire « OD »).

Et puis, il y a eu dimanche, avec la caisse de la piscine patinoire de Pailleron. Et le beau Albert s'est fait prendre (là faut dire « serrer ») pour 200 francs... quel con !...

Fort bien, me direz-vous, mais où est la moralité de l'histoire ?

Eh bien ! la moralité de l'histoire, c'est une petite devinette :

Quelle est la différence entre ma grand-mère et Cécile ?

SERGE POIGNANT,
service du docteur Racine, 13ᵉ intersecteur.

A vos cassettes !

Il arrive parfois, dans les médias audiovisuels, qu'à l'occasion d'une émission en direct un spectateur en profite pour faire passer un message à l'insu du présentateur. C'est du piratage de média et c'est interdit. On a le droit d'y parler que si on y est autorisé. A moins de pouvoir se payer quinze secondes de publicité. Mais payer est aussi une autorisation. C'est la dure loi des médias.

La presse ne se soustrait pas à la règle, mais les plus malins peuvent y faire passer des idées, en faisant croire que c'est une publicité, en lui en donnant la lueur mais pas l'allure. Quant aux autres, moins malins sans doute, s'ils ont des idées, ils peuvent toujours les faire passer dans une petite annonce, rubrique « divers », ne dépassant pas cinq lignes, s'il vous plaît.

Le seul média, à ma connaissance, ayant permis de s'exprimer librement, est précisément une radio libre qui maintenant ne l'est plus. On pouvait y téléphoner en direct et s'exprimer pendant quatre minutes dans une totale liberté. Beaucoup s'y sont défoulés, une liberté nouvelle étant toujours enivrante, mais l'émission a disparu.

Fort heureusement, la presse est là pour se singulariser par l'intermédiaire du courrier des lecteurs, malgré la sélection obligatoire, et elle s'y tient en dépit de fortunes diverses allant d'une page à quelques lignes pour certains, à rien du tout pour d'autres. Pourtant le courrier des lecteurs est un complément d'information non négligeable. Il est surtout une possibilité unique, pour les lecteurs, de s'exprimer.

La presse restera-t-elle le seul média à le permettre ?

Peut-être qu'un jour le courrier vidéo apparaîtra à la télévision...

En attendant, pourquoi ne pas développer à la radio l'idée d'un courrier enregistré sur cassette ?

L'expression « à vos cassettes » prendrait alors tout son sens.

BERNARD BALDOUS.
(Neuilly-sur-Seine.)

● **Rectificatif.** — Le petit-fils du président Loubet, ami de Romain Rolland, que citait dans sa lettre Jean Albertini (*Le Monde Dimanche*, 28 novembre 1982) s'appelait, nous signale l'auteur, *Jean de Saint-Prix* et non Jean de Saint-Pons.

Femmes en pré-campagne

Pour les prochaines élections, les premières résistances que les futures candidates doivent vaincre viennent d'elles-mêmes...

LE conseil municipal de T... est réuni aujourd'hui pour entendre les rapporteurs de deux commissions : la commission « sports » et la commission « culture ». En effet, le budget a montré un excédent de 6 millions de francs, et le conseil se trouve devant un choix : consacrer cette somme à la construction d'un gymnase ou à celle d'une bibliothèque.

Chaque commission a étudié soigneusement le prix du terrain, son emplacement, les besoins des scolaires, des personnes âgées, des associations. Un conseiller s'est plus particulièrement penché sur le budget de fonctionnement : le gymnase demande un couple de gardiens pour l'entretien des locaux et l'organisation des tournois ; la bibliothèque des bibliothécaires.

Devant le conseil, chaque commission aligne ses chiffres, expose ses plans, argumente, plaide, déploie toute son éloquence, afin de convaincre. Le rapporteur de la commission « culture » fait valoir les subventions exceptionnelles accordées en cette année du livre par le ministère de la culture pour chaque bibliothèque nouvelle. Celui de la commission « sports » évoque d'une voix lyrique *mens sana in corpore sano*. Le ton monte, les voix se font plus âpres... on va voter.

Mais il y a quelque chose de curieux dans cette réunion, quelque chose qui sonne faux. D'abord, tous les conseillers sont des femmes. On a beau être optimiste, il ne faut pas rêver ! Ensuite, le maire semble étrangement indécis. Elle n'ouvre pas la bouche, sinon pour demander de temps en temps à une dame assise derrière elle : *« Et maintenant ? Qu'est-ce que je fais, maintenant ? »*

Au mur, de grands panneaux ont l'air de dérouler un cours : le premier a pour titre, en grosses lettres d'imprimerie : *« Villes de 3.500 habitants et plus. »* le deuxième : *« Villes de moins de 3.500 habitants. »* Des petits *a* et des petits *b*, sagement encadrés de rouge, se détachent clairement du tableau. Sur la table du conseil, des piles de brochures et de dossiers : « la commune », « si j'étais candidate », « les institutions », etc.

Ce faux conseil municipal avec son faux maire et ses faux rapporteurs, c'est l'exercice « Défendre un projet », cinquième journée du stage de formation organisé par l'Union féminine civique et sociale (U.F.C.S.) (1) pour les candidates aux élections municipales de mars prochain. Dix femmes, aidées par deux animatrices de l'U.F.C.S., « planchent » pendant sept jours pour se préparer à la bataille électorale, et, si elles sont élues, à leur tâche future.

Un quota très contesté

Obligeant les partis à inclure davantage de femmes sur leurs listes (aucune ne pouvant présenter plus de 75 % de candidats d'un même sexe), la nouvelle loi électorale a accru les demandes de formation. Annulée par le Conseil constitutionnel, cette disposition avait aussi été vivement contestée par certaines féministes : les femmes ne pouvaient-elles s'imposer par elles-mêmes ? Pour les animatrices de l'U.F.C.S., qui n'ont pas attendu cette loi pour préparer les femmes aux fonctions municipales, peu importe : il s'agit d'aider les femmes à tenir leur rôle et à donner une bonne image des candidates. Un moyen d'accroître leur présence dans les conseils municipaux : en 1977, on n'a compté que 39 900 femmes sur 599 600 élus.

Les dix femmes de ce stage sont aussi différentes que possible. Cécile, cinquante-cinq ans, est conseillère conjugale à l'hôpital Saint-Antoine et veut se présenter dans le sixième arrondissement de Paris, où elle vit. Estelle, vingt-neuf ans, ex-professeur, se consacre à ses deux enfants, trois et cinq ans, et souhaite être présente sur la liste de Roland Nungesser, maire de Nogent (Val-de-Marne) et député R.P.R. Nicole, psychologue, dix ans de plus, mais deux enfants aussi, demeure à Chantilly (Oise). Elle veut être candidate sur une liste de gauche, elle est déjà responsable de la fédération locale des conseils de parents d'élèves (Andrieu).

Madeleine, quarante-huit ans, épouse d'un entrepreneur de travaux publics, vit à Chamant, 600 habitants, dans le même département depuis quatorze ans. Elle n'a pas d'enfants, son expérience « professionnelle » se borne au secrétariat de son mari. Marie-Solange, trente-neuf ans, deux enfants de quinze et treize ans, milite dans des associations depuis quinze ans à Orgeval (Yvelines). Elle a été sollicitée pour la liste d'opposition. Michèle, quarante-trois ans, trois enfants de dix-huit, dix-sept et onze ans, femme au foyer, *connaît bien les problèmes* et les aspirations de sa commune : Le Raincy (Seine-Saint-Denis), 14.000 habitants.

Un trait commun à toutes ces femmes si différentes : une répugnance marquée pour l'engagement « partisan ». La plupart affirment se présenter sur des listes apolitiques, de défense des intérêts locaux. Elles insistent sur leur désir de concertation et refusent les étiquettes.

Œcuménisme ? pas tant que ça. Sur chaque question, on devine les valeurs que chacune défend et ses choix philosophiques. Un exemple, les crèches : entre la crèche collective et la crèche *familiale*, le choix est révélateur, en dépit des nuances. Mais, si elles se situent à droite ou à gauche, elles n'aiment pas « s'enfermer » dans un parti. Sans doute, celles qui militent déjà dans une formation politique ne sont pas là : elles n'ont, par définition, pas besoin de ces stages. Il n'empêche : sur dix femmes présentes, sept se situent totalement en dehors des partis.

Et les autres ? Nicole se déclare sans ambages « à gauche », mais, si elle milite à Amnesty International et dans une association de réfugiés du Sud-Est asiatique, elle refuse de prendre le carte du parti socialiste. Estelle a adhéré au R.P.R., voici six mois, uniquement pour être admise sur la liste d'opposition. Elle n'est pas à l'aise au R.P.R. Elle a choisi par élimination. Gênée, elle demande si c'est bien là qu'elle devrait militer. Marie-Solange se déclare proche du C.D.S. mais n'a pas voulu s'inscrire : *« A quoi bon ? »* Elle ne veut pas être astreinte à la discipline d'un parti et souhaite garder son indépendance d'esprit.

Un conservatoire et des classes vertes

Elles craignent par-dessus tout l'« arrivisme » en politique, le « fanatisme » et les « magouilles ». Elles veulent *« embellir la vie des citoyens »*, *« rendre leur commune plus chaleureuse »*.

Estelle, qui s'est déjà démenée pour obtenir une ludothèque, veut se battre à présent pour un conservatoire de musique à Nogent-sur-Marne. Une ville de trente mille habitants, dit-elle, où l'on ne peut faire de la musique qu'à condition de se payer des cours particuliers, ce qui élimine les trois quarts des enfants. Nicole souffre de voir Chantilly, la ville du cheval, devenir une ville de vieux. Elle cherche passionnément une spécialité qui pourrait retenir les jeunes et les « actifs », faire revivre Chantilly. Peut-être les classes vertes ? Madeleine, scandalisée par la gabegie et la mauvaise gestion de la précédente municipalité, veut mieux utiliser les deniers de la commune.

Comme le dit Chantal, l'animatrice, *« elles sont encore influencées par leur rôle séculaire à l'intérieur de la famille : être à l'écoute, rendre heureux, servir le groupe, répandre le bonheur autour de soi »*. Ces femmes qui se présentent pour la première fois aux élections ne perçoivent pas les mandats municipaux comme le tremplin d'une carrière politique, du moins pas encore.

Elles craignent de ne pas être à la hauteur, celles qui n'ont pas ou plus d'activité professionnelle en particulier. C'est pourquoi elles éprouvent le besoin de suivre un stage de formation. Moins pour les connaissances – qu'elles possèdent, souvent – que pour les conseils et les encouragements : pour présenter sa candidature, tenir une réunion publique, faire face à des contradicteurs. Nicole précise en riant : *« Quand on fait les choses, on les fait sérieusement, à fond, pas au bluff. »* Estelle a pensé en lisant le texte de loi : *« Ils auront besoin de femmes, c'est le moment d'y aller »*. Elles y vont.

Presque toutes viennent de la vie associative : fédérations de parents d'élèves, comité de défense de l'environnement, comité de locataires. Leur premier problème est souvent de se faire accepter sur une liste. Avant de convaincre l'électeur, convaincre ses colistiers qu'on est la candidate idéale. Cette première démarche ne rebute plus ni les jeunes ni les moins jeunes.

Quelque chose a changé depuis les dernières élections municipales. Un responsable politique raconte : *« En 1977, on cherchait des femmes et on n'en trouvait pas toujours. A présent, on est presque débordé par toutes celles qui veulent se présenter. »*

Et si elles échouent ? *« On se présentera en 1989, en 1995 »*. Pas faciles à décourager, désormais. A l'issue du stage elles perçoivent mieux leurs motivations, leur capacité de résister aux pressions, de s'imposer. Au bout des sept jours, elles se souhaitent bonne chance : *« Tu nous diras si tu es élue. »* A vos marques, prêtes, partez !

Et les maris dans tout ça ? Le soir pendant les réunions, ils font travailler les enfants, réchauffent la soupe et souvent font le courrier de la candidate. *« Mieux qu'un soutien*, dit Marie-Solange : *un auxiliaire précieux. »* Comme les femmes, autrefois. ■

LILIANE DELWASSE.

(1) U.F.C.S., 6, rue Béranger, 75003 Paris. Tél. (1) 272-19-18.

CROQUIS

L'étape des migrateurs

Une des dernières îles sans voiture, où les habitants cuisent encore chacun leur pain noir dans des fours aux allures de tours et chauffés avec des fagots d'épineux, de sauge et de thym. Le basilic, comme partout sur les îles, est planté dans de vieux bidons d'huile transformés en seaux devant les maisons. Des veilleuses brûlent jour et nuit dans les petites chapelles blanches aux odeurs d'huile d'olive.

Amenés en caïque à la fête du monastère, les pèlerins s'en reviennent à pied avec des roseaux verts pour bâton, des sacs de sauge odorante et de grenades mûres. Un Grec prend le bateau pour Le Pirée, une langouste sous le bras. Les roches ont la couleur des murènes ramenées par les pêcheurs. L'odeur des poissons séchés sur les toits montent jusqu'au village aux citernes, entouré d'agaves en fleur et de figuiers de Barbarie couverts de fruits ocres. L'île sert d'étape aux migrations des martinets, des perdrix et d'oiseaux aquatiques, comme elle a servi d'étape au voyage des Argonautes.

Les cigales de mer ne chantent pas, les agaves mettent vingt ans à fleurir, les roses de critaux fleurissent durant des millénaires en toute saison. Les scilles d'automne et les roseaux se courbent sous le vent sec et bleu. Un banc de poissons argentés saute au-dessus de l'eau, des méduses s'échouent sur le sable, les ânes et les mulets chassent les mouches avec leur queue. Des olives tombent par terre. ■

MICHEL JOURDAN.

Génie de lame

Une soupente moquettée, rincée de lumière glauque d'où jaillissent, lugubres, les éclats froids du métal : le micro-musée d'un collectionneur de rapières et d'estocs. L'œil vif, le propriétaire décroche un à un, pour me les montrer, les fruits de sa passion maniaque.

« Ça, ricane-t-il, *c'est la Cuillère à pot, d'où l'expression « en deux coups de ». Autrement si le sabre d'abordage. Il est lourd. Tenez. Celui-ci a beaucoup servi. »*

Exact. On voit des taches brunes. Le sang a teint la lame.

« Et le propriétaire a eu la main coupée, regardez bien, là. »

Vrai de vrai. La garde n'a pas protégé la poignée qui porte un stygmate sévère : une encoche de belle taille.

« Ah ! Voici le sabre napoléonien et...

– Et ça, grands Dieux, qu'est-ce que c'est ?

– Hé hé ! Il n'en existe qu'un exemplaire. D'ailleurs voyez, elle manque de finitions, on voit les coups de lime. C'était un projet. Elle a été refusée par l'état-major des armées en 1852. Jugée trop inhumaine. »

« Elle », c'est une baïonnette. Cinquante centimètres d'une lame d'acier biseautée, cruciforme. *Lourde, pour mieux larder*. Epaisse, pour mieux épingler. Longue pour mieux transpercer.

« L'avantage, ajoute le collectionneur sarcastique, *c'est que, après le coup, lorsqu'on « la » retire, la plaie se referme et ça provoque de très belles hémorragies internes. L'armée n'en a pas voulu pas plus que celle-ci, plus récente. Voyez, la lame est longue, elle se cassait au contact de la colonne vertébrale. Pas rentable. Finalement c'est celle-ci, plus courte, qui est la plus efficace, bien biseautée, elle ne casse pas. Superbe, non ? Ou va se nicher le génie humain... »*

Le Génie ? ■

MICHEL BESSAGUET.

Libération

« Mes chaussures ! hurle Ana Teresa ; *dépêche-toi !* ordonne-t-elle à une femme d'allure encore jeune mais déjà voûtée. Angelica se précipite à ses pieds avec une démarche légèrement saccadée. De ses doigts trop blancs, comme délavés par les lessives, elle passe des sandales aux pieds de l'enfant.

Nouvel hurlement : *« Tu ne peux pas faire attention !* crie Ana Teresa, *tu vois bien que tu me fais mal ! »* Angelica demande pardon à l'enfant-roi qui prend des mines exaspérées et crispe ses doigts de pied, lui rendant la tâche encore plus difficile.

Ses pieds chaussés, Ana Teresa exige d'être changée car elle n'aime plus la robe qu'elle a, pourtant, choisie ce matin : maintenant, elle veut porter son pantalon rouge.

« Oui, mi amor, comme tu voudras, mi amor », répète Angelica en courant chercher le pantalon... Mais voilà qu'il faudra ôter les sandales pour mettre le vêtement ! Angelica a un sourire rempli de gratitude pour l'enfant qui lui présente son pied sans trop de mauvaise grâce. Et, d'ailleurs, elle n'arrête pas de sourire, Angelica, depuis qu'elle a quitté son emploi de femme de ménage. Dix-huit ans ! elle a travaillé pendant dix-huit ans comme femme de ménage et, durant tout ce temps, elle n'a cessé de rêver en faisant des économies, parce que les rêves, ça se mérite. *Enfin, elle a suffisamment* épargné pour acheter une laverie, à Barcelone ; une laverie où elle travaille douze heures par jour, et elle n'a plus personne à servir si ce n'est Ana Teresa, sa fille. ■

DOMINIQUE GODFARD.

Le pouvoir des télécom

(Suite de la première page.)

Pour M. Claude Gallan, de la fédération C.G.T. des P.T.T., *« l'administration aurait pu récupérer cette année un milliard de francs sur des marchés d'études confiés à l'extérieur, et plus de deux milliards et demi en contrôlant mieux ses fournisseurs et ses filiales »* et financer ainsi des créations d'emplois.

Quant à la D.G.T., elle souhaite continuer sa politique de baisse des tarifs : en francs constants, la taxe de base est passée de 0,30 franc en 1970 à 0,23 franc en 1979. La redevance mensuelle a baissé de 26 % depuis 1978. Aujourd'hui, le prix du raccordement est tombé de 1 000 francs à 400 francs. Pour résoudre le problème de l'endettement, la D.G.T. demande qu'on la laisse accéder aux fonds récoltés par les chèques postaux et la Caisse nationale d'épargne, qui vont alimenter le Trésor et la Caisse des dépôts et consignations. Elle y a partiellement réussi : pour les réseaux câblés, les collectivités locales assureront 30 % des charges financières, en empruntant à la Caisse des dépôts...

Si la poste, service de main-d'œuvre, doit faire face à des problèmes humains, la D.G.T., elle, anime une industrie. Elle est le plus gros acheteur public, avec plus du tiers des commandes civiles de l'Etat. En fait, elle pilote l'industrie des télécommunications et de l'informatique. Les P.T.T. assurent plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur des télécommunications (18,3 milliards de francs en 1981) ; dans certaines entreprises, la proportion s'élève à 60 %. Dans l'informatique, les commandes des P.T.T. représentent 39 % des marchés publics pour les matériels d'une certaine importance (900 millions de francs). Le secteur de la commutation est devenu le plus gros consommateur national de calculateurs de grande puissance (2).

Illustration de ce pouvoir de la D.G.T. sur l'industrie : l'affaire des centraux téléphoniques et les difficultés du groupe Thomson. En 1976, pour limiter le poids de la C.G.E. et rétablir la concurrence dans le secteur, la D.G.T. a fait entrer Thomson dans la commutation, comptant notamment sur le réseau de sa branche armement pour vendre des centraux (3). Thomson a racheté les filiales françaises du Suédois Ericsson et de l'Américain I.T.T. (L.M.T.), dont les systèmes (*Axe* et *Métaconta* respectivement) avaient été retenus de préférence aux systèmes japonais (Nec), allemand (Siemens), et néerlandais (Philips).

L'opération a coûté cher en redevances : si les entreprises ont été francisées, les brevets ne l'étaient pas. Surtout, ces technologies semi-électroniques (« spatiales ») sont dépassées par le système électronique E 10 (dit « temporel ») mis au point par CIT-Alcatel (filiale de la C.G.E.) et le CNET. En 1977, la D.G.T. fera volte-face et s'engagera résolument dans le temporel. En 1981, 83 % des commutateurs commandés par l'administration font appel à cette technique. Et la moitié des centraux de ce type vendus à l'étranger sont construits par Thomson ou CIT-Alcatel. Cependant, Thomson, qui a dû se reconvertir en catastrophe au « temporel », perd encore beaucoup d'argent.

La manne ne vient pas seulement des achats de matériels, mais aussi des crédits d'études et de développement, qui ont atteint 2,3 milliards de francs en 1981. Si cent trente-six entreprises se partagent aujourd'hui le marché, contre quatre-vingt-douze en 1980, deux groupes, Thomson et la C.G.E. (Compagnie générale d'électricité), se taillent la part du lion.

La maîtrise de ce secteur-clé a fait l'objet de rudes batailles. Batailles internes, d'abord. Le problème central de la D.G.T. — obtenir les meilleurs produits au meilleur prix, pour offrir le meilleur service possible — trouve suivant les deux écoles des solutions opposées. Pour l'équipe giscardienne, c'est la libre concurrence entre fournisseurs qui devait garantir les intérêts des télécommunications. L'équipe du Centre national d'études des télécommunications (le CNET) a soutenu depuis la libération le principe d'une organisation du marché sous le contrôle des pouvoirs publics, le travail des experts techniques donnant des garanties suffisantes.

Un affront pour les « barons »

Jusqu'en 1974, c'est le CNET qui contrôle la distribution des crédits d'études et de développement pour les produits nouveaux, et détient ainsi les clés de l'avenir des télécommunications. Son directeur peut joindre directement le ministre (4). Le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing sera pour le CNET une période sombre. Après le remplacement de M. Louis-Joseph Libois, ancien directeur du CNET et chaud partisan de la commutation électronique temporelle, par M. Gérard Théry, un « jeune loup » venu de la direction de l'Ile-de-France, le CNET passe sous la coupe d'un nouveau service, la direction des affaires industrielles, celle-ci est confiée à un ingénieur des Mines, qui n'a aucune attache particulière (ni connaissance, diront ses ennemis) dans les télécommunications, M. Jean-Pierre Souviron.

L'arrivée de « mineurs » dans ce secteur est ressentie comme un affront par les ingénieurs du CNET, sortis en grande majorité de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (les « X-Télécom ») : les « barons », comme on les surnomme, parmi lesquels on avait pris l'habitude de choisir le directeur général des télécommunications, et qui avaient des camarades de promotion dans les firmes privées, françaises et étrangères.

Le CNET est progressivement découpé en six centres, au nom d'une « décentralisation active ». Son directeur, remplacé, restera un long moment au « placard ». D'autres « mauvaises têtes » seront également éliminées. Le Centre, démembré, perdra toute compétence en matière de politique industrielle, et notamment le pouvoir exorbitant que représente le service du contrôle des prix, qui permet aux ingénieurs des télécommunications de consulter les comptes des fournisseurs, afin de vérifier leurs tarifs.

C'est la direction des affaires industrielles et internationales (D.A.I.I.) qui hérite. A partir de 1979, le directeur, M. Jean Syrota, (qui a succédé à Jean-Pierre Souviron), directeur adjoint des télécommunications, assure à ce titre la coordination des affaires commerciales et télématiques. La D.A.I.I. oriente la moitié des investissements de la D.G.T. (notamment pour l'achat de centraux téléphoniques et télex), gère les marchés d'études et de développement confiés aux entreprises, assure le contrôle technique des matériels achetés par les télécommunications. C'est là que se prennent toutes les grandes décisions, notamment celle de mettre en place l'annuaire électronique. Elle n'emploie que quatre cent cinquante personnes, mais régit de fait l'activité de près de dix mille.

Après le 10 mai 1981, l'équilibre sera rétabli. Les hommes du CNET retrouvent leur pouvoir : M. Jacques Dondoux (ancien adjoint de M. Jean-Joseph Libois, au CNET) prend la tête de la D.G.T. Le CNET reprend son autonomie et doit, avec la nationalisation de Thomson et de la C.G.E., retrouver son rôle moteur dans la politique industrielle. L'épisode montre le poids des ingénieurs des télécommunications et les implications politiques des décisions industrielles.

Mais l'expansion des télécommunications à l'extérieur a survécu au changement de politique : les outils forgés à l'époque du libéralisme giscardien ont été conservés.

Pour diffuser leurs produits et leurs services, et mettre en œuvre une véritable politique commerciale, les télécommunications ont créé tout un réseau de filiales et sous-filiales de droit privé. Les plus importantes sont le groupe France-Câbles et radio, (F.C.R.), Transpac (qui gère un réseau de télécommunication destiné aux entreprises), Sofrecom et Sotelec. Le groupe F.C.R. comprend la compagnie France-Câbles et radio proprement dite (câbles sous-marins, télécommunications par satellites, commutation, téléinformatique), qui gère quinze centres informatiques), Télésystèmes (téléinformatiques pour le compte de la D.G.T., et, enfin, E.G.T. (Entreprise générale de télécommunications), qui assure la commercialisation de radiotéléphones, de répondeurs, etc. Le groupe F.C.R. possède des participations dans vingt-six sociétés, dix-neuf dont dix-sept de droit étranger. En 1980, il a réalisé un chiffre d'affaires de 650 millions de francs et 14 millions de francs de bénéfices, réinvestis dans le groupe en quasi-totalité pour éviter de les verser au Trésor...

Après le 10 mai 1981, il a été question de réintégrer certaines filiales, en particulier Transpac. Mais le gouvernement s'est rendu compte des avantages qu'il pouvait tirer d'une telle organisation.

D'une part, elle permet d'échapper au contrôle du Parlement et à celui des finances. D'autre part, les filiales permettent d'intervenir plus facilement à l'étranger. Par exemple, dans les anciennes colonies, qui préfèrent traiter avec des entreprises qui ont toute l'apparence de compagnies privées, mais aussi dans les pays où les télécommunications sont « déréglementées », ce qui permet une privatisation des réseaux et une concurrence sur les tarifs. Les filiales pourraient se battre sur ce terrain pour certains services comme les liaisons par satellites (c'est F.C.R. qui est chargé de la commercialisation des services de Télécom I).

Le ministère s'est donc contenté de limiter certains abus. Ainsi, les salaires des fonctionnaires détachés dans les filiales ne seraient, à présent, que de 13 % supérieurs à ceux des agents des P.T.T., alors qu'on parlait de 25 % auparavant. Un rapport sur les filiales, présenté par le sénateur Louis Perrein (P.S., Val-d'Oise), rapporteur spécial du budget des P.T.T., a conclu aussi en faveur du *statu quo*, à condition que le fonctionnement des filiales soit tout à fait limpide.

Un refus d'informer le Parlement

Dispensateur de crédits, « leader » d'un secteur industriel, chaque directeur général doit démontrer dans les faits le bien-fondé des choix présidentiels pour la société et l'industrie.

Il prépare en quelque sorte les rendez-vous électoraux et y joue son poste. M. Gérard Théry devait « faire » le téléphone et la télématique. Il a réussi le premier mais raté la seconde, ce qui aurait probablement entraîné son départ, même si M. Valéry Giscard d'Estaing avait été réélu. Jacques Dondoux doit réussir les réseaux câblés et les satellites.

Le téléphone a été en effet un succès du précédent septennat. 70 % des ménages en sont équipés aujourd'hui contre 26 % en 1974. Le délai moyen de raccordement, onze mois en 1975, est passé à neuf en 1977 et à trois au début de 1982 ; 125 000 cabines publiques ont été installées. L'indice global de qualité de service (disponibilité de la ligne et aboutissement de l'appel chez le correspondant) n'est plus très éloigné du chiffre atteint dans les pays les plus avancés, avec une productivité du personnel fortement accrue (25 agents pour mille lignes en 1977, 8,9 aujourd'hui).

En revanche, l'ancien directeur général n'a pas réussi à faire « prendre » la greffe de la télématique. Née d'un mariage, celui de l'informatique et des télécommunications, cette technique a provoqué un divorce, celui de la D.G.T. et de l'ensemble des élus, des parlementaires, de la presse régionale, en raison du refus de l'administration d'informer sur des projets qui remettent en cause des équilibres économiques, sociaux et politiques. Devant communiquer avec un large public : usagers, élus, personnel, elle s'est souvent réfugiée derrière la technique pour éviter de répondre aux questions.

Le Parlement, par exemple, a dû créer ses propres groupes d'études sur la télématique, l'Assemblée nationale en janvier 1980, le Sénat en avril. Par les questions écrites, lors des débats budgétaires, les élus tentent d'obtenir des précisions sur les projets de la D.G.T., par exemple en proposant des amendements pour réduire les crédits soumis au vote du Parlement : c'est ainsi qu'ils obtiendront à la fin de l'année 1980 la création d'une commission de suivi des expériences de télématique qui fera essentiellement des propositions pour l'expérience de Vélizy.

Réaction qui recouvre des intérêts complexes. *« Si les parlementaires se montrent soucieux des répercussions sociales de la télématique,* écrit M. Thierry Vedel, *ils accordent une attention particulière aux conséquences sur la presse écrite, surtout régionale. Plusieurs parlementaires occupent des fonctions de responsabilité dans des organes de presse* (5). » Ceux qui n'y ont pas d'intérêt direct sont aussi enclins à protéger des journaux qui savent parler en bonne place des interventions des élus...

La situation est aujourd'hui renversée. En lançant ou en aidant des expériences d'information municipale ou départementale par vidéotex, la D.G.T. met un nouveau « médium » à la disposition des élus. Ceux-ci n'ont plus de raison de critiquer la politique télématique. La presse régionale aussi est associée aux expériences. La plupart des grands quotidiens de province ont des projets de banques de données vidéotex. *Sud-Ouest*, *la Dépêche du Midi*, et même *Ouest-France*, ennemi irréductible de l'annuaire électronique version Théry (qui risquait de tarir les sources de publicité), sont sur les rangs. Réalisés aujourd'hui en photocomposition, la plupart des grands journaux disposent d'informaticiens capables de dialoguer avec les ingé-



BARBE

Les sœurs ennemies

L'histoire des P.T.T. est traversée par la lutte de deux sœurs ennemies : la poste et les télécommunications. Jusqu'au « plan de rattrapage » des années 70, la première regardait les secondes avec condescendance et rechignait à leur accorder leur part de crédits.

Depuis, la D.G.T. a plus que comblé son retard et s'est donné une nouvelle image : celle d'une équipe de techniciens modernistes face à une « administration de papa ». Les investissements de la poste (2 milliards de francs cette année) n'atteignent pas le douzième de ceux des télécommunications ; ses travaux de recherche sont restés longtemps très limités. Le service spécialisé, créé en mars 1978, était rattaché au CNET jusqu'à janvier 1981 ; à cette date il a été transféré à la direction générale des postes, mais les ingénieurs de haut niveau, les cadres et les contractuels sont restés au C.N.E.T...

A partir de 1974, la D.G.T. s'est efforcée de récupérer toutes les activités qui pouvaient être rentables, multipliant ainsi les conflits.

Ainsi, en 1976, la D.G.T. a lancé une consultation auprès des industriels pour la fourniture d'un million de télécopieurs « domestiques » (à 1 000 F pièce) permettant de transmettre des textes par le réseau téléphonique. Ce projet, qui pouvait à terme sonner le glas du courrier, échoua par suite d'erreurs de stratégie industrielle et commerciale. La poste entreprit alors de créer un réseau public de télécopie qui aurait pu relier près de deux mille bureaux de poste en 1990. La D.G.T. à son tour bloqua l'affaire et proposa un nouveau système destiné aux entreprises, Transfax. Mais celui-ci ne sera opérationnel qu'en 1985, alors que depuis octobre 1982 les bureaux de poste de trente-trois villes offrent le même service sous le nom de Postéclair.

Ces initiatives de la D.G.T. s'inscrivaient dans une logique tendant à transformer les télécommunications en établissement indépendant (1). De même, pour commercialiser ses services, la D.G.T. a-t-elle créé cent soixante-quatre agences commerciales des télécommunications (Actel) et deux cent soixante-dix-sept « télé-boutiques ».

C'est peu face aux dix-sept mille bureaux de poste, mais assez pour susciter des réactions.

En 1980, lors de la discussion du budget annexe des P.T.T., le député R.P.R. Auguste Cazalet demanda une réduction de 65 millions de francs sur les crédits destinés à ce réseau, en faisant valoir la vétusté de certains bureaux de poste : à Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), les jours de pluie, racontait-il, les employés devaient placer des récipients sur le sol pour recueillir l'eau traversant les plafonds...

Considérant les télé-boutiques comme des réalisations de prestige, le ministère des P.T.T. a récemment pris la décision d'en arrêter la construction. Dans une vingtaine de villes, d'autre part, les agences des télécommunications vendront des timbres tandis que les postiers dirigeront le public vers les Actel pour les demandes de téléphone. Une véritable révolution interne...

Le 10 mai 1981 a aussi marqué la fin d'autres petites guerres. Sur la devanture des Actel, le sigle P.T.T., qui avait disparu, est de retour sous forme de gros autocollants qui rappellent au public l'existence d'un ministère au-dessus de la D.G.T. Désormais aussi, les voitures bleues des télécommunications comme les voitures jaunes de la poste seront entretenues par le service auto de la poste. Les agents des télécom, se plaignant que leurs véhicules passaient toujours après les autres, la D.G.T. avait laissé son personnel s'adresser à des entreprises privées et avait même commencé à construire ses propres garages.

Le nouveau pouvoir a enfin réuni les services de presse et certaines publications des deux directions. Le mensuel *Télécom 2000*, créé par Gérard Théry pour ses agents, et son homologue *la Poste* ont cédé la place à une revue unique, *Messages des P.T.T.*, distribuée à tous les agents des P.T.T. Les postiers ont maintenant accès à un magazine vidéo — rebaptisé *P.T.T. Vidéo-information* — auparavant réservé aux agents des télécom. Une unification qui a été ressentie comme une brimade par de nombreux ingénieurs et cadres des télécom.

(1) Valéry Giscard d'Estaing n'avait-il pas proposé, lorsqu'il était ministre des finances, de créer une compagnie nationale des télécommunications ?

nicurs des télécommunications ; ils créent même des filiales « télématiques ».

Le dialogue reste plus délicat pour les collectivités locales. Si elles ne peuvent créer leurs propres groupes d'experts et ne veulent pas se jeter dans les bras de la D.G.T., elles n'ont le choix qu'entre des sociétés de services à la recherche de marchés lucratifs ou des organismes publics, des associations, des instituts de recherche. Si elles refusent les sociétés de services de crainte de se faire gruger, elles risquent fort de se retrouver face à... des ingénieurs ou des techniciens des télécommunications.

L'administration a en effet placé ses hommes dans la plupart des lieux stratégiques. Les P.T.T. financent aussi largement les instituts de recherche à travers les contrats d'étude, directement ou non notamment l'Agence de l'informatique (55 millions de francs), le Centre d'études sur les technologies avancées (CESTA, 3 millions de francs) le Centre mondial pour le développement des usages sociaux de la micro-informatique (12,8 millions de francs). L'importance de ces contrats d'études et la présence au sein du Centre mondial de nombreux ingénieurs des télécommunications ne sont pas étrangères à son rattachement au ministère des P.T.T. *via*... la D.G.T. Son président, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a lié le sort de son centre au développement du câble...

L'abandon du découpage territorial mis en place par M. Gérard Théry à partir de 1978 a facilité les relations avec les conseils régionaux et départementaux.

L'ancien directeur général avait créé en France neuf délégations de zone des télécommunications, à la manière d'E.D.F., regroupant plusieurs circonscriptions et échappant au contrôle des conseils régionaux. A l'échelon inférieur, directions régionales et opérationnelles ne recoupaient pas les frontières départementales, obligeant certains conseils généraux à s'adresser à deux directions à la fois...

Trouver un langage commun

Reste cependant à trouver un langage commun avec des techniciens accusés de se complaire dans les termes techniques – *kilohertz, mégabits, commuté, spatial, temporel, etc.* Le problème n'est pas neuf. « *Quand j'inaugurais une installation avec des élus, ou des préfets,* raconte un ancien directeur régional, *personne ne comprenait mes discours. Je parlais commutation, capacité du central, ils me répondaient « cabine publique », « cousin qui attend le téléphone depuis six mois ». Quand on visitait une tour hertzienne, ils regardaient le paysage.* »

Difficulté technique, ou protection commode ? A Lille, la communauté urbaine a chargé en 1978 une « commission télédistribution » d'étudier la réalisation d'un réseau local de télévision par câble. Celle-ci a pris de multiples contacts avec les industriels, s'est rendue à l'étranger, a consulté des experts, avant de présenter son rapport. Mais lorsque les élus lillois rencontrent les experts de la D.G.T. pour leur présenter les résultats de leurs recherches, rapporte l'un d'eux, « *nous avons eu devant nous un fonctionnaire borné qui nous a fait un cours sur le câble. Impossible de discuter* ».

Les P.T.T. ont entrepris, en tout cas, de redorer l'image des télécommunications auprès du public ou de leurs interlocuteurs. Une enquête réalisée fin 1981 à la demande des P.T.T. par Eurocom montrait que cette administration était jugée efficace et rapide mais déshumanisée et ne répondait pas à la notion classique de service public. Les deux tiers des personnes interrogées la trouvaient « *trop centralisée* » et « *dirigée par des technocrates* ».

Un « profil bas »

Dans ces grandes manœuvres de la communication, Louis Mexandeau montre l'exemple : pendant le débat budgétaire de l'automne 1981, il a été salué par le président de l'Assemblée comme le ministre qui répondait le plus rapidement aux questions écrites. En même temps le ministère lance une émission hebdomadaire (*Messages*) sur FR 3 et une banque de données « *destinée aux relais d'opinion et plus précisément aux journalistes* ». Un haut comité à la communication a été créé auprès du ministre pour examiner la politique générale de communication et faire le bilan des expériences (6).

Enfin une commission (syndicats – administration – industriels) a été chargée d'étudier les conséquences de l'évolution technologique sur l'emploi : l'industrie des télécommunications a perdu 20 000 emplois sur les 95 000 qu'elle comptait en 1977.

Parallèlement, la D.G.T. s'est faite discrète. son directeur général s'exprime rarement de façon officielle. La parole est généralement laissée au ministre et à son cabinet. Alors que les interventions de Gérard Théry, relatées dans la presse, occupaient un volume par trimestre, le « press book » de Jacques Dondoux n'a été ouvert qu'en novembre 1982. Ce mutisme volontaire n'empêche pas la D.G.T. de mener à l'intérieur la politique des télécommunications en accord avec le ministre. L'ancien directeur avait pris tant d'importance qu'il n'hésitait pas parfois à rectifier le discours de son ministre « dans l'intérêt de l'administration » (7).

Malgré ce « profil bas », la D.G.T. n'en conserve pas moins son pouvoir. Né des innovations technologiques, il ne peut que s'accroître avec l'essor des satellites, l'extension du câble, l'apparition de la fibre optique, ce nouveau réseau qui va couvrir la France d'ici à la fin du siècle, le développement de la microélectronique et la multiplication des services télématiques à l'intention des entreprises. La nouvelle révolution industrielle qui accompagne l'avènement de la « société de communication » s'est traduite par la concentration du pouvoir dans un corps fermé et souvent autoritaire. Ce pouvoir pourra-t-il être mieux partagé, notamment avec les usagers ? ■

RICHARD CLAVAUD.

(2) *Le Monde* des 14 et 15 mai 1976.

(3) *Le Monde* du 24 septembre 1982.

(4) Il avait le rang de directeur d'administration centrale.

(5) Intervention de Thierry Vedel aux Journées internationales de l'IDATE (Institut pour le développement et l'aménagement de l'économie) publiée dans le *Bulletin* de l'IDATE d'octobre 1982 (Bureaux du Polygone, 34 000 Montpellier, Tél. (67) 65-48-48).

(6) En font notamment partie Jacques Dondoux, Maurice Rémy, président de T.D.F., André Desloges, chef du service de l'information et de la comunication des P.T.T. et Pierre Gacic, président de l'Association des journalistes des télécommunications et de l'informatique.

(7) Il le fit notamment lors d'une réunion où Norgert Segard se préparait à annoncer une préférence pour les produits de la C.G.E... en présence d'Ambroise Roux, président de la société...

∴

« Le Monde dimanche » publiera, dans son prochain numéro, un article d'Eric Rohde sur l'avenir du monopole des P.T.T.

Priorité à l'emploi

« Le téléphone pour tous, pour une société plus prospère, le téléphone au service de l'aménagement du territoire, pour une société mieux organisée, et un téléphone de qualité, pour une société plus humaine (1). » Tel est l'objectif que Norbert Segard, *ministre des P.T.T., assignait* en 1979 au développement des télécommunications. Mais qui avait décidé que le bonheur des Français passait par le téléphone et non par le développement des transports en commun ou la construction de logements sociaux ? Comme pour le choix du tout-nucléaire, le pays n'a pas été consulté.

Pour la D.G.T., la question ne se posait même pas. Le téléphone, la télématique, la vidéocommunication étaient des médias neutres, « transparents ». Pour Gérard Théry, l'abonné des années 90 aurait seulement besoin *« d'adapter ses équipements d'extrémité aux usages qu'il désirerait »*. Tout le travail de l'administration consiste à surveiller les quatre paramètres du « tableau de bord » institué par Gérard Théry : taux d'automatisation, délai de raccordement, signalisation des dérangements, produits budgétaires...

Ce volontarisme industriel a amélioré l'image des télécommunications parmi les ingénieurs : les polytechniciens bien classés choisissent plus volontiers le corps des télécommunications qu'auparavant – même si les mines restent le choix privilégié.

Mais les ingénieurs cherchent-ils quels sont les besoins des usagers ? Ceux-ci renâclent devant l'autoritarisme social de la D.G.T. Les premiers tests de l'annuaire électronique, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), ont beau démontrer *que les abonnés s'adaptent mal à ce nouveau système*, la D.G.T. décide qu'ils devront se passer de l'annuaire, qui, dit-on, coûte trop cher. Pendant qu'on investit 300 millions de francs en commandes de terminaux, on demande aux usagers de faire preuve de « *civisme écologique* » (sic) en participant à une opération de récupération de vieux annuaires... qu'on a abandonnée depuis.

Dans l'expérience de Vélizy, à la même époque, il s'agit, contrairement à ce qu'affirme la D.G.T., d'interroger des banques de données à partir d'un terminal domestique. Ce recours à la télématique peut modifier les modes de consommation (réservation de places à la S.N.C.F., consultation *de catalogues de vente par correspondance*, télé-achats), les rapports des usagers avec les banques (consultation de comptes, télé-paiement), leurs loisirs (jeux électroniques, listes de spectacles), leur éducation (enseignement assisté par ordinateur), leur travail (terminaux professionnels, télétravail), etc. Bien qu'elle s'en défende, la D.G.T. exerce un pouvoir sur la société.

Le poids de la D.G.T. n'est pas étranger au sous-développement relatif du système d'informations ANTIOPE, diffusé par la télévision. La D.G.T. a misé sur le vidéotex interactif Télétel qui a *l'avantage d'utiliser le réseau* téléphonique, donc d'apporter des ressources, alors qu'ANTIOPE utilise les faisceaux hertziens. Les télécommunications ont aussi pesé dans les décisions prises sur les radios locales privées. Les réseaux câblés diffuseront également, au niveau local, des émissions de radio. Ces choix techniques concernent aussi les consommateurs. Ceux-ci n'ont pas été consultés.

Aussi les nouveaux médias vont-ils être parfois utilisés à d'autres fins que celles prévues par les techniciens. A la surprise générale la « messagerie » (communication entre les usagers par l'intermédiaire de la télématique) s'est rapidement développée à Vélizy. La « téléconvivialité » expérimentée en Lozère n'a pas intéressé les autochtones auxquels elle était destinée mais les H'Mongs réfugiés du Sud-Est asiatique installés dans la région. Un Lozérien écrit aux P.T.T. : *« Je trouve que l'administration des P.T.T. a fait beaucoup de choses utiles. Mais je ne vois pas en quoi ce service peut être utile. Il vaudrait mieux diminuer un peu l'abonnement au téléphone. »*

Le volontariat

A Montpellier, dans un environnement différent, la « téléconvivialité » se transforme en « téléphone rose » où chacun protégé par l'anonymat peut assouvir ses fantasmes. L'administration, qui répète à qui veut l'entendre qu'elle ne s'occupe jamais du contenu des messages en vertu du code des P.T.T., écoute ce qui se dit sur le réseau, et décide, pour des raisons de moralité de ne pas étendre l'expérience sous cette forme à d'autres villes. Mais elle ouvre sur place de nouvelles lignes, qui procurent de solides bénéfices (les communications étant taxées à la durée).

La justification des nouveaux services est en effet de générer du trafic. La D.G.T. a calculé qu'en télématique il suffisait d'augmenter de 15 % les investissements pour accroître le trafic de 30 % et augmenter ses recettes de 20 à 25 %.

Dans l'expérience de Vélizy la consultation des usagers prend des allures de comédie. *La D.G.T.* met en place une Association des usagers de Télétel qui fait office de service après-vente. Ses membres, rémunérés pour leur participation à des réunions de travail avec l'administration et les sociétés de service, aident certains abonnés à se familiariser avec les terminaux. En offrant quasi gratuitement le service, la D.G.T. est parvenue *in fine* à créer un nouveau besoin : aujourd'hui une partie des abonnés implorent les télécommunications de ne pas leur retirer le beau jouet qu'elle leur a prêté.

Depuis le 10 mai 1981 les P.T.T. ont décidé de mettre en place une nouvelle stratégie basée sur le volontariat. *« Il ne serait pas sain, et même il serait maladroit de pousser les usagers du téléphone à consommer un nouveau produit, le vidéotex, en usant de la contrainte »*, expliquait Louis Mexandeau lors de l'inauguration de Télétel 3 V. Mais, ajoutait-il, *« définir notre politique de façon démocratique ne freinera pas les expériences déjà lancées (...). Les enjeux sont en effet trop importants, et tout d'abord l'enjeu industriel »*.

C'est en effet cet élément qui est décisif. Le volontariat qu'envisagent les P.T.T. est en fait celui des collectivités locales. C'est à présent aux élus qui demandent l'annuaire électronique et le câble de convaincre les populations. Les P.T.T. se contentent de sélectionner les demandes... Pour les élus locaux en effet l'annuaire électronique est un moyen de convaincre des entreprises à la recherche de moyens de communication modernes de s'installer sur leur territoire.

La D.G.T. est en fait prisonnière de son problème industriel : assurer l'emploi dans les télécommunications. La construction de lignes s'essouffle, celle des centraux électroniques nécessite trois fois moins de personnel que celle des centraux électro-mécaniques. Même chose pour les nouveaux postes téléphoniques électroniques (T 83). Quant aux terminaux télématiques on se dit que le Sud-Est asiatique pourrait bien les fabriquer à un prix inférieur au nôtre. Côté recettes des P.T.T., l'extension du téléphone n'offre plus guère d'espoirs : aujourd'hui les nouveaux abonnés seront peu « rentables » car il s'agit de personnes à faibles revenus. La télématique offre donc une chance.

Il est difficile de définir a *priori* des besoins sociaux. Mais l'important est de ne pas se retrouver dans une situation où l'on fabrique n'importe quoi sous prétexte qu'il faut gagner la bataille de l'emploi. Les télécommunications vont-elles s'intéresser de plus près aux banques de données, à l'audiovisuel, aux magnétoscopes et aux micro-ordinateurs domestiques ?

(1) *Journal des télécommunications.*

(2) Sur l'annuaire électronique voir *le Monde Dimanche* du 16 novembre 1980 et sur la télématique *le Monde* des 27, 28, 29 et 30 avril 1982, et les actes des journées internationales de l'IDATE. « L'expérimentation sociale en télématique », octobre 1982.

PORTRAIT

Charlemagne revient à « l'ancienne »

Ni passéiste ni « écolo » par mode : un vigneron des Maures qui a renoncé aux méthodes « modernes ». Un choix coûteux...

LA rumeur le faisait imaginer autrement.

On n'est pas vigneron de père en fils dans le massif des Maures, on ne se targue pas de faire son vin « à l'ancienne », on ne se prénomme pas Charlemagne de grand-père en petit-fils – « *une fois sur deux* » – sans susciter des images préfabriquées. Alors, « on » cause nécessairement une vague déception au visiteur quand « *on* » *apparaît au seuil* d'une cave très moderne, sans plus de barbe fleurie que le vrai Charlemagne, et nanti d'un bagage d'ancien (jeune) élève de lycée agricole et d'un institut du même nom. On manque du pittoresque qui fait les prophètes verts.

Ajoutons que ce tranquille vigneron ne brandit même pas de bannières écologistes. Il y a de quoi remonter dans sa voiture, frustré, pour aller chercher pâture ailleurs.

Le « manifeste » du fils de Charlemagne tient dans une histoire qui s'est écrite au fil des jours. Au sortir des « écoles » il est arrivé dans les vignes de papa, riche de son savoir neuf sur les derniers traitements du terrain, de la vigne et du vin. La chimie de synthèse avait depuis peu débarqué en force sur le domaine, et papa s'y adaptait comme tout le monde, un peu méfiant mais pas mécontent de cet arsenal qui lui permettait de combattre maladies, parasites, carences, qui tout au long de l'année rendent la récolte incertaine. Somme toute, c'était sécurisant et bien pratique. Exemple : les herbicides, qui simplifiaient et réduisaient une grosse part de l'astreignant travail de la vigne. Père et fils, donc, étaient « modernes ». Ils ont viré de bord pour retourner « à l'ancienne ». Pourquoi ?

Bien sûr, le vent du « naturel » écologiste a soufflé aussi sur les Maures. Le fils de Charlemagne ne prétend nullement ne l'avoir pas senti passer. Mais, jour après jour, il a simplement observé, avec ses yeux à lui, sa terre, sa vigne, ses raisins. Il a tâté son vin, il a tiré ses conclusions. Les « traitements » au coup par coup en entraînant d'autres, inexorablement.

Ainsi tel « produit » assassinait l'insecte utile en même temps que le nuisible. Ainsi, quelque chose disparaissait de la chaîne naturelle, qu'il fallait alors remplacer par un nouveau produit. A la longue, engrais chimiques et herbicides privaient d'humus le sol, « *qui est le garde-manger des végétaux...* », sans parler des accumulations plus ou moins dangereuses dans les plantes ou dans la nappe phréatique. Ici et là, sous l'effet d'engrais trop « vifs », on notait la recrudescence de l'excoriose – un champignon – ou le développement de pousses aériennes aux tissus relâchés.

Bien sûr, on obtenait *grosso modo* des fruits de plus belle apparence et des récoltes plus stables, mais peu à peu on devenait esclave de traitements spécifiques en cascade et d'interventions nécessaires pour combler les carences nouvelles... qu'on retrouvait à la sortie, à la vinification. Ainsi, pour vaincre un champignon, avait-on stérilisé du même coup les levures indispensables à la fermentation...

Alors, en 1976, après une mauvaise année de sécheresse, le fils de Charlemagne a décidé de rompre le cercle vicieux de ce « perfectionnisme » protéiforme. Il a choisi de renoncer à la course à l'assurance tous risques. Il ne cherche plus à parer à tout. Un grain sur mille sera piqué ? Telle grappe boursoufflée aura mauvaise allure ? Telle autre sera perdue ? Tant pis. Il accepte finalement un certain taux de perte, un rendement diminué (de 50 hectolitres/hectare en moyenne à 40 hectos seulement). C'est la contrepartie. C'est aussi la clé d'un comportement.

Ici aussi, on « traite »

Est-ce à dire que le naturel, revenu au petit trot, a progressivement chassé toute intervention ? Non, évidemment ! Ici aussi, on « traite ». Mais en redécouvrant la vieille bouillie bordelaise, le soufre, les oligo-éléments qu'on trouve dans la nature. On continue de même à enrichir le sol, mais avec un fumier organique – dont une bonne part vient des moutons qui paissent sur le domaine et de marcs compostés. On désherbe, évidemment, mais par des moyens mécaniques, en se levant plus tôt le matin et ... employant toute l'année deux personnes au lieu d'une. Et pour la vinification on prend plus de temps. Au lieu d'adjoindre conservants et stabilisants, on laisse agir l'hiver dans la cave voûtée, on laisse vieillir dans des fûts de châtaignier – construits dans les Maures, et dont certains sont centenaires. En cas de manque d'acidité on n'introduit pas d'acides : on va ramasser les grapillons verts, etc.

Finalement, rien de bouleversant, rien de tonitruant, pas de recette miraculeusement « agrobiologique ». Hormis la modernisation des moyens mécaniques utilisés aux différents stades, on en est simplement revenu « *à l'ancienne* ». Non en le disant sur de belles étiquettes « bonne *femme* » ou « grand-mère », collées sur de rustiques flacons, mais en le faisant en permanence.

Une ombre n'a pas cessé de planer tout au long d'un tel idyllique exposé : les coûts, les prix. Car enfin, si on récapitule : baisse du rendement à l'hectare, risques consentis sur la récolte, désherbage exigeant deux employés au lieu d'un – excellentes perspectives pour l'emploi, d'accord ! – opérations plus longues, immobilisation en fût avant la mise en bouteille... (Et les fûts « boivent » ! Et les stocks sont imposés, « pénalisés » !) Alors ? Au bout de cette méthode les coûts montent, et les prix aussi, non ?

La réponse est nette : c'est oui. « *Encore faut-il déduire la charge très élevée de toutes ces fausses assurances que sont les traitements spécifiques à répétition.* » Mais c'est vrai : là non plus il n'y a pas de miracle ni de baguette magique. Ici, la bouteille est vendue 3 ou 4 francs plus cher que la moyenne des A.O.C. de même provenance. Au client, finalement, de prendre sa décision en fonction du fameux rapport qualité/prix...

Présomptueux, le fils de Charlemagne ? Pas le moins du monde. Il a choisi. Sans chevaucher de grands mots il dit que son choix comprend aussi de transmettre à son fils – Charlemagne, évidemment – 30 hectares de terres mises à l'abri des « poisons ». C'est bien peu, 30 hectares ? C'est aussi bien, non, que d'afficher sur le pare-brise de son auto (polluante) l'autocollant « Sauvons la nature » ? D'autant que d'autres ont fait, ou sont en train de faire, le même choix. ■

JEAN RAMBAUD.

DEMAIN

Les dangers de la maison

Un Français sur vingt chaque année est victime d'un accident à son domicile. L'allongement des loisirs et le goût du bricolage risquent d'accroître encore la proportion.

« *SUR 53 millions de Français, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a enregistré (en 1975) 560 363 décès, toutes origines confondues* (1). *En 1973, l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a recensé en France près de 28 000 morts par accident – non compris ceux dus aux transports, suicides et homicides. Voilà, à peu près, les seuls chiffres officiels dont on dispose pour étudier les effets des accidents domestiques en France* », disent, plaisantant à peine, Jean Baillon et Fabien Lesot, de l'Association pour l'initiation à la recherche dans le bâtiment (Irbat), qui vient d'achever une étude sur ce sujet (2).

Le chiffre de 28 000 décès (50,2 pour 100 000 habitants) recouvre tous les accidents : domestiques (dus à un événement fortuit au domicile ou dans ses abords immédiats), du travail, des loisirs, du sport, ou survenus dans les lieux publics. Ce taux de 50,2 pour 100 000 nous place en tête, si l'on peut dire, des pays industrialisés pour les risques d'accident. La République fédérale d'Allemagne et les États-Unis, avec respectivement 30,2 et 26,5 décès pour 100 000 habitants, nous suivent de loin, tandis que le Japon et la Grande-Bretagne sont les champions de la sécurité avec des taux de l'ordre de 18 pour 100 000.

Quelle est, sur ce total, la part des accidents domestiques ? Selon l'O.M.S., 10 % des accidents ont lieu sur les routes, 15 % au travail, 30 % dans les lieux publics et... 45 % au domicile : ces chiffres résultent d'une étude complexe. Mais contrairement à la France, certains pays s'y sont attachés depuis longtemps, et l'on a pu tirer des conclusions des travaux qui ont été menés.

C'est l'O.M.S. qui, en 1960, a donné le départ en proposant une enquête visant précisément à déterminer la part des accidents domestiques dans la mortalité et la morbidité générale et leurs origines. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Canada, le Japon, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela ont accepté de participer à cette étude, destinée à servir de point de départ pour des mesures de prévention. La Suède, la Suisse et la République fédérale d'Allemagne les ont rejoints dès 1965. Au début des années 70, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont mis au point un système informatique de recensement des causes d'accidents domestiques à partir des statistiques d'hospitalisation. Aussi les 13 pays concernés se retrouvent-ils en tête non seulement pour la sécurité domestique, mais également pour la sécurité en général.

En France, ce n'est pas le ministère de la santé, mais celui de l'urbanisme et du logement, ainsi qu'un groupe de travail à la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur qui se sont alarmés devant l'ampleur des chiffres bruts et surtout devant leur progression constante. En 1980, une étude sur le nombre, la gravité et les causes principales des accidents domestiques en France a été commandée à l'Irbat.

Des facteurs psychologiques

Cette étude devait servir de base à une politique de prévention des accidents dans le logement : élimination des dangers les plus criants, mais aussi changement de comportement de certains occupants (enfants, bricoleurs du dimanche, cuisiniers maladroits...). « *La tâche n'était pas aisée*, explique Jean Baillon. *Nous avons compilé les dossiers de consultation médicale rassemblés par les hôpitaux, portant sur les accidents de toute nature, classés la plupart du temps en fonction de leurs conséquences sur le plan médical ; nous avons travaillé en opérant des soustractions successives des taux d'accidents selon leur origine.* »

Les résultats obtenus sont surprenants. Les fréquences d'accident diffèrent selon l'âge, le sexe, la profession, le milieu social, aussi bien que selon le type d'habitat, son équipement et son aménagement. La fatigue, l'émotion, l'inattention ou encore l'humidité, l'insuffisance d'éclairage et de propreté, par exemple la présence d'huile, de sucre ou de savon sur une surface, font croître de façon sensible les risques encourus. Tandis que l'affolement, la panique, ou « l'état de choc » peuvent aggraver, en les prolongeant, les effets de l'accident.

Mais on constate, dans l'ensemble, une nette prédominance des facteurs psychologiques dans le déclenchement des accidents domestiques : par ordre décroissant, l'inattention (28 % des accidents), la maladresse, le jeu (3) et la hâte fournissent près de la moitié des causes d'accident. Le défaut de sécurité du matériel et le manque de lumière (respectivement 8,4 % et 0,3 %) ne jouent en comparaison qu'un rôle restreint. Une étude allemande souligne aussi l'influence du niveau intellectuel : un ingénieur a plus de chance d'être sujet à un accident domestique que le titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'études primaires. Les « têtes pensantes » sont-elles plus distraites ou bien les « manuels » se débrouillent-ils mieux dans un cadre de vie potentiellement dangereux ?

Le lieu de résidence constitue aussi un facteur de risque : habiter dans une agglomération de plus de 100 000 habitants comporte apparemment plus de dangers que résider dans une petite ville. A quoi cela tient-il ? On peut mettre en avant la nature des logements ou les modes de vie : on trouve davantage de logements vétustes ou « suroccupés » dans les grandes villes ; on y est généralement logé plus « petitement » que dans les petites agglomérations, où souvent l'on dispose aussi d'un bout de cour ou de jardin pour les jeux des enfants ou divers travaux... Mais rien ne permet d'affirmer que ce sont les vraies raisons, en l'absence d'études plus « fines ». De même, les différences constatées selon le nombre de personnes vivant dans le logement (les accidents sont particulièrement fréquents lorsqu'il n'y a qu'une personne au foyer, lorsqu'il y en a quatre, et lorsqu'il y en a plus de huit...) semblent inexplicables...



JEAN-PIERRE GAUZÈRE

A l'intérieur du logement, les lieux privilégiés d'accident sont, dans l'ordre décroissant, la cuisine, la salle à manger, le salon et les chambres, le jardin et la cour, et enfin l'escalier intérieur, lorsqu'il existe (toutefois les chutes dans l'escalier, peu fréquentes, sont généralement plus graves). Contre toute idée reçue, il convient de démystifier et de réhabiliter la salle de bains : cette pièce, réputée dangereuse, arrive en queue de liste, à égalité avec le garage ou le grenier, dont personne n'a encore jamais remis en cause la conception.

Le temps passé dans chaque pièce n'est sans doute pas sans rapport avec ces résultats : on passe plus de temps à la cuisine ou dans sa chambre que dans l'escalier. En croisant ces données avec l'âge et le sexe des occupants, on aboutit d'ailleurs à des constatations sans surprise, qui traduisent nos habitudes. Ainsi les femmes sont plus victimes d'accidents à la cuisine, les hommes au grenier, les enfants dans les espaces de jeu (salon-séjour, chambre). On ne voit pas là une évolution notable du mode de vie des Français : maman fait les repas et la lessive, papa bricole et bébé fait joujou.

Contre le coin de la commode

Mais on peut se demander pourquoi l'escalier intérieur représente un péril plus important pour les 15-74 ans que pour les moins de 14 ans ou les plus de 75 ans, pourquoi le « séjour » et la chambre – pièce où les chutes sont particulièrement fréquentes – sont les endroits les plus dangereux pour les personnes âgées.

L'inattention est certainement responsable de ce phénomène. Comme le souligne Jean Baillon, « *la salle de bains est potentiellement peu dangereuse car on y déploie toute son acuité ; à l'inverse, lorsqu'on retire son pantalon avant de se coucher, c'est un geste machinal, et c'est alors qu'on se bloque les deux pieds et que la chute contre le coin de la commode devient irrémédiable* ». De même, on prend toute une série de précautions pour éviter que les enfants ne tombent dans les escaliers, mais on n'empêche pas les adolescents ou les adultes de les descendre en courant...

Toutes ces données chiffrées ont été regroupées dans un épais document. Ainsi sait-on maintenant que les accidents domestiques entraînent 12 000 décès chaque année en France, que 200 000 à 300 000 personnes doivent être hospitalisées et que 1,3 million font appel à un médecin. Le nombre total annuel des victimes d'accidents (bénins ou graves) s'élève à 2,3 millions (un Français sur vingt-trois).

Faut-il en conclure que nos logements sont dangereux, ou qu'on risque davantage si l'on passe plus de temps à son domicile ? On pourrait le penser. En se fondant sur les données de l'INSEE, selon lesquelles nous passons en moyenne (sur l'ensemble de l'année) seize heures trente par jour à notre domicile et cinq heures trente à notre travail, on peut constater que le « taux horaire » d'accidents est le même chez soi ou au travail. Un chiffre à moduler évidemment selon les professions : un employé risque moins à son bureau qu'un ouvrier du bâtiment sur son chantier. Mais peut-être faut-il prêter plus d'attention aux risques domestiques, sans quoi l'abaissement des horaires de travail et l'allongement corrélatif des loisirs pourraient entraîner un accroissement des accidents.

La réglementation étant principalement axée sur la sécurité du travail, l'Irbat formule un certain nombre de conseils pour accroître la sécurité à domicile : éviter les parois ou les meubles à angles vifs, les sols durs et dérapants dans les pièces où se produisent les chutes (cuisine, chambre, séjour), et préférer les revêtements souples (moquette, linoléum ou sols plastiques...).

Malheureusement, ces recommandations formulées depuis deux ans n'ont guère trouvé d'écho auprès des administrations. Celles-ci ne se sont même pas préoccupées d'améliorer les statistiques concernant les accidents : au moment où les pouvoirs publics se soucient du déficit de la Sécurité sociale (4), seule la direction de la consommation et de la répression des fraudes (5) manifeste ce souci ; elle préconise notamment la mise en place d'une banque de données et d'un système d'alerte en matière d'accidents.

Conscients depuis longtemps du problème posé par les accidents domestiques en France, les responsables de l'Institut national de la consommation (I.N.C.) et de l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.) s'alarment de plus en plus. Selon eux, tous les appareils et emballages de produits dangereux doivent signaler les risques encourus (c'est loin d'être le cas), cela par des symboles préventifs simples et faciles à repérer, notamment pour les enfants et aussi pour les non-voyants (6). Pour les logements, ils demandent que l'on tienne compte de la sécurité pour le choix des revêtements de sol, mais aussi pour la disposition des pièces (rapprocher la salle à manger de la cuisine, par exemple, afin que l'on n'ait pas à faire de longs trajets avec des plats chauds ; ou installer les toilettes près des chambres pour éviter qu'on ne se heurte aux portes en s'y rendant la nuit...).

Selon les responsables de ces deux associations, il convient avant tout d'éduquer les Français, car ceux-ci se livrent de plus en plus à un bricolage périlleux non seulement pour celui qui l'effectue, mais pour les autres habitants du logement. Et cette éducation exige aussi un changement des mentalités : qu'on recherche moins la responsabilité des accidents que leur origine. En d'autres termes, il s'agit de « déplacer » la psychose. Car, comme conclut Jean Baillon : « *Il peut y avoir des accidents sans responsable, mais pas sans origine.* » ■

HUBERT D'ERCEVILLE.

(1) Statistiques des causes médicales de décès, Tome 1, résultats France 1975.

(2) Étude publiée par le *Plan construction*. L'Irbat, association sans but lucratif, a pour but d'initier à la recherche des jeunes ingénieurs, 242, Bd Saint-Germain, 75007 Paris.

(3) Il s'agit des jeux d'enfants, des plaisanteries ou farces diverses...

(4) Les Américains ont estimé que les accidents domestiques représentaient près du tiers des journées de travail perdues du fait de la totalité des causes des accidents.

(5) Du ministère de la consommation.

(6) En 1980, l'U.F.C. avait présenté une proposition de loi relative à la sécurité des produits, préconisant une banque de données des accidents domestiques ; celle-ci devait être mise en œuvre par une commission indépendante des intérêts financiers (c'est-à-dire sans les industriels – point de désaccord avec le ministère de la consommation).

CRIBLE — par Annie Batlle

A SUIVRE

Un ordinateur par étudiant

C'est ce que propose le Clarkson College of Technology à mille étudiants à la rentrée d'automne 1983, et pour ses trois mille huit cents étudiants ultérieurement. Le Clarkson College of Technology est situé à Postdam près de Syracuse dans l'Etat de New-York. Son président, M. Robert A. Plane, a entrepris ce programme ambitieux. Chaque étudiant recevra dès la première année d'étude un micro-ordinateur qu'il pourra emmener chez lui et même conserver ensuite pour l'utiliser lors de son premier emploi.

★ *Prospective Hebdo*, n° 119, B.P. 27.08, 75362 Paris Cedex 08. Tél. : (1) 225-05-60.

Fin du recrutement

Les difficultés de l'industrie américaine, dans la récession générale actuelle, ont largement affecté les sociétés de recrutement : 30 % de celles-ci ont arrêté leurs activités en 1981, et la proportion s'est élevée à 60 % en 1982. Dans le seul Etat de Californie, plus d'une vingtaine de grandes organisations de « chasseurs de tête » ont dû fermer leurs portes.

Même si elles ne sont pas toutes contraintes à cette extrémité, la plupart des sociétés de recrutement sont forcées de procéder à des licenciements partiels.

★ *Temps réel*, 40, rue du Colisée, 75381 Paris Cedex 08. Tél. : (1) 662-12-85.

Robots au kibboutz

Trois usines installées dans des villages communautaires israéliens utilisent des robots. Cinq autres vont suivre leur exemple dans quelques mois. Environ 60 % des trois cent vingt usines qui se trouvent dans les kibboutzim ont l'intention d'installer des robots. Une centaine d'usines doivent le faire dans les cinq prochaines années.

★ *France-Israël Information*, n° 90-91, 63, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris. Tél. : (1) 233-36-82.

BOITE A OUTILS

Les morphines cérébrales

On sait depuis 1975 comment la morphine calme la douleur et provoque l'euphorie : en usurpant les fonctions de substances produites par le cerveau, qui sont de véritables « morphines endogènes », les enképhalines et les endorphines. *La Recherche*, dans son n° 138, fait le point des connaissances sur ces deux substances. On n'a pas encore éclairci toutes leurs fonctions, mais elles pourraient jouer un rôle important dans la lutte contre la douleur ; elles interviennent dans la régulation de certains aspects du comportement émotionnel, et une meilleure compréhension de leur fonctionnement devrait permettre une meilleure réponse émotionnelle dans les cas de stress, voire dans des situations pathologiques. Les deux auteurs de ce dossier sont Jean Rossier, maître de recherches en neurochimie à l'INSERM, et Georges Chapoutier, chargé de recherches au C.N.R.S., spécialiste des bases chimiques de la mémoire.

★ *La Recherche*, 57, rue de Seine, 75280 Paris Cedex 06. Tél. : (1) 354-32-84.

Les enjeux de l'espace

C'est le thème d'un numéro très complet des *Cahiers français* (n° 206-207). Il comporte aussi le rappel des grandes étapes, la description des lanceurs, de la propulsion, de la mise sur orbite des satellites et leurs principales utilisations (satellites de télécommunications, de météorologie, de télé-détection ; aspects militaires). Une large place est faite à la politique spatiale de la France et à ses acteurs, le CNES, la D.G.T., les quatre grands de l'industrie spatiale française (l'Aérospatiale, Matra, la SEP, Thomson-C.S.F.). On y trouve aussi une analyse des programmes spatiaux des deux Grands (Etats-Unis et U.R.S.S.). Le cahier se termine sur l'évocation de la genèse et de l'évolution d'un nouveau droit international, celui de l'espace.

★ Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris. Tél. (1) 261-50-10.

Un maire socialiste aux Etats-Unis

Entre une vision égalitaire et le pragmatisme ambiant, le rôle d'un maire socialiste – oiseau rare – dans une ville moyenne américaine...

EN 1980, Burlington (380 000 habitants), principale ville de l'État du Vermont (États-Unis) se donnait pour maire... un socialiste. *« En quelque sorte, nous avons ouvert la voie »*, nous dit ce dernier, Bernard Sanders, qui nous accueille dans sa mairie en nous offrant le badge *qui circule depuis* le 10 *mai 1981* à Burlington : *« As goes Burlington, so goes France »*. (1). Le Vermont est une terre de vieille démocratie où l'on pratique couramment les référendums municipaux et les *town-meetings* (assemblées de tous les contribuables de la commune, dans lesquelles on vote encore à main levée). Il n'empêche : ce n'est pas tous les jours facile de défendre les couleurs du socialisme à Burlington, et Bernard Sanders mène de rudes batailles...

« Comment devient-on maire socialiste de Burlington ?

– J'ai quarante ans. Auparavant, mon travail consistait à produire du matériel pédagogique. J'ai aussi réalisé un film pour la télévision sur Eugène-Victor Debs, militant syndicaliste qui a contribué à fonder le parti socialiste américain. J'étais connu comme membre d'un parti indépendant, le Liberty Union, qui avait rassemblé entre 6 et 8 % des suffrages lors des trois dernières élections dans l'État du Vermont, ce qui n'est pas négligeable.

» Mon prédécesseur avait été réélu à de nombreuses reprises. Il y avait une réelle usure du pouvoir. *C'était un démocrate* – mais un démocrate très proche des républicains. En réalité, il n'y a pas, ici, de différence essentielle entre les démocrates et les républicains : la seule différence, c'est que les premiers sont soutenus par les compagnies d'assurances et les seconds par les banques. Le milieu d'affaires dominait complètement cette ville et ses actions n'étaient pas contestées par le journal local, le *Burlington Free-Press*.

» Je me suis présenté sous l'étiquette « indépendant ». J'étais soutenu par des syndicats, des associations de quartier et des universitaires. J'ai gagné avec 10 voix de majorité..., bien que je n'aie pu réunir que 4 000 dollars pour financer ma campagne. J'ai été largement majoritaire dans les quartiers pauvres. Ici, l'élection du maire a lieu tous les deux ans, et est distincte de celle des conseillers municipaux, qui sont renouvelés par moitié tous les ans. Lorsque j'ai été élu, nous n'étions que deux « indépendants » contre 8 démocrates et 3 républicains. J'étais donc totalement minoritaire au sein de mon propre conseil. Au renouvellement de mars 1982, nous avons gagné 3 sièges sur les 6 qui étaient renouvelables. A 5 sur 13, nous sommes toujours minoritaires, mais disposons d'une « minorité de blocage »...

» Tout le monde connaît mes opinions, mais je n'ai pas voulu mettre en avant l'étiquette « socialiste » lors de mon élection : on m'aurait pris pour un monstre. Au début, même les ouvriers avaient peur de moi... J'ai privilégié le contact direct, l'action sur le terrain. C'était la seule manière de me faire connaître, et de contrecarrer l'influence des médias. Ici, les gens sont pragmatiques, et mes relations avec la population ont beaucoup changé : on me juge sur mes actes.

– Dans ces conditions, quelles actions « socialistes » avez-vous pu mener à Burlington ?

– Je me suis d'abord efforcé de rompre les liens qui unissaient la ville aux milieux d'affaires et lui faisaient beaucoup d'argent. Depuis 25 ans, toutes les assurances de la ville étaient souscrites auprès de la même compagnie, qui demandait des cotisations beaucoup trop élevées. J'ai rompu ce contrat. De même, le fonds de retraite des employés municipaux (qui représente une masse financière de 11 millions de dollars) était placé auprès d'une banque qui pratiquait des taux d'intérêt extrêmement bas. Je l'ai retiré de cette banque, et j'ai ainsi pu mettre en œuvre une politique beaucoup plus avantageuse pour les retraités. J'ai également rompu les contrats qui liaient la ville à une caisse de sécurité sociale pour le personnel communal.

» Deux mois après avoir été élu maire, j'ai aussi voulu mener une grande campagne en faveur des locataires *(Fair Housing Law)*. Ceux-ci sont totalement à la merci des propriétaires qui peuvent du jour au lendemain les expulser ou doubler le montant du loyer. Ce fut un échec : les agents immobiliers ont instantanément mobilisé l'ensemble des petits propriétaires contre mon projet.

J'ai aussi beaucoup travaillé sur les impôts. Les impôts perçus par la ville sont presque uniquement fondés sur le foncier, ce qui est aberrant. J'avais découvert dans le « Code des Ordonnances » de la commune une vieille loi qui lui permettait de lever une taxe sur les bars, hôtels et restaurants.

20 000 dollars contre 4 000

Ce projet a été soumis à un référendum communal. Un lobby s'est aussitôt constitué pour défendre les hôtels et restaurants. Il a dépensé plus de 20 000 dollars. Bien que nous n'ayons pu réunir que 4 000 dollars pour cette campagne, nous n'avons perdu que de 47 voix... Mais les autorités du Vermont ont pris conscience de la nécessité d'augmenter les subventions de l'État aux communes. «

» Je pense avoir une certaine influence en tant que maire de la plus grande ville de l'État. Récemment encore, je me suis battu devant le Parlement de l'État pour qu'on y mette en place un système de sécurité sociale pour *tous, fondé sur des principes socialistes.* J'espère montrer par mon comportement que le socialisme n'est pas aussi « terrible » que le pense la majorité des Vermontois...

– Quels sont vos projets en matière d'urbanisme ?

– Mes pouvoirs sont limités. Ainsi, je ne peux nommer que certains fonctionnaires, et c'est le conseil municipal qui nomme les membres du « **planning department** » – ce qui crée des conflits constants.

» Mes opposants voulaient construire une grande radiale allant jusqu'au centre de la ville. Ils pensaient que cela attirerait les industriels canadiens. Je suis résolument hostile à cette radiale, qui briserait le tissu social et urbain. Ce projet est d'ailleurs mis en veilleuse : ils attendent que je ne sois plus maire...

» Autrefois, les urbanistes privés liés aux milieux d'affaires imposaient tous leurs projets. Aujourd'hui, la ville recrute ses propres urbanistes. Nous essayons de faire participer aux décisions les associations de quartier. Celles-ci sont de trois types : associations du troisième âge ; associations fondées sur les rapports de voisinage ; associations religieuses. Mais ce n'est pas facile.

– Quels sont vos rapports avec les syndicats ?

– Je suis l'allié des syndicats d'employés municipaux. L'an dernier, un conseiller municipal républicain a dit qu'une telle attitude était intolérable, et que je devais démissionner ; ce conseiller municipal n'a pas été réélu...

» Je pense que les travailleurs doivent avoir un droit de regard sur la gestion de leur entreprise. J'essaie de donner l'exemple au niveau de la municipalité. Auparavant, le budget de la commune et des différents services était préparé par les chefs de bureau. Je suis allé consulter personnellement à ce sujet l'ensemble des employés – ce que les chefs de bureau n'ont pas apprécié. Ils se sont plaints auprès du conseil municipal, ont fait des procès et des manifestations contre moi. J'ai riposté en m'appuyant sur les syndicats. Les contremaîtres s'opposent à moi parce que les ouvriers peuvent me parler directement et qu'ils me soutiennent. En revanche, j'ai des difficultés avec certains syndicats des entreprises de la ville, dont les dirigeants sont très conservateurs.

» Nous organisons bientôt, à mon initiative, une « Semaine de promotion de la classe ouvrière », première manifestation de ce type aux États-Unis. Le but de cette Semaine est de donner aux ouvriers un sentiment de fierté, de développer leur conscience de classe. Aux États-Unis, on ne respecte que le « business ». Nous voulons que les travailleurs se fassent davantage respecter. Il y aura des films, des meetings dans tous les quartiers. Cette Semaine sera organisée avec le concours des syndicats.

» Si les chefs d'entreprise me détestent autant, c'est parce que je donne le « mauvais exemple ». Ainsi, j'ai pu augmenter de 9 % les salaires des cinq cents employés communaux, alors que les entreprises privées ne consentaient que 5 % d'augmentation... On a même brandi la menace du *départ des entreprises vers* d'autres communes... mais toutes sont restées.

– Avez-vous une politique spécifique en matière d'éducation et de culture ?

– Nous avons voulu agir pour la culture populaire, et nous avons organisé, notamment, des concerts gratuits dans les parcs. Ces concerts ont rassemblé entre cinq cents et mille personnes. Nous avons aussi créé une école du cirque ouverte à tous les enfants, sans aucune discrimination, et mis en place un « bureau de la jeunesse », qui organise avec les enfants eux-mêmes les programmes qui leur sont destinés.

» Je suis fréquemment en conflit avec les « conseils scolaires » élus, qui prélèvent leurs propres impôts et ont une large indépendance pour ce qui est de la gestion des établissements scolaires. Je leur reproche d'être plus soucieux de la réduction des dépenses que de l'instruction et de l'intérêt des enfants, et en particulier de ne pas se préoccuper du sort des enfants des quartiers pauvres, ni des loisirs des enfants en dehors des heures scolaires. Je suis angoissé de voir à quel point on démissionne devant ces problèmes.

– Y a-t-il un avenir pour la gauche américaine ?

– Oui, à condition qu'elle ne se cantonne pas dans de petits partis, en général trotskistes, totalement marginaux. Je m'empresse de dire que je ne me sentirais pas à l'aise non plus au sein des Democratic Socialists of America (D.S.A), rattachés à la Deuxième Internationale, beaucoup trop conservateurs à mon goût. Des mouvements indépendants peuvent se développer dans des communes, des États, comme nous tentons de le faire ici. Je suis en contact avec ma collègue Ruth Goldway, maire de Santa-Monica, en Californie, qui partage mes idées.

– Que pensez-vous de la politique des États-Unis ?

– Il y aurait trop à dire. Ce qui me paraît être le pire, c'est l'augmentation constante des dépenses militaires, alors que les besoins sociaux sont immenses. Je vais demander lors de la prochaine réunion du conseil municipal que Burlington refuse de participer à l'effort national de défense.

– Et la France ?

– Elle peut jouer un rôle important pour la paix. Le président Mitterrand est bien placé pour jouer un *rôle de médiateur* entre les grandes puissances en faveur du désarmement. Cela aurait un grand retentissement, une grande force morale. J'en attends beaucoup. Mais on m'a dit que le gouvernement français avait augmenté le budget de la défense. Cela m'étonne... » ■

Propos recueillis par SOPHIE GENDROT, GÉRARD GRUNBERG et JEAN-PIERRE SUEUR.)

(1) « Ainsi va Burlington, ainsi va la France. »

REFLETS DU MONDE

LE SOIR

Coup de balai à Pékin

La Chine populaire aime bien prouver au monde (et sans doute à elle-même) que le système politique qui est le sien, sans avoir éliminé toute hiérarchie, ne met pas à l'abri les dirigeants les plus hauts placés des corvées les plus humbles. Témoin cet écho publié par le quotidien belge *LE SOIR*. Le journal bruxellois écrit : *« Un million de personnes ont pris part à une vaste opération de nettoyage de Pékin, une capitale de neuf millions d'habitants.*

» Des dirigeants chinois ont participé à cette journée. On cite les noms du vice-premier ministre, Wan Li et du premier secrétaire du parti communiste chinois pour Pékin, Duan Junyi. Cette action fait partie d'une campagne baptisée « mois de l'éthique socialiste » engagée le 20 octobre à Pékin. » Ce qui laisse à penser que à Pékin, « coup de balai » chez les dirigeants du parti n'est pas nécessairement synonyme de « purge ».

CHRONOLOGIE

Novembre 1982 dans le monde

La chronologie établie par Philippe Boucher et Edouard Masurel paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

2. – ÉTATS-UNIS : Aux élections « à mi-parcours », la poussée démocrate (gain nul au Sénat, de 26 sièges à la Chambre et de 8 postes de gouverneurs) est plus faible que prévu. A la Bourse de New-York, le 3, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'établit à son plus haut niveau historique (du 2 au 8).

3. – AFRIQUE DU SUD : Le F.M.I. accorde un prêt de 1 milliard de dollars à l'Afrique du Sud. L'Assemblée générale de l'ONU avait demandé au F.M.I., le 21 octobre, par 121 voix contre 3 et 23 abstentions, d'y renoncer (5).

3. – POLOGNE : Un accord sur le rééchelonnement des dettes qui viennent à échéance en 1982 est signé avec les banques commerciales occidentales (5, 11 et 21-22).

4. – ESPAGNE : Le général Victor Lago Roman, commandant de la division blindée Brunete, est assassiné à Madrid par un commando de l'ETA militaire (5 et 6).

4. – ONU : Une résolution sur les Malouines, appelant à une « *solution pacifique au conflit de souveraineté* », est présentée à l'Assemblée générale des Nations unies par l'Argentine et 19 pays latino-américains. Elle est votée par 90 pays (dont les Etats-Unis et l'U.R.S.S.) contre 12 (dont la Grande-Bretagne) et 52 abstentions (dont les autres pays de la C.E.E. sauf la Grèce) (du 3 au 8).

4. – PAYS-BAS : M. Ruud Lubbers, qui a succédé à la tête des chrétiens-démocrates à M. Andries Van Agt, premier ministre depuis 1977, forme un gouvernement de centre-droit, avec les libéraux conservateurs (2, 6 et 24).

4-5. – FRANCE - GRANDE-BRETAGNE : Au sommet franco-britannique annuel, réuni à Paris, Mme Thatcher et M. Mitterrand restent divisés sur la contribution britannique au budget communautaire et sur le statut des Malouines (du 3 au 8).

6. – CAMEROUN : M. Ahmadou Ahidjo, président du Cameroun depuis vingt-deux ans, cède volontairement le pouvoir à M. Paul Biya, premier ministre. M. Bello Bouba lui succède à la tête du gouvernement, légèrement remanié (6, 7-8 et 9).

6. – ESPAGNE : M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C. espagnol depuis 1960, remet sa démission après l'échec de son parti aux élections législatives du 28 octobre. Le 7, M. Gerardo Iglesias, un de ses « fidèles », lui succède (9).

7. – HAUTE-VOLTA : Le colonel Zaye Zerbo, chef de l'Etat voltaïque, est renversé. Un conseil de salut du peuple est formé, présidé par le commandant Jean-Baptiste Ouedraogo, qui devient chef de l'Etat (9, 10, 11, 13, 16, 17, 21-22, 23 et 28-29).

7. – MADAGASCAR : M. Didier Ratsiraka est réélu à la présidence avec 80,17 % des suffrages (5, 6, 9, 10 et 17).

7. – TURQUIE : 90,60 % des électeurs approuvent la nouvelle Constitution qui prévoit la privation de toute activité politique pour les anciens dirigeants de partis pendant dix ans et l'accession automatique à la présidence pour sept ans, avec des pouvoirs étendus, du général Evren, auteur du coup d'État militaire du 12 septembre 1980 (5, 8, 9 et 18).

8-11. – FRANCE–CANADA : Visite officielle en France de M. Pierre Elliott Trudeau (9, 10, 11 et 12).

9. – EST-OUEST : Reprise de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe après huit mois d'interruption (9, 10 et 11).

9. – VATICAN–ESPAGNE : Jean-Paul II regagne Rome après dix jours en Espagne : accueilli avec enthousiasme, le pape a rappelé l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique sur la famille et la sexualité, mais a insisté sur le respect de la coexistence politique (du 2 au 11).

10. – POLOGNE : Bien que des manifestations aient lieu dans plusieurs villes, la grève générale décidée par la direction clandestine de Solidarité est un échec. Mgr Glemp, primat de Pologne, qui s'était déclaré « *opposé à cette initiative* », avait rencontré, le 8, le général Jaruzelski, et la date du 18 juin 1983 avait été fixée pour le début du voyage du pape en Pologne (2 et du 7 au 12).

11. – MONNAIES : Le dollar établit un nouveau record historique à 7,31 F. Mais, alors que le taux d'escompte américain est ramené, le 19, de 9,5 % à 9 %, la tendance s'inverse et, le 29, la monnaie américaine revient à 7,03 F. (7-8, 9, 13, 14-15, 21-22, 28-29 et 30/XI, 1/XII).

11-16. – ESPACE : Pour son cinquième vol et sa première mission commerciale, la navette spatiale américaine Columbia met en orbite deux satellites de télécommunications. Le 14, les deux cosmonautes soviétiques de Saliout-7 battent le record de vie dans l'espace avec un séjour de plus de 185 jours (du 12 au 18 et 24).

13. – CEE–ETATS-UNIS : Le président Reagan, faisant état d'un « *accord* » entre Occidentaux sur les conditions du commerce Est-Ouest, annonce la levée de l'embargo sur les matériels destinés au gazoduc eurosibérien. Le Quai d'Orsay précise, le 14, que la France « *n'est pas partie* » à l'accord annoncé, car la « *concertation* », ouverte début octobre, « *n'est pas close* » (6, 11, 12, 16, 17 et 19).

14. – ISRAEL : M. Menahem Begin, en visite aux Etats-Unis depuis le 11, regagne Israël après le décès de son épouse (16 et 17).

14. – POLOGNE : M. Lech Walesa, libéré après onze mois d'internement, regagne son domicile à Gdansk. Alors que, dans une lettre adressée, le 8, au général Jaruzelski, le président de Solidarité avait estimé que « *le moment est venu d'aller dans le sens de l'entente* », il précise qu'il ne s'agit pas d'« *une entente qui* [le] *serait à genoux* », mais d'« *un accord correct et équitable* » (du 13 au 18 et 24).

15. – BRÉSIL : Aux élections générales, le parti gouvernemental conserve la majorité au Congrès de Brasilia et continue de contrôler la majorité des Etats de la fédération, mais l'opposition l'emporte dans les Etats industrialisés du Sud, en particulier à Rio et à Sao-Paulo (7-8 et du 14 au 26).

16. – COLOMBIE : Le Congrès adopte une vaste loi d'amnistie : de nombreux guérilleros ont décidé de déposer les armes en échange de cette amnistie (18, 19 et 24).

16. – ITALIE : M. Amintore Fanfani (démocrate-chrétien) est chargé de former le gouvernement après la démission, le 11, du cabinet de M. Giovanni Spadolini (du 12 au 19 et 30/XI, 1/XII).

16. – PROCHE-ORIENT : Une délégation de la Ligue arabe conduite par le roi Hussein de Jordanie se rend à Paris pour présenter à M. Mitterrand le plan de paix arabe (14-15, 18 et 19).

19. – CHINE : Les ministres des affaires étrangères et de la défense sont remplacés : M. Wu Xueqian succède à M. Huang Hua, et le général Zhang Aiping à M. Geng Biao (21-22 et 27).

20-21. – VATICAN–ITALIE : Visite de Jean-Paul II en Sicile. Sa condamnation de la Mafia est jugée par beaucoup trop modérée. (21-22 et 23).

22. – ETATS-UNIS : M. Reagan décide que cent missiles intercontinentaux MX seront installés en 1986 dans le Wyoming et propose aux Soviétiques de nouvelles « *mesures de confiance* » pour réduire les risques de guerre nucléaire (24, 25 et 27).

24. – IRLANDE DU NORD : Aux élections générales, les troisièmes en dix-huit mois, la coalition formée par le Fine Gael (centre droit) de M. Garret FitzGerald et le parti travailliste obtient une courte majorité aux dépens du Fianna Fail (nationaliste) du premier ministre sortant, M. Charles Haughey (6, 23, 24, 27 et 28-29/XI, 1 et 2/XII).

24. – ISRAEL : La commission d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatilla avertit M. Beghin et huit autres « témoins » que ses conclusions pourraient leur « *porter préjudice* » (2, 9, 10, 11, 13, 17, 19, 21-22, 23, 26 et 27).

24-26. – FRANCE-EGYPTE : M. Mitterrand se rend en Egypte pour une visite « symbole » des bonnes relations établies depuis dix-huit mois entre Paris et Le Caire (du 23 au 27).

24-29. – GATT : A la conférence ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), réunie à Genève, les pays de la C.E.E. réussissent à s'opposer à l'offensive de Washington contre la politique agricole commune (5, 18 et du 21 au 30).

25. – O.U.A. : Comme début août, le sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine ne peut se tenir à Tripoli faute du quorum des deux tiers : les Etats « modérés » se sont heurtés au colonel Kadhafi sur la question de la représentation du Tchad à la conférence (4, 7-8, 9 et du 16 au 29).

26. – JAPON : M. Yasuhiro Nakasone, désigné, le 24, par le parti libéral démocrate au pouvoir pour être premier ministre, succède à M. Zenko Suzuki, démissionnaire depuis le 12 octobre (du 25 au 29/XI et 2/XII).

26. – VATICAN : A l'issue d'une assemblée plénière des cardinaux, consacrée en particulier à une réflexion sur la moralisation des activités financières du Vatican, Jean-Paul II affirme sa volonté de « *faire toute la lumière* » sur les liens entre l'Institut pour les œuvres de religion (I.O.R.), présidé par Mgr Paul Marcinkus, et le Banco Ambrosio (23, 25 et 28-29).

27-30. – FRANCE-INDE : M. Mitterrand, en visite officielle en Inde, estime « *considérables* » les perspectives de coopération ouvertes durant son séjour. La veille de son arrivée avait été conclu un accord sur la livraison par la France d'uranium enrichi (du 27/XI au 2/XII).

30. – ÉTATS-UNIS–AMÉRIQUE LATINE : Le président Reagan commence par le Brésil une tournée en Amérique latine destinée à restaurer des relations perturbées par la guerre des Malouines (23 et 30/XI, 2/XII).

La succession de Brejnev

Le 10, Leonid Brejnev meurt : son décès, annoncé avec vingt-quatre heures de retard par les autorités, suscite peu de réactions dans la population soviétique. Dès le 12, M. Iouri Andropov, ancien chef du K.G.B., est nommé à la tête du parti.

Le 15, les obsèques ont lieu sur la place Rouge, à Moscou, devant les délégations de plus de quatre-vingts pays. MM. Mauroy et Cheysson représentent la France. M. Andropov prononce l'éloge funèbre du défunt, dont il s'engage à poursuivre *« la ligne stratégique à l'intérieur comme à l'extérieur »*. Il se déclare *« prêt à une coopération honnête (...) avec tout État qui en manifestera le désir »* mais promet à tout agresseur *« une riposte foudroyante »*. Le nouveau secrétaire général du P.C. soviétique a plusieurs entretiens diplomatiques, en particulier avec le président ouest-allemand Carstens, le vice-président américain Bush et le secrétaire d'État Shultz, M. Georges Marchais, ainsi que, à propos de l'Afghanistan, avec Mme Gandhi, le président afghan Karmal et le président pakistanais Zia-Ul-Haq.

M. Huang Hua, ministre chinois des affaires étrangères, et M. Gromyko, son homologue soviétique, se rencontrent, le 16, et confirment que *« le dialogue politique doit être poursuivi »* entre Moscou et Pékin.

Le 22, devant le comité central qui procède à un remaniement limité de la direction du parti, M. Andropov envisage des réformes économiques et critique certains dirigeants inefficaces. A propos des relations Est-Ouest, il déclare que *« la politique de détente »* a l'avenir devant elle mais que l'U.R.S.S. ne fera pas de *« concessions préalables »* à la reprise du dialogue.

Les 23 et 24, le Soviet suprême tient sa session d'automne. Un léger remaniement gouvernemental est approuvé, mais le président du présidium n'est pas nommé alors qu'il avait semblé que M. Andropov, élu, le 23, membre du présidium, pourrait être choisi et cumuler ainsi, comme Brejnev, ses fonctions à la tête du parti avec celles de chef de l'État. (Du 12 au 26.)

Un choix d'enquêtes et de reportages

- **MEDECINE : le sexe du cerveau.** (3 et 17)
- **MADAGASCAR : l'élection de la colère.** (5 et 6)
- **U.R.S.S. : la succession au Kremlin.** (9 et 10)
- **TUNISIE : entre Descartes et le Prophète.** (10 et 11)
- **FRANCE : la mobilisation industrielle.** (13 et 14-15)
- **FRANCE : le débat sur les choix stratégiques.** (13)
- **PROCHE-ORIENT : les Palestiniens en quête de survie.** (du 17 au 23)
- **FRANCE : les « lieux de vie » et l'affaire du Coral.** (18 et 19)
- **ECONOMIE : la montée du protectionnisme.** (23)
- **FRANCE : trois portraits de chômeurs en Ile-de-France.** (23)
- **EST-OUEST : de la « lutte planétaire » à la « détente ».** (25 et 26)
- **BIRMANIE : le général Ne Win prépare sa succession.** (30)

FRANCE

3. – Le conseil des ministres approuve le lancement d'un programme d'équipement de la France en réseaux câblés de télécommunication (4, 5 et 6).

10. – M. Robert Badinter annonce une nouvelle politique de l'extradition : tout en réaffirmant son attachement au droit d'asile, le gouvernement français décide désormais d'accorder l'extradition pour des délits politiques commis par des moyens « *inacceptables* » (11, 12 et 13).

11. – Mort de Marcel Paul, ministre communiste à la Libération (13, 14-15 et 19).

16-19. – Dans l'affaire de la « caisse noire » de l'Association sportive de Saint-Etienne, M. Roger Rocher, ancien président, et cinq dirigeants du club sont inculpés (16, 18, 19 et 21-22).

18. – Le Conseil constitutionnel annule un article de la loi électorale municipale imposant un « quota » de candidats par sexe (21-22 et 24).

23. – Le projet de loi visant à adapter la loi de décentralisation aux départements d'outre-mer est définitivement adopté. Trois recours sont déposés devant le Conseil constitutionnel (7-8, 12 et 26).

24. – Rejet de la motion de censure sur la politique de défense, déposée par l'opposition, après l'annulation de 16,6 milliards de francs de crédits votés au titre du budget de la défense pour 1982 (18, 19 et 26).

24. – Le projet de loi visant à effacer les dernières séquelles de la guerre d'Algérie est considéré comme définitivement adopté après que le Sénat, socialistes compris, eut rétabli, le 17, l'article qui réintègre les généraux putschistes et que M. Mauroy eut engagé devant l'Assemblée, le 23, la responsabilité de son gouvernement pour régler le conflit qui l'opposait aux députés socialistes (10, 18, 19, 24, 25 et 30).

25. – *Le Monde* publie un entretien avec M. François Mitterrand, qui déclare : « *Nous réussirons si nous éveillons les forces créatrices de la nation* » (26 et 27).

25. – Le décret définissant la nouvelle organisation du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) est publié (26).

25. – Une grève à la radio-télévision provoque une polémique entre le ministre de la communication et les syndicats sur les modalités du programme minimum (du 24 au 27).

25. – Marc Pajot remporte la deuxième Route du Rhum en un peu plus de dix-huit jours, réussissant la meilleure moyenne (8,5 nœuds) jamais enregistrée dans une course transatlantique en solitaire (à partir du 9).

26-28. – En finale de la Coupe Davis, les Etats-Unis battent la France par 4 victoires à 1 (du 25 au 30).

27. – Alors qu'il apparaît que le nombre des détenus augmente, M. Robert Badinter, présentant, devant le congrès du Syndicat de la magistrature, réuni à Paris, un « *bilan* » amer de sa politique, regrette « *la constance du recours à la détention provisoire* » (25, 27, et 30/XI, 3/XII).

30. – La création d'un fichier antiterroriste informatisé est autorisée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (17/XI, 1 et 2/XII).

Vie des partis

10. – MM. Jospin et Marchais se rencontrent et décident d'ouvrir des négociations entre le P.C.F. et le P.S. à propos des désaccords sur les têtes de listes de gauche d'une trentaine de villes pour les élections municipales de mars 1983 (12, 18, 21-22, 23, 25 et 26/XI, 2 et 3/XII).

13-14. – M. Jean-François Deniau succède à M. Jean-Pierre Fourcade à la tête des Clubs Perspectives et Réalités, une des composantes de l'U.D.F. (14, 15 et 16).

13-14. – Au congrès national du Parti des forces nouvelles (P.F.N.), M. Roger Girard est élu secrétaire général (16).

20. – Le R.P.R. lance une « charte des salariés » et décide d'amplifier son implantation dans les entreprises (21-22, 23 et 24).

20-21. – Devant le comité directeur du P.S., M. Mauroy répond aux critiques de certains socialistes contre la politique économique et sociale du gouvernement et déclare : « *Unis, nous réussirons ; divisés, nous échouerons.* » (du 7 au 12, 18, 21-22, 23, 25 et 30).

24. – MM. Giscard d'Estaing et Chirac déjeunent ensemble pour la première fois depuis janvier 1980 (26).

27-28. – M. Giscard d'Estaing reprend en main l'U.D.F., réunie en congrès à Pontoise. Les débats sont placés sous le signe de l'unité de l'opposition (19, 21-22 et du 26 au 30).

Economie

4. – GOUVERNEMENT : M. Mauroy annonce plusieurs mesures tendant à alléger les charges des entreprises, dont le transfert, d'ici à 1988, du financement des allocations familiales des entreprises vers les ménages. Le C.N.P.F. exprime « *son extrême déception* », déplorant que l'augmentation de la cotisation patronale à l'assurance-chômage n'ait pas de contrepartie immédiate. Le 8, à Marseille, M. Mitterrand, estimant que la déclaration du premier ministre va « *exactement dans le sens* » qu'il souhaite, souligne l'« *urgence* » d'une relance de l'investissement (4, 5, 6, 7-8, 10 et 14-15).

8. – AFFAIRES : Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc et C.D.F. décident de se partager les actifs de la chimie de PUK (6, 7-8, 10 et 13).

15-16. – INDUSTRIE : M. Mitterrand lance un appel à la « *mobilisation industrielle* » devant les participants aux journées de politique industrielle réunies à Paris (16, 17 et 18).

18. – AFFAIRES : Thomson et le groupe allemand Grundig envisagent un accord de coopération dans l'électronique (17, 21-22 et 23).

20. – BUDGET : L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi de finances pour 1983. Le Sénat en commence la discussion le 22 (à partir du 4).

22. – SALAIRES : La convention sur les traitements dans la fonction publique, qui prévoit une clause de sauvegarde pour garantir le maintien du pouvoir d'achat moyen en 1983, est ratifiée par quatre fédérations de fonctionnaires, la C.G.T., la C.F.T.C. et la C.G.C refusant de la signer. Dans le secteur privé, les négociations sur la sortie du blocage des salaires ont abouti, à la date du 30 novembre, à trente-neuf accords nationaux de branches touchant plus de 2 millions (sur 13,5 millions) de salariés (3, 4, 5, 9, 12, 16, 17, 19, 21-22, 23 et 24/XI, 1/XII).

24. – ASSURANCE-CHOMAGE : Après la dénonciation par le patronat de la convention de l'UNEDIC, le gouvernement décide, par décret, environ 10,5 milliards de francs d'économies pour tenter d'assurer l'équilibre des finances de l'assurance-chômage à la fin de 1983 (du 4 au 27).

26. – PRIX : La hausse des prix pendant les quatre mois de blocage a été de 1,5 %, l'augmentation pour octobre étant de 0,5 % (18, 27, et 28-29).

30. – EMPRUNT : L'Etat lance un nouvel emprunt de 10 milliards de francs, le quatrième de l'année, au taux de 15,30 % (17, 21-22 et 28-29).

CULTURE

1. – Mort de King Vidor, cinéaste américain (3).

3. – La version française de « Lear », d'Albert Reimann, est présentée à l'Opéra de Paris (9).

4. – Ouverture de l'exposition sur « Paul Eluard et ses amis peintres » au Centre Georges-Pompidou (6).

5. – Mort de Jacques Tati, cinéaste français (7-8).

5. – Mort d'Yves Ciampi, cinéaste français (7-8).

8. – M. Mitterrand inaugure à Marseille plusieurs expositions consacrées à l'« Orient des Provençaux » (9, 10 et 11/XI, 2/XII).

10. – Mort de Elio Petri, cinéaste italien (12).

10. – Ouverture au Grand-Palais de l'exposition consacrée à Fantin-Latour (18).

13. – La Maison de la culture du Havre présente pour la première fois en France la version reconstituée par Kevin Brownlow du *Napoléon* d'Abel Gance (16).

15. – Réouverture de l'Opéra-Comique avec *les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, mis en scène par Jean-Pierre Ponnelle (17 et 21-22).

17. – Sortie à Paris d'*Identification d'une femme*, film de Michelangelo Antonioni (18).

20. – Ouverture de l'exposition consacrée au « Fait divers » au Musée des arts et traditions populaires (30).

21. – Mort de Pierre Gaxotte, historien, de l'Académie française (23).

22. – Mort de Max Deutsch, compositeur et pédagogue français (24).

Les prix littéraires

4. – ACADÉMIE FRANÇAISE : « Montage » (Julliard, « l'Age d'homme »), de Vladimir Volkoff (5 et 6).

15. – GONCOURT : « Dans la main de l'ange » (Grasset), de Dominique Fernandez (16).

15. – RENAUDOT : « la Faculté des songes » (Grasset), de Georges-Olivier Chateaureynaud (16).

22. – FEMINA : « les Fous de Bassan » (Le Seuil), d'Anne Hébert (23 et 24).

22. – MÉDICIS : « l'Enfer et Cie » (Grasset), de Jean-François Josselin (23 et 24).

22. – MÉDICIS ÉTRANGER : « le Nom de la rose » (Grasset), de l'écrivain italien Umberto Eco (23, 24 et 26).

30. – INTERALLIÉ : « l'Orphelin de mer » (Denoël), d'Éric Ollivier (1/XII).

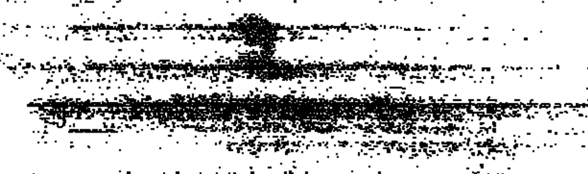
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037.





MARC PAYGNARD

CLEFS

Le gai savoir philosophique de Clément Rosset

Iconoclaste à l'humour doux, le philosophe Clément Rosset fait le pari d'aimer le monde tel qu'il est. Pour lui, le réel se suffit à lui-même et il n'est pas nécessaire de faire appel à l'histoire ou à la religion pour lui donner un sens.

LE gai savoir philosophique de Clément Rosset est une promenade à travers des sites hétérogènes. Ses ouvrages – *Logique du pire* (PUF), *l'Anti-Nature* (PUF), *le Réel et son double* (Gallimard), *le Réel. Traité de l'idiotie* et *l'Objet singulier* (Editions de minuit) – pratiquent une rigueur qui aime mêler Lucrèce, Tintin et Milou, Nietzsche, la musique contemporaine ou la publicité. Ses pensées se défient des sens uniques, univoques, de toutes les projections anthropomorphiques. Pour cet auteur, l'insensé du réel est moins une absence de sens que la présence active de multiplicités. Car les sens grouillent partout, comme la vie qu'on découvre en retournant les pierres.

Sans médiation aucune, Rosset fait le pari philosophique d'aimer le monde : ici est la rose et ici l'on danse ! Il cite Valery Larbaud : « *Tu as reçu tes biens en cette vie.* » Pour cet iconoclaste à l'humour doux, le réel, c'est ce qui n'a pas de double, et il ferraille contre toutes les formes d'arrière-monde. Sans détours techniques, il mobilise M. Plus, ce personnage qui rajoute des amandes dans les sachets. Celui-ci l'aide à illustrer les complexités des théories du désir, qui, comme on sait, en veut toujours plus. Relire Lacan à l'aide de M. Plus, c'est parcourir joyeusement des pensées difficiles.

∴

« La philosophie contemporaine se révolte contre Hegel, contre toutes les philosophies de l'histoire. Mais vous avancez que ces attaques restent insuffisantes, dans la mesure où elles ne proposent pas de bannir le sens lui-même.

– Je ne suis pas révolté, je pense que la philosophie française contemporaine, tout en jouant une partie contre Hegel, reste marquée par lui. Pensez à Lacan, dont l'héritage hégelien est évident, dans la mesure où il est tributaire de la question du sens. Certes, on ne prétend plus aujourd'hui chercher le sens dans l'histoire, mais on reste dans une recherche toujours un peu historique. Les philosophes contemporains sont encore concernés par l'action. Tel qui proclamait que l'histoire n'avait pas de signification, s'est soudain senti tout à fait sensibilisé par mai 1968.

– Vous prenez en compte des philosophes écartés, écrasés, comme Lucrèce. Vous tentez d'en faire une lecture matérialiste radicale.

– Les philosophes du non-sens comme Lucrèce – mais aussi comme Pascal ou Nietzsche – ont toujours été marginaux. Je crois d'ailleurs qu'il en sera toujours ainsi pour les philosophies inactuelles. Lucrèce construit un matérialisme radical dans la mesure où – à la différence de bien d'autres philosophes – il n'essaie pas de dégager un destin, un processus, un progrès. Le matérialisme moderne, dans ses formes historiques ou dialectiques, reste attaché à l'avènement d'une vérité, d'un bien, d'un progrès. Tout cela est étranger à Lucrèce.

– Lucrèce a été un peu confisqué par l'école laïque de la Troisième République. Il apparaît encore à beaucoup comme une sorte d'instituteur qui expliquerait les phénomènes de la nature.

– Il faut s'opposer énergiquement à cette lecture. C'est un philosophe bouleversant. S'il n'y a pas de surnaturel, c'est qu'il n'y a pas de naturel ; et si rien n'est extraordinaire c'est parce que rien ne peut être dit « ordinaire ». Son monde n'est ni morne ni désenchanté, bien au contraire. Dans cet univers sans nature, donc sans possibilité de surnature, tout est constitutionnellement exceptionnel. S'il nie les centaures et les chimères, c'est que l'exceptionnel n'a pas besoin de la fausse puissance de l'extraordinaire.

La place vide de la nature

– A sa suite, vous vous en prenez aussi à la notion de nature, dont on a – à tort – toujours l'impression de savoir ce que c'est quand on ne s'interroge pas.

– C'est, en effet, une chose à partir de laquelle on pense, mais qu'on est bien en peine de penser. L'idée de nature est confuse ; par là, elle occupe une place vide, mais centrale, dans la plupart des systèmes philosophiques ou idéologiques. Un penseur de l'ontologie comme Heidegger le reconnaît quand il montre combien l'idée de nature, dans son ambiguïté même, est une notion originelle pour la métaphysique. On fait de la métaphysique parce qu'on a d'abord, une représentation de la physique, d'un ordre, d'un sens qui renvoie à la nature. Or quel est-il ? On ne le sait pas, bien sûr, mais on suppose toujours un ordre, une loi. Au dix-huitième siècle, un matérialiste comme Diderot en fait une clé de toute sa pensée. En un sens, ce siècle n'est pas vraiment matérialiste, même si des gens comme d'Holbach ou La Mettrie vont très loin.

– Mettre en question l'idée de nature, c'est se donner les moyens de lire autrement Rousseau. Si l'on ne sait pas ce qu'est la nature, il devient difficile de la dire bonne ou mauvaise.

– Oui. D'ailleurs y a-t-il un partage possible entre le naturel et l'artificiel ? Cette question, bien connue des publicitaires, est aujourd'hui relancée par des gens comme Jacob ou Monod.

– Pourtant Spinoza fait exception. Il emploie lui le mot de nature sans être un idéologue de la nature.

– Spinoza renonce de fait à cette idée. Il abandonne tout ce que charriait la *phusis* grecque ou la *natura* romaine. Spinoza sait, génialement, se passer de tout contenu naturaliste. Son « *Dieu ou la nature* » nous emporte vers des rivages complètement autres. La nature, pour Spinoza, c'est, tout simplement, la réalité sans adjonction d'une idée d'ordre ou de loi, ces notions anthropomorphistes. Sa force extraordinaire, c'est d'avoir perçu la réalité sans l'écran interprétateur de l'idée de nature. De fait, il n'y a pas de nature des choses ou plutôt la nature des choses ce serait d'être sans nature. Nietzsche, aussi, avance que la nature est la réalité privée de toute idéologie. Ces philosophes m'intéressent en tant qu'ils sont des philosophes du réel.

– Les grands philosophes classiques prétendaient toujours accéder au réel, mais après avoir dévalué la perception du sens commun. Pour eux, il fallait accomplir des détours, des odyssées. Il fallait cheminer longtemps avant de retourner au monde. Chez vous l'option est différente. Mais l'on pourrait vous demander : « Qui vous a mis au courant de ce qu'est le réel ? »

– Le réel, je ne puis le décrire, sauf à travers des approximations. Mais on peut, sans doute, le concevoir par différence avec la plupart des systèmes philosophiques qui le pensent comme insuffisant, comme manquant de réalité. J'essaie de concevoir un réel véritablement riche et désirable, qui ne serait pas étayé par l'hypothèse d'une autre instance, religieuse, ontologique ou historique. Le réel auquel je pense se suffit à lui-même. Depuis le romantisme, la plupart des philosophes s'accordent – au contraire – pour dire que l'objet du désir c'est l'autre. Déjà sainte Thérèse d'Avila décrivait le désirable comme absent...

– Pourtant Deleuze et Guattari ont voulu faire de L'« Anti-Œdipe » une machine de guerre contre le manque.

– Dans la mesure où Deleuze se réfère à Nietzsche et à Spinoza, nous sommes, en un sens, assez proches quant à notre critique du désir comme manque. Cependant son approbation du réel me paraît limitée par la partie critique de son ouvrage. En caricaturant une pensée subtile, j'ai le sentiment que son affirmation prend parfois le ton d'une critique des non-affirmateurs. En dernière analyse son approbation inconditionnelle du réel me paraît oblitérée par le dépistage des fausses valeurs, des réactifs, des versants sombres du réel.

La politique ne m'intéresse guère

– Mais cette critique du réactif n'est-elle pas la condition de possibilité d'une politique ?

– Vous avez peut-être raison, mais l'investissement dans la politique m'est étranger. J'ai l'audace de penser qu'il en était de même pour Lucrèce et pour Nietzsche, quoi qu'en ai dit Klossowski. On peut, bien sûr, m'objecter les derniers mois de 1888 ; mais à ce moment Nietzsche était dans un état de semi-lucidité. Il était en fait proche du délire lorsqu'il concevait son plan de réforme européen. Ces textes – malgré ses détracteurs ou ses admirateurs – ne me semblent pas être du grand Nietzsche. Bref, la politique ne m'intéresse guère.

CHRISTIAN DESCAMPS.

(Lire la suite page X.)

DÉMOBILISATION

Les Allemands sont des individualistes pragmatiques

Tranquillité et sécurité... tels semblent être les plus chers désirs des Allemands, selon la sociologue Helge Pross. Si les anciennes vertus — ordre, travail, discipline, efficacité — n'ont pas disparu, elles ne sont plus considérées comme un idéal national, mais comme la voie du bonheur individuel.

LES Allemands sont des individualistes. Telle est la conclusion de la sociologue Helge Pross, qui vient de publier une étude intitulée « Qu'est-ce qui est allemand aujourd'hui » (1). Individualistes, et plutôt conformistes. En dépit des mouvements « alternatifs » et autres, bien des traits du vieux stéréotype demeurent : on aime toujours l'ordre, le travail, l'efficacité. Mais plus du tout pour les mêmes raisons.

Pour tracer le portrait des Allemands des années 80, Helge Pross — dont un précédent ouvrage a obtenu le Prix du document (2) — cherche à faire la part de l'ancien et du nouveau, comparant les modèles et systèmes de valeurs d'hier, les souhaits et aspirations d'aujourd'hui. La République fédérale n'a pas encore trente-cinq ans (elle a été créée en 1949), mais nombre de ses citoyens ont vécu le Troisième Reich nazi, certains ont connu la République de Weimar. Que reste-t-il dans les esprits de ce double héritage ?

A première vue, rien. Au début des années 30, les valeurs dominantes — pas seulement en Allemagne, mais seule celle-ci en fait un amalgame aussi étroit, note Helge Pross — sont l'ordre, la discipline, l'obéissance au « supérieur », la soumission à l'autorité — au sein de la famille comme à l'école, dans la vie privée comme dans la vie publique. L'individu est au service d'une idée ou des institutions : la nation, le parti, l'État.

Une conception du monde qui *triomphe avec l'élection* de Hitler : rejet du pluralisme et de la démocratie considérée comme un système de faibles et de traîtres aux vertus allemandes, hégémonie de la « race des seigneurs », soumission aveugle à une personnalité charismatique : le Führer.

Et aujourd'hui ? La priorité aux yeux des Allemands — toutes les enquêtes menées depuis 1976 le confirment, — c'est l'individu et son épanouissement. Le bonheur dans la vie privée, et par voie de conséquence ce qui l'assure : le couple et la famille, la santé, la sécurité, un niveau de vie élevé, un travail apportant des satisfactions, beaucoup de loisirs, peu de contraintes. L'idée que les besoins individuels pourraient ou devraient être subordonnés à ceux d'une collectivité — classe, parti ou État — n'a plus guère d'adeptes.

Légère prédominance masculine

Alors, rupture totale avec l'ancienne mentalité ? Ce n'est pas si simple, estime Helge Pross. Beaucoup de « nouveaux Allemands » pensent que pour arriver à l'objectif numéro un — la réalisation de soi — les vieux principes, s'ils ne sont plus une fin, peuvent être un bon moyen.

Le couple et la famille occupent — en République fédérale comme dans les pays industrialisés — la première place au hit-parade des *« choses qui comptent dans la vie »* (environ 80 % des réponses). Une valeur bien traditionnelle, assurément. Seulement, le mariage et la famille ont changé.

L'indissolubilité du lien conjugal est une notion qui n'a plus cours. Le taux de divorces a doublé en quinze ans, et augmente plus vite qu'en France, en Italie ou en Suisse. Il ne s'agit pas, pour autant, de remettre en cause l'institution : un mariage raté, cela signifie tout simplement qu'on s'est trompé de partenaire.

Du partenaire, on n'attend plus, comme hier, la sécurité matérielle ou une promotion sociale — mais la satisfaction sexuelle, un soutien affectif et une aide pour l'épanouissement de sa propre personnalité. C'est un partenaire-compagnon, donc un égal. Enfin presque. En Allemagne comme ailleurs, le modèle « patriarcal » du couple appartient au passé. En revanche, le modèle *« à légère prédominance masculine »* emporte les suffrages de la plupart des hommes — jeunes et vieux — et d'un grand nombre de femmes. Les décisions doivent être prises en commun, mais la voix du mari pèse un peu plus lourd, et la répartition traditionnelle des tâches doit subsister dans une certaine mesure : à l'homme de rapporter le plus gros salaire à la maison, à la femme d'assumer le principal des tâches ménagères et de l'éducation des enfants.

La famille idéale, du reste, est de dimensions réduites : deux enfants au maximum. La natalité, en République fédérale, a baissé jusqu'à atteindre le dernier rang des pays publiant des statistiques démographiques. Pour Helge Pross, ce phénomène reflète moins une *« désaffection »* pour les enfants (opinion souvent avancée) qu'un conflit de valeurs : presque tous les couples désirent des enfants, mais une famille nombreuse constitue une entrave à la liberté des parents. Et, surtout, peut-être, un obstacle à l'élévation du niveau de vie, qui est toujours l'une des principales aspirations des Allemands (ils lui accordent plus d'importance que les Français, les Italiens ou les Scandinaves).

Si l'on a peu d'enfants, c'est aussi pour leur donner la meilleure éducation possible. Ce qui ne signifie plus du tout leur inculquer la discipline et l'obéissance, ni le goût de l'ordre pour l'ordre. Les Allemands de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles ont le même but : faire de leurs enfants des êtres humains autonomes, capables de s'affirmer en toutes circonstances, surtout pas timides ni angoissés, de préférence dotés d'un solide esprit critique.

Mais... pour parvenir à ce résultat, rien ne vaut l'acquisition, à l'école, d'un bon bagage de capacités et de connaissances — ce qui exige, justement, de l'ordre, une certaine discipline, le contrôle de soi. De même, l'efficience et la compétence — toujours fort prisées par les Allemands — sont considérées comme les meilleures alliées d'un individu sûr de lui.

L'obsession de la sécurité

La mystique du travail, c'est fini. Plus encore que pour les autres Occidentaux, il incarnait jadis, pour les Allemands, une vertu en soi. Aujourd'hui, la moitié des citoyens de la République fédérale — beaucoup plus qu'il y a vingt ans — déclare préférer *« les heures de loisir »* à celles qu'ils passent au bureau ou à l'atelier.

Le travail n'est pas pour autant relégué à la seule fonction de gagne-pain, voire de gagne-confort. Il n'est plus un devoir sacré, mais rend d'éminents services à la qualité de la vie. Facteur de sécurité, source de satisfactions — un Allemand sur deux trouve autant d'agrément à l'exercice de sa profession qu'à ses loisirs, — de valorisation de soi. Il favorise les contacts sociaux, symbolise l'intégration à la société. Le chômage, c'est aussi une perte de prestige. (*« Sans travail, on n'est plus un être humain à part entière »* titre, en juin 1982, la *Frankfurter Allgemeine*). Les retraités sont souvent considérés, par eux-mêmes et les autres, comme des citoyens de seconde classe.

Si l'individu peut s'épanouir dans sa famille et son travail, comment le ferait-il devant des lendemains angoissants ? Peut-être à cause des influences conjuguées du passé et de la situation géographique de la République fédérale, les Allemands sont des obsédés de la « sécurité ». Sécurité physiologique : ils craignent la maladie plus que les Italiens, les Scandinaves, les Américains et les Français. Sécurité matérielle : la première qualité exigée d'un emploi, c'est la stabilité (enquête 1980), tout projet de développement des assurances sociales rencontre la faveur des électeurs, et une forte majorité des quinze - vingt-quatre ans envisage — si ce n'est déjà fait — de contracter une assurance-vie. Quant aux aspirations politiques, *« le maintien de la paix et de l'ordre »* figure régulièrement, dans toutes les enquêtes menées ces dernières années, en tête des réponses, et recueille plus de voix que dans toutes les démocraties occidentales.

Parallèlement, on se méfie de tous les fauteurs de turbulences éventuelles et des déviants de toute sorte. La tolérance, l'ouverture aux problèmes d'autrui — en particulier ceux des travailleurs immigrés, avec lesquels, selon une enquête de 1980, on préfère éviter tout contact personnel — ne sont toujours pas le fort de la société allemande.

L'utilité de la démocratie

Alors l'éternelle question - en cas de crise économique grave, mettant en péril la prospérité, la sécurité, tout ce qui permet la « réalisation de soi », les vieux démons ne pourraient-ils se réveiller ? Et les Allemands succomber à nouveau à la tentation de l'« ordre » totalitaire ?

La démocratie allemande, qui a déjà résisté à bien des secousses, n'est pas si fragile, estime Helge Pross. Certes, la valeur « démocratie » occupe le bas de l'échelle des *« choses importantes dans la vie »*. Mais les Allemands ne s'enflamment plus pour aucune idée ou idéologie (d'après un article récent du magazine *der Spiegel*, un tiers des étudiants ne s'en déclarent pas moins prêts à défendre la démocratie les armes à la main). De plus, malgré leur horreur des troubles sociaux, les Allemands rejettent, dans leur majorité, l'idée de les écraser par la force. Selon une enquête comparative menée en 1979 sur le *« potentiel de répression »* (mesures souhaitées en cas de manifestations ou de grèves « dures » parmi des Américains, Anglais, Néerlandais, Autrichiens, Allemands, ces derniers se distinguent des autres surtout qualitativement. Ils sont deux fois plus nombreux que les Anglais et les Américains (mais moins que les Autrichiens) à souhaiter l'interdiction pure et simple des manifestations politiques. En revanche, 77 % des Anglais et 63 % des Américains, contre 47 % des Allemands, approuvent l'emploi de la force.

Dans les faits, les citoyens de la République fédérale sont attachés à la démocratie — les faibles résultats électoraux des partis anti-démocratiques en témoignent. Simplement, explique Helge Pross, il s'agit d'une *« adhésion essentiellement pragmatique... elle a fait la preuve de son utilité. »* Et l'individualisme des « nouveaux Allemands » pourrait être le meilleur rempart contre la résurgence des mauvais esprits. ■

LÉA MARCOU.

(1) *Was ist heute deutsch ?* Rowohlt 1982.

(2) En 1976, pour *la Réalité de la ménagère*.

Le gai savoir philosophique de Clément Rosset

(Suite de la page IX.)

— Pourtant le *Traité théologico-politique* de Spinoza affirme — contre Hobbes — qu'il doit être accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense.

— Souvent Spinoza, que j'aime tant, célèbre aussi l'artifice social et le Prince. Mais j'admets volontiers qu'on pourrait en faire une autre lecture. Quoi qu'il en soit, reconnaissez que l'intérêt du peuple a le dos large. Hobbes, aussi, prétend que le Prince a en vue le bien de la majorité de ses sujets. Et que n'a-t-on pas fait ou dit au nom du bien ?

— Revenons à votre approbation inconditionnelle du réel. Comment échapper au fait que tout ne vaut pas tout, qu'il y a des perspectives grandioses et des perspectives basses ?

— Je sais que l'approbation totale est souvent mise à rude épreuve par l'environnement socio-politique. Toutefois, il y a des sources d'insatisfaction qui me semblent plus fortes que ce type d'inconvénient. Pensez à l'insignifiance, à la maladie ou à l'éphémère. Car une fois éliminés l'imbécile et le bourreau, même si l'on imagine une politique libertaire totale, on reste pourtant confronté à des problèmes qui me semblent relever d'un autre registre.

— Certes, mais Auschwitz ou le goulag sont des registres pesants.

— Ce qui m'intéresse, c'est la faculté qu'a l'homme de dire oui aux inconvénients d'exister qui, à 95 %, ne sont pas le fait des autres. Je pense que la source principale des névroses ne relève pas seulement de l'oppression socio-politique, même si je reconnais — comme l'a montré l'antipsychiatrie — que la famille joue un rôle plutôt néfaste. Mais c'est vraiment l'inconvénient d'exister dont parle Cioran qui m'importe. Bien sûr, Auschwitz est terrible, mais, en un sens, il y a des solutions. On peut toujours rêver qu'un jour l'oppression cessera. Quant au malheur constitutif, qui est, lui, sans remède, je crois qu'une philosophie de l'approbation doit le prendre en compte si elle veut véritablement parler de la joie d'exister.

L'amour de la vie

— Vous aimez l'expression de « joie », ce terme spinoziste. Vous soulignez également que l'amour n'est concevable que s'il existe aussi un amour de soi.

— Je ne pense évidemment pas au narcissisme. Mais l'amour de l'existence est le soleil dont l'amour de l'autre est un satellite. L'amour de la vie est le rayonnement d'où proviennent toutes les autres formes de l'amour. C'est déjà ce que proclamaient les Upanishad védiques, cette philosophie de l'affirmation antérieure au bouddhisme. Spinoza dit très bien que l'amour est la joie accompagnée de l'idée d'une cause extérieure. L'allégresse participe aussi de l'amour de soi. Pascal également soulignait le fait que *« J'ai mon beau temps et mes brouillards à l'intérieur de moi »*.

— Leibniz est aussi un philosophe du bonheur, sans ressentiment. Il pratique une sorte de joie rationnelle qui donne son mode d'emploi.

— En effet, et l'on pourrait sans doute rapprocher Leibniz de Bach : tous deux donnent les raisons d'être de la joie. Leibniz, d'ailleurs, parle beaucoup de l'harmonie esthétique. Il prend comme exemple de l'harmonie intellectuelle l'harmonie musicale. J'aime qu'un philosophe ait de l'oreille.

— Les objets esthétiques sont pour vous du côté de l'affirmation. A la différence des philosophes qui construiraient des esthétiques en bâtissant un ordre, un bon usage, des œuvres d'art, vous faites des objets d'art des moyens d'appréhension du réel.

— Pour moi, l'approbation est totale, elle n'est pas seulement esthétique, comme chez Proust ou chez Baudelaire. Je voudrais faire de l'art une voie d'accès à l'approbation. Chez Hegel, l'art a eu ses dates, ses places, il n'est qu'une manifestation particulière du concept. D'ailleurs, chez les grands idéalistes allemands du dix-neuvième siècle, l'art a ses cases ; il illustre le vrai, mais ne le révèle pas.

Le hasard a remplacé l'inspiration

— Chez vous, l'art et la philosophie font une grande place au hasard, ce non-nécessaire, ce lieu d'un château où l'on joue aux dés. Vous en faites une sorte de voiture-balai qui emporterait le destin, la prédestination, la providence.

— Le hasard n'est pas un principe, c'est plutôt un anti-principe. C'est une idée innocente ; on ne peut rien faire au nom du hasard, alors que les notions d'histoire, de nécessité ont les mains pleines de sang. L'aléatoire est également une des dimensions caractéristiques de l'art contemporain, et cela me réjouit beaucoup. Pensez à Bério, à Xenakis ou à Stockhausen. En peinture, on pourrait sans doute avancer que Pollock fait défiler des images et qu'il arrête sa perception quand il se trouve devant une bonne toile. Le hasard intervient dans l'art moderne, il est pris comme point de départ, comme richesse du monde et non plus comme repoussoir. Pour toute une part de la musique contemporaine, on peut constater que le hasard a remplacé l'inspiration.

— Vos promenades vous conduisent souvent au cinéma. Celui-ci, selon vous, relèverait de deux grands ordres. D'un côté, le fantastique jouerait des toutes petites différences (les extra-terrestres qui s'approprient l'apparence humaine sont beaucoup plus troublants que les gros monstres). D'un autre côté, il existerait un cinéma qui ne prétendrait pas représenter le réel mais offrir — selon l'expression de Godard — deux ou trois choses de la réalité.

— La déréalisation effectuée par le cinéma fantastique fait apparaître le réel comme étrange. On voit très bien cela dans *The Invasion of the body snatchers* de Don Siegel. Légèrement déplacé, le réel est encore plus fort. Mais on peut aussi — dans une autre perspective — vous envoyer le réel à la figure, sans prendre les gants de la représentation convenable du réel hollywoodien. Godard avait pour programme de faire rendre gorge à la réalité, en ne présentant pas des images justes, mais *« juste des images »*. Ce que j'appelle l'objet singulier serait du côté du *« juste une image »* ; le fantasme de l'image juste serait lui du côté du double, de l'illusion selon laquelle existerait la réalité que l'image prétend évoquer.

» De fait, le cinéma m'intéresse, car il montre le réel comme on ne l'a jamais vu. En un sens, le cinéma n'est pas le septième art, mais un art spécifique. Tellement proche du réel, l'autre scène du cinéma nous fait voir un autre qui est presque le même. Dans une salle, on ne quitte pas le monde, mais on est quasiment dans un autre univers qui est pourtant dans notre espace-temps. Il y a une magie proprement réelle de cette promenade sans frais. » ■

CHRISTIAN DESCAMPS.

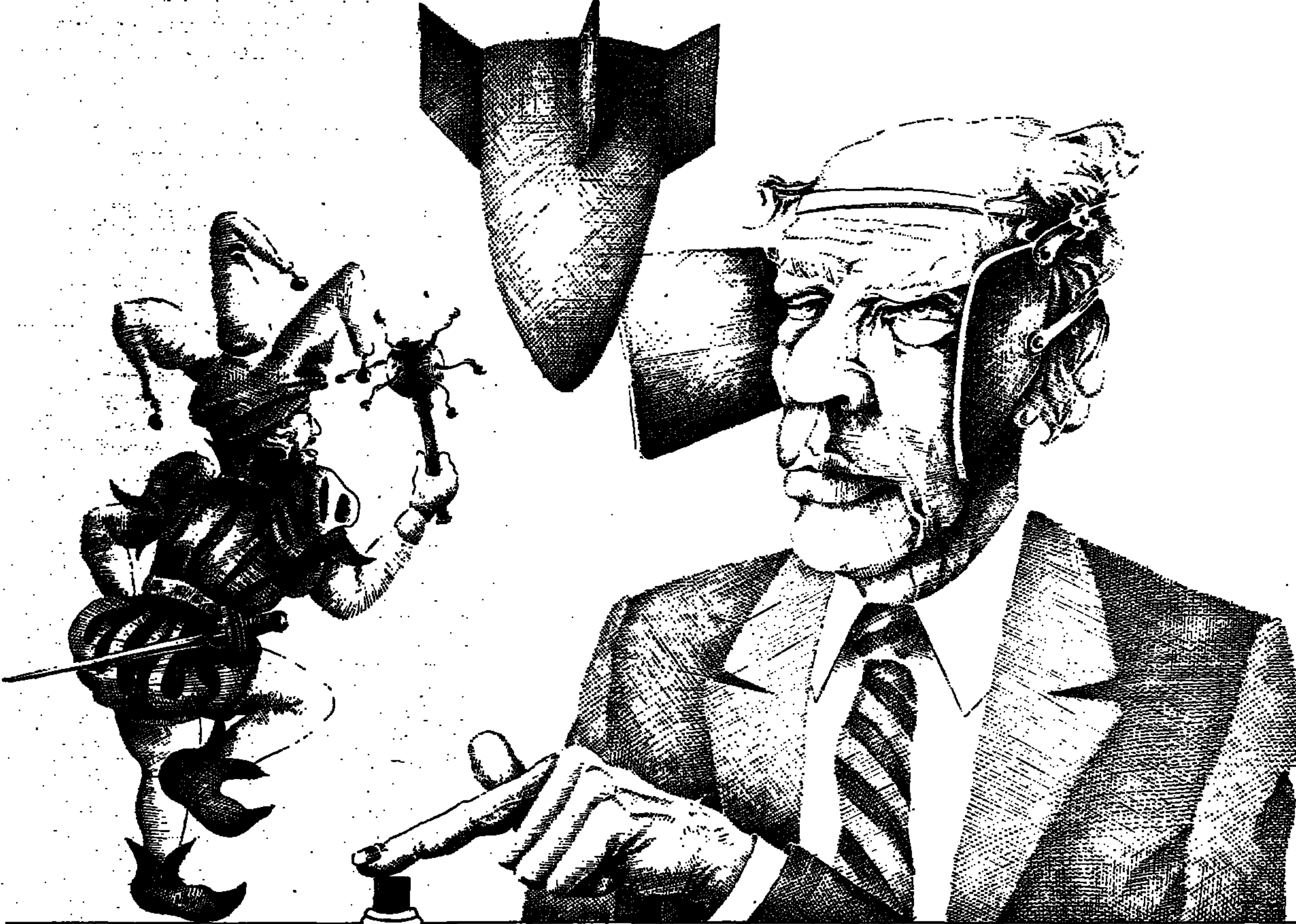
ACTUELLES

Promesses

« On a promis au peuple plus qu'on ne pouvait promettre ; on lui a donné des espérances qu'il est impossible de réaliser ; on lui a surtout permis de secouer un joug sous lequel il sera impossible de le replacer : on aura beau retrancher, dépouiller, économiser, les dépenses du nouveau régime seront plus fortes que celles de l'ancien et, en dernière analyse, le peuple ne jugera de la révolution que par ce seul fait : lui prendra-t-on plus ou moins d'argent dans sa poche ? — Vivra-t-il plus à son aise ? — Aura-t-il plus de travail ? — Ce travail sera-t-il mieux payé ? A cet égard, l'Assemblée nationale se trouvera placée dans la plus cruelle alternative. Refusera-t-elle d'augmenter les traitements [...] ? — Elle n'aura pour les importantes fonctions que cette espèce d'hommes pour qui tout état devient une fortune : mais, dans un siècle éclairé, la lie d'une société ne gouverne pas longtemps. Augmentera-t-elle les traitements ? — Les dépenses seront insupportables [...]. Si l'on voit les biens disparaître et les dettes subsister, si l'on voit s'engloutir le plus riche domaine qu'aucune nation ait jamais possédé, le peuple n'en sera pas longtemps l'insensible témoin, et il n'est aucun excès auquel sa confiance trompée ne soit capable de se porter. »

De la *vingt-neuvième note* rédigée pour la cour par le comte de Mirabeau, le 6 octobre 1790. Il y est question des municipalités et des départements, de la justice, de l'armée, de l'impôt et de l'opinion publique.

JEAN GUICHARD-MEILI.



MICHEL DURAND

HISTOIRE

Les fous du roi

Régner est une lourde tâche, et la cour n'est pas toujours drôle... C'est pourquoi le bouffon avait le redoutable ministère de dérider le royal visage.

I*L faut bien rire un peu* », nous a appris Prévert. Nos rois de France n'échappaient pas à cette nécessité, C'est pourquoi ils eurent, de tout temps, auprès d'eux, des bouffons dont le redoutable et difficile ministère fut de susciter un sourire sur des visages que l'étiquette autant que l'ennui rendaient graves et soucieux.

Le « *fou d'office* » ou « *fou gagé* » — tels étaient ses titres — devait, pour bien remplir sa mission, se distinguer par sa vivacité d'esprit, son humeur toujours constante, son aptitude aux promptes réparties, aux allusions mordantes, son habileté à décocher les épigrammes, et bien entendu tirer les horoscopes, car, le bouffon était traditionnellement investi de vertu prophétique, qui, selon Rabelais, venait de sa capacité à « *s'oublier soi-même, hissir de soi-même, vider ses sens de toute terreste affection, purger son esprit de toute humaine sollicitude, et mettre tout en nonchaloir, ce qui est vulgairement imputé à la folie* ».

Mais, si le masque de la bouffonnerie et de la pantalonnade lui permettait de dire les vérités que d'autres se faisaient un devoir de taire, il se condamnait à être un zélé courtisan, par son adresse à flatter les puissants. Il lui fallait, par conséquent, des « qualités » sans aucune mesure avec celles d'un simple pitre. Shakespeare, dans la Douzième Heure, nous dit : « *Pour bien faire le fou, cela demande une sorte d'esprit. Il faut qu'on observe l'humeur de ceux qu'on plaisante, la qualité des personnes et les circonstances, et qu'on n'aille pas comme le faucon non dressé fondre sur toutes les plumes qui passent devant ses yeux. C'est là un talent aussi difficile que l'art de l'homme sensé* ».

Si le bouffon avait le privilège d'entrer le premier dans la chambre du souverain, de l'interpeller, de le tutoyer, de l'appeler familièrement *son « cousin »*, il devait se garder de dépasser les limites tolérées par le prince — au demeurant bien plus lâches que celles imposées aux autres courtisans, — sinon gare ! il était puni, envoyé aux cuisines prendre ses repas avec les valets, ou, pis, on lui passait les étrivières.

Le fou mangeait ordinairement à table aux côtés de son maître, et on lui donnait les meilleurs morceaux, ainsi qu'aux lévriers et aux faucons de la vénerie. On choisissait, de préférence, pour cette fonction, des individus contrefaits ou disgracieux. Certains, considérés comme plus faibles d'esprit que d'autres, s'étaient vu nommer des gouverneurs chargés d'administrer leur intendance, et surtout de prévenir et réprimer leurs éventuels débordements.

Triboulet stratège

On ne soutenait pas en Sorbonne de doctorat ès folie, et l'entrée dans la bouffonnerie ne relevait pas de procédure particulière. Ainsi, Charles V faisait venir ses fous de Champagne. Dans une lettre adressée aux échevins de Troyes, il leur demande, « *selon la coutume,* » de lui faire parvenir un autre bouffon après la mort du précédent. « *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes* », disait-on à l'époque.

Triboulet, fou de Louis XII et de François Ier, fit son entrée dans la folie patentée par charité. C'était, à l'origine, un pauvre d'esprit natif de Foix-lès-Blois. Afin de le soustraire aux tracasseries des enfants et des laquais, qui abusaient de sa misère, Louis XII le commit aux soins d'un gouverneur, pour empêcher qu'on lui fît du mal. Durant tout le règne de ce roi, Triboulet semble n'avoir été qu'un imbécile craignant les étrivières, mais, sous François Ier, il devient un personnage avec son franc parler. Il siège au conseil du roi, et se moque de son maître ainsi que de la cour. Lorsque François Ier prépara sa campagne de 1525, où « *il perdit tout sauf l'honneur* », le bouffon participait au conseil secret dans lequel on discuta du plan de l'expédition.

« *Vous pensez, messieurs, avoir décidé à merveille*, dit Triboulet prenant la parole hardiment.

— *Qu'est-ce ?* demanda le roi.

— *L'essentiel n'est pas le moyen d'entrer en Italie*, répondit le fou, *mais d'en sortir, duquel personne ne parle. Voulez-vous que nous y restions ?* »

Brusquet, fou d'office d'Henri II, de François II et de Charles IX, commença sa « carrière » avec toute la dignité requise du très grand bouffon qu'il fut. « *Jamais il ne s'en vit de pareil* », dit Brantôme à son sujet. En 1554, il arriva au camp d'Avignon, où était retranchée l'armée française, et se présenta comme médecin en promettant des cures miraculeuses qu'il prit soin de faire payer d'avance. Le connétable de Montmorency, qui chaque matin se promenait dans le camp avec les capitaines, apprit les méfaits du charlatan et ordonna au prévôt de le pendre. Le dauphin Henri, que François Ier avait envoyé à Avignon, rencontra le cortège menant Brusquet à la potence et s'enquit des motifs de la sentence.

« *Pourquoi as-tu mis à mort plus de Français que ne l'aurait fait l'empereur dans sa plus grande furie ?* lui dit le futur Henri II.

— *Monseigneur*, répondit gravement le condamné, *en bonne foi, ceux-là qui sont morts se plaignent-ils de ma pharmacopée, et ne sont-ils pas bien guéris de la fièvre à perpétuité ?* ».

Henri, qui aimait la plaisanterie, pensa que l'homme capable de « gausser » la corde au cou serait un excellent bouffon du roi. Brusquet fut d'abord nommé valet de la garde-robe du prince, puis valet de chambre, titre qu'il partagea avec les premiers poètes du temps : Clément Marot, Ronsard, Bonaventures Des Périers. Mais il ne s'arrêta pas là, et obtint, à ferme, la poste de Paris, dont il sut tirer le maximum de profit.

Brantôme nous rapporte nombre d'anecdotes le concernant. Un jour, Henri II fut en peine de choisir un capitaine pour faire le siège de Boulogne-sur-Mer. « *Sire*, dit Brusquet, qui assistait au conseil, *vous ne sauriez envoyer un plus propre et habile capitaine que certain conseiller du Parlement, car* il prend tout *à belles mains.* »

Une autre fois, il invita le maréchal Strozzi, son vieil ennemi, à dîner en compagnie de douze gentilshommes de la cour. Les convives se trouvèrent en présence d'une table garnie de trente pâtés dégageant une agréable odeur de cannelle. On découvrit les pâtés, dont une succulente sauce recouvrait le contenu, et on remplit les assiettes. On se hâta de goûter ces mets appétissants : horreur ! Les pâtés ne contenaient que des débris hachés de harnais, sangles, brides... Bref, un dîner digne de Timon d'Athènes.

Même les gens d'Église...

Maître Guillaume, fou d'Henri IV, sous le nom duquel nombre d'écrits pamphlétaires de l'époque furent publiés, était, à l'origine, apothicaire. Lors du siège de Louviers par les huguenots, il reçut un coup de pertuisane à la tête, ce qui acheva de lui faire perdre raison. On le donna au jeune cardinal de Bourbon, avant qu'il ne succède à Chicot dans sa charge de fou d'office. Henri IV avait coutume de renvoyer à Maître Guillaume les visiteurs qui lui semblaient ne pas tenir de propos censés.

Signalons, enfin, Guillaume Picolfe, fou de Jean sans Terre, qui se distingua de ses confrères en exerçant son office à titre féodal. Son souverain lui octroya la terre de Fontaine-Ozannes (ou Fontaine-aux-Anes) du pays de Mortain, à charge, sa vie durant, de divertir le trône. A sa mort, le domaine devait passer à ses héritiers *moyennant la redevance* d'une paire d'éperons d'or.

La mode ou la commodité des bouffons étaient si bien passées dans les mœurs que les rois ne furent pas les seuls à en *posséder*. Tout seigneur, tout particulier de quelque rang, avait droit d'en entretenir. Même les ecclésiastiques imitèrent, un temps, en ce domaine les laïques. Il fallut qu'une ordonnance de 789 leur interdise d'avoir des bouffons et des farceurs pour leur amusement, ainsi que des chiens de chasse et des oiseaux de proie. A Cahors, on dut défendre aux gens d'Église de faire eux-mêmes le bouffon !

Les villes elles-mêmes avaient des fous patentés. Ainsi la procession du Saint-Sacrement à Lille était précédée par un fou d'office, véritable salarié de la municipalité. L'abbé d'Artigny, qui nous rapporte ce fait, indique que, de son temps, l'emploi de bouffon était tenu par un banquier de la ville, dont le frère était chanoine en l'église Saint-Pierre.

Ajoutons que la fonction de fou gagé n'était pas l'apanage des *hommes*, le *féminisme* y faisait déjà son entrée. Odette de Champdivers exerça son office auprès de Charles VI, qui l'appelait familièrement « *sa petite reine* », et surtout Mathurine la Folle, « bouffonne » d'Henri IV, que l'on vit dans la nuit du 22 mars 1594, où le souverain « *racheta sa couronne au prix d'une messe* », veiller seule au Louvre, comme pour le garder au roi de France, qu'elle accueillit joyeusement à son retour. Elle fut, également, le témoin de la tentative d'assassinat du roi par Jean Chatel, dont elle empêcha la fuite.

Jaune comme félonie, vert comme ruine

De même que la chevalerie eut ses emblèmes, la folie gagée se dut de posséder ses propres couleurs : jaune, qui selon Leber était symbole de félonie, de déshonneur, de bassesse, et vert, marque d'affliction et de ruine. Sa livrée fut taillée sur le modèle de celle du vieux Momus, fou de Jupiter : bonnet pointu ou coqueluchon à longues oreilles et crêtes *de papier, marotte au poing*, cartes à la main, grelots ou sonnettes, épée de bois dorée, chaîne d'or au cou, escarcelle à la ceinture, jaquette découpée en angles aigus, double pourpoint, sans oublier une vessie de porc bien gonflée, renfermant une poignée de pois, secs, et attachée à l'extrémité d'une baguette dont l'agitation concertée avec les grelots complétait l'idée d'une tête folle avec tout ce que l'on en peut attendre.

L'office de fou gagé fut rempli tout au cours de la monarchie. Mais la montée de l'éducation, l'évolution des mœurs, restreignirent peu à peu sa fonction, et le dernier grand bouffon de l'histoire fut certainement l'Angely, qui exerça sa charge auprès de Louis XIV, après avoir appartenu au prince de Condé.

A côté de ces fous d'office, il faut dire un mot de leurs « cousins », les fous libres, véritables officiers libéraux de la folie pensionnée. *Ils n'étaient pas rattachés*, leur vie durant, à tel ou tel seigneur, mais louaient, à leur gré, leurs bouffonneries.

Ainsi fut Nicolas Joubert, seigneur d'Angoulevent, et pensionnaire de l'hôtel de Bourgogne, pour lequel le Parlement de Paris rendit, en 1608, un arrêt faisant défense à ses créanciers d'exercer contre lui la contrainte par corps, eu égard à la qualité de prince des sots, qu'il s'était octroyée, et qui lui assurait, ainsi, une sorte d'immunité nobiliaire. Sa cause fut plaidée un jour de mardi-gras...

Le roi s'amuse. Mais qu'en pense le bouffon ?

« Ah ! ma nature et les hommes m'ont fait
Bien méchant, bien cruel, et bien lâche en effet !
O rage ! Etre buffon ! O rage ! Etre difforme !
Toujours cette pensée ! Et qu'on veille ou qu'on dorme quand du monde rêvant vous avez fait le tour] [Retomber sur ceci : *je suis bouffon de cour !*
Ne vouloir, ne pouvoir, ne devoir, et se taire,
Que rire ! Quel excès d'opprobre et de misère ! (1) »

BERNARD LALLEMENT.

(1) Victor Hugo. *Le roi s'amuse*, acte II, scène II.

CONTE FROID

Les esclaves

Au commencement, Dieu créa le chat à son image. Ensuite, comme il l'avait imaginé indolent et passablement paresseux, il créa l'homme pour lui servir d'esclave.

JACQUES STERNBERG.

GENEALOGIE

Les archives hospitalières

« *LOUIS François Brouan, la peau blanche, les cheveux et la barbe noire, âgé de vingt-neuf ans, est entré à l'hopital Necker le 6 février 1819. Son amaigrissement est prononcé, toussant et crachant beaucoup ce jeune homme a longtemps joui d'une bonne santé. Il ne se rappelle point avoir eu d'engorgement glanduleux autour du col (cou) pendant son enfance. A dix ans, il a reçu un coup assez violent sur le côté gauche de la poitrine mais il ne s'en est jamais ressenti. Il a été militaire cinq ans et pendant ce temps n'avait éprouvé d'autre maladie qu'une petite fièvre causée par la fatigue d'une longue route, une gonorrhée qui a été bien traitée et deux gales dont la dernière dura fort longtemps et ne le quitta qu'après un traitement assez long qu'on lui fit subir à l'hopital Saint-Louis. A son retour en France en 1814 après avoir obtenu son congé, Brouan a reprit son métier de cordonnier et a travaillé principalement pour les hommes, mais ce travail le fatiguant trop, il se mit à travailler pour les femmes et gagnait à peine de quoi vivre.*

Diagnostic : pneumothorax et pleurésie aiguë chez un phtisique.

En note : je joins en marge de cette observation la feuille de diagnostic du malade afin de donner une idée plus précise de la manière dont on a procédé aux recherches contenues dans cet ouvrage. Cette note dictée et écrite au lit du malade, et à mesure que les signes étaient reconnus, a été ensuite refondue dans l'historique recueilli par l'élève chargé de suivre le malade. » En bas de la page, Laennec inscrit une observation « *Printemps 1819, il tousse un peu, mais sans en être assez incommodé pour y faire attention.* »

Cette observation clinique, corrigée de la main même de Laennec, a été réalisée sur Louis-François Brouan, patient de l'hôpital Necker installé au lit nº 39 de la salle Saint-Joseph, en février 1819. Louis François Brouan est entré à l'hôpital le 6, il y est mort onze jours plus tard, le 17. L'ouverture du cadavre eut lieu le 19 février, en présence de MM. Cayrol, Guilbert, Gueneau de Mussy, Mac-Mahon... (f. 150). Après qu'ils eurent entendu la lecture de la feuille de diagnostic... On entendit la fluctuation... (renvois, notes marginales sur folio 150). Ces renvois sont de la main de Laennec lui-même.

Le généalogiste amateur axe ses recherches sur la naissance et le baptême. Ensuite, il se lance entièrement à la conquête du mariage qui très souvent apporte bon nombre de renseignements purement filiatifs. Ce mariage lui permet la consultation d'un éventuel contrat consigné dans les minutes d'un notaire.

Les décès sont recueillis purement et simplement. « Il » s'est éteint de mort naturelle... On passe à la génération suivante pour aller encore plus loin et satisfaire le désir de vaincre le temps.

Cependant, par une attitude spontanée – celle du chercheur consciencieux, objectif et précis – le généalogiste peut et doit se poser une question : Pourquoi ?...

Pourquoi ce mariage ? Pourquoi ce décès ?... Il n'y a pas que le destin qui orchestre les étapes de la vie. En s'efforçant de répondre à ces questions le généalogiste amateur complète sa généalogie d'un véritable roman.

René Laennec, médecin français né à Quimper (1781-1826), a rédigé ses observations scientifiques, les a conservées et elles peuvent être aujourd'hui consultées au musée Laennec de Nantes (1). C'est un fonds très précieux pour les généalogistes. Au-delà des motifs d'hospitalisation, le médecin s'est attaché à résumer la vie de son patient.

● A Paris

Parmi les hôpitaux de la capitale, et cela dès le seizième siècle, l'Hôtel-Dieu a entrepris l'inventaire des archives hospitalières. Il fit construire des bâtiments pour la protection de ces documents. En 1747, rue Saint-Pierre-aux- Bœufs, sont stockées les archives hospitalières parisiennes. Après quelques vicissitudes, ce fonds d'archives reçoit les titres de propriété de tous les établissements, c'est le 2 nivôse de l'an VIII... En 1836, les archives sont transférées rue Notre-Dame... En 1858, elles émigrent avenue Victoria à l'administration centrale de l'Assistance publique. Les neuf dixièmes des archives hospitalières, qui n'ont pu être mises à l'abri de la guerre en 1870, disparaissent dans l'incendie de la Commune du 25 mai 1871... En 1941, le service des archives est transféré rue des Minimes, où il se trouve toujours. Il lui faut faire place aux dix kilomètres d'archives produites chaque année par l'Assistance publique de Paris. Un service central doit s'ouvrir en avril 1983 dans les locaux du nouveau centre hospitalier de Bicêtre.

Avaient été totalement ou partiellement anéantis en 1871 les fonds d'archives de Saint-Gervais, Sainte-Catherine, des Petites-Maisons (hospice des Ménages), des Hospitalières de la Place-Royale, de la Roquette, de la rue Mouffetard, de la Charité, des Enfants-Malades, de Saint-Esprit-en-Grève, de la Charité-Saint-Sulpice (Necker), de l'ancien Beaujon, etc., mais surtout de l'Hôpital Général qui regroupait alors Bicêtre, la Salpêtrière, l'ancienne Pitié, la Maison de Scipion. Cependant beaucoup de documents ont échappé aux flammes.

Parmi les archives antérieures à 1970, citons celles de l'Hôtel-Dieu (Titres du domaine, douzième-vingtième siècle), Dons et legs (seizième-dix-huitième siècle), Délibérations du bureau de l'Hôtel de Ville (1531-1791), Comptes de l'Hôtel-Dieu (1365-1599), de l'Hospice des Incurables (Laennec 1649-1788), de Saint-Jacques-aux-Pèlerins (1298-1599), Comptes de ce même établissement (1319-1708), Hôpital des Enfants-Trouvés (1458-1790). Le musée de l'Assistance publique conserve un registre de la Salpêtrière (1677-1687). Parmi les archives postérieures à 1790, sont conservées les archives suivantes : Bicêtre (1725-1850), Cochin (1784-1850), Port-Royal (An IV-1850), Salpêtrière (1721-1850), de la Charité (1702-1850), de Saint-Louis (1775-1850).

● Dans les régions

Pour parfaire ses connaissances sur ce fonds des archives de l'Assistance publique de Paris, il faut mentionner en tout premier lieu les inventaires d'érudits disponibles aux archives de l'Assistance publique ainsi que le récolement de Brièle (2) qui, malgré quelques inexactitudes, reste encore un ouvrage de base.

Qu'elles soient conservées aux archives départementales, communales ou encore dans les hôpitaux eux-mêmes, les archives hospitalières offrent un cadre de classement sensiblement identique. Antérieurement à 1790, les généalogistes auront à consulter la série « F » qui regroupe les registres d'entrée et de sortie des malades ainsi que les registres concernant le personnel hospitalier.

En ce qui concerne les séries postérieures à 1790, ils consulteront les séries « K » concernant le personnel administratif de l'hôpital, la série « Q » concernant les malades hospitalisés (cent cinquante ans de délai de communication) et la série « R » regroupant les archives médicales (cent cinquante ans de délai de communication). Sont également à consulter les archives de la série « Z » qui groupe les papiers et objets laissés par les personnes décédées dans un établissement hospitalier. ■

LÉO JOUNIAUX.

(1) Laennec : Catalogue des manuscrits scientifiques – Masson.

(2) Brièle : Récolement des archives de l'Assistance publique qui ont échappé à l'incendie de mai 1871 – Paris Champion, 1876.

POÉSIE

BERNARD HEIDSEICK

Bernard Heidseick – qui est né en 1928 – fut, à partir de 1955, l'un des créateurs de la poésie sonore. Depuis 1962, il pratique la poésie-action. Il a publié plusieurs livres dont beaucoup sont accompagnés de disques, notamment : *Sitôt dit* (Seghers), *Partition V* (Soleil noir), *Dis-moi ton utopie* (Eter). Il a aussi participé aux ouvrages collectifs : *Colloques de Tanger*, Burroughs/Gysin (Bourgois), et au *Geste à parole*, de Jacques Donguy (Thierry Agullo). Sa voix se retrouve sur plus de quarante disques ou cassettes publiés en Suède, en Italie ou aux États-Unis. Cette poésie-action, qui participe à l'audition, veut faire sortir le poème du livre pour l'adresser directement à celui qui l'écoute. La durée de diction des poèmes est ici capitale.

CHRISTIAN DESCAMPS.

Canal street 28

(durée 5' 3")

Tout cela, tout cela, est-ce que tout ceci, tout cela... n'est là que pour rentrer par une oreille et sortir par... ? Ou sont-ce deux robinets distincts de mots ? Robinets d'eau douce, d'eau tiède ou sulfureuse ? Intimes bien que parallèles ? Ou étrangers car parallèles ? Deux robinets, deux robinets de mots qui se rejoignent, certes, mais s'ignorent ? Se connectent mais se nient ? Deux rubans de mots tendres qui par des chemins, des chemins détournés, de traverse, d'école buissonnière, eh ! se joignent et rejoignent, n'en finissent pas de se joindre, de se serrer, s'étreindre et de se fondre ? Ces quatre bras magnétiques enferment-ils, encerclent-ils, cernent-ils, fixent-ils à tout jamais, entre eux, un espace de plomb, de purée de pois, de feutre, d'ouate, de duvet ou d'air ? Le dialogue est-il au point ? Fonctionne-t-il ? Ou sont-ce deux monologues inversés ? Irréductibles ? Le courant passe-t-il ? A égalité de voltage ? D'ampères ? De ton, texture et tonus ? Comment savoir ? Allez savoir ! Pourquoi, surtout, pourquoi le chercher ? Après tout – mais oui – communication, communication cela ne concerne qu'eux. N'est-ce pas ! Or donc quelle impudence, quelle audace ou quelle indiscrétion dans cette suite conne de points d'interrogation ! Dans ce regard qui les scrute ! Il faut baisser les yeux ! C'est tout !

Canal street 7 et 19

(durée 1' 59")

Ces deux fragiles filets tendus de mots, de peau et de nerfs. Ah ! nets. Si nets. Tellement nets. Pour en fin de compte, finalement, tout compte fait, se brancher, se nouer, se tordre et retordre, danser, s'épier, se fondre, refondre, repousser, s'échanger, hurler, rire et se dévorer. Ah ! nœuds, nœuds, nœuds sur nœuds, entrelacs, coups de griffes et salamalecs, ah ! y retrouves-tu tes petits ? oh ! bonsoir ! Je capitule. Miracle miraculé. Salut ! Communication, communication !

∴

Tendu, tordu, crispé, bandé, axé, replié, concentré, vorace d'un côté, vorace, concentré, replié, axé, bandé, crispé, tordu, tendu, de l'autre, avant de se confondre, se fondre et disparaître dans notre grande matrice-puits grise, absorbante, affamée, notre terre-mère englobante, électronique, planificatrice, aplanissante, silence – chut – silence – le Sphinx a faim, chut, il va parler, zut, un court-circuit, un clash et c'est la panne ! Perdu ? Sauvé ?...

Un paritarisme difficile

Trouver une règle du jeu afin de faire collaborer des associations avec l'État et les collectivités locales pour financer des postes d'animateurs n'est pas simple. Même quand le système fonctionne...

« *LE FONJEP a l'avantage de désodoriser les crédits.* » Cette plaisanterie d'un des membres du conseil d'administration du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) décrit de façon imagée la mission confiée à cette association, qui rassemble *des fonds de l'État*, des collectivités locales et de certains organismes sociaux pour les reverser à des associations sous la forme de rémunérations de postes d'animateurs professionnels (1).

Le FONJEP est né en 1964, à l'initiative de Maurice Herzog, à l'époque secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, qui constatait l'urgence d'« *apporter aux problèmes posés par le développement de l'animation une solution permettant de financer avec continuité les organismes de droit privé sans but lucratif remplissant une mission d'intérêt général dans le secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale* » (préambule des statuts du FONJEP).

En dix-neuf ans, le FONJEP est devenu une institution du secteur socio-éducatif qui, outre la rémunération des postes, finance la formation d'animateurs grâce à des fonds provenant de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), du Fonds national de l'emploi et du secrétariat général à la formation professionnelle. Enfin, le FONJEP mène des réflexions dans le domaine de l'animation et publie études ou documents sur ce sujet (2).

A son conseil d'animation siègent des *membres de droit* (représentant l'État (3), la CNAF et l'Association des maires de France et des *membres élus*, désignés par l'assemblée générale des associations adhérentes (*c'est-à-dire les bénéficiaires des* postes FONJEP). Le nombre de sièges n'est pas limité ; toutefois, le collège des membres élus doit compter toujours un membre de plus que celui des administrateurs de droit (4). Le fonctionnement du FONJEP est assuré par un secrétariat permanent, dirigé par le délégué général nommé par le gouvernement.

La gestion du FONJEP est strictement paritaire : le président, un des deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier sont désignés parmi les membres élus tandis que le délégué général est un fonctionnaire et que le contrôle financier du FONJEP est du ressort des contrôleurs du budget. Toutefois, selon Marcel Davaine, délégué général de 1978 à juillet 1982, ce paritarisme est un peu limité : « *Il y a eu un décalage entre l'idée généreuse de cogestion qui a présidé à la naissance du FONJEP et une certaine confiscation du pouvoir associatif par un noyau de grandes fédérations qui se sont approprié les postes de décision* ».

Reste que le fonctionnement formel du FONJEP est démocratique : le conseil d'administration se réunit une fois par mois ; pour Jacqueline Delétang, déléguée générale depuis le 1er septembre dernier, « *son rôle est réel : il n'y a pas d'élus potiches et à chaque séance tous les membres sont présents ou se sont fait excuser, une pratique qui n'est pas si courante dans les conseils d'administration des associations.* »

Bien que le président du FONJEP signe le contrat de financement qui matérialise l'accord entre l'État et une association donnée, le FONJEP n'est que l'exécuteur des décisions ministérielles. Comme l'explique Jacqueline Delétang, « *le FONJEP n'attribue pas les postes, leur création est de la compétence du ministère qui les finance, et il n'est pas davantage employeur : c'est l'association bénéficiaire du poste qui assume les prérogatives et les obligations légales de cette fonction.* » La demande de poste est faite directement par une association à son ministère de tutelle.

Pour obtenir un poste FONJEP, une association ne doit pas cacher une activité commerciale ou être un support municipal, et elle doit garder un caractère démocratique. A ces critères d'ordre général, le FONJEP en ajoute d'autres plus techniques, comme un agrément ou une reconnaissance par un des ministères de tutelle, ou le caractère national ou régional de l'association. En fait, le FONJEP préfère traiter avec des fédérations plutôt qu'avec des associations d'intérêt local. Cette préférence lui est souvent reprochée ; un haut fonctionnaire des affaires sociales l'attribue à une représentation de l'État comme d'un Léviathan devant lequel une poussière d'associations locales n'ont aucune chance de se faire entendre.

Pour un poste FONJEP, l'État ne finance qu'à concurrence de 50 % au maximum le salaire de l'animateur et les charges afférentes. Le principe du cofinancement qui avait prévalu à la naissance du FONJEP a lui aussi été battu en brèche ; actuellement l'État verse une somme forfaitaire (37 200 francs par poste et par an, 40 000 francs pour les postes accordés par le ministère de la solidarité nationale), ce qui correspond à un coût moyen et non à la rémunération réelle. En fait, à peine un poste sur trois est effectivement cofinancé, ce qui entraîne des charges accrues pour les associations et les communes qui doivent assurer le relais de financement.

Heureuse contrepartie, un poste FONJEP est, sauf situation particulière, reconduit tacitement d'année en année : c'est pour l'association qui en bénéficie une garantie pour l'avenir. Seule condition : adhérer au FONJEP et verser une cotisation annuelle (0,80 % des sommes reçues).

Cet engagement de l'État explique sans doute la croissance mesurée du nombre de postes : 15 à la fin de 1964 pour 6 associations adhérentes ; 968 en 1976 pour soixante-cinq associations ; 1 700, enfin, pour moins d'une centaine d'associations avant le 10 mai 1981.

Le premier budget du gouvernement de gauche a permis de doubler l'effectif en quelques mois : on arrive à 3 632 postes pour 164 associations adhérentes à fin septembre 1982. Avec une grande diversité de tâches (5). Mais on est encore loin des 5 000 postes visés en 1964 pour l'horizon... 1974 ! D'autant plus – austérité oblige – qu'il n'y a que 125 créations prévues au budget 1983, à moins que (c'est en pourparlers) le ministère du tourisme et celui de la justice n'entrent au FONJEP. Comme le souligne Marcel Davaine, « *la création de postes s'est toujours faite en dents de scie mais, avec près de 2 000 postes une année et 125 la suivante, c'est le record absolu. Il serait urgent de définir une politique cohérente* ».

Mais ce déblocage subit a accru brusquement la charge de travail du secrétariat permanent, dont les effectifs (une dizaine de personnes) sont restés les mêmes qu'avant le 10 mai 1981.

La loi en préparation sur la vie associative doit élargir les tâches du FONJEP dans deux directions : aider à la formation des cadres bénévoles des associations, aider celles-ci à réaliser leurs investissements. Quelle que soit la décision prise, l'accroissement du nombre des adhérents et l'arrivée d'une nouvelle génération vont modifier son fonctionnement. ■

DANIEL GARCIA.

(1) FONJEP, 32, rue de Washington, 75008 Paris.

(2) Notamment le rapport Davaine sur *les Métiers de l'animation*, la Documentation française, juin 1982.

(3) C'est-à-dire les six ministères de tutelle : ceux du temps libre, de la jeunesse et des sports, de la solidarité nationale, de l'agriculture, de la formation professionnelle et de l'environnement.

(4) Amendement aux statuts adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre dernier.

(5) On y trouve notamment : l'Accueil des jeunes en France ; l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ; les Eclaireuses et Eclaireurs de France ; la Fédération française des ciné-clubs ; la Fédération des centres musicaux ruraux ; la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture ; la Fédération unie des auberges de jeunesse ; *Peuple et culture* ; *l'Union féminine civique et sociale*...

BLOC-NOTES

INITIATIVES

Animation sur l'eau

Maintenir la navigation des péniches sur le canal du Midi, qui a perdu sa fonction commerciale, et recréer une animation sur son cours et ses rives, de l'Aude à Bordeaux : c'est le but de l'association La Rigole, à Toulouse. Celle-ci veut présenter des spectacles de musique, de chansons et de café-théâtre à bord de deux péniches aménagées dont elle dispose, *pour animer les ports des villes* et des villages riverains. Elle a déjà organisé cet été une tournée de concerts sur le canal avec un groupe de musiciens rock.

★ La Rigole, 11, rue Saint-Hilaire, 31000 Toulouse.

Techniques graphiques

Une association, Connaître, comprendre, informer (C.C.I.), vient d'être formée par un groupe de professionnels des industries graphiques, préoccupés par l'évolution technologique rapide que celles-ci traversent. L'association veut être un lieu de réflexion, de discussion, *d'échange d'informations* sur l'élaboration de la « chose imprimée », les changements éditoriaux, et contribuer à la sauvegarde et à l'enrichissement des métiers graphiques. Une première réunion publique a été consacrée à « la mise en page programmée et mise en page interactive sur écran graphique ».

★ Yves-Paul Nakache, E.O.M.C., 4, r. A.-Messager, 75018 Paris.

Aide à la maladie mentale

Comment rompre l'isolement de la maladie mentale ? Que faire après l'hôpital ? Comment ne pas se perdre dans la législation, comment assurer l'avenir du malade après la disparition de sa famille ? Ce sont les objectifs de l'UNAFAM (Association nationale des amis et familles de malades mentaux). Celle-ci se propose aussi de faire évoluer l'attitude de la société à l'égard de la maladie mentale.

★ UNAFAM, 8, r. de Montyon, 75009 Paris. T. (1) 770-11-98.

PUBLICATIONS

Terrorismes

La revue *Alternatives non violentes* a publié un dossier « terrorismes » consacré notamment à l'Italie, à la République fédérale d'Allemagne, à l'Irlande du Nord, au Pays basque.

★ *Alternatives non violentes*, Craintilleux, 42210 Montrond.

Droit et mer

Un bulletin, *Droit, littoral et mer*, est publié par l'association du même nom. Les derniers numéros sont consacrés notamment à la défense des propriétés riveraines contre l'érosion, aux responsabilités des communes en matière de baignade, à la contravention de grande voirie en matière maritime. L'association est composée de fonctionnaires du ministère de la mer, d'avocats, d'universitaires, de juristes des chambres de commerce, d'armements navals, etc.

★ *Droit, littoral et mer*. Antoine Caubert, 52, rue du Taillis, 44700 Orvault.

CONSEILS

L'association de « fait »

Chaque fois que l'on parle d'une « association loi de 1901 », on sous-entend : « déclarée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 ». Cependant, cette déclaration prévue dès l'article 2 de la loi n'est pas obligatoire : « *Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable.* » Les associations non déclarées constituent des « associations de fait », et elles répondent à la définition de l'association (article premier de la loi) : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices* » ; le texte ajoute qu'elle est régie par les principes du droit applicables aux contrats, c'est-à-dire tels qu'ils sont exposés dans les articles 1101 et 1102 du Code civil. La convention qui « oblige » les membres d'une association de fait peut ne pas être écrite, elle comporte quelques règles acceptées par les participants ; c'est le cas, par exemple, de ces groupes de personnes qui se retrouvent « *d'une façon permanente* » un certain soir de la semaine pour jouer aux cartes ou simplement deviser sur les événements de leur quartier ou de leur village. Ils constituent bien des « associations de fait ».

Cependant, lorsque le champ d'intervention s'étend et que les activités se diversifient, il est souhaitable de doter l'association de fait de « statuts », de « règlements » ou de « protocoles » qui sont en réalité des actes sous seing privé qui relèvent des dispositions générales du code civil, articles 1322 et suivants. Il s'agit d'un texte qui a la même foi qu'un acte « authentique » ; il constitue la référence qui permet d'éviter les conflits, mais qui doit, pour être invoqué, avoir été établi en autant d'exemplaires qu'il y a de parties concernées (article 1325 du Code civil).

Les principes généraux qui sont applicables sont pratiquement les mêmes que ceux qui existent pour les associés membres d'une « société en participation ». C'est ainsi qu'à l'égard des tiers ils restent propriétaires des biens qu'ils mettent à la disposition de l'association, qu'en cas de contrat chaque membre contracte en son nom personnel et est seul engagé à l'égard des tiers.

Comme les associations déclarées, les associations de fait peuvent comprendre des personnes physiques ou des personnes morales. C'est ainsi que le Centre d'étude et d'information sur le volontariat (C.E.I.V.) est une association de fait qui, dans son protocole, fait appel à tous les associations et groupements à but non lucratif, mais également à toute personne physique – « simple adhérent ou militant » – qui s'engage de son plein gré d'une manière désintéressée.

★ Cette rubrique est rédigée par Service-Association (association loi de 1901) : 24, rue de Prony, 75 017 Paris. Tél : (1) 380-34-09.

La Maison de la culture d'Orléans : Du musée au buffet vidéo

A l'entrée de la Maison de la culture d'Orléans (M.C.O.), un magnétoscope éventré gît dans le sable au milieu d'un amas de bandes vidéo. Ce n'est pas qu'on jette ici le matériel par les fenêtres : cette composition artistique a été réalisée à partir d'un appareil usagé pour l'ouverture d'un petit musée de la vidéo légère. La suite de la visite est édifiante : le musée concentre en effet vingt années de recherche, de trouvailles géniales et d'aberrations monstrueuses qui ont marqué les tâtonnements d'une technologie à la recherche de son marché.

On peut admirer ainsi le premier magnétoscope portable de Sony, introduit en France en 1970 et dont le rembobinage s'effectuait manuellement à l'aide d'une petite manivelle, ou encore ce premier magnétoscope « grand public » commercialisé sans succès par Philips à la fin des années 60, mais dont l'argumentation publicitaire est déjà celle des V.H.S. et Betemax d'aujourd'hui. On trouve aussi l'éphémère magnétoscope à cartouche de National, dont le chargement ravirait les amateurs de trains électriques, ou l'effrayant télé-projecteur de Kalart, qui, malgré ses blindages en forme de réacteur, envoyait à l'utilisateur une dose confortable de rayons X.

Parallèlement à ce musée, la M.C.O. a organisé une rétrospective de programmes. Cela commence avec « *Genet parle d'Angela Davis* », la première bande vidéo française réalisée en 1970 par Vidéo Out, puis c'est le manifeste du Front homosexuel pour l'action révolutionnaire (FHAR) en 1971, l'épopée de Lip en 1973, les prostituées de Lyon en 1975, la grande vague féministe de 1976, pour aboutir à la *Trilogie antinucléaire* de Jean-Paul Fargier en 1979. Dans le noir et blanc fragile d'une image électronique un peu fatiguée, ce sont dix ans de la vidéo légère qui défilent, mais aussi dix ans de l'histoire contemporaine, celle des soubresauts idéologiques de l'après 68.

Malgré leurs imperfections techniques et leurs insupportables longueurs, ces bandes constituent aujourd'hui une mémoire unique et originale par sa spontanéité, sa liberté de ton. A l'opposé du regard médiatisé du cinéma ou de la télévision, la vidéo des années 70 s'est insérée dans les mouvements sociaux pour en devenir l'un des moyens d'expression priviligiés.

Si les responsables du secteur audiovisuel de la Maison de la culture ont organisé, au mois de novembre, ces deux manifestations, ce n'est pas par goût de la nostalgie, mais parce que l'histoire de la vidéo légère est liée à celle des institutions socioculturelles. De Cergy-Pontoise à Annecy, de Montbéliard à Orléans, les professionnels de l'animation culturelle ont su très vite tirer parti de ce nouveau mode d'expression. Ainsi s'est constitué peu à peu un réseau de production et de diffusion qui, s'il n'a pas encore une audience importante, n'en est pas moins un vivier de création intéressant à l'heure des réseaux câblés locaux.

Dès octobre 1975, la M.C.O. s'équipe en vidéo. Ce premier projet s'articule autour d'une vidéothèque de diffusion qui ne fonctionnera jamais faute de programmes ! « *La première tentation des maisons de la culture,* explique M. Pierre Muller, un des responsables du secteur audiovisuel, *a été d'instrumentaliser la vidéo comme un moyen de diffusion au service du théâtre ou des autres activités de l'institution. Peu à peu, la vidéo s'est imposée comme une activité spécifique avec sa propre logique de production et d'animation.* »

Le matériel de diffusion est reconverti en unités de production utilisées aussi bien dans le cadre de projets d'action éducative en milieu scolaire qu'en coproductions avec des associations. En 1978, la M.C.O. produit *Fait divers*, une cassette qui connaît une diffusion nationale. M. Pierre Muller y dissèque un reportage d'Antenne 2, plan par plan, et analyse le dispositif de l'information télévisée. En 1980, une subvention du Fonds d'intervention culturel permet la réalisation de quatre documents sur le milieu rural (*Juste une autre image*) avec les habitants de petites communes du Loiret. *Une vieille histoire* rouvre en 1981 le dossier de la rumeur antisémite d'Orléans et montre que, sous les cendres, le feu couve encore. Cette année, enfin, le secteur audiovisuel quitte le domaine de la vidéo d'intervention sociale pour filmer un groupe rock, une réalisation qui sera diffusée par Antenne 2 dans l'émission *Haute Tension* en décembre.

Au fil des années, la Maison de la culture a réuni un matériel de production de qualité qui est utilisé par des productions extérieures. C'est à Orléans qu'ont été effectués les montages des reportages sur *le Monde* de Jean-Paul Fargier et Danielle Jaeggi (*le Tour du Monde* et *Beuve-Méry par lui-même*) ou l'enquête de Gérard Guégan sur *Libération (Toutes les histoires de dragon ont un fond de vérité)*. Tous ces documents sont disponibles en location à la Maison de la culture.

Parallèlement, l'équipe d'Orléans poursuit son travail d'animation, qui débouche parfois sur des produits tout à fait intéressants, comme cette bande réalisée sur la mode, par une classe de première ou cette production d'un club sportif sur le volley-ball. La Maison de la culture organise également des stages de réalisation vidéo, d'analyse de l'image ou des sessions de formation consacrées à des applications particulières : vidéo et travail social, vidéo et psychologie.

Enfin, les responsables du secteur audiovisuel n'oublient pas la diffusion. « *La multiplication des festivals vidéo,* remarque M. Pierre Muller, *prouve qu'il y a aujourd'hui un public pour des cassettes qui ne se contentent pas de reprendre des films cinématographiques. Pour mieux faire connaître cette production, nous avons choisi à Orléans une formule originale : des soirées organisées autour d'un buffet et animées par un critique spécialisé à partir de sa sélection personnelle.* » ■

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

VIDEOCASSETTES SELECTION

La guerre d'un seul homme

« *On peut voir le nécessaire, le comprendre, le vouloir, l'aimer même, tout en se sentant pénétré d'une douleur infinie. Il faut le savoir lorsqu'on veut saisir le sens de notre époque et de son humanité. Quelles sont, dans ce jeu, les douleurs de l'enfantement, quelles sont celles de l'agonie ? Peut-être sont-elles identiques. Ainsi, quand le soleil se couche, il se lève en même temps sur d'autres mondes.* » Ces superbes phrases des *Journaux parisiens* d'Ernest Junger sont montés par Edgardo Cozarinsky avec des images de la libération de Paris et la musique du dernier lied de Richard Strauss. Point d'orgue poignant d'une superbe rêverie sur l'histoire.

Conçu à partir des actualités cinématographiques de 1940 à 1944, *la Guerre d'un seul homme* n'est ni un film de montage ni un film de guerre. C'est le dialogue d'un homme seul, écrivain fasciné par l'aristocratie et la puissance guerrière, face aux mensonges de l'histoire, à la terreur de la propagande, à la barbarie de la guerre moderne. Dialogue troublant des images, des mots et de la musique, partition lyrique et pourtant intime qu'il faut voir et revoir et qui justifie parfaitement cette édition en vidéocassette simultanément à sa sortie en salles de cinéma.

★ *La Guerre d'un seul homme*, un film d'Edgardo Cozarinsky. Produit par l'Institut de la communication audiovisuelle (INA) et Marion Film. Edité par Proserpine Edition.

Les aventures de Gil et Jo

L'édition vidéo de programmes originaux pour les enfants est aujourd'hui dans une impasse. Si tous les éditeurs savent que le marché potentiel est très important, chaque tentative bute sur le coût trop important de la production. L'animation française, autrefois vivante, ne fait plus le poids face aux sociétés japonaises et américaines, et les catalogues sont peu à peu envahis par Walt Disney, Candy ou Goldorak. Situation d'autant plus regrettable que l'édition de livres pour la jeunesse a suscité en France depuis quelques années le développement d'une remarquable génération de graphistes.

En attendant que les pouvoirs publics se penchent sur le dossier du dessin animé en français en liaison avec les progrès de la synthèse d'images par ordinateur, Juana Production et Vidéo Public Edition proposent une solution intéressante. *Les Aventures de Gil et Jo* reprennent au banc-titre une bande dessinée de Jef Nys, une animation vidéo sommaire permettant de faire bouger les lèvres des personnages pour rendre plus vivants les dialogues. Bruitage et mouvements de caméras viennent compléter l'illusion de mouvement. Le tout forme une série vivante et de bonne qualité dont les épisodes devraient sortir tous les deux mois.

★ *Les Aventures de Gil et Jo*, 70 mm. Une production Juana Production. Edité et diffusé par Vidéo Public Edition.

Films

Le Faussaire, de Volker Schlœndorff, avec Bruno Ganz et Hanna Schygulla. Édité et distribué par R.C.V.

Allons z'enfants, d'Yves Boisset, avec Jean Carmet et Jean-Pierre Aumont. Edité par S.P.V. et distribué par R.C.V.

La Maîtresse du lieutenant français, de Karel Reisz, avec Meryl Steep et Jeremy Trons. Edité et distribué par Warner Home Vidéo.

J.-F.L.

PRATIQUES

VIDEO

Un drapeau vidéo

A l'heure où le gouvernement français entend défendre nos frontières contre le raz de marée vidéo, l'artiste coréen Nam June Paik déploie, au Centre Pompidou, un immense drapeau tricolore vidéo. Quatre cents moniteurs posés à même le sol du forum tracent un rectangle divisé en trois parties égales colorées en bleu, blanc et rouge. Quatre programmes différents alimentent ces moniteurs et dessirrent des obliques à partir de cellules de quatre moniteurs disposés en carré.

Disciple de Stockhausen et de John Cage, admirateur du mouvement Dada, Nam June Paik a réalisé de nombreuses bandes vidéo, alliant un art consommé du collage électronique et une vision pleine d'humour des effets sociaux de la communication. Il a déjà réalisé, pour le Centre Pompidou, un ensemble plantes vertes et vidéo (Vidéo Garden, 1978) et marié téléviseur et aquariums au Musée d'art moderne (Vidéo Fish). Son drapeau monumental restera exposé à Beaubourg jusqu'au 10 avril.

HI-FI

Géométrie dans l'espace sonore

La firme Triangle est un petit constructeur français qui s'est attaché à concevoir une enceinte compacte à deux voies offrant, sous un volume raisonnable et une esthétique très « High tec », un produit de haute qualité tant par la clarté du son que dans le rendu spatial des instruments. L'élément principal est un caisson parallélépipédique de 29 centimètres de côté en façade et de 37 centimètres de profondeur, dans lequel est rentré en force un cylindre d'une longueur inférieure. Le haut-parleur grave-médium, situé à l'entrée de ce tube, délivre un signal directement vers l'avant de l'enceinte acoustique alors que l'onde arrière est récupérée dans le conduit, se brise sur deux chicanes antirésonnantes, pour finalement être renvoyée vers l'avant par l'extérieur du cylindre.

Ce type de charge du haut-parleur permet un retour en phase de l'énergie rayonnée par le fond du caisson, et cela à la périphérie de la membrane du haut-parleur, sans interférences parasites avec les fréquences émises par celle-ci. Les aigus, quant à eux, sont émis par un tweeter large bande disposé sur le dessus du caisson. Ce haut-parleur est présenté nu, sans habillage protecteur, afin d'éviter tout accident dûs aux réflexions parasites. Le rendement et la restitution du spectre sonore sont d'une qualité qui supporte la comparaison avec des modèles plus élaborés et plus coûteux. On trouve les enceintes Triangle dans les magasins spécialisés dans la haute fidélité.

PHILIPPE PÉLAPRAT.

Stages

L'Association Nomades organise plusieurs stages à vocation audiovisuelle, parmi lesquels on peut noter une initiation à la vidéo légère d'une durée de quatre demi-journées (ou deux week-ends) et plus particulièrement ciblée sur l'animation socio-culturelle, la formation et le journalisme. Un second stage intitulé montage audiovisuel, d'une durée équivalente, permet d'élaborer intégralement un programme diapo avec encodage et réalisation d'une bande son. Renseignements : Nomades, 325, rue de Charenton, 75012 Paris (Tél. 344-75-98).

PHOTO

Projecteurs pour fondus enchaînés

La projection reste le meilleur moyen de présentation des diapositives. Seule, elle permet en effet de restituer la finesse des détails et les nuances des couleurs. De plus, les dimensions d'image qu'autorisent les projecteurs modernes (couramment entre 1 et 2 mètres de base) contribuent à donner toute leur force aux photos.

Plusieurs projecteurs, tous construits en Allemagne, sont annoncés sur le marché pour les diapositives 24 X 36 montées sous cache 5 X 5 centimètres. Kindermann, tout d'abord, propose un modèle à écran incorporé et à deux lampes de 24 V-150 W, le Monitor (une lampe peut ainsi être mise en service dès que l'autre se grille). L'écran incorporé permet d'utiliser l'appareil comme visionneuse. Bien entendu, le Monitor est également utilisable en projection sur écran mural. Il possède à cet effet une télécommande, des objectifs interchangeables, une mise au point automatique et une prise de synchronisation pour le couplage à un magnétophone. L'emploi de deux appareils permet en outre la projection en fondu enchaîné. Dans ce cas, Kindermann propose également un nouveau synchroniseur, le F-7 S Dia-Mix, qui réalise des fondus électroniques (par variation de la tension d'alimentation de la lampe), qu'il est possible de commander manuellement, par minuterie ou par magnétophone.

Un autre fabricant, Liesegang, annonce le Fantimat 250 AF-IR, projecteur puissant et lumineux équipé d'une lampe de 24 V-250 W. Il possède tous les perfectionnements souhaitables : télécommande par infrarouge (sans fil), minuterie pour une projection automatique (temps de passage de chaque diapositive programmable de 3 à 30 secondes), mise au point automatique, prise pour magnétophone, possibilité de projection de films en bandes et de préparations microscopiques. Comme pour le Monitor de Kindermann, le recours à deux appareils couplés à un magnétophone et à un synchroniseur permet la projection en fondu enchaîné.

Les mêmes possibilités sont encore offertes par deux autres projecteurs, l'un créé par Zeiss, le Perkéo AFS Universal, l'autre par Rollei, le P 801 Autofocus. Tous deux sont équipés d'objectifs Zeiss. Le modèle Rollei se caractérise en outre par un tableau de commandes incliné vers l'opérateur et ainsi bien visible pendant les projections. Zeiss propose, enfin, un système nouveau MAV 3000 qui permet le couplage de deux projecteurs Perkéo en vue de la projection en fondu enchaîné asservie à un magnétophone et donc en synchronisme avec une bande sonore.

ROGER BELLONE.

ACTUALITE DU DISQUE

Classique

Batailles et Lamenti par Hespérion XX

Thèmes favoris de la musique *descriptive à ses débuts, batailles* et *lamenti* ont été populaires tout au long des seizième et dix-septième siècles, principalement dans l'Italie du Nord, convoitée dans le même temps par les *Habsbourgs et le roi de France.*

Précisément, le genre de la *battaglia* doit sa fortune à la composition de Janequin célébrant la victoire fameuse de François Ier à Marignan. A la suite de notre compatriote, *les* auteurs transalpins vont écrire une manière de musique expérimentale dans l'imitation des rumeurs de la guerre : répétitions rapides de notes, fanfares et rythmes mouvants comme un champ de bataille agité par la houle des combattants... Confronté à la réalité ambiante, l'art stylise celle-ci, mais en respectant toujours la règle du jeu descriptif, qui privilégie la touche pittoresque *jusqu'à la* parodie, dans certaines pages vocales.

Aussi bien, selon la terminologie de la Renaissance et du dix-septième siècle, la guerre n'est pas forcément guerre des armes, mais aussi guerre des sentiments, et peut très bien être ramenée à l'affrontement du couple, à cette « guerre d'amour » chantée par Monteverdi et ses continuateurs. Le génie baroque y trouve un précieux stimulant qui le pousse à transposer la thématique belliqueuse en termes de passion, de tendresse ou de haine.

Et c'est ici qu'intervient le *lamento, qui* commence, *si l'on* peut dire, là ou finit la bataille, dans la mesure où il concrétise, pour le personnage qui aime mais n'est pas aimé, l'amertume de la défaite. Monteverdi, avec sa célèbre plainte d'Ariane, a créé le genre, en laissant à ses imitateurs un modèle poignant que personne n'égala, *mais que certains* approchèrent *quand même de très près* comme Barbara Strozzi et Jacopo Peri, dont le dramatisme et le lyrisme éperdu s'appuient sur la très grande liberté mélodique et harmonique de la ligne de chant.

On ne pouvait rêver meilleur avocat que le groupe Hespérion XX, animé par l'inventif Jordi Savall, pour ce programme où le décor quasiment théâtral et le sens de l'arabesque expressive comptent plus que le strict souci musicologique. Bien sûr, le disque ne rend pas exactement compte de la dimension visuelle de la musique, mais du *moins la suggère-t-il* constamment avec la complicité d'une équipe habitée par la rage de la perfection, mais qui sait bien en même temps que toute reconstitution historique est vaine sans le secours de la vie.

De ce point de vue, le travail d'Hespérion XX est fabuleux avec le soprano altier de Montserrat Figueras, sublime dans les trois *lamenti* de l'enregistrement, et *aussi le valeureux* concert *des instruments* du temps, avec leur irrésistible « mélange » de timbres rutilants, voilés ou mordants, dans les *batailles,* où les cornetti virtuoses et le martèlement des *tambours (dans la pièce de Padovano) nous* disent l'urgence dynamique d'une musique rendue présente et presque palpable, grâce à la ferveur savante d'interprètes exemplaires. (Archiv Produktion, *2533468.)*

ROGER TELLART.

Arias de Haydn par Teresa Berganza

Il faut croire que la protection des auteurs était, au dix-*huitième siècle, une* question moins cruciale que de nos jours, à voir l'habitude prise par les compositeurs d'écrire des airs destinés à être interpolés dans les opéras des autres. Il est vrai que *Haydn, grand ordonnateur des cérémonies* du prince Esterhazy, et donc tout à la fois répétiteur, chef, metteur en scène et... même compositeur, devait satisfaire son commanditaire fervent *de chant italien et puisait à cet effet* dans le matériau dont il disposait, le retaillant sur mesure pour le plaisir du prince.

Voici donc six arias qui se greffaient sur des œuvres de Cimarosa, Gazzaniga et Bianchi. Légers et virtuoses, ils annoncent ceux de Mozart et de Rossini (deux autres spécialistes de l'aria interpolée). S'y ajoutent une cantilène d'église *et une cantate,* véritable scène dramatique, d'une profondeur d'écriture et d'émotion qui montre bien que l'inspiration dépasse toujours la composition de commande. De Teresa Berganza, que dire encore si ce n'est l'admiration qu'entraîne cette maîtrise technique et stylistique alliée à *une simplicité et une grâce idéales* dans ce répertoire. Un pur joyau du chant, enchâssé par le Scottish Chamber Orchestra dirigé par Raymond Leppard (Erato, NUM 75038).

ALAIN ARNAUD.

Les quatuors à cordes de Zemlinsky

Beau-frère et unique professeur de Schoenberg, Alexandre von Zemlinsky (1871-1942) sort enfin et fort justement de l'oubli. *Plusieurs de ses œuvres ont été* enregistrées ces derniers temps, non seulement la *Symphonie lyrique,* mais aussi diverses partitions orchestrales, vocales ou de chambre. Son *Quatuor à cordes nº 2* (opus 15, *1913-1914), paru* isolément en 1979, nous revient aujourd'hui dans la même interprétation, mais dans le cadre d'une très belle intégrale.

Les quatuors à cordes de Zemlinsky sont au nombre de quatre. Le deuxième, en un seul bloc permettant néanmoins de distinguer les quatre mouvements traditionnels, est le plus ambitieux et laisse une impression particulièrement forte. Le premier (opus 4, 1896) se situe largement dans la mouvance de Brahms, tandis que dans les troisième (opus 19, 1924) et quatrième (opus 25, 1936), on décèle notamment la fébrilité et l'ironie un peu mordante de l'entre-deux-guerres. Le quatrième, avec ses six mouvements, se souvient de la *Suite lyrique* de Berg, mais il ne saurait être question de traiter Zemlinsky d'épigone. Il fut une figure importante de la grande tradition viennoise, et les membres du Quatuor LaSalle, spécialistes reconnus de ce répertoire, lui rendent un magnifique hommage.

A signaler, en complément de programme, le *Quatuor nº 1* (opus 7, 1935) du compositeur autrichien Hans Erich Apostel (1901-1972), un des principaux élèves d'Alban Berg (3 d DG, 2741.016).

MARC VIGNAL.

Rock Variétés

LITTLE STEVEN AND THE DISCIPLES OF SOUL
Men without women

Derrière ce nom se cache Miami Steve, alias Steve Van Zandt, avec la quasi-totalité du E. Street Band et une partie des Asbury Jukes. Autant dire que c'est une réunion de famille, celle de Asbury Park, New-Jersey, prenez la seconde à droite, trois blocs plus loin jusqu'au petit club, descendez trois marches et vous les trouverez, suant sang et eau, la soul et le rock à n'importe *quelle heure de la nuit. Ils* sont venus, ils sont tous là : Max Weinberg à la batterie, Garry Tallent à la basse, Danny Federici à l'orgue et à l'accordéon, Clarence Clemons, qui a laissé son saxophone pour les chœurs, représentent le E. Street Band, Kevin Kavanaugh au piano, La Bamba au trombone, Ed Manion au saxophone, Mike Spengler à la trompette représentent les Asbury *Jukes, sans compter toute une* floppée d'invités tels Gary U.S. Bonds. Et bien sûr Steve Van Zandt à la guitare et au chant.

Des émules de Bruce Springsteen, on en découvre une dizaine par an, mais bien sûr, quand il s'agit de son guitariste et vieil acolyte, c'est dans le cours des choses. Depuis le temps que les deux hommes travaillent ensemble, composent et cosignent la production (outre les disques de Springsteen, ceux de Gary U.S. Bonds et de Southside Johnny and the Asbury Jukes), on se doutait que Steve Van Zandt caressait le désir d'enregistrer son album. Le Boss enregistrant en solo un 33 tours acoustique, il a profité de l'occasion pour réunir un groupe tout aussi occasionnel qui, à l'occasion, a donné quelques concerts.

Les musiciens de Bruce Springsteen et de Southside Johnny regroupés, musicalement, on est au carrefour des deux influences : le rock puissant et volumineux des premiers, la soul brûlante et énergétique des seconds. La production est faite maison, dense, étoffée, immédiatement identifiable. Le timbre nasillard de la voix ressemble à s'y méprendre *à celui de Bob Dylan* et les textes rappellent les thèmes du Boss, le style en moins. Evidemment, Little Steven avec ses Disciples de la soul a des airs de déjà entendu, mais on aurait mauvaise grâce à *le taxer de plagiat, car ce serait lui* reprocher de se plagier lui-même. (Pathé Marconi, 400135).

STEVE WINWOOD
« Talking Back to the Night »

Etrange comme les légendes sont tenaces, mais on a du mal, encore aujourd'hui, à s'empêcher de penser à Steve Winwood comme à l'enfant prodige qui, à *seize ans, en 1963, tenait* les claviers du Spencer Davis Group. Sans doute cette délicatesse, cette espèce de mélancolie fragile qui caresse en permanence sa création. Pourtant, il y a eu depuis *la carrière de Trafic, dont il était le* leader, la participation à Blind Faith, ce super-groupe de la fin des années 60, avec Eric Clapton, Ginger Baker et Rick Grech. L'enfant est bel et bien devenu un *adulte dont les prodiges se sont* atténués au fil des albums en solo.

Talking Back to the Night reste un beau disque, façonné avec soin, qui installe des climats en demi-teintes sur des mélodies tranquilles. Mais, à force de se replier sur soi, en enregistrant tous les instruments dans son studio, avec pour seul apport extérieur les chœurs de sa femme, Nicole, et les textes de Will Jennings, Steve Winwood se mord un peu la queue. Il y a bien sûr les superbes envolées de claviers qui enveloppent les compositions de leurs nappes satinées, et les intonations écorchées de sa voix qui reste comme l'une des plus séduisantes du rock, mais, en écoutant, par exemple, le morceau qui donne son titre à l'album, comparé à la version qu'en a faite Joe Cocker sur son album *Sheffield Steel,* il est clair que son interprétation manque de tonus. L'ensemble du 33 tours est à cette image, riche, cajolé mais souffrant d'anémie. (Phonogram, 6313390.)

IGGY POP
« Zombie Birdhouse »

Si l'Amérique a exporté le pire et le meilleur, le plus soporifique et le plus violent, si elle a porté la country, le jazz et la soul, elle a aussi engendré à Detroit Iggy Pop et les Stooges, enfants terribles des années 60. Iggy Pop revient une fois de plus accompagné de nouveaux musiciens (Rob du *Prey : guitare et claviers, Clem* Burke : batterie) sur un nouveau label (celui de Debbie Harry et Chris Stein de Blondie). Animal Records, compagnie idéale pour l'iguane.

Ce nouveau 33 tours est marqué par son ancienne collaboration avec David Bowie. Personne ne s'en plaindra. Inspiré, inégal, comportant quatre titres magnifiques, *Zombie Birdhouse* rend compte de plusieurs courants d'inspiration, renoue avec une violence agitée et chaotique (*Bulldozer*), passe par l'esthétique de mélodies alanguies (*Platonic*), offre un chant arabe et... un morceau inécoutable.

Cette diversité de formes participe d'un même univers d'électricité urbaine dont on aime autant l'esprit que la musique. Responsable de la production, Chris Stein, guitariste et tête pensante de Blondie, n'y est sûrement pas étranger. Quant à ceux qui avaient oublié qu'Iggy Pop possédait la voix la plus traumatique du rock, ce disque est là pour le leur rappeler. — *(R.C.A., CHR 1399.)*

ALAIN WAIS.



Jazz

BILLIE HOLIDAY : « Fine and Mellow »

« Les arbres du Sud portent des fruits étranges. Du sang sur les feuilles, du sang sur les racines. » Qui ne connaît le *Strange Fruit* chanté par Billie Holiday et qu'elle a rendu après elle inchantable ? *« Le parfum des magnolias suave et frais, et l'odeur, soudaine, de la chair qui grille. »* Ces paroles et cette musique que lui avait apportées Lewis Allan ont fait le tour du monde avec la voix de Billie. *« Voici le fruit offert aux corbeaux pour le déchiqueter, aux pluies pour le laver, au vent pour le lécher, à l'arbre pour qu'il s'en sépare — étrange, amère récolte. »* Billie Holiday l'a dit à William Dufty : *« Chaque fois que je chante cette chanson, j'ai le bourdon, je suis remuée à en être malade. Elle évoque le monde où son père a vécu, et qui l'a tué. »*

Strange Fruit (l'homme massacré et pendu) est, de tous les thèmes du répertoire de Billie, le plus célèbre. Elle l'a fait connaître au Café Society Downton, le cabaret de Barney Josephson, *au cours de ces années où elle* ne quitta pas ce lieu une seule nuit et ne prit jamais de vacances. Milton Gabler lui fit enregistrer le poème d'Allan le 20 avril 1939, avec le pianiste *Sonny White, qui l'avait aidée à* parfaire, *« des jours et des jours »,* son interprétation inimitable.

Il faut entendre et réentendre ce *Strange Fruit* originel qui *fait la première plage d'un disque* qui en comporte quinze, très belles, dont *My Old Flame,* ou *I Gotta Right to Sing the Blues,* lequel n'est pas un blues du tout en dépit de son titre — à *peine y fait-il référence, au* début, par l'enchaînement harmonique des quatre premières mesures — et, surtout, *Fine and Mellow,* un blues celui-là, magnifique, de la même séance que *Strange Fruit,* presque aussi fameux, et qui donne son titre à cet album dont aucun amateur de jazz ne peut se passer.(London-Commodore 6-24 005. Distribution Pathé-Marconi).

LUCIEN MALSON.

Une sélection des disques de l'année

Parmi les disques qu'ils ont entendus cette année, nos critiques ont sélectionné chacun trois enregistrements qui les ont particulièrement séduits et qui peuvent donner à nos lecteurs des idées de cadeaux. (Est indiquée entre parenthèses la date à laquelle ces disques ont fait l'objet d'une critique dans le Monde Dimanche.)

ALAIN ARNAUD

VERDI. — *La Traviata.* Avec Renata Scotto, Alfredo Kraus, Renato Bruson, Philharmonia Orchestra. Direction Ricardo Muti. 3 disques EMI 167- 43-127-9 (30 mai).
GLUCK. — *Orphée.* Avec René Jacobs, Marianne Kweksilber, Magdalena Falewicz. Collegium vocale de Gand. La Petite Bande. Direction Sigiswald Quijken. 2 disques Accent ACC 822-324 (7 novembre).
SMETANA. — *La Fiancée vendue.* Avec Jindrich Jindrak, Marie Vesela, Gabriela Benackova, Jaroslav Horacek, Miroslav Kopp, Peter Ovorsky, Richard Novak, *Chœurs et orchestre de la philharmonie* tchèque. Direction Zdenek Kosler. 3 disques Supraphone 301-974-445 (7 novembre).

JACQUES LONCHAMPT

WAGNER. — *Parsifal.* Avec Reiner Goldberg, Yvonne Minton, Robert Lloyd, Aage Haugland, Wolfgang Schöne, Hans Tschammer, Orchestre National de Monte-Carlo, Chœur philharmonique de Prague. Direction Armin Jordan, 5 disques Erato, NUM 750-105 (30 mai).
CHAUSSON. — *Quatuor piano et cordes en la majeur,* par le Quatuor Élyséen, 1 disque Arion, 38-652 (27 juin).
CHOSTAKOVITCH. — Intégrale des quinze *Quatuors à cordes,* par le Quatuor Fitzwilliam, 7 disques Decca, 591-018 (28 février).

ROGER TELLART

MONTEVERDI. — *Le Combat de Tancrède et Clorinde.* Par la Musica Antica de Cologne. Direction Reinhard Goebel. 1 disque Archiv. 25-33-460 (10 janvier).
***Clément* JANEQUIN.** — *Les Cris de Paris.* Par l'ensemble Clément Janequin. Un disque Harmonia Mundi. HM 1072 (7 mars).
Guillaume DUFAY. — *Œuvres profanes.* Par le Médiéval Ensemble de Londres. 6 disques. Oiseau Lyre-Barclay. 595-001 (6 juin).

MARC VIGNAL

HAYDN. — *Octuors avec baryton.* Par le Trio avec baryton de Munich et divers solistes. Archiv. 2533465 (4 juillet).
SIBELIUS. — *Symphonie nº 5* et *Chevauchée nocturne et Lever de soleil.* Par l'Orchestre philharmonique. Dir. Simon Rattle. EMI, 069-07586 (8 août).
ZEMLINSKY. — *Symphonie lyrique.* Par Julia Varady, Dietrich Fischer-Dieskau et l'Orchestre philharmonique de Berlin. Dir. Lorin Maazel. DG, 2532 021 (25 juillet).

CLAUDE FLÉOUTER

Jacques HIGELIN. — *Encore une journée d'foutue.* 2 disques 33 tours. Pathé-Marconi. ZC 170.72636/7 (24 octobre).
Tom NOVEMBRE. — *Version pour doublage.* 1 disque 33 tours. Philips 6313412 (14 novembre).
Bruce SPRINGSTEEN. — *Nebraska.* 1 disque 33 tours. C.B.S. 25100 (17 octobre).

ALAIN WAIS

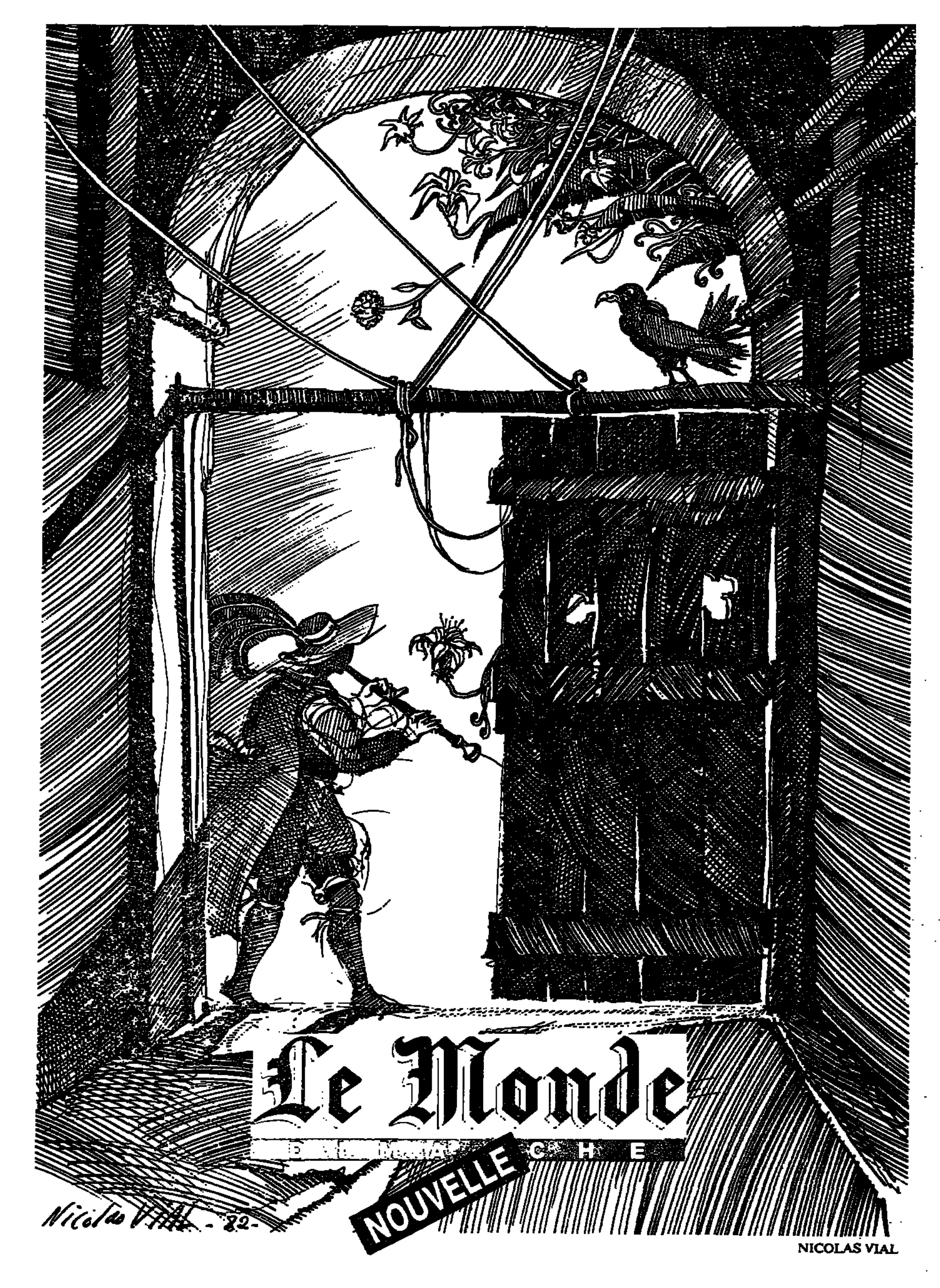
KEVIN ROWLAND AND DEXYS MIDNIGHT RUNNERS. — *Too-Rye-Ay.* Phonogram 6359097 (26 septembre).
ELVIS COSTELLO AND THE ATTRACTIONS. — *Imperial Bedroom.* Ariola 203 324 (31 octobre).
KID CREOLE AND THE COCO NUTS. — *Tropical Gangsters.* Phonogram 6313357 (5 septembre).

MICHEL CONTAT

Miles DAVIS. — *We want Miles. C.B.S. 88579 (11 juillet).*
Roy ELDRIDGE. — *The early years.* C.B.S 88585.
Michel GRAILLIER. — *Dream drops.* Owl Records 026 (30 mai).

LUCIEN MALSON

Carla BLEY. — *Live !* Watt E.C.M. 2313112 (27 juin).
Slim GAILLARD. — *Opera in vout.* Verve 2304554 (22 août).
Lester BOWIE. — *The Great Pretender.* E.C.M. 1209 (7 mars).



NICOLAS VIAL

Le flûtiste de Pest

par GYULA KRUDY

IL y a de nombreuses années habitait à Pest un flûtiste qui contait à l'oreille des femmes l'envoûtement, la poussière des étoiles d'août, le parfum des pruniers mûrs et des sarments du Mont-Jean au mois d'octobre, l'odeur du sapin de Noël, le goût des œufs de Pâques et la langueur solitaire des poètes malheureux. De son vrai nom Schneider, c'était le fils d'un tavernier de Buda. Mais, pas plus qu'il ne trouvait du goût au vin chez lui, il n'aimait y jouer de la flûte et n'y revenait qu'à la dérobée – les rares fois où il se sentait las ; au grenier, parmi les pommes d'hiver et les poires de curé, il dormait, feuilletait à la lumière de la lucarne les tomes jaunis de l'ancien *Journal du dimanche*, où seules le contentaient les drôleries de la rubrique « Pot-pourri », les histoires tziganes et juives et se faisait souvent apporter les repas sous le tablier de la servante.

Parce qu'il était d'usage à l'époque de prendre des noms hongrois, Pest le nommait Szénfi : assis habituellement à la fenêtre du grand café de la rue de Hatvan, il conviait – selon le cours de ses affaires – le couturier boiteux, le plus redoutable tricheur de la ville, à disputer une partie à la table de billard. Dans les salles du Flora, il était M. le comte, frappant la nuit aux fenêtres encore éclairées de la ville ; une femme qui veillait un mort l'avait une fois aspergé.

Il y avait des jours dans la vie de Szénfi où, las d'attendre au grand café rouge-bordeaux le prince d'Orléans, celui que tout le monde attendait à Pest depuis qu'il avait fait exceptionnellement une partie de billard avec le marqueur bossu, il songeait à ses relations féminines, imaginait qu'entre-temps les femmes l'avaient peut-être quitté,, qu'elles en aimaient un autre, qu'elles inclinaient la tête avec plaisir, rêveuses à l'écoute de nouveaux mensonges, offrant peut-être à ces autres leur chaussure en souvenir ; il prononçait alors quelque juron amer, enfonçait son feutre et allait inspecter ses dames.

La femme du joaillier de la rue de la Main-d'Or aimait l'odeur du lilas sur sa chemise plissée. Bonne et sainte femme portant toujours corset, elle paraissait attendre éternellement le flûtiste de l'après-midi lorsque la bonne faisait soudainement entrer Szénfi au salon ; surprises, les blanches mains rêveuses laissaient retomber le livre de poésies au moment où le rideau de cachemire s'entrouvrait, et la jambe gauche glissait, rapide, à la mode des après-midi bourgeoises de Pest, sous la cuisse droite sur le canapé.

Pareil au petit chien fidèle au milieu des broderies de la jupe, la fine chaussure dressait l'oreille, alors qu'il fallait rajuster l'épingle ornée d'une pierre précieuse turque dans une chevelure abondante et parfumée, ramenée en arrière puis relevée à l'aide d'un peigne mouillé sur le haut de la tête. Telle était Estella, la femme du joaillier, qui connaissait toujours un poème romantique lu le jour même et qui demandait avec un petit sourire des nouvelles des autres dames du cercle des connaissances de Szénfi :

« Et Olga, mon amie qui se prend pour une comtesse russe et qui porte, brodé au fil d'or sur sa jarretière, un vers de Pouchkine ?

– *Elle est morte, la pauvre* », répondit un Szénfi compassé.

– « *Morte* », répéta Estella ; elle glissa lentement sa jambe gauche, la jupe de soie bruissant avec douceur comme la neige sur le toit des maisons solitaires.

– *Je n'adore que vous, madame. Permettez-moi de continuer de me promener sous vos fenêtres tandis que vous, dans les bras de Morphée...* »

Szénfi fit un geste de découragement, habitué qu'il était, tels ces condamnés à mort qui dans leur cellule se souviennent brusquement en pleine discussion que l'heure de l'exécution est imminente, à ne pas terminer ses phrases.

« *Elles me traitent comme un enfant* », se dit-il en partant, l'air boudeur. Il enfonça son feutre jusqu'aux sourcils. Il aimait quitter les femmes sur des reproches : désappointée, l'épouse du joaillier reposait le livre de poésies et, n'attendant plus de visite de l'après-midi, se faisait monter un café-crème de la pâtisserie et choisissait une pomme en haut de l'armoire.

Szénfi, s'il pouvait se le permettre, pressait déjà son fiacre vers Buda, où, du côté de l'escalier des Jésuites, dans une maison d'aspect vétuste – il se peut que Miklos Jasika, le fin spécialiste des maisons anciennes, y ait vécu, – M[me] Marie était assise, brodant une nappe pour l'autel ; son salon avait une odeur de bibliothèque ou de magasin d'antiquités.

C'était elle, l'unique, la plus gentille, la plus modeste et la plus désintéressée. Marie, qui n'attendait rien d'autre de l'existence que de voir une fois la semaine M. Szénfi, venu pour lui raconter ses mensonges – les mêmes depuis dix ans. Comme si, en la personne de M. Szénfi, un étranger brillant et mondain mais aussi une fleur capiteuse, une invitation dorée au bal de l'ambassade, un billet pour l'express de Paris, le beau monde séduisant, fleurant le havane, payant uniquement avec des pièces d'or sorties de poches de gilets blancs, comme si tout cela était entré dans la maison de Buda. Il était le gentleman blasé et nonchalant qui, une fois seul, siffle sans doute distraitement une nébuleuse romance de Grieg. Il était le jeune homme à la cape de voyage, au visage triste encadré de favoris qui lit un livre français entre Milan et Bologne, tandis que chez lui une comtesse à la beauté fanée contemple les feuilles mortes à grands pas... Marie posa la nappe d'autel, joignit ses mains et, les yeux écarquillés, elle regarda Szénfi qui, comme d'habitude, manifestait sa tristesse en se saisissant de son feutre.

« *Ma vie est une erreur* », murmura-t-il, et il baisa longuement les mains de Marie, comme un mourant qui entend s'éloigner les pas du curé et les clochettes de l'enfant de chœur dans la rue voisine.

Sorti de cette maison pareille à un caveau, Szénfi respira à pleins poumons l'air ensoleillé de l'après-midi d'hiver et caressa la tête du lion au seuil de la porte.

« *J'aurais pu être directeur de cimetière* », se dit-il, tandis que Marie, afin de se disculper, allait dans les chambres au fond de la maison pour y laver les pieds et les mains de ses petits enfants.

SI la nuit n'était pas encore tombée sur les quartiers de Buda, Szénfi faisait une visite à M[me] M.M., qui aimait l'exactitude alors que le flûtiste s'y rendait régulièrement avec quelques jours de retard ; à M[me] N.N. aussi, qui adorait, telle une vieille comtesse, les anecdotes piquantes et qui giflait ses charretiers bien qu'elle fût une cultivatrice aisée ; à B.V., qui faisait de la musique et chantait même longtemps après que M. Szénfi se soit enfui par la porte du fond ; à une demoiselle brune encore dans le Vizivaros, qui notait dans son carnet les promesses de M. Szénfi – qu'ils avaient ri lorsque le carnet fut retrouvé ! ; à Moumou, qui le matin vendait les pantalons de son défunt mari au marchand d'habits et l'après-midi ses poèmes aux éditeurs (elle était arrogante comme la veuve d'un écrivain méconnu, et, si Szénfi formulait bien la lettre adressée au premier ministre pour solliciter une aide de l'État, elle ne lésinait ni sur ses baisers ni sur sa reconnaissance...). Szénfi réussit également à obtenir les faveurs d'une jeune dame que les parents voulaient marier à n'importe quel prix, se chargeant lui-même d'éconduire les prétendants à la demande en mariage. Ne donnait-il pas des conseils à la propriétaire du bistrot la Vieille Hache sur la gestion de ses affaires ? N'écoutait-il pas avec des signes d'approbation le récit des tracasseries de la clientèle ? Il embrassait deux fois sur la bouche la dame du comptoir du Kronprinz avant de quitter Buda : Gisèle avait été sa maîtresse.

Le temps de rouler sur le pont aux Chaînes, il était tapi au fond du fiacre, excité, tout à la fièvre qui suit les interminables parties de cartes, non sans un certain mépris de lui. Mais une femme bien faite marchait sur le trottoir, et il pencha la tête à la fenêtre de la voiture, envoyant des baisers vers ses jambes, son voile, son chapeau, sa cape qui touchait terre – il portait la même, l'hiver, – n'osant prononcer son nom.

Cette dame anonyme habitait Pest et devait aimer M. Szénfi, car elle en avait donné des signes au cours de cette année. C'était une dame fine, de bonne réputation, à la mode, avec une voix comme celle de la tourterelle... ses yeux... ses cheveux... son visage et ses jambes...

On pourrait confier tout cela en pleurant à un mort venant de Saint-André porté par le Danube avec lequel M. Szénfi continuerait son chemin vers Mohacs...

Quoiqu'il eût pu avoir libre entrée chez la dame – appelons-la M[me] X.. – M. Szénfi se promenait sous ses fenêtres à la manière des étudiants de l'université de Salamanque ou comme les vieux chevaliers édentés et décavés. Au coin de la rue, il s'arrêtait et poussait un soupir, sous une vieille porte cochère ; il pleurait de bonheur, car il y pleurait toujours, il imaginait les paroles merveilleuses de la dame, de M[me] X., celles qu'elle lui avait adressées au cours de sa vie comme l'opulente châtelaine à saint Georges portant la branche de lilas, il rêvait le contact des fines mains amoureuses qui n'avaient pas encore caressé son cou de Schneider, il pensait, le visage crispé, à la trace des petits pieds sur le sable des grèves du Danube, à ce rire étrange, à ces yeux qui, tels les bijoux du coffre de la reine devant le chevalier pauvre la nuit, l'aimaient et lui promettaient tout. La fenêtre s'ouvrit et les mains adorées apparurent réellement : « *Viens* » – signifia l'unique amour de Szénfi.

LE flûtiste baissa la tête, ravalant péniblement sa salive :

« *Non*, dit-il. *Parce que je t'aime beaucoup. Parce que j'ai peur de toi. Parce que je n'aurais pas le dessus avec toi comme avec Moumou à qui je promets parfois des coups de pied. Je t'aime depuis toujours, je pense à toi sans cesse, petite fumée brune de l'opium dans la pipe du pirate, je périrais si tu me serrais dans tes bras, je mourrais si tu me quittais. J'ai peur de toi et je t'aimerai jusqu'à l'au-delà.* »

M[me] X. regarda tristement Szénfi de sa fenêtre en cette heure tardive.

Où a-t-elle appris, où a-t-elle imaginé, combien de fois a-t-elle retrouvé devant son miroir ce regard blessé, triste à serrer le cœur, ce regard qui était pour le flûtiste ? Son visage était-il vraiment pâle de douleur ou avait-elle réussi à le maquiller ? La nuit, rêvait-elle vraiment du flûtiste comme un enfant ? Son regard devenait-il rêveur, si, seule, elle évoquait M. Szénfi ?

Le flûtiste n'osait pas songer à de pareilles choses, pas plus qu'il ne pouvait se résigner, comme avec d'autres dames. Envoûté, il se tenait à la même place, immobile, souhaitant mourir en quelques minutes. Il était venu jouer de la flûte sous cette fenêtre, et son cœur se serrait de désespoir.

Il sortit l'instrument de sa poche et le cassa en deux sur ses genoux.

D'un air sérieux, il enfonça son feutre jusqu'au front et partit chez lui à grands pas, mains jointes derrière le dos, afin de sentir l'odeur des poires de curé pendant quelques jours dans le grenier de ses parents..

« *Que je l'aime !* », trembla une voix en lui, tandis qu'il prenait des nouvelles de ses enfants auprès de la vieille servante, commandant un ragoût de poisson pour dîner. Il joignit les deux bras sur sa tête à la manière des fous de l'amour...

« *Si le couturier au billard ou le prince d'Orléans me cherchent, je ne suis pas là* », dit-il à la vieille bonne. ■

Traduit du hongrois
par IBOLYA VIRAG.

Gyula Krudy (1878-1933) est l'un des grands écrivains de la littérature hongroise. Bien que son œuvre soit abondante, il n'en existe pas de traduction française. Ce texte, écrit en 1915, est extrait d'un recueil de nouvelles intitulé *les Beaux Jours de la rue de la Main-d'Or*.